ULB UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES, UNIVERSITÉ D'EUROPE

DIGITHÈQUE
Université libre de Bruxelles

PIRENNE Henri : *Histoire de Belgique, De la mort de Charles Le Téméraire à l'arrivée du Duc d'Albe dans les Pays-Bas (1567)*, t. III, 3ème édition revue et corrigée, Bruxelles, Maurice Lamertin, 1923.

Cette œuvre littéraire appartient au domaine public.

Elle a été numérisée par les Bibliothèques de l'Université libre de Bruxelles.
Les règles d'utilisation des copies numériques des oeuvres sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés par les bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site http://digitheque.ulb.ac.be/

Accessible à : http://digistore.bib.ulb.ac.be/2008/a806388_003_f.pdf

HISTOIRE

DE

BELGIQUE

PAR

H. PIRENNE

Professeur à l'Université de Gand

III

DE LA MORT DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE

A L'ARRIVÉE DU

DUC D'ALBE DANS LES PAYS-BAS (1567)

TROISIÈME ÉDITION REVUE ET CORRIGÉE

BRUXELLES

MAURICE LAMERTIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

58-60, RUE COUDENBERG

1923

HISTOIRE DE BELGIQUE

DE LA MORT DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE

A L'ARRIVÉE DU DUC D'ALBE DANS LES PAYS-BAS (1567)

DU MÊME AUTEUR :

Histoire de la constitution de la ville de Dinant au moyen âge. Gand, 1889, in-8°.

Histoire du meurtre de Charles le Bon, comte de Flandre, par Galbert de Bruges, publiée avec une introduction et des notes. Paris, 1891, in-8°.

La version flamande et la version française de la bataille de Courtrai, Bruxelles, 1890, in-8°. — *Note supplémentaire.* Bruxelles, 1892, in-8°.

Le livre de l'abbé Guillaume de Ryckel (1249-1272). Polyptyque et comptes de l'abbaye de Saint-Trond au milieu du XIIIe siècle. Bruxelles, 1896, in-8°.

La Hanse flamande de Londres. Bruxelles, 1899, in-8°.

Le soulèvement de la Flandre maritime en 1323-1328. Bruxelles, 1900, in-8°.

La nation belge. 4e édit. Bruxelles. H. Lamertin, 1917, in-8°.

Chronique rimée des troubles de Flandre en 1379-1380, publiée avec une introduction et des notes. Gand, 1902, in-8°.

Bibliographie de l'histoire de Belgique. 2e édition. Bruxelles, H. Lamertin. Gand, C. Vyt, 1902, in-8°.

Histoire de Belgique. T. I. *Des origines au commencement du XIVe siècle*, 4e édition. Bruxelles, H. Lamertin, 1909 [1917], in-8°. — T. II. *Du commencement du XIVe siècle à la mort de Charles le Téméraire*, 3e édit. 1922. — T. III. *De la mort de Charles le Téméraire à l'arrivée du duc d'Albe dans les Pays-Bas (1567)*, 3e édit. 1923. — T. IV. *La révolution politique et religieuse. Le règne d'Albert et d'Isabelle. Le régime espagnol jusqu'à la paix de Munster*, 2e édit. 1919. — T. V. *La fin du régime espagnol. Le régime autrichien. La révolution brabançonne et la révolution liégeoise*, 1921.

Même ouvrage, traduction allemande de F. Arnheim. Gotha, 1899-1907, 3 vol. in-8°. — Traduction flamande de R. Delbecq. Gand. 1902-1908, 3 vol. in-8°.

Recueil de documents relatifs à l'histoire de l'industrie drapière en Flandre (en collaboration avec M. Georges Espinas). Bruxelles, 1906-1920, 3 vol. in-4°.

Les anciennes démocraties des Pays-Bas. Paris, 1910, in-8°. (Bibliothèque de philosophie scientifique.) Traduction anglaise. Manchester, 1915.

Les périodes de l'histoire sociale du capitalisme. Bruxelles, 1914, in-8°.

Le pangermanisme et la Belgique. Bruxelles, Lamertin, 1919, in-8°.

Souvenirs de captivité en Allemagne. Bruxelles, Lamertin, 1920.

HISTOIRE

DE

BELGIQUE

PAR

H. PIRENNE
Professeur à l'Université de Gand

III

DE LA MORT DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE
A L'ARRIVÉE DU
DUC D'ALBE DANS LES PAYS-BAS (1567)

TROISIÈME ÉDITION REVUE ET CORRIGÉE

BRUXELLES
MAURICE LAMERTIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR
58-60, RUE COUDENBERG

1923

AVANT-PROPOS

DE LA TROISIÈME ÉDITION

Les corrections et améliorations apportées à la nouvelle édition de ce volume ne sont pas très nombreuses. Peut-être d'ailleurs ne le sont-elles pas assez. Les conditions du travail scientifique sont encore si défectueuses que je ne puis m'assurer de n'avoir rien laissé échapper des travaux utiles à consulter pour rendre cette mise au point digne de la faveur que le public veut bien conserver à mon ouvrage.

Je remercie M. Gaston Dept, étudiant du doctorat en histoire à l'Université de Gand, d'avoir bien voulu se charger de la revision des tables.

Gand, 7 février 1923.

173516

AVANT-PROPOS

DE LA DEUXIÈME ÉDITION

Sans qu'aucun changement essentiel y ait été introduit, cette nouvelle édition présente de multiples améliorations portant à la fois sur le fonds et sur la forme de l'ouvrage. Le texte s'est accru de dix-huit pages, et cette augmentation s'explique sans peine par le nombre considérable des publications nouvelles parues depuis cinq ans, tant en Belgique qu'à l'étranger, touchant la période comprise dans ce volume. Je les ai utilisées avec tout le soin dont j'étais capable. Quand il m'est arrivé de ne pas me rallier à leurs conclusions, j'ai donné brièvement en note les motifs qui m'y ont déterminé.

Gand, 22 juillet 1912.

AVANT-PROPOS

DE LA PREMIÈRE ÉDITION

Ce volume, qui comprend l'histoire de la Belgique depuis la crise provoquée par la mort de Charles le Téméraire jusqu'au début de la révolution contre l'Espagne, m'a coûté beaucoup plus de peine que les deux précédents et sera sans doute jugé beaucoup plus imparfait. La cause n'en est point dans la difficulté de la composition — au contraire, à mesure que l'on avance dans le XVIe siècle, l'unité croissante du sujet rend plus aisée la tâche de l'écrivain — il la faut chercher dans l'état des sources. On observera, en effet, que si le nombre des documents publiés sur le XVIe siècle, tant en Belgique qu'en Hollande, est extrêmement considérable, la grande majorité de ces documents se rapporte au règne de Philippe II. Ils contiennent bien peu de chose sur l'époque de Maximilien ou de Philippe le Beau et même sur celle de Charles-Quint. Toutefois c'est pour l'étude de la civilisation nationale qu'ils sont particulièrement insuffisants. Dès lors on reprochera peut-être aux développements que j'ai consacrés à la situation économique et sociale ainsi qu'au mouvement de la Renaissance, une information trop indigente et une généralisation trop hâtive. Mais l'utilité d'un ouvrage tel que celui-ci n'est-elle pas surtout d'indiquer des points de vue nouveaux et de proposer des hypothèses que les recherches futures, fondées

sur l'exploration des archives, rectifieront peu à peu? Je ne crois pas que l'historien doive attendre avant de prendre la plume que tous les détails de son sujet aient été élucidés. Il est indispensable que, de temps à autre, les données des sources connues soient mises en œuvre et servent à constituer un tableau d'ensemble. Si imparfaite qu'elle soit, une synthèse présente toujours le mérite, par les explications qu'elle donne des événements et par les rapports qu'elle établit entre les faits, d'éveiller l'attention de la critique et de poser au moins, sinon de résoudre, quantité de questions intéressantes.

Je n'ai pas besoin d'indiquer ici quelles sont les parties de cet ouvrage pour lesquelles j'ai été réduit à mes propres forces : les spécialistes les reconnaîtront facilement. En revanche, je dois constater combien ma tâche a été allégée, grâce à un grand nombre de travaux dont la plupart ont paru au cours des dernières années. Tels sont entre autres : le petit livre si clair de M. F. Rachfahl sur Marguerite de Parme, les recherches pénétrantes de M. Ernst Marx sur le soulèvement des Pays-Bas, les excellentes études de M. Paul Kalkoff sur les origines de la lutte contre la Réforme, et enfin les premiers chapitres de *L'établissement du régime espagnol dans les Pays-Bas* de M. Ernest Gossart, si importants pour l'intelligence de la politique de Philippe II. Le *Corpus Inquisitionis Neerlandicæ* de M. Paul Fredericq m'a fourni naturellement la substance des passages relatifs à l'inquisition (1). Et j'ai tiré le plus grand parti, pour l'histoire économique, du remarquable ouvrage de M. V. Ehrenberg, *Das Zeitalter der Fugger*. Je tiens enfin à rendre hommage à la monumentale *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique* d'Alexandre Henne, qui restera

(1) Je tiens à remercier M. Fredericq de la nouvelle preuve d'amitié qu'il m'a donnée en me permettant d'utiliser le manuscrit des volumes futurs du *Corpus*.

longtemps encore le fondement de bien des recherches, et où la partialité de l'auteur est trop visible, et, si l'on peut ainsi dire, trop honnête, pour pouvoir être dangereuse.

A mon grand regret je n'ai pu utiliser comme je l'aurais voulu le tome premier du grand ouvrage de M. Rachfahl, *Wilhelm von Oranien und der niederländische Aufstand* (Halle, 1906), qui a paru au moment où mon volume était presque entièrement imprimé. C'est là une circonstance d'autant plus fâcheuse que divers chapitres de ce beau livre, consacrés à décrire la civilisation des Pays-Bas au XVIe siècle, se rapportent précisément à la matière traitée dans le livre II de mon travail.

Comme dans les volumes précédents, j'ai strictement borné ma tâche à l'exposé de l'histoire des Pays-Bas, m'appliquant à en montrer les rapports avec l'histoire générale de l'Europe, mais sans la noyer dans celle-ci. J'ai attiré beaucoup plus l'attention sur Marguerite d'Autriche et sur Marie de Hongrie que sur Charles-Quint. Encore ai-je cherché à faire apparaître dans ce dernier, sous l'empereur et sous le roi d'Espagne, le souverain de l'État bourguignon. De plus et nécessairement, je me suis surtout occupé de celles des dix-sept provinces qui constituent aujourd'hui la Belgique, renvoyant le lecteur pour le reste, comme je l'ai fait précédemment, à l'excellente histoire du peuple néerlandais de M. P. J. Blok.

Quant à la méthode que j'ai suivie, je n'ai plus à m'en expliquer. Elle est restée celle des volumes antérieurs. Je me suis efforcé, de nouveau, de retracer le développement de la civilisation nationale en faisant saisir les rapports qui lient les unes aux autres toutes les manifestations de l'activité collective du peuple. J'ai tenté de découvrir, au sein même de notre histoire, les causes profondes qui ont soulevé les Pays-Bas, ou, pour mieux dire, l'État bourguignon, contre l'État espa-

gnol. Parmi elles se rencontrent bien des questions encore brûlantes. J'espère en avoir parlé sans parti-pris, uniquement préoccupé que j'ai été, non de juger les faits, mais de les comprendre et de les expliquer.

Cette fois encore, j'ai à témoigner à mon ami, M. le Dr Fritz Arnheim, toute ma gratitude pour les rectifications multiples qu'il m'a signalées pendant la traduction allemande de mon manuscrit (1). Une autre amitié, celle de mon cher collègue de l'Université de Gand, M. Paul Thomas, ne m'a pas été moins précieuse au cours de la correction des épreuves de l'édition francaise; elle m'inspire la même reconnaissance et me laisse, au moment où j'abandonne ce volume, le même réconfortant souvenir.

Gand, mars 1907.

H. PIRENNE.

(1) Cette traduction a paru, comme celle des deux volumes précédents, dans la *Geschichte der Europäischen Staaten, herausgegeben von A. H. L. Heeren, F. A. Ukert, W. von Giesebrecht und K. Lamprecht*, sous le titre de *Geschichte Belgiens, Uebersetzung des französischen Manuskripts von Fritz Arnheim. Dritter Band. Vom Tode Karls des Kühnen (1477) bis zur Ankunft des Herzogs von Alba (1567)*. Gotha, F. A. Perthes, 1907, XXI et 606 pages in-8°.

LIVRE PREMIER

LA CRISE

LA RESTAURATION ET L'ACHÈVEMENT DE L'ÉTAT BOURGUIGNON

CHAPITRE PREMIER

LA CRISE DE 1477

I

Le désastre de Nancy (5 janvier 1477) plaçait la maison de Bourgogne dans une situation presque désespérée. L'armée détruite, l'artillerie aux mains de l'ennemi, le duc Charles laissé parmi les morts, c'était l'évanouissement définitif du prestige militaire et de la puissance politique ; c'était l'existence même de l'État créé par Philippe le Bon mise en question et peut-être irrémédiablement compromise; c'était en tout cas, et dans les conditions les plus désastreuses, la guerre certaine avec la France.

Car Louis XI ne pouvait laisser fuir l'occasion qui s'offrait enfin. Comment espérer qu'il sacrifierait sa haine, son long espoir de vengeance, l'intérêt évident de son royaume, au respect d'une nouvelle trêve de neuf ans qu'il avait signée le 13 septembre 1475? N'avait-il pas consenti justement à cette suspension d'armes pour laisser le Téméraire s'user et se perdre dans sa lutte contre les Suisses? Ne faisait-il pas épier depuis longtemps ses mouvements par un corps d'armée? N'avait-il pas combiné déjà des mesures pour envahir à la fois la Bourgogne et la Flandre au moment propice? Il n'avait rien à craindre de l'Empereur, et le roi d'Angleterre, qui seul eût pu le retenir, ne songeait point à rompre la paix qu'il venait de conclure avec la France (avril 1475), dont il touchait une pension.

Non seulement Louis XI se trouvait libre d'agir à sa guise, mais il pouvait se flatter encore de trouver des alliés au sein

même des États bourguignons. La Gueldre, le pays de Liége, récemment annexés et tout frémissants sous le joug de leur vainqueur, aspiraient ardemment à l'heure de la délivrance. Et quant aux bourgeoisies de la Flandre, de la Hollande, du Hainaut, du Brabant, écrasées d'impôts, exaspérées par la violation de leurs privilèges, par l'orgueil du duc et la morgue de ses officiers, elles ne se dévoueraient point sans doute à la défense d'un régime devenu insupportable.

Ainsi le péril extérieur se doublait, au dedans de l'État, d'un péril plus menaçant encore. Tout chancelait à la fois, et la chute de la maison de Bourgogne paraissait devoir être d'autant plus profonde que sa fortune avait été plus éclatante et plus rapide.

Au milieu de cette débandade et pour sauvegarder un avenir si compromis, une jeune fille et une femme : Marie, la fille unique de Charles, âgée de vingt ans à peine, inconnue du peuple, dont l'avait séparée depuis sa naissance la sévère étiquette de la cour bourguignonne, caractère doux et faible, à la merci des événements, et sa belle-mère, l'intelligente et savante Marguerite d'York, capable de résolution et d'énergie, mais désorientée par la catastrophe soudaine qui la frappait (1). Autour d'elles, les « seigneurs du sang » : Louis de Bourbon, évêque de Liége, oncle de Marie, et des cousins, comme Adolphe de Clèves, seigneur de Ravestein, le fils de celui-ci, Philippe, dit Monsieur de Ravestein, Philippe de Bourgogne, sire de Beveren et de Veer, fils du grand bâtard Antoine. Puis quelques-uns de ces fonctionnaires étrangers que Charles, dans son absolutisme croissant, avait de plus en plus préférés aux nationaux pendant les dernières années de son règne : le chancelier de Bourgogne, Guillaume Hugonet, le sire de Humbercourt, l'évêque de Tournai, Ferri de Clugny, tous détestés par le peuple et, en dépit de leur expérience, hors

(1) M. O. Rubbrecht, *L'origine du type familial de la maison de Habsbourg*, ch. I (Bruxelles, 1910), retrouve les traits de Marie de Bourgogne dans la figure de la Sainte Catherine du retable de Memling (1479) à l'hôpital de Saint-Jean à Bruges. Ceux de Marguerite d'York seraient représentés par la Sainte Barbe du même tableau.

d'état de rien faire. Quelques garnisons éparpillées dans les places fortes de la Picardie, de l'Artois et du Hainaut, c'était tout ce qu'Adolphe de Clèves, lieutenant-général du duc depuis son départ, pouvait opposer à l'invasion imminente de la France.

A peine informé de la déroute de Nancy et sans même encore savoir si Charles était mort ou vivant, Louis XI avait donné ses ordres (9 janvier). Il chargeait le seigneur de Craon d'occuper le duché de Bourgogne, et faisait filer vers le nord, le 11 janvier, Philippe de Commines et l'amiral de France « pour mettre en son obéissance tous ceulx qui s'i voudroient mettre » (1). Depuis longtemps, il se proposait, si quelque boulet bienfaisant le débarrassait de son ennemi, de faire épouser Marie de Bourgogne par le dauphin ou par un prince français (2). Ce n'était là en somme que la politique suivie si souvent déjà par la France vis-à-vis de la Flandre, et dont le mariage de Marguerite de Flandre avec Philippe le Hardi (1369) avait été la dernière manifestation. En l'adoptant, Louis XI restait fidèle à la tradition de ses prédécesseurs et se rattachait à Charles V.

Et pourtant, maintenant que la fortune semble lui permettre de réaliser son dessein, il se laisse séduire par des perspectives plus tentantes. S'il ordonne à Craon de faire proclamer en Bourgogne qu'il veut fiancer son fils à Marie, s'il écrit aux bourgeois de Dijon qu'il est décidé à garantir les intérêts de « sa filleule », et si, pendant les négociations qu'il va entamer avec les villes de Flandre, il ne cesse de mettre en avant ses offres de mariage, il caresse à part lui de tout autres projets. Il n'a oublié ni la guerre du Bien Public, ni l'humiliation de Péronne. Il s'abandonne à l'espoir de détruire à jamais cette maison de Bourgogne devant laquelle il a tremblé si longtemps. Au même moment où il se déclare prêt à faire de Marie sa belle-fille, et où il se donne comme son protecteur, il rêve de la dépouiller de son héri-

(1) Philippe de Commines, *Mémoires*, éd. B. de Mandrot, t. I, p. 395 (Paris, 1901.)

(2) Commines, *loc. cit.*, p. 401.

tage. Il songe à réunir la Flandre au royaume, à exciter les Gueldrois et les Liégeois à la révolte, à appuyer les prétentions du roi de Bohême et des ducs de Saxe sur le Luxembourg (1), celles du comte palatin et d'Albert de Bavière sur le Hainaut et la Zélande (2), à donner le Brabant à quelque prince allemand dont il puisse se faire un allié, à distribuer d'autres territoires à des vassaux français (3). Groupés et puissants depuis un demi-siècle, les Pays-Bas retomberont ainsi dans le morcellement et la faiblesse. Il signale leurs riches provinces comme une proie à l'appétit des seigneurs de sa cour qui déjà se voient « tout d'or » (4). En même temps, il tâche de désunir leurs populations en s'efforçant d'exciter entre elles les haines de races, et il invite les Wallons à venir à la France puisqu'ils parlent la langue de la France (5). Mais il compte surtout, pour réussir, sur la corruption et l'intrigue.

Pendant que Philippe de Commines engage le commandant d'Arras, Philippe de Crèvecœur, seigneur d'Esquerdes (6), à trahir la Bourgogne comme il l'a jadis trahie lui-même, des serviteurs de la chambre du roi, de ces hommes à tout faire qu'il a pris dans le peuple, qui lui doivent tout et qui ne connaissent point le scrupule, se glissent dans les villes. Robinet d'Oudenfort arrive à Saint-Omer, et Olivier le Daim, ce petit bourgeois flamand anobli par Louis XI, est envoyé aux Gantois en mission secrète.

A Gand, en effet, est réservé dans les plans du roi le rôle essentiel. Il sait que cette grande ville, humiliée comme lui par le Téméraire, est animée comme lui d'un âpre désir de

(1) E. M. von Lichnowsky, *Geschichte des Hauses Habsburg*, t. VII, p. CCCCLVI (Vienne, 1843); Chmel, *Monumenta Habsburgica*, t. I, p. 151 (Vienne, 1854).

(2) K. Rausch, *Die Burgundische Heirat Maximilians*, I, p. 168 (Vienne, 1880).

(3) Commines, *Mémoires*, éd. de Mandrot, t. I, p. 403. — Commines, dans ce passage comme dans plusieurs autres, ne cache point sa désapprobation de la conduite du roi. Louis XI se débarrassa de lui en l'envoyant bientôt en mission dans le Poitou.

(4) Commines, *loc. cit.*, p. 406.

(5) Molinet, *Chroniques*, éd. Buchon, t. I, p. 33 (Paris, 1827).

(6) Pour ce personnage, voy. l'esquisse biographique de R. Serpette de Bersaucourt, dans *Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1908 à l'École des Chartes* (Paris, 1908).

revanche. Ses métiers, dépouillés depuis 1469 de leurs franchises et de leurs bannières, n'hésiteront point à embrasser sa cause. Une fois de plus, la politique urbaine s'appuiera sur la France. Le secours que Philippe le Bel a reçu jadis des patriciens gantois, les artisans gantois le fourniront à Louis XI. Qu'ils se soulèvent, et les Pays-Bas sont à sa merci. Car Marie de Bourgogne et Marguerite d'York se trouvent précisément au *Prinsen-Hof* de Gand, et les États généraux viennent d'y être convoqués. Le sort de la maison de Bourgogne semble donc enfermé dans les murs de la puissante commune. C'est de celle-ci que dépend le succès de la politique royale. Il faut la gagner à tout prix, et Olivier le Daim se hâte d'annoncer aux Gantois que son maître rétablit tous leurs privilèges.

D'ailleurs, le roi ne se contente point de saper ainsi la puissance bourguignonne : pendant qu'il fait envahir par Craon le duché de Bourgogne, il prépare une armée contre les Pays-Bas. Il emprunte de l'argent à Paris, demande à ses villes des maçons et des bombardes pour le siège des forteresses et concentre en Picardie ses francs-archers et ses compagnies d'ordonnance. Dès la fin de janvier, ses troupes pénètrent dans le Vermandois. Elles se font ouvrir sans résistance les portes de Saint-Quentin et des villes de la Somme, qu'un article de la paix d'Arras promettait de rendre à la France si le duc mourait sans héritier mâle, et où la domination bourguignonne est détestée. Au mépris des droits de l'Empire, Louis impose à Cambrai sa suzeraineté (1). Ainsi, moins d'un mois après la mort du Téméraire, il menace à la fois l'Artois et le Hainaut. Mais, comme toujours, il préfère les négociations à la guerre. Il ne combattra que si la diplomatie ne suffit pas à assurer son triomphe. De Péronne, où il est arrivé le 3 février, il attend les événements et s'efforce de les diriger.

Ils se déroulèrent tout d'abord comme il l'avait prévu.

A la nouvelle de la défaite et de la mort de leur prince, les métiers gantois s'étaient insurgés. Avant même l'arrivée d'Oli-

(1) H. Dubrulle, *Cambrai à la fin du moyen âge*, p. 322 et suiv. (Lille 1903).

vier le Daim, ils liaient inconsciemment partie avec le roi. La catastrophe que celui-ci mettait à profit pour détruire la maison de Bourgogne comme puissance européenne, ils se hâtèrent de s'en servir de leur côté pour détruire l'État bourguignon. La revanche de la politique urbaine sur la politique monarchique, du privilège sur l'égalité, du « bien particulier » sur le « bien commun », allait s'accomplir en même temps et à la même occasion que celle de la France sur la Bourgogne. Tandis que l'ennemi se massait aux frontières, les artisans, restés fidèles à la vieille tradition du particularisme urbain, ne songeaient qu'à leurs franchises et à reconstituer un État dans l'État. Au lieu d'organiser la résistance, ils n'avaient en tête, dit Philippe de Commines, que « de faire ung monde neuf » (1). Mais ce monde neuf qu'ils rêvaient, c'était le retour au passé. La révolution intérieure qu'ils ajoutaient à la guerre contre l'étranger, c'était, dans toute la force du terme, une révolution conservatrice, ou, si l'on veut, une révolution réactionnaire. Ils n'avaient qu'à le vouloir d'ailleurs pour triompher. Incapable de résistance, prête à toutes les capitulations et à tous les sacrifices pour rallier ses sujets à sa cause, Marie de Bourgogne octroya aux Gantois tout ce qu'ils demandèrent (2). Dès la fin de janvier, l'organisation de la ville se trouvait, comme avant la paix de Gavere, aux mains des métiers. Les anciens échevins étaient en fuite ou en prison et on instruisait tumultueusement leur procès.

C'est donc au milieu d'une ville en pleine fermentation politique que les États généraux s'assemblèrent vers la fin du mois de janvier. Marie les avait convoqués, avant même d'avoir appris la déroute de Nancy, pour leur demander des subsides et des troupes à envoyer à son père. La situation rendait ces demandes plus urgentes encore : mais les États n'étaient guère disposés à les entendre.

Ils ne s'étaient plus réunis depuis le mois d'avril 1476, où, après des discussions orageuses, ils avaient refusé les levées

(1) Commines, *Mémoires*, éd. de Mandrot, t. I, p. 425.

(2) Voy. la charte qu'elle accorda à Gand le 30 janvier 1477, publiée par V. Van der Haeghen dans les *Mélanges Paul Fredericq*, p. 273 (Bruxelles, 1904).

d'hommes que Charles exigeait de ses provinces. Le souvenir de l'arrogance du chancelier Hugonet les menaçant, s'ils disaient mot « qui puisse desplaire à mon très redoubté et souverain prince » de « faire parler à leurs testes » (1), leur faisait mieux sentir qu'ils étaient à présent maîtres de la situation. Au surplus, les Gantois exerçaient sur eux leur influence et enhardissaient à la résistance les délégués des bonnes villes. La compassion qu'inspiraient sans doute à quelques-uns la jeunesse et le malheur de Marie de Bourgogne, ne pouvait l'emporter sur les rancunes excitées par son père et sur l'espoir de fonder un nouveau régime. Le loyalisme, d'ailleurs, restait intact. Tous reconnurent Marie comme « princesse naturelle ». Personne ne songeait à contester ses droits héréditaires, et si Louis XI avait espéré des défections, il fut amèrement surpris. Wallonnes ou flamandes, toutes les provinces représentées, Brabant, Flandre, Hainaut, Namurois, Artois, Hollande et Zélande, se déclarèrent bourguignonnes. On décida même de lever pour le 1er mars une armée de 100,000 hommes et d'envoyer, en attendant, une ambassade au roi de France (2). Puis, oubliant la guerre, on ne songea plus qu'à modifier la forme du gouvernement. Les États s'improvisèrent assemblée constituante. Le 11 février 1477, ils contraignirent la duchesse à signer cet acte fameux que l'on appelle le Grand Privilège de Marie de Bourgogne (3).

(1) Gachard, *Les États de Gand de 1476*, dans *Études et notices historiques concernant l'histoire des Pays-Bas*, t. I, p. 15 (Bruxelles, 1890).

(2) *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, 3e série, t. X, [1869], p. 271.

(3) Il n'en existe pas d'édition satisfaisante. On en possède deux mauvaises impressions du XVIIIe siècle, l'une dans la *Verzameling van XXIV origineele charters, privilegien en keuren van de provincie van Vlaenderen* (Gand, 1787-88), l'autre dans un recueil analogue paru à Bruges en 1787. Il est intéressant de constater que ces éditions se rattachent aux mouvements qui précédèrent la révolution brabançonne. Le grand privilège fut parfois invoqué, à la fin du XVIe siècle, par les Calvinistes en opposition avec le Conseil d'État. Voy. un exemple dans Kervyn de Volkaersbeke et Diegerick, *Documents historiques inédits concernant les troubles des Pays-Bas*, t. II, p. 457 (Gand, 1849). Sur les controverses auxquelles il donna lieu en Hollande au XVIIIe siècle, voy. R. Fruin, *Geschiedenis der staatsinstellingen in Nederland*, éd. H. T. Colenbrander, p. 45 (La Haye, 1901).

Ce Grand Privilège est la première charte commune à toutes les provinces des Pays-Bas. Suivant une opinion déjà courante au XVIIIe siècle, il y aurait établi, à la place du système monarchique institué par les ducs, un régime constitutionnel de forme parlementaire. On l'a souvent comparé à la Grande Charte anglaise et l'on ne s'est pas fait faute d'admirer la sagesse et le caractère libéral de ses stipulations. A y regarder de près, cependant, on se convainc aisément qu'il ne mérite point tant d'honneur et qu'il n'a pas une si haute portée. Bâclé à la hâte et certainement sous la pression des Gantois (1), imposé à la duchesse qui n'eut le temps ni de l'examiner ni de le discuter, il constitue tout simplement une restauration du particularisme provincial. Sa signification est essentiellement négative. Il détruit, mais ce qu'il détruit, il ne le remplace pas ou il ne le remplace qu'en apparence.

Que détruit-il? Le gouvernement central, c'est-à-dire cet ensemble d'institutions créées par les ducs au-dessus des institutions territoriales, dans le but de les relier les unes aux autres et d'imprimer aux parties hétérogènes de l'État bourguignon un caractère et un gouvernement communs. De toutes les « nouveautés » introduites par la dynastie, c'était là la plus importante, mais aussi la plus destructive des autonomies

(1) On manque de renseignements sur la composition des États en 1477. Mais il est incontestable qu'ils furent dominés par les Gantois et se composèrent surtout de députés flamands. Il est caractéristique de constater que l'exemplaire du Grand Privilège qui fut envoyé à la ville de Mons est rédigé en flamand. La langue du gouvernement central, le français, fut incontestablement, à cette époque d'effervescence, traitée en étrangère, du moins dans l'administration de la Flandre, réaction toute naturelle si on songe que Charles le Téméraire l'avait, du moins à la fin de son règne, systématiquement substituée au néerlandais dans ses rapports avec les provinces thioises. On trouve des preuves de cette réaction jusque dans de toutes petites villes. A Oudenbourg, par exemple, les commissaires du prince qui avaient jusqu'alors rédigé en français leurs apostilles au bas des comptes communaux vérifiés par eux, les rédigent en flamand à partir de 1477-78. Voy. Feys et Van de Casteele, *Histoire d'Oudenbourg*, t. II (Bruges, 1878). — De l'examen que j'ai fait des originaux du Grand Privilège qui nous ont été conservés, me semble résulter qu'ils n'ont pas été dressés par la chancellerie ducale, mais par la secrétairerie de la ville de Gand. Il y a là un symptôme curieux de l'origine essentiellement gantoise de ce texte.

régionales (1). Par elle, l'ensemble des Pays-Bas se subordonnait à la souveraineté du prince ; les comtés et les duchés jadis indépendants étaient ravalés au rang de provinces. Et si l'on ajoute que le personnel chargé du maniement de ces institutions se composait presque tout entier de Bourguignons de Bourgogne, c'est-à-dire d'étrangers, on comprend aisément que c'est à briser les grands rouages de la machine administrative que devait s'attacher la réaction particulariste qui s'affirme dans le Grand Privilège.

Tandis qu'il laisse subsister sans changement ou avec de légères modifications les Conseils de justice provinciaux qui avaient soulevé au XIVe siècle une si forte opposition, il abolit purement et simplement le Parlement de Malines, cette grande cour de justice qui donne aux Pays-Bas l'attribut le plus essentiel de l'État, la souveraineté et l'unité judiciaires. Il n'en faudrait pas davantage pour caractériser ses tendances s'il ne nous apprenait lui-même que son but est le rétablissement de tous les « droits, privilèges, coutumes et usages », soit, en termes plus clairs, le rétablissement du morcellement territorial et l'abolition de l'État. A vrai dire, il semble que ce qu'il supprime d'un côté, il le rétablisse de l'autre. A la place du Parlement de Malines, il installe, en effet, un Grand Conseil adjoint à la personne du prince et dont les membres seront pris dans les divers pays suivant leur importance : quatre en Bourgogne (2), deux en Artois et Picardie, deux en Hainaut, un dans le Namurois, quatre en Brabant, quatre en Flandre, quatre en Hollande et Zélande, deux dans le Luxembourg et deux dans le Limbourg. Mais ce *Grooten Raed* ne pourra traiter que des affaires dont « les Conseils particuliers des divers pays et leurs lois locales ne peuvent prendre connaissance conformément à leurs privilèges », c'est dire qu'il ne s'occupera de rien, puisque les

(1) Voy. *Histoire de Belgique*, t. II, 3e édition, p. 378 et suiv.

(2) On voit par là que le Grand Privilège n'était pas fait seulement pour les Pays-Bas, mais pour tous les territoires appartenant à la maison de Bourgogne. Toutefois il est exclusivement l'œuvre des représentants des Pays-Bas, la Bourgogne n'ayant envoyé aucun député aux États de Gand.

souverainetés locales sont rétablies (1). Et il ne suffit pas même d'avoir énervé ainsi par avance ce simulacre de Conseil : pour achever de le rendre impuissant, on le prive du caractère sédentaire qui pourrait le soustraire au contrôle des provinces : il se déplacera avec le prince.

Ainsi est faussé le ressort du gouvernement central. Le principe monarchique de l'État a vécu. Le prince n'a plus en face de lui qu'une multiplicité de territoires sur lesquels il règnera à des titres particuliers et suivant des constitutions différentes. Devant le roi de France en armes, le faisceau des provinces des Pays-Bas se dénoue et s'éparpille. On cherche, il est vrai, à sauvegarder un semblant d'unité. Le rôle central que l'on refuse au prince, on le concède, en apparence, aux États généraux. Ceux-ci auront désormais le droit, comme les États particuliers de chaque territoire, de s'assembler quand ils le voudront et sans convocation préalable. Mais quels pouvoirs exerceront-ils? Quels moyens emploieront-ils pour obliger toutes les provinces à respecter leurs résolutions? Quelles sont les affaires qu'on leur réserve? Le Grand Privilège est muet sur toutes ces questions. Le seul point qu'il établisse avec netteté, et cela semble dans les conjonctures du moment une étrange ironie, c'est l'interdiction faite au prince d'entreprendre une guerre, même défensive, sans l'assentiment de ses sujets.

Il n'en faut pas davantage pour apprécier l'œuvre des États de 1477. Dominés par l'influence des villes et surtout par celle de Gand, ils ne voient d'autre moyen de redresser les griefs dont ils se plaignent que d'en revenir au particularisme. Avec eux, la politique médiévale l'emporte sur la politique moderne. Ils ne réforment pas, ils détruisent, et, sans distin-

(1) M. A. Walther, *Die Burgundischen Zentralbehörden*, p. 15 (Leipzig, 1909), est d'un autre avis. Mais c'est qu'il attribue au Conseil de 1477 la compétence que Wielant donne au Grand Conseil de Philippe le Bon. Il est trop évident qu'il faut juger le Grand Privilège d'après l'esprit qui l'inspire et que celui-ci est nettement hostile au pouvoir central auquel il ôte toute réalité par le rétablissement des autonomies territoriales dans le sens le plus large. La meilleure preuve en est que toutes les causes pendantes au Parlement de Malines seront renvoyées aux cours locales et provinciales : aucune d'elles n'est réservée au Grand Conseil.

guer entre le principe même du régime bourguignon et les abus que son application a entraînés pendant le dernier règne, ils profitent à la hâte de l'occasion pour tout balayer pêle-mêle. L'établissement arbitraire de nouveaux tonlieux, l'emploi abusif du français dans les rapports administratifs avec les provinces de langue flamande, la substitution du droit romain au droit coutumier, la mise à ferme des offices judiciaires, la donation des abbayes en commende, toutes ces mesures vexatoires ou odieuses, accompagnement trop réel mais non nécessaire du gouvernement central, sont emportées en même temps que lui. Et l'on se persuade sans peine qu'il n'en pouvait être autrement si l'on songe à la diversité des intérêts, des mœurs, des coutumes qui opposait les unes aux autres les provinces bourguignonnes. Trop récemment unies, elles étaient bien loin encore de constituer un solide corps d'État. La cohésion politique et la cohésion nationale ne pouvaient être maintenues entre elles que par l'unité de ce gouvernement central qu'elles s'acharnaient à démolir en voulant l'amender.

Dans le mouvement de réaction qui entraîne les Pays-Bas en 1477, le Grand Privilège n'a guère, d'ailleurs, que l'importance d'un programme. Si l'on supprima tout de suite ce qu'il abolissait, on n'institua point ce qu'il prétendait organiser. On ne voit pas que le Grand Conseil, dont il ordonnait la création, ait jamais fonctionné (1), ni que les États généraux se soient

(1) Gachard, dans son étude sur *Le jugement et la condamnation de Guillaume Hugonet et de Gui de Brimeu, seigneur de Humbercourt, Bulletin de l'Académie Royale de Belgique*, t. VI, 2e partie (1839), p. 335, croit qu'il a été constitué, parce que le Grand Conseil de la duchesse est mentionné dans un compte à la date du 1er mars 1477. On pourrait ajouter à celle-là d'autres mentions du *Grooten Raed* en 1477 (Van Duyse et de Busscher, *Invent. des arch. de Gand*, p. 248; Gilliodts van Severen, *Invent. des arch. de Bruges*, t. VI, p. 166, 184, 288, 417). Un manuscrit conservé aux Archives du Royaume, fonds des *Cartulaires et mss.*, n° 174, fol. 31, donne une liste des personnes choisies par la duchesse pour siéger au Conseil. Il y eut donc un commencement d'exécution, mais, en fait, les mentions relevées plus haut nous montrent que le Conseil ne se composa que de « seigneurs du sang » et de quelques conseillers, dont deux seulement, le sire de la Gruuthuse et Jean de La Bouverie, apparaissent avec quelque régularité. D'ailleurs Wielant, dans ses *Antiquités de Flandre*, p, 138 (*Corpus. Chron. Flandr.*, t. IV), nous dit que les conseillers n'étaient pas payés et que le Conseil « vint en confusion » à l'arrivée de Maximilien, c'est-à-dire dès le mois d'août 1477. S'il est donc certain

réunis conformément à ses stipulations. Tranchant le lien qui rattachait les uns aux autres les divers territoires, il devait, en effet, se dissoudre en une série de privilèges particuliers et s'abolir en vertu même des principes qu'il proclamait. Le même jour où Marie de Bourgogne y apposait sa signature, les Flamands se faisaient octroyer par elle une charte spéciale qui, restaurant la Flandre en principauté indépendante, annulait par avance le rôle réservé par le Grand Privilège aux États généraux.

A côté du redressement minutieux d'une foule de griefs, grands et petits, touchant l'emploi des langues, le renouvellement des « lois », les frais de justice, les dommages causés par les lapins des dunes, ce texte abandonne aux « Membres de Flandre » le gouvernement du comté et déclare que celui-ci ne pourra être mêlé sans son assentiment aux guerres soutenues par les autres pays de la duchesse (1). Des concessions analogues, datées du 14 mars, furent exigées par la Hollande et la Zélande (2). L'un après l'autre, les territoires bourguignons tiraient ainsi les conclusions du Grand Privilège.

En même temps que ce retour au provincialisme, s'accomplit un retour à l'autonomie urbaine sous sa forme la plus extrême. Dans chaque commune, les métiers, à l'exemple de ceux de Gand, ont pris les armes, arrêté ou terrorisé les magistrats. Partout ils réclament, menaçants, le rétablissement de leurs franchises politiques et économiques. Au sein de l'exclusivisme provincial, l'exclusivisme municipal se donne libre carrière. Dès le 11 février, les villes flamandes ont fait inscrire dans la charte octroyée au comté que les impôts votés à la majorité par l'assemblée des « Quatre Membres », ne pourront obliger la minorité, si bien que chaque ville reste seule et souveraine maîtresse de ses finances. Les Brugeois se font

que Marie a eu un Conseil de février à août 1477, tout semble prouver que son organisation ne fut pas conforme aux stipulations du Grand Privilège, quoi qu'en pense M. Walther, *Burgundischen Zentralbehörden*, p. 17.

(1) On en trouve le texte dans la *Verzameling van XXIV origineele charters* mentionnée plus haut, p. 9, n. 3.

(2) *Groot Placaet boeck van de Staten-Generael*, t. II, p. 658 (La Haye, 1664).

restituer, le 13 mars, toutes leurs anciennes coutumes, et la charte qu'ils dictent à Marie de Bourgogne constitue la manifestation la plus éclatante du protectionnisme suranné auquel ils restent obstinément fidèles. Elle supprime le Franc comme « membre de Flandre » et le soumet de nouveau au pouvoir de la ville, elle interdit l'exercice de la draperie dans les villages, elle refuse le droit de bourgeoisie à tout individu né hors de Flandre, elle reconstitue l'étape dans toute sa rigueur pour les marchands étrangers (1). A Bruxelles, les artisans s'emparent de l'hôtel de ville, se saisissent des échevins, font prononcer par des commissaires, dont la plupart ne savent ni lire ni écrire, des condamnations à mort (2). Des faits analogues se passent à Ypres, à L'Écluse, à Mons, à Bois-le-Duc, à Valenciennes, à Anvers. Partout les métiers, menacés dans leur prospérité matérielle par une transformation économique dont ils ne peuvent comprendre ni les causes ni la portée (3), attribuent leur malaise à l'État et ne voient le salut que dans sa ruine (4).

Pendant qu'ils traquent de toutes parts les fonctionnaires du prince et les partisans du régime qui sombre, ils rétablissent strictement leurs monopoles et s'efforcent de s'assurer le marché urbain qui leur échappe. Les brasseurs bruxellois font insérer dans le privilège accordé le 4 juin à leur ville la défense d'importer de la bière fabriquée au dehors; les bouchers confisquent la charte qui autorisait les bouchers étrangers à vendre de la viande le samedi; le marché du vendredi, odieux aux artisans parce qu'il est accessible aux marchands de l'extérieur, est supprimé (5). Dans l'intérêt des corpo-

(1) Gilliodts van Severen, *Coutumes de la ville de Bruges*, t. II, p. 72 (Bruxelles, 1875).

(2) Henne et Wauters, *Histoire de la ville de Bruxelles*, t. I, p. 279 (Bruxelles, 1845).

(3) Sur cette transformation, voy. plus loin livre II, chapitre II.

(4) Le mouvement se communiqua même çà et là aux campagnes. Dans le métier d'Ardenbourg, les paysans refusèrent de payer la dîme. Voy. J. H. van Dale, *Tiendweigering van de vrijlaten in Aardenburger Ambacht*, dans *Cadzandria*, 1859, p. 3 et suiv.

(5) Henne et Wauters, *op. cit.*, t. I, p. 283. Joignez G. Des Marez, *L'organisation du travail à Bruxelles au XVe siècle*, p. 127, 363, 385 (Bruxelles, 1904).

rations triomphantes, le ravitaillement de la bourgeoisie est compromis. C'est la dernière et suprême conséquence de cette politique du « bien particulier » sous les coups de laquelle s'effondre l'État bourguignon.

Comment, dans de telles conditions, la lutte contre Louis XI eût-elle été possible? Du moment où elle se dissolvait, la « généralité » devenait naturellement incapable d'un effort commun. Et cet effort, d'ailleurs, elle eût refusé de l'accomplir si même elle l'avait pu. Les provinces n'entendaient pas maintenir contre l'ennemi étranger cette unité politique dont elles ne voulaient plus pour elles-mêmes. Sans doute, elles ne songeaient point, on l'a vu, à trahir leur « princesse naturelle ». Chacune d'elles reconnaissait hautement le droit héréditaire de la duchesse en son propre territoire, mais s'inquiétait fort peu que ce droit fût violé dans les provinces voisines. De la somme de ces loyalismes particuliers ne pouvait venir la résistance collective qu'il eût été indispensable d'opposer aux attaques de la France. Et puis, au sortir du règne si belliqueux de Charles le Téméraire on ne voulait plus de guerre : on espérait aboutir facilement à une entente avec le roi. Louis XI, à l'en croire, n'était point l'ennemi des provinces, il le disait à tout venant; il n'en avait qu'à la puissance bourguignonne, et, puisque celle-ci n'existait plus, il ne serait point difficile de trouver un accommodement.

A cette politique, dont les villes et particulièrement les Gantois se montraient les promoteurs ardents, que pouvait opposer un gouvernement sans prestige, dépourvu d'armée et réduit à ne pouvoir compter que sur le dévouement de fonctionnaires détestés? Pour gagner ses sujets à la cause de l'unité, Marie de Bourgogne était obligée de leur faire des concessions qui détruisaient cette unité même. Les déclarations de dévouement qu'elle recevait en échange de ses privilèges demeuraient stériles. L'armée de 100,000 hommes décrétée par les États ne fut jamais levée. Une seule voie était ouverte à la duchesse, celle des négociations et des atermoiements.

Dès le 4 février, et avant même la réunion complète des États généraux, une ambassade était envoyée à Louis XI. Elle se

composait des plus fidèles serviteurs de Charles le Téméraire, le chancelier Hugonet et le sire de Humbercourt, de quelques nobles flamands et des bourgmestres de Bruges et de Gand. « Leur désolation estoit si grande et leur peur, dit Philippe de Commines, qu'i ne sçavoient ne que dire ne que faire » (1). Le roi affecta de traiter fort mal les seigneurs bourguignons, tandis qu'il se montrait plein de prévenance pour les représentants des communes, auxquels il accorda une entrevue secrète et qu'il invita à sa table. Il semble bien qu'il fit allusion devant les députés au mariage de Marie avec son fils, projet peu compromettant d'ailleurs vu l'âge du dauphin qui n'était encore qu'un enfant de sept ans. Mais il exigeait, avant d'entrer en pourparlers, la cession des villes de la Somme et du comté de Boulogne ainsi que la remise de toutes les villes de l'Artois. C'étaient là des « impossibilités » et l'on ne put naturellement s'entendre (2). Toutefois, pour écarter une agression immédiate et faire preuve de bon vouloir, les ambassadeurs consentirent à laisser une garnison française entrer dans la « cité » d'Arras.

Les conversations du roi de France avec les négociateurs de Gand et de Bruges avaient porté leurs fruits. Dans l'état d'esprit où ils se trouvaient, il n'était pas nécessaire d'avoir l'habileté d'un Louis XI pour leur inspirer une incurable défiance à l'égard des conseillers de la duchesse, et pour leur faire croire que, conduites par eux seuls, les négociations aboutiraient rapidement. Aussi la seconde députation qui vint trouver le roi au commencement de mars, fut-elle composée tout autrement que la première. Elle ne comprenait plus que des représentants des États, parmi lesquels les Flamands, et

(1) Commines, *Mémoires*, éd. de Mandrot, t. I, p. 414. — Pour la date de l'ambassade, voy. la note *ibid.*, p. 415, et Gilliodts van Severen, *Inventaire des archives de Bruges*, t. VI, p. 154. D'après les mémoires du sire de Haynin, éd. D. D. Brouwers, t. II. p. 228 (Liége, 1906), l'ambassade quitta Gand le 3 février. Peut-être tous les députés ne partirent-ils pas ensemble. Pour la conduite du roi à l'égard des députés des communes, cf. Haynin, *ibid.* Les seuls envoyés de Marie étaient les nobles et particulièrement Hugonet et Humbercourt qui avaient des lettres secrètes priant le roi de négocier avec eux seuls (Commines, t. I, p. 425). Les délégués des villes s'étaient joints à eux sans mandat.

(2) Molinet, *Chroniques*, t. II, p. 21.

spécialement les Gantois, étaient les plus nombreux. Ces diplomates improvisés allaient être pris au piège : « ce n'estoient que bestes, dit brutalement Commines, et gens de ville, la pluspart » (1).

Rédigées dans des termes si humbles qu'ils en sont presque serviles, leurs instructions témoignaient trop naïvement de leur désir de la paix pour ne pas mettre dès l'abord tous les avantages du côté d'un adversaire en armes (2). Elles déclaraient que les « gens des estats de Mademoiselle de Bourgogne » étaient prêts à s'employer à son mariage avec le dauphin, désavouaient les guerres entreprises contre la France par le défunt duc, et désiraient « exaulcer, honnourer et servir de tout leur povoir Sa Majesté, comme bien ils l'ont desjà démonstré en l'abolicion du Parlement de Malines ». Ils demandaient seulement que « attendu leur dite inclination », il plût au roi de « faire retraire son armée » pendant les négociations matrimoniales qui allaient s'engager.

Louis XI n'eut pas de peine à mener où il le voulait ces ambassadeurs novices (3). Il se mit en frais de rondeur et de bonhomie. Il traita les Flamands surtout en vieux amis, déclarant qu'il n'avait jamais songé à leur faire la guerre, ni même à « requérir en Flandre son droit de ressort ». Quant aux Gantois, il se fiait tant en eux « qu'il oserait bien entrer dans leur ville à six chevaux ». Il souhaitait ardemment l'union de Marie avec le dauphin, décidé, aussitôt après le mariage, à « oster sa couronne de son chief et la poser sur le chief de son fils et de Mademoiselle, et soi retraire en quelque lieu pour vivre en déduit ». Mais comment pourrait-il conclure la paix aussi longtemps que la duchesse serait entourée de conseillers perfides, unique obstacle à la réalisation de ces beaux rêves, et

(1) Commines, *Mémoires*, éd. de Mandrot, t. I, p. 424.

(2) Elles ont été publiées par Gachard dans son mémoire sur Hugonet et Humbercourt. *Bull. de l'Acad. de Belgique*, t. VI, 2e partie, p. 237. On les trouve également dans le *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, 3e série, t. X [1869], p. 274, avec quelques différences.

(3) Pour ce qui suit, voyez la relation présentée aux États généraux par les ambassadeurs dès leur retour, dans Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, t. V, p. 515 (Bruxelles, 1850).

dont elle suivait aveuglément les avis au lieu de s'abandonner à ceux des États (1)?

L'ambassade rentra à Gand vers le 13 mars, ainsi mise au courant de la situation. Instruits par elle des intentions si pacifiques du roi et du motif qui l'empêchait bien malgré lui de les réaliser, les États, après une discussion passionnée, décidèrent de contraindre Marie à accepter le dauphin pour époux. Elle eut beau supplier avec larmes qu'on ne lui fît point violence et qu'on défendît son héritage; on ne l'écouta pas (2).

Les États, les députés des villes notamment, étaient persuadés qu'elle les trompait. On écarta d'elle sa belle-mère Marguerite d'York et le sire de Ravestein, tandis que les Gantois arrêtaient de leur propre autorité Hugonet et Humbercourt et faisaient instruire illégalement leur procès par les échevins. Leur mort était aussi certaine que quatre-vingt-dix ans plus tard, devait l'être celle des comtes d'Egmont et de Hornes jugés par le duc d'Albe (3). Alors comme maintenant les prisonniers représentaient un régime dont leur supplice devait affirmer la disparition définitive. Avec Egmont et Hornes l'opposition nationale fut sacrifiée à l'absolutisme espagnol, comme avec Hugonet et Humbercourt la politique bourguignonne de centralisation monarchique et de guerre à la France fut sacrifiée à la politique municipale de particularisme et de paix à tout prix. Ils tombèrent victimes de la crise qui faillit faire disparaître en 1477 la maison de Bourgogne. Quand revinrent des temps plus calmes on ne comprit plus les causes de leur chute, et, par une ironie vraiment extraordinaire de l'histoire, ils passèrent pour avoir été mis à mort comme complices de Louis XI et traîtres à leur souveraine (4).

(1) Pour achever de rendre suspects aux communes les conseillers de Marie, Louis XI leur montra la lettre de la duchesse leur octroyant de pleins pouvoirs. Voir Commines, *Mémoires*, éd. de Mandrot, t. I, p. 424-25.

(2) Voir pour les violences qui lui furent faites, afin de la forcer à la paix et au mariage avec le dauphin, une lettre écrite le 18 mars par un des députés de Bruges aux États généraux, dans F. Priem, *Documents extraits du dépôt des archives de la Flandre Occidentale*, 2e série, t. VI, p. 284 (Bruges, 1848-49).

(3) Voy. *Histoire de Belgique*, t. IV, 2e édit., p. 13.

(4) Dès 1839, Gachard a clairement démontré dans son excellent mémoire sur la condamnation d'Hugonet et d'Humbercourt (voy. p. 13, n. 1) :1° que le procès

Leur supplice (3 avril), l'impuissance et l'isolement de Marie de Bourgogne au milieu d'une ville en révolte comblaient les vœux de Louis XI. Il dut croire que c'en était fait de la puissance bourguignonne et que, disloquée à l'intérieur par la révolution, elle allait, au premier choc, tomber à sa merci. Les Gantois et les États qui s'attendaient à voir le roi battre en retraite et entamer avec eux la négociation du mariage, s'aperçurent qu'ils avaient été joués quand son armée se dirigea vers le Nord. Il se flattait sans doute d'avoir raison aussi facilement de l'Artois et du Hainaut que des villes de la Somme et du comté de Boulogne. Il espérait, on l'a vu, que ces pays de langue française ne lui opposeraient aucune résistance. Il s'attendait à des défections nombreuses parmi les commandants de place, dont l'un des principaux, le sire d'Esquerdes, venait de passer dans son camp. Mais il faisait trop bon marché de ce sentiment de fidélité pour la « princesse naturelle » qui restait intact malgré les troubles et l'anarchie. Devant l'invasion, toutes les villes fermèrent leurs portes et se défendirent obstinément. La plus grande partie de la noblesse demeura fidèle. L'héroïsme du sire de Beveren racheta la trahison d'Esquerdes. Les débris de l'armée de Nancy venaient d'ailleurs renforcer peu à peu les garnisons de la frontière. Des

des deux seigneurs fut instruit par une commission nommée par les Gantois et se déroula en dehors de toutes les formes légales ; 2° qu'ils furent condamnés, non pour avoir pactisé avec le roi de France, mais à cause de la haine que les Gantois leur portaient comme à des ennemis de leurs franchises. Le mémoire de Ch. Paillard, *Le procès du chancelier Hugonet et du seigneur d'Humbercourt* (*Mém. in-8° de l'Académie de Belgique*, t. XXXI, 1881) n'a rien ajouté à la démonstration de Gachard. Il est étonnant que Kervyn de Lettenhove n'ait pas tenu compte de celle-ci et ait représenté les deux conseillers de Marie comme des instruments de Louis XI, dans le tome V (p. 247) de son *Histoire de Flandre*, paru en 1850. Son erreur s'explique facilement par son point de vue. Pour lui, en effet, les communes sont les défenseurs de la « cause nationale » et tous leurs soulèvements s'expliquent par là. Il oublie seulement qu'en 1477, les Gantois soutiennent la politique de Louis XI et que c'est justement Hugonet et Humbercourt qui y résistent. D'ailleurs, le bruit se répandit tout de suite que les deux seigneurs avaient été condamnés comme partisans du roi de France. Dès le 20 avril, les ambassadeurs de Maximilien à Gand s'en font déjà l'écho. K. Rausch, *Die Burgundische Heirat Maximilians I*, p. 171.

chansons circulaient parmi le peuple et les soldats, excitant les courages

« A léaument servir,
La dame et l'héritage,
Qui li doit partenir » (1).

Maintenant que le roi dévoile ses plans, qu'il n'est plus permis de s'abuser sur son intention de déshériter sa filleule, et qu'il entame la guerre après avoir berné les États par des assurances de paix, les illusions se dissipent. Le cri de « Vive Bourgogne ! » commence à retentir de nouveau. Sur les derrières de l'armée française, Arras se soulève. Si le roi parvient à s'emparer de Térouanne (6 avril), il échoue devant Saint-Omer, que le sire de Beveren refuse de lui rendre malgré la menace de faire mourir son père, prisonnier en France. Les tentatives qu'il pousse du côté du Hainaut ne réussissent pas mieux. Il entre, il est vrai, au Quesnoy, écrasé par les boulets de ses bombardes, mais Condé et surtout Valenciennes, dont les bourgeois incendient eux-mêmes les faubourgs et font venir d'Allemagne, à leurs frais, 150 arquebusiers, défient toutes les attaques. Furieux de cette résistance imprévue, Louis a vainement recours à la terreur. Le châtiment d'Arras, dont il expulse les habitants, et que bientôt, suivant l'exemple de Charles le Téméraire à Liége, il débaptisera, lui imposant le nom de « Franchise », les ravages qu'il exerce autour de Valenciennes, où 4,000 faucheurs appelés de France abattent les récoltes et où tout est incendié (juillet) n'aboutissent qu'à exaspérer la défense. Les Gantois eux-mêmes comprennent enfin, après la surprise de Tournai par une garnison française, que le péril menace à la fois tous les pays bourguignons. Leurs métiers courent aux armes, mettent à leur tête le duc de Gueldre, délivré de la prison où Charles le Téméraire le tenait enfermé depuis 1471, et marchent en tumulte vers l'Escaut. Mais le temps des métiers était passé aussi bien dans la vie militaire que dans la vie politique. Les milices communales chargées au

(1) Haynin, *Mémoires*, éd. R. Chalon, t. II, p. 308, (Mons, 1842). Voy. une chanson flamande de la même époque dans P. Fredericq, *Onze historische volksliederen van voor de godsdienstige beroerten*, p. 41 (Gand, 1894).

Pont d'Espierre par quelques escadrons royaux, lâchèrent pied au premier choc. Le duc de Gueldre périt dans la mêlée (27 juin), et la débandade des Gantois fut la première preuve de l'inanité de leur tentative pour reconstituer, à l'aurore des temps modernes, l'État urbain du moyen âge.

II

Pendant que Louis XI s'acharnait à la ruine de la maison de Bourgogne, le superbe héritage de Charles le Téméraire excitait d'ardentes convoitises et Marie, fiancée si souvent du vivant de son père, se voyait importunée par les prétendants les plus divers, dans le même moment où l'intégrité de sa succession était si gravement compromise. Le duc de Clèves la sollicitait pour son fils, Adolphe de Ravestein pour le sien, le duc de Gueldre espérait, grâce à l'appui des Gantois, la contraindre à l'épouser; enfin, deux princes anglais, le duc de Clarence et Antoine Woodville, beau-frère du roi Édouard IV, se mettaient également sur les rangs.

Mais depuis le 6 avril 1476, Charles avait promis solennellement la main de sa fille au fils de l'empereur Frédéric III, l'archiduc Maximilien d'Autriche. Le mariage devait avoir lieu à Cologne le 11 novembre, et si les événements en avaient empêché la célébration à cette date, il restait si bien décidé que, le 26 du même mois, Marie, remerciant son fiancé des joyaux qu'il lui avait envoyés, l'assurait qu'elle serait très heureuse de faire ce que son père « luy plaira moi ordonner et commander » (1). Elle se considérait donc comme définitivement engagée lorsqu'elle apprit le désastre de Nancy. La volonté de son père et son propre consentement la destinaient à Maximilien, et l'on s'explique sa résistance et ses larmes quand elle se vit menacée d'un mariage avec le dauphin. Prisonnière des Gantois et tremblant d'être livrée à Louis XI, elle écrivait secrètement, le 26 mars, à son fiancé pour le supplier

(1) J. Chmel, *Monumenta Habsburgica*, I, p. 137.

de hâter son arrivée « afin qu'elle ne fut point contrainte de faire des choses qu'elle voudroit bien ne pas faire » (1).

L'empereur n'était pas moins pressé d'assurer à son fils la main de la plus riche héritière de l'Occident. Mais Maximilien ne pouvait se montrer aux Pays-Bas sans armée et sans argent. Pendant qu'il s'efforçait péniblement de réunir l'un et l'autre, une ambassade chargée de conclure le mariage par procuration se hâtait vers la Flandre (2). Conduite par l'évêque de Metz et le prévôt de Xanten, Georges Hessler, le futur cardinal (3), elle arriva à Gand le 16 avril. La belle attitude des 300 cavaliers de son escorte, mais plus encore la trahison du roi de France et la terreur qu'il inspirait maintenant, lui valurent un accueil chaleureux. Les enfants eux-mêmes la saluaient au passage des cris de « Vive l'Empereur ! ». Cinq jours après, le 21 avril 1477, le duc Louis de Veldenz épousait Marie de Bourgogne au nom de Maximilien d'Autriche. Les plans du roi de France étaient déjoués. Un appui s'offrait aux Pays-Bas, et la recrudescence des efforts de Louis XI à partir de ce moment, contre les places du Hainaut et de l'Artois, n'a d'autre motif que l'espoir de remporter un succès décisif avant l'arrivée des secours qu'on attendait désormais de l'Allemagne.

Besogneux comme il l'était, l'empereur, même en engageant ses biens, ne put fournir à son fils que des ressources fort médiocres. Maximilien, accompagné de 800 à 1,200 hommes d'armes, quitta enfin Vienne le 21 mai. Il était si mal pourvu d'argent que Marie dut lui envoyer à Cologne de quoi paraître honorablement devant elle. Il arriva à Gand le 18 août, et le mariage fut célébré très simplement, le lendemain matin, dans la chapelle du *Prinsen-Hof*.

Les deux époux, dont l'un ne parlait pas l'allemand, ni l'autre le français, ne pouvaient converser que par signes. Mais Marie, comme ses sujets, accueillait Maximilien en sauveur.

(1) J. Chmel, *Monuments Habsburgica*, I, p. 140.

(2) Pour les détails suivants, voir l'étude de K. Rausch, *Die Burgundische Heirat Maximilians I*, p. 168 et suiv.

(3) Sur ce personnage voy. W. Hollweg, *Dr. Georg Hessler, ein kaiserlicher Diplomat und römischer Kardinal des XV. Jahrhunderts*. (Leipzig, 1907.)

La belle prestance et la jeunesse de l'archiduc plaisaient au peuple. Partout on lui fit une réception enthousiaste. Les arcs de triomphe élevés sur son passage dans les rues de Gand, les tableaux vivants que l'on organisa à Bruges lors de sa joyeuse entrée portaient des inscriptions significatives : *Tu es dux et princeps noster, pugna proelium nostrum*, ou encore : *Gloriosissime princeps defende nos ne pereamus* (1).

De tous les mariages politiques que présente l'histoire des Pays-Bas, aucun n'a entraîné des conséquences aussi graves que celui de Marie de Bourgogne avec Maximilien d'Autriche. L'union même de Philippe le Hardi et de Marguerite de Flandre ne présente point une telle importance. Car si elle a permis l'unification des diverses provinces sous le sceptre des ducs de Bourgogne, cette unification pourtant n'est point exclusivement son œuvre. Elle se serait faite tôt ou tard; tout y poussait, et le mariage bourguignon n'intervint que pour en hâter l'accomplissement et pour désigner la dynastie qui devait y présider. Au contraire, l'alliance matrimoniale de 1477, loin d'agir dans le sens de la tradition, en rompt brusquement le cours. En mettant sa main dans celle de Maximilien, en effet, Marie de Bourgogne a condamné la Belgique à n'avoir plus de dynastie lui appartenant en propre avant l'époque contemporaine.

Sans doute, depuis la fin du XIIIe siècle, de nombreux mariages avaient donné des princes étrangers soit au Hainaut, soit à la Flandre, soit au Brabant. Mais Guillaume de Bavière, Wenceslas de Luxembourg ou Philippe de Bourgogne, en qualité de cadets, n'étaient point destinés à la succession de leurs pères. Introduits dans les Pays-Bas, ils y demeurèrent, s'y nationalisèrent très vite et ne les firent point entrer dans les maisons dont ils étaient issus.

Quant à Maximilien, fils unique de Frédéric III, il se voyait appelé à recueillir un jour l'héritage de la maison de Habsbourg. Il se trouvait dans la situation qui eût été celle de Philippe le Hardi, si ce prince avait été désigné, lors de son

(1) *Excellente Cronicke van Vlaenderen*, fol. 191, v°, 193, r° (Anvers, 1531).

mariage avec la fille de Louis de Male, pour porter plus tard la couronne de France. Les intérêts autrichiens devaient l'empêcher de se consacrer uniquement aux Pays-Bas comme l'avaient fait ses devanciers. Il était impossible désormais que le souverain qui allait régner sur les provinces bourguignonnes eût une politique bourguignonne. Fatalement il les considérerait comme une portion de cet ensemble hétérogène de peuples et de territoires qui constituait la maison d'Autriche, les subordonnerait aux desseins nécessaires pour le maintien et l'accroissement de cette vaste et complexe monarchie, les engagerait malgré elle, et le plus souvent contre leurs intérêts, dans toutes les guerres et dans tous les conflits où, par l'éparpillement même de ses territoires et la multiplicité de ses adversaires, il serait lui-même entraîné. Le mariage de Marie de Bourgogne allait mêler plus que jamais les Pays-Bas à l'histoire européenne, mais le rôle qui leur y serait dévolu serait à l'avenir un rôle passif. Ils seraient forcés de subir dorénavant et de plus en plus la politique de leurs princes, et de là une série de froissements et de conflits qui aboutiraient finalement à la Révolution.

Les États généraux ne prirent aucune mesure pour écarter des éventualités si redoutables et si faciles à prévoir. Leur ascendant sur la duchesse, au moment du mariage, leur eût permis sans doute d'exiger des garanties; ils n'y songèrent point. Le contrat que Marie et Maximilien signèrent le 18 août 1477, est un simple pacte entre deux dynasties uniquement préoccupées de considérations territoriales. Suivant ses termes, le conjoint survivant ne pourra réclamer, en l'absence d'enfants, ni propriété ni usufruit dans les domaines du conjoint décédé. En revanche, les enfants issus du mariage, *unus vel plures*, hériteront de toute la succession de leurs parents (1). Aucune stipulation ne réserve dans ce cas l'autonomie politique des États bourguignons vis-à-vis des États autrichiens. Un mois plus tard, le 17 septembre, la duchesse renonçait d'ailleurs à la clause qui eût pu enlever les Pays-Bas à Maximilien; elle

(1) Dumont, *Corps diplomatique*, t. III², p. 9 (Amsterdam, 1726).

lui faisait donation de toutes ses principautés s'il lui arrivait de mourir sans enfants (1). Les Habsbourg avaient bien pris leurs précautions ; quoi qu'il arrivât, l'héritage de Charles le Téméraire ne pouvait leur échapper.

On comprend sans peine l'inertie des États au moment d'arrangements si décisifs. L'influence qui y dominait était celle des « gens de ville, mal accoustumés de besongner en si grans matières » (2). Les bourgeois qui venaient de se laisser duper par Louis XI ne pouvaient saisir la portée de l'union qui s'accomplissait sous leurs yeux. Chaque province se crut suffisamment garantie quand elle eut fait jurer par l'archiduc le respect de ses privilèges. On oublia même, tant le sentiment particulariste l'emportait, de soumettre le Grand Privilège à sa ratification. Seuls peut-être quelques-uns parmi les « seigneurs du sang » n'assistèrent point à la célébration du mariage sans de secrètes appréhensions et un mécontentement déguisé. Adolphe de Clèves n'avait-il point espéré pour son fils la main de Marie? Mais, dans les circonstances présentes et en face des armées de Louis XI, aucune opposition n'était possible. S'il y eut çà et là des protestations, elles disparurent dans la joie momentanée qu'inspirait au peuple l'arrivée d'un protecteur.

L'événement du mois d'août 1477, si essentiel dans l'histoire de Belgique, s'accomplit sans la moindre participation de l'Empire. Bien différent de Sigismond de Luxembourg, Frédéric III n'avait rien fait depuis le commencement de son règne pour imposer sa suzeraineté aux ducs de Bourgogne. C'est à la maison d'Autriche, ce n'est point au « Saint Empire Romain » qu'il voulait rattacher les Pays-Bas en négociant avec Charles le Téméraire le mariage de son fils et de Marie. Cette union n'apporta donc aucun changement aux rapports des provinces lotharingiennes avec l'Allemagne. Le lien qui s'était dénoué entre elles ne fut point resserré. Les souverains autrichiens s'efforcèrent même, on le verra plus loin, de le rendre plus lâche encore, pour pouvoir disposer en

(1) J. Chmel, *Momumenta habsburgica*, t. I, p. 166.
(2) Commines, *Mémoires*, éd. de Mandrot, t. I, p. 424.

toute liberté de leur nouvelle acquisition. Et l'Empire les laissa faire et se désintéressa de ces pays qui, depuis si longtemps, lui étaient devenus étrangers. Malgré les exhortations de Frédéric III (20 mai), il se garda bien de prendre part à la lutte qui allait s'engager entre Maximilien et Louis XI.

Le mariage de Marie de Bourgogne renversait de fond en comble les plans de ce dernier. Il rendait impossible, en effet, le démembrement des Pays-Bas, si ce n'est par une guerre que l'archiduc d'Autriche soutiendrait certainement avec vigueur. Maximilien, sans doute, était pauvre, mais les immenses trésors accumulés par Philippe le Bon n'avaient pu être épuisés par Charles le Téméraire. Les joyaux, les orfèvreries, les pierreries de la maison de Bourgogne, épargne splendide des années de prospérité, assuraient les ressources et le crédit nécessaires pour constituer une armée. Dès le 5 septembre, l'archiduc faisait vendre à Bruxelles pour 100,000 florins d'argenterie, et les banquiers italiens de Bruges, Tommaso Portinari, les da Rabatta et les dei Campie lui ouvrirent si largement leurs caisses que plusieurs d'entre eux en furent ruinés (1). On peut dire sans exagération que l'admirable organisation financière de la maison de Bourgogne fut le bouclier qui protégea les Pays-Bas, lors de la crise de 1477, contre les coups de leur adversaire. Elle lui permit de combattre sans exiger de ses sujets des sacrifices aussi lourds que ceux que son adversaire imposa aux siens.

Maximilien arrivait décidé à agir. Le 27 août, il écrivait à Louis XI pour lui proposer le maintien de la trêve conclue en 1475 avec Charles le Téméraire. Mais s'il se déclarait prêt à remplir les obligations auxquelles les traités pouvaient l'astreindre envers la couronne, il exigeait très nettement, en revanche, la restitution immédiate des territoires occupés par « violence et force d'armes » en Bourgogne et dans les Pays-Bas, qu'il était désormais tenu de défendre comme appartenant à sa femme (2). Conformément à ses habitudes de prudence,

(1) V. Ehrenberg, *Das Zeitalter der Fugger*, t. I, p. 276 (Iena, 1896).

(2) Lenglet du Fresnoy, *Mémoires de Philippe de Comines*, t. III, p. 530 (Paris, 1747); Vaesen, *Lettres de Louis XI*, t. VI, p. 216 (Paris, 1898).

le roi, à la veille d'une guerre qui pouvait l'entraîner dans des complications imprévues, consentit à suspendre les hostilités. Une trêve fut conclue le 18 septembre; les deux adversaires la mirent à profit pour se procurer des alliances.

Pendant que Louis cherchait à s'assurer l'appui de la Gueldre et du pays de Liége, Frédéric III s'efforçait de soulever l'Allemagne contre la France qui venait d'envahir le Cambrésis, le Hainaut et la Franche-Comté, terres d'Empire. Pour enlever aux Allemands tout prétexte d'entrer en lice, le roi retira ses troupes de Cambrai (1), et, dans un manifeste fort habile, il distingua la cause de la maison d'Autriche, seule en question dans la querelle, de la cause de l'Allemagne (2). Les princes de l'Empire pensaient comme lui : aucun d'eux ne s'arma pour la défense de Maximilien. Réduit à ses seules forces, Frédéric ne put seconder plus efficacement son fils contre Louis XI, que Rodolphe de Habsbourg, deux cents ans plus tôt, n'avait pu seconder Jean d'Avesnes contre Philippe III (3).

Cependant le roi de France, qui n'a plus de ménagements à garder ni d'ambassadeurs à séduire, abandonne l'attitude qu'il avait adoptée avant le mariage. Plus de protestations de dévouement pour sa « filleule » : elle est devenue subitement une criminelle, détenant au mépris de tout droit des fiefs dont une femme ne peut hériter (4). Digne fille de son père, contre la mémoire duquel le Parlement entame un procès de lèse-majesté (5), elle ne craint point d'attaquer son suzerain. Son audacieuse agression oblige le roi à se défendre en confisquant les terres qu'elle tient de lui. Il se déclare même, puisqu'il possède désormais la Bourgogne, chef de la Toison d'or (6) !

Ces violences hâtèrent dans les Pays-Bas le réveil du

(1) H. Dubrulle, *Cambrai à la fin du moyen âge*, p. 322 et suiv.

(2) Vaesen, *Lettres de Louis XI*, t. VII, p. 36-44 (Paris, 1900).

(3) *Histoire de Belgique*, t. I, 4e édition, p. 251.

(4) Sur la question du droit de Marie au duché de Bourgogne, voy. A De Ridder, *Les droits de Charles-Quint au duché de Bourgogne*, p. 13 et suiv. (Louvain, 1890).

(5) Vaesen, *Lettres de Louis XI*, t. VII. p. 56 (Paris, 1900).

(6) Molinet, *Chroniques*, t. I, p. 121.

sentiment bourguignon. Désormais plus de défection dans la noblesse. Le Hainaut met sur pied 200 lances, la Flandre lève 5,000 hommes. Des mercenaires anglais, écossais, mais surtout allemands se concentrent sur la frontière. La naissance de Philippe le Beau, le 22 juin 1478, suscite dans tous les territoires l'allégresse et la confiance. Pourtant la guerre reprise au printemps se borne à des mouvements sans importance entre les forteresses de l'Artois. Une nouvelle trêve d'un an est signée le 11 juillet. Soucieux de ne donner à l'Empire aucun motif de se mêler à la lutte, le roi promet de restituer les terres qu'il occupe en Hainaut et en Franche-Comté. Mais il conserve la Bourgogne ducale et affecte de n'appeler Maximilien et Marie, que « duc et duchesse d'Autriche ».

La campagne suivante fut plus glorieuse sinon plus décisive. Le 7 août 1479, Maximilien mettait en déroute près de Guinegate (auj. Enguinegatte) l'armée française commandée par le sire d'Esquerdes. Les piquiers flamands rangés par les comtes de Romont et de Nassau eurent l'honneur de la journée (1). Leur succès raviva dans la Flandre, qui jusqu'alors n'avait pris part qu'assez mollement à la guerre, le souvenir des anciennes luttes contre la France. L'instinct national se manifesta dans des chansons patriotiques :

« Si riepen alle : Flander de leeu !
Met vlaamschen tonghen » (2).

Mais la victoire de Guinegate resta stérile. Maximilien pouvait bien résister à la France, il ne pouvait la contraindre à la paix. La guerre, d'ailleurs, menaçait de l'enserrer de toutes parts.

Depuis le mois de juin 1478, Louis XI avait abandonné à Louis de Lorraine ses droits sur le duché de Luxembourg (3). Il faisait rédiger, le 7 novembre 1479, des instructions pour

(1) Sur cette bataille, voy. H. Klaje, *Die Schlacht bei Guinegate von 7 August 1479* (Greifswald, 1890) et E. Richert, *Die Schlacht bei Guinegate* (Berlin, 1907), tous deux assez médiocres.

(2) Liliencron, *Die historischen Volkslieder der Deutschen*, t. II, p. 160, (Leipzig, 1865). Cf. P. Fredericq, *Onze historische Volksliederen*, p. 42.

(3) Plancher, *Histoire de Bourgogne*, t. IV, p. CCCLXXXVIII (Dijon, 1781).

les ambassadeurs chargés de conclure en son nom une alliance avec Catherine de Gueldre (1). Enfin, dans le pays de Liége, il soutenait de plus en plus ouvertement Guillaume de La Marck contre Louis de Bourbon.

Pendant que le roi en revenait ainsi à la politique qu'il avait opposée jadis à Charles le Téméraire, Maximilien, par une conséquence naturelle, se tournait de son côté vers l'alliée traditionnelle de la maison de Bourgogne, c'est-à-dire vers l'Angleterre. Louis XI sentait très bien que la neutralité d'Édouard IV était indispensable à ses opérations en Flandre. Grâce à elle, il masquait Calais et tenait la mer. Aussi avait-il renouvelé, le 25 octobre 1477 et le 13 février 1479, les clauses du traité de Picquigny et les fiançailles du dauphin avec la fille d'Édouard. Mais une entente cordiale et solide était impossible. Les intérêts politiques et économiques de l'Angleterre lui commandaient d'empêcher l'établissement de l'hégémonie française dans les Pays-Bas. A partir de 1478, ni Maximilien, ni Marguerite d'York n'avaient rien négligé pour se concilier l'appui d'Édouard IV. Un traité de commerce avait été conclu le 12 juillet 1478 et depuis lors, si la guerre soutenue par l'Angleterre contre l'Écosse avait retardé une entente formelle, des relations de plus en plus intimes s'étaient établies entre le roi et l'archiduc. Dès le 18 juillet 1479, on concluait les fiançailles de Philippe le Beau avec Anne, troisième fille du roi d'Angleterre. Maximilien garantissait à Édouard IV la pension qu'il touchait de Louis XI si elle venait à être supprimée. Au commencement de 1481, il lui promettait, en cas de guerre contre la France, de l'aider à conquérir la Champagne et à se faire couronner à Reims. Enfin, le 16 avril 1481, il renouait, par son intermédiaire, l'alliance de Charles le Téméraire avec le duc de Bretagne, dont il recevait l'assurance d'un secours de 5000 archers (2).

Ainsi, dès le printemps de 1481, l'ancienne ligue organisée contre la France par la maison de Bourgogne est rétablie. La

(1) Plancher, *loc. cit.*, p. CDV.
(2) Lenglet du Fresnoy, *Mémoires de Comines*, t. IV, p. 35.

Bretagne et l'Angleterre se trouvent aux côtés de Maximilien comme jadis à ceux de Charles.

Louis XI malade, inquiet, retiré au Plessis, assiste découragé à la ruine de ses espérances. Il retient ses armées, se borne à faire harceler les frontières du Luxembourg et à entraver, grâce à l'intervention d'un légat du pape que Maximilien refuse de recevoir, les négociations de celui-ci avec Édouard IV.

Mais au moment où tout sourit à Maximilien, le hasard va le rejeter au milieu des périls et des conflits. Le 27 mars 1482, Marie de Bourgogne meurt inopinément à Bruges, à l'âge de vingt-cinq ans, des suites d'une chute de cheval. Instrument inconscient de la plus importante des combinaisons politiques qui aient jamais intéressé l'avenir des Pays-Bas, elle ne joua, dans les événements auxquels elle fut mêlée, aucun rôle personnel. Elle subit tour à tour l'ascendant des conseillers de son père, des Gantois et de son mari. Aimable, gracieuse, effacée, ses malheurs, ses larmes, sa jeunesse lui ont valu une sympathie dont elle fut digne, s'il faut en juger par l'expression douce et pure de ses portraits et les longs regrets de l'époux que la diplomatie lui avait donné (1).

(1) Maximilien déclarait aux États généraux, en 1482, « qu'il n'avoit jamais eu de jour ne de nuyt une heure plaisir ne repos ès pays de par dechà, sinon quant il se povoit trouver d'emprès elle ». *Bullet. de la Comm. Roy. d'Hist.*, 3e série, t. I [1860], p. 315. Cf. H. Ulmann, *Kaiser Maximilian I*, t. I, p. 1 (Stuttgart, 1884).

CHAPITRE II

LA RÉGENCE DE MAXIMILIEN

I

Marie de Bourgogne laissait deux enfants, un fils âgé de quatre ans à peine et une fillette de deux ans : Philippe, qui avait été ainsi baptisé en mémoire de Philippe le Bon, et Marguerite, qui portait le nom de la veuve de Charles le Téméraire. Par un testament rédigé trois jours avant sa mort, elle les constituait héritiers de la totalité de ses domaines et biens de toute sorte, en même temps qu'elle désignait Maximilien comme leur tuteur, lui abandonnant en outre la régence de ses pays jusqu'à la majorité de son fils (1). Mais ce testament, dressé sans la collaboration de ses sujets, ne les engageait point. S'il n'était pas douteux qu'ils reconnussent Philippe pour leur « prince naturel », il l'était très fort qu'ils fussent disposés à laisser le gouvernement aux mains de l'archiduc. Celui-ci n'était plus pour eux qu'un étranger et presque un intrus. La popularité dont il avait joui pendant les premiers mois de son règne et qu'avait ravivée un instant la victoire de Guinegate, avait bientôt fait place à la défiance et à une hostilité de plus en plus déclarée. Il ne faut point chercher les

(1) E. M. von Lichnowsky, *Geschichte des Hauses Habsburg*, t. VIII, p. DCCXXXIV (Vienne, 1844).

causes de ce revirement dans la personne de Maximilien. Jeune, beau, courageux, il se fût attiré facilement les sympathies de ses sujets si les circonstances ne l'avaient condamné à vivre avec eux dans un conflit perpétuel.

Il était impossible, en effet, qu'ayant épousé l'héritière de Bourgogne, il ne cherchât point à restaurer l'État bourguignon en même temps qu'il le défendait contre la France. Son mariage avec Marie, combinaison purement dynastique et à laquelle les États généraux n'avaient pris aucune part, devait avoir pour conséquence nécessaire une réaction contre le provincialisme qui venait de triompher. S'il voulait reconstituer la puissance bourguignonne, il fallait qu'il violât le Grand Privilège qui précisément avait pour but de le détruire. Il était poussé fatalement à reprendre la tradition de Charles le Téméraire dans l'organisation politique des Pays-Bas, comme il la reprenait, dans sa politique extérieure, vis-à-vis de Louis XI. Depuis 1480, il tend visiblement à reconstituer le gouvernement central. Il fait entrer des étrangers dans son conseil. Il confie les fonctions de chancelier de Bourgogne, vacantes depuis la mort de Hugonet, à un autre Franc-Comtois, le seigneur de Champvans, Jean Carondelet, ancien premier président du Parlement de Malines. En 1481, il demande d'importants subsides pour rétablir la cour telle qu'elle avait existé sous les ducs. Il dirige seul sa diplomatie, et, bien qu'il ait promis aux États généraux de ne faire ni paix ni guerre sans leur assentiment, il ne leur communique aucun de ses projets.

Aussi le mécontentement va-t-il croissant parmi les adversaires du régime monarchique. En Flandre, où les trois grandes villes ont recouvré leur ancienne prépondérance et n'entendent point y renoncer, l'opposition s'affirme avec une extrême violence. Quelques mois avant la mort de Marie de Bourgogne, les « Trois Membres » prétendent soumettre l'hôtel ducal à leur contrôle et lui imposer l'usage de la langue flamande « qui est chose très nouvelle et non accoustumée et dont mesdits seigneur et dame furent fort troublez et mariz » (1).

(1) *Hist. des Pays-Bas. Corpus Chron. Flandr.*, t. III, p. 396, (Bruxelles, 1856).

C'est dans ces circonstances peu rassurantes que Maximilien se trouvait forcé de parlementer avec les États généraux afin d'obtenir qu'ils le reconnussent pour régent des Pays-Bas et qu'ils l'aidassent dans la lutte décisive qu'il avait si soigneusement préparée contre la France. Il s'attendait sans doute à les voir profiter des difficultés de sa situation et prêter l'oreille aux propositions que Louis XI ne manquerait pas de leur faire. Mais les événements surpassèrent de beaucoup ses prévisions les plus pessimistes.

Les États généraux se réunirent à Gand le 28 avril 1482. Sauf la Flandre, qui différa sa réponse, tous les pays consentirent à reconnaître l'archiduc comme tuteur et comme régent. Mais ils manifestèrent énergiquement leur volonté de conclure la paix. Ils venaient d'apprendre que Louis XI consentirait à traiter moyennant le mariage de la jeune princesse Marguerite avec le dauphin, et, malgré les objurgations de Maximilien, ils délibérèrent sur cette proposition (1). La récupération du duché de Bourgogne les intéressait fort peu et ils étaient bien décidés à ne lui point sacrifier le repos et la prospérité des Pays-Bas. Entraînés comme en 1477 par les Gantois, leur attitude devient de jour en jour plus résolue. A Alost, où ils se réunissent spontanément à la fin du mois de mai, plusieurs de leurs membres se déclarent prêts à forcer Maximilien à la paix et, s'il le faut, à s'entendre sans lui avec la France (2). En juillet, les Gantois mettent cette mesure à exécution et députent des ambassadeurs vers le roi.

Cependant celui-ci profite des embarras de son adversaire. Il détache de lui le roi d'Angleterre, envoie des troupes à Guillaume de La Marck dans le pays de Liége, encourage les prétentions du duc Jean II de Clèves sur la Gueldre et soutient la révolte de l'évêché d'Utrecht. Comment Maximilien eût-il

(1) Voy. la relation détaillée de ces États par l'un des députés de Namur, dans le *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, 3e série, t. I [1860], p. 311 et suiv.

(2) Commines, *Mémoires*, éd. Lenglet du Fresnoy, t. IV, p. 133, 137. Cf. L. Devillers, *Le Hainaut après la mort de Marie de Bourgogne, Bull. de la Comm. Royale d'Histoire*, 4e série, t. VIII [1880], p. 202 et suiv.

pu, dans ces conditions, résister au vœu des États? En s'obstinant à vouloir la guerre quand ils exigeaient la paix, ne risquait-il point, isolé comme il l'était et environné d'ennemis, de se faire dépouiller de la tutelle de ses enfants, et, durant leur minorité, de laisser les Pays-Bas exposés à tous les hasards et en danger d'être distraits par Louis XI de la maison d'Autriche? Il se trouvait, en somme, aussi impuissant que Marie de Bourgogne l'avait été après Nancy. Bon gré mal gré, il dut assister à la ruine de ses ambitions et laisser les États généraux négocier avec le traître d'Esquerdes, que Louis XI avait choisi comme plénipotentiaire.

Ce furent en réalité les Gantois qui dirigèrent la marche des pourparlers. Ils comprenaient fort bien que la guerre, par le rôle prépondérant qu'elle donnait au prince, fortifierait son autorité et lui permettrait de s'affranchir des concessions arrachées à Marie de Bourgogne. La paix leur apparaissait comme la garantie et la sauvegarde de leurs privilèges, et, pour l'obtenir, ils ne reculèrent devant rien. Ils lui sacrifièrent sans hésiter, non seulement l'intérêt dynastique mais l'intégrité territoriale des Pays-Bas. Si le roi leur avait demandé, dit Philippe de Commines, outre le comté d'Artois, ceux de Namur et de Hainaut « et tous les subjectz de ceste maison [de Bourgogne] qui sont de la langue françoyse, ils l'eussent voulentiers faict pour affoiblir leur seigneur » (1).

C'est à Arras, dans cette même ville où une cinquantaine d'années auparavant, en 1435, Charles VII avait si complètement capitulé devant Philippe le Bon, que fut signé, le 23 décembre 1482, le traité ainsi débattu (2). Œuvre de Louis XI et des Gantois, cette seconde paix d'Arras fut, pour la France, la revanche de la première et, pour la maison de Bourgogne, un véritable désastre. Elle stipulait que le dauphin,

(1) Commines, *Mémoires*, éd. de Mandrot, t. II, p. 61.

(2) Texte dans Commines, *Mémoires*, éd. Lenglet du Fresnoy, t. IV, p. 95. — Sur l'intervention des Gantois voy. *ibid.* t. II, p. 168, 169; Commines, *Mémoires*, éd. de Mandrot, t. II, p. 38, 58, 61 : I. L. A. Diegerick, *Correspondance des magistrats d'Ypres*, p. xx (Bruges, 1853-56 ; Gachard, *Lettres de Maximilien. Bull. de la Comm. Royale d'Histoire*, 2e série. t. II, [1851], p. 373.

rompant ses fiançailles avec la fille d'Édouard IV, épouserait la jeune Marguerite d'Autriche dès qu'elle aurait atteint l'âge nubile, qu'elle serait, en attendant, élevée à la cour de France et que sa dot, comprenant l'Artois, le comté de Bourgogne, le Mâconnais, l'Auxerrois, Salins, Bar-sur-Seine et Noyers, serai' remise immédiatement aux mains du roi. Le ressort du Parlement de Paris sur la Flandre était rétabli et tous les privilèges octroyés aux Flamands par Marie de Bourgogne, ratifiés. En revanche, Louis XI abandonnait les quelques places qu'il tenait dans le Luxembourg, renonçait à ses prétentions sur Lille, Douai et Orchies, et promettait de n'envoyer de secours ni à Guillaume de La Marck, ni aux Utrechtois, ni au duc de Clèves.

La paix d'Arras fut le dernier succès diplomatique et la dernière joie de Louis XI au milieu des angoisses dont la peur de la mort le torturait. La maladie l'avait si fort changé qu'il ne consentit qu'à grand'peine à se montrer aux ambassadeurs flamands venus au Plessis pour recevoir son serment. Mais il fit donner des fêtes à Paris en leur honneur et gratifia les députés gantois de 30,000 « écus au soleil » et de belles vaisselles d'argent. Quelques mois plus tard, le 16 mai 1483, Marguerite était remise, à Hesdin, aux seigneurs français chargés de la conduire à Paris, où ses fiançailles avec le dauphin furent célébrées le 22 juin. « Si le duc d'Autriche l'eust peu ouster à ceulx qui l'amenoient, dit Commines, il l'eust voulentiers faict avant qu'elle saillist de sa terre ; mais ceulx de Gand l'avoient bien acompaignée » (1). Depuis plusieurs mois déjà, ils la détenaient dans leur ville ainsi que son frère, et cette circonstance suffirait seule à expliquer l'inertie de Maximilien en présence de l'humiliation que lui imposait la paix d'Arras.

Si les États généraux de 1482 ne s'étaient point opposés à l'admettre comme régent au nom de Philippe, ils avaient eu soin pourtant de lui dicter leurs conditions et de limiter à l'avance les pouvoirs qu'il revendiquait. Animés du même

(1) Commines, *Mémoires*, éd. Mandrot, t. II, p. 62.

esprit qu'en 1477, ils ne manquèrent point d'utiliser la situation pour établir un état de choses fort analogue à celui que le Grand Privilège avait prétendu organiser. Le régime monarchique, que Maximilien avait commencé de restaurer, fut de nouveau sacrifié au principe de l'autonomie provinciale. On décida que les « enfants de Bourgogne » résideraient à tour de rôle dans chacun de leurs pays héréditaires (1), rendant ainsi le gouvernement ambulatoire à travers les Pays-Bas, le soumettant successivement à des influences diverses et le privant de toute initiative et de toute autorité. L'archiduc avait bien dû accepter, crainte de pis, un système qui ne lui laissait en réalité qu'un vain titre et faisait des provinces, l'une après l'autre, les tutrices temporaires de ses enfants. On en revenait en somme au morcellement politique du moyen âge, et la présence alternative de la dynastie dans ses multiples territoires n'était qu'un moyen d'affirmer le rétablissement de l'indépendance de chacun d'eux à l'égard des territoires voisins.

Mais une telle organisation ne pouvait se maintenir. Le particularisme qui l'inspirait la vouait à la ruine. Pouvait-on s'attendre, du jour où l'exclusivisme local devenait la seule règle de conduite, à voir la province favorisée par la résidence du prince y renoncer au moment voulu et abandonner tous les avantages qu'elle en retirait? Les événements se chargèrent bientôt de dissiper à cet égard les illusions que s'étaient faites les États généraux. Lorsque la Flandre, à qui Philippe et Marguerite avaient été confiés tout d'abord dut, après quelques mois, les remettre au Brabant, elle refusa de s'exécuter. Elle invoquait, il est vrai, pour colorer ce refus, non son propre intérêt, mais la défiance que lui inspirait Maximilien. Les Gantois l'accusaient de ne chercher, sous prétexte de tutelle, qu'à « pourter les grans deniers des pays de par deçà en Allemagne » (2). Vis-à-vis de cet Autrichien, ils se posaient

(1) Olivier de La Marche, *Mémoires*, éd. Beaune et d'Arbaumont, t. III, p. 261 (Paris, 1885).

(2) Olivier de La Marche, *loc. cit.*, p. 265.

maintenant en défenseurs de la maison de Bourgogne et attiraient à leur cause « les seigneurs du sang ».

Depuis la mort de Marie, ceux-ci se considéraient comme appelés à exercer le gouvernement au nom de Philippe, et ils ne cachaient point le mécontentement que leur inspiraient les prétentions de l'archiduc au titre de régent. De quel droit un Habsbourg revendiquait-il l'administration de l'héritage bourguignon? Ses affaires et celles de son fils n'étaient-elles point désormais complètement séparées, et n'était-il pas juste que les représentants de la maison à laquelle appartenaient les Pays-Bas fussent chargés de les garder pendant la minorité de leur « prince naturel »? Cette opposition dynastique à Maximilien chercha tout de suite à s'appuyer sur l'opposition particulariste des Gantois. Ses promoteurs, Adolphe de Clèves et Philippe de Bourgogne, sire de Beveren, se mirent en relation avec eux. Gand qui, par son entente avec Louis XI, dominait déjà la politique extérieure des Pays-Bas, s'empara ainsi, en s'alliant aux « seigneurs du sang », de leur politique interne. Vers le moment où la paix d'Arras était signée, Philippe reçut un conseil formé de Ravestein et de Beveren, ses plus proches parents du côté maternel, et de quelques seigneurs flamands, Louis de Bruges, sire de la Gruuthuse, et Adrien de Rasseghem. La régence, au mépris de la décision des États généraux, était confiée de nom à ce conseil, en réalité aux « Trois Membres » de Flandre, c'est-à-dire aux Gantois dont ils suivaient l'impulsion. Dépouillé de tout pouvoir, obligé d'abandonner Marguerite à Louis XI et de laisser Philippe entre les mains de ses pires ennemis, Maximilien, dit pittoresquement Olivier de la Marche, ressemblait à saint Eustache dont « ung loup ravist son filz et ung lyon sa fille » (1).

Cependant la Flandre en revient à une organisation calquée sur celle qu'elle avait connue au XIVe siècle, à l'époque de Jacques van Artevelde. S'appuyant sur le roi de France, comme ils s'étaient appuyés jadis sur le roi d'Angleterre, les Gantois soumettent de nouveau le pays au triumvirat urbain

(1) Olivier de La Marche, *Mémoires*, éd. Beaune et d'Arbaumont, t. III, p. 266.

dont ils détiennent la présidence. Le 22 janvier 1483, Louis XI autorise les «Trois Membres» à désigner à l'avenir les commissaires chargés de renouveler les « loix » (échevinages) (1), si bien qu'ils régiront désormais toutes les villes secondaires de leurs quartiers. Quelques jours plus tard, Ypres, dont l'industrie périt, se fait confirmer le privilège abolissant l'exercice de la draperie dans ses environs, et des sergents royaux viennent confisquer les laines et les métiers dans les villages de sa châtellenie (2). Pour protéger contre la concurrence victorieuse d'Anvers le commerce languissant de Bruges, un barrage est construit à Calloo afin d'empêcher les navires de remonter l'Escaut jusqu'en Brabant (3).

Au milieu des périls et des difficultés qui l'environnaient, Maximilien ne perdit pas courage. Contraint à la paix avec la France, il put s'occuper de parer aux dangers qui le menaçaient du côté de Liége et d'Utrecht. Le 10 avril 1483, après la victoire de ses troupes à Hollogne-sur-Geer, il signe un traité avec Guillaume de la Marck, et il réussit, pendant les mois suivants, à rétablir l'ordre dans la principauté d'Utrecht, où les vieux partis des Hoeks et des Kabiljauws ont relevé la tête grâce à l'anarchie politique et se combattent avec fureur, celui-ci favorable, celui-là hostile à l'influence bourguignonne.

C'est pendant qu'il guerroyait entre le Waal et le Zuyderzée qu'il apprit la mort de Louis XI (30 août 1483). Cet irréconciliable ennemi de la maison de Bourgogne laissait aux mains d'un enfant de treize ans son royaume travaillé par le mécontentement populaire et les intrigues des grands vassaux. Maximilien, qui fut toute sa vie si prompt à l'espoir et dont la féconde imagination élaborait sans cesse de nouveaux projets, vit luire aussitôt devant ses yeux la possibilité d'une revanche. Il députe Olivier de La Marche à Charles VIII pour protester contre la paix d'Arras. Il se met en rapport avec l'Angleterre, exhorte Ferdinand le Catholique à envahir le Roussillon et à lui

(1) Gilliodts van Severen. *Inventaire des archives de Bruges*, t. VI, p. 228.
(2) I. Diegerick, *Inventaire des archives d'Ypres*, t. IV, p. 61, 63.
(3) Molinet, *Chroniques*, t. II, p. 420.

prêter son appui pour reconquérir la Bourgogne, propose au duc de Bretagne une nouvelle alliance et lui demande la main de sa fille. Dans les instructions de ses ambassadeurs il se déclare assuré de l'appui de tous ses pays, à l'exception de la Flandre, que le moment est venu, dit-il, de réduire enfin à l'obéissance (1).

Ce n'étaient pas là de simples rodomontades. A mesure, en effet, que s'affirmait davantage la politique particulariste des « Trois Membres » de Flandre, les autres provinces comprenaient que leur cause s'identifiait avec celle de Maximilien. Pouvaient-elles consentir plus longtemps à abandonner leur « prince naturel » au pouvoir des Gantois et leur permettre de ne tenir aucun compte de la régence qu'elles avaient accordée à l'archiduc? Ne souffraient-elles pas toutes d'ailleurs des mesures prises par les Flamands contre le port d'Anvers, vers lequel, de plus en plus, convergeait l'activité économique des Pays-Bas? Encouragé par leur attitude, Maximilien casse, au mois d'octobre 1483, le conseil de régence qui prétend exercer le gouvernement au nom de Philippe. Il fait publier dans tous les Pays-Bas l'apologie de sa conduite et les accusations d'usurpation et de violence sur la personne de son fils qu'il lance contre les « Trois Membres » et les « seigneurs du sang » (2). L'opinion publique se déclare pour lui. En mai 1484, Ravestein et Beveren abandonnent les Gantois, et, le 22 décembre, les États généraux écrivent au comte de Romont qu'ils refusent de le reconnaître comme « lieutenant-général » de Philippe et qu'ils n'admettent d'autre autorité, durant la minorité du jeune prince, que celle de son père. La guerre devient donc inévitable entre la Flandre, conduite par les Gantois, et les Pays-Bas ralliés autour de Maximilien.

Les « Trois Membres » étaient décidés à la soutenir. Dès le mois de septembre 1483, ils avaient fait faire dans chaque paroisse, au nom du « duc Philippe », le dénombrement de

(1) Commines, *Mémoires*, éd. Lenglet du Fresnoy, t. IV, p. 131 et suiv.

(2) Voy. les textes publiés par Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, t. V, p. 526 et suiv.

tous les hommes en état de porter les armes, de dix-huit à soixante-dix ans, et ils se vantaient de pouvoir mettre sur pied 150,000 combattants (1). Mais ils comptaient surtout sur l'appui de la France. Ils excitaient contre l'archiduc Pierre et Anne de Beaujeu, les tout-puissants conseillers du jeune Charles VIII. Le 27 décembre 1484, Charles VIII envoyait à Maximilien une véritable déclaration de guerre, l'accusant de violer la paix d'Arras et de vouloir priver de ses États Philippe, qu'en qualité de « frère » il se déclarait obligé de défendre (2). Au mois de février suivant, il promettait son appui aux Flamands et concluait un traité d'alliance officiellement avec Philippe, en réalité avec eux. Mais la situation de son royaume, agité alors de troubles civils, ne lui permit pas d'intervenir sérieusement. Un secours de 400 lances, commandées par d'Esquerdes, fut tout ce qu'il put mettre à la disposition de ses protégés.

Ni les milices levées par ceux-ci dans le plat pays, ni les métiers des villes, n'étaient capables de résister aux mercenaires que Maximilien avait loués en Allemagne. Redoutables encore en temps d'émeute, les troupes communales avaient perdu toute valeur militaire depuis les transformations de l'armement et de la tactique. Leurs soldats improvisés ne pouvaient tenir la campagne contre une armée régulière et ils se réfugièrent derrière les murs des places qui, après la surprise de Termonde (26 novembre 1484), se rendirent l'une après l'autre. Bruges capitula le 21 juin 1485 ; Gand, où le métier des bateliers, la plus influente des corporations depuis la décadence de la draperie, aspirait à la paix, ouvrit ses portes le 5 juillet. Un soulèvement qui y éclata quelques jours plus tard et qui fut facilement réprimé par les soldats allemands, lui valut un traitement rigoureux. La constitution imposée à

(1) I. Diegerick, *Inventaire des archives d'Ypres*, t. IV, p. 70, 75.

(2) Dumont, *Corps diplomatique*, t. III², p. 138. — A la même date, les Flamands négociaient le mariage de Philippe avec Charlotte de Bourgogne, fille de Jean de Nevers, qui avait été l'ennemi mortel de Charles le Téméraire. Voy. B. de Mandrot, *Jean de Bourgogne et le procès de sa succession. Revue Historique*, t. XCIII (1907), p. 28.

la ville après la bataille de Gavere fut remise en vigueur. Les Gantois durent rendre à l'archiduc tous les privilèges acquis par eux depuis 1477 et s'engager à le laisser jouir des droits, prérogatives, domaines et seigneuries qu'ils lui avaient contestés. En même temps le jeune Philippe quittait le *Prinsen Hof* pour résider désormais à Malines.

II

Le temps était venu où Maximilien, croyant avoir réglé ses affaires bourguignonnes, pouvait se consacrer enfin à la tâche d'assurer sa succession à l'Empire. Il partit pour l'Allemagne au mois de novembre 1485, laissant son fils et les provinces belges sous le gouvernement de Philippe de Clèves, le principal des « seigneurs du sang », du chancelier Carondelet et du comte Englebert de Nassau, l'un des vainqueurs de Guinegate et le fils du premier Nassau qui se soit établi dans les Pays-Bas et y ait fondé, au service des ducs de Bourgogne et des Habsbourg, la puissance d'une famille qui devait être plus tard si fatale à leurs descendants. On le vit reparaître au mois de juin 1486, avec une pompe triomphale et la tête ceinte de la couronne de roi des Romains. Les villes lui firent des réceptions fastueuses « car c'était chose nouvelle et inaccoutumée d'avoir un roi à seigneur » (1). L'arrivée de son vieux père, Frédéric III, qui vint le rejoindre en juillet, fut l'occasion de nouvelles magnificences. Depuis Henri V, au XIIe siècle, aucun empereur n'avait plus paru dans les Pays-Bas. Mais ce n'était point en chef de l'Empire, c'était en chef de la maison de Habsbourg que Frédéric les visitait. Il ne songeait nullement à rétablir la suzeraineté impériale sur l'héritage bourguignon. Son voyage n'eut d'autre but que d'admirer les belles provinces que le mariage de son fils destinait à s'adjoindre un jour aux possessions héréditaires de l'Autriche, et d'embrasser le jeune enfant sur qui reposaient les destinées de sa dynastie.

(1) Molinet, *Chroniques*, t. III, p. 95.

Quant à Maximilien, il ne rentrait dans les Pays-Bas qu'en ennemi de la France et résolu à venger d'une manière éclatante l'humiliation que la paix d'Arras lui avait infligée. L'intérêt des territoires bourguignons est d'ailleurs complètement étranger à ses projets. Il rêve de tout autre chose que de recouvrer l'Artois et la dot de Marguerite. L'ambition personnelle et l'espoir d'imposer sa prépondérance dans l'Occident de l'Europe sont ses seuls mobiles. Ce n'est point Philippe le Bon, c'est Charles le Téméraire que le roi des Romains prend comme modèle. Et la guerre qu'il va imposer à ses sujets est la première de cette longue série de guerres dans lesquelles ils seront précipités malgré eux par leurs souverains étrangers (1).

Allié au duc de Bretagne, Maximilien se croit sûr d'écraser la France entre une double agression. Il sait que bon nombre des grands vassaux de la couronne nourrissent un vif mécontentement à l'égard des Beaujeu, et, imitant Charles le Téméraire avant la guerre du « Bien public », il cherche à se gagner des partisans dans le royaume par des manifestes qu'il lance contre le gouvernement. Le 13 décembre 1486, il conclut un traité d'amitié avec le duc d'Orléans et Jean d'Albret, roi titulaire de Navarre. Cependant des bandes de *Landsknechten* et de brillants escadrons de grosse cavalerie affluent d'Allemagne sur les frontières de la Flandre et du Hainaut. L'aspect redoutable et l'équipement encore peu connu de ces mercenaires, que les Pays-Bas ne devaient revoir que trop souvent dans la suite, font présager d'éclatants succès. Au moment où, dans l'été de 1486, l'armée s'ébranle et, sous le commandement du roi des Romains, marche vers Saint-Quentin, tout le monde s'attend à apprendre bientôt la prise de Paris.

Mais ces belles troupes, après quelques manœuvres en Artois et en Picardie, regagnèrent leurs quartiers, et les

1) Sur la politique de Maximilien, qu'Ulmann considère comme purement habsbourgeoise, voy. maintenant Max Jansen, *Kaiser Maximilian I*, (Munich, 1905) et surtout K. Kaser, *Deutsche Geschichte im Ausgange des Mittelalters*, t. II, p. 1 et suiv. (Stuttgart, 1906) qui la croient inspirée, au moins en partie, par les intérêts de l'Empire.

déprédations qu'elles exercèrent durant l'hiver les rendirent bientôt aussi odieuses que l'ennemi lui-même. La campagne suivante fut désastreuse. D'Esquerdes, devenu maréchal de France, s'empare de Saint-Omer (28 mai 1487), puis de Térouanne (26 juillet) et au mois d'août remporte une victoire importante devant Béthune. Après les espérances qu'il a encouragées et les allures victorieuses qu'il a prises, ces échecs répétés rendent Maximilien ridicule et odieux. C'est donc pour ce pitoyable résultat que les impôts sont redevenus plus lourds que sous le règne de Charles le Téméraire et que les provinces sont rançonnées par les mercenaires allemands! Les Flamands surtout, qui considèrent la paix d'Arras comme leur œuvre, ne pardonnent pas au roi des Romains de l'avoir violée. Bruges l'accuse de sacrifier son commerce à celui d'Anvers. Gand n'oublie pas la confiscation de ses privilèges. Pendant l'hiver de 1487, le clerc des échevins, Coppenhole (1), banni deux ans auparavant, et son ami le sire de Rasseghem, échappé de la prison de Vilvorde, y dominent de nouveau. Les anciennes franchises sont rétablies, les métiers reprennent leur prépondérance, la milice des « blancs chaperons » est remise sur pied. Et enfin, conformément aux stipulations du Grand Privilège qui permet aux États de s'assembler sans convocation du prince, les Gantois convoquent le Brabant et le Hainaut à une assemblée générale dans leur ville.

Personne, il est vrai, ne répondit à cet appel : on craignait évidemment le particularisme dont la Flandre avait naguère donné tant de preuves. D'ailleurs le conflit économique de Bruges avec Anvers et l'incompatibilité de leurs intérêts et de leurs tendances empêchaient la principale des villes brabançonnes de faire cause commune avec les alliés de sa rivale et contribuèrent grandement à maintenir le Brabant dans le parti du prince.

Mais si les Gantois ne trouvent point d'appui dans les Pays-Bas, la France, de nouveau, leur vient en aide et se sert

(1) Sur ce personnage voy. V. Fris, *Jan van Coppenhole, Bullet, de la Soc. d'Hist. et d'Archéolog. de Gand*, 1906, p. 93 et suiv.

d'eux contre son adversaire autrichien, comme Louis XI s'est jadis servi des Liégeois contre Philippe le Bon et Charles le Téméraire. Charles VIII les prend officiellement sous sa protection. Il va jusqu'à les substituer à leur prince en leur conférant la nomination des fonctionnaires comtaux et le droit de battre monnaie (17 janvier 1488) (1). Gand devient ainsi une république autonome sous la suzeraineté royale. Il cherche aussitôt à restaurer sa prééminence sur les villes de son « quartier ». Le 9 janvier 1488, il dirige une expédition contre Courtrai et s'en empare.

Maximilien voit donc se reconstituer la coalition franco-gantoise qu'il croyait avoir définitivement abattue en 1485. Mais il compte bien que les États généraux se prononceront en sa faveur. Il les convoque à Bruges pour la fin du mois de janvier, et lui-même, à la tête d'un petit corps de *Landsknechten*, arrive dans la ville quelques jours avant la date fixée pour cette réunion.

Il la trouva en pleine fermentation politique. Les artisans, cruellement atteints par la décadence du commerce, la diminution de la population, l'augmentation des impôts, sont arrivés aux dernières limites de l'exaspération. Ils ne doutent point que leurs magistrats ne complotent contre eux avec le gouvernement. Ils leur attribuent la ruine de leur ville. C'est le chancelier Carondelet, c'est le trésorier Pierre Lanchals, c'est le roi des Romains lui-même qu'ils rendent responsables de cette fuite continue de la prospérité brugeoise dont ils ne peuvent saisir les causes profondes, et qui leur paraît d'autant plus suspecte que la richesse croissante d'Anvers contraste plus violemment avec elle.

Le mouvement qui est sur le point d'éclater n'a rien de commun, d'ailleurs, avec ces agitations sociales qu'ont si souvent déchaînées, au XIVe siècle, les tisserands révolutionnaires. L'industrie drapière ne traîne plus qu'une existence languissante, et ce sont les petits métiers vivant du commerce

(1) Gachard, *Notice des archives de la ville de Gand*, p. 42, 58. *Mémoires de l'Académie Royale de Belgique*, t. XXVII [1852].

local, maçons, charpentiers, tourneurs, potiers, menuisiers, etc., qui vont s'instituer les défenseurs du régime urbain du moyen âge finissant et risquer, pour en amener l'impossible retour, un des coups de main les plus surprenants dont fasse mention l'histoire de cette époque (1).

Au milieu d'une population irritée, soupçonneuse, se croyant entourée d'ennemis, les événements dont l'arrivée de Maximilien à Bruges fut le signal, s'expliquent sans aucune peine. Le 30 janvier, un exercice militaire des *Landsknechten* avait inquiété les habitants et provoqué quelque agitation. Craignant pour sa sécurité, Maximilien donne l'ordre à des soldats allemands campés aux alentours de se rassembler sous les murs, et, le soir du 31, accompagné de quelques cavaliers, il se rend à la porte de Gand pour la faire ouvrir à ces troupes. Il la trouve occupée par des gens de métiers qui refusent de lever la herse. Même garde et même refus aux autres portes auxquelles il se présente. Cependant le galop des chevaux à travers les rues endormies a donné l'alarme. On se lève, les artisans s'arment et courent se réunir dans « leurs maisons ». Le lendemain ils se rassemblent au marché, le barricadent, y traînent l'artillerie communale, en font un vrai camp retranché. Ordre est donné de ne laisser personne sortir de la ville; on brise la glace des fossés pour couper toute retraite aux fugitifs. Le roi des Romains est à la merci de Bruges... Dès le 2 février, quittant son hôtel, il se constitue lui-même prisonnier sous les yeux du peuple, au Cranenbourg, boutique d'épicerie en face de la halle.

(1) Je suis surtout pour l'histoire de l'emprisonnement de Maximilien à Bruges les curieuses lettres publiées par I. L. A. Diegerick, *Correspondance des magistrats d'Ypres pendant les troubles de Flandre sous Maximilien* (Bruges, 1853). Il faut les compléter par l'*Histoire des guerres de Flandre*, de Jean Surquet (*Corpus Chron. Flandr.*, t. IV, p. 507), le récit contemporain utilisé par l'*Excellente cronycke van Vlaenderen*, fol. 229 et suiv.; le *Boek van al't gene datter geschiedt is binnen Brugghe*, publié par C. Carton (Gand, 1859), et la relation de de Doppere, insérée dans la *Chronique* de Nicolas Despars, éd. De Jonghe, t. IV, p. 303 et suiv. (Bruges, 1842). Pour cette dernière, voy. V. Fris, *La chronique de Nicolas Despars. Bull. de la Comm. Royale d'Histoire*, 5e série, t. XI [1901], p. 545 et suiv.

Jamais peut-être, l'opposition de la politique urbaine et de la politique dynastique ne s'est attestée d'une manière plus frappante que dans ce spectacle de l'héritier d'un empire soumis impuissant à la volonté des artisans brugeois. Et Maximilien enfermé au Cranenbourg fait involontairement songer aux papes du moyen âge bloqués dans le château Saint-Ange par les émeutes de Rome (1).

Pendant plusieurs jours, il assista de ses fenêtres aux tortures et aux « décollations » que l'on exécutait sur un « hourt » élevé au milieu du marché pour ne point priver le peuple de leur spectacle. Car, comme à Liége en 1467, comme à Gand en 1477, les métiers imposèrent tout de suite à la ville un régime de terreur : ils se grisèrent de sang et sacrifièrent pêle-mêle à leurs vengeances d'anciens magistrats communaux et des fonctionnaires du prince. Une fois de plus la politique municipale égalait en violence et en condamnations arbitraires la politique monarchique.

Au reste, les émeutiers ne surent point tirer parti des circonstances qui leur avaient livré le roi des Romains. Tout entiers à leurs rancunes et enfermés dans le cercle étroit des intérêts locaux, ils laissèrent les Gantois prendre la direction des événements et les soumettre à leur étonnante force de volonté. Ils refusèrent, il est vrai, d'ouvrir leurs portes devant eux et ne consentirent pas à leur livrer Maximilien. Mais ils ne purent les empêcher d'imposer de nouveau leur conduite à la Flandre. L'appui de la France donnait d'ailleurs aux Gantois un ascendant irrésistible. Dès la fin du mois de mai, ils ont reçu dans leurs murs une garnison française et ils ont orné leurs étendards de la « croix droite » du royaume. Comme jadis avec Louis XI, ils agissent maintenant de concert avec Charles VIII qui, le 7 mars, prend sous sa protection tous ceux qui se joindront aux Flamands contre le roi des Romains pour maintenir la paix de 1482. Quelques jours plus tard,

(1) M. A. Warburg croit retrouver, avec une grande vraisemblance, dans deux dessins attribués au *Hausbuchmeister* le souvenir de la captivité de Maximilien à Bruges. Voy. *Jahrbuch der kgl. Kunstsammlungen*, 1911, n° 3.

ils font proclamer à Bruges, au milieu des sonneries de cloches et des décharges d'artillerie, cette paix qui est leur œuvre et qui leur donne contre leur prince le concours de l'étranger.

En même temps qu'ils resserrent leurs liens avec les Français, ils conduisent les négociations que les États généraux assemblés à Malines ont entamées avec les « Trois Membres » de Flandre. Malgré les ravages que les garnisons allemandes de Hulst, d'Axel et de Termonde exercent dans leurs environs, les menaces d'excommunication de l'archevêque de Cologne, l'approche des troupes que l'empereur amène au secours de son fils, le désir évident de faire la paix qui se manifeste à Bruges et à Ypres, ils tiennent bon et font accepter enfin, par le Brabant, le Hainaut, la Zélande et le Namurois, le traité du 12 mai 1488 dont ils ont manifestement dicté les clauses (1). C'est le rétablissement du Grand Privilège de 1477, mais combiné avec les mesures arrêtées par les États en 1482. Comme le premier, il abolit le gouvernement monarchique auquel il substitue de nouveau l'indépendance des provinces et, comme les secondes, il fixe le régime du pays pendant la minorité du « prince naturel ». On peut même dire qu'il va plus loin que le Grand Privilège dans la voie du particularisme provincial; car, tandis que dans celui-ci, les États généraux étaient reconnus, du moins en principe, comme une sorte de parlement étendant son pouvoir à toutes les provinces, ils n'auront plus désormais à délibérer que sur les attentats commis contre les franchises ou privilèges de chacune d'elles. Leur rôle est réduit à celui d'une sorte de cour d'appel en matière de privilèges territoriaux; ils n'ont plus pour mission que de protéger l'autonomie de chaque province, de donner au particularisme local la garantie de la généralité. Quant au « duc Philippe », il sera entretenu exclusivement par le revenu de ses domaines et résidera tour à tour dans ses divers pays. Pendant sa minorité le gouvernement sera exercé en Flandre

(1) Sur ce traité, voy. H. Pirenne, *Le rôle constitutionnel des États généraux des Pays-Bas en 1477 et en 1488. Mélanges Paul Fredericq*, p. 267. Le texte se trouve dans Molinet, *Chroniques*, t. III, p. 342.

par les « seigneurs du sang », dans les autres provinces par Maximilien. Toutes les provinces s'engagent à résister en commun à ceux qui violeraient ces arrangements, à ne décider la guerre ou la paix que d'un consentement unanime, à ne point laisser entrer de troupes étrangères sur leurs territoires. Et, pour assurer ce triomphe si complet de la politique gantoise, Charles VIII, intervenant au traité, y fait apposer son sceau et promet d'en punir les transgresseurs.

L'acte du 12 mai fut la condition mise par les Gantois à la libération de Maximilien. Plusieurs villes de la Zélande et du Hainaut ne l'acceptèrent qu'à contre-cœur; Anvers refusa même d'envoyer des délégués aux négociations dont il sortit. Mais c'était le seul moyen d'éviter une guerre générale et l'on s'y résigna. Quant au roi des Romains, « fort amaigri et pâli » (1) par sa détention, son énergie, semble-t-il, l'avait abandonné, et il accepta tout ce que l'on voulut pour se faire ouvrir les portes de Bruges. Le 16 mai, il s'engagea par serment et en « parole de roi », agenouillé devant un autel dressé pour la circonstance au milieu du marché, à accorder aux Flamands une amnistie complète, à retirer dans les quatre jours toutes les garnisons allemandes des places fortes du comté, à renoncer à porter en Flandre le titre de mambour, et enfin à respecter le traité qui venait de faire du roi de France l'arbitre des Pays-Bas. Il désignait le sire de Ravestein comme garant de ses promesses et le chargeait d'assister les Flamands contre lui « en cas que nous fussions aucunement en faute de non accomplir iceux poincts » (2).

Peut-être était-il sincère au moment où il capitulait devant la Flandre d'une manière si solennelle. Mais s'il le fut, il ne le resta pas longtemps. Huit jours plus tard, le 24 mai, il rencontrait à Louvain son père, le vieil empereur, suivi d'une armée de 20,000 hommes, péniblement levés en Allemagne. Il n'eut pas la force de résister, au prix d'un parjure, à la vengeance dont l'instrument s'offrait à lui. Il se persuada que

(1) Gachard, *Lettres de Maximilien, loc. cit.*, p. 340.
(2) Molinet, *Chroniques*, t. III, p. 318 et suiv.

des engagements contractés sous la pression de la violence ne le liaient point. Il eut recours à des subterfuges pour déguiser son manquement de parole; il déclara que, s'il prenait les armes, ce n'était point en son nom, mais sur l'ordre de l'empereur auquel, en sa qualité de roi des Romains, il était tenu d'obéir (1). Trois jours ne s'étaient point écoulés depuis la proclamation de la paix en Hainaut et en Brabant au milieu de l'allégresse générale, qu'il ordonnait de n'en point tenir compte et qu'il venait, avec son père, mettre le siège devant Gand.

Il faut descendre jusqu'en 1577 pour retrouver dans les Pays-Bas une anarchie comparable à celle qui s'y déchaîne alors. La Flandre, envahie au nord par les *Landsknechten* allemands, au sud par les Français du maréchal d'Esquerdes appelé à la rescousse par les Gantois, devient un champ de bataille confus. L'accord conclu le 12 mai par les provinces reste lettre morte. Tandis qu'en Brabant, Louvain et Bruxelles, dont les métiers demeurent fidèles à la politique municipale et anti-monarchique, embrassent chaleureusement la cause de Gand, Anvers, la ville du capitalisme naissant et de la liberté commerciale, se range sans hésiter au parti de Maximilien. Il en est de même du Hainaut, dont la jeune industrie est orientée vers Anvers et où le patriotisme local est moins puissant qu'en Flandre et en Brabant parce que les franchises y sont moins nombreuses. Bref, les villes règlent leur attitude à l'égard du roi des Romains sur leurs intérêts économiques et la lutte qui s'engage, envisagée de leur côté, apparaît très nettement comme une manifestation du conflit que se livrent, dans le domaine du commerce et de l'industrie, les partisans de la liberté et ceux des privilèges. Mais elle est autre chose encore, et, par l'intervention du sire de Ravestein (2), elle prend en même temps la nature d'une guerre nationale et constitue en quelque sorte le prélude de la grande révolution qui éclatera contre l'Espagne quatre-vingts ans plus tard.

(1) Sur sa conduite en cette circonstance, voy. Ulmann, *Kaiser Maximilian I*, t. I, p. 34.

(2) Sur ce curieux personnage, qui mériterait une étude approfondie, voy. de Chestret, *Histoire de la maison de La Marck*, p. 49 (Liége, 1898).

Fidèle aux engagements pris à Bruges, Philippe de Clèves s'était, dès le 9 juin, déclaré contre Maximilien le défenseur des Flamands. Depuis longtemps déjà sourdement hostile à cet étranger, il saisit l'occasion d'entamer avec lui un duel décisif. Il se pose en champion de la maison de Bourgogne contre la maison de Habsbourg. Il accuse le roi des Romains de vouloir, avec l'aide de son père, annexer les Pays-Bas à l'Autriche, et il lui conteste le droit d'en porter le titre et les armes. Comme jadis Philippe le Bon en face de Sigismond, il nie, en face de Frédéric III, la suzeraineté impériale sur les provinces : il affirme qu'elles ne sont tenues au fief que « de Dieu et du soleil ». Au mambour autrichien qui a violé ses serments, il oppose le duc Philippe, « prince naturel » et héritier légitime des domaines bourguignons (1). Il enrôle sous sa bannière tous les mécontents, tous les ennemis du système monarchique. Il cherche à employer, au maintien de la maison de Bourgogne, ce particularisme qui a failli naguère la détruire. Et, par une conséquence nécessaire, il sollicite la France, qui a menacé si longtemps les Pays-Bas, de les arracher au roi des Romains. En s'alliant à Charles VIII et à d'Esquerdes contre Maximilien, il agit comme agira plus tard le prince d'Orange suscitant le duc d'Anjou contre Philippe II. Il est anti-autrichien comme Guillaume de Nassau sera, au XVIe siècle, anti-espagnol, et, à y regarder de près, on aperçoit aisément la ressemblance de leurs politiques, s'inspirant l'une et l'autre de la même idée d'indépendance.

Soutenu par les villes flamandes, puis bientôt après (en septembre) par Bruxelles et Louvain qui lui ouvrent leurs portes, par les Hoeks de Hollande qui reprennent les armes, par les Liégeois entraînés par Guillaume de La Marck, par la cavalerie d'Esquerdes enfin et par les mercenaires français que lui envoie Charles VIII, Philippe de Clèves put résister à l'armée impériale. Il était impossible d'ailleurs de retenir celle-ci sous les drapeaux sans des dépenses énormes auxquelles ni Frédéric ni Maximilien n'étaient capables de faire face.

(1) Voy. dans Gachard, *Lettres de Maximilien*, *loc. cit.*, p. 378, le pamphlet de « Philalitès » qu'il fit répandre alors dans le pays.

Un inutile blocus de quarante jours devant Gand qui, recourant à son moyen habituel de défense, a fait déborder ses rivières et inondé la campagne autour de ses remparts, arrête et use l'élan des troupes allemandes. Les princes de l'Empire ont entrepris cette guerre à contre-cœur et, depuis le commencement du mois d'août, la plupart d'entre eux rappellent leurs contingents (1). Frédéric lui-même prend le chemin du retour au mois d'octobre. Les opérations militaires ne consistent plus qu'en une série d'escarmouches. Malgré l'acharnement des combattants, elles n'aboutissent à rien de décisif et n'ont d'autre résultat que de ruiner abominablement le plat pays.

Empêché par ses intérêts allemands de s'absorber dans une lutte qui menace de s'éterniser, Maximilien quitte les Pays-Bas au mois de février 1489. Il y laisse comme lieutenant-gouverneur le duc Albert de Saxe, homme de guerre excellent, qui, appuyé sur Anvers et le Hainaut, regagne peu à peu le terrain perdu.

On s'étonnerait à bon droit que Charles VIII n'ait pas plus énergiquement secouru Philippe de Clèves contre le roi des Romains, si l'on ne savait qu'il était alors occupé par la guerre de Bretagne. La mort du duc François II, le 9 septembre 1488, avait été l'occasion d'une ligue dans laquelle Maximilien, le roi d'Angleterre Henri VII et Ferdinand le Catholique s'étaient unis contre la France. La guerre civile des Pays-Bas se trouvait désormais subordonnée aux péripéties d'un grand conflit international et, une fois de plus, l'histoire de l'Europe allait déterminer le cours de l'histoire de Belgique.

Une trêve conclue à Francfort, le 22 juillet 1489, entre Charles VIII et Maximilien, avait stipulé que le roi de France s'employerait, comme suzerain de la Flandre, à y apaiser la révolte. Et, en effet, par le traité de Montil-lez-Tours (30 octobre 1489) (2), Charles avait amené les Flamands à reconnaître le roi des Romains comme mambour et à lui payer une amende de 300,000 écus d'or. Ces événements provo-

(1) Ulmann, *Kaiser Maximilian I*, t. I, p. 37.
(2) Pour la date de ce traité, voy. Ulmann, *loc. cit.*, p. 72.

quèrent la soumission des villes brabançonnes. Dégoûtées de la guerre, elles ouvrirent leurs portes à Albert de Saxe. Mais Bruges et Gand n'acceptèrent la paix qu'en rechignant, et Philippe de Clèves refusa formellement d'y souscrire.

L'Écluse, où il s'est retiré et où une foule de mécontents sont venus le rejoindre, défie tous les efforts d'Albert de Saxe, comme Flessingue, aux mains des Gueux, défiera, au XVIe siècle, tous ceux du duc d'Albe. Pourtant cette résistance est stérile. Le grand mouvement d'opposition dont Clèves avait espéré de prendre la direction, a avorté. Sous l'influence de leurs métiers, Bruges et Gand, il est vrai, reprennent les armes. Mais c'est là une simple explosion du particularisme municipal qui, abandonné à lui-même et privé de l'appui de la France, ne parvient pas à organiser une action commune. Bruges, investi par Albert de Saxe, ne reçoit aucun secours des Gantois, et se soumet à Maximilien par le traité de Damme, le 29 novembre 1490. Ce traité clôture la série si nombreuse de ses insurrections, et l'auteur de l'*Excellente Chronycke van Vlaenderen* se fait sans doute l'interprète fidèle du sentiment de ses concitoyens dans le curieux passage où il leur recommande de ne plus jamais se révolter contre l'autorité du prince (1).

La reprise des hostilités entre la France et Maximilien, à la suite du mariage par procuration de celui-ci avec Anne de Bretagne (décembre 1490), permit à Gand et à Philippe de Clèves de se maintenir encore pendant quelque temps. Charles VIII nomme Clèves son lieutenant-gouverneur en Flandre et renouvelle aux Gantois l'assurance de sa protection. Mais occupé en Bretagne, il ne leur envoie que des secours insignifiants. D'ailleurs, la prolongation de la lutte devient impossible. Gand est arrivé à la limite de ce qu'il peut supporter. Comme en 1485, le plus influent de ses métiers, celui des bateliers, demande la paix. Pour continuer la résistance, Coppenhole fait décapiter leur doyen et leur oppose

(1 *Excellente Chronycke van Vlaenderen*, fol. 270, r°.

les petits métiers chez lesquels l'extrême particularisme industriel entretient l'extrême particularisme municipal. Un cordonnier devient capitaine-général de la commune. Mais les bateliers se soulèvent, et, à son tour, Coppenhole monte sur l'échafaud (16 juin 1492). Dès lors, la paix n'est plus qu'une question de jours. Elle est conclue à Cadzant le 29 juillet 1492. Les Gantois acceptent enfin Maximilien comme mambour et se résignent à n'être plus qu'une simple ville et non un État dans l'État. Ils renoncent, comme après la bataille de Gavere, à la milice des blancs chaperons, à la juridiction qu'ils prétendaient exercer en dehors de leur échevinage, au pouvoir de créer des *Haghepoorters*, sauf dans la châtellenie de Gand. L'appel au Conseil de Flandre des sentences rendues par leurs échevins est rétabli. En même temps, les métiers perdent le droit de nommer eux-mêmes leurs doyens, et, de même que la ville se soumet au pouvoir supérieur de l'État, ils se soumettent, de leur côté, dans le sein de la commune, au pouvoir supérieur de la magistrature urbaine (1).

Avec cette capitulation définitive de la plus indomptable des villes belges s'achève, dans les Pays-Bas, l'ère des révoltes municipales. Le conflit que depuis un siècle se livraient l'État et les communes, le principe médiéval de l'autonomie particulariste et le principe moderne de la centralisation monarchique, s'achève par le triomphe de celui-ci. A y regarder de près d'ailleurs, on constate aisément que ce triomphe s'annonçait depuis longtemps. Les progrès du commerce international et les formes nouvelles que lui imposait le développement du capitalisme étaient incompatibles avec les franchises, les privilèges, les monopoles que les bourgeoisies s'acharnaient à maintenir. La transformation sociale qui s'accomplit au cours du XVe siècle en tournant contre elles, tourne nécessairement à l'avantage du prince. Anvers, on l'a vu, qui sut si admirablement s'adapter aux circonstances nouvelles, a soutenu Maximilien avec autant de persistance que Gand en a

(1) Voir le texte de cette paix dans Gachard, *Relation des troubles de Gand sous Charles-Quint*, p. LXXI (Bruxelles, 1846).

mis à le combattre (1). Et d'autre part, la lutte n'était plus possible entre les milices communales et les armées de mercenaires. C'est l'appui de la France et ce sont les soldats d'Esquerdes qui ont fait durer si longtemps le conflit dont on vient de voir la conclusion fatale. Désormais l'opposition au pouvoir du prince ne sera plus une opposition *contre* l'État, mais une opposition *dans* l'État. Plus riches, plus actives que le reste du peuple, les villes continueront à le diriger, mais elles ne le domineront plus. Ayant perdu les privilèges qui les rendaient inaccessibles au sentiment du « bien commun », elles pourront rallier et inspirer l'opinion publique et joueront le premier rôle dans les États généraux qui, sur une scène plus vaste, reprendront, au XVIe siècle, le combat d'où elles sont sorties vaincues au XVe.

La soumission de Gand devait entraîner celle de Philippe de Clèves qui se résigna à l'inévitable le 12 octobre 1492, et, abandonnant la Flandre à son adversaire, partit pour la France d'où il ne devait revenir que sous le règne de Philippe le Beau. Quelques semaines auparavant, le 25 juillet, l'évêque de Liége, Jean de Hornes, l'allié de Maximilien contre les La Marck, était rentré dans sa capitale. La pacification des Pays-Bas était complète.

La guerre contre la France, il est vrai, durait toujours. Depuis le mariage de Charles VIII avec la fiancée du roi des Romains, Anne de Bretagne, celui-ci réclamait non seulement la dot constituée à sa fille Marguerite par le traité d'Arras (l'Artois et la Franche-Comté), mais tout l'héritage de Charles le Téméraire (le duché de Bourgogne, l'Auxerrois, le Mâconnais). Les opérations militaires furent d'ailleurs peu actives. On négocia plus qu'on ne combattit. Vers la fin de l'année 1492, Maximilien remporta quelques succès. Les bourgeois d'Arras, qui subissaient impatiemment la domination française, appelèrent ses troupes dans leur ville (5 novembre 1492), et il envahit la Franche-Comté au mois de décembre. Il n'en

(1) Molinet, *Chroniques*, t. III, p. 93, dit qu'Anvers « toujours l'avoit consolé dans ses adversités ».

fallut pas davantage pour décider Charles VIII, tout entier à ses projets de conquête en Italie, à signer la paix de Senlis (23 mai 1493). Il restituait à son adversaire l'Artois, le Charolais et la Franche-Comté, en réservant toutefois ses droits de suzeraineté sur les deux premiers. La France gardait Auxerre, Mâcon et Bar-sur-Seine, mais provisoirement et en attendant que des négociations ultérieures décidassent de leur attribution définitive. Enfin, le 12 juin suivant, la jeune Marguerite d'Autriche était remise aux ambassadeurs de son père, chargés de la ramener à Malines.

CHAPITRE III

PHILIPPE LE BEAU

I

La mort de l'empereur Frédéric III, trois mois après la paix de Senlis, le 19 août 1493, en appelant Maximilien au gouvernement de l'Empire, devait lui faire bientôt abandonner la régence des Pays-Bas. Il ne pouvait d'ailleurs, sans justifier le soupçon de méditer l'annexion des provinces bourguignonnes à l'Autriche, maintenir plus longtemps sous tutelle son fils qui allait atteindre sa seizième année. Il se décida à déposer ses pouvoirs de mambour, et la Joyeuse Entrée de Philippe le Beau à Louvain comme duc de Brabant, le 9 septembre 1494, marqua l'inauguration d'un nouveau règne. Il s'ouvrait sous les plus heureux auspices.

Si le traité de Senlis n'avait pas tranché toutes les questions pendantes entre la France et la maison de Bourgogne, l'expédition de Charles VIII en Italie garantissait du moins pour longtemps la sécurité de la Belgique. Pour la première fois depuis la mort de Jean sans Peur (1419), le prince montait sur le trône en pleine paix. Plus d'agitation dans les provinces, plus rien à craindre du côté de Liége. Seules, les revendications récentes de Charles d'Egmont sur la Gueldre présageaient un péril d'ailleurs lointain encore et qu'un traité avait provisoirement écarté.

Mais le caractère le plus frappant de l'avènement de Philippe le Beau réside dans l'enthousiasme qu'il provoqua. Toutes les provinces saluèrent avec une confiance joyeuse le « prince naturel » si longtemps attendu. Tous les griefs, toutes les rancunes, toutes les craintes qu'avait fait naître Maximilien, s'évanouirent devant lui. Au sortir de la crise terrible que l'on venait de traverser, on accueillit le nouveau règne avec l'ardent espoir d'une ère réparatrice. Philippe le Beau fut le premier prince populaire des Pays-Bas et sa popularité cimenta l'État bourguignon qui avait failli sombrer au milieu de la guerre civile. Avec lui la maison de Bourgogne se nationalise; elle devient pour tous les territoires, flamands ou wallons, le symbole et la garantie de leur indépendance. Et, du même coup, le régime monarchique, indispensable à son maintien, reparaît avec elle et se fait accepter comme elle.

L'équilibre qui n'avait pu s'établir sous Maximilien entre le gouvernement central et les autonomies provinciales ou municipales, parce que le gouvernement central se présentait alors comme l'organe et l'instrument d'une politique étrangère, se réalise aisément du jour où le prestige et l'autorité du « prince naturel » travaillent en sa faveur.

On constate ce relèvement de l'État dès les premiers jours du nouveau règne. Philippe le Beau ne ratifie point les concessions arrachées à sa mère en 1477. La Joyeuse Entrée qu'il jure en Brabant est calquée sur celles de Charles le Téméraire et de Philippe le Bon et abolit formellement la Joyeuse Entrée de Marie de Bourgogne et ses confirmations par Maximilien lors de son mariage, puis au commencement de sa régence (1). En Flandre, le Franc de Bruges, ce contrepoids à la prépondérance exclusive des trois chefs-villes, reparaît comme « quatrième membre » du pays (2). Partout les « commissaires du prince » renouvellent les magistratures communales qui échappent ainsi à l'influence des métiers. Le conseil ducal est reconstitué comme centre du gouvernement, et déjà on voit y

(1) E. Poullet, *Histoire de la Joyeuse Entrée du Brabant*, p. 287 (Bruxelles, 1863).

(2) Cf. plus haut, p. 14.

apparaître l'embryon des trois futurs « Conseils collatéraux ». Une ordonnance de 1495 réorganise le domaine dilapidé ou aliéné en grande partie pendant les dernières guerres. Les empiètements des États provinciaux sur l'autorité souveraine sont réprimés. En 1496, Philippe écrit aux membres de la Chambre des comptes de Bruxelles que les États du Brabant n'ont point d'ordres à lui donner : « Vous n'estes pas à eulx, ains à nous, et n'ont aucun commandement sur vous » (1). En 1504, enfin, le Parlement de Malines, supprimé lors de la réaction de 1477, sera rétabli sous le nom de Grand Conseil.

Mais il importe de remarquer que le nouveau régime ne constitue point du tout un retour à l'absolutisme de Charles le Téméraire. Si Maximilien, dans ses tentatives malheureuses de restauration monarchique, s'était manifestement inspiré de ce dernier, Philippe le Beau agit tout autrement. Le système politique dont son règne a vu l'établissement se présente comme une sorte de compromis entre les droits du prince, gardien de l'intégrité de l'État en même temps qu'organe de l'administration centrale, et les droits garantis aux provinces par leurs constitutions territoriales. On pourrait le définir assez exactement un moyen-terme entre le particularisme effréné du Grand Privilège et la centralisation à outrance de Charles le Téméraire. Les étrangers, instruments dociles du souverain, disparaissent presque complètement du conseil ducal. Parmi les quatorze membres dont il se compose en 1494, on ne rencontre que deux Allemands et trois Bourguignons de Bourgogne; tous les autres sont des « seigneurs du sang » ou des nobles des Pays-Bas. L'impôt est régulièrement consenti soit par les États provinciaux, soit par les États généraux; encore cherche-t-on à le réduire au minimum et à parer aux dépenses de la cour par les revenus du domaine. Enfin les États généraux sont appelés à diriger avec le prince la politique étrangère, en décidant avec lui de la guerre ou de la paix. Quantité de privilèges, cassés par Maximilien ou Charles le Téméraire, sont octroyés à nouveau. Dans la Joyeuse Entrée où il abolit

(1) Gachard, *Inventaire des archives des Chambres des Comptes*, t. I, p. 127 (Bruxelles, 1837).

les concessions faites par sa mère, Philippe se déclare prêt cependant à rétablir « celles qui, étant réellement profitables au pays, lui seraient redemandées de commun accord par les trois États ».

Il n'est pas difficile de reconnaître la tendance qui se manifeste dans tout cela. C'est incontestablement celle qui, depuis longtemps, dominait parmi la noblesse et qui, déjà sous le règne de Philippe le Bon, s'était exprimée dans le curieux mémoire attribué à Hugues de Lannoy (1). Et comment s'en étonner lorsque l'on constate que le gouvernement de Philippe le Beau fut en réalité le gouvernement de la noblesse?

Élevé à Malines par des seigneurs belges à qui Maximilien, absorbé par ses projets, ses guerres, ses voyages continuels, avait laissé le soin de l'éducation de son fils, celui-ci avait été façonné par eux et préparé à son rôle de prince comme s'il ne devait régner jamais que sur les Pays-Bas. Ses précepteurs n'avaient vu en lui que le chef de la maison de Bourgogne, oubliant à dessein qu'il était aussi l'héritier de l'Autriche. On l'avait soustrait avec soin à l'influence d'Albert de Saxe (2), on ne lui avait pas même appris l'allemand (3); de parti pris on lui avait fermé les yeux sur tous les intérêts indifférents à ses domaines néerlandais. Au moment où il sort de tutelle, il est devenu étranger à son père et étranger à la dynastie des Habsbourg : il n'est plus qu'un duc de Bourgogne ou, ce qui revient au même, le souverain national des Pays-Bas. Dès lors, on s'explique facilement que, trop jeune pour imprimer à son gouvernement un caractère personnel, il se soit abandonné à la direction de ses conseillers et qu'il ait mérité ce surnom de « croit-conseil » que lui donnèrent les contemporains.

Ces chevaliers de la Toison d'or, les Croy, les Berghes, les Lalaing, forment son entourage habituel. Il les laisse appliquer sous son nom leur programme politique, organiser une

(1) Voy. *Histoire de Belgique*, t. II, 3e édit., p. 374.

(2) Ulmann, *Kaiser Maximilian I*, t. I, p. 247.

(3) Ch. Moeller, *Éléonore d'Autriche et de Bourgogne, reine de France*, p. 70 (Paris, 1895).

monarchie tempérée par l'intervention constante d'un conseil formé de seigneurs indigènes et par l'intervention intermittente des États généraux. Le gouvernement cesse d'être purement dynastique, et, par une conséquence inévitable, il modifie en même temps la ligne de conduite suivie jusqu'alors vis-à-vis de l'étranger. Le seul intérêt des Pays-Bas détermine désormais son attitude à l'égard des puissances voisines. Or, cet intérêt commande impérieusement, après les désastres causés par les troubles, le maintien de la paix à tout prix. Déjà odieuse en 1482 et en 1487, la guerre avec la France le devient bien plus encore, maintenant que la France ne menace plus la frontière et cherche même à écarter toute difficulté de ce côté pour avoir les mains libres en Italie.

Aussi Maximilien a-t-il beau s'efforcer d'entraîner son fils dans les nouvelles coalitions qu'il suscite contre elle. Dominé par ses conseillers belges, celui-ci, pendant les premiers temps de son règne, contrecarre résolument la politique autrichienne. Tandis que Philippe se rapproche du sire de Ravestein, auquel il paie une pension, Albert de Saxe, le fidèle représentant de la maison de Habsbourg dans les pays bourguignons, se voit en butte à un mauvais vouloir manifeste et accuse les ministres de Philippe de le détourner de son père.

Les faits ne justifient que trop ces accusations. Pendant que Maximilien constitue contre la France la ligue de Venise, Philippe entretient les rapports les plus cordiaux avec Charles VIII. Il lui fait hommage pour la Flandre et l'Artois, alors qu'il néglige de relever ses fiefs d'Empire.

Ses avances au roi d'Angleterre Henri VII ne sont pas moins significatives. Depuis la réconciliation de ce dernier avec la France, Maximilien lui avait témoigné une constante hostilité. En 1487, il avait favorisé contre lui la tentative de lord Lovel, et, quelques années plus tard, l'insurrection provoquée par le pseudo-York, le Wallon Perkin Warbeck (1). Henri VII avait répondu à ces provocations en interdisant à ses sujets le commerce avec les Pays-Bas et en déplaçant l'étape des draps

(1) Sur ce personnage, voy. A. Morel-Fatio, *Marguerite d'York et Perkin Warbeck*, dans les *Mélanges C. Bémont*, p. 411 et suiv. (Paris, 1914).

anglais d'Anvers à Calais. C'était un coup terrible pour les provinces bourguignonnes, et Philippe, sans tenir compte des désirs de son père, chercha tout de suite à le parer. Après de longues négociations, le 24 février 1496, fut signé l'*Intercursus magnus* qui rétablissait l'entrecours entre les deux rives de la mer du Nord (1). Cet acte célèbre ne constitue pas seulement le plus libéral des traités de commerce de l'époque, il atteste encore la substitution, dans les Pays-Bas, d'une politique nationale à la politique étrangère du dernier règne. Les effets bienfaisants qu'il produisit tout de suite augmentèrent encore la popularité du gouvernement et accentuèrent davantage son orientation nouvelle.

Pendant que Philippe le Beau négociait avec Henri VII, son mariage faisait l'objet de pourparlers entamés depuis longtemps déjà entre Maximilien et les souverains espagnols, Ferdinand d'Aragon et Isabelle de Castille. Le 5 novembre 1495, un traité signé à Malines décidait la double union du jeune duc avec Jeanne de Castille, et du frère de celle-ci, don Juan, avec Marguerite, sœur de Philippe, l'ancienne fiancée de Charles VIII. Quoique son mariage ne permit pas de présager alors que la succession des royaumes espagnols dût un jour échoir en partage à Philippe, il tendait pourtant à attirer le jeune prince dans la coalition anti-française conclue entre Maximilien et Ferdinand. Il apparaissait comme une revanche de l'empereur sur les conseillers de son fils, comme une victoire de la politique habsbourgeoise sur la politique bourguignonne. Les ministres belges ne se le dissimulèrent point et se hâtèrent, en redoublant de prévenances vis-à-vis de la France, de dissiper les soupçons qu'elle aurait pu nourrir.

Leur mécontentement et leurs craintes augmentèrent encore lorsque Philippe se décida malgré eux, pendant le printemps de l'année 1496, à aller visiter son père à Inspruck, en compagnie d'Albert de Saxe. L'incompatibilité des tendances diverses entre lesquelles il était tiraillé se révéla pleinement

(1) G. Schanz, *Englische Handelspolitik gegen Ende des Mittelalters*, t. I, p. 18 (Leipzig, 1881).

pendant ce voyage, qui fut l'occasion d'une rupture éclatante entre Maximilien et François Busleyden, l'un des principaux ministres du duc. Maximilien mit certainement tout en œuvre pour rallier son fils à sa politique. Et le projet qu'il formula l'année suivante de partager l'ordre de la Toison d'or entre l'Autriche et la Bourgogne, puisque désormais « des deux maisons n'est que une mesme chose » (1), indique bien la ligne de conduite qu'il dut chercher à lui faire adopter. On comprend sans peine qu'il ne pouvait abandonner son héritier aux seigneurs belges comme il avait été abandonné jadis au pouvoir des Gantois, ni lui permettre d'agir en souverain indépendant. On a comparé exactement le rôle qu'il lui destinait à celui que Napoléon Ier devait assigner à ses frères dans leurs royaumes de Hollande et de Westphalie (2). Il prétendait lui imposer son attitude et le traiter en simple lieutenant.

Philippe revint dans les Pays-Bas pour épouser Jeanne de Castille arrivée à Anvers le 21 octobre 1496. De retour au sein de son entourage bourguignon, l'impression que l'entrevue d'Inspruck avait dû laisser dans son esprit, s'effaça rapidement. Au mois de mars 1497, il remplace le vieux chancelier Carondelet, créature de Maximilien, par Thomas de Plaines, et confie à François Busleyden les fonctions de premier maître des requêtes. L'année suivante, après la mort de Charles VIII, il fait représenter aux États généraux que son père voudrait l'associer à la guerre qu'il vient d'entreprendre contre Louis XII pour récupérer la Bourgogne, et, sur leur désir de conserver la paix, il conclut le traité de Paris (2 août 1498) qui renouvelle celui de Senlis. Bien plus, il agit manifestement en allié du roi de France. Il lui communique les lettres qu'il reçoit de Maximilien, et ses conseillers affichent des sentiments si anti-autri-

(1) Gachard, *Lettres de Maximilien. Bullet. de la Comm. Royale d'Histoire*, 2e série, t. III, [1852], p. 279. C'est à ces projets d'unification habsbourgeoise de Maximilien que M. A. Walther, *Die burgundischen Zentralbehörden*, p. 43, attribue la réunion faite par Philippe en 1496, des trois Chambres des Comptes de Lille, La Haye et Bruxelles en un seul corps. L'ancien état de choses fut rétabli en 1498, lorsque le duc échappa à l'influence de son père.

(2) Ulmann, *Kaiser Maximilian I*, t. I, p. 433.

chiens que Louis XII dit en plaisantant qu'ils sont « aussi français que le vin d'Orléans » (1).

Il est curieux de constater que, pour conserver la paix avec la France, Philippe va jusqu'à lui sacrifier ses intérêts dynastiques. Non seulement il renonce par le traité de Paris à faire valoir sur la Bourgogne ses droits héréditaires, mais il refuse même de disputer la Gueldre à Charles d'Egmont.

Ce turbulent et énergique personnage était fils de ce duc Adolphe mort en 1477 pendant la malheureuse expédition des Gantois contre Tournai. Il avait été élevé à la cour de Bourgogne, avait combattu les Français avec Maximilien et, en 1487, avait été fait prisonnier par eux au combat de Béthune. Mais Charles VIII ne le conservait en captivité qu'en attendant le moment de s'en servir. Libéré en 1491 et pourvu par le roi de troupes et d'argent, Charles n'eut qu'à se montrer en Gueldre pour y provoquer un soulèvement général contre la domination bourguignonne. Ainsi, presque au même moment où Philippe de Clèves en Flandre et les La Marck dans le pays de Liége déposaient les armes, la France acquérait dans le duc de Gueldre un nouvel allié qui, touchant à la fois par les frontières de ses territoires, la Hollande, l'évêché d'Utrecht, le Brabant, le Limbourg et la Frise, menaçait de toutes parts la sécurité des Pays-Bas.

L'attachement des Gueldrois au descendant de leurs anciens princes le rendait plus redoutable encore. Il apparaissait à leurs yeux comme le champion de l'indépendance nationale contre l'étranger. Maximilien ne s'était pas dissimulé le péril. S'il avait été forcé de comprendre Charles d'Egmont dans la paix de Senlis (23 mai 1493), il avait dirigé contre lui, l'année suivante, en venant d'Allemagne assister à l'avènement de Philippe le Beau, une attaque qui, d'ailleurs, avait échoué. Le 18 août 1494 avait été conclu un accord remettant au jugement des électeurs de l'Empire les prétentions de Charles à la possession de la Gueldre.

Maximilien espérait sans doute que son fils ne manquerait

(1) Ulmann, *loc. cit.*, p. 610.

pas d'opposer à celles-ci les droits qu'il tenait de Charles le Téméraire. Mais se brouiller avec la Gueldre c'eût été du même coup se brouiller avec la France, et, pour une querelle dynastique, compromettre de nouveau le repos dont les Pays-Bas avaient tant besoin. D'ailleurs les États généraux déclaraient que la question gueldroise était une question étrangère et, sans leur consentement, point d'impôts et partant point de guerre. Aussi, pendant que son père confisquait la Gueldre et la faisait attaquer par Albert de Saxe, Philippe le Beau conserva-t-il soigneusement la neutralité (1). En 1498, il laisse passer par les Pays-Bas les renforts que Louis XII envoie à Charles d'Egmont attaqué par Maximilien et les ducs de Juliers et de Clèves. Il agit comme si la guerre de Gueldre ne le concernait pas, et c'est un spectacle curieux que celui de ce prince bourguignon qui, soucieux avant tout de ne point déplaire à la France pour ne point nuire aux Pays-Bas, laisse au chef de la maison de Habsbourg le soin de défendre à sa place ses droits héréditaires. Tranquille du côté de Philippe le Beau, Charles d'Egmont, soutenu par Louis XII, put tenir tête à la coalition de ses ennemis. On s'en remit finalement à l'arbitrage du roi de France. Le traité d'Orléans, le 29 décembre 1499, rétablit provisoirement la paix.

II

Par les décès successifs de son frère don Juan (1497), de sa sœur Isabelle (1498) et du fils de celle-ci don Miguel (1500), Jeanne de Castille se vit appelée en 1500, l'année même de la naissance de Charles-Quint, à recueillir un jour la succession des royaumes espagnols. Son mariage avec Philippe le Beau ouvrait donc brusquement à ce dernier, et contre tout attente, la perspective d'un immense accroissement de pouvoir dans le

(1) Voir sa curieuse remontrance aux États généraux le 20 décembre 1498, où, après leur avoir exposé que son père voudrait l'entraîner dans la guerre, il s'en remet finalement à leur avis. Gachard, *Analectes historiques. Bull. de la Comm. Royale d'Histoire*, 3e série, t. XII [1871], p. 154.

midi de l'Europe. Déjà héritier des domaines autrichiens, le chef de la maison de Bourgogne le devenait encore de ceux des rois catholiques. Les rêves les plus chimériques de Charles le Téméraire, obsédé à la fois par le titre de roi des Romains et par le mirage de la Méditerranée, étaient sur le point de s'accomplir.

Dès lors il devenait impossible à Philippe de persister dans l'attitude qu'il avait observée depuis son avènement. Il allait nécessairement s'affranchir de la tutelle de ses ministres belges et des États généraux. Passant de la condition de simple prince bourguignon à celle de détenteur futur de la plus grande des puissances européennes, il subordonne désormais l'intérêt des Pays-Bas aux intérêts multiples qui le sollicitent. De nationale qu'elle avait été jusque-là, sa politique devient, comme celle de Maximilien, une politique dynastique. On voit cesser l'antagonisme qui depuis six ans régnait entre le père et le fils. Leurs conduites, jusqu'alors divergentes, s'associent, et c'en est fait de la rivalité entre Habsbourg et Bourgogne. Du reste, par une curieuse interversion des rôles, c'est Philippe qui maintenant prétendra diriger Maximilien. Grâce à l'ascendant que lui donne son héritage espagnol, il s'impose au roi des Romains et l'entraîne à la remorque.

On ne s'aperçut point tout d'abord dans les Pays-Bas de la volte-face du souverain, car Philippe débuta par s'unir à la France plus étroitement que jamais. L'amitié de cette puissance lui était indispensable, non seulement pour assurer la sécurité de la Belgique pendant le voyage en Espagne qu'il se préparait à entreprendre, mais aussi pour s'assurer un appui contre son beau-père, Ferdinand d'Aragon, qui lui était manifestement hostile. Louis XII, que les Espagnols inquiètent en Italie et qui espère, par l'intervention de Philippe, obtenir de Maximilien l'investiture du Milanais, accueille ses avances avec empressement. Maximilien lui-même, quoique répugnant à un rapprochement avec cette maison de France qu'il a si obstinément combattue depuis vingt ans, se laisse gagner au projet de son fils. Il se rallie aux conventions signées à Lyon le 10 août 1501 et qui stipulent le mariage du fils de Philippe le Beau, le jeune duc Charles de Luxembourg (le futur Charles-

Quint), âgé d'un an et demi, et de Claude, fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne, son aînée de six mois environ. Claude apportait en dot à son fiancé la Bretagne, Milan et Naples, qui lui resteraient s'il ne lui naissait pas de frère.

Pour manifester d'une manière éclatante à toute l'Europe son alliance avec Louis XII, Philippe se décida l'année suivante, lorsqu'il partit pour l'Espagne avec sa femme, au mois de novembre, à prendre son chemin par la France. Il n'exigea point d'otages pour sa sûreté, affectant de s'en remettre entièrement à la bonne foi et à l'amitié du roi. A Paris il se plut à siéger à une séance du Parlement en qualité de premier pair du royaume. La réception qu'il reçut de Louis au château de Blois fut aussi splendide que cordiale.

Ces manifestations ne pouvaient qu'augmenter la défiance et le mauvais vouloir de Ferdinand, dès lors ennemi déclaré de la France. Son gendre était encore en Espagne, lorsque l'ordre fut donné à Gonzalve de Cordoue de chasser les troupes du duc de Nemours hors du royaume de Naples. Mais du chef de Jeanne, Philippe avait été reconnu par les Cortès d'Aragon et de Castille comme héritier des rois catholiques; le but de son voyage était atteint, et, au commencement de 1503, il s'empressa de repasser les Pyrénées. Le traité qu'il conclut à Lyon avec Louis XII (5 avril 1503) et qui lui réservait l'administration du royaume de Naples jusqu'au mariage de Claude et de Charles, le brouilla décidément avec Ferdinand. Toutefois, assuré de sa succession par le consentement des Cortès, il attacha peu d'importance à cette rupture; elle ne fit que le confirmer davantage dans son entente avec la France. Pour affermir celle-ci d'une manière inébranlable, il avait résolu d'y faire entrer Maximilien, dont la conduite ambiguë inquiétait Louis XII. Il alla le voir à Inspruck et réussit à vaincre ses derniers scrupules. Les traités signés à Blois, le 22 septembre 1504, stipulèrent une amitié indissoluble entre Maximilien, Philippe et Louis XII qui ne seront plus « qu'une âme dans trois corps » (1). Ce fut le triomphe définitif de la politique personnelle de Philippe le Beau.

(1) Lavisse-Lemonnier, *Histoire de France*, t. V[1], p. 71 (Paris, 1909).

Le résultat s'en fit sentir tout de suite dans les Pays-Bas. La question de Gueldre était toujours pendante et Philippe n'ayant plus à craindre maintenant de voir la France soutenir Charles d'Egmont, résolut de revendiquer les droits qu'il s'était abstenu si longtemps de faire valoir. Les États généraux accordèrent en rechignant des subsides pour cette guerre qui indiquait le retour du prince à la politique de Charles le Téméraire et de Maximilien. Au mois d'octobre 1504, un cartel est lancé à Charles qui, isolé cette fois en face des troupes bourguignonnes, ne parvient pas à arrêter leur marche victorieuse.

La mort de la reine Isabelle de Castille, le 26 novembre de la même année, bouleversa de fond en comble l'échiquier politique. Ferdinand d'Aragon, résolu à conserver l'administration de la Castille, se rapproche aussitôt de Louis XII, qui, n'ayant plus d'intérêt à ménager Philippe depuis qu'il a obtenu de Maximilien l'investiture du Milanais, répond à ses avances. Il donne sa nièce, Germaine de Foix, en mariage au roi catholique qui souhaite d'obtenir un héritier pour frustrer Philippe de la succession d'Aragon. Il envoie des secours à Charles de Gueldre au moment où la prise d'Arnhem par les Bourguignons vient de réduire ce prince à la dernière extrémité. Enfin, profitant d'un conflit commercial entre l'Angleterre et les Pays-Bas, il cherche à se concilier l'appui de Henri VII.

Philippe comprend que le plan de ses adversaires consiste à le retenir dans le Nord pendant qu'ils agiront à leur guise en Espagne et en Italie. Mais il a pris le titre de roi de Castille aussitôt après la mort d'Isabelle et il a décidé d'aller déjouer dans la Péninsule les intrigues de son beau-père (1). Au lieu de poursuivre ses avantages en Gueldre, il se hâte de traiter avec Charles d'Egmont (28 juillet 1505). Quelques jours plus tard, à Bruxelles, il répond de la manière la plus conciliante au langage menaçant d'une ambassade française qui l'accuse d'empiétements sur l'autorité royale en Flandre et en Artois. Pour s'assurer son royaume espagnol, il est manifestement prêt à

(1) Sur les rapports de Philippe avec Ferdinand, voy. E. Gossart, *Charles-Quint roi d'Espagne*, p. 6 et suiv. (Bruxelles, 1910).

tout céder dans les Pays-Bas. Sa conduite est devenue l'exact contre-pied de ce qu'elle était à son avènement. Et pour s'en convaincre, il suffit de comparer les deux traités d'entrecours qu'il a conclus avec l'Angleterre à dix ans de distance, en 1496 et en 1506. Le premier, on l'a vu, en opposition directe avec les vues de Maximilien, ne visait qu'à favoriser le commerce des Pays-Bas; le second, au contraire, sacrifie ce même commerce aux combinaisons politiques imposées par la succession espagnole et l'hostilité croissante de la France (1). Il est le prix dont Philippe paie l'alliance de Henri VII et les fiançailles du jeune Charles de Luxembourg avec Marie d'Angleterre, et c'est à juste titre que les gens des Pays-Bas lui ont donné le nom d'*Intercursus malus*. Bref, le traité de 1496 avait été l'œuvre du souverain des Pays-Bas, celui de 1506 fut celle du roi de Castille.

Philippe le Beau s'embarqua pour l'Espagne le 10 janvier 1506, laissant les provinces bourguignonnes sous le gouvernement du plus influent de ses conseillers, Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres. Malgré le traité de l'année précédente, Charles d'Egmont, excité par Louis XII, rouvrit, dès le printemps, les hostilités en Gueldre. Ainsi l'abandon de la politique nationale d'entente avec la France avait pour conséquence, après une convention commerciale désastreuse, la disparition du repos dont on jouissait depuis dix ans. Le mécontentement devint bientôt très vif. Le 16 août, Chièvres écrivait à son maître que les États généraux ne consentiraient point à voter les nouveaux subsides, et il lui suggérait discrètement d'en revenir à l'alliance française, dont il avait été, lui, Chièvres, l'un des principaux instigateurs (2).

Six semaines plus tard, le 25 septembre, Philippe mourait inopinément à Burgos...

Il est impossible, dans l'état actuel de nos connaissances, de déterminer avec précision la part qui lui revient dans les événements de son temps. A en croire l'ambassadeur italien

(1) Schanz, *Englische Handelspolitik*, t. I, p. 30.

(2) *Lettres du roy Louis XII et du cardinal Georges d'Amboise*, t. I, p. 67 (Bruxelles, 1712).

Vincent Quirini (1), ce furent ses conseillers qui gouvernèrent sous son nom, et rien ne prouve en effet qu'il ait été doué d'une grande initiative. Plus encore cependant qu'à la merci de ses conseillers, il fut à la merci du hasard qui fit de lui l'héritier des royaumes espagnols et lui imposa brusquement une orientation nouvelle. Son règne, où l'on a vu se substituer la politique étrangère à la politique nationale, fait présager les destinées futures de la Belgique. Mais il fut aussi une période de reconstitution où l'État bourguignon puisa la force de supporter sans périr de nouvelles épreuves (2).

(1) Alberi, *Relazioni*, 1re série, t. I, p. 5 (Florence, 1839).

2) Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, t. I, p. 18 (Bruxelles, 1858) suivi en cela par tous les historiens belges, juge très défavorablement Philippe le Beau. D'après lui, « son règne fut l'image du chaos et d'une effrayante décadence ». Von Höfler a protesté avec raison contre cette appréciation qui ne s'accorde ni avec les documents ni avec les faits. Voy. ses *Kritische Untersuchungen über die Quellen der Geschichte Philipps des Schönen. Sitzungsberichte der phil.-hist. Classe der kais. Akademie der Wissenschaften*, t. CIV, p. 170 (Vienne, 1883).

CHAPITRE IV

CHARLES-QUINT ET MARGUERITE D'AUTRICHE

I

La mort inattendue de Philippe le Beau faisait, pour la seconde fois, passer les provinces bourguignonnes au pouvoir d'un prince mineur. Charles de Luxembourg, né au *Prinsen-Hof* de Gand le 24 février 1500, n'avait que six ans au moment du décès de son père. Aucune mesure n'avait été prise en vue de l'éventualité qui se présentait. La continuation de la guerre de Gueldre et la nomination récente d'un évêque de Liége tout dévoué à Louis XII, Érard de La Marck, rendaient la situation encore plus périlleuse. Le roi de France s'empressait de manifester, il est vrai, les sentiments les plus cordiaux à l'égard des enfants du roi de Castille et se déclarait prêt à « les aimer comme il avait aimé leur père » (1). Mais ces assurances n'avaient évidemment d'autre but que de préparer son intervention dans les affaires des Pays-Bas. Dès le 14 octobre, il faisait écrire à Érard de La Marck de « tendre afin que le roi des Romains n'entre ès pays de son fils » (2). On ne pouvait douter qu'il ne cherchât, comme Louis XI après la mort de Marie de Bourgogne, à exclure Maximilien de la régence.

Il n'était pas moins évident que celui-ci revendiquerait le

(1) *Lettres de Louis XII*, t. I, p. 92.
(2) *Bullet. de la Comm. Royale d'Histoire*, 3e série, t. VI (1864), p. 125.

gouvernement des pays de son petit-fils et pour rien au monde ne consentirait à laisser une influence étrangère s'imposer au futur chef de la maison de Habsbourg et à l'héritier des royaumes espagnols. L'État bourguignon n'était pour lui qu'une dépendance de l'Autriche et il se hâta de l'affirmer. Le 27 octobre, il mandait à « son chancelier » Thomas de Plaines et à « son conseil » des Pays-Bas qu'ils eussent à conserver le gouvernement de « ses pays... soulz nous et nostre très chéer et très aimé filz l'archiduc Charles d'Autriche, prince d'Aragon, etc., en attendant nostre venue... qui sera endedens quinze jours ou trois sepmaines » (1).

Les États généraux, que Chièvres venait précisément de convoquer à l'occasion de la guerre de Gueldre, étaient donc appelés à se prononcer entre les prétentions contradictoires de la France et de l'Autriche. Leur décision prouva clairement combien la cohésion des Pays-Bas s'était affermie pendant le règne précédent. Si quelques provinces, craignant de froisser trop ouvertement le roi de France, commencèrent par observer une prudente neutralité, le Brabant, la Hollande et la Zélande proposèrent de confier la régence à Maximilien et firent prévaloir facilement leur avis. Le 16 novembre, une ambassade partit pour l'Allemagne, chargée d'annoncer la résolution des États au roi des Romains.

Celui-ci n'eut donc pas besoin d'entreprendre le voyage de Belgique et de conquérir de haute lutte, comme il avait pu le craindre un instant, la régence des domaines bourguignons. Ne se sentant pas appuyé par les Flamands et toujours absorbé par sa politique italienne, Louis XII accepta le fait accompli. Il ne restait dès lors à Maximilien, obligé de résider en Allemagne, qu'à pourvoir les Pays-Bas d'un lieutenant gouverneur. C'est à sa fille Marguerite, tante du jeune Charles, qu'il confia ces fonctions (2).

(1) Gachard, *Analectes Belgiques*, p. 17 (Bruxelles, 1830).

(2) Depuis la première édition de ce volume, Marguerite d'Autriche a été étudiée dans plusieurs travaux de valeur diverse. M. L. M. G. Kooperberg) *Margaretha van Oostenrijk tot den vrede van Kamerijk* (Amsterdam, 1908) a traité en détail, grâce à de nombreux matériaux inédits, toute la partie de sa carrière qui s'étend jusqu'au traité de Cambrai. M. A. Walther, *Die Anfänge*

Elle n'était guère connue encore que par les épreuves qu'elle avait traversées depuis son enfance. Née à la cour de Bruxelles, le 11 janvier 1480, elle n'avait que trois ans lorsque, après la conclusion de la paix d'Arras, on l'avait livrée au roi de France, comme future épouse de Charles VIII. Rendue à son père en 1493, après le mariage de Charles avec Anne de Bretagne, son union avec don Juan, le fils de Ferdinand d'Aragon et d'Isabelle de Castille, lui ouvrait de nouveau, quatre ans plus tard, la perspective d'être reine. Mais ses espérances s'évanouirent promptement. Son mari mourut après quelques mois, la laissant enceinte d'un enfant qui ne vécut pas. Un second mariage avec Philibert II, duc de Savoie, en 1501, lui donna trois années de bonheur. Puis, veuve pour la seconde fois le 10 septembre 1504, elle renonça décidément à une nouvelle alliance et à servir plus longtemps d'instrument à la politique matrimoniale. En 1506, elle avait résisté aux instances de son père et de son frère qui eussent voulu la fiancer au roi d'Angleterre Henri VII (1). Elle semblait décidée à passer le reste de sa vie dans ses domaines de Savoie, fidèle au souvenir de son dernier mari. Lettrée et artiste, elle réunissait à sa petite cour de Bourg-en-Bresse des architectes, des sculpteurs, des poètes ; elle faisait des vers, elle se composait des devises, elle discutait avec Jean Perréal les plans de l'église qu'elle avait résolu d'élever à Brou pour abriter un jour son tombeau à côté de celui de Philibert.

Mais ce n'étaient là que des passe-temps servant à tromper un ardent besoin d'activité. Appelée sur un plus vaste théâtre,

Karls V, p. 66-127 (Leipzig, 1911), a consacré à sa politique dans les Pays-Bas, jusqu'en 1515, un chapitre pénétrant et suggestif sinon toujours convaincant. C'est en revanche un intérêt purement biographique et anecdotique que l'on prendra à la lecture des deux ouvrages abondamment illustrés que M. Ch. Hare, *The high and puissant princess Marguerite of Austria* (Londres, 1907) et Mlle Eleanor E. Tremayne, *The first governess of the Netherlands, Margaret of Austria* (Londres, 1908), ont écrits pour le public des *general readers*.

(1) Max Bruchet, *Le projet de mariage de Marguerite d'Autriche avec Henri VII. Revue Savoisienne*, 1920, n° 4. — C'est à cette occasion que Pierre de Coninxloo peignit d'elle un portrait qui paraît être celui dont une réplique est conservée depuis 1913 au Musée de Bruxelles. Voy. A.-J. Wauters, *Bulletin des Musées Royaux du Cinquantenaire*, 1914, p. 4 et suiv.

Marguerite devait s'y révéler comme l'une de ces grandes princesses qui furent si nombreuses au XVIe siècle, sans doute parce que les qualités féminines, la souplesse, la finesse et l'habileté convenaient particulièrement à la politique toute personnelle de l'époque. Désabusée, mais non découragée par ses malheurs, elle se donna tout entière à la tâche d'imposer à l'Europe la prépondérance de sa maison. Et elle s'y dévoua de cœur autant que de tête. L'amour vraiment maternel qu'elle eut pour son neveu, le ressentiment qu'elle conservait à la France depuis l'humiliation que lui avait fait subir Charles VIII la lancèrent, avec une passion qui est bien de son sexe, dans la lutte engagée entre les Habsbourg et les Valois. Elle ne se résigna pas à n'être qu'un instrument dans la main de Maximilien tout d'abord, de Charles-Quint ensuite. Elle considéra leurs intérêts comme les siens propres et elle prétendit les diriger avec eux. Sa correspondance nous la montre entraînant, encourageant, morigénant son père, ne lui épargnant ni les vivacités, ni même parfois les rudesses d'une fille dévouée mais qui entend conserver son franc-parler dans la direction des affaires de la famille. Aussi pratique et avisée que Maximilien est chimérique et aventureux, elle lui impose un ascendant qu'il subit de bonne grâce. Il cherche avec bonhomie à l'apaiser quand il a reçu d'elle une lettre « malgracieuse », et lui envoie quelque joyau en signe de réconciliation (1).

Pour les Belges, qu'elle devait gouverner presque sans interruption pendant vingt-trois ans, elle était et elle resta toujours une étrangère. C'est bien à tort que Michelet a vu en elle une Flamande. De son enfance passée à la cour des Valois, elle avait conservé des goûts et un esprit tout français. Elle ne fut point l'ennemie de la France, mais de la maison de France. Elle ignorait aussi complètement le flamand que l'allemand. Ses conseillers les plus intimes furent des Bressans et des Savoyards qui la suivirent dans le Nord : Jean de Marnix, Laurent Gorrevod, Mercurio de Gattinara.

Les provinces bourguignonnes ne l'intéressèrent d'ailleurs

(1) A. Le Glay. *Correspondance de l'empereur Maximilien Ier et de Marguerite d'Autriche*, t. I, p. 293. Cf. encore t. II, p. 204 (Paris, 1839).

que par l'utilité qu'en pouvait retirer la dynastie. Elle les gouverna bien parce qu'elle était intelligente et travailleuse, mais elle les gouverna sans sympathie. Son veuvage, autant, semble-t-il, que ses goûts personnels, la tint éloignée de ces fêtes et de ces réjouissances bruyantes si chères au peuple des Pays-Bas. A vingt-sept ans, elle se confina dans une retraite laborieuse, absorbée par les soins de la politique et par l'éducation des enfants de Philippe le Beau, sur lesquels elle reporta toute sa tendresse (1). Plus encore en Belgique qu'à Bourg-en-Bresse, elle chercha dans l'art son unique délassement. Elle confia à Louis van Boghen la continuation des travaux de cette merveille de Brou qu'elle avait commencée avec Perréal, dont elle s'occupa toute sa vie en ses moments perdus, et qui fut la poésie de ses dernières années. Elle transforma son hôtel en un vrai musée que les miniaturistes, les peintres, les ciseleurs emplirent de chefs-d'œuvre, et dont les épaves dispersées enrichissent encore de nos jours les galeries de l'Europe.

C'est le 22 avril 1507 que les États généraux reconnurent officiellement Maximilien comme tuteur de Charles-Quint et Marguerite comme son représentant. Elle s'installa tout de suite à Malines, où elle acheta, en face de la « Cour de Bourgogne », résidence de ses neveux, l'hôtel de Jean Laurin, seigneur de Watervliet, où s'écoula désormais « le reste de son âge ». Les pouvoirs que l'Empereur lui concéda officiellement en 1509, lors de son voyage en Belgique, lui confiaient l'administration du pays « ainsi que nous mesmes ferions et faire pourrions comme tuteur et mambour de nostre filz si nous y estions en personne », sans rien réserver ni excepter (2). Jamais aucune gouvernante n'eut une liberté plus complète et jamais aussi aucune n'accepta plus franchement et plus allègrement les responsabilités de sa charge.

(1) Pour son rôle d'éducatrice et sa vie privée à Malines, voy. Ch. Moeller, *Éléonore d'Autriche et de Bourgogne, reine de France*, pp, 33 et suiv.

(2) *Bullet. de la Comm. Royale d'Hist.*, 3e série, t, XII [1871], p. 168. Des pouvoirs antérieurs publiés par Le Glay, *Correspondance*, t. II, p. 431, ne sont qu'un projet de l'époque où l'empereur négociait avec Gattinara, que Marguerite lui avait envoyé, sur les conditions de la régence de sa fille. Voy. A. Walther, *Die burgundischen Zentralbehörden*, p. 92 et suiv.

Sa mission était pourtant très lourde et pleine de périls. Si la mort du vieux chancelier de Philippe le Beau, Thomas de Plaines, arrivée le 20 mars 1507, la laissait seule maîtresse du gouvernement, elle voyait Chièvres et les seigneurs qui avaient jusqu'alors dominé au conseil l'accueillir avec défiance et manifester ouvertement leur hostilité à ses conseillers étrangers (1). Les Gantois parlaient de redemander les privilèges octroyés en 1477, et Louis XII faisait travailler les gens d'Arras, auxquels il ordonnait de ne point reconnaître Maximilien comme tuteur de Charles (2). La conduite de l'évêque de Liége était plus que suspecte. Son frère, Robert de La Marck, seigneur de Sedan, type achevé de condottiere, insultait les frontières du Luxembourg. Enfin et surtout, le duc de Gueldre imprimait à la guerre une allure plus décidée et prenait hardiment l'offensive. Au mois de septembre il pénétrait en Brabant et mettait Tirlemont au pillage.

Les paysans du Namurois et du Luxembourg taillèrent en pièces, il est vrai, quelques semaines plus tard, près de Saint-Hubert, des escadrons de cavalerie que le roi de France envoyait à son protégé. Mais les vers pompeux de Jean Lemaire des Belges, qui célébra cette escarmouche comme une grande victoire, ne trompèrent personne. La régence commençait mal et le mécontentement se manifestait de toutes parts. Il était si vif que, le 17 octobre, Maximilien écrivait à sa fille qu'il était prêt à renoncer à son voyage de Rome pour venir à son secours « sy le pays d'en bas vouderoit tomber en mutery » (3). Les États généraux exigeaient de nouveau la paix. Ils affectaient de ne considérer la guerre de Gueldre que comme une querelle particulière concernant exclusivement le Brabant (4);

(1) On en retrouve encore l'écho en plein XVIe siècle dans les attaques que la nationalité de son père valurent à Marnix de Sainte-Aldegonde. Voy. *Œuvres de Ph. de Marnix. Correspondance et Mélanges*, p. 406 (Bruxelles, 1860).

(2) *Lettres de Louis XII*, t. I, p. 105.

(3) A. Le Glay, *Correspondance*, t. I, p. 15.

(4) *Bullet. de la Comm. Royale d'Histoire*, 2e série, t. III [1852], p. 309. — Leur mécontentement se comprend, la guerre ayant une répercussion déplorable sur l'industrie. Voy. E. Brünner, *De order op de buitenneering van 1531*, p. 72 et suiv. (Utrecht, 1918).

la politique dynastique qui l'avait provoquée leur était plus odieuse que jamais. Maximilien avait beau leur écrire que « ce qui touche le roy ou prince du pays comme chief et personnage publicque, touche tous ses subgectz » (1): ils n'entendaient point ce langage renouvelé de Charles le Téméraire, et c'est avec les plus grandes difficultés qu'on parvenait à leur arracher quelques subsides pour la continuation des opérations militaires. La promesse que les provinces s'étaient faite, le 11 avril 1508, de s'entr'aider mutuellement et de rester unies, semblait présager un nouveau conflit entre le prince et le pays (2). D'autre part, la noblesse ne cachait pas ses sentiments anti-autrichiens. Un chapitre de la Toison d'or rejetait, quelques mois plus tard, le projet de Maximilien d'ériger un royaume d'Autriche-Bourgogne (3).

Marguerite n'était pas femme à se laisser vaincre par la peur. Elle voulut tout d'abord briser les résistances et imposer son autorité. Le 24 juin 1508, elle ordonnait de lever l'aide en Brabant malgré le refus des villes. Mais elle était trop clairvoyante pour ne pas comprendre qu'il était impossible de recourir longtemps à de tels procédés et qu'elle ne pourrait, par la violence, rallier les Pays-Bas à sa politique. En persistant à les y contraindre, ne risquait-elle pas de provoquer un soulèvement qui, en présence de la Gueldre en armes et de la France hostile, eût exposé de nouveau l'État bourguignon à tous les hasards? La paix lui apparut comme le seul moyen de sortir d'embarras, en attendant que les circonstances permissent de régler le compte de Charles d'Egmont (4). Comme on ne pouvait mater celui-ci qu'en traitant avec son protecteur, elle se résigna, malgré ses répugnances,

(1) *Bullet. de la Comm. Royale d'Histoire,* 2e série, t. III [1852], p. 310.

(2) Gachard, *Lettre à MM. les Questeurs de la Chambre des Représentants sur le projet d'une collection de documents concernant les anciennes assemblées nationales de la Belgique*, p. 49 (Bruxelles, 1841).

(3) Ulmann, *Kaiser Maximilian I*, t. II, p. 361.

(4) Sur les péripéties de la guerre de Gueldre et leur importance pour l'appréciation exacte de la politique de Marguerite, voy. L. Duncker, *Fürst Rudolf der Tapfere von Anhalt und der Krieg gegen Herzog Karl von Geldern. Ein Beitrag zur Entstehungsgeschichte der Liga von Cambrai* (Dessau, 1901).

à se rapprocher de Louis XII. Elle réussit à faire comprendre à son père que la conservation des Pays-Bas était à ce prix. Tout en grommelant il la laissa faire et agit suivant ses conseils. Dès le mois d'août 1508, il promettait aux États généraux de conclure la paix, et, en novembre, laissait Marguerite entamer à Cambrai avec le cardinal d'Amboise des pourparlers où elle se révéla comme la plus habile diplomate de son temps.

Les traités de Cambrai, en effet, qui furent signés le 10 décembre 1508, étaient tout à l'avantage de la maison d'Autriche. On n'a pas à s'occuper ici de la manière dont ils réglaient ses intérêts en Italie et en Espagne. Il suffit de constater qu'en établissant entre Louis XII et Maximilien une entente qui devait durer aussi longtemps que leur vie et dans laquelle étaient compris les alliés des deux adversaires, ils écartaient tous les périls qui menaçaient les Pays-Bas, les débarrassant à la fois de la guerre de Gueldre, des entreprises des La Marck et des intrigues de l'évêque de Liége. Les provinces les accueillirent avec la même joie qu'elles avaient montrée jadis lors de la conclusion de la paix d'Arras. Les États généraux votèrent un don de 60,000 livres à la gouvernante et consentirent aux aides qu'elle leur demanda pour contraindre Charles d'Egmont à la paix. Ils ne voyaient plus d'obstacles à combattre la Gueldre du moment que la France cessait de la soutenir.

La pacification de Cambrai semblait indiquer un retour à la politique nationale et francophile des premières années de Philippe le Beau. Le rapprochement de Marguerite avec Guillaume de Chièvres parut l'accentuer encore. Chièvres, qui boudait la gouvernante depuis son arrivée à Malines, se vit rappelé à la cour et reçut la charge de grand chambellan et de gouverneur du prince Charles.

Mais une entente durable ne pouvait s'établir entre le nationalisme de Chièvres et la politique dynastique de Marguerite. Tandis que l'un est décidé à tout faire pour conserver l'amitié de la France, indispensable au repos des Pays-Bas, l'autre ne voit dans les traités de Cambrai qu'un arrangement provisoire. Tout en négociant avec Louis XII, la gouvernante ne recher-

che-t-elle pas l'amitié de l'Angleterre? Des froissements se manifestent bientôt entre elle et le grand chambellan. Secrètement hostile au mariage de Charles avec Marie d'Angleterre, qui pourrait donner ombrage à Louis XII, Chièvres emploie à l'empêcher autant d'efforts que Marguerite à le faire conclure (1). Soutenu par la noblesse et les États, il fait une opposition constante à la gouvernante qu'il accuse de chercher à rompre la paix. En 1511, la reprise des hostilités avec Charles d'Egmont provoque un soulèvement général de l'opinion; des libelles contre Marguerite sont affichés aux portes des églises; elle est devenue plus impopulaire que jamais (2).

Ni l'hostilité du peuple, ni les intrigues de Chièvres pour la brouiller avec son père et Henri VIII d'Angleterre, ne la firent dévier de la ligne de conduite qu'elle s'était tracée. Plus bourguignonne encore qu'autrichienne, elle n'oublie point que la France détient toujours le duché de Bourgogne, conquis après la mort de Charles le Téméraire, et elle ne peut se résoudre à voir ce pays, berceau de sa maison, aux mains de l'éternel adversaire de celle-ci. En 1513, le moment lui paraît venu de détruire l'œuvre qu'elle a édifiée à Cambrai : elle réussit à pousser son père dans la ligue conclue contre la France par le pape et les ducs d'Aragon et d'Angleterre. En même temps, et pour se débarrasser de l'influence de Chièvres, elle fait adopter par Maximilien un projet de « gouvernement de la personne du prince Charles » qui soumet celui-ci à un conseil qu'elle préside et dans lequel figurent des représentants de l'Empereur, de Ferdinand le Catholique et de Henri VIII (3). Mais elle a soin aussi de faire accepter par les coalisés la neutralité des Pays-Bas et de signer une trêve de quatre ans avec Charles d'Egmont, si bien que les provinces belges assistent paisiblement au spectacle d'une lutte organisée en

(1) H. Baumgarten, *Geschichte Karls V*, t. I, p. 19 (Stuttgart, 1885). Sur la politique de Marguerite à l'égard de l'Angleterre, add. A. Walther, *Die Anfänge Karls V*, p. 84.

(2) L. Ph. C. van den Bergh, *Gedenkstukken tot opheldering der Nederlandsche geschiedenis*, t. III, p. 122 (Leide, 1847).

(3) A. Walther, *Die Anfänge Karls V*, p. 116.

grande partie par leur gouvernante. Pendant que l'on se battait sur leurs frontières, que Henri VIII et Maximilien remportaient la victoire de Guinegate (16 août) et s'emparaient de Térouanne (23 août) et de Tournai (23 septembre) (1), elles ravitaillaient les belligérants, et Marguerite affirmait plus tard qu'elles s'étaient enrichies pendant la guerre de plus d'un million d'or (2).

Cette guerre tourna d'ailleurs tout autrement que Marguerite ne l'avait espéré. Au mois d'août de l'année suivante, Louis XII se réconciliait brusquement avec Henri VIII et épousait sa sœur Marie, la fiancée de Charles-Quint. Pour la seconde fois la maison de France enlevait à la maison d'Autriche une princesse qui lui était destinée. Maximilien laissa faire. Bien plus, il autorisa son petit-fils à entrer dans l'alliance des deux rois. Il rompait, provisoirement du moins, avec la politique personnelle de sa fille.

II

L'échec de Marguerite était un succès pour le sire de Chièvres : il s'empressa d'en tirer parti (3). Depuis quelque temps déjà, il s'efforçait, d'accord avec les États des provinces, d'amener Maximilien à mettre Charles hors de tutelle. Le jeune prince allait atteindre sa quinzième année; il devenait capable de régner par lui-même et de prendre le gouvernement de ses pays héréditaires. En 1514, les États généraux avaient déclaré, à la grande indignation de la régente, qu'ils n'accorderaient plus d'aide avant l'émancipation « de monseigneur » (4). Marguerite ne se dissimulait nullement le but de leurs projets. Elle voyait très bien que, sous prétexte d'éman-

(1) W. Busch, *Englands Kriege im Jahre 1513 : Guinegate und Flodden. Historische Vierteljahrschrift*, 1910, p. I et suiv.

(2) Van den Bergh, *Gedenkstukken*, t. III, p. 123.

(3) C'est lui certainement qui est visé dans l'intéressant rapport de Marguerite à Maximilien, le 6 juillet 1514, comme « celuy qui avoit brassé de nous oster d'icy et envoyer en Alemaigne, lequel seroit bien encore de cest advis pour pouvoir avoir plus grande auctorité ». A. Walther, *Die Anfänge Karels V.*, p. 235.

(4) A. Le Glay, *Correspondance*, t. II, p. 234.

cipation, on ne visait qu'à se débarrasser d'elle et de sa politique dynastique, et elle ne s'était pas fait faute de mettre son père en garde contre les menées des « mauvais esprits » qui inspiraient les États.

Mais le refroidissement qui venait de se manifester entre l'empereur et sa fille fut habilement exploité par ces « mauvais esprits ». Au mois de décembre 1514, les États généraux réclamaient le gouvernement de leur « prince naturel », et la promesse de payer largement son consentement leva les derniers scrupules de Maximilien. Moyennant un cadeau de 150,000 florins et une rente de 50,000 livres, il abandonna ses pouvoirs de tuteur. Le 5 janvier 1515, Charles fut solennellement inauguré devant les États généraux assemblés à Bruxelles.

Il est certain que des négociations secrètes entre Chièvres et Maximilien avaient tout préparé. Marguerite en avait été soigneusement exclue. On savait qu'elle eût remué ciel et terre pour empêcher l'émancipation de son neveu, et on voulut la placer devant le fait accompli. Elle se vit dépouillée de la régence sans même avoir été consultée, humiliée publiquement devant la noblesse et les États généraux triomphants, et l'on comprend sans peine son dépit et sa colère. Elle s'efforça d'ailleurs de les dissimuler. Pendant l'été suivant, l'Italien Pasqualigo la décrit, ne songeant qu'à se donner du plaisir et du bon temps, « plus belle et plus fraîche que jamais » (1). Mais elle était profondément ulcérée et ses vrais sentiments, cachés au public, se faisaient jour dans l'intimité. Au mois de février, elle se plaignait, les larmes aux yeux, à l'ambassadeur de Henri VIII, de l'atteinte portée à son honneur (2).

Dévouée comme elle l'était aux intérêts de sa maison, elle dut ressentir plus encore que ses griefs personnels, la lourde faute que son père venait de commettre. L'année précédente, elle l'avait averti de prendre des mesures pour sauvegarder son influence dans les Pays-Bas lorsqu'il se déciderait à émanciper

(1) E. Gossart, *Notes pour servir à l'histoire du règne de Charles-Quint, Mémoires in-8° de l'Académie Royale de Belgique*, t. LV [1897], p. 9.
(2) *Ibid.*, p. 31.

son petit-fils (1), et il n'avait point tenu compte de ce sage conseil. Il dut regretter amèrement sa légèreté quand il en aperçut les résultats. Chièvres, maître absolu de l'esprit du jeune prince, dominait maintenant son conseil et dirigeait sa conduite en opposition complète avec la politique autrichienne. L'empereur apprenait avec indignation que les lettres qu'il écrivait à Charles ou à Marguerite étaient ouvertes par le tout puissant ministre; il reconnaissait l'erreur qu'il avait commise en sacrifiant la régente et il lui rendit trop tard toute sa confiance. Le 18 janvier 1516, il priait notamment Charles de communiquer à sa tante ses « plus grandz et arduez affaires » (2). Mais ces exhortations furent vaines. Chièvres conserva tout son ascendant.

Charles était alors « un garçon de taille moyenne, maigre au possible, pâle, très mélancolique, tenant constamment la bouche ouverte par suite de sa mâchoire tombante, et dont les yeux paraissaient avoir été attachés et n'être pas à lui » (3). La faiblesse de sa complexion et ses indispositions continuelles inquiétaient son entourage. Il lui arrivait de tomber en des syncopes dont le caractère épileptique ne paraît pas douteux (4). Quoiqu'il se livrât parfois à de fugitifs sursauts d'énergie et de gaieté (5), il était habituellement froid, taciturne, « immobile comme une idole » (6). Il s'exprimait avec difficulté, et l'on s'accordait à lui trouver une intelligence plus que médiocre.

L'éducation qu'il avait reçue à Malines était la même que celle de son père Philippe le Beau. Comme lui, il avait été élevé en prince bourguignon et avait appris à lire dans les histoires de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire (7).

(1) A. Le Glay, *Correspondance*, t. II, p. 250.

(2) Van den Bergh, *Gedenkstukken*, t. III, p. 134.

(3) Gossart, *Notes*, p. 9.

(4) Gossart, *Charles-Quint*, p. 61.

(5) A. Walther, *Die Anfänge Karls V*, p. 203 ; Gossart, *loc. cit.*, p. 217.

(6) Brewer, *Calendar of letters and papers of the reign of Henri VIII*, t. II², p. 938 (Londres, 1864).

(7) G. Zenocarus a Scauwenburgo, *De republica, vita, moribus etc. imperatoris Caroli Maximi*, p. 34 (Gand, 1559). — Sur son éducation, voy. Gossart, *Notes*, p. 14, 33 et suiv., Baumgarten, *Karl V*, t. I, p. 41, et Armstrong, *The emperor Charles V*, t, I, p. 9 (Londres, 1902).

Il ne parlait que le français (1) et, s'il connaissait quelques bribes de latin, on ne lui avait enseigné ni l'allemand, ni l'espagnol. En revanche, Chièvres s'était efforcé de bonne heure de le mettre en contact avec ses futurs sujets des Pays-Bas. En 1507, le prince n'ayant alors que sept ans, il lui avait fait prononcer une petite harangue devant les États généraux (2). Mais il s'était surtout appliqué à gagner son affection et sa confiance. Charles l'aimait et le vénérait, et, après son inauguration, il n'agit que d'après ses conseils, s'effaçant devant lui et en laissant même recevoir à sa place les ambassadeurs étrangers.

Dirigée par Chièvres, sa politique marque un nouveau retour à la politique nationale des premières années du règne de Philippe le Beau. A une seule exception près, son conseil ne renferme que des seigneurs des Pays-Bas, et l'on y voit siéger le sire de Ravestein, le vieil ennemi de Maximilien. Le poste de grand chancelier, vacant depuis la mort de Thomas de Plaines, est confié pour la première fois à un Belge, Jean le Sauvage (3). En revanche, les hommes de confiance de Marguerite et de l'Empereur sont traités en suspects, s'ils ne sont persécutés. Et en même temps, comme sous Philippe le Beau encore, on voit se manifester dans la politique extérieure un rapprochement immédiat avec la France.

(1) Il avait sans doute du flamand cette connaissance superficielle qu'en ont aujourd'hui tant de bourgeois francisés, par *suite* de leurs rapports avec les domestiques, les gens du peuple et les paysans. Pour l'allemand, il est certain qu'il l'ignorait, bien que dès 1513, Maximilien recommandât à Marguerite de lui faire apprendre le « thiois » (*Correspondance*, t. II, p. 176). B. Sastrow, *Ein merkwürdiger Lebenslauf des XVI. Jahrhunderts*, éd. L. Grote (Halle, 1860), cite de lui, p. 209, 217, quelques phrases germaniques qu'il lui aurait entendu prononcer. C'est un sabir mi-flamand, mi-allemand, dont l'incorrection atteste l'authenticité. Elles prouvent que l'empereur essayait de parler *Hochdeutsch* en s'aidant des bribes de malinois qu'il avait retenues de son enfance. La pauvreté du vocabulaire est tout à fait caractéristique. En somme, au point de vue linguistique, Charles n'était pas moins Français que sa tante Marguerite.

(2) Gachard, *Études et notices historiques concernant l'histoire des Pays-Bas*, t. II, p. 355 (Bruxelles, 1890).

(3) Il jouit tout de suite d'une influence extraordinaire. En 1514, Érasme dit de lui : « Cancellarius, qui, reipsa, princeps est ». Citation de F. Nève, *La Renaissance des lettres en Belgique*, p. 57, n. (Louvain, 1890).

Charles est à peine inauguré qu'il envoie une ambassade solennelle à François Ier. C'est un de ses plus intimes confidents, qui est en même temps un ami de Chièvres, Henri de Nassau, qui la conduit. Gattinara, le fidèle conseiller de Marguerite, auquel sa maîtresse a donné ordre de s'y adjoindre pour surveiller et, si possible, pour entraver les négociations, s'y voit reçu en fâcheux et, à sa grande fureur, réduit au dernier rang. Les instructions de Nassau constituent, en effet, un éclatant désaveu de la politique anti-française de l'ex-régente. Il est chargé d'assurer le roi « que monseigneur, sur toutes choses, désire son amour et d'avoir bonne, vraye, ferme et entière amitié avec luy et son royaume », d'excuser Charles de tout ce qui, durant sa minorité, aurait pu être fait dans les Pays-Bas contre le désir de François, de solliciter de celui-ci son appui pour la récupération de la Gueldre, de lui faire hommage pour les fiefs français de la maison de Bourgogne, d'entamer des pourparlers pour le mariage de l'archiduc avec « Madame Renée » (1), enfin de chercher à amener la France à une entente avec Maximilien, pour entraîner l'Autriche dans la politique pacifique des Pays-Bas (2).

L'ambassade ne quitta Paris qu'après avoir conclu le traité du 24 mars 1515. Il stipulait le mariage de Charles avec Renée pour le moment où celle-ci, alors âgée de quatre ans, aurait atteint sa majorité, et il établissait une alliance offensive et défensive entre les deux princes. Incontestablement il avait été dicté par la France. Non seulement il passait sous silence les droits de Charles sur la Bourgogne, non seulement il ne promettait rien quant à la Gueldre, mais au lieu de constituer en dot à Renée, suivant la demande de son futur époux, le duché de Milan et le comté d'Asti, il lui assignait le Berry, tout en y réservant d'ailleurs la souveraineté du roi. Il stipulait bien qu'en cas de non-accomplissement du mariage par la faute du roi ou celle de Renée, Charles recevrait tous les territoires jadis détenus dans le nord de la France par Charles

(1) Elle était la deuxième fille de Louis XII et d'Anne de Beaujeu.
(2) A. Le Glay, *Négociations entre la France et l'Autriche*, t. II, p. 4 (Paris, 1845).

le Téméraire : le comté de Ponthieu, Péronne, Montdidier, Roye, Saint-Quentin, Corbie, Amiens, Abbeville, Montreuil, Le Crotoy, Saint-Valery et Doullens. Mais c'était là évidemment une promesse stérile. En l'acceptant, les négociateurs belges sacrifièrent l'intérêt dynastique à l'intérêt national.

Henri VIII, plein de projets ambitieux contre la France, n'épargnait rien cependant pour rompre l'alliance qui venait de se conclure. Résolu à ne point abandonner celle-ci, Chièvres ne pouvait d'autre part se résigner à une brouille avec l'Angleterre dont le commerce prenait une importance de plus en plus considérable pour la prospérité des Pays-Bas. Après de longs débats pendant lesquels l'archiduc se déroba continuellement derrière son ministre, on renouvela finalement pour cinq ans l'entrecours de 1506 et l'alliance contractée à la même date par Philippe le Beau (24 janvier 1516 (1). On eût souhaité sans doute un arrangement plus avantageux, mais c'était beaucoup déjà que d'avoir assuré entre leurs deux puissants voisins et malgré l'hostilité qu'ils manifestaient l'un pour l'autre, la sécurité et le commerce des Pays-Bas. Condamnable et condamnée d'ailleurs lorsqu'on la juge du point de vue autrichien, la politique de Chièvres, envisagée du point de vue belge, apparaît comme aussi habile que bienfaisante (2).

III

Depuis que Charles avait paru sur la scène politique, toutes les puissances de l'Europe l'observaient attentivement et cherchaient à le deviner. L'état de la santé de ses deux grands-pères, Maximilien et Ferdinand, faisait présager que le formidable héritage des maisons de Habsbourg et d'Espagne ne

(1) Schanz, *Englische Handelspolitik*, t. I, p. 39; Baumgarten, *Karl V*, t. I, p. 41.

(2) Sur la politique de Chièvres à cette époque, cf. A. Walther, *Die Anfänge Karls V*, p. 157 et suiv., dont l'étude détaillée me paraît confirmer l'idée d'ensemble émise ici. Voy. aussi, à cet égard, l'opinion de M. R. Reuss, *Revue critique*, 1911², p. 373.

tarderait pas à échoir à ce jeune prince qui semblait ne pas s'en douter, se laissait conduire par Chièvres, par Sauvage, par les États généraux de ses Pays-Bas, n'avait pas encore mis le pied en Allemagne et témoignait une froideur presque hostile aux Espagnols fréquentant sa cour.

Ce fut la succession d'Espagne qui s'ouvrit la première. Ferdinand mourut le 23 janvier 1516, et la nouvelle en parvint à Malines au commencement de février. Cette mort, à vrai dire, ne transférait point évidemment à Charles la couronne de Castille (1), puisque sa mère Jeanne, fille du roi catholique, était en vie. Le conseil de Castille eût voulu qu'il se contentât du titre d'administrateur du royaume. Mais le dérangement des facultés intellectuelles de Jeanne empêchait celle-ci de régner et c'en fut assez pour que Charles, donnant pour la première fois une preuve d'énergie et d'audace, se résolût à passer outre. Le 14 mars 1516, il prit en grande pompe le titre royal dans l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles. La question était tranchée, mais il restait à en imposer la solution à l'Espagne et à l'Europe, et tout de suite apparurent les difficultés de cette tâche.

Car, achevant de rendre frappant le parallélisme que nous avons déjà relevé entre le règne de Philippe le Beau et celui de son fils, l'attitude de la France subitement se modifie. François Ier réclame le royaume de Naples, laisse Jean d'Albret envahir la Navarre, entretient des relations suspectes avec le frère de Charles, l'archiduc Ferdinand, élevé à la cour d'Espagne et qui peut devenir pour son aîné un dangereux rival. Pour se mettre à couvert d'une attaque possible, Charles raffermit ses traités avec l'Angleterre (19 avril 1516). Mais toujours fidèle pourtant à sa politique de paix avec la France, il négocie avec François par l'intermédiaire de Chièvres. Le traité de Noyon (13 août 1516) rétablit, par un nouveau projet de mariage, cette fois avec la princesse Louise (2) qui

(1) Il héritait en revanche de l'Aragon du chef de Ferdinand. Sur tout ceci, voy. Gossart, *Charles-Quint*, p. 39 et suiv.

(2) Fille de François Ier.

n'a pas encore achevé sa première année, une harmonie au moins apparente.

Henri VIII, exaspéré par ce revirement, cherche à entraîner Maximilien dans une alliance avec le pape et Jeanne de Castille. L'empereur viendra dans les Pays-Bas pour délivrer Charles de ses conseillers et lui imposer une politique anti-française. Mais Maximilien n'arriva à Bruxelles l'année suivante que pour se rallier lui-même au traité de Noyon (14 février 1517). La diplomatie de Chièvres triomphait, et il fut à ce moment le véritable conducteur de la politique continentale (1).

Le jeune roi pouvait désormais partir pour l'Espagne, et il en était grand temps. Il n'ignorait pas le très vif mécontentement qui travaillait la Péninsule. On y parlait de ses ministres belges avec le même mépris et la même aversion que les gens des Pays-Bas devaient témoigner plus tard aux ministres espagnols de Philippe II. On les accusait de détourner à leur profit ou à celui des provinces bourguignonnes les sommes envoyées à Bruxelles. Une révolte devenait menaçante, et pourtant Charles ne partait pas. Il rassemblait de l'argent, s'inquiétait de sa santé, semblait retombé dans son apathie et ne point trouver le courage d'abandonner la terre natale et de risquer la partie décisive dans laquelle il s'était engagé. Il surmonta enfin ses hésitations. Après avoir fait ses adieux aux États généraux, il mit à la voile à Flessingue le 8 septembre 1517. Il était résolu désormais à se conduire en Habsbourg et à ne point se dérober au rôle qui lui incombait. Quelques jours avant son embarquement, il avait annoncé à Maximilien qu'il acceptait la candidature à la succession de l'Empire, devant laquelle, par crainte de la France et considération pour les Pays-Bas, il avait hésité jusqu'alors. Après avoir parcouru identiquement les mêmes phases que Philippe le Beau, il aboutit donc au même point : sa politique belge du début devient une politique dynastique et européenne. Le prince des Pays-Bas s'absorbe dans le roi d'Espagne et l'heure a sonné où les

(1) J'emprunte cette expression à von Höfler, *Karls V Wahl zum Römischen König. Sitzungsberichte der phil.-hist. Classe der kais. Akademie der Wissenschaften*, t. LXXIV, p. 22 (Vienne, 1873).

provinces bourguignonnes voient s'accomplir les conséquences du mariage de la duchesse Marie et de Maximilien. Leur « prince naturel », le descendant de la dynastie fondée par Philippe le Hardi leur échappe et se dénationalise, par une évolution toute contraire à celle qui, à la fin du XIVe siècle, avait détaché de la maison de France ses ancêtres maternels et les avait implantés dans les Pays-Bas.

Et pourtant, lors de son débarquement sur les rochers de la côte des Asturies, près de Villaviciosa, c'est en étranger que Charles apparut à ses nouveaux sujets. Si son orientation politique avait changé, son entourage restait le même, et il arrivait accompagné de ses ministres et de ses courtisans bourguignons. Son premier séjour en Espagne ressemble d'une manière frappante à celui que son fils Philippe II devait faire cinquante ans plus tard dans les Pays-Bas, et il laissa d'aussi mauvais souvenirs. De part et d'autre, en effet, chez le prince et ses serviteurs, même ignorance de la langue nationale, même contraste de mœurs, d'idées, de goûts, avec ceux du pays, même défiance à l'égard des indigènes. Le luxe bourguignon détonne au milieu de l'austérité et de la parcimonie espagnoles. Pour les Castillans, Chièvres et les seigneurs flamands et wallons qui ont suivi le roi, sont des grossiers « sectateurs de Vénus et de Bacchus », substituant une pompe coûteuse et odieuse à la simplicité qui a jusqu'alors régné à la cour. On les accuse de traiter le peuple comme on traiterait « des Indiens », d'accaparer toutes les fonctions, de mettre les finances au pillage (1). Chièvres est resté célèbre pour son avidité dans la Péninsule où les historiens parlent de lui comme les historiens belges parleront plus tard d'Armenteros. Les faveurs dont il se laisse gorger par le roi font scandale. Il devient successivement duc de Soria, amiral du royaume de Naples, capitaine-général des armées de mer, contador-major d'Espagne. Son neveu, Guillaume de Croy, jeune homme de dix-sept ans, est fait archevêque de Tolède. Un autre

(1) Baumgarten, *Karl V*, t. I, p. 101; A. Morel-Fatio, *Études sur l'Espagne*, p. 263 (Paris, 1895); Gossart, *Notes*, p. 35.

Bourguignon, Carondelet, reçoit l'archevêché de Palerme et la primatie de Sicile; un autre, Adrien d'Utrecht, le futur pape Adrien VI, est nommé évêque de Tortose, inquisiteur général du royaume d'Aragon et, après la mort de Ximénès, grand inquisiteur de Castille; un autre encore, Charles de Lannoy, obtiendra la vice-royauté de Naples.

Mais ces faveurs qui exaspéraient les Espagnols et contribuèrent tant à faire éclater la révolte des Comuneros (1) eurent, en revanche, pour résultat de gagner les grands seigneurs des Pays-Bas au nouveau régime. Elles les attachèrent à la politique mondiale du souverain en leur ouvrant la carrière des honneurs. Sur un théâtre beaucoup plus vaste, les Croy, les Nassau, les Buren, les Lalaing furent pour Charles-Quint ce que les Hugonet, les Humbercourt et tant d'autres avaient été pour Philippe le Bon et Charles le Téméraire. Ils eurent l'illusion très naturelle que la fortune de leur prince se confondait avec la fortune de leur patrie. Ils affectèrent jusqu'au bout de considérer Charles comme un prince bourguignon et ses triomphes comme des triomphes de la maison de Bourgogne dont l'éclat rejaillissait sur ses ministres et sur ses sujets bourguignons. C'est la Bourgogne qu'ils crurent servir en le servant, non l'Autriche ni l'Espagne, si bien que le sentiment national s'allia chez eux à l'intérêt personnel et à cet amour de la gloire que propageait la Renaissance, pour les animer à l'égard de leur prince d'un dévouement qui ne se démentit jamais.

Les premiers résultats de cette transformation, qui fut très rapide, se marquent dans la réconciliation de Charles et de Chièvres avec Marguerite, dont l'un des confidents, Gattinara, devient grand chancelier à la mort de Jean le Sauvage, arrivée le 7 juin 1518. Le 24 juillet suivant, Marguerite elle-même reçoit la signature de tous les actes expédiés par le gouvernement des Pays-Bas et la nomination à tous les offices, en attendant que son titre de régente et gouvernante lui soit restitué

(1) Gossart, *Charles-Quint*, p. 101 et suiv.

le 1er juillet 1519 (1). Tous ses vieux griefs sont oubliés ; elle écrit à Maximilien que Charles » se conduit si heureusement qu'il y a honneur et prouffit » (2) ; elle ne s'offusque plus de la confiance qu'il témoigne à Chièvres, preuve suffisante à elle seule du ralliement de celui-ci à une politique qu'il a combattue jadis avec tant d'acharnement.

Ce ralliement apparaît en pleine lumière lorsque, après la mort de Maximilien (12 janvier 1519), Charles brigue ouvertement la couronne impériale. Chièvres, que Henri VIII accusait, en 1516, de sacrifier cette question à l'alliance française, emploie cette fois toute son énergie à la faire trancher au profit de son maître. Il unit ses efforts à ceux de Marguerite, et sous la direction des deux anciens adversaires, maintenant associés, on voit s'employer pêle-mêle, mais avec un égal dévouement, aux négociations et aux marchandages indispensables, les amis de l'un et de l'autre, tous agissant désormais de concert : Henri de Nassau, Antoine de Lalaing, Gérard de Plaines, Jean de Marnix et jusqu'à l'évêque de Liége, Érard de La Marck, qui vient, lui aussi, de rompre avec la France.

Ils purent considérer comme une victoire personnelle l'élection de Charles (28 juin 1519), dont la nouvelle parvint à Bruxelles le 30 juin. Elle y fut fêtée avec le même enthousiasme qui avait jadis salué la paix d'Arras. Et pourtant elle détruisait pour toujours l'œuvre de celle-ci et renversait définitivement l'échafaudage fragile de la politique d'entente avec la France que les États généraux s'étaient si longtemps efforcés de maintenir. Mais le peuple partageait la joie et la fierté de la noblesse en voyant son prince destiné à l'Empire. On ne songeait point à l'avenir dans l'éblouissement de cette apothéose. Quelques années plus tard, l'*Excellente Chronyke van Vlaenderen*, imprimée à Anvers, s'achevait, après le long récit des

(1) Ch. Laurent, *Recueil des Ordonnances des Pays-Bas*, 2e série, t. I, (1893), p. 656, 682. Il est intéressant de comparer la situation qui lui est faite alors avec les précautions que Charles avait encore prises, le 23 juillet 1517, pour la subordonner au Conseil Privé pendant son absence en Espagne. Voy. *Ordonnances des Pays-Bas*, *loc. cit.*, p. 578-581.

(2) A. Le Glay, *Correspondance*, t. II, p. 357.

luttes de Gand et de Bruges contre Maximilien, par une triomphante gravure où le « comte Charles » apparaît comme l'aboutissement glorieux de l'histoire du pays, dans toute la pompe des ornements impériaux.

La Belgique ne revit Charles-Quint que le 1er juin 1520 ; mais ce n'était point pour elle qu'il remontait dans le Nord. Il y venait pour ceindre la couronne de roi des Romains, se présenter aux Électeurs, régler avec son frère Ferdinand la succession de Maximilien, prendre position en face de Luther et préparer enfin contre François Ier une guerre devenue inévitable. Au milieu de la complexité formidable des problèmes qu'il avait à résoudre, les intérêts propres de ses « pays de par deçà » ne comptaient plus que pour bien peu de chose. Conformément à sa devise, Charles avait rapidement poussé « plus oultre » et son héritage bourguignon s'éclipsait maintenant devant son héritage espagnol et son héritage habsbourgeois. Dans l'immense monarchie qui venait de se constituer au Sud et au Nord de l'Europe, les provinces belges n'occupaient guère plus de place que le royaume de Tournai n'en avait occupé dix siècles auparavant dans la *Francia* de Clovis (1).

Il est vrai que leur importance et leur valeur contrastaient singulièrement avec leur peu d'étendue. Situées entre l'Empire, l'Angleterre et la France, elles constituaient une admirable base d'action politique et militaire. Leur étonnante richesse et la solidité de leur crédit les rendaient plus précieuses encore, et, sans le secours des banquiers d'Anvers, Charles n'eût pu se procurer les ressources nécessaires à ses guerres continuelles. Il ne faut point s'étonner s'il s'intéressa durant tout son règne à des pays qui lui étaient si utiles, s'il s'efforça de les rendre prospères, de les bien gouverner, d'assurer la sécurité de leurs frontières et d'agrandir leur territoire. Mais il n'agit ainsi qu'en considération des services qu'il en retirait. Pour le reste, il leur imposa sa politique et les entraîna dans tous les conflits qu'elle fit surgir. La conséquence

(1) Il se considère cependant toujours comme prince de la maison de Bourgogne. Dans son testament de 1522, il fixe le lieu de sa sépulture à Bruges ou à Dijon, si cette dernière ville est reconquise. Hauser, *Le traité de Madrid*, p. 23.

en fut que l'histoire des Pays-Bas présenta plus que jamais, au XVIe siècle, le caractère européen que nous y avons si souvent constaté. Et elle le présenta d'autant plus que, par une coïncidence vraiment curieuse, elle se lie à l'histoire d'Espagne juste au moment où l'Espagne devient la première des puissances continentales.

Car c'est dans l'orbite de l'Espagne que la Belgique fut décidément entraînée après que, par la convention du 7 février 1522, Charles eut abandonné à son frère Ferdinand tous les domaines autrichiens des Habsbourg. La suzeraineté de l'Empire sur les territoires lotharingiens continuait, il est vrai, de les rattacher à l'Allemagne. Mais depuis longtemps ce n'était plus là qu'une dépendance purement nominale, et, au lieu de resserrer ce faible lien, Charles s'efforça, au contraire, de le distendre davantage. Empereur, il ne pouvait naturellement méconnaître les droits de l'Empire sur ses domaines bourguignons, mais on verra plus loin qu'il agit de façon à les abolir. Son but fut manifestement de transformer les Pays-Bas en un poste avancé de la puissance espagnole dans le Nord de l'Europe. De son vivant toutefois, ses sujets néerlandais ne soupçonnèrent point les tendances d'une politique dont le résultat leur apparut brusquement sous son successeur. Ils ne remarquèrent pas que Charles s'espagnolisait de plus en plus : ils ne voulurent voir en lui, jusqu'au bout, que leur prince naturel et le chef de la maison de Bourgogne.

Son retour en 1520 donna lieu à toutes sortes de manifestations de joie et de loyalisme. Lui-même d'ailleurs ne cachait point le plaisir qu'il éprouvait à revoir le pays natal. Il disait aux États généraux réunis à Bruxelles « que son cœur avoit toujours été par deçà », et un peu plus tard, à Anvers, en prenant congé d'eux, il les assura « qu'il se partoit à regret ». Les subsides qu'il demandait furent votés avec un empressement inaccoutumé ; les États allèrent jusqu'à lui affirmer que « s'ils l'eussent pu, ils eussent fait bien davantage » (1).

(1) J'emprunte cette citation ainsi que les deux précédentes à Gachard, *Des anciennes assemblées nationales de Belgique. Revue de Bruxelles*, nov. 1839, p. 29, 30 n.

Charles partit pour l'Allemagne au mois d'octobre, après avoir lancé son premier édit contre les Luthériens (1). Six mois plus tard (mars 1521), le belliqueux seigneur de Sedan, Robert de La Marck, instigué par François Ier, envoyait une lettre de défi à Marguerite. Ainsi les deux guerres que l'Empereur devait soutenir durant toute son existence, l'une contre la Réforme, l'autre contre la France, s'ouvrirent chacune, et presque en même temps, sur le sol des Pays-Bas.

Les hostilités commencèrent tout de suite dans la seigneurie de Sedan, envahie par des bandes bourguignonnes et allemandes sous le commandement de Henri de Nassau et de Franz von Sickingen. Tandis qu'après de faciles succès au début ses troupes s'usaient au siège de Mézières, défendu héroïquement par Bayard (2), Charles revenu au mois de juin de la diète de Worms, portait ses efforts sur Tournai. Cette ville, avec son enceinte flanquée de soixante-dix-sept tours et armée « de la plus belle artillerie du monde », semblait devoir défier l'assaillant. François Ier estimait que l'assiéger « seroit temps perdu », et Wolsey insistait vivement pour détourner l'Empereur d'une entreprise qui paraissait devoir être aussi vaine que périlleuse (3). Mais Charles opposa à tous les conseils l'obstination qui devait se révéler peu à peu comme un des traits saillants de son caractère. Et, contre toute attente, alors que les mauvais remparts de Mézières avaient résisté victorieusement à de furieuses attaques, Tournai, mal secouru par François Ier, dut se résigner, le 3 décembre, à ouvrir ses portes.

La conquête de cette belle ville fut saluée avec joie dans les Pays-Bas. Rien, en effet, ne pouvait leur être plus avantageux que la possession d'une place qui commandait le cours de l'Escaut supérieur, où résidait l'évêque dont la juridiction spirituelle s'étendait sur la plus grande partie de la Flandre, et qui enfin, enserrée entre la Flandre et le Hainaut, avait cons-

(1) P. Kalkoff, *Die Anfänge der Gegenreformation in den Niederlanden*, I, p. 19 (Halle, 1904).

(2) A. Chuquet, *Études d'Histoire*, I. *Bayard à Mézières* (Paris, 1904).

(3) Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint*, t. II, p. 391.

titué jusqu'alors pour les rois de France un poste militaire d'où ils pouvaient menacer à leur gré l'un ou l'autre de ces territoires. De nombreuses tentatives avaient été faites pour s'en emparer et pour mettre fin à une situation dont les inconvénients se révélaient à mesure qu'augmentait la cohésion des provinces belges. Au XIIe siècle, les comtes de Flandre et ceux de Hainaut avaient vainement cherché à lui imposer leur protection. Jacques van Artevelde, au XIVe siècle, l'avait assiégée sans plus de succès avec son allié Édouard III. Les ducs de Bourgogne avaient conclu avec elle des traités de neutralité et, grâce à leurs bons rapports avec le pape, avaient su y introduire des évêques de leur choix ; mais les troubles qui suivirent la mort de Charles le Téméraire avaient empêché l'absorption commencée. Pendant la campagne de Maximilien et de Henri VIII contre Louis XII, Tournai avait été pris par le roi d'Angleterre (1513) et l'on avait pu espérer que tôt ou tard celui-ci céderait aux Pays-Bas une possession trop éloignée de ses États et sans utilité pour lui. Il l'avait pourtant restituée à la France en 1518 au grand dépit de Charles-Quint. En dirigeant contre elle le principal effort de ses troupes en 1521, Charles atteignit enfin au but visé depuis si longtemps par ses prédécesseurs. Tournai demeura depuis lors réuni aux Pays-Bas, à qui le rattachaient sa position géographique et les intérêts de son commerce, et dont il avait si fortement influencé le développement artistique durant le moyen âge. Il fut avec son territoire (le Tournaisis) placé sous la juridiction du Conseil de Flandre, tout en constituant cependant une province spéciale, possédant ses États particuliers et jouissant d'une voix aux États généraux.

Mais ce ne fut point là le seul résultat de la guerre. Dès le 24 juillet 1521, puis ensuite le 2 janvier 1522, Charles avait supprimé le ressort du Parlement de Paris en Flandre et en Artois. Il anéantissait ainsi dans ces pays le dernier vestige de la suzeraineté française ; il effaçait sur la carte des Pays-Bas la frontière qui, depuis le traité de Verdun, avait séparé les régions relevant de l'Allemagne de celles relevant de la France. Les domaines bourguignons ne formaient plus désormais

qu'une masse homogène, qu'un État distinct fermé définitivement à l'immixtion étrangère et n'ayant à compter qu'avec son prince.

Il fallut cependant attendre cinq ans encore avant que l'annexion de Tournai et l'abolition du ressort du Parlement fussent officiellement reconnues par François Ier. Si la guerre avait cessé dans le Nord, elle continuait en Italie, et ce n'est que le 25 février 1525, quand le roi de France eut rendu son épée sur le champ de bataille de Pavie au Belge Charles de Lannoy, que la première phase du conflit, commencé en 1521, s'acheva décidément à l'avantage de l'Empereur. Le 14 janvier 1526, par le traité de Madrid, François renonçait à la suzeraineté sur la Flandre et l'Artois, cédait Tournai et promettait enfin de livrer la Bourgogne et ses dépendances. Mais il ne consentait à ces sacrifices qu'en protestant secrètement, et il se proposait bien de prendre sa revanche.

Au moment où la paix fut signée, Charles avait quitté les Pays-Bas depuis quatre ans déjà (26 mai 1522). Il y avait laissé Marguerite comme gouvernante avec les pouvoirs les plus étendus. Ses patentes lui donnaient le droit d'assembler les chevaliers de l'ordre, tous les conseils, les États généraux et de les faire délibérer sur toutes matières ; elles lui remettaient la surintendance de la justice, des finances, de la gendarmerie, des gouverneurs et capitaines-généraux ; elles l'autorisaient à publier des édits et ordonnances « comme nous meismes ferions et faire ferions en nostre propre personne »(1). L'Empereur ne se réservait que la nomination de certains officiers. Pour le reste, il faisait de sa tante un véritable vice-roi. Mais très sagement il lui recommandait de gouverner d'accord avec son conseil et de prendre en tout les avis de la haute noblesse, dont la fidélité garantissait celle du pays et qu'il fallait éviter de froisser en affectant à son égard des allures absolutistes. Il comprenait très bien qu'il importait de laisser aux Pays-Bas un gouvernement qu'ils pussent considérer comme un gouvernement national. A l'exception de Jean Carondelet,

(1) *Recueil des Ordonnances des Pays-Bas*, éd. Ch. Laurent et J. Lameere, 2e série, t. II, p. 167 (Bruxelles, 1898).

qui y remplit les fonctions de chef, il n'y eut pas un seul étranger dans le Conseil privé de Marguerite.

Celle-ci semble n'avoir supporté tout d'abord qu'avec une certaine impatience l'obligation d'associer les seigneurs belges à sa politique. Évidemment elle préférait les conseillers « de robe longue », instruments dociles de la volonté souveraine, à ces chevaliers de la Toison d'or, à ces généraux, à ces gouverneurs de provinces qui conservaient leur franc parler vis-à-vis d'elle et ne craignaient pas de combattre ses idées. En 1523, les seigneurs se plaignaient à Charles-Quint d'être exclus du conseil et de devoir attendre devant l'huys « quand ils venoient parler à Madame » (1). Ils obtinrent aussitôt satisfaction. Marguerite reçut l'ordre de ne rien traiter à l'avenir sans en avoir délibéré avec l'évêque de Liége, le sire de Ravestein, le prince d'Orange et les comtes de Buren, de Gavre, d'Hoogstraeten, les sires de Beveren, de Berghes et du Rœulx. Elle finit d'ailleurs par s'entendre parfaitement avec ces seigneurs dont le dévouement pour Charles-Quint égalait celui qu'elle lui portait elle-même. Hoogstraeten surtout acquit sur elle une influence de plus en plus grande et on la soupçonna, sans la moindre preuve d'ailleurs, d'en avoir fait son amant (2).

Jusqu'au début de cette nouvelle régence de Marguerite, les princes des Pays-Bas avaient régulièrement habité leurs provinces bourguignonnes. Les deux voyages de Philippe le Beau en Espagne avaient duré fort peu de temps, et la première absence de Charles-Quint ne s'était guère prolongée au delà de deux ans; mais il en alla tout différemment à l'avenir. De plus en plus absorbé par les affaires de ses royaumes méridionaux ou par celles de l'Empire, Charles, durant la longue période de son règne qui s'écoule de 1522 à 1555, ne devait plus reparaître que cinq fois dans ses « pays de par deçà » et y résider en tout dix ans à peine. Après lui, Philippe II n'y fera qu'un seul séjour et depuis lors, jusqu'à Joseph II, aucun

(1) *Bulletin de la Comm. Royale d'Histoire*, 2e série, t. V [1853], p. 54.

(2) Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint*, t. IV, p. 354, qui semble ajouter foi à ces accusations, les réfute lui-même en note.

des souverains espagnols ou autrichiens de la Belgique ne posera le pied sur son territoire. Les gouverneurs qui primitivement avaient été chargés du soin de l'administration pendant les absences du prince, deviennent des fonctionnaires permanents, et l'on peut considérer la dernière phase de la carrière de Marguerite comme l'inauguration d'un système politique qui se prolongea jusqu'à la fin de l'Ancien Régime (1).

Marguerite cependant diffère encore très sensiblement de ses successeurs. Il s'en faut de beaucoup qu'elle ne soit qu'un simple agent du souverain, recevant ses ordres de Madrid et se bornant à les appliquer. Elle a rendu trop de services à son neveu, elle est trop attentive à ses intérêts, elle possède trop d'expérience, de valeur et d'ascendant pour que l'on puisse la traiter en subordonnée. Aussi gouverne-t-elle les Pays-Bas avec une entière liberté d'allures. En 1528, quand la guerre reprend entre Charles et François Ier, cette fois allié à Henri VIII, elle conclut avec l'Angleterre, à la grande indignation de Mendoça et des ministres castillans, une trêve particulière destinée à sauvegarder le commerce des provinces belges (2). Elle agit avec non moins d'indépendance à l'égard du roi de Danemark Christian II, époux depuis 1514 de sa nièce Isabelle et qui, détrôné par Frédéric de Holstein, s'est réfugié en 1523 dans les Pays-Bas, où il compte préparer sa revanche (3). Mais uniquement préoccupée d'éviter une rupture avec Frédéric pour conserver à la marine hollandaise la libre navigation à travers le Sund, Marguerite empêche les corsaires armés par Christian de relâcher dans les ports néerlandais. Bien plus, lorsque en 1524 Charles-Quint manifeste

(1) Sauf, bien entendu, la courte période pendant laquelle Philippe II abandonna les Pays-Bas aux archiducs Albert et Isabelle.

(2) Schanz, *Englische Handelspolitik*, t. I, p. 73. Cf. pour la politique de Marguerite à cette époque : L. Bourrilly et P. de Vaissière, *Ambassades en Angleterre de Jean Du Bellay. La première ambassade, 1527-1529* (Paris, 1905).

(3) Je suis essentiellement, pour l'exposé des relations des Pays-Bas avec le Danemark, l'excellent récit de D. Schäfer, *Geschichte von Dänemark*, t. IV (Gotha, 1893), auquel j'ai ajouté çà et là un détail d'après Henne, *Histoire de Charles-Quint* et d'après les documents publiés par J. J. Altmeyer, *Histoire des relations commerciales et diplomatiques des Pays-Bas avec le Nord de l'Europe pendant le XVIe siècle* (Bruxelles, 1840).

l'intention de porter secours à son beau-frère et d'établir la suzeraineté impériale sur les royaumes du Nord, elle contrecarre sans hésiter cette politique et signe un traité de paix avec Frédéric et les villes de la Hanse qui le soutiennent. Plus tard enfin, malgré les promesses faites par l'Empereur à Christian après la paix de Cambrai et le retour intéressé de celui-ci au catholicisme, elle persiste dans son attitude et refuse obstinément de lui fournir le moindre secours. Manifestement elle n'entend sacrifier les Pays-Bas ni aux intérêts espagnols, ni aux visées ambitieuses de son neveu. Restée bourguignonne, elle ne peut se résigner à les considérer comme une simple province de l'Espagne. Si elle fait peu de cas de leurs franchises, elle veille soigneusement en revanche sur leur sécurité, et son gouvernement est la dernière période de leur histoire durant le règne de Charles-Quint, pendant laquelle ils ont joui d'une politique extérieure indépendante et répondant à leurs besoins.

C'est aussi sous ce gouvernement que la Frise et la principauté d'Utrecht vinrent s'adjoindre définitivement aux provinces bourguignonnes (1).

Malgré les tentatives dirigées contre eux depuis le XIVe siècle par leurs voisins des Pays-Bas, les Frisons de la rive droite du Zuyderzée avaient réussi à conserver, sous la suzeraineté nominale de l'Empire, une autonomie complète. En 1345 ils avaient défait et tué le comte de Hollande, Guillaume IV, à la bataille de Stavoren. Plus tard, l'empereur Sigismond, en les prenant ouvertement sous sa protection, avait détourné Philippe le Bon de les attaquer, et si Charles le Téméraire avait été sur le point de les envahir, il s'était vu obligé de mettre la flotte qu'il avait préparée contre eux, au service de son beau-frère, le roi d'Angleterre Édouard IV, détrôné par Warwick. Pourtant, durant la seconde moitié du

(1) Pour ces événements qui, malgré l'intérêt qu'ils présentent, ne peuvent être rapportés que de façon sommaire dans un ouvrage spécialement consacré à l'histoire de Belgique, le lecteur trouvera une narration aussi claire que bien informée dans P. J. Blok, *Geschiedenis van het Nederlandsche Volk*, t. II, p. 338 et suiv. (Groningue, 1893).

XVe siècle, la Frise, en proie aux luttes acharnées des Schieringers et des Vetkoopers, offrait les conditions les plus favorables à une intervention étrangère. Tandis, en effet, que ceux-ci étaient soutenus par Groningue, ceux-là demandaient l'appui du duc de Bourgogne. Charles, il est vrai, absorbé par la guerre de Neuss, puis par ses malheureuses expéditions de Suisse et de Lorraine, ne put profiter de l'occasion qui se présentait à lui. Son successeur Maximilien eut trop d'affaires sur les bras pour se charger encore d'un nouveau conflit. Il se borna à encourager les Schieringers, et, en 1498, sur leur demande, il s'empressa de nommer son fidèle lieutenant Albert de Saxe, gouverneur et podestat héréditaire de la Frise (1). La guerre civile reprit avec plus de furie à partir de ce moment. Groningue, secrètement soutenu par Philippe le Beau, dont les conseillers veulent empêcher Albert de prendre pied sur la frontière des Pays-Bas, dirige la résistance des Vetkoopers. Après la mort d'Albert à Emden (septembre 1500), son fils Georges, malgré l'hostilité persistante de Groningue, parvient à rétablir momentanément l'ordre dans le pays (2). Mais les troubles recommencèrent en 1514, et cette fois Groningue, déjà allié au comte Edzard Ier d'Ostfrise, fait appel à Charles de Gueldre. Incapable de continuer la lutte, Georges de Saxe vend ses droits,en 1515, au nouveau souverain des Pays-Bas, le jeune archiduc Charles. Depuis lors, la guerre ne cesse plus entre les troupes bourguignonnes et les bandes gueldroises. Enfin, lorsque celles-ci ont perdu leurs dernières places, le 10 novembre 1523, les *Gemeene Staeten* de Frise reconnaissent Charles comme leur « *natuerliche, rechte, erflike heer* », et ajoutent ainsi une nouvelle province aux vieilles provinces de la maison de Bourgogne.

L'annexion d'Utrecht s'accomplit quelques années plus tard. Sous Philippe le Bon, il en avait été de cet évêché comme de celui de Liége. L'un et l'autre avaient passé sous le protec-

(1) Sur le rôle d'Albert de Saxe en Frise, voy. le travail de Sperling, dans *Jahresbericht des Kgl. Gymnaziums zu Leipzig* (1892).

(2) Schwabe, *Herzog Georg*, dans *Neues Archiv für Sächsische Geschichte*, t. XII [1891].

torat bourguignon en recevant pour évêques, Liége, Louis de Bourbon, neveu du duc, Utrecht, David de Bourgogne, l'un de ses nombreux bâtards. Si excellente qu'elle eût été, l'administration de David avait pourtant provoqué un vif mécontentement par ses tendances centralisatrices. La catastrophe de Charles le Téméraire avait donné à Utrecht comme dans le reste des Pays-Bas le signal d'une réaction violente. Les Hoeks s'étaient soulevés, David avait dû s'enfuir de sa capitale et ce n'est qu'après une longue guerre et grâce à l'appui de Maximilien qu'il avait pu y rentrer en 1492. A sa mort (1496), la cour de Bourgogne réussit à imposer à l'évêché Frédéric de Bade, malgré les efforts de Philippe de Clèves qui encourageait l'opposition. Mais celle-ci restait puissante, et, quelques années plus tard, comme les Vetkoopers de Frise, elle lia partie avec Charles d'Egmont. En 1511, Utrecht ouvrait ses portes à une garnison gueldroise et l'évêque se réfugiait à Wijk-bij-Durstede. Peu de temps avant de mourir, il avait désigné comme son successeur l'amiral de Bourgogne, Philippe, fils naturel de Philippe le Bon, que le pape reconnut en 1516. La guerre reprit en 1521 à l'occasion d'une querelle entre deux villes de l'Overyssel, Campen, soutenu par l'évêque, et Zwolle, qui se mit sous la protection de Charles d'Egmont.

Les troupes du duc de Gueldre occupèrent tout d'abord l'Overyssel et la Drenthe ainsi qu'une bonne partie de la Frise, et l'on put croire qu'il allait se fonder, sur la rive droite du Zuyderzée, un puissant État rival des Pays-Bas. Heureusement l'échec de Charles en Frise et les secours que les généraux bourguignons envoyèrent à l'évêque écartèrent le danger. L'Overyssel et la Drenthe repassèrent en 1523 sous le pouvoir de Philippe. Lors de son décès, l'année suivante, la Bourgogne et la Gueldre cherchèrent toutes deux à rallier le chapitre d'Utrecht à un candidat de leur choix. Mais les chanoines, espérant que la neutralité ramènerait la paix, portèrent leurs suffrages sur Henri de Bavière qui n'appartenait ni à l'un ni à l'autre des deux partis. Il s'abandonna d'ailleurs à l'influence de Florent d'Egmont, chef de la faction bourguignonne dans l'évêché. Bientôt le mécontentement devint plus vif que jamais.

En 1526, les métiers d'Utrecht s'insurgent, appellent Charles d'Egmont à leur aide et introduisent de nouveau ses troupes dans la cité.

Charles profita des circonstances avec d'autant plus d'empressement qu'il pouvait compter comme jadis sur l'appui de la France. Enhardi par l'attitude de François Ier, qui refusait d'exécuter les clauses du traité de Madrid et préparait contre Charles-Quint une nouvelle guerre qui s'ouvrit officiellement au mois de janvier 1528, il ne craignit point d'attaquer les pays bourguignons. Il envoie son maréchal, Martin van Rossem, envahir la Hollande et mettre La Haye au pillage. Cependant, attaqué à la fois par le comte de Buren et par le nouveau gouverneur de Frise, Georges Schenck, il perd Utrecht et se laisse bloquer dans Arnhem. Enfin, lorsqu'il apprend que François Ier vient de laisser s'engager entre sa mère et Marguerite d'Autriche les pourparlers dont doit sortir bientôt la paix de Cambrai, il se résigne, lui aussi, à traiter. Le 3 octobre 1528 il abandonne l'Over et le Neder-Sticht, c'est-à-dire le pays d'Utrecht et l'Overyssel, et conserve à ce prix la possession héréditaire de la Gueldre et la possession viagère de Groningue et de la Drenthe (traité de Gorcum). Déjà auparavant l'Overyssel avait reconnu Charles-Quint comme *erfheer* (21 mars 1528), et les États d'Utrecht agirent de même quelques semaines après la conclusion de la paix (21 octobre 1528). L'évêque d'Utrecht ne fut plus dès lors qu'un prince spirituel; la vieille principauté ecclésiastique fondée par les empereurs du Xe siècle était absorbée à son tour dans l'État bourguignon.

Désormais les Pays-Bas enserraient presque complètement les deux rives du Zuyderzée, devenu une mer bourguignonne. Seules Groningue, la Drenthe et la Gueldre restaient à conquérir pour réaliser entièrement les desseins de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire. Le pays de Liége, il est vrai, avait repris son indépendance. Mais Érard de La Marck s'y conduisait en allié fidèle et rien n'était plus à craindre de ce côté.

La paix de Cambrai, négociée par Marguerite et acceptée enfin par François Ier, le 3 août 1529, consolida définitivement toutes les conquêtes des dernières années. Si elle laissait le

UNIVERSITÉ LIBRE BRUXELLES

duché de Bourgogne aux mains du roi de France, elle abolissait, en revanche, et cette fois pour toujours, ses dernières prétentions sur les Pays-Bas. Ratifiant le traité de Madrid, elle cédait à Charles la souveraineté complète en Flandre et en Artois, lui abandonnait Tournai et le Tournaisis et lui sacrifiait les vieilles prétentions des Valois sur Lille, Douai et Orchies. Enfin François renonçait à secourir à l'avenir Robert de La Marck et Charles de Gueldre.

Cette paix, en rompant pour toujours le lien qui rattachait à la France, depuis cent ans, les régions de la rive gauche de l'Escaut, ne faisait pas seulement triompher la politique des ducs de Bourgogne. A l'envisager dans l'ensemble de l'histoire de Belgique, elle apparaît comme l'aboutissement d'une longue série d'efforts, dans laquelle on voit se succéder Ferrand de Portugal, Gui de Dampierre, les combattants de Courtrai, Jacques Van Artevelde et Louis de Male, avant d'arriver à Philippe le Bon, à Charles le Téméraire et à Charles-Quint. C'est pour en commémorer le souvenir que fut sculptée la belle cheminée du prétoire du Franc de Bruges, où l'empereur, entouré de ses ancêtres bourguignons, habsbourgeois et espagnols, mais représenté comme comte de Flandre et portant les insignes de la Toison d'or, semble faire rejaillir sur son pays natal la gloire de son triomphe.

Le traité de Cambrai fut le dernier succès de Marguerite d'Autriche. Heureuse d'avoir vu enfin sa maison prendre sur celle de France une éclatante revanche, elle songeait à se retirer à Brou, lorsqu'un mal déjà ancien dont elle souffrait à la jambe s'étant rapidement aggravé, elle succomba après quelques jours de maladie, dans la nuit du 30 novembre au 1er décembre 1530, en son hôtel de Malines (1). Elle avait dicté, avant de mourir,

(1) Gachard (*Études et Notices*, t. II, p. 357) a prouvé que la mort de Marguerite ne fut pas accidentelle, comme on l'a souvent répété. On peut ajouter aux preuves qu'il donne qu'en 1527, son chirurgien, maître Pierre Demaistres, aurait guéri la gouvernante « de certaine blessure qu'elle avoit en l'une des jambes ». Le 8 juillet 1529, elle l'avait de nouveau mandé « pour curer un accident qui lui était arrivé au pied » (*Inventaire des Archives départementales du Nord*, t. V, p. 16). Ce sont ces maux anciens qui, s'aggravant en 1530, peut-être, comme le rapporte la tradition, à la suite d'une écorchure, auront amené la mort.

une lettre admirable, où se révèle une âme désabusée mais pleine de tendresse et de dévouement, et consciente d'avoir accompli son devoir (1). Elle meurt, écrit-elle, à son neveu, « sans regret quelconque, réservé de la privation de votre présence et de non vous pouvoir veoir et parler à vous encore une fois avant ma mort ». Elle constitue Charles son héritier universel, et, en ce moment suprême, elle se plaît avec quelque orgueil à constater qu'elle laisse les Pays-Bas, non seulement intacts mais « grandement augmentez », espérant en avoir « rémunération divine, contentement de vous, Monseigneur, et gré de vos subjects ».

Peut-être eut-elle le pressentiment qu'une ère nouvelle allait commencer, où le vieil héritage bourguignon de la dynastie serait de plus en plus subordonné à l'Espagne et sacrifié à ses intérêts. Une certaine crainte de l'avenir se manifeste du moins dans la supplication qu'elle adresse à Charles dans son testament « pour non abolir le nom de la maison de Bourgogne, de vouloir retenir en ses mains la comté de Bourgogne tant et si longuement qu'il vivra, et, après son décès, de faire succéder cette comté à celui de ses héritiers à qui demeureront les pays de par deçà » (2).

(1) Gachard, *Analectes belgiques*, p. 378.

(2) Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint*, t. IV, p. 350. Le testament est du 28 novembre.

CHAPITRE V

CHARLES-QUINT ET MARIE DE HONGRIE

I

Rien n'atteste mieux l'affermissement du régime nouveau dans les Pays-Bas que le calme avec lequel on y apprit la mort de la gouvernante. La tranquillité publique ne fut pas troublée un instant; les États généraux ne demandèrent pas à être convoqués. En attendant la décision de l'empereur, le Conseil privé, sous l'autorité de Carondelet et du comte d'Hoogstraeten, se chargea d'administrer les affaires courantes.

Charles-Quint, qui se trouvait alors en Allemagne, songea tout de suite à sa sœur Marie pour remplacer Marguerite. Née à Bruxelles le 15 septembre 1505, et par conséquent âgée de vingt-cinq ans, elle était veuve, depuis 1526, du roi Louis II de Hongrie, tombé sur le champ de bataille de Mohacz. Comme Marguerite après la mort de Philibert de Savoie, elle restait fidèle à la mémoire de son époux, bien résolue à ne point contracter un second mariage. N'ayant pas d'enfants, rien ne pouvait l'empêcher de se consacrer aux soins de la régence, et les qualités politiques dont elle avait fait preuve récemment, lors de l'attribution de la couronne de saint Étienne à son frère Ferdinand, la désignaient pour remplir des fonctions aussi importantes que délicates.

Cependant Charles ne voulut point les lui confier sans s'être assuré par lui-même que sa nomination ne rencontrerait aucune

opposition, et c'est seulement après avoir entendu l'avis de ses principaux conseillers qu'il pria sa sœur, le 3 janvier 1531, de vouloir bien accepter « pour lui faire plaisir » (1), la succession de Marguerite.

Marie hésita quelque temps avant de se décider. Jalouse de sa liberté, elle redoutait de se « mettre la corde au col ». Puis, tandis que son frère accentuait de plus en plus son hostilité à la Réforme, elle ne cachait point ses sympathies, sinon pour les nouvelles doctrines religieuses, tout au moins pour les idées de tolérance professées par les humanistes. Érasme lui avait dédié l'année précédente son traité *De vidua christiana*, et elle maintenait à son service des gens d'une orthodoxie suspecte, tels par exemple que son chapelain Alexandre qui fut plus tard accusé d'hérésie. Mais comment résister aux instances du chef de sa famille? Elle surmonta ses répugnances et consentit, du moins provisoirement, à remplir des fonctions dont elle considérait comme un devoir d'assumer la lourde charge.

Elle les conserva à contre-cœur pendant vingt-cinq ans, et elle sut se montrer digne de la confiance que l'Empereur lui avait témoignée. Car si elle nous apparaît très différente de Marguerite d'Autriche, elle ne lui fut cependant pas inférieure. Moins lettrée et moins délicatement artiste que sa tante — on ne lui connaît guère qu'un goût prononcé pour la musique — peut-être aussi moins habile politique, elle l'emporta sur elle, en revanche, par les qualités viriles de son caractère, l'énergie, la passion du travail, l'application aux affaires. Cette belle jeune femme blonde, dont les yeux noirs jetaient un regard droit et ferme, arrivait dans le pays pleine de santé et de force (2). Elle se délassait des soucis du gouvernement par la chasse et l'équitation où elle défiait les meilleurs cavaliers.

(1) Gachard, *Analectes belgiques*, p. 382.

(2) Voir son portrait tout à fait séduisant au musée impérial de Vienne, dans la collection de l'archiduc Ferdinand, reproduit dans le *Jahrbuch der Kunsthistorischen Sammlungen des allerhöchsten Kaiserhauses*, t. XIV, p. 142 (Vienne, 1893). Autre portrait d'elle, à l'âge de vingt-cinq ans, par J. Seisenegger, au musée Jacquemart-André, à Paris.

Le luxe intime et choisi de Marguerite dans son petit hôtel de Malines fit place chez elle à la pompe éclatante de la Renaissance. Bruxelles, où elle s'installa dans l'ancien palais des ducs de Brabant, devint décidément depuis lors la capitale des Pays-Bas. Elle se fit construire de somptueux châteaux à l'italienne à Mariemont et à Binche, et le souvenir des fêtes éblouissantes qu'elle y donna se conserve peut-être de nos jours, affaibli sans doute et dénaturé, dans les mascarades annuelles des « Gilles » de Binche. Mais elle ne s'entoura de toute cette splendeur que pour rehausser le pouvoir que Charles avait déposé entre ses mains. Son âme forte en dédaignait les jouissances passagères, « choses transitoires et muables de quoi l'on doit user quand on l'a et s'en passer quand on ne l'a pas » (1). Elle se donna sans réserve aux soins multiples dont elle avait la responsabilité. Elle étonna ses conseillers par son entente des finances, par sa compétence dans le maniement des armées et la construction des forteresses. Elle s'initia à toutes les branches de l'administration et mit son point d'honneur à bien servir. On ne trouve plus, pendant sa régence, la liberté d'allures et l'indépendance qui avaient caractérisé celle de Marguerite. Elle se contenta d'être l'exécutrice des volontés de ce frère auquel elle avait immolé ses convictions intimes et ses convenances personnelles. Elle n'hésita jamais à lui sacrifier, quand elle le crut utile, l'intérêt de ses sujets, et elle s'attira une impopularité qu'elle ressentit douloureusement (2). Marguerite avait été encore une duchesse de Bourgogne, Marie ne fut plus qu'une régente au nom du roi d'Espagne. D'ailleurs son rôle commence précisément au moment où Charles, débarrassé du dernier des ministres de sa jeunesse par la mort de Gattinara (1530), sera désormais le seul maître de sa politique.

Il avait résolu d'installer lui-même sa sœur dans les Pays-Bas. Le 24 janvier 1531, il arrivait à Bruxelles où on ne l'avait plus vu depuis bientôt dix ans. Il se montra aux États généraux,

(1) Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint*, t. X, p. 132.

(2) « Il n'est guère possible, écrivait-elle à Charles-Quint en 1555, de satisfaire à la fois sa conscience et les sujets de son souverain ». Henne, *loc. cit.*, p. 243.

auxquels Carondelet exposa longuement toutes ses entreprises et toutes ses victoires des dernières années et qui lui offrirent une splendide tapisserie représentant la bataille de Pavie (1), il ne prit point le temps de parcourir les provinces. Il s'absorba dans le travail et l'on peut considérer comme son œuvre personnelle, la création des trois « Conseils collatéraux » qu'il institua aux côtés de la gouvernante et qui subsistèrent sans changements essentiels jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. C'est également durant ce séjour que fut élaboré un édit perpétuel s'appliquant à tous les Pays-Bas et qui constitue le point de départ de leur législation commune. Conseils collatéraux et édit perpétuel s'expliquent par les mêmes tendances. Ils avaient également pour but d'augmenter la cohésion des provinces en centralisant leur administration et en unifiant leur droit ; ce furent deux pas en avant dans la voie du système monarchique rétabli par Philippe le Beau.

Les instructions données à la gouvernante lui enjoignaient de maintenir strictement ces innovations. Mais Charles ne se borna point à cela. Il profita des circonstances pour trancher une foule de questions. Il racheta aux marquis de Bade le gouvernement du Luxembourg, qui leur avait été engagé jadis par Maximilien, et il réorganisa le Conseil de justice de cette province. Il entreprit avec l'Angleterre des négociations d'où sortit, en 1532, un nouvel arrangement commercial. Il promulgua un important édit sur les monnaies. Il distribua, entre les chefs de cette noblesse qui lui était si dévouée, les gouvernements des provinces. Enfin il renouvela contre les hérétiques le terrible placard de 1529 qui punissait de mort toute transgression au catholicisme. N'avait-il pas prévenu Marie, si suspecte elle-même de pencher vers les doctrines dont elle allait devoir diriger l'impitoyable répression, que « à ceste heure ce que en Allemagne ce souffre ou ce tient pour légier, ès Pays-Bas ne le convient en fasson du monde souffrir » (2). Renforcer l'autorité souveraine et combattre la Réforme, telle

(1) Conservée aujourd'hui au Musée National de Naples
(2) Gachard, *Analectes belgiques*, p. 385.

fut essentiellement la double mission de la reine de Hongrie. Ces deux tâches, à vrai dire, se confondaient, l'unité politique et l'unité religieuse profitant également l'une et l'autre au pouvoir du prince. Ajoutons enfin que si Charles eut bien soin, en réorganisant le gouvernement du Pays-Bas, de ne pas toucher aux privilèges de ses sujets, il s'était arrangé en secret pour pouvoir les tourner au besoin. Sur le conseil de Marguerite d'Autriche, il avait obtenu de Clément VII, le 15 septembre 1530, d'être relevé « du desraisonnable serment » qu'il avait prêté lors de son avènement au duché de Brabant. D'autre part, le même pape lui avait concédé quelques mois auparavant la nomination aux bénéfices et dignités ecclésiastiques dans toute l'étendue de ses domaines bourguignons, soumettant ainsi le clergé, le premier des ordres de l'État, à l'ascendant du prince.

Suivant son habitude, l'Empereur voulut prendre personnellement congé des États généraux avant son départ (octobre 1531). Il leur communiqua les mesures qu'il avait arrêtées et leur fit donner lecture de l'édit perpétuel et des pouvoirs de la nouvelle régente. Puis, prenant lui-même la parole, il les exhorta à seconder de toutes leurs forces la répression de l'hérésie, affirmant qu'il n'hésiterait pas à tenir pour ennemis ses propres parents qui pactiseraient avec le luthéranisme. Il leur recommanda de vivre en paix et en union intime les uns avec les autres, et exprima enfin son regret de devoir les quitter (1). Il partit quelques mois plus tard, le 17 janvier 1532. On ne devait le revoir qu'en 1540 et dans un tout autre appareil.

Il laissait à Marie, pour ses débuts, le règlement d'une affaire très épineuse. Christian de Danemark avait profité de la mort de Marguerite d'Autriche pour concentrer en Hollande les troupes destinées à combattre son compétiteur Frédéric de

(1) *Register van Aert van der Goes*, t. I, p. 328 (Je désignerai ainsi le registre de Van der Goes, publié sous le titre de : *Holland onder de regeering van keizer Karel V en koning Philips II.* [Amsterdam, 1791, 7 vol.])

Holstein (1). L'Empereur l'avait laissé faire, espérant que son succès soumettrait les royaumes du Nord et les villes de la Hanse à l'influence habsbourgeoise. Le 26 octobre 1531, Christian cinglait du port de Medemblik vers la côte de Norvège, avec vingt-cinq vaisseaux montés par 7000 hommes. Cette violation de la neutralité jusqu'alors observée par les Pays-Bas eut tout de suite pour conséquence un traité d'alliance entre Fréderic de Holstein et Lubeck, qui fermèrent le Sund aux navires hollandais. Le retentissant échec de Christian, tombé au mois de juillet suivant au pouvoir de son adversaire et emprisonné au château de Sonderbourg, rendit la situation plus mauvaise encore. Lubeck, dont la prospérité déclinait rapidement et qui voyait la jeune marine hollandaise faire des progrès constants dans la Baltique, voulait profiter de son alliance avec le Danemark pour se débarrasser de cette dangereuse rivale. Mais les Hollandais ne reculèrent point devant la perspective d'une guerre pour conserver le commerce du Nord, source principale de leur fortune. Ils exigèrent la saisie dans les ports néerlandais des bateaux danois et de ceux de la Hanse, et l'équipement d'une flotte de guerre par les Pays-Bas. Ces demandes se heurtèrent tout de suite à la résistance des autres territoires. Le particularisme était encore trop puissant pour que toutes les provinces comprissent la solidarité de leurs intérêts. La Flandre et Anvers ne prétendaient point nuire à leur commerce au profit de la Hollande (2) ; ils soutinrent que le conflit ne les concernait pas et qu'ils n'avaient à s'y mêler en aucune façon. Marie de Hongrie n'hésita point cependant à faire sienne la cause hollandaise. Elle considérait toutes les parties des Pays-Bas comme constituant un seul État, puisqu'elles appartenaient à un même prince. Représentant le principe centralisateur, elle représentait aussi le « bien commun » en cette

(1) Pour les rapports avec le Danemark, voy. D. Schäfer, *Geschichte von Dänemark*, t. IV, p. 172 et suiv. (Gotha, 1893), ainsi que le récit détaillé de Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint*, t. VI, p. 5 et suiv.

(2) Voy. entre autres la protestation des quatre « membres de Flandre » (mai, 1532) dans Gilliodts van Severen, *Cartulaire de l'ancienne estaple de Bruges*, t. II, p. 625 (Bruges, 1905).

circonstance, et elle le fit triompher sur le « bien particulier » (1).

Mais les artisans des villes, souffrant cruellement de la terrible cherté provoquée par l'interruption du commerce avec le Nord, ne songeaient pas à l'avenir et maudissaient la gouvernante. Néanmoins, malgré une insurrection assez grave qui éclata à Bruxelles, Marie ne céda pas. La mort de Frédéric de Holstein (10 avril 1533) et la situation inextricable qui s'en suivit au Danemark, lui permirent bientôt d'ailleurs de traiter avantageusement et de conclure avec ce royaume une paix de trente années (traité de Gand, 9 septembre 1533). Resté seul, Lubeck était incapable de l'emporter. Une flotte de quarante vaisseaux avait été armée dans les Pays-Bas, et l'amiral Gérard de Merckere put promener, sans être inquiété, le pavillon bourguignon sur les eaux de la Baltique. Wullenwever, qui dominait à Lubeck, ne se résignait pourtant pas à capituler. Il fallut les efforts combinés des ambassadeurs de l'Empereur et de ceux de la régente pour faire reconnaître enfin la liberté du commerce hollandais à travers le Sund (26 mars 1534).

La Hollande sortit donc victorieusement de la crise où l'avaient engagée les projets politiques de Charles-Quint, et elle en sortit surtout grâce à l'énergie de Marie de Hongrie. Sa marine était sauvée et le principe de la « mer libre », condition indispensable de sa grandeur future, avait triomphé (2).

Toutefois ce triomphe n'était que momentané. Au mois d'octobre 1534, Charles d'Egmont, instigué par François Ier, méditant une nouvelle guerre, déchirait le traité de Gorcum, s'alliait derechef à la France et reconnaissait le duc de Lorraine comme son héritier. L'éternelle question de Gueldre ainsi remise sur le tapis allait se compliquer bientôt d'une recrudescence des difficultés avec le Nord.

En Danemark, le comte Christophe d'Oldenbourg qui, depuis

(1) Les considérations dont s'inspira le gouvernement sont fort bien exposées dans un rapport du comte d'Hoogstraeten, gouverneur de Hollande, publié par Altmeyer, *Histoire des relations commerciales et diplomatiques des Pays-Bas avec le Nord de l'Europe au XVIe siècle*, p. 207.

(2) Ce beau principe ne dissimulait d'ailleurs qu'une politique d'intérêts, comme le remarque très exactement D. Schäfer, *Geschichte von Dänemark*, t. IV, p. 260.

la mort de Frédéric, cherchait à s'assurer la couronne, avait sollicité l'appui du gouvernement des Pays-Bas. La querelle n'intéressait nullement Marie de Hongrie. Il lui importait fort peu que Christophe réussît ou non, mais elle désirait obtenir l'alliance des Danois contre Lubeck et elle recommandait à son ambassadeur, en juillet 1534, de conclure un traité d'amitié avec eux, quel que fût leur roi. Cependant quatre mois plus tard (en novembre), Charles-Quint fiançait à Madrid le comte palatin Frédéric avec la jeune princesse Dorothée, fille de Christian II, et Christophe d'Oldenbourg, renonçant à ses prétentions, embrassait la cause de Dorothée et de Christian II, toujours emprisonné. C'est alors que le fils de Frédéric de Holstein, Christian III, qui lui aussi revendiquait le trône, résolut, pour empêcher les Pays-Bas de soutenir ses ennemis, de provoquer une nouvelle entrée en scène de l'infatigable Charles d'Egmont. Au commencement de l'année 1536, il lui fournit des subsides et lui envoie des *Landsknechten*. Mais les gouverneurs de Frise et de Hollande paralysent tous les efforts du duc de Gueldre, et, au mois de juillet, un corps danois marchant à son secours est battu par Georges Schenk dans ces mêmes plaines de Heiligerlee qui devaient être, trente-deux ans plus tard le théâtre de la victoire de Louis de Nassau sur les troupes du duc d'Albe. Presque au même moment, la prise de Copenhague (29 juillet 1536) valait à Christian III la possession désormais incontestée du Danemark.

Cet événement qui renversait les combinaisons dynastiques favorisées par Charles-Quint, tourna en revanche à l'avantage des Pays-Bas. Il fit perdre à Lubeck, qui avait assisté les adversaires de Christian, les derniers vestiges de son antique prépondérance dans la Baltique, et ce furent les Hollandais qui profitèrent de sa chute. Après quelques pourparlers, Christian signa le 3 mai 1537, avec Marie de Hongrie, une paix qui devait durer trois ans, mais qui, en réalité, fut définitive, si l'on ne tient pas compte des hostilités passagères qui éclatèrent en 1542, lors de l'alliance du Danemark avec François Ier (1).

(1) La paix entre le Danemark et Charles-Quint fut signée à Spire en mai 1544.

La marine hollandaise se substitua décidément depuis cette époque à la marine hanséatique dans les eaux du Nord. Les recettes du *Pfundzoll* levé dans le Sund, prouvent que son trafic décupla pendant le cours des dix années suivantes.

Ce ne fut point là, d'ailleurs, le seul gain que les Pays-Bas retirèrent de ces complications. L'immixtion du duc de Gueldre dans le conflit leur valut de nouveaux progrès territoriaux. Dès le 8 juin 1536, Groningue, effrayé par le voisinage des *Landsknechten* que Charles d'Egmont avait levés grâce aux subsides du Danemark, reconnaissait Charles-Quint comme seigneur et appelait Georges Schenk dans ses murs.

Quelques mois plus tard, abandonné par Christian III, voyant les Pays-Bas inébranlablement fidèles au gouvernement et enfin désespérant de la France, dont la nouvelle guerre contre l'Empereur se traînait sans résultats, Charles d'Egmont se résigna à déposer les armes. Il accepta, le 10 décembre 1536, la paix de Grave, par laquelle il cédait à Charles-Quint Groningue et la Drenthe, tandis qu'il le reconnaissait pour son héritier dans le duché de Gueldre et le comté de Zutphen (1).

Si l'intervention de Charles-Quint en faveur de Christian II, quoique dictée par des considérations tout à fait étrangères à l'intérêt des Pays-Bas, eut pour eux, à la longue, les plus heureux résultats, la reprise de la guerre avec la France ne pouvait, en revanche, que tourner à leur détriment. Devenue inévitable depuis la mort du dernier duc de Milan, François-Marie Sforza (1er novembre 1535), cette nouvelle passe d'armes du grand duel qui troublait toute l'Europe, commença l'année suivante, et les provinces bourguignonnes y furent naturellement entraînées. Elle débuta même sur leur sol par un coup de main du seigneur de Sedan contre le château de Bouillon. Marie de Hongrie eût voulu, suivant l'exemple de Marguerite en 1528, faire proclamer la neutralité des provinces. Mais l'Empereur ne le permit point, et elle fut contrainte de les pousser dans une lutte qui, sauf à la noblesse pourvue de commandements militaires, y était à bon droit odieuse à tout le

(1) Sur ces événements, cf. Blok, *Geschiedenis van het Nederlandsche Volk*, t. II, p. 372 et suiv.

monde. Les ressources manquaient. Charles avait bien envoyé 40,000 florins carolus, mais pour payer les 30,000 piétons et les 8,000 chevaux levés dans les Pays-Bas, pour réparer ou compléter les forteresses de la frontière, il fallut y ajouter 350,000 ducats empruntés sur garantie à la noblesse, 100,000 autres avancés par Anvers, et solliciter enfin des États généraux des subsides qu'ils n'accordèrent qu'à grand'peine. La gouvernante leur avait promis, en retour de leurs sacrifices, d'éclatants succès d'où sortirait la paix. Ils les attendirent vainement. Le comte de Nassau, après avoir assiégé Péronne, battit en retraite sans avoir risqué aucune des hardies entreprises auxquelles, dans son désir passionné de mettre fin aux hostilités, Marie n'avait cessé de l'exhorter.

On avait donc en perspective une nouvelle campagne pour l'été suivant, et cela avec un trésor vide, un domaine engagé jusqu'à la limite de ses revenus, des dettes criardes dont les intérêts passaient de 14 p. c. à 20 p. c. (1), et au milieu d'un mécontentement si vif qu'il faisait craindre une mutinerie. L'empereur refusait de nouveau à sa sœur l'autorisation de négocier la neutralité des Pays-Bas. Il refusait également la démission que, découragée ou feignant de l'être, elle le suppliait d'accepter. L'attitude des États généraux, convoqués à la fin de 1536, ne laissait guère à Marie l'espoir de les fléchir. Les Flamands déclaraient carrément « qu'ils n'étaient pas assez riches pour aider l'empereur à conquérir la France et l'Italie » (2). Pourtant le péril devenait de plus en plus pressant. Le 16 mars 1537, François Ier, après avoir déclaré la Flandre et l'Artois « acquis à la couronne en plein droit de propriété «, franchissait la frontière. Les États généraux, appelés en hâte à Bruxelles, s'y réunirent huit jours après. Marie et Louis de Schore, maître des requêtes au Conseil privé, leur tinrent de longues et d'habiles harangues. Ils n'insistèrent point seulement sur la nécessité de repousser l'invasion ; ils firent appel encore à l'attachement des provinces pour leurs privilèges, leur remontrant que l'empereur conservait ses

(1) R. Ehrenberg, *Das Zeitalter der Fugger*, t. II, p. 49 (Iena, 1896).
(2) Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint*, t. VI, p. 168.

sujets « en leurs franchises et libertés », tandis que l'on n'ignorait point, au contraire, la servitude que l'ennemi imposait aux siens « ainsi qu'il se voit de ceulx qu'il détient occupez de ceste maison [de Bourgogne] (1). L'évidence du danger rendit les États plus maniables qu'on eût osé l'espérer. Entraînés par le Brabant, qui se déclara prêt à contribuer à la défense des territoires envahis, « toutes les provinces ne formant qu'un corps dont l'empereur est le chef » (2), ils consentirent à voter un impôt de 200,000 carolus par mois, destinés à la solde d'une armée de 30,000 hommes. Gand seul souleva des difficultés.

Les mesures de défense prises par la gouvernante et les généraux des Pays-Bas, découragèrent d'ailleurs promptement le roi de France. Après avoir brûlé des villages en Artois et sur la frontière du Hainaut, il se retira vers la fin d'avril pour porter la guerre en Italie, ne laissant que quelques garnisons en Picardie. Le 30 juillet une trêve était signée à Bomy (près Térouanne) pour toute la région du Nord. Elle fut suivie, le 16 novembre, de celle de Monçon, précurseur elle-même de la trêve de Nice (18 juin 1538) qui ouvrit, pour quelques années, une nouvelle ère de paix.

II

Les soins de la politique extérieure et de la guerre n'absorbèrent point uniquement Marie de Hongrie pendant cette première partie de sa régence. Elle eut à faire face aussi, au sein même des Pays-Bas, à de très graves difficultés.

Charles-Quint lui avait recommandé en la quittant, comme le plus pressant de ses devoirs, la continuation de la lutte contre le luthéranisme qui, depuis 1521, avait été l'objet de mesures répressives de plus en plus impitoyables. Ces mesures, en partie du moins, avaient atteint leur but. Si Marie constatait devant les États généraux, en 1534, que dans certaines pro-

(1) Gachard, *Relation des troubles de Gand sous Charles-Quint*, p. 180, (Bruxelles, 1846).

(2) *Register van Aert van der Goes*, t. I, p. 537.

vinces « y a encores des subjetz qui secrètement et couvertement tiennent aucunes de ces erreurs luthériennes », il était certain cependant que la propagande s'en trouvait arrêtée et qu'elles ne recrutaient plus de nouveaux adhérents. Leurs adeptes se cachaient, évitant d'entrer en conflit avec le gouvernement aussi longtemps que leur conscience ne les y forçait pas, et ceux d'entre eux qui, découverts par les inquisiteurs, montaient sur le bûcher, mouraient sans chercher à émouvoir le peuple; ils l'édifiaient et l'étonnaient seulement par leur constance et leur fermeté. Rien n'était moins révolutionnaire, rien n'était moins dangereux que ces néophytes.

Mais la situation changea lorsque, aux environs de l'année 1530, Melchior Hoffmann et ses disciples commencèrent à répandre, sur les frontières des Pays-Bas, dans la Frise Orientale, dans l'évêché de Munster et en Westphalie, les rêveries mystiques et les espoirs apocalyptiques de l'anabaptisme. La Hollande, le pays d'Utrecht, le duché de Gueldre furent bientôt parcourus par des prophètes enthousiastes, et, sur leur passage, les conversions s'accomplirent par milliers. Les pauvres, les ouvriers, les matelots s'attachèrent passionnément à une doctrine qui leur annonçait le renversement de l'ordre établi, l'arrivée prochaine du règne des justes, la disparition des rois, des princes, des magistrats, la victoire enfin de l'esprit sur la chair dans un monde nouveau, éblouissant, surnaturel. L'anabaptisme ne condamnait pas seulement l'Église, il condamnait en même temps l'État et la société. Il faisait entrevoir aux malheureux un âge d'or qui les tirerait de leur longue servitude. Il leur annonçait le jour de leur triomphe comme un jour de vengeance. Il les appelait à fonder le « royaume de Dieu » par l'épée.

Pendant assez longtemps, ni le gouvernement ni les inquisiteurs ne semblent s'être doutés de ses progrès dans les régions septentrionales des Pays-Bas, ou du moins, s'ils en remarquèrent çà et là quelques symptômes, ils n'en comprirent point la nature. C'est seulement en 1531 que l'on s'aperçoit brusquement qu'une nouvelle secte vient de naître. Menacée par elle, la société s'arme pour la détruire, car ce fut beaucoup

plus encore pour des motifs sociaux que pour des motifs religieux que la guerre fut déclarée aux anabaptistes. En 1534, la gouvernante les dépeignait avec effroi aux États généraux comme une tourbe de « gens non letterez, povres, mécanicques », ne tendant qu'au pillage des églises, des nobles, des bourgeois, des marchands, de tous les propriétaires enfin, « pour de ce faire une masse et distribuer à chacun son vivre et sustentation » (1). Un édit publié le 1er juin 1535 les mit réellement hors la loi en punissant de mort tous ceux qui adhéraient ou avaient adhéré à leurs doctrines. Et les villes, jusqu'alors si hostiles aux placards dirigés contre l'hérésie, soutinrent et devancèrent même cette fois les efforts du gouvernement. Au commencement de 1534, les anabaptistes sont chassés d'Anvers sous peine, pour les hommes, d'être brûlés sur le bûcher, pour les femmes, d'être noyées dans l'Escaut (2).

A ce moment, toute la région septentrionale des Pays-Bas fourmille de communautés anabaptistes. La misère qui vient de s'abattre sur sa population de marins par suite de la guerre avec le Danemark et de la fermeture du Sund, favorise la contagion d'une véritable folie mystique. Leyde, Delft, Harlem, Dordrecht, La Haye, Schiedam, Rotterdam, Alcmar, Monikendam en Hollande, Sneek, Bolsward, Leeuwarden, Dockum, Groningue en Frise, sont remplis de sectaires (3). A Monikendam, ils comprennent les deux tiers des habitants, et à Groningue, on évalue leur nombre à plus de mille individus. A Amsterdam, où se trouvent les chefs du mouvement, des insurrections éclatent contre le magistrat, et c'est de cette ville et de ses environs que partent les prophètes qui, en 1534, vont organiser à Munster le « royaume de Dieu ». Pour retrouver semblable spectacle, il faut remonter jusqu'au XIVe siècle et à l'épidémie de mysticisme que provoqua la diffusion de la peste

(1) Altmeyer, *Hist. des relat. des Pays-Bas avec le Nord*, p. 307.

(2) *Antwerpsch Archievenblad*, t. II, p. 329 (Anvers, 1865).

(3) C.-A. Cornelius. *Die Niederländischen Wiedertäufer während der Belagerung Münsters. Abhandlungen der hist. Classe der Bayerischen Akademie*, t. XI² [1869], p. 51-111.

noire (1). Lors du siège de Munster, des centaines de personnes, à la voix des émissaires de Jean de Leyde, se mettent en route vers la ville sainte et marchent « au nom de Dieu » à sa délivrance. Il fallut que le gouverneur de Hollande, le comte d'Hoogstraeten, dirigeât contre elles ses compagnies d'ordonnance et les taillât en pièces.

La plus impitoyable des répressions n'arrêta pas, au reste, pendant cette année de crise (1534-35), la propagation de l'anabaptisme. Les autorités se virent débordées. Jusqu'alors l'hérésie n'avait été qu'un délit individuel : c'était maintenant le délit de tout un peuple. Le gouvernement dut autoriser la cour de Hollande à gracier les enfants, « les femmes corrompues par leurs maris » et « les hommes simples ». Et le nombre des supplices demeura encore si élevé, qu'il fallut recommander aux juges d'éviter les exécutions publiques par le feu ou par l'épée, et de faire noyer secrètement les condamnés (2).

La crise d'ailleurs était trop violente pour durer longtemps. Elle prit fin après la chute de Munster (25 juin 1535), et l'anabaptisme perdit depuis lors son caractère révolutionnaire. Il continua pourtant de rester un objet de haine et de terreur. Aucune confession ne fournit autant de victimes à la répression de l'hérésie. Mais les supplices n'effrayaient point ses adeptes. Pendant les années suivantes, leurs doctrines, que l'on pourrait appeler, avant l'apparition du calvinisme, le « protestantisme des pauvres », continuèrent de se répandre et s'infiltrèrent largement dans les provinces du Sud, où nous les retrouverons plus tard.

C'est un conflit d'une toute autre nature que nous présente en 1539-1540, la célèbre révolte de Gand à laquelle on a vainement cherché des motifs religieux (3). En réalité, elle

(1) *Histoire de Belgique*, t. II, 3e édit., p. 199.

(2) Cornelius, *Die Niederländischen Wiedertäufer*, p. 56.

(3) Voy. par exemple Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, t. VI, p. 96. — Il y avait certainement des luthériens à Gand en 1539. Mais dans aucune des relations contemporaines, on ne découvre leur action. Le fervent catholique, auteur de la relation publiée par Gachard, leur attribue tout le mal, mais par pure passion religieuse et sans en donner la moindre preuve.

fut provoquée par des causes politiques et sociales : elle constitue le dernier épisode, sur le sol des Pays-Bas bourguignons, de la lutte séculaire entre les villes et l'État.

Depuis la paix de Cadzant (1492), aucune ville n'avait plus pris les armes contre le prince. Après seize ans de guerre, la crise provoquée par la mort de Charles le Téméraire s'était apaisée, et les bourgeoisies, soit spontanément, soit par conviction de leur impuissance, avaient accepté le nouveau régime. D'ailleurs, ce régime ne les asservissait point au souverain. Chacune d'elles continua de posséder un très haut degré d'autonomie. Le gouvernement se garda de remanier leur administration interne; on ne voit pas qu'il ait augmenté les attributions de ses baillis urbains et moins encore qu'il ait songé à placer les grandes villes sous la menace de forteresses ou même de garnisons permanentes. Il se borna à exercer de nouveau, et désormais sans conteste, son droit de renouveler chaque année les magistrats municipaux par l'intermédiaire de commissaires désignés par lui. Il en résulta une double conséquence. Tout d'abord les métiers perdirent le pouvoir qu'ils s'étaient arrogé d'intervenir dans l'élection de l'échevinage, et en second lieu, celui-ci fut exclusivement recruté désormais dans la bourgeoisie aisée et lettrée, c'est-à-dire dans cette classe de la population qui, fournissant à l'État une foule de fonctionnaires et s'adonnant aux professions libérales et aux entreprises commerciales ou industrielles suscitées par l'individualisme économique et l'esprit capitaliste, se trouvait intéressée au maintien de la situation politique et sociale à laquelle répondait lui-même le système monarchique.

Ainsi, sans perturbations violentes ni conflits, l'esprit municipal se modifia. Les villes passèrent au pouvoir d'une minorité, d'une aristocratie de l'intelligence et de la fortune. Dirigé par elle, le gouvernement local n'est plus une arme tournée contre l'État; les anciennes aspirations à l'autonomie républicaine disparaissent. Les dépenses militaires qui, au moyen âge, avaient absorbé la meilleure partie des ressources communales, ne grèvent plus les budgets. On laisse se rouiller la vieille artillerie municipale, on ne répare plus ni les tours ni

les murailles de l'enceinte; l'armée urbaine, jadis composée de tous les hommes valides, fournie de piques, de chariots, de tentes et d'étendards, fait place à quelques compagnies d'escrimeurs, d'archers ou d'arquebusiers, d'un caractère plus sportif encore que militaire. L'administration même des communes révèle des tendances toutes nouvelles. Elle se fait savante et paperassière, à l'imitation des Conseils de justice et des Chambres des comptes. La complexité croissante des affaires, des procès, de la correspondance ne permet plus aux échevins annuels de s'en acquitter personnellement. Ils en abandonnent la plus grande partie à un fonctionnaire spécial, permanent et bien payé, le pensionnaire ou le secrétaire, juriste de profession dont l'influence augmente constamment et qui devient, en fait, l'inspirateur et le guide du conseil urbain.

La plupart des gens de métier ne virent pas s'accomplir ces transformations sans un mécontentement très vif. Ils leur attribuèrent, bien à tort, le malaise croissant dont souffraient la petite industrie et le petit commerce de plus en plus menacés par l'expansion du capitalisme et de la liberté économique. Le renchérissement des prix, ce phénomène universel au XVIe siècle, en atteignant cruellement beaucoup d'entre eux, augmentait leur hostilité contre un régime qu'ils en rendaient responsable, faute d'en comprendre la cause profonde.

Les « maîtres », tout au moins les maîtres les plus aisés, purent surmonter la crise sans trop de peine. Tous ceux qui possédaient quelque fortune augmentèrent leur outillage, le nombre de leurs employés, l'importance de leurs affaires. Ils dénaturèrent à leur profit le régime corporatif, en conservant la protection qu'il leur fournissait contre la concurrence extérieure, mais en laissant tomber toutes les garanties qu'il accordait aux « compagnons » et la plupart des restrictions qu'il imposait à la liberté des employeurs. C'est en définitive au détriment des compagnons et des apprentis que tournèrent les transformations subies au XVIe siècle par le régime urbain sous l'action politique de l'État et sous l'action sociale, beaucoup plus puissante, des phénomènes économiques. Ils furent ravalés au rang de salariés, ils ne formèrent plus qu'une classe

de « gens mécaniques », sans espoir de changer leur condition, et en faveur de qui la sollicitude des pouvoirs publics se contenta d'améliorer le régime de la bienfaisance, preuve suffisamment significative de leur sort déplorable (1). Il ne faut donc point s'étonner si, parmi ces pauvres ouvriers, se maintint longtemps vivace l'espoir d'un retour à la situation que leurs pères avaient connue au XVe siècle et dans laquelle maîtres et compagnons, agissant de concert, dictaient la loi aux villes et résistaient au prince. Mais impuissants, sans armes, sans organisation, que pouvaient-ils faire?

En somme, ce n'est que sous la pression de causes momentanées qu'éclatèrent çà et là des émeutes d'ailleurs facilement réprimées et qui ne rappellent en rien les guerres municipales du temps de Maximilien. Il en fut ainsi par exemple du soulèvement provoqué à Bois-le-Duc, en 1525, par les franchises du clergé en matière d'impôts, et de celui qui eut pour cause, à Bruxelles, en 1532, une cherté excessive des blés (2). Malgré des différences locales, la situation est identique de part et d'autre. A Bois-le-Duc comme à Bruxelles, ce sont les métiers qui dirigent le mouvement et cherchent à reprendre leur ancienne prépondérance dans le gouvernement municipal.

La révolte de Gand présenta tout d'abord le même spectacle. Mais sous l'action des causes qui avaient si profondément modifié la population travailleuse, elle changea promptement de caractère. Commencée au nom des financiers, elle s'acheva en insurrection de prolétaires.

Gand n'était plus, au commencement du XVIe siècle, ce qu'il avait été au moyen âge, c'est-à-dire la ville la plus industrieuse et la plus puissante des Pays-Bas. La décadence de la draperie flamande avait tari la source principale de sa fortune (3). Le métier des tisserands continuait bien à former, à côté de la

(1) Cf. plus loin, livre II, chapitre II.

(2) Sur ces émeutes, voy. Henne, *Hist. de Charles-Quint*, t. IV, p. 57, et VI, p. 23, qui me semble en exagérer beaucoup l'importance. Il faut joindre à son récit, en ce qui concerne celle de Bruxelles, les documents publiés dans le *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, 3e série, t. III [1862], p. 358 et suiv.

(3) En 1543, il n'y avait plus dans la ville que 25 métiers battant. De Potter, *Gent van den oudsten tijd tot heden*, t. VIII, p. 177 (Gand, 1901).

poorterij et des métiers, le troisième « membre » de sa bourgeoisie, mais on ne désignait plus sous ce nom qu'un simple groupement politique comprenant des gens de toute profession au milieu desquels les derniers *wevers* achevaient de disparaître. Il est vrai que l'étape des blés avait fourni à la commune de nouvelles ressources; elle avait eu pour conséquence d'y susciter un très important commerce de céréales et d'en faire le centre d'une navigation fluviale très active (1). La corporation des bateliers était maintenant la plus influente de la ville. Tandis que la construction de la halle aux draps restait interrompue depuis 1441, elle se faisait élever en 1530-1531, la belle « maison » que l'on admire encore aujourd'hui comme l'un des plus splendides joyaux archéologiques de la vieille cité. Mais si prospère qu'elle ait été, la batellerie ne pouvait compenser le déclin de l'industrie drapière. Gand étonnait encore l'étranger par l'ampleur de son enceinte et la beauté de ses monuments; c'était une « vaste et merveilleuse ville », « la plus belle et la plus ample de la chrétienté » (2), mais sa population restait stationnaire, et cette stagnation contrastait d'une manière éclatante avec les progrès étonnants qu'elle avait accomplis dans le passé.

L'esprit municipal s'était conservé à Gand plus vivace que partout ailleurs. La paix de Cadzant, confirmée par Charles-Quint en 1515, n'avait aboli qu'en partie les anciens privilèges de la commune. Elle en possédait encore beaucoup plus que n'importe quelle localité des Pays-Bas. Cette étape des grains d'ailleurs, sur quoi reposait le meilleur de son commerce, n'était-elle pas un droit d'exception, et en fallait-il davantage pour entretenir dans la ville l'attachement à ce particularisme urbain dont elle avait été depuis tant de siècles le défenseur acharné? On accusait sa population de se montrer défiante et peu sympathique à l'étranger. Gand, dit un contemporain, « n'estoit ville que pour les bourgeois, lesquels ne désirent marchands » (3).

(1) G. Bigwood, *Gand et la circulation des grains en Flandre du XIVe au XVIIIe siècle. Vierteljahrschrift für Social- und Wirtschaftsgeschichte*, t. IV [1906], p. 397 et suiv.

(2) Gachard, *Relation des troubles de Gand*, p. 72.

(3) Gachard, *ibid.*, p. 155.

L'un des privilèges arrachés à Marie de Bourgogne en 1477 autorisait chacun des « membres de Flandre » à refuser de payer un impôt consenti par les autres membres (1). Cette concession exorbitante et bien conforme aux tendances de la réaction municipale qui sévissait alors, était rapidement tombée en désuétude à Bruges et à Ypres. Mais les Gantois, qui l'avaient imposée à la duchesse, n'avaient eu garde de s'en départir. Pendant la régence de Marguerite d'Autriche, ils l'avaient invoquée deux fois, en 1511 et 1525, et ce fut sur elle encore qu'ils fondèrent leur refus d'octroyer l'aide demandée en 1537 par Marie de Hongrie, lors de l'invasion de François Ier dans les Pays-Bas. Pressée par les circonstances, la gouvernante avait passé outre et ordonné de lever l'impôt dans le quartier de Gand, le considérant comme applicable à toute la Flandre, puisqu'il avait été voté par la majorité des quatre « membres ». De longues discussions s'ensuivirent pendant lesquelles, peu à peu, les esprits s'échauffèrent. Le peuple travailleur, les compagnons, les apprentis, les salariés soutiennent la résistance du magistrat. On ne parle plus que de restaurer les anciens privilèges, de rétablir les métiers dans toute l'étendue de leurs franchises, et bientôt l'opposition légale fait place à l'émeute. Elle éclate lors du renouvellement de la loi, à la mi-août 1539 (2).

Les nouveaux échevins sont aussitôt débordés par le peuple. Les gens de métiers se mettent en grève, prétendent nommer eux-mêmes leurs doyens, exigent l'abolition du *calfvel* de 1515 qui ratifie la paix de Cadzant, et le retour au gouver-

(1) Cf. plus haut, p. 14.

(2) Les deux sources principales, relatives à la révolte de Gand, sont la relation d'un contemporain (lillois?), publiée par Gachard, avec un riche appendice de pièces justificatives et une petite relation flamande contemporaine (Gachard, *Relation des troubles de Gand sous Charles-Quint*, [Bruxelles, 1846]), et le mémoire officiel attribué jadis à d'Hollander, mais qui est, en réalité, de Louis de Schore, président du Conseil privé (Hoynck van Papendrecht, *Analecta Belgica*, t. III² [La Haye, 1743]). Le travail de Ch. Steur, *Mémoire sur les troubles de Gand de 1540* (Bruxelles, 1834) est encore utile à consulter. Il faut y joindre naturellement l'exposé minutieux, mais peu impartial, de Henne, *op. cit.*, t. VI et VII, et plus récemment une étude de V. van der Haeghen, *Le procès du chef-doyen Liévin Pyn. Annales de la Société d'Hist. de Gand*, t. V [1904], p. 295.

nement de la ville par ses trois « membres » réunis en « collace » ; mais ils demandent aussi que l'on empêche la sortie des grains et que l'on interdise aux couvents et aux paysans, dans un rayon de trois lieues autour de la ville, de pratiquer aucun genre d'industrie. Et ces revendications économiques, dirigées contre le commerce capitaliste des marchands de blé et la liberté industrielle, montrent mieux encore que les revendications politiques, la volonté bien arrêtée de rétablir intégralement le régime urbain du moyen âge. Les fables les plus absurdes circulent parmi le peuple soulevé. Le bruit se répand que les magistrats tiennent caché dans le « secret » du beffroi, un vieux privilège, « l'achat de Flandre », par lequel les Gantois, pour avoir jadis racheté le comté perdu au jeu par un de leurs princes, sont à tout jamais déclarés francs d'impôts. Et là-dessus les soupçons s'exaspèrent. Les échevins menacés et tremblants livrent au peuple une victime, Liévin Pyn, vieillard de soixante-quinze ans, faussement accusé d'avoir trahi la ville et pillé son trésor, et qui, brisé par les épreuves de la torture, est porté sur un fauteuil jusqu'à l'échafaud.

Les métiers, qui se sont saisis du gouvernement, obéissent à toutes les volontés d'une foule turbulente, ignorante, que viennent bientôt grossir une quantité d'étrangers. La grève devient permanente; on suspend la perception des « assises » communales; on confisque les biens des bourgeois qui ont pris la fuite; on déchire publiquement l'odieux *calfvel* au milieu d'une joie délirante, et l'on voit des enthousiastes en avaler des morceaux ou en attacher des débris à leurs chapeaux.

Cependant la gouvernante, dépourvue de troupes et à qui ses conseillers prêchent la douceur, consent à casser les échevins. Mais sa longanimité, prise pour une preuve de faiblesse, ne fait qu'empirer la situation. L'anarchie s'empare de la ville. L'autorité des doyens de métiers, choisis parmi le bas peuple et dont l'un des plus importants, celui des tisserands, ne sait ni lire ni écrire, est ouvertement méconnue. Des gens sans aveu, accourus du plat-pays, dominent le mouvement et s'apprêtent à piller les couvents et les maisons des riches. Et bientôt à Audenarde, à Courtrai, à Ypres, à Lille, à Armen-

tières, à Grammont, « les povres gens et aultres de petit estat prennent une attitude menaçante » (1).

Le péril fut toutefois plus apparent que réel. Incapable de s'organiser parce qu'il lui manque l'esprit de classe, le prolétariat urbain s'agite dans le vide et se dépense en efforts stériles. Les villes soulevées ne s'entr'aident pas les unes les autres et ne parviennent pas à s'unir dans une action commune. Leur faiblesse militaire contraste d'ailleurs avec leur turbulence. Tandis que quatre-vingts ans auparavant, les Gantois avaient tenu tête à Philippe le Bon et affronté ses troupes en rase campagne, ils se bornent cette fois à réparer leurs murailles, à les garnir de leur vieille artillerie. Entre leurs forces réelles et leurs prétentions, la disproportion est éclatante. L'arrivée de vingt-deux hommes d'armes au château de Gavere leur apparaît comme une menace épouvantable. Et ils se rendent compte de leur impuissance, car, reprenant leur ancienne politique en même temps qu'ils essayent de rétablir leur ancienne constitution, ils sollicitent l'appui de François Ier, comme ils avaient sollicité jadis celui de Louis XI et de Charles VIII (2). Mais si le temps était passé de l'indépendance municipale, il l'était aussi des guerres entreprises à la légère, et le roi de France ne pouvait agir à l'égard de Charles-Quint comme ses prédécesseurs l'avaient fait à l'égard de Maximilien. Au surplus, il était en paix avec l'empereur et il se hâta de lui faire connaître les propositions des Gantois...

Charles se trouvait en Espagne quand la révolte éclata et il

(1) Gachard, *Troubles de Gand*, p. 265. — Sur la révolte d'Audenarde, voir les curieux documents publiés par van Lerberghe et Ronsse, *Audenaerdsche Mengelingen*, t. I, p. 40 et suiv. (Audenarde, 1845). Le caractère social du mouvement y apparaît aussi clairement qu'à Gand. Mais il semble y avoir eu là, en plus, une légère influence luthérienne.

(2) Ch. Steur, *Mémoire, etc.*, a vainement cherché à nier le fait, et il est curieux de constater que Gachard qui, dès 1846, avait publié dans les pièces justificatives annexées à la relation des troubles (p. 253), une lettre de Charles-Quint à Marie de Hongrie qui l'établit de la façon la plus irrécusable, l'ait mis en doute dans la notice consacrée par lui à l'empereur au t. III, p. 623, de la *Biographie Nationale*. — Les Gantois invoquèrent, pour obtenir l'aide de François Ier, le « lit de justice » de 1537, qui avait de nouveau affirmé les droits du roi sur la Flandre. Voy. Lavisse-Lemonnier, *Histoire de France*, t. V², p. 95 (Paris, 1904).

ne semble pas y avoir attaché tout d'abord beaucoup d'importance. Il ne partageait pas les inquiétudes de la gouvernante, qui craignit un moment de voir les anabaptistes profiter des circonstances pour s'insurger de nouveau. Il crut qu'il lui suffirait d'écrire aux mutins, et qu'ils rentreraient dans le calme. Mais quand il apprit qu'ils bravaient ouvertement son autorité, qu'ils affectaient de ne l'appeler que « seigneur naturel » et non « seigneur souverain », enfin quand il eut été informé de leurs ouvertures à François Ier, il résolut de les frapper d'un châtiment exemplaire et d'affirmer sa puissance aux yeux de ses sujets des Pays-Bas par une répression impitoyable. Froidement décidé à la vengeance, il ne laissa pourtant rien transpirer de ses projets. Le comte du Rœulx, qu'il envoya dans la ville et qui y arriva vers la fin d'octobre, parla ferme, mais sans menaces. Il parvint d'ailleurs assez facilement à rétablir l'ordre. Il n'eut qu'à se présenter au nom de l'empereur pour rendre confiance aux échevins et aux « bonnes gens ». Bientôt on reprit le travail, on se remit à lever les « assises ». Les *creesers* (1) étrangers, qui avaient pendant les derniers mois empli la ville de cris et de tumulte, s'effrayaient maintenant de leur audace et ne se montraient plus.

Cependant Charles, appelé dans le Nord par les affaires de l'Empire, quittait l'Espagne au mois de novembre à la tête d'une armée. Un arrangement conclu avec François Ier lui avait ouvert le passage à travers la France. Le 21 janvier 1540, il arrivait à Valenciennes.

Les Gantois n'avaient pas voulu croire à sa venue. Puis, quand il leur fallut se rendre à l'évidence, ils se rassurèrent. Ils se persuadèrent que l'empereur, « leur compatriote », et que l'on avait toujours vu si bienveillant pour ses sujets bourguignons, ne leur tiendrait point rigueur et qu'ils se tireraient

(1) L'étymologie de ce nom est inconnue. C'était, en tous cas, une injure, (De Potter, *Geschiedenis der stad Aalst*, t. I, p. 359 [Gent, 1873]). On le trouve déjà appliqué aux émeutiers d'Alost en 1525 (Henne, *Hist. de Charles-Quint*, t. VI, p. 304 et suiv.) La plupart de ces *creesers* étaient certainement des étrangers à la ville, car *creeser* est employé dans un texte de 1539, comme synonyme de *haghepoorter* (De Potter, *loc. cit.*, p. 359 et suiv.)

d'affaire « moyennant une bonne aide ». Ils furent bientôt détrompés.

Après s'être reposé quelques jours, Charles révéla brusquement ses projets. Le 14 février, « accompagné de la reine de Hongrie, de plusieurs seigneurs des pays d'en bas, des hommes d'armes ordinaires des dits pays et de 5,000 piétons allemands », il entrait à Gand au milieu de la consternation générale. Il y demeura jusqu'au 12 mai dans le vieux *Prinsenhof* où il était né. Pendant qu'il y recevait des ambassadeurs et travaillait avec ses ministres, il arrêtait, avec cette implacable volonté et cette obstination calme qui étaient devenues les traits saillants de son caractère, tous les détails de la punition qu'il réservait à la ville.

Il voulut lui donner la forme et la solennité d'un jugement; il évita toute apparence de hâte. Les Gantois se remettaient de leur terreur, et, commençant à croire que tout était oublié, s'amusaient au spectacle des brillantes cavalcades qui parcouraient journellement les rues de leur ville, où le roi des Romains était venu rejoindre son frère, lorsque, tout à coup, les arrestations commencèrent. Quelques jours plus tard, « estant assis en son siège, avironné de ses princes, noblesse et conseil », l'empereur assistait solennellement à la lecture du réquisitoire formulé contre la « loi » de Gand par le procureur général du Grand Conseil de Malines. La cause était jugée d'avance. La sentence fut prononcée le 29 avril. Elle proclamait les Gantois coupables de « desléaulté, désobéyssance, infraction de traités, sédition, rébellion et lèse majesté ». En conséquence, elle leur enlevait tous leurs privilèges, dont les chartes seraient remises au prince, confisquait tous les biens appartenant à la commune et aux métiers, ainsi que l'artillerie de la ville, décidait que « Roland », la grosse cloche du beffroi, « serait dépendue ». Les échevins, trente bourgeois, le doyen des tisserands, dix hommes de chaque métier, cinquante personnes du « membre » des tisserands et cinquante *creesers*, « deschaus et à teste nue » et tous « estant en linge », feront amende honorable à l'empereur. Les fossés de l'enceinte, depuis la porte d'Anvers jusqu'à l'Escaut, seront comblés. Enfin, la ville payera sa

part de l'aide refusée en 1537, une amende de 150,000 carolus d'or, une rente perpétuelle de 6,000 carolus, et elle remboursera tous ceux qu'elle a soumis à l'emprunt forcé pendant les troubles (1).

Le lendemain, 30 avril, fut proclamée la « Concession caroline » (2) qui abolissait pour toujours l'antique constitution gantoise et qui devait rester en vigueur jusqu'à la fin de l'ancien régime. Elle ne se contente pas de mettre les échevins de Gand, comme ceux des autres villes des Pays-Bas, à la nomination du prince : elle supprime encore tous les corps autonomes entre lesquels se répartissait la population. S'inspirant de l'exemple de Charles le Téméraire en 1469, Charles-Quint détruit les « Trois Membres » de la bourgeoisie et veut que toute la population ne forme plus à l'avenir « qu'un seul corps et communauté ». La « collace », ce grand conseil de la commune, n'existera plus ; il est remplacé par la réunion de quelques délégués des paroisses, choisis par le bailli et les échevins et décidant à la pluralité des voix. Les métiers sont réduits au rôle de simples groupements industriels, étroitement soumis au pouvoir de police des magistrats. Leurs doyens sont remplacés par des *oversten*, institués par le bailli et les échevins; de cinquante-trois, leur nombre tombe à vingt et un. Enfin, la ville perd les derniers restes du pouvoir qu'elle avait conservé sur ses alentours (*ommesaeten*), et ses bourgeois forains (*haghepoorters*) sont supprimés. Et pour garantir à l'avenir son obéissance et la victoire du prince, un château-fort va s'élever sur l'emplacement du vieux monastère de Saint-Bavon, au confluent de l'Escaut et de la Lys. On en commença les travaux pendant que des supplices journaliers épouvantaient la population et que les maisons et l'argenterie des métiers étaient vendues à l'encan.

(1) Voyez le texte de cette sentence dans Gachard, *Troubles de Gand*, p. 112 et suiv.

(2) Gachard, *op. cit.*, p. 134 et suiv. — Charles-Quint modifia également l'organisation municipale des villes qui s'étaient révoltées à l'exemple de Gand. Voy. les règlements donnés à Grammont (*Placcaeten van Vlaenderen*, III, p. 281), à Courtrai (*Ibid.*, p. 306) et à Audenarde (*Ibid.*, p. 322).

Ainsi finit dans une répression sanglante et brutale la dernière tentative de Gand pour sauvegarder son indépendance municipale. On ne peut assister sans émotion à ce suprême effort d'une ville héroïque entre toutes et à cette conclusion lamentable d'une si glorieuse histoire. Il faut reconnaître pourtant que ce dénouement, abstraction faite des cruautés et des humiliations inutiles qui l'accompagnèrent, était inévitable. Le triomphe de Charles-Quint sur Gand s'explique en définitive par les mêmes causes qui amenèrent le déclin de Bruges et la grandeur d'Anvers. Au milieu d'une époque qui vit se développer la liberté économique et le commerce capitaliste, l'exclusivisme urbain ne pouvait plus se maintenir. Un contemporain remarque que « les marchans qui toujours désirent libertéz pour faire leurs marchandises, ne vouloient hanter, fréquenter, ne habiter Gand » (1), à cause des franchises excessives de ses bourgeois. Ils vinrent désormais s'y fixer en grand nombre et y fondèrent de puissantes maisons. L'industrie, libérée du protectionnisme des métiers, se développa largement; la ville devint le grand marché des toiles flamandes, et lorsque le creusement du canal de Terneuzen, commencé en 1547, lui eut donné un débouché sur la mer, elle connut une ère nouvelle de prospérité qui alla grandissant jusqu'aux troubles du règne de Philippe II, et qui finit même par inquiéter Anvers. En 1565, Guichardin la comparait à Milan, la plus riche des cités italiennes (2). Elle avait cessé d'être une commune médiévale pour se transformer en une ville moderne.

Le retentissant échec de sa révolte marque une date de l'histoire des Pays-Bas. C'en fut fait désormais de la politique municipale et de l'intervention des métiers dans la vie publique. L'opposition au pouvoir monarchique n'aura plus maintenant pour organes que les assemblées d'États.

(1) Gachard, *Troubles de Gand*, p. 155.

(2) Henne, *Hist. de Charles-Quint*, t. VII, p. 115, aveuglé par son hostilité pour Charles-Quint, considère que les événements de 1540 ont amené la ruine de Gand!

III

Avant de quitter les Pays-Bas, Charles-Quint vérifia soigneusement les rouages de la machine administrative qu'il y avait montée en 1531. Il n'y trouva rien à reprendre et se borna, si l'on peut ainsi dire, à en affermir les organes. Il compléta ses ordonnances sur les Conseils collatéraux, réédita son dernier placard contre les hérétiques et enrichit enfin, par un nouvel édit général, la législation ébauchée neuf ans plus tôt. Un voyage qu'il fit à travers les provinces lui prouva que sa popularité restait intacte. S'il y avait çà et là des mécontents ce n'est point à l'empereur qu'ils s'en prenaient, mais à la gouvernante, ignorant ou feignant d'ignorer que celle-ci n'était que l'instrument des volontés de son frère. Enfin, le 8 janvier 1541, Charles prit congé, à Luxembourg, de Marie de Hongrie et du brillant cortège de seigneurs et de dames qui l'avaient accompagné jusque-là, et il s'achemina vers l'Allemagne.

Une nouvelle rupture avec François Ier était imminente et l'on ne pouvait douter que les Pays-Bas ne fussent entraînés dans la guerre qui allait éclater. Le 17 juillet 1540, en effet, le roi de France avait conclu un traité d'alliance avec le nouveau duc de Gueldre, Guillaume de Clèves.

Il y avait déjà trois ans, à cette date, que l'éternelle question de Gueldre avait reparu sur le tapis (1). Charles d'Egmont n'avait conclu la paix de Grave (2) que pour la violer. Au mois d'octobre 1537, déchirant la promesse faite à l'empereur, il annonçait aux États du duché son intention de reconnaître le roi de France pour son successeur. Mais les Gueldrois, ou pour mieux dire les villes gueldroises, dont les franchises poli-

(1) Voy. pour ces événements : Henne, *Hist. de Charles-Quint*, t. VII, p. 267; Blok, *Geschiedenis van het Nederlandsche Volk*, t. II, p. 389, et, en particulier, P. Heidrich, *Der geldrische Erbfolgestreit* (Cassel, 1896).

(2) Voy. plus haut, p. 112.

tiques étaient restées intactes et qui exerçaient en fait le gouvernement du pays, n'entendaient point passer au pouvoir d'un monarque dont les tendances absolutistes étaient bien autrement prononcées que celles de Charles-Quint. Si elles abhorraient ce qu'elles appelaient la « servitude bourguignonne », elles appréhendaient plus encore la servitude française. Elles applaudissaient à la rupture de la paix de Grave, mais à condition que ce ne fût pas François Ier qui dut en profiter. Charles d'Egmont persistant dans ses projets, elles se soulevèrent, et il dut les laisser offrir sa succession à Guillaume, fils de Jean III, duc de Clèves et de Juliers, qui l'accepta. Le 27 janvier 1538, un traité reconnaissait ce jeune prince comme héritier de la Gueldre et lui remettait, conjointement avec son père, l'avouerie du pays.

Il fallait s'attendre à voir Marie de Hongrie s'opposer tout de suite à des arrangements qui, non seulement violaient la paix de Grave, mais menaçaient encore les provinces bourguignonnes d'un incontestable péril. Déjà héritier des duchés de Clèves et de Juliers et des comtés de Berg et de La Marck, Guillaume, en ajoutant la Gueldre au reste de ses possessions, n'allait-il pas constituer, au flanc des Pays-Bas, une formidable puissance territoriale? Les princes de la maison des Habsbourg s'étaient toujours préoccupés d'écarter de leurs domaines néerlandais des voisins trop puissants. En 1511, Maximilien n'avait permis la réunion du duché de Juliers avec celui de Clèves que pour empêcher l'électeur de Saxe de s'introduire dans le premier de ces deux territoires. Et précisément le danger qu'il avait dissipé de cette manière reparaissait à l'horizon. Car Sibylle, sœur aînée de Guillaume de Clèves, avait épousé Jean-Frédéric de Saxe (1526), et il pouvait se faire ainsi que le chef de la ligue de Smalkalde se trouvât quelque jour en contact avec les pays héréditaires de l'empereur, à l'égal détriment des intérêts habsbourgeois et de l'équilibre politique et religieux de l'Empire.

S'il n'avait tenu qu'à Marie de Hongrie, la guerre eût éclaté tout de suite. Elle faisait dire à Guillaume, à la fin de 1537, que l'empereur n'abandonnerait jamais ses droits sur la

Gueldre, et, pour les affirmer solennellement, elle ordonnait, quelques jours plus tard, au Grand Conseil de Malines, d'ajouter à la longue liste des titres de Charles, ceux de duc de Gueldre et de comte de Zutphen. En même temps elle priait son frère de lui envoyer de l'argent et des troupes. Mais Charles, retenu en Espagne, lui conseilla de temporiser avant de déchaîner une lutte dont François Ier n'aurait pas manqué de profiter, et qui peut-être aurait fait prendre les armes aux protestants d'Allemagne, avec lesquels Jean III et Guillaume entretenaient des relations suspectes.

On en était là lorsque Charles d'Egmont mourut, le 30 juin 1538. Dernier représentant de la politique territoriale dans les Pays-Bas, il avait réussi, pendant près de cinquante ans, grâce à une énergie et à une habileté égales à son manque de scrupules, à préserver la Gueldre de l'absorption bourguignonne. Sauf à la fin de sa carrière, les villes gueldroises secondèrent constamment sa politique qui respectait toutes leurs franchises et sacrifiait le pays à leurs intérêts. Du reste, livré à ses propres forces, le duc eût été promptement réduit à l'impuissance. Mais l'alliance des Valois, on l'a vu, lui permit d'échapper à tous les périls. Il fut pour François Ier ce que les Liégeois avaient été pour Louis XI et Philippe de Clèves pour Charles VIII, et le roi de France n'abandonna jamais le précieux auxiliaire qui, dans ses conflits avec l'empereur, lui procurait l'inestimable avantage de menacer les Pays-Bas au centre de leurs provinces, tandis qu'il les attaquait lui-même par le Sud. L'indépendance de la Gueldre ne se maintint si longtemps que grâce à la lutte des deux grandes puissances de l'Occident. Comme nous l'avons déjà remarqué si souvent, la politique territoriale dépendit une fois de plus des péripéties de la politique internationale : Charles d'Egmont ne resta debout qu'à la faveur de l'équilibre européen. Son successeur, Guillaume de Clèves, devait, mais avec une fortune bien différente, adopter la même attitude et recourir à la même tactique.

Quelques mois à peine après avoir recueilli les domaines de Charles d'Egmont, la mort de son père Jean III (7 février 1539)

faisait passer sous le pouvoir de Guillaume les duchés de Clèves et de Juliers ainsi que les comtés de Berg et de La Marck. Les négociations qu'il s'efforçait depuis longtemps déjà de nouer avec Marie de Hongrie et Charles-Quint ne pouvaient aboutir. Malgré les embarras que lui causait la révolte de Gand, la première le sommait d'évacuer la Gueldre et cherchait à s'emparer par ruse de plusieurs villes de ce duché, tandis que le second lui refusait l'investiture de l'héritage paternel. Guillaume devait donc plier ou accepter une lutte inévitable. Il se décida pour le second parti et se mit en quête d'alliés. Les princes protestants d'Allemagne effrayés de la puissance croissante de l'empereur, Henri VIII momentanément brouillé avec Charles-Quint, François Ier enfin qui prépare une nouvelle guerre, sont tout prêts à embrasser sa cause. Le 6 janvier 1540, le roi d'Angleterre épouse, à Greenwich, Anne de Clèves, sœur de Guillaume, qui lui-même, le 4 juillet de l'année suivante, se fiance à Jeanne d'Albret, nièce du roi de France. Ainsi, la question de Gueldre devient une question européenne et comme le nœud des intrigues diplomatiques et des rivalités politico-religieuses des trois grands États de l'Occident.

Charles-Quint sut détourner l'orage prêt à fondre sur lui. Il se réconcilie avec Henri VIII qui, dès le 9 juillet 1540, fait déclarer nul son mariage avec Anne de Clèves; il parvient à détacher une partie des princes allemands de Guillaume et de François Ier, puis, tranquille momentanément sur la situation de ses États du Nord, il se dirige au mois d'août 1541 vers la Méditerranée, pour entreprendre son expédition contre les Maures d'Afrique.

Son échec, l'année suivante, devant les murs d'Alger, poussa François Ier à l'agression qu'il préparait depuis longtemps. Allié à Guillaume de Clèves, au comte palatin, aux Électeurs de Mayence et de Saxe, au Danemark, à la Suède et à l'Écosse, il a résolu de frapper un grand coup dans les Pays-Bas. Comme Louis XI en 1477, il en escompte à l'avance le morcellement : le roi de Danemark aura la Hollande et la Frise, le duc de Clèves, le Brabant, lui-même, enfin, la Flandre et le Hainaut (1).

(1) Henne, *Hist. du règne de Charles-Quint*, t. VII, p. 329.

Les préparatifs des confédérés n'avaient point échappé à Marie de Hongrie. Avec une énergie et une activité étonnantes, elle avait mis les Pays-Bas en état de défense, demandant des subsides aux États généraux, restaurant les forteresses, constituant une armée. L'absence de l'empereur, retenu encore pour de longs mois dans le Sud, rendait la situation très critique. Mais la noblesse seconda de tout son pouvoir et de tout son dévouement les efforts de la gouvernante. Au mois de juillet 1542, lorsque les hostilités commencèrent, les frontières du Nord et du Midi étaient garnies de troupes placées sous le commandement de René de Nassau, prince d'Orange, du duc d'Aerschot, des comtes de Buren et du Rœulx.

Pendant que Christian III faisait une démonstration navale sur les côtes de Hollande, le duc de Vendôme attaquait l'Artois, le duc d'Orléans envahissait le Luxembourg, et les bandes gueldroises, conduites par Martin van Rossem, pénétraient dans le Brabant. Cette fois ce n'était plus, comme pendant les guerres précédentes, une seule province qui se voyait menacée. Elles étaient toutes également exposées au péril, et la généralité du danger eut pour conséquence l'unanimité de leur résistance. Contre toute attente, elles se montrèrent capables de supporter l'invasion sans faiblir. Le comte du Rœulx tint le duc de Vendôme en échec ; le duc d'Orléans, après s'être emparé de Luxembourg, se retira devant les renforts dirigés vers cette place. Si van Rossem battit le prince d'Orange à Brasschaet le 24 juillet, il échoua devant les murs d'Anvers, qu'il somma vainement au nom des rois de France et de Danemark. Il ne réussit pas mieux dans un coup de main sur Louvain (2 août) dont les mauvais remparts furent énergiquement défendus par les bourgeois et les étudiants, et, à l'approche des troupes qui marchaient contre lui, il battit précipitamment en retraite vers le Luxembourg, où il fit sa jonction près d'Ivoy, avec les Français.

Interrompues par l'hiver, les hostilités reprirent au printemps de 1543. L'empereur se hâtait vers le Nord et son arrivée prochaine soutenait les courages. Marie de Hongrie fit occuper la Gueldre par le duc d'Aerschot, qui essuya un échec devant

Sittard et ne put empêcher les Clévois de piller les frontières de la Hollande et du Limbourg. A la mi-juin, l'entrée de François Ier en Hainaut fit croire à une pointe des Français sur Bruxelles, où Marie de Hongrie accourut de Gand « pour vivre et mourir avec les bourgeois » (1).

Mais la résistance des villes et le mauvais temps découragèrent le roi qui se replia bientôt en Picardie. Au mois d'août enfin, Charles-Quint, ayant descendu la vallée du Rhin, paraissait sur le théâtre de la guerre. Il était décidé à profiter des circonstances pour en finir avec la Gueldre, et c'est vers ce territoire qu'il conduisit les 26.000 Italiens, Espagnols et *Landsknechten* qu'il amenait avec lui. Quelques jours suffirent pour réduire Guillaume de Clèves. Le 22 août, le siège était mis devant Duren qui fut pris d'assaut le surlendemain, et, le 7 septembre, le duc épouvanté faisait sa soumission. Le traité de Venlo anéantit tous ses droits sur la Gueldre et le comté de Zutphen. L'unification des Pays-Bas était accomplie !

Le reste de la campagne se traîna dans des manœuvres militaires sans importance. François Ier recula devant son rival (2) qui, au mois de novembre, entrait à Cambrai et y ordonnait la construction d'une citadelle destinée à couvrir la frontière méridionale des provinces bourguignonnes. Il reconnut la neutralité de la vieille cité épiscopale, qui n'en subit pas moins, depuis cette date jusqu'au commencement du XVIIe siècle, comme le pays de Liége, le protectorat des Pays-Bas.

La guerre se transporta l'année suivante en Lorraine et en France et aboutit enfin, le 18 septembre 1544, à la paix de Crespy. Dès le 23 mai, la paix de Spire avait rétabli définitivement les bons rapports avec le Danemark et assuré la situation désormais prépondérante du commerce hollandais dans la Baltique.

Les Pays-Bas furent richement récompensés des lourds sacrifices que leur coûta ce dernier duel de Charles-Quint et de

(1) Henne, *Hist. du règne de Charles-Quint*, t. VIII, p. 113.

(2) Sur cette reculade du roi de France, voy. les documents nouveaux publiés par A. Cauchie, *Deux épisodes de la lutte de François Ier avec Charles-Quint en 1543. Bullet. de la Commission Roy. d'Hist.*, 5e série, t. I [1891], p. 41.

François Ier. La conquête de la Gueldre ne compléta pas seulement leur territoire, elle les affranchit aussi pour l'avenir de toute crainte d'agression dans le Nord. L'annexion de ce pays, déjà tentée par Philippe le Bon et réalisée un moment par Charles le Téméraire, était indispensable à la sécurité et à la cohésion des provinces dont elle porta le nombre à dix-sept. Ce fut pour elles un agrandissement nécessaire et ce fut aussi le dernier des agrandissements dont elles furent l'objet. Jusqu'aux conquêtes de Louis XIV, elles ne subiront plus de modifications territoriales.

Il est intéressant de constater que c'est justement à la même époque où l'État bourguignon atteignit son étendue définitive, que l'on entreprit, sur sa frontière méridionale, la construction d'une barrière de forteresses destinées à le protéger contre la France. La trouée de la Meuse fut défendue par les places de Mariembourg (1542), de Philippeville et de Charlemont (1555), ainsi baptisées en l'honneur de Marie de Hongrie, de Charles-Quint et de Philippe II, tandis que la citadelle de Cambrai commanda l'Escaut. Au centre même du pays, Anvers fut entouré d'une nouvelle enceinte bastionnée qui passa longtemps pour un chef-d'œuvre de construction militaire. Ces grands travaux défensifs achevèrent de donner aux Pays-Bas la physionomie d'un État moderne. Construits suivant un plan d'ensemble et destinés à protéger à la fois toutes les parties du territoire, ils attestent à leur manière, comme les transformations politiques qui s'accomplissent à la même époque, les progrès du gouvernement central. La défense du pays s'unifie dans la même mesure, dans le même temps et pour les mêmes causes que son organisation administrative. Ce n'est point par hasard que les vieilles fortifications urbaines perdent leur valeur militaire à la même date où les vieilles franchises urbaines se subordonnent au pouvoir supérieur de l'État. Les unes et les autres avaient fait leur temps, et les transformations générales de l'époque amenèrent la disparition du particularisme municipal, comme elles rendirent les murailles des villes impuissantes contre le tir de l'artillerie, comme elles transformèrent leurs bombardes en simples objets de curiosité et réduisirent les milices communales au rôle de garde civique.

IV

Tandis que depuis son premier départ pour l'Espagne, en 1517, Charles-Quint n'a visité que trois fois les Pays-Bas, en 1520-1522, 1531 et 1540, depuis 1544, au contraire, jusqu'à son abdication, il y a résidé presque continuellement. C'est que les protestants d'Allemagne et la reprise de la guerre contre la France à partir de l'avènement de Henri II, le retiennent maintenant dans le Nord. Le centre des opérations militaires se déplace. Du vivant de François Ier, elles avaient eu surtout pour théâtre l'Italie et les frontières de l'Espagne; les Pays-Bas n'y avaient été entraînés que de loin en loin et jamais le roi, obligé de diviser ses forces, ne les avait menacés avec toute sa puissance. C'est sur eux, en revanche, que son successeur dirigea ses coups, si bien que, dès la fin du règne de Charles-Quint, les provinces bourguignonnes deviennent le champ de bataille des deux grandes puissances occidentales.

Déjà fortement augmentées lors de la dernière campagne, les aides qui, durant la première partie du règne, n'avaient guère fourni qu'un million et demi de livres annuellement, montent à six millions en 1552 et à sept en 1555. Des emprunts écrasants, contractés sous la garantie des villes et des provinces, épuisent le crédit des Pays-Bas. Celui d'Anvers même, le plus solide de toute l'Europe, finira par sombrer dans la crise, et la banqueroute qui éclatera sous Philippe II se prépare du vivant de son père (1). Il est visible désormais que l'État bourguignon n'est plus le maître de ses destinées et que sa prospérité et son repos ne comptent plus pour rien dans les combinaisons politiques de son souverain.

Il faut remarquer cependant que, si désastreuses qu'aient été pour la Belgique les dernières guerres de Charles-Quint, elles y ont sauvegardé du moins la liberté politique. La paix eut sûrement permis à l'empereur d'établir dans les Pays-Bas le

(1) R. Ehrenberg, *Das Zeitalter der Fugger*, t. I, p. 155.

régime absolutiste que Philippe II chercha plus tard à y implanter. Mais contraint de demander sans cesse des subsides aux États généraux, il ne put songer à diminuer leurs prérogatives, et les subsides ruineux qu'ils lui accordèrent, furent en réalité le prix dont ils payèrent le maintien de leur intervention dans le gouvernement. Quant à la noblesse, elle demeura aussi fidèle, aussi dévouée qu'elle l'avait été depuis le commencement du règne ; elle contribua à la victoire de Muhlberg (1547) comme elle avait contribué jadis à celle de Pavie (1).

Cette victoire de Muhlberg qui, en abattant les forces des protestants, fit de Charles-Quint, pour quelques années, le maître de l'Empire, lui permit de trancher dans les Pays-Bas une question ouverte depuis longtemps et toujours restée sans solution. Depuis la réunion des provinces bourguignonnes sous le sceptre de Philippe le Bon, en effet, la condition de cet ensemble de territoires n'avait pas encore été réglée. Sans doute, le lien qui rattachait à la France la Flandre et l'Artois se trouvait, après tant de guerres, définitivement rompu par les traités de Madrid et de Cambrai. Pour l'Allemagne, si la suzeraineté qu'elle exerçait depuis le IXe siècle sur les pays de la rive droite de l'Escaut, subsistait en théorie, elle n'était plus depuis fort longtemps que purement nominale. Les tentatives de Sigismond pour la ressaisir avaient échoué et Frédéric III n'avait rien fait pour modifier la situation. On aurait pu croire que Maximilien aurait cherché à restaurer les vieux droits de l'Empire sur la Lotharingie : il n'y songea point. Sa politique fut habsbourgeoise, elle ne fut pas impériale. En dépit des accusations que ses adversaires néerlandais lancèrent contre lui, il ne voulut pas du tout rattacher les Pays-Bas à l'Allemagne ; il ne visa qu'à en assurer la possession à sa dynastie (2). Pendant la réaction bourguignonne qui caractérise la plus grande partie

(1) Sur les services militaires rendus par la noblesse belge à Charles-Quint pendant ses campagnes contre les protestants d'Allemagne, voy. P. Kannengiesser, *Karl V und Maximilian Egmont, Graf von Büren* (Fribourg en Br. 1895).

(2) Cf. F. Rachfahl, *Die Trennung der Niederlande vom deutschen Reiche. Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, t. XIX [1900], p. 79 et suiv., dont je suis l'opinion ici et dans les pages suivantes.

du règne de Philippe le Beau, le prince, d'accord avec ses conseillers et la tradition nationale, se préoccupa moins encore de la suzeraineté allemande. En 1496, on se plaignait au Reichstag qu'ayant fait hommage au roi de France, il n'eût point relevé ses fiefs d'Empire. Néanmoins, lors de l'avènement de Charles-Quint, les projets de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire pour obtenir la reconnaissance officielle des Pays-Bas comme État distinct ne s'étaient pas encore réalisés. L'indépendance des provinces comme la souveraineté de leur prince, à défaut de titre légal, restaient incomplètes.

Mais Charles-Quint était assez puissant pour atteindre au but. Il semble avoir songé tout d'abord, comme son arrière-grand-père, Charles le Téméraire, à ériger en royaume ses domaines bourguignons. L'autorité impériale dont il était revêtu et la renonciation de François Ier aux droits de la France sur la Flandre et l'Artois, devaient lui faciliter l'exécution de ce plan dont il fut sérieusement question en 1527 (1). Si ce projet s'inspire encore incontestablement de la tradition bourguignonne, il n'en est plus de même des velléités qu'eut l'empereur en 1539 et 1544, de donner les Pays-Bas à l'une de ses filles (2). Il n'agit plus dans ces circonstances qu'en vertu de combinaisons tout à fait étrangères à l'intérêt des provinces. La princesse Marie, pourvue des Pays-Bas, eût épousé le duc d'Orléans, le plus jeune fils du roi de France, et François Ier eût renoncé, au prix de ce mariage, à ses prétentions sur le Milanais. On peut douter d'ailleurs que ces arrangements aient été bien sérieux. Les Pays-Bas constituaient à la maison de Habsbourg, dans le nord de l'Europe, une position trop précieuse pour que Charles se soit facilement décidé à y renoncer. La seule conclusion à tirer de son attitude à leur égard, c'est qu'il ne les considérait plus que comme un appoint utile aux combinaisons de sa politique mondiale.

(1) E. de Marneffe, *La principauté de Liége et les Pays-Bas au XVIe siècle*, t. I, p. 81 (Liége, 1887).

(2) Henne, *Hist. de Charles-Quint*, t. VII, p. 292; E. Gossart, *Notes pour servir à l'histoire du règne de Charles-Quint. Mémoires de l'Académie Royale de Belgique*, t. LV [1897], p. 68 et suiv.

Or, à mesure que celle-ci s'affirmait davantage, la nécessité de lui garantir une base d'opérations entre la France, l'Allemagne et l'Angleterre apparut plus clairement, et l'idée d'ériger les territoires bourguignons en royaume indépendant cessa d'occuper l'empereur. Elle fut reprise sans succès en 1546 ou 1547, par un de ses conseillers castillans, Fernando Gonzaga, qui, envisageant la difficulté pour l'Espagne de défendre ces provinces éloignées, proposait de les troquer contre la Savoie et de les abandonner à l'infante Marie (1). Mais Charles était désormais décidé à les conserver et à les léguer à son fils.

Si les souverains des Pays-Bas faisaient bon marché des droits de l'Empire sur leurs domaines néerlandais, ils ne pouvaient cependant les négliger tout à fait, et le Reichstag se chargeait de le leur rappeler. Sous Maximilien, il avait demandé, d'ailleurs en vain, que le *gemeine Pfennig* fut levé dans les fiefs impériaux des Pays-Bas, et, en 1512, ceux-ci avaient été placés avec la Franche-Comté dans le « Cercle de Bourgogne ». Prise d'ailleurs sans l'assentiment des États généraux, cette mesure était restée lettre morte et n'avait rien changé aux rapports des provinces avec l'Allemagne : quelques années plus tard, leurs délégués à la diète d'Augsbourg pouvaient même affirmer, qu'elles n'en avaient pas eu connaissance (2). Charles-Quint, devenu empereur, s'était engagé à les faire contribuer aux dépenses de l'Empire, mais il s'était heurté à un refus unanime. Ses sujets bourguignons avaient invoqué leurs privilèges; ils avaient même émis la prétention d'empêcher le gouvernement de payer de ses propres deniers, et Marguerite d'Autriche, si profondément imbue de la tradition bourguignonne, les avait secondés dans leur résistance.

Charles avait d'ailleurs été enchanté d'une opposition qui favorisait ses intérêts dynastiques. Il ne demandait qu'à soutenir l'autonomie de ses « pays de par deçà », et, malgré

(1) E. Gossart, *Projets d'érection des Pays-Bas en royaume sous Philippe II. Bulletin de l'Académie Royale* de *Belgique*, 1900, p. 576.

(2 K. Lanz, *Staatspapiere zur Geschichte des Kaisers Karl V*, p. 420 (Stuttgart, 1845)

les plaintes incessantes du Reichstag, il les avait déclarés, en 1530, exempts de toute juridiction impériale (1).

Pourtant, après la conquête de la Frise, d'Utrecht, de Groningue et de la Gueldre qui, appartenant au Cercle de Westphalie, avaient conservé avec l'Empire des rapports plus suivis que les vieilles provinces bourguignonnes, la situation se compliqua. Mais le triomphe de Muhlberg vint à point pour permettre de la fixer définitivement. L'Empire étant maintenant « à l'entière dévotion de Sa Majesté » (2), il devenait facile de trouver la solution que l'on cherchait depuis si longtemps. Charles-Quint et Marie de Hongrie profitèrent aussitôt des circonstances. Ils réussirent à amener le Reichstag à leurs vues et à lui faire accepter, à Augsbourg, la transaction du 26 juin 1548.

Les Pays-Bas constituèrent désormais un seul Cercle, le Cercle de Bourgogne, placé sous la protection de l'Empire, et dont le souverain sera représenté au Reichstag et au *Reichskammergericht*. Ce Cercle payera autant de subsides que deux Électeurs en temps ordinaire et que trois en cas de guerre contre les Turcs. Sauf en matière d'impôts, il est affranchi de la juridiction impériale, et les lois et recès de l'Empire ne seront point applicables sur son territoire. Enfin, seront seules considérées comme fiefs impériaux, les provinces qui, depuis longtemps et sans contestation, présentent cette qualité.

Il n'est pas difficile de constater qu'en dépit des apparences, ces conventions sont tout à l'avantage des Pays-Bas. Nominalement, le Cercle de Bourgogne apporte à l'Empire deux nouveaux territoires, la Flandre et l'Artois, mais on remarque sans peine qu'il n'y a là qu'une pure fiction et qu'en réalité ce Cercle constitue un État indépendant et souverain. La législation comme la juridiction impériales expirent à ses frontières; il contribue, il est vrai, aux impôts de l'Empire, mais comment l'obliger à payer, s'il s'y refuse, puisque l'Empire ne

(1) Henne, *Hist. du règne de Charles-Quint*, t. V, p. 126.

(2) Voy. les instructions de Marie de Hongrie publiées par Lanz, *Staatspapiere*, p. 422.

peut exercer sur lui aucune contrainte? En somme, le traité d'Augsbourg ne donne à l'Allemagne aucun droit; il lui impose seulement une obligation : celle de défendre en cas de guerre les provinces bourguignonnes. C'est une convention léonine, imposée au Reichstag par le vainqueur de Muhlberg dans un intérêt purement dynastique (1).

Présentée aux États généraux le 25 octobre 1548, elle fut acceptée sans difficulté. Jusqu'en 1522, les contributions qu'elle imposait au Cercle de Bourgogne et qui s'élevaient tout au plus à la somme insignifiante de 80,000 florins, furent régulièrement acquittées (2). Du reste aucun impôt spécial ne fut établi pour les recouvrer; il dépendit du prince d'en imputer le montant sur son trésor, et, à la fin du règne de Charles-Quint comme pendant celui de Philippe II, il ne paya plus qu'avec une négligence croissante. Quant aux provinces, elles n'accordèrent manifestement aucune importance à la transaction d'Augsbourg. Elles continuèrent de se considérer comme étrangères à l'Empire. Ce n'est que lors de leur révolution contre l'Espagne qu'elles devaient se rappeler qu'elles en faisaient partie et implorer sa protection. Inexécuté par elles, le traité le fut d'ailleurs aussi par l'Allemagne. Elle n'interviendra point, pendant les guerres futures, pour défendre le Cercle de Bourgogne contre la France.

La « pragmatique sanction » proclamée le 4 novembre 1549 paracheva l'œuvre commencée au Reichstag d'Augsbourg. Il ne suffisait point, en effet, pour assurer définitivement les Pays-Bas à la dynastie habsbourgeoise, d'avoir précisé leur situation à l'égard de la France et de l'Allemagne. Les dix-

(1) Rachfahl, *Die Trennung, etc.*, p. 98 et suiv. — Sur la situation respective des Pays-Bas et de l'Empire, voy. encore G. Turba, *Ueber das rechtliche Verhältniss der Niederlande zum deutschen Reiche. Drittes Jahresbericht des K. K. Staats-Gymnasiums im XIII Bezirke in Wien* (Vienne, 1903). — Un des buts de la convention d'Augsbourg aurait encore été d'empêcher à l'avenir certains seigneurs des Pays-Bas de revendiquer la qualité de princes d'Empire. Voy. les explications données par Granvelle à Philippe II sur ce sujet dans Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. CLXXXVIII (Bruxelles, 1848).

(2) É. de Borchgrave, *Histoire des rapports de droit public qui existèrent entre les provinces belges et l'empire d'Allemagne*, p. 208 (Bruxelles, 1870).

sept provinces formaient bien un État, mais un État collectif; le souverain régnait dans chacune d'elles à titre particulier et il pouvait arriver quelque jour, en vertu de la variété de leurs coutumes et de leurs constitutions, qu'en l'absence d'héritiers directs, des princes différents fussent appelés à se les partager. Résolu à maintenir indissoluble l'union personnelle des Pays-Bas avec la monarchie espagnole, Charles-Quint prit habilement des mesures pour écarter ce danger. La pragmatique sanction, soumise aux divers États provinciaux et acceptée par eux, unifia le droit successoral de tous les territoires bourguignons et y établit d'une manière identique « la représentation en matière de succession, soit de mâles, soit de femelles..., tant en ligne directe que transversale et jusqu'au nombre infini, nonobstant toutes coutumes d'aucuns de nos dits pays à ce contraires ».

Élaborées en vertu de considérations purement dynastiques, la transaction d'Augsbourg et la pragmatique sanction n'en apparaissent pas moins comme le couronnement naturel de l'évolution politique suivie par les Pays-Bas depuis le XIIe siècle. Par elles s'achève le double mouvement qui depuis si longtemps détachait les provinces et de la France et de l'Allemagne pour les agglomérer les unes aux autres. L'œuvre entreprise par les ducs de Bourgogne est désormais accomplie. Les Pays-Bas constituent un tout indivisible, un seul corps politique, dont toutes les parties, ayant volontairement accepté le même droit public et la même dynastie, sont étroitement unies. Mais cette union qu'elles viennent de contracter et à laquelle Charles-Quint et Marie de Hongrie les exhortaient depuis si longtemps, si elle augmente leur force en augmentant leur cohésion, les rive en même temps à l'Espagne. Par une singulière rencontre, l'unité nationale s'accomplit au profit d'une puissance étrangère, et la contradiction qu'elle implique prépare, à l'insu de tout le monde, la révolution prochaine.

Au moment où la pragmatique sanction fut adoptée par les provinces, Philippe II se trouvait depuis plusieurs mois déjà dans les Pays-Bas. Il y était arrivé sur l'ordre de son père

le 17 mars 1549, pour faire la connaissance de ses futurs sujets et recevoir leurs serments. Rien en lui ne trahissait extérieurement l'Espagnol. Il avait la barbe et les cheveux blonds, les yeux bleus, le teint clair des gens du Nord. Le nom même qu'il portait, ce nom essentiellement bourguignon de Philippe, semblait le rattacher à la vieille lignée des princes nationaux. Mais il ignorait complètement le flamand, ne s'exprimait en français qu'avec difficulté, ne parvenait point à cacher son antipathie pour l'exubérance et la liberté d'allures des habitants, et, froid, grave, compassé, ne quittait guère le duc d'Albe et les seigneurs castillans qui l'avaient accompagné dans son voyage. Bref, tel Charles-Quint était apparu jadis en Espagne, tel Philippe apparaissait maintenant en Belgique : il était et il devait toujours rester un étranger pour ses «pays de par deçà».

Néanmoins, si on le reçut sans enthousiasme, on lui prodigua les preuves d'un loyalisme sincère. Les villes rivalisèrent de luxe pour fêter ses joyeuses entrées. Les plus grands seigneurs le sollicitèrent d'être parrain de leurs enfants. A défaut de popularité, on lui témoigna, pendant son séjour, du dévouement, de la déférence et du respect. Il partit pour l'Allemagne au mois de juin 1550. Ses efforts et ceux de Charles pour amener Ferdinand et les princes de l'Empire à lui conférer le titre de roi des Romains n'aboutirent point; tout ce qu'il obtint à la diète d'Augsbourg (7 mars 1551), ce fut l'investiture des Pays-Bas. Puis il prit congé de son père et s'achemina vers l'Espagne.

Quelques mois plus tard, le 26 septembre 1551, la déclaration de guerre de Henri II à Charles-Quint était proclamée à Bruxelles.

Cette guerre, qui fut si longue et si terrible et pendant laquelle les efforts combinés de la France et des princes protestants ébranlèrent pour la première fois la puissance de Charles-Quint, n'éprouva tout d'abord en Belgique que les frontières du Luxembourg et du Hainaut (1). Les Français avaient dirigé leurs premières opérations contre la Lorraine où l'empereur,

(1) Henne, *Hist. du règne de Charles-Quint*, t. IX, p. 139.

après avoir conclu la paix de Passau avec les princes protestants, vint entreprendre vainement le siège de Metz (octobre-décembre 1552). Les opérations militaires se déplacèrent ensuite vers les Pays-Bas. En 1553, les Impériaux s'emparent de Térouanne et de Hesdin, qu'ils rasent jusqu'au sol. En revanche, l'année suivante, les troupes françaises, commandées par le roi lui-même, envahissent la Belgique par la vallée de la Meuse. Après la prise de Mariembourg, dont la garnison insuffisante capitule, aucun obstacle sérieux ne s'oppose plus à leur marche en avant. Bouvignes est emporté d'assaut et livré aux flammes, Dinant ouvre ses portes après une courte canonnade. Tout l'Entre-Sambre-et-Meuse tombe aux mains de l'ennemi qui peut se porter à son gré sur Liége, pour empêcher l'arrivée des renforts que l'empereur attend d'Allemagne, ou sur Bruxelles, où Marie de Hongrie met la bourgeoisie sous les armes.

Mais Charles-Quint vient se poster à Namur avec toutes ses forces et le roi de France, n'osant marcher vers le nord et s'exposer à une attaque de flanc, passe la Sambre à Châtelet et envoie son avant-garde dans la direction de Nivelles. Les corps impériaux concentrés à Gembloux par Emmanuel-Philibert de Savoie, à qui Charles a confié le commandement général de ses armées, arrêtent ce mouvement. Henri II renonce alors à pénétrer en Brabant. Il dirige sa marche vers l'Ouest, traverse le Hainaut en le dévastant, brûle à Binche le palais construit par la gouvernante et fait sublir le même sort au château de Mariemont, puis, poursuivi par son adversaire, il vient mettre le siège devant Renty après avoir livré aux flammes sur son passage Maubeuge et Bavai. Charles-Quint, renforcé par un corps espagnol que son fils vient de lui envoyer, offre vainement la bataille à son adversaire, qui bat en retraite le 14 août.

Également épuisés après trois ans de lutte, ni le roi, ni l'empereur ne pouvaient continuer une guerre qui les ruinait sans résultats. Ils se décidèrent à entamer des négociations ; elles aboutirent, le 5 février 1556, à la trêve de Vaucelles, conclue pour cinq ans sur la base du *statu quo*.

Les Pays-Bas n'appartenaient plus à Charles-Quint le jour où cette trêve fut signée.

Depuis quelque temps déjà, l'empereur, rongé de goutte et accablé d'infirmités, songeait à se décharger du fardeau des affaires et à consacrer dans la retraite, au salut de son âme, les courtes années qu'il lui restait à vivre. Il avait assuré le sort de son immense monarchie et pouvait l'abandonner sans crainte aux mains de son fils. S'il n'avait pu garantir à Philippe II sa succession dans l'Empire, il venait de lui obtenir une brillante compensation en le mariant à Marie Tudor (25 juillet 1554). Désormais, installée à la fois dans les Pays-Bas et en Angleterre, la maison de Habsbourg devenait aussi formidable dans le nord que dans le sud de l'Europe. Elle dominait la mer du Nord comme elle dominait la Méditerranée, enserrait la France de toutes parts et semblait devoir l'écraser dans son étreinte. Charles pouvait donc considérer sa tâche comme terminée et léguer à son héritier l'avenir de sa dynastie et le rôle de champion du catholicisme. Il résolut de se dépouiller tout d'abord des Pays-Bas, où il avait commencé de régner et où les péripéties de sa carrière si agitée le ramenaient au moment de son abdication.

Mandé par lui, Philippe II arriva de Londres à Bruxelles le 8 septembre 1555, et, six semaines plus tard, le 25 octobre, l'empereur vêtu de deuil, à l'occasion de la mort récente de sa mère, s'appuyant d'une main sur un bâton, de l'autre sur l'épaule du prince d'Orange, paraissait pour la dernière fois devant les États généraux (1). Après un discours du conseiller Bruxelles, il prit lui-même la parole, s'aidant de notes tracées sur un bout de papier qu'il approchait de ses lunettes. Il commença par rappeler son émancipation qui, quarante ans auparavant, s'était accomplie dans cette même salle. Puis, jetant un coup d'œil sur son long règne, il mentionna ses voyages incessants, ses travaux, ses guerres, les périls qui l'avaient assailli si souvent. Aujourd'hui, l'heure avait sonné

(1) Voir tous les détails de cette cérémonie dans Gachard, *L'abdication de Charles-Quint. Bulletin de l'Académie Royale de Belgique*, t. XXI, 2e partie [1854], p. 880.

de se débarrasser d'un fardeau devenu trop lourd; il s'en déchargeait sur son fils qu'il recommandait à l'affection des provinces, les exhortant à rester unies, à soutenir la justice et à combattre l'hérésie. Des larmes coulèrent de ses yeux et des hoquets entrecoupaient sa voix lorsque, arrivé à la fin de sa harangue, il demanda pardon des fautes qu'il avait pu commettre. Puis, se reprenant : « Si je pleure, Messieurs, ajouta-t-il, ne croyez pas que ce soit pour la souveraineté que j'abandonne : c'est pour l'obligation où je suis de m'éloigner du pays de ma naissance et de me séparer de vassaux tels que ceux que j'y avais ».

Et certes, son émotion était sincère. En cette heure solennelle, les impressions de son enfance et de sa jeunesse durent se représenter en foule, dans toute leur fraîcheur, à sa mémoire fatiguée. Sans doute, il vit repasser dans son souvenir l'entourage familier de ses premières années : Marguerite d'Autriche, Adrien d'Utrecht, Chièvres et les fêtes populaires auxquelles, n'étant encore que duc du Luxembourg, il avait si souvent assisté et où il avait recueilli tant de témoignages d'amour et de dévoûment. Au milieu des sanglots et des soupirs des assistants, il se sentit redevenir le compatriote de ses premiers sujets et son cœur battit à l'unisson de leurs cœurs.

Mais le charme fut rompu lorsqu'on l'entendit s'adresser en espagnol à son fils pour l'investir de la souveraineté, et lorsque celui-ci, se tournant vers les États, s'excusa de ne pouvoir s'exprimer en français. L'évêque d'Arras, Granvelle, leur parla en son nom et leur prodigua des promesses que les événements devaient si cruellement démentir. Enfin la gouvernante renouvela l'émotion de l'assemblée en lui faisant part de sa résolution d'accompagner l'empereur dans la retraite et en l'assurant de l'affection qu'elle conserverait toujours pour les Pays-Bas.

Charles-Quint passa encore plusieurs mois à Bruxelles, confiné dans une petite maison située dans le parc, derrière le palais, et dont il avait fait depuis quelque temps sa demeure habituelle. Ce fut seulement après avoir cédé ses possessions d'Espagne, d'Italie et du Nouveau Monde à Philippe II (16 janvier 1556) et après avoir assisté à la signature de la

trêve de Vaucelles, qu'il s'embarqua pour la Castille, dans le port de Flessingue, le 14 septembre 1556, avec ses sœurs Marie et Éléonore. Quelques jours auparavant, il avait fait sceller à Souburg, dans l'île de Walcheren, ses lettres de renonciation à l'Empire.

Si depuis Charlemagne aucun prince n'a exercé sur l'Europe une action comparable à la sienne, dans le domaine restreint de l'histoire de Belgique, son règne demeure unique par l'importance des événements qui s'y sont déroulés et par les conséquences qu'ils ont produites. Toutes les phases de son étonnante carrière se sont répercutées sur les Pays-Bas. Pendant son adolescence maladive et mélancolique, livrée à l'influence de Chièvres, Charles n'est encore qu'un prince bourguignon, ami de la France et contrecarrant la politique autrichienne. Au moment où il recueille l'héritage de Ferdinand le Catholique, il semble que l'Espagne, où il débarque en étranger et qu'il abandonne tout d'abord à l'exploitation de ses courtisans et de ses favoris, soit devenue une province belge. Mais en même temps que la révolte des Comuneros lui dessille les yeux, l'acquisition de l'Empire, l'hostilité déclarée de François Ier, l'apparition de la Réforme lui imposent une politique mondiale. Pendant quelque temps ses vieux serviteurs bourguignons restent les instruments de son pouvoir : il conserve Chièvres comme premier ministre, fait monter Adrien d'Utrecht sur le trône pontifical, donne à Lannoy la vice-royauté de Naples. Puis, après la mort de Chièvres, il s'émancipe de l'influence de ses compatriotes. S'il utilise encore leurs services, s'il ne cesse de faire appel à leur dévoûment, s'il les emploie sur les champs de bataille et dans les négociations diplomatiques, surtout s'il met leurs richesses à contribution, il ne leur ouvre plus son conseil et ce sont maintenant un Savoyard comme Gattinara, des Francs-Comtois comme les Granvelle ou des Espagnols comme Los Covos ou Fernando Gonzaga qui ont la première place dans sa confiance. Les Pays-Bas s'absorbent dans l'énormité de sa monarchie et doivent se plier à ses desseins. L'autonomie relative qu'ils ont conservée sous Marguerite d'Autriche dis-

paraît sous Marie de Hongrie. Il n'est plus question de les ériger en royaume indépendant et si, en 1548, ils sont détachés de l'Empire, ce n'est que pour être plus solidement reliés à l'Espagne. A la fin du règne, toutes les précautions ont été prises pour qu'ils ne puissent plus lui échapper et gravitent désormais dans son orbite.

Mais pendant que leur prince les sacrifie à la grandeur de sa dynastie et à ses rêves de domination universelle, il les organise et les consolide à l'intérieur. Par l'annexion du Tournaisis, d'Utrecht, de la Frise, de la Gueldre, par la soumission du pays de Liége au protectorat du gouvernement de Bruxelles, il constitue définitivement leur territoire et complète l'œuvre inachevée des ducs de Bourgogne. Il augmente leur cohésion en perfectionnant leurs institutions centrales, en dotant leurs provinces des premiers principes d'une législation commune, en fortifiant leurs frontières, en agglomérant enfin toutes leurs provinces en un seul corps d'État par la transaction d'Augsbourg et la pragmatique sanction. Pourtant il n'a point été jusqu'au bout dans ce grand travail. L'organisation monarchique qu'il a donnée aux Pays-Bas n'y a point détruit les vieux privilèges politiques des provinces et n'y a point fait disparaître les prérogatives des États généraux. Seul, parmi tous les domaines qu'il lègue à son fils, l'État bourguignon n'est point soumis à la volonté toute puissante de son souverain. Il y a une contradiction flagrante entre la subordination qui lui est imposée dans la politique extérieure et l'autonomie qu'il conserve dans son gouvernement interne. Elle se dévoilera tout à coup sous le règne de Philippe II, et l'opposition nationale qui éclatera contre l'Espagne sera d'autant plus dangereuse que, grâce aux réformes de Charles-Quint, les Pays-Bas se trouveront plus capables de s'unir en un même mouvement et de combiner leurs efforts.

CHAPITRE VI

LE PAYS DE LIÉGE

I

L'effondrement de la puissance bourguignonne après la mort de Charles le Téméraire, avait affranchi le pays de Liége du joug qui pesait sur lui depuis 1468.

Au milieu des périls dont elle se voyait environnée, Marie de Bourgogne ne pouvait songer à conserver cette conquête de son père. Dès le 19 mars 1477, elle renonçait à tous « droits, querelle et action » sur la principauté, et, quelques jours plus tard, le supplice de leur ancien gouverneur, Humbercourt, put être considéré par les Liégeois comme attestant la chute définitive du régime dont ils avaient tant souffert. Ils en profitèrent pour rétablir tout de suite leur ancienne constitution. Le 15 avril, ils suppliaient Louis de Bourbon de se conduire désormais par l'avis des États et d'abandonner à leur décision les déclarations de guerre ou les conclusions d'alliances, la levée des impôts et la frappe de la monnaie. Mais l'évêque n'entendait point se soumettre comme sa nièce Marie de Bourgogne aux restrictions d'un Grand Privilège. S'il accepta les ouvertures de ses sujets, ce fut sous la réserve que les États ne pourraient agir de leur côté « sans son gré ou consentement ». Bien plus! Le 19 avril, quelques jours après sa rentrée à Liége, il fit lire devant eux la bulle de Paul II lui

reconnaissant *merum et plenum dominium ac merum et mixtum imperium* (1), et il déclara vouloir s'y conformer. Ainsi sa restauration ouvrait de nouveau le conflit qui n'avait cessé de troubler la principauté depuis le commencement du XIVe siècle. L'évêque d'une part, les États de l'autre maintenaient intactes leurs prétentions contradictoires.

Laissés à eux-mêmes toutefois, les métiers n'eussent certainement point déchaîné la guerre civile. Quel que fût leur mécontentement, ils avaient besoin de repos avant toutes choses. Était-ce au moment où Liége et Dinant se relevaient à peine de leurs ruines qu'ils pouvaient songer à prendre les armes? Mais les circonstances ne permettaient pas d'escompter une longue paix : la lutte engagée entre Maximilien et Louis XI allait s'étendre nécessairement à la principauté. Car, tandis que Maximilien refusait de consentir à l'abandon que Marie de Bourgogne avait fait de ses droits sur le pays de Liége et que, dès le mois d'octobre 1477, il réclamait le payement de la rente consentie à Charles le Téméraire (2), le roi de France cherchait une fois de plus à entraîner dans sa cause les Liégeois qu'il avait si cruellement trahis neuf ans plus tôt. La catastrophe de Nancy avait permis à ses partisans de rentrer dans leurs foyers, ulcérés par les souffrances d'un long exil, ruinés pour la plupart et n'aspirant qu'à fomenter de nouveaux troubles qui leur donneraient tout à la fois le plaisir de la vengeance et les moyens de refaire leur fortune. Conduite par eux, la guerre qui va éclater différera profondément de celles qui l'ont précédée. On y chercherait vainement un caractère spontané et national. Ce sont des ambitieux ou des intrigants qui y joueront le premier rôle, et le peuple en sera la victime beaucoup plus que l'acteur. Raes de Heers, qui mourut peu de temps après son retour à Liége, avait encore été le chef d'un parti politique. Guillaume de La Marck, dont l'influence succédera bientôt à la sienne, ne poursuivra plus que ses intérêts

(1) De Ram, *Documents relatifs aux troubles du pays de Liége sous les princes-évêques Louis de Bourbon et Jean de Hornes*, p. 636 (Bruxelles, 1844).
(2) De Ram, *op. cit.*, p. 658.

avec une absence complète de scrupules et de convictions (1).

Il appartenait à la famille des seigneurs de Sedan qui, établie dans une région d'accès difficile aux confins de la France, des Pays-Bas et du pays de Liége, n'avait pas manqué de profiter de cette situation pour se mêler, depuis longtemps déjà, aux conflits de ses voisins. Placée sous une suzeraineté mal définie, elle conservait intacte son indépendance féodale. Mais comme les autres représentants attardés de la féodalité au début des temps modernes, elle ne tenait à cette indépendance que pour en tirer profit. Rien de moins chevaleresque que ces La Marck passant continuellement d'un camp à l'autre et vendant leurs services au plus offrant. D'ailleurs hardis et énergiques autant qu'avides et brouillons, plusieurs d'entre eux joueront un rôle marquant dans l'histoire si agitée du XVIe siècle. Le sire de Fleuranges s'illustrera dans les armées de François Ier, son cousin Érard montera sur le siège épiscopal de Liége, et c'est encore un des leurs, le trop célèbre Lumey, que l'on trouvera, en 1572, commandant les Gueux à la prise de La Brielle.

Guillaume fut le premier et peut-être le plus remarquable des aventuriers fameux de sa race. C'était un beau chevalier, d'une vaillance peu commune, mais dur, cruel (2), et d'autant plus âpre au gain qu'il n'avait recueilli de son père qu'un médiocre héritage. En véritable condottiere, il avait servi de bonne heure les causes les plus diverses. On l'avait vu successivement combattre pour les Liégeois contre Charles le Téméraire, puis pour Charles le Téméraire contre les Liégeois, et enfin pour Louis XI contre Charles le Téméraire. Au moment de rentrer à Liége, Louis de Bourbon avait jugé utile d'acheter son appui moyennant 15,000 florins du Rhin qu'il lui avait fait compter par la

(1) Sur ce personnage, voy. de Chestret de Haneffe, *Histoire de la maison de La Marck*, p. 193 C'est par suite d'une erreur propagée par le chroniqueur Jean de Roye, que l'on désigne souvent Guillaume sous le nom de « sanglier des Ardennes ». Cette appellation appartient à d'autres membres de sa famille. Voy. de Chestret de Haneffe, *Bull. de l'Acad. Roy. de Belgique*, 1905, p. 116.

(2) Philippe de Commines, *Mémoires*, éd. de Mandrot, t. I, p. 426.

duchesse Marie. Aussi, tandis que son frère Éverard prenait part avec les Gantois au procès d'Hugonet et d'Humbercourt, Guillaume n'avait-il point hésité à jurer fidélité à la maison de Bourgogne et à l'évêque. Il n'eut tout d'abord qu'à s'en féliciter. Bourbon se montrait généreux à son égard, le faisait grand mayeur de Liége et lui cédait en engagère le château de Franchimont... Il s'aperçut bientôt qu'il s'était donné un maître. Disposant à son gré des finances du pays, Guillaume avait pris à sa solde une bande de 600 hommes d'armes, tandis que l'évêque se voyait refuser par les États les subsides nécessaires à la levée d'un corps de Suisses destinés à repousser une attaque possible de la France. Une rupture devenait inévitable. Prié de licencier sa troupe à la fin de l'année 1478, Guillaume refusa, se retira dans le château de Franchimont et se mit tout de suite en rapport avec Louis XI.

Cette défection comblait les désirs du roi. Depuis quelque temps déjà, il faisait pratiquer les métiers de Liége pour les soulever contre l'évêque et contre Maximilien. Cependant les métiers désorganisés et se rappelant le passé, hésitaient. Une conspiration préparée par un certain nombre d'entre eux avait été découverte et sévèrement réprimée. Entre la France et la Bourgogne aux prises, la plus grande partie des Liégeois souhaitaient de garder la neutralité, et l'évêque, malgré ses sympathies bourguignonnes, se trouvant sans armée et sans argent, s'était lui aussi rallié à cette politique (1). Des pourparlers avaient été engagés avec des agents de Louis XI, mais il était évident que le roi n'y avait consenti que pour travailler les Liégeois à la faveur des négociations. Au mois de septembre 1479, Bourbon était revenu d'une entrevue avec les délégués français « triste jusqu'à la mort » (2).

Son découragement ne s'explique que trop bien. Guillaume de la Marck, en effet, ne cachait plus son alliance avec la France. Louis XI l'avouait publiquement pour « ami et servi-

(1 Dès avant le mois de janvier 1478, il avait fait proposer à Louis XI d'être considéré comme neutre. Vaesen, *Lettres de Louis XI*, t. VI, p. 307 (Paris, 1898).

(2) Adrien d'Oudenbosch, *Chronique*, éd. de Borman, p. 259 (Liége, 1902).

teur » (1), lui envoyait des subsides, lui promettait des troupes. La lutte était désormais virtuellement ouverte entre l'évêque et son ex-grand mayeur. Pour contrebalancer l'influence de ce dernier, Louis de Bourbon avait été forcé de se placer sous le protectorat bourguignon; le 31 janvier 1481, Maximilien lui avait promis son appui (2). Pourtant, à Liége même, l'ascendant de La Marck grandissait toujours; les anciens compagnons de Raes de Heers obéissaient manifestement à ses ordres. Ils réussirent, en 1482, à faire nommer parmi les leurs, les deux « maîtres » de la cité. Néanmoins la plus grande partie des métiers, du clergé et de la noblesse restait fidèle à l'évêque, mais elle ne lui manifestait qu'un dévouement fort tiède. Elle espérait encore éviter la guerre par des atermoiements. Les États ne permettaient point au prince de lever des soldats, et, malgré ses instances, ne faisaient point réparer l'enceinte de la capitale (3).

Guillaume prit ouvertement les armes pendant l'été de 1482. Des mercenaires français étaient venus le rejoindre par les Ardennes, et le bruit se répandit bientôt qu'il préparait un coup de main contre le château de Huy. Bourbon y courut à la tête d'une petite bande d'artisans mis à sa disposition par les métiers. Il y apprit que son ennemi marchait contre Liége. Quoiqu'il eût pu lui laisser le champ libre et se réfugier en Brabant, il se décida pourtant à une lutte qu'il savait perdue d'avance. Tout en pleurant (4) il ordonna de revenir en arrière et, prenant avec lui un corps de Hutois, il rentra dans la « cité ». Le lendemain (30 août) l'arrivée de La Marck était signalée. L'évêque sortit pour lui livrer bataille. Mais aban-

(1) Adrien d'Oudenbosch, *Chronique*, p, 262. — Guillaume intriguait avec le roi de France depuis 1478 au plus tard. (Jean de Los, *Chronicon*, dans De Ram, *Documents*, p. 77). En 1483, il recevait de Louis XI 18,000 livres pour entretenir des gens de guerre assemblés sur la frontière du Luxembourg. (Philippe de Commines, *Mémoires*, éd. de Mandrot, t. I, p. 426, n.).

(2) J. G. Schoonbroodt, *Inventaire des chartes du chapitre de Saint-Lambert à Liége*, p. 348 (Liége, 1863).

(3) Adrien d'Oudenbosch, *loc. cit.*, p. 268.

(4) Adrien d'Oudenbosch, *loc. cit.*, p. 269.

donné en route par la milice bourgeoise terrorisée, il fut blessé, comme il cherchait à fuir, et Guillaume, après l'avoir lui-même frappé d'un coup d'épée le fit froidement achever sous ses yeux (1).

Liége était à la merci du vainqueur, il s'installa le jour même au palais, se fit décerner le titre de mambour, et, quelques semaines plus tard, les membres du chapitre qui n'avaient pas eu le temps d'émigrer ou qui comptaient au nombre de ses partisans, demandèrent pour évêque son propre fils, Jean de La Marck.

Malheureusement pour lui, au moment même de son triomphe, Guillaume cessait d'être utile au roi de France. Louis XI ne l'avait soutenu que pour faire échec à Maximilien, et la paix d'Arras (23 décembre 1482) venait précisément de mettre fin aux hostilités entre le roi et la maison de Bourgogne. Maximilien en profita pour agir énergiquement au pays de Liége. En opposition à Jean de La Marck, deux autres candidats, désignés par les chanoines de Saint-Lambert réfugiés en Brabant, Jean de Hornes et Jacques de Croy, se disputaient le siège épiscopal et intriguaient à Rome l'un contre l'autre. Ce désordre favorisait les plans de l'archiduc. Il espérait obtenir du pape le démembrement de l'évêché de Liége et l'annexion de la principauté à ses domaines (2). En attendant, il menait activement les opérations militaires. Battu par lui à Hollogne-sur-Geer (janvier 1483), Guillaume cependant n'abandonna point la partie. Il fit mettre à mort les partisans de la paix et continua une guerre qui ne pouvait plus avoir d'autres résultats que de ruiner le pays. Car la mort de Louis XI ne lui permettait plus de compter sur l'intervention française, et, peu de temps après, le Saint-Siège, se décidant enfin entre les compétiteurs qui se

(1) Adrien d'Oudenbosch, *Chronique*, p. 270: Jean de Los, *loc. cit.*, p. 82.

(2) Voy. sur ces projets un mémoire transmis par lui à la cour pontificale, dans De Ram, *Documents*, p. 737. — L'éditeur attribue ce texte à l'année 1484, mais il est probablement de 1483 (Jean de Los, *loc. cit.*, p. 91). Maximilien aurait voulu substituer à Liége deux nouveaux évêchés, situés l'un à Louvain, l'autre à Namur ou à Maestricht. Il alléguait comme motif : « quod petulantia, insolentia, seu promptitudo arma sumendi et cornua contra superiores et vicinos erigendi, populo Leodiensi innata esse creditur ».

disputaient la dignité épiscopale, la conférait à Jean de Hornes. Le 22 mai 1484, le nouvel élu se réconciliait avec Guillaume par la paix de Tongres. Mais cette réconciliation n'était qu'une feinte. Attiré l'année suivante dans un guet-apens, Guillaume fut condamné sans forme de procès et décapité à Maestricht le lendemain (18 juin 1485) (1).

Son supplice plongea le pays dans une nouvelle période d'anarchie. Éverard de La Marck a juré de venger son frère. Il attire à lui tous les capitaines qui ont servi pendant la dernière guerre et viennent d'être licenciés. La principauté n'est plus désormais qu'une proie pour les mercenaires qui s'abattent sur elle et s'y croient tout permis. Un certain Gui de Canne s'improvise dictateur, gouverne par la force, appuyé sur les Suisses qu'il commande, et, comme un tyran italien, se fait construire un château fort dans la « cité » (2). Cependant Jean de Hornes a reconnu Maximilien comme « avoué suprême » de la principauté (3). Grâce aux secours qu'il en obtient et d'une insurrection qui éclate contre Gui de Canne, massacré par le peuple et enterré sous le gibet, il parvient à rentrer un instant à Liége. Il y est à peine réinstallé que les troubles qui éclatent en Flandre, l'emprisonnement de Maximilien à Bruges, puis l'insurrection de Philippe de Clèves remettent tout en question et permettent à Éverard de La Marck de reprendre l'avantage. De nouveau les capitaines renvoyés par Jean de Hornes se groupent autour de lui. Il reparaît à Liége, s'allie à Philippe de Clèves et aux Brabançons révoltés, et comme eux, cherche à obtenir l'appui de la France. Il offre à Charles VIII la suzeraineté du pays, et sa conduite à l'égard du roi est tellement significative que le peuple donne le nom de « petite France » à l'île de la « cité » dont il a fait son quartier général (4). D'ailleurs ses propositions ne sont pas écoutées à Paris;

(1) Un mémoire, certainement rédigé sur l'ordre des La Marck, attribue cette perfidie à Jean de Hornes (De Ram, *Documents*, p. 770). Jean de Los, *loc. cit.*, p. 92, ne parle non plus que du rôle de l'évêque et de ses frères.

(2) Jean de Los, *loc. cit.*, p. 93.

(3) De Ram, *op. cit.*, p. 803.

(4) Jean de Los, *loc. cit.*, p. 105.

Charles VIII ne songe qu'à l'Italie et n'entend point continuer la politique de son père à l'égard des Liégeois. Éverard n'obtint de lui que le conseil de se réconcilier avec l'évêque. Il dut bientôt s'y résigner. Les progrès d'Albert de Saxe en Brabant ne lui permettaient plus de rien attendre du côté des Pays-Bas. Dans la principauté ruinée par quinze ans de guerres civiles, l'opinion publique se prononçait de plus en plus hautement pour le retour de l'évêque et le rétablissement de l'ordre. Après de longues négociations, la paix fut enfin conclue le 25 juillet 1492, et Jean de Hornes rentra quelques jours plus tard, et cette fois définitivement, dans sa ville épiscopale.

La guerre civile eut au pays de Liége, et pour les mêmes raisons, la même conséquence qu'en Flandre : elle ne profita qu'au pouvoir du prince. Les métiers avaient pu se convaincre de leur faiblesse militaire et partant de leur impuissance politique au milieu des événements qui venaient de s'accomplir. L'autorité légale disparue n'avait fait place qu'à la dictature et les souvenirs laissés par celle-ci suffisaient à dégoûter le peuple de la guerre civile. Jean de Hornes se remit paisiblement en possession des prérogatives épiscopales. En 1504, il obtint du pape, sans opposition des États, la confirmation de la « Pauline », ainsi que l'on appelait la bulle obtenue de Paul II par Louis de Bourbon. Le pays dévasté ne récupéra pas seulement avec la paix un gouvernement régulier. Les luttes civiles y avaient toujours été dominées par l'intervention de l'étranger, et il était naturel que cette intervention disparût avec elles. La France et les Pays-Bas reconnurent en 1492 la neutralité liégeoise; en 1493, Charles VIII et Maximilien la firent inscrire dans la paix de Senlis (1).

(1) Dumont, *Corps diplomatique*, t. III, p. 307. Cf. Defrecheux, *La neutralité liégeoise*, *Bulletin de l'Institut archéolog. liégeois*, t. XXXVII [1907], p. 277, et Dabin, *La politique française à Liége au XVe siècle*, *Ibid.*, t. XLIII [1913], p. 189.

II

La mort de Jean de Hornes (19 décembre 1505) faillit tout compromettre. Deux candidats briguaient sa succession : Jacques de Croy, soutenu par Philippe le Beau, et Éverard ou Érard de la Marck, appuyé par Louis XII. Le conflit récent des gouvernements de Paris et de Bruxelles se répercutait ainsi dans les affaires liégeoises. Ce fut l'influence française qui l'emporta. Le 30 décembre 1505, les chanoines de Saint-Lambert portaient unanimement leurs voix sur Érard, les uns parce qu'ils étaient gagnés à la cause du roi, les autres parce qu'ils espéraient que cette élection réconcilierait définitivement la principauté avec les La Marck.

Le nouvel évêque était, en effet, le neveu de Guillaume de La Marck et de cet Éverard qui avait combattu pendant si longtemps contre Jean de Hornes. Mais cette parenté même accentuait encore son caractère français, et si l'on songe que son frère Robert, seigneur de Sedan, passait ouvertement au service de Louis XII peu de temps après sa nomination, on comprend sans peine que celle-ci constituait un grave échec pour la politique habsbourgeoise dans les Pays-Bas. D'après l'ambassadeur vénitien Quirini, elle rendit courage à Charles d'Egmont et le poussa à violer la promesse qu'il avait faite à Philippe le Beau de l'accompagner en Espagne (1). En tous cas, des rapports intimes se nouèrent tout de suite entre Érard et la Gueldre. Lorsque le duc reprit les armes au mois de juin 1506, le bruit se répandit à Bruxelles que l'évêque se préparait à lui envoyer des troupes, et l'on y apprenait bientôt que Louis XII, pour payer l'alliance d'Érard et se l'attacher plus fermement, lui promettait l'évêché de Chartres. Cependant les Liégeois n'entendaient point abandonner leur neutralité et se lancer sans motif dans une nouvelle guerre. Leur résistance empêcha Érard de fournir des soldats à Charles d'Egmont : il ne lui resta qu'à venir s'en excuser à Paris.

(1) E. de Marneffe, *La principauté de Liége et les Pays-Bas au XVIe siècle*, t. I, p. 346 (Liége, 1887).

Du moins seconda-t-il énergiquement, après la mort inopinée de Philippe le Beau, les vains efforts du roi de France pour arracher à Maximilien la tutelle de l'archiduc Charles. Il en fut récompensé par la donation de l'évêché qui lui avait été promis l'année précédente (5 novembre 1507). En revanche, l'empereur ordonnait de le faire arrêter immédiatement s'il se risquait dans les Pays-Bas sans sauf-conduit (1). Les rapports d'Érard avec la maison de Habsbourg s'améliorèrent un peu pendant les années suivantes; ils ne cessèrent pourtant de rester fort tendus (2). En 1511, Marguerite d'Autriche négociait avec Rome pour le faire déposer, et ces négociations continuèrent après l'émancipation de Charles-Quint. En 1517, on accusait l'évêque d'envoyer des subsides au duc de Gueldre et de travailler à transporter la souveraineté du pays de Liége à François Ier.

Tout en se défiant de lui, la cour de Bruxelles s'efforçait pourtant de se le concilier. Elle sentait vivement le péril qui eût menacé les Pays-Bas du jour où, soudée à la France et partant à la Gueldre, la principauté de Liége eût établi une communication directe entre ces deux pays et permis aux armées royales d'opérer à l'aise sur le flanc des provinces bourguignonnes. L'année de son embarquement pour l'Espagne, Charles-Quint avait fait proposer à Érard un traité d'alliance ou tout au moins de neutralité. Érard, il est vrai, avait refusé. Pourtant, les récompenses que Charles avait fait miroiter à ses yeux lui donnaient à réfléchir, et il laissait entendre à François Ier que la continuation de sa fidélité serait au prix de la plus haute distinction qui pût échoir à un prince d'Église, le chapeau de cardinal (3). Mais ce chapeau tant désiré fut donné à l'évêque de Bourges. Charles aussitôt s'engage à

(1) De Marneffe, *sa principauté de Liége, etc.*, t. I, p. 8.

(2) Sur la politique d'Érard et de ses successeurs à l'égard des Pays-Bas, il faut consulter l'excellent mémoire de H. Lonchay, *De l'attitude des souverains des Pays-Bas à l'égard du pays de Liége au XVIe siècle. Mémoires de l'Académie Royale de Belgique*, t. XLI (1888), mais dont l'auteur n'a pu utiliser un certain nombre des documents publiés par de Marneffe.

(3) De Marneffe, *op. cit.*, t. 1, p. 348.

l'obtenir du pape; ses ambassadeurs accablent Érard de promesses et de bons offices et attisent si habilement son dépit qu'ils l'amènent enfin, le 27 avril 1518, à signer les conventions de Saint-Trond. Il ne fallut pas moins d'une pension de 6,000 livres, de l'expectative d'un évêché espagnol et d'une ou deux abbayes en Brabant, pour vaincre les dernières résistances du prélat. A ce prix, il consentit à prêter serment au roi catholique et à l'assurer que, s'il résignait un jour ses fonctions, il ne les abandonnerait qu'à un personnage « agréable au roi ou à ses successeurs ». Son frère, le seigneur de Sedan, le suivit dans sa volte-face. Provisoirement au moins, une pension de 8,000 livres le fit passer de la France à l'Espagne, en attendant mieux.

Il restait toutefois à obtenir la ratification de ce traité par les États du pays de Liége. Sans leur approbation, en effet, il n'engageait que le prince et ne lui permettait de disposer ni des troupes ni des finances de ses sujets. Mais les Liégeois tenaient autant à leur neutralité que les Pays-Bas avaient tenu, pendant les règnes de Maximilien et de Philippe le Beau, à leur entente avec la France. Comme eux, ils ne cherchaient qu'à éviter la guerre et ils n'entendaient pas plus qu'eux sacrifier leur repos et leur prospérité renaissante aux desseins de leur prince. Ils résistèrent longtemps aux vœux de l'évêque et Maximilien dut intervenir pour les décider. Il n'hésita point, une fois de plus, à sacrifier l'intérêt de l'Empire à celui de son petit-fils. Les privilèges qu'il accorda à la principauté le 24 juin 1518 y abolirent presque complètement la juridiction du *Reichskammergericht*, et il écrivit aux Liégeois qu'il leur faisait des concessions si étendues « qu'il en avait refusé de beaucoup moindres à plusieurs princes allemands » (1). De son côté, Marguerite d'Autriche déployait pour les amadouer tous ses talents de fine diplomate; Charles-Quint donnait des rentes à la cité. Bref, les États se laissèrent enfin acheter comme avait fait leur prince. Ils consentirent le 12 novembre à un traité d'alliance qui les plaçait en réalité sous le protectorat des Pays-Bas.

(1) De Marneffe, *La principauté de Liége, etc.*, t. I, p. 47.

C'en fut fait pour longtemps de la neutralité liégeoise. Comme au XIVe siècle, la principauté s'orientait de nouveau vers le reste des provinces belges. Son annexion paraissait si prochaine que Charles-Quint la comprenait dans le projet de royaume belgique qu'il élabora en 1527. Malheureusement la politique de Philippe II compromit les résultats qu'avait obtenus celle de son père. La création des nouveaux évêchés, puis l'explosion de la révolution contre l'Espagne devaient trancher plus tard le lien noué par les traités de 1518 (1).

François Ier ne manqua pas de mettre tout en œuvre pour faire entrer les La Marck dans sa clientèle. En 1521, le frère de l'évêque, Robert II, se vendait de nouveau à la France et envoyait défier Marguerite d'Autriche. Depuis lors, de sa terre de Sedan, comme d'une petite Gueldre montagneuse, il ne cessa plus de harceler d'audacieuses attaques tantôt les frontières des Pays-Bas, tantôt celles du pays de Liége. Son fils Robert III, le fameux sire de Fleuranges, qui mourut comme lui en 1536, combattit à Pavie aux côtés du roi, y fut fait prisonnier, passa au château de l'Écluse une longue captivité pendant laquelle il écrivit ses célèbres mémoires, reçut plus tard le bâton de maréchal de France et s'illustra en défendant Péronne contre Henri de Nassau.

Quant à Érard, seul de tous les membres de sa famille, il demeura jusqu'au bout au service de la maison de Habsbourg. Son zèle lors de l'élection impériale, sa participation à la guerre de 1523-1525, pendant laquelle il prit les armes contre son frère, les sommes considérables qu'il prêta plus d'une fois à Charles-Quint, attestent la sincérité de son revirement. Mais il fallut payer très cher ses services. Le cardinalat, l'archevêché de Valence, de riches pensions constituées sur les diocèses de Tournai et de Cambrai ainsi que sur les abbayes d'Afflighem et de Saint-Michel d'Anvers ne lui suffirent point. Il ambitionnait encore les sièges de Térouanne et d'Utrecht, et ses demandes d'argent impatientèrent plus d'une fois Marguerite d'Autriche

(1) *Histoire de Belgique*, t. IV, 2e édit., p. 292.

et Marie de Hongrie qui l'appelait « un très dangereux espicier » (1).

Il lui arriva d'ailleurs de contrecarrer les plans du gouvernement de Bruxelles dont il ne se résigna jamais à n'être qu'un simple instrument. La nomination d'inquisiteur général de la foi dans les Pays-Bas, qu'il obtint du pape en 1525, contribua grandement à l'échec de l'inquisition d'État rêvée par Charles-Quint (2). Dans d'autres circonstances il défendit obstinément ses droits d'évêque et de prince contre les empiètements de l'empereur et des gouvernantes. Il ne se laissa point dépouiller de la juridiction spirituelle en Brabant, et, lors des efforts de Charles-Quint pour annexer Maestricht, clef des Pays-Bas du côté de l'Allemagne, sa longue résistance sauvegarda, du moins en partie, la suzeraineté liégeoise dans cette ville. Enfin, la désignation de son coadjuteur donna lieu à des difficultés assez grandes entre lui et son puissant protecteur.

L'importance du règne d'Érard de La Marck ne consiste pas seulement dans l'établissement d'une entente *intime* avec les Pays-Bas, elle apparaît plus clairement encore si l'on envisage les transformations qui s'opérèrent, de 1506 à 1538, à l'intérieur de la principauté. Tandis qu'en Gueldre les franchises urbaines et l'omnipotence des villes se maintinrent aussi longtemps que dura la lutte du duché contre les Habsbourg, dans le pays de Liége, la constitution territoriale s'imprégna d'un caractère monarchique dans le même temps où s'accomplissait l'alliance avec le souverain des Pays-Bas. Dans un domaine plus restreint et avec moins d'intensité, la principauté épiscopale vit s'effectuer sous Érard de La Marck des réformes politiques analogues à celles qui s'implantèrent dans les provinces bourguignonnes sous Philippe le Beau et sous Charles-Quint.

De part et d'autre, les troubles civils s'achèvent par le renforcement des prérogatives et de l'autorité princières. Le gouver-

(1) De Marneffe. *La principauté de Liège, etc.*, t. I, p. 266.
(2) Voy. plus loin livre II, chapitre IV.

nement ne dépend plus exclusivement de l'issue des élections municipales et de la volonté changeante des métiers; il possède maintenant un principe d'ordre en acceptant le principe d'unité qui lui a manqué pendant si longtemps. La multiplicité des autonomies locales, des groupements corporatifs, des intérêts particuliers commence à se subordonner au pouvoir de l'État, nécessairement incorporé dans la personne de l'évêque. Érard de La Marck a été le premier prince *moderne* du pays de Liége. Dans la principauté lassée des guerres civiles il a accompli l'œuvre d'unification et de centralisation en laquelle Louis de Bourbon avait échoué. Il s'est proposé de réformer à la fois l'organisation spirituelle et l'organisation temporelle. Dans la première, il entame la lutte contre les églises collégiales qui pullulent si nombreuses « que l'on trouverait à peine autant de chapitres dans deux grands royaumes », et qui, se prétendant exemptes de la juridiction diocésaine, ne se servent de leurs privilèges que pour perpétuer des abus trop réels (1). A la seconde, il fournit par la création du « Conseil ordinaire » et par celle d'un procureur fiscal, la régularité et la hiérarchie qui avaient manqué jusqu'alors à l'administration de la justice.

La paix de Saint-Jacques, qu'il fit publier en 1507, fut la base de la constitution liégeoise jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Elle est bien loin, d'ailleurs, de supprimer les anciennes institutions du pays. Si elle abolit le tribunal de la Paix et le tribunal de l'Anneau du Palais, organismes surannés et depuis longtemps déjà privés de toute importance, elle consacre, en revanche, non seulement l'intervention des États dans le gouvernement du pays, mais encore la garantie que le tribunal des XXII fournit aux habitants contre le pouvoir du prince. Pas plus que dans les Pays-Bas, moins encore même que dans les Pays-Bas, le nouveau régime politique ne conduit à l'absolutisme. Ce que Charles-Quint n'a pu faire dans les dix-sept provinces, Érard de La Marck, même s'il l'eût voulu, ne

(1) A. van Hove, *Étude sur les conflits de juridiction dans le diocèse de Liége à l'époque d'Érard de la Marck* (Louvain, 1900).

pouvait songer à le tenter dans sa principauté. Il s'est borné à réaliser l'équilibre nécessaire entre la volonté du pays et celle du prince, à coordonner leur action, à éviter les heurts et les conflits. Cette garantie suprême du moyen âge, le refus de service en cas de violation des privilèges, c'est-à-dire la guerre civile restreignant le bon plaisir, tombe dans l'oubli. On organise un *modus vivendi* tolérable pour les deux pouvoirs en présence. L'opposition qui existait à l'origine entre les États et le prince s'atténue. Les États délèguent habituellement leurs droits à des députés permanents, associés d'une façon continue avec l'évêque au gouvernement territorial, qui, de plus en plus, perd le caractère dualiste qu'il avait présenté jadis. L'institution des « États réviseurs des XXII » enlève à ceux-ci le droit exorbitant de prononcer des sentences sans appel.

Toutes ces innovations s'accomplirent sans soulever de résistances. Les quelques émeutes qui éclatèrent à Liége sous Érard de La Marck furent provoquées, soit par des agents de la France, soit par la conduite de certains magistrats (1). Le soulèvement des Rivageois en 1531, dont l'histoire est encore fort mal connue et qui paraît avoir eu pour cause principale un renchérissement subit du prix des grains, n'a rien de commun, en tous cas, avec les réformes politiques que l'on vient de décrire (2).

Celles-ci marchèrent de pair avec la restauration matérielle du pays. Depuis la fin du règne de Jean de Hornes, la paix dont la principauté jouit sans interruption lui permit de se relever rapidement de la détresse où l'avaient plongée la guerre

(1) De Chestret de Haneffe, *Les conspirations des La Marck formées à Liége contre Charles-Quint. Bulletin de l'Académie Royale de Belgique*, 1891, p. 684 et suiv.

(2) Déjà en 1491, les Rivageois (habitants des bords de la Meuse en amont de Liége) s'étaient soulevés « propter intolerabilem famem ». (Jean de Los, dans De Ram, *Documents*, p. 107). Sur la sédition de 1531, qui fut aussi sévèrement réprimée que celle de 1491, voy. de Meef, *La mutinerie des Rivageois*, éd. Polain (Liége, 1835). Il n'est pas impossible que le protestantisme, qui commençait alors à s'insinuer dans la principauté, ait eu quelque influence sur le mouvement. Du moins sait-on que l'un de ses chefs, Jean de Stordeur, se réfugia à Bâle avec sa femme, Idelette de Bure, qui devait plus tard (1540) épouser Calvin.

étrangère et la guerre civile. A la fin du règne d'Érard elle s'était « enrichie de plus du double » (1). Liége, grâce à ses houillères et à une industrie nouvelle, celle de l'armurerie, que favorisaient l'abondance du charbon et la proximité des mines de fer de l'Ardenne, devint rapidement une des plus grandes villes des Pays-Bas.

C'en fut aussi bientôt une des plus belles. L'évêque voulut rehausser sa capitale de l'éclat des arts. Il protégea les débuts de Lambert Lombard, fit ciseler par Henri Suavius le beau buste de saint Lambert que la cathédrale possède encore aujourd'hui, et fut pour l'architecte Arnold Van Mulken ce que Marie de Hongrie était pour Louis Van Boghen. Pendant que l'on édifiait ce joyau de l'architecture expirante qu'est l'église de Saint-Jacques (1513-1538) et que l'on construisait, suivant les règles traditionnelles, le chœur de Saint-Martin (1520-1525), ses curiosités et ses préférences de grand seigneur allaient à l'art nouveau qui, du sud des Alpes, commençait à se répandre dans les Pays-Bas. Il faisait venir à Liége des sculpteurs italiens dont l'un fut chargé d'élever le mausolée qui devait abriter son tombeau (2). Et n'est-il pas permis de croire que son goût personnel imposa à Van Mulken le plan de l'admirable palais épiscopal dont il jeta les fondements en 1526 et qui, par ses larges cours à galeries, trahit si nettement, en dépit d'une ornementation encore gothique, une inspiration venue du Midi? Le mouvement, si brillamment commencé, ne s'arrêta plus. A l'exemple du prince, les institutions religieuses comme les particuliers sacrifièrent bientôt à l'envi au style qu'il avait mis à la mode. En 1577, Marguerite de Valois s'étonnait de trouver la cité « très bien bastie, n'y ayant maison de chanoine qui ne paroisse un beau palais, les rues grandes et larges, les places belles, accompagnées de très belles fontaines, les églises ornées de tant de marbre (qui se tire près de là) qu'elles en paroissent toutes,

(1) De Marneffe, *La principauté de Liége, etc.*, t. I, p. 314.

(2) Sur le séjour de sculpteurs italiens à Liége à cette époque, voy. J. Brassine, dans *Chronique archéologique du pays de Liége*, t. I, [1906], p. 78, et, du même, *L'argenterie d'Érard de La Marck. Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXXV, [1906], p. 233 et suiv.

les horloges faites avec l'industrie d'Allemagne, chantant et représentant toute sorte de musique et de personnages » (1).

Érard ne se contenta point d'en moderniser la parure en même temps qu'il en modernisait l'administration ; il y propagea également l'esprit de la Renaissance. La vie littéraire qui s'était presque éteinte dans la ville (2), jadis si célèbre par ses écoles, y reprit à nouveau. Déjà Jean de Hornes, en 1495, y avait appelé les Hiéronymites ; Érard y fit venir des humanistes. Il correspondait avec Érasme ; il attachait à son service, en 1514, le fameux helléniste Jérôme Aléandre, dont le séjour à Liége dut avoir une influence considérable et engagea probablement l'évêque à y appeler des artistes italiens (3). Tant d'activité ne fut point dépensée en vain. Quelques années plus tard, la cité renouvelée, transformée, illustrée par Lambert Lombard, attirait dans ses murs, autour du maître, les Hubert Goltzius, les Dominique Lampsonius et les Frans Floris, tandis que des humanistes comme C. Laugius et Laevinus Torrentius y fixaient leurs résidence et qu'enfin, en 1555, le magistrat y appelait l'imprimeur Walter Morberius.

Aucun des successeurs d'Érard de La Marck, qui mourut le 16 février 1538, ne devait exercer sur la principauté une action comparable à la sienne. Simples instruments de la politique habsbourgeoise, ils ne s'occupèrent du pays de Liége que pour maintenir et renforcer sur lui le protectorat de Charles-Quint (4). On ne peut s'empêcher de les comparer à ces évêques impériaux qui avaient jadis, au Xe et au XIe siècle, gouverné le diocèse au nom de l'Allemagne.

Comme ceux-ci d'ailleurs, ils furent imposés au pays. Le chapitre perdit en réalité, depuis le règne d'Érard, le droit de procéder à l'élection des évêques. Le prince se laissa désormais désigner par le gouvernement de Bruxelles un coadjuteur

(1) Marguerite de Valois, *Mémoires*, éd. Ch. Caboche, p. 150 (Paris, 1881).

(2) Cf. *Histoire de Belgique*, t. II, 3e éd., p. 487.

(3) J. Paquier, *Jérôme Aléandre et la principauté de Liége* (Paris, 1896) ; le même, *Jérôme Aléandre, de sa naissance à la fin de son séjour à Brindes* (Paris, 1900).

(4) Voir sur eux H. Lonchay, *De l'attitude des souverains des Pays-Bas à l'égard du pays de Liége*, p. 68 et suiv.

cum jure successionis. Corneille de Berghes (1538-1544), accepté comme tel par Érard en 1520, laissa Marie de Hongrie agir à sa place. Rien ne montre mieux les considérations exclusivement politiques qui présidèrent alors au choix des évêques, que la promotion au siège de Liége de ce personnage apathique, à demi imbécile, mais incapable de contrecarrer les volontés de l'empereur et qui, faute de mieux, servit à empêcher, en tenant la place, le parti des La Marck d'y installer de nouveau l'influence française. C'est une histoire vraiment bouffonne que celle de ce pauvre homme, qui refusa toute sa vie de recevoir la prêtrise, abandonna sa capitale pour se confiner dans ses terres de Zevenbergen et qui menaçait Marie de Hongrie de se marier ou de crier dans les rues qu'il ne voulait pas être évêque, lorsqu'elle prétendait le contraindre à se fixer à Liége (1). L'alliance contractée avec les Pays-Bas ne se maintint que grâce aux efforts de la gouvernante, malgré la répugnance des États de la principauté, qui, dans le conflit de Charles-Quint et de François Ier, eussent voulu se renfermer dans une neutralité que ni l'un ni l'autre des deux adversaires n'était disposé à admettre. Les Liégeois se trouvaient entre les deux rivaux dans la même situation où la Flandre s'était trouvée à l'époque d'Artevelde entre Édouard III et Philippe de Valois : l'abstention n'était pas possible et il leur fallut prendre parti.

Un bâtard de l'empereur Maximilien, Georges d'Autriche, le coadjuteur donné par Charles-Quint à Corneille de Berghes, succéda à celui-ci en 1544. Aussi étranger au pays de Liége que son prédécesseur, il s'y conduisit en agent actif et dévoué de la cour de Bruxelles. Il s'appelait « l'humble chapelain » de Marie de Hongrie et il se contenta d'exécuter ses ordres. Il laissa élever par l'empereur sur le sol liégeois les forteresses de Mariembourg, de Philippeville et de Charlemont qui, fermant la vallée de la Meuse aux armées françaises, protégeaient du

(1) De Marneffe, *La principauté de Liége, etc.*, t. II, p. 18 (Liége. 1888). — En 1538, il déclare qu'il préfère recevoir « un coup de couteau au cœur » plutôt que de rester évêque (*Ibid.*, p. 27). En 1539, « il démontre avoir plus d'affection à prendre l'estat de mariage que de prebstrise » (*Ibid.*, p. 62).

moins la principauté en même temps que les Pays-Bas. A sa mort, en 1557, son siège passa à une autre créature de Charles, Robert de Berghes, coadjuteur depuis 1549. C'est sous son règne que l'érection de nouveaux évêchés par Philippe II devait modifier radicalement la situation du pays de Liége à l'égard des provinces bourguignonnes.

Les trois successeurs d'Érard de La Marck n'avaient eu pour mission que de maintenir et de renforcer l'alliance contractée en 1518. Ils se confinèrent dans ce rôle et n'ambitionnèrent point de continuer son œuvre réformatrice. Leur gouvernement d'ailleurs ne fut point sans profit pour la principauté. Les craintes qu'inspirait aux États liégeois leur alliance intime avec l'empereur, ne se réalisèrent point. Elle ne leur imposa que de faibles sacrifices et leur valut en retour de longues années de paix, car la guerre ne s'étendit jamais à leur territoire. Il suffisait à Charles-Quint que Liége cessât d'être une base d'opérations pour la France ; il ne prétendit point la mêler à ses entreprises.

LIVRE II

LA CIVILISATION DES PAYS-BAS AU XVIe SIÈCLE

CHAPITRE PREMIER

L'ORGANISATION POLITIQUE

Un constraste frappant oppose la politique extérieure à la politique interne de Charles-Quint dans les Pays-Bas. Pendant que la première devient de plus en plus espagnole, la seconde reste nationale et bourguignonne.

L'empereur n'a point cherché, comme le fera son fils, à espagnoliser le gouvernement des dix-sept provinces. Dans l'organisation de l'État, il n'a été que le continuateur de Philippe le Beau et, par delà Philippe le Beau, de Philippe le Bon. Comme eux, il a travaillé à relever et à consolider le pouvoir monarchique, mais, comme eux aussi, il s'est efforcé de le concilier avec les libertés et les mœurs du pays. Il s'est abstenu soigneusement de confier l'administration à des étrangers. Il a respecté les anciennes constitutions territoriales et les prérogatives des États généraux, et c'est à bon droit que Marie de Hongrie a pu vanter le caractère libéral de son gouvernement, en le comparant à celui du roi de France (1). Il n'y a qu'une voix, d'ailleurs, chez les étrangers pour constater l'étendue des franchises politiques en vigueur dans les Pays-Bas pendant la première moitié du XVIe siècle. L'Anglais Wingfield (2) et l'Italien Contarini (3) sont d'accord sur ce

(1) Voy. plus haut, p. 113.

(2) Cité par Schanz, *Englische Handelspolitik gegen Ende des Mittelalters*, t. I, p. 57, n. 6 : « The folks of this country seem rather to be lords than subjects » (A° 1522).

(3) Alberi, *Relazioni degli ambasciatori Veneti*, 1e série, t. II, p. 24 (A° 1525).

point, et plus tard encore, pendant les premières années du règne de Philippe II, Guichardin ne parlera pas autrement.

En réalité, le système politique qui s'est installé dans les Pays-Bas, au sortir des guerres civiles du temps de Maximilien, apparaît comme un compromis entre des tendances diverses. D'une part, le prince, souverain moderne, se considérant comme le chef suprême de l'État, et qui, libre d'agir à sa guise, irait droit à l'absolutisme, de l'autre, une multiplicité de provinces dotées de longue date de privilèges écrits ou de coutumes ayant force de loi, protégées contre l'arbitraire par une armature de concessions et de franchises jurées à chaque avènement, possédant enfin dans les États généraux un organe central d'entente et d'action communes, telles sont les forces rivales qui, comme des ressorts bandés l'un contre l'autre, s'opposent et s'équilibrent en se contenant. Après s'être heurtés violemment pendant les troubles de la fin du XVe siècle, le prince et le pays ont fini par trouver, sous le règne de Philippe le Beau, un *modus vivendi* qui s'est continué et affermi sous celui de Charles-Quint. Impuissants à se détruire, ils ont été forcés de s'entendre. Ils se sont fait des concessions réciproques par nécessité. Ils ont abouti, en politique, à un régime acceptable pour tous deux, comme on devait aboutir plus tard, en religion, à la liberté de conscience : par impossibilité de faire autrement.

Ce régime, d'ailleurs, n'est point du tout un régime constitutionnel. Au fond, les deux principes qui s'y associent demeurent incompatibles, et ni l'un ni l'autre des deux pouvoirs en présence n'abandonne définitivement ses prétentions. Chacun d'eux n'attend que des circonstances favorables pour réduire la part de son compétiteur et on le verra clairement sous Philippe II. Bref, à y regarder de près, on s'aperçoit que le gouvernement des Pays-Bas jusqu'à la mort de Charles-Quint ne consiste qu'en un simple opportunisme. Mais cet opportunisme s'est trouvé bienfaisant. Il a donné, en effet, à l'autorité centrale assez de force pour sauver le pays de l'anarchie et le protéger contre l'étranger, tout en conservant à la nation une vie politique incomparablement plus intense que celle de

n'importe quel autre pays d'Europe à la même époque. Hybride et compliqué, il est difficile d'en caractériser brièvement la nature, et peut-être est-ce Granvelle qui l'a le mieux défini en disant qu'il ne fut « ni une monarchie, ni une aristocratie, ni du tout une république » (1).

Il importe, pour l'étudier, d'envisager successivement les deux rouages tant bien que mal agencés qui lui impriment le mouvement : le prince tout d'abord, le pays ensuite.

I

La première forme de centralisation politique qu'aient connue les Pays-Bas leur a été donnée par Philippe le Bon. Il n'en pouvait aller autrement puisque c'est sous Philippe le Bon que, pour la première fois, leurs divers territoires se sont trouvés réunis sous un même prince. Le gouvernement central devait être nécessairement l'œuvre de ce prince, chaque province étant incompétente pour agir sur les autres, et aucune d'elles ne possédant sur ses voisines une suprématie quelconque. Partant, c'est aussi dans la sphère de ce gouvernement que se manifesta tout d'abord et le plus clairement cette grande « nouveauté » du XVe siècle : l'apparition de l'autorité monarchique dans la constitution du pays. Et par une autre conséquence, cette autorité augmenta dans la même mesure où augmentèrent elles-mêmes la cohésion et l'unité des Pays-Bas. Rien d'étonnant, dès lors, si la création provoquée pas ses abus en 1477 ne fut, en réalité, qu'un retour au provincialisme d'autrefois. Le Grand Privilège imposé à Marie de Bourgogne faillit détruire l'État bourguignon en rendant une indépendance complète à chacun des territoires qui le composaient. Destruction de l'unité politique par la suppression du Conseil ducal, destruction de l'unité judiciaire par l'abolition du Parlement de Malines, substitution enfin dans tous les

(1) Il dit ailleurs que « notre estat est à demy populaire ». Weiss, *Papiers d'État du cardinal Granvelle*, t. VIII, p. 337 (Paris, 1851).

domaines de l'intérêt particulier des provinces à l'intérêt de la généralité, telles sont, on l'a vu, ses stipulations les plus caractéristiques. De ses pouvoirs, le duc ne conserve plus, en somme, que ses droits héréditaires à la possession des divers pays qui forment la maison de Bourgogne. Il se prétendait « souverain », on ne le reconnaît plus que comme « seigneur naturel », et ces deux appellations résument chacune tout un programme politique. Sans doute, le Grand Privilège établit entre les provinces une sorte de fédéralisme : il remplace l'État monarchique naissant par une union d'États féodaux. Mais cette union purement volontaire et qui, même en temps de paix, n'eût présenté ni solidité, ni chance de durée, était impossible à maintenir en présence de l'invasion française.

Dès les premiers temps du règne de Maximilien, on tombe dans l'anarchie. Les provinces se séparent les unes des autres. Celles-ci se rallient à la cause du prince, celles-là, pour lui résister, se tournent vers la France. Au sein même de ses partisans, d'ailleurs, le roi des Romains ne parvient pas à se concilier franchement l'opinion, et, présentée par lui, la restauration de l'État bourguignon reste longtemps problématique.

C'est qu'il s'inspire visiblement de la politique odieuse de Charles le Téméraire. Il dévoile, à l'intérieur, les mêmes visées d'absolutisme, à l'extérieur, les mêmes desseins de conquêtes et de guerre en permanence. Étranger par surcroît, laissant les *landsknechten* piller le pays, s'entourant de ministres allemands, vaguement soupçonné d'arrière-pensées annexionnistes, on le tolère, on s'y résigne, mais on ne l'accepte qu'avec défiance et à contre-cœur. Pourtant l'épuisement des provinces, la lassitude causée par vingt années de guerre, le besoin pressant d'ordre et de repos, et plus encore, peut-être, les transformations sociales et économiques qui s'accomplissent au détriment du particularisme pour lequel on a si longtemps combattu, inclinent peu à peu les esprits vers le système monarchique. Il reparaît tout de suite lorsque, à l'avènement de Philippe le Beau, les craintes s'évanouissent enfin d'un retour au gouvernement de Charles le Téméraire. L'équilibre s'établit sans peine entre les prérogatives du prince

et les franchises du pays. La cour ducale redevient le centre du gouvernement général des provinces, tandis que les autonomies territoriales se dépouillent, sans qu'il soit besoin de nouvelles luttes, de l'intransigeance qui les a caractérisées sous Maximilien.

Par-dessus les deux règnes précédents, Philippe le Beau renoue donc la tradition de Philippe le Bon. Bien plus, il la fait accepter franchement par ses sujets en enlevant aux institutions centrales qu'il restaure le caractère d'importations étrangères qui les rendait suspectes. En quelques années le régime bourguignon s'est acclimaté : il est devenu le régime national, et ce n'est plus qu'en dehors des Pays-Bas, à Utrecht ou parmi les turbulentes bourgeoisies de la Gueldre, qu'on le considère encore comme un instrument de servitude à la française (1).

Il était réservé à Charles-Quint de le perfectionner et de lui donner sa forme définitive.

Sous les premiers ducs de Bourgogne, le conseil du prince était demeuré une institution assez vague, sans compétence ni composition bien déterminées. C'est seulement à partir du moment où il devint sédentaire, vers 1446, que ses fonctions se précisèrent et que l'on commença à distinguer les uns des autres et à répartir entre des groupes distincts de conseillers les divers services dont il était chargé (2). Cette spécialisation du travail devait naturellement s'accentuer avec les progrès du pouvoir monarchique. Interrompue par la crise constitutionnelle de 1477, elle reprend sous Maximilien. Une ordonnance de 1487 crée un Conseil des finances distinct du conseil princier (3). Puis, sous Philippe le Beau, le mouvement s'accentue. Du conseil ducal, maintenant désigné d'ordinaire

(1) En 1524, après la mort de l'évêque Philippe de Bourgogne, les Utrechtois ne veulent plus de prince « ex ditione principum Burgundiae, cum illi moribus Germanicis se minus conformarent, quae gaudent libertate, Gallicam servitutem omnibus exosam sectantes ». W. Heda, *Historia episcoporum Ultrajectensium*, éd. A. Buchelius, p. 328 (Utrecht, 1642).

(2) Eug. Lameere, *Le Grand Conseil des ducs de Bourgogne*, p. 170 (Bruxelles, 1900).

(3) Eug. Lameere, *Essai sur l'origine et les attributions de l'Audiencier*, p. 17 (Bruxelles, 1896); A. Walther, *Die burgundischen Zentralbehörden*, p. 54.

sous le nom de Conseil privé, se détache, en 1504, comme cour de justice suprême, le Grand Conseil établi à demeure à Malines où il reprend la tradition du Parlement de Charles le Téméraire. Quant au Conseil privé, présidé par le chancelier et composé normalement de maîtres des requêtes de l'hôtel et de secrétaires, auxquels s'adjoignent, suivant les circonstances, les seigneurs du sang et les chevaliers de l'Ordre, il ne s'occupe plus guère que de questions politiques (1).

La complexité croissante des affaires devait aboutir à la longue à transformer les sections spéciales du conseil en autant de conseils indépendants. Ce n'était point là seulement une nécessité imposée par le souci d'une bonne administration : le prince y trouvait encore un précieux avantage. La création de conseils séparés pour les finances et la justice devait aboutir, en effet, à supprimer l'immixtion de la partie aristocratique du conseil princier dans l'organisation de ces services et, partant, à les centraliser de plus en plus dans les mains du souverain. Sous Marguerite d'Autriche, les finances, la branche la plus importante de l'administration de l'État, se sont presque complètement détachées du Conseil privé : les « gens des finances » s'assemblent, certains jours de la semaine, dans une chambre réservée à cet objet (2).

Rien d'étonnant si, dès la fin du XVe siècle, l'administration bourguignonne passe pour un modèle. Maximilien s'en inspire dans ses États d'Autriche et, de même que Philippe le Bon avait jadis fait venir de France des praticiens capables d'initier ses sujets néerlandais au maniement des institutions monar-

(1) Toute cette période intermédiaire de l'organisation du conseil ducal n'est pas encore suffisamment connue. On peut consulter, pour s'en faire une idée, le règlement donné en 1494 par Maximilien pour la « régenterie » de Philippe le Beau (Chmel, *Urkunden, Briefe und Aktenstücke zur Geschichte Maximilians I und seiner Zeit. Bibliothek des Literarischen Vereins in Stuttgart*, t. X, p. 537 [Stuttgart, 1845]), et *l'État de la cour de Philippe le Beau en 1496. Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, 1re série, t. XI [1846], p. 704, 708. Mais on se reportera surtout à l'étude, parfois un peu subtile, de A. Walther, *Die burgundischen Zentralbehörden*, p. 84 et suiv.

(2) *Recueil des Ordonnances des Pays-Bas*, 2e série, t. II, p. 32 (A° 1520). Cf. un règlement analogue en 1522. *Ibid.*, p. 207.

chiques, il envoie à Bruxelles, pour s'y instruire, des fonctionnaires allemands (1). La centralisation politique passe ainsi de la France à l'Allemagne par l'intermédiaire des Pays-Bas, comme, au Xe et au XIe siècle, la chevalerie, la paix de Dieu et la réforme de Cluny.

Pourtant, à mesure qu'elle se développe, elle s'affranchit de ses modèles étrangers. La création des trois « Conseils collatéraux » (2) par Charles-Quint en 1531 ne doit rien à la France. Il n'y faut point voir non plus, d'ailleurs, une innovation introduite de toutes pièces par l'empereur. C'est tout simplement une réforme inspirée par l'expérience et la pratique nationales, le terme nécessaire de l'évolution dont nous venons d'esquisser les phases principales. Avec elles, le principe de la spécialisation des fonctions reçoit sa consécration officielle. Un conseil politique, le Conseil d'État, un conseil de justice, le Conseil privé, enfin un Conseil des finances, tels sont les trois ministères distincts dont désormais, et pendant des siècles, se composera le gouvernement central des Pays-Bas.

Le Conseil privé et le Conseil des finances, placés directe-

(1) En 1510, il expédie l'Autrichien J. Pedinger à Marguerite, la priant de lui faire apprendre à la cour de Bourgogne le « langage wallon » ainsi que « l'art et pratique des comptes ». Le Glay, *Correspondance de Maximilien*, t. I, p. 253. — Pour l'influence des institutions bourguignonnes en Autriche, voy. S. Alder. *Die Organisation der Zentralverwaltung unter Kaiser Maximilian I* (Leipzig, 1886) et Ed. Rosenthal, *Die Behördenorganisation Kaiser Ferdinands I* (Vienne, 1887). M. A. Walther, *Die burgundischen Zentralbehörden*, p. 168 et suiv., se refuse complètement à reconnaître cette influence et j'admets volontiers qu'il serait inexact de parler d'une imitation systématique. La question paraît pourtant plus compliquée qu'il ne le suppose. Faute d'avoir pu l'étudier comme elle le mériterait, je me contente de renvoyer à O. Hintze (*Sitzungsberichte der historischen Gesellschaft zu Berlin*, 5 avril 1909), qui croit que « eine allgemeine Anregung Maximilians durch die burgundischen Einrichtungen wird nicht in Abrede zu stellen sein », à Ed. Rosenthal, *Zur Geschichte der burgundischen Zentralbehörden. Vierteljahrschrift für Social- und Wirtschaftsgeschichte*, 1911, p. 406 et suiv. et à F. Rachfahl, *Die Niederländische Verwaltung des XV-XVI Jahrhunderts und ihr Einfluss auf die Verwaltung Maximilians I. Historische Zeitschrift*, t. CX [1912], p. 1 et suiv. La réponse de M. Walther dans son livre, *Die Ursprünge der Deutschen Behördenorganisation im Zeitalter Maximilians I* (Stuttgart, 1913), ne m'a pas convaincu.

(2) Le nom des Conseils collatéraux leur vient sans doute du Grand Conseil *lez nous* des ducs de Bourgogne.

ment sous l'autorité du prince ou de son représentant, ne comprennent guère que des conseillers de « robe longue », recrutés parmi ces juristes sortis de la bourgeoisie et de la petite noblesse qui, dans tous les États, ont constitué, au début des temps modernes, les meilleurs et les plus dévoués artisans du pouvoir monarchique. Le premier forme tout à la fois un comité de législation et une cour judiciaire chargée de statuer sur les grâces et les contestations relatives aux privilèges ou aux droits particuliers des provinces (1). Le second, préposé aux diverses Chambres des comptes, règle l'administration financière en général et exerce la juridiction dans toutes les questions concernant l'impôt ou le domaine.

C'est un tout autre caractère que présente le Conseil d'État. Consistant en un nombre fixe de membres à vie, choisis parmi les principaux seigneurs du pays, il ne possède que des attributions politiques. Par lui, la grande noblesse est intimement mêlée à l'administration du pays et associée à tous les actes du gouvernement central. Sans doute, l'avis du Conseil d'État est purement consultatif et sans doute aussi, ses pouvoirs assez mal déterminés peuvent soulever facilement des conflits. Il n'importe. Le contrôle qu'il exerce suffit à rendre le despotisme impossible. Charles-Quint en l'instituant n'a pu prévoir que, sous son fils, il serait le premier et le plus dangereux ennemi du souverain.

La noblesse, d'ailleurs, n'intervient pas seulement dans la vie politique par ses représentants du Conseil d'État. Les chevaliers de la Toison d'Or conservent le droit d'être appelés à délibérer avec le prince. Ils se trouvent dans une situation assez comparable à celle des « ministres d'État » dans les monarchies constitutionnelles de nos jours.

L'absence presque continuelle du prince à partir des premières années du règne de Charles-Quint a rendu permanente dans les Pays-Bas une institution qui n'y avait existé jusqu'alors qu'à titre exceptionnel : celle du gouverneur, ou,

(1) Sur le Conseil privé, voy. P. Alexandre, *Histoire du Conseil privé dans les anciens Pays-Bas. Mémoires in-8° de l'Académie Royale de Belgique*, t. LII (Bruxelles, 1894-95).

pour mieux dire, de la régente ou gouvernante générale. Sous les ducs de Bourgogne, des « lieutenants » avaient reçu la mission de gouverner le pays pendant les voyages du souverain, voyages peu nombreux d'ailleurs et de courte durée. Maximilien, quoique forcé à des absences beaucoup plus prolongées, se conforma tout d'abord à cette coutume. De 1489 à 1494, Albert de Saxe remplit, en son nom, les fonctions d'un véritable régent. Mais l'hostilité du pays à l'égard des étrangers lui fit adopter un autre système en 1507. C'est à sa fille Marguerite qu'il délégua ses pouvoirs pendant la minorité de Charles-Quint. La mesure était habile. L'origine bourguignonne de Marguerite devait la faire accepter facilement par les provinces, en même temps qu'elle garantissait son attachement à la politique de sa maison. Une femme d'ailleurs, une veuve sans enfants surtout, pouvait difficilement abuser des pouvoirs si étendus de la gouvernance générale. On n'avait à craindre de sa part aucune tentative de révolte ni même d'insubordination.

On sait que Marguerite réalisa toutes les espérances de Maximilien. Aussi ne faut-il pas s'étonner si Charles-Quint, à partir de 1519 jusqu'à son abdication, suivit exactement l'exemple de son grand-père. C'est tout d'abord à Marguerite, puis à Marie, veuve comme elle, comme elle sans enfants et appartenant comme elle à sa propre famille, qu'il abandonna le gouvernement de ses domaines bourguignons. L'une et l'autre reçurent les attributions les plus étendues. Les patentes données à Marguerite en 1519 et en 1520, à Marie en 1531, firent d'elles, dans toute la force du terme, les représentantes de l'empereur. Elles leur donnent le droit de convoquer tous les conseils ainsi que les États généraux, de promulguer des édits, de nommer à tous les offices, de disposer des finances et des forces militaires du pays. Sans doute des instructions secrètes limitent, en quelques points, leur liberté d'action : Charles se réserve la nomination à certaines fonctions importantes, et Louis de Praet a joué pendant plusieurs années, à côté de Marie de Hongrie, un rôle analogue à celui que Granvelle devait occuper plus tard à côté de Marguerite de Parme. Mais, en somme, Marguerite et Marie jouirent toutes deux d'une très

large autonomie, suffisamment justifiée d'ailleurs par leurs talents, leur zèle et leur fidélité.

L'institution des gouvernantes rendit inutile le poste de chancelier de Bourgogne, qui, supprimé momentanément en 1507, à la mort de Thomas de Plaines, cessa définitivement d'exister après celle de Jean le Sauvage (7 juin 1518) (1). L'audiencier, ou premier secrétaire d'État, fut chargé, à sa place, de la correspondance politique (2). Marguerite d'Autriche apparaît depuis lors, comme Marie de Hongrie après elle, l'alter ego du prince. Instruments du prince, d'ailleurs, les gouvernantes n'existent que pour lui et par lui. Le pays n'intervient aucunement dans leur choix et elles ne prêtent point serment à ses privilèges. Contre leurs abus de pouvoir, il n'y a d'autre recours qu'au souverain. Mais celui-ci évite autant qu'il le peut de s'ériger en juge entre ses sujets et les régentes qu'il leur a données. Son intérêt évident est de ne point ébranler lui-même un pouvoir qui agit en son nom et qu'il s'efforce d'augmenter tout en se dissimulant derrière lui. Il a su rester populaire tandis que les gouvernantes, — comme le chancelier Rolin sous Philippe le Bon — ont détourné sur elles les griefs et le mécontentement populaire. Le devoir leur a imposé de se sacrifier, et toutes deux lui ont obéi en mettant toujours, quoi qu'il leur en ait coûté parfois, l'intérêt de Charles avant celui des provinces.

La nécessité de correspondre avec les gouvernantes et de faire instruire les affaires qu'elles lui soumettaient, obligea Charles-Quint, pendant ses longues absences, à conserver à ses côtés un garde des sceaux et deux ou trois conseillers originaires des Pays-Bas auxquels étaient communiqués tous les papiers arrivant de Bruxelles. Le garde des sceaux en faisait rapport à l'empereur après en avoir conféré avec les autres ministres (3). Cependant l'intervention de ceux-ci ne fut jamais

(1) Gattinara fut Grand Chancelier de Charles-Quint, mais non chancelier de Bourgogne.

(2) Sur l'audiencier, voy. le travail de Lameere cité plus haut, p. 175, et Walther, *Die burgundischen Zentralbehörden*, p. 152 et suiv.

(3) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 225.

prépondérante dans l'administration interne des Pays-Bas, qui échappa, jusqu'au règne de Philippe II, à l'influence espagnole, pour conserver intact son caractère bourguignon.

On sait que l'organisation monarchique créée par les ducs de Bourgogne ne s'absorbe point tout entière, à beaucoup près, dans l'établissement d'un gouvernement central. Avant même la constitution de celui-ci par Philippe le Bon, la nécessité de régulariser l'administration de la justice et des finances avait provoqué, dans chacun des principaux territoires du pays, l'institution d'organismes nouveaux placés directement sous l'action et le contrôle du prince. L'Audience du comte, installée en Flandre par Louis de Male (1369), peut être considérée comme la première en date de ces innovations, dont le nombre s'accrut rapidement sous la dynastie bourguignonne (1). Des Conseils de justice, composés de juristes de profession à la nomination du souverain et pourvus de procureurs généraux et d'officiers fiscaux (2) chargés de diriger l'action publique, apparaissent en Flandre, en Brabant, dans le Luxembourg, dans la Gueldre; des Chambres des comptes sont fixées à Lille, à Bruxelles, à La Haye; dans les provinces enfin, des représentants du duc, lieutenants-gouverneurs, grands baillis, capitaines généraux ou *Stadhouders*, veillent au bon fonctionnement de l'administration, à la défense et à la police du territoire, au maintien des prérogatives princières.

Malgré les répugnances qu'elles soulevèrent tout d'abord, ces «nouveautés» s'acclimatèrent assez rapidement. Le Grand Privilège et les privilèges provinciaux qui en constituent l'achèvement cherchèrent bien à les amoindrir, mais ils ne les firent point disparaître. Seul le Conseil de Gueldre cessa d'exister dès que la Gueldre eût repris son indépendance à l'égard de la maison de Bourgogne. Les villes, redevenues toutes puissantes, s'empressèrent, en effet, de supprimer cette

(1) *Histoire de Belgique*, t. II, 3e édit., p. 379 et suiv.

(2) Voy. les mémoires de P. Alexandre et de L. Tierenteyn sur l'*Histoire des origines, des développements et du rôle des officiers fiscaux dans les anciens Pays-Bas. Mémoires in-8° de l'Académie Royale de Belgique*, t, XLV (Bruxelles, 1891).

marque de la *Gallica servitus*, c'est-à-dire du système monarchiste, au profit de la *Libertas Germanica*, c'est-à-dire du particularisme urbain (1).

Ni Philippe le Beau ni surtout Charles-Quint n'eurent donc à reprendre de toutes pièces l'administration provinciale. Ils se bornèrent à la restaurer et à la compléter. De nouveaux Conseils de justice furent érigés dans le Namurois (1491), l'Artois (1530), le Luxembourg (1531). Le Conseil créé dans la principauté d'Utrecht par l'évêque David de Bourgogne fut conservé et réformé après l'annexion de ce pays. On rétablit celui de Gueldre en 1547. Le Tournaisis, après sa conquête, entra dans le ressort du Conseil de Flandre. Des édits réglèrent les attributions et la compétence de tous les conseils anciens et nouveaux. Egalement surveillés par le Conseil privé depuis 1531, ils se conformèrent de plus en plus aux mêmes tendances. Pour anéantir le principal grief que l'on avait invoqué contre eux, le gouvernement prit pour règle de ne recruter leurs membres que dans la population des provinces sur lesquelles ils exerçaient leur juridiction. Il apporta surtout le plus grand soin à ce recrutement, et il est certain que la haute magistrature des Pays-Bas fut dans son ensemble, durant la première moitié du XVIe siècle, un corps des plus remarquables. Elle ne s'honora point seulement d'une foule de juristes excellents et d'humanistes distingués, elle fournit encore une preuve éclatante de son bon sens en se gardant de romaniser outre mesure le vieux droit coutumier des Pays-Bas.

L'organisation des Chambres des comptes, dont le nombre fut d'abord de trois, Lille, Bruxelles et La Haye, puis s'augmenta, après 1543, de la Chambre de Gueldre et de Zutphen, se précisa et se perfectionna comme celle des Conseils de justice pendant le règne de Charles-Quint. Peu de pays possédèrent en somme, à cette époque, une comptabilité aussi perfectionnée que celle des provinces bourguignonnes, ni qui rende plus hautement témoignage de l'application et de la conscience des fonctionnaires qui en furent chargés (2).

(1) Voy. le texte cité plus haut, p. 175, n° 1.
(2) R. Ehrenberg, *Das Zeitalter der Fugger*, t. II, p. 147, n° 1.

Tandis qu'il s'attachait à prescrire avec exactitude leurs devoirs à ses juges et à ses comptables, le souverain s'abstint de déterminer les fonctions des gouverneurs qui le représentaient dans les provinces. C'est que la situation de ces gouverneurs n'était point celle de simples fonctionnaires. Tous choisis parmi la haute noblesse ou les chevaliers de la Toison d'Or, il fallut leur laisser une indépendance qu'il eût été dangereux de vouloir limiter trop strictement. En réalité leurs pouvoirs furent toujours très mal définis. L'inamovibilité dont ils jouissaient garantissait à chacun d'eux, dans sa province, une autonomie presque complète. Ils y commandaient la gendarmerie, y veillaient à l'entretien des forteresses, y nommaient à une foule d'offices, y convoquaient les États, y présidaient presque partout le Conseil de justice, y promulguaient des édits. La plupart d'entre eux cherchèrent et réussirent à se rendre populaires dans leurs gouvernements. En somme leur fidélité était le seul garant de leur obéissance, et ils inspirèrent à Maximilien et à Marguerite d'Autriche une défiance assez vive (1). Mais Charles-Quint se garda de prendre des mesures contre eux. Il se savait assuré de leur dévouement, et sa politique à leur égard consista à leur laisser une liberté dont ils n'abusèrent jamais tant qu'ils furent sous ses ordres (2). Ils n'en devaient être que plus dangereux sous son fils. Dès les premières années du règne de Philippe II, Granvelle se plaint amèrement de leurs usurpations sur l'autorité royale. Il propose de restreindre leurs prérogatives, de rendre leurs fonctions triennales et de ne point remplacer ceux

(1) Voy. par exemple Le Glay, *Correspondance de Maximilien*, t. I, p. 229. — Pour l'indépendance des gouverneurs, voy. A. Walther, *Die Anfänge Karls V.*, p. 4 et suiv. En 1504, 1509 et 1515, les souverains promettent à Guillaume de Chièvres, titulaire du grand bailliage du Hainaut, de ne nommer à cette charge que le candidat qu'il désignera.

(2) On ne trouvait pas, dans chacune des dix-sept provinces, un gouverneur spécial. Il n'en existait pas en Brabant, ni dans la seigneurie de Malines, où la gouvernante générale était censée en tenir lieu. La Hollande, la Zélande et Utrecht avaient ensemble un seul *Stadhouder*, de même la Gueldre et le comté de Zutphen, ainsi que la Frise, Groningue et l'Overyssel. La Flandre, le Hainaut, le Limbourg avec les «pays d'Outre-Meuse», le Luxembourg, le Namurois, l'Artois, le territoire de Lille, Douai et Orchies, Tournai et le Tournaisis possédaient des gouverneurs particuliers. Il n'existait donc régulièrement que onze gouvernances.

qui disparaîtront; il va même, en 1582, jusqu'à parler de leur abolition (1).

II

Malgré l'établissement d'un gouvernement central et des nombreux organismes administratifs que le souverain a créés dans les provinces et auxquels il imprime le mouvement, la constitution politique des Pays-Bas, même au moment de la plus grande puissance de Charles-Quint, demeure beaucoup plus celle d'une pluralité d'États que celle d'un État unique. Sans doute les dix-sept provinces reconnaissent le même prince, mais c'est à des titres divers et dans des conditions très différentes que ce prince règne sur chacune d'elles. Si grand qu'il soit et quelque fierté que sa grandeur inspire à ses sujets, l'empereur se rapetisse pourtant à la taille d'un duc de Brabant dans ses rapports avec les Brabançons; il n'est que comte de Flandre pour les Flamands, comte de Hainaut pour les Hennuyers, etc., si bien que ses pouvoirs se modifient à la frontière de chacun des territoires qu'il possède. Comme sous les ducs de Bourgogne, les institutions monarchiques n'ont point absorbé les autonomies provinciales. Elles s'y superposent sans les supprimer, et, dans la constitution de l'État, les franchises du moyen âge se conservent sous les innovations modernes, de même que le style gothique s'accole au style de la Renaissance dans un si grand nombre de monuments.

En dépit des difficultés de toute sorte que cette situation entraînait, le gouvernement ne chercha point, nous l'avons déjà constaté, à la faire violemment disparaître. Il se garda de proclamer, comme Charles le Téméraire, le principe du droit supérieur et souverain du prince. Ce n'est que très rarement qu'il lui échappa d'invoquer sa *voluntas absoluta*. Au lieu d'aborder de front les obstacles accumulés sur sa route, il préféra les tourner. Charles-Quint se fait secrètement relever

(1) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 562; Piot, *Correspondance de Granvelle*, t. IX, p. 220 (Bruxelles, 1892); Weiss, *Papiers d'État du cardinal Granvelle*, t. VIII, p. 625.

par le pape du serment qu'il a prêté à la Joyeuse Entrée (1) et en obtient des pouvoirs qu'il pourra invoquer utilement contre les privilèges du clergé (2). Il s'arme en secret pour une lutte possible, mais il répugne à l'emploi de la force. Après la régence de Marguerite d'Autriche, dont l'humeur indépendante ne s'accommoda point toujours de la modération souhaitée par l'empereur, Marie de Hongrie ne cesse de manifester les intentions les plus conciliantes. Sa conduite à l'égard des Gantois atteste une longanimité extraordinaire et une volonté bien arrêtée de traîner les choses en longueur. Il n'est point jusqu'aux sanglants placards édictés contre les hérétiques où Charles ne se soit efforcé de tenir compte des susceptibilités des provinces et d'éviter toute violation trop flagrante de leurs coutumes.

Il ne faut point chercher l'explication de cette attitude dans l'attachement feint ou réel — et peut-être l'un et l'autre à la fois — de l'empereur pour ses « compatriotes ». La raison d'État parla toujours chez lui plus haut que le sentiment; son impitoyable sévérité à l'égard des Gantois en 1540 le prouve à suffisance. Mais son tact politique lui conseilla d'agir comme il le fit. Pouvait-il risquer, en effet, de déchaîner dans les Pays-Bas une nouvelle guerre civile qui n'eût tourné qu'à l'avantage de François 1er? La modération de sa politique interne s'explique donc par les nécessités de sa politique extérieure. En combattant ouvertement leurs libertés, il aurait appelé la France dans les dix-sept provinces; en les respectant, il s'y constitua un rempart contre elle. Et n'avons-nous pas vu que, avec une habileté consommée, il se servit de ces libertés,

(1) Henne, *Histoire de Charles-Quint*, t. IV, p. 271. Cf. Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 115 (Bruxelles, 1851). — D'ailleurs Charles ne fit pas usage de ce privilège. Il respecta soigneusement la Joyeuse Entrée et, en 1549, à l'occasion de l'inauguration de Philippe II comme duc de Brabant, il consentit à y faire diverses additions. Voy. *Liste chronologique des Édits et Ordonnances des Pays-Bas. Règne de Charles-Quint*, p. 318, 323, 324, 326 (Bruxelles, 1885). La Joyeuse Entrée que Charles avait jurée en 1515, augmentant considérablement les libertés brabançonnes (Poullet, *Histoire de la Joyeuse Entrée*, p. 305 [Bruxelles, 1863]), il est d'autant plus caractéristique qu'il l'ait observée.

(2) *Recueil des Ordonnances des Pays-Bas*, 2e série, t. II. p. 134.

qu'il laissait subsister malgré lui, pour exciter ses sujets à le seconder contre son adversaire (1)?

Mais s'il renonça à imposer l'unité politique aux Pays-Bas, il chercha du moins à les y incliner par persuasion. Les discours qu'il prononça lui-même ou qu'il fit prononcer devant les Etats généraux, se terminent presque toujours par un appel chaleureux à l' « union » (2). L'union, c'est-à-dire l'abandon du particularisme territorial, la mise en commun de toutes les ressources et de toutes les forces des provinces en vue de l'utilité générale, l'entente dans les mesures de défense et de résistance à l'ennemi, l'alliance indissoluble enfin de toutes les parties de l'État collectif. Loin de tendre à maintenir les dix-sept provinces séparées les unes des autres, Charles-Quint poussa au contraire de tout son pouvoir à leur rapprochement. Sûr de sa popularité, il ne craignit point de susciter parmi elles l'éclosion d'un sentiment national. En les engageant à s'assister mutuellement, à se confondre *viribus unitis* en une patrie commune, il forgea l'arme redoutable qui devait être employée contre son successeur. L'union qu'il appelait de tous ses vœux se réalisa vingt ans après son règne, ... dans l'union conclue à Bruxelles, en 1577, pour l'expulsion des Espagnols!

En revanche, tant qu'il vécut, elle ne réussit que difficilement à triompher des répugnances qu'elle soulevait. C'est que, présentée par le gouvernement, elle apparaissait à bon droit comme une tentative déguisée de centralisation monarchique.

(1) Voy, plus haut, p. 113.

(2) Voy. entre autres celui qu'il fait prononcer en 1522 (Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint*, t. III, p. 249); celui de Marie de Hongrie en 1535 (*Ibid.*, t. VI, p. 79) et les propositions qui s'en suivirent (*Recueil des Ordonnances des Pays-Bas*, 2e série, t. III, p. 478, éd. J. Lameere [Bruxelles, 1902]); les paroles encore de Charles au moment de son abdication, etc. La phrase suivante de Henne, *op. cit.*, t. VI, p. 35, ne s'explique que par les préventions excessives de l'auteur à l'égard de Charles; elles donnent exactement le contre-pied de la réalité : « Il s'ingéniait à nourrir la rivalité d'intérêts et de races entre les différentes provinces; en ménageant la Flandre et le Brabant quand la Hollande exhalait des plaintes menaçantes ; en accordant, au contraire, des avantages à ce comté et en réveillant la jalousie des provinces wallonnes lorsque les lions de Flandre et de Brabant se prenaient à rugir, il retardait une union destinée à devenir la base de notre indépendance ». — Pour la politique unificatrice du gouvernement, voy. encore plus haut, p. 108, 109, 113 et 140.

Si le prince la patronnait avec tant de chaleur, c'est donc qu'elle devait tourner à son profit et augmenter son pouvoir ! N'en avait-on pas eu la preuve, d'ailleurs, en 1535, lorsque Marie de Hongrie avait proposé tout ensemble aux États généraux, l'union et la création d'une armée permanente ? (1) Or, une armée permanente c'était, comme en France, l'impôt perpétuel et partant, la disparition de la plus fondamentale des libertés publiques, le vote des subsides par le pays. Dès lors, il ne faut point s'étonner si l'opposition aux vues du gouvernement conserva, durant tout le règne de Charles-Quint, un caractère provincial. L'unité politique demeura suspecte parce qu'elle avait pour instrument le pouvoir monarchique. Pour résister à celui-ci, on se retrancha, dans chaque territoire, derrière la barrière des privilèges ou des usages locaux. C'était là, en effet, le seul rempart à l'abri duquel on pût légalement tenir tête au souverain. Ainsi l'opposition fut multiple tant qu'elle demeura paisible : il faut attendre la révolution contre l'Espagne pour la voir combiner et unir ses efforts en un mouvement national.

Si vivace qu'elle se conserve, l'autonomie des provinces ne possède plus cependant, sous Charles-Quint, son ancienne vigueur. Les trois ordres qui en sont les organes, la bourgeoisie, le clergé et la noblesse, ont subi des transformations très profondes qui ont amoindri leur force ou qui les ont placés, vis-à-vis du prince, dans une attitude nouvelle.

Depuis la fin du XVe siècle, nous l'avons vu, l'indépendance des villes a été sans cesse en diminuant. Elles ont perdu leur puissance militaire, de même qu'elles ont cessé de posséder le monopole de l'industrie. Vers le même moment où ils deviennent incapables de tenir tête aux armées régulières, leurs métiers se voient de plus en plus menacés par la concurrence de l'industrie rurale et par le développement du capitalisme.

(1) Cf. L. van der Essen, *Les États-Généraux de 1534-1535 et le projet de Confédération défensive des provinces des Pays-Bas présenté par Marie de Hongrie au nom de Charles-Quint*, dans les *Mélanges Ch. Moeller*, t. II, p. 122 et suiv. (Louvain, 1914).

Les plus importants d'entre eux, ceux des tisserands et des foulons, qui, pendant tout le moyen âge, ont dominé la politique municipale, sont tombés, au commencement du XVIe siècle, dans une lamentable décadence par suite de l'exode de la draperie des villes vers les campagnes. De l'ancien patriciat il ne subsiste presque plus rien, et la haute bourgeoisie, qui s'est substituée à lui, se détourne du particularisme médiéval à mesure qu'elle s'adonne de plus en plus aux professions libérales ou au fonctionnarisme, qu'elle s'inspire des idées de la Renaissance, et qu'un nombre toujours croissant de ses membres se lance dans ces entreprises capitalistes qui transforment la vie économique. Qu'elles s'adaptent aux conditions nouvelles de l'époque et y trouvent, comme Anvers, comme Lille, comme Valenciennes, comme les villes hollandaises, la source d'une étonnante prospérité, ou que, moins favorisées par les circonstances, elles ne parviennent point, comme Ypres ou comme Bruges, à s'y résigner ou à en profiter, il n'importe, riches ou pauvres, florissantes ou alanguies, les villes se courbent de plus en plus sous le pouvoir grandissant de l'État.

Car les changements qui s'opèrent dans leur sein s'accomplissent au bénéfice du prince. Il a pour lui les capitalistes, puisque sa politique monarchique, hostile à l'exclusivisme urbain, favorise par là même la liberté économique. Il a pour lui la population des campagnes, d'autant plus ennemie des privilèges que ceux-ci prohibent ou entravent l'industrie rurale. Bien plus, il a pour lui les villes elles-mêmes qui, dans leurs querelles politiques ou économiques, le prennent pour arbitre et se servent les unes contre les autres de cette autorité monarchique à laquelle chacune d'elles s'efforce d'échapper pour soi-même.

Ainsi minée de toutes parts, l'ancienne autonomie communale s'effondre à vue d'œil. La tutelle que les villes avaient exercée jadis sur les châtellenies leur échappe ; la bourgeoisie foraine tombe en désuétude. L'échevinage, renouvelé avec la coopération de « commissaires » du prince, est soustrait à l'ingérence des métiers et recruté exclusivement parmi les gens riches que leur éducation et leurs intérêts rapprochent du gou-

vernement (1). Les prérogatives du bailli ou de l' « amman » qui représente le souverain dans la ville, s'affermissent. Chaque année, les comptes communaux doivent être approuvés par des délégués du pouvoir central, et enfin l'autorisation de celui-ci est requise pour l'établissement de nouveaux impôts. Sauf dans des cas très rares, d'ailleurs, et dont celui de Gand en 1540 est le plus célèbre, ces résultats ont été obtenus sans lutte. Il n'a pas été besoin de casser les privilèges qui consacraient l'exclusivisme municipal : ils sont tombés d'eux-mêmes hors d'usage.

Mais on ne doit pas croire cependant que l'autonomie urbaine ait perdu toute importance. Pour restreinte qu'elle soit, il n'en faut pas moins compter avec elle. Aucune décision engageant le corps de la ville ne peut être prise que du consentement de la commune représentée par ses divers « membres ». Ils sont habituellement au nombre de trois : le « magistrat » (échevinage), l'ancien magistrat et l'assemblée des métiers. L'unanimité de ces membres, exigée par la coutume pour qu'une décision soit valable, si elle entrave souvent la bonne marche des affaires, constitue, d'autre part, une précieuse garantie contre les exigences du prince. Sans doute le gouvernement se décide parfois à passer outre et à considérer le consentement de la majorité comme suffisant (2). Mais cette pratique n'a jamais réussi à s'implanter entièrement. En face de l'État, les villes ont donc conservé un moyen très efficace de résistance, mais de résistance légale et pacifique.

(1) Voy. la réorganisation de Tournai en 1522, qui a pour but d'écarter du conseil les artisans ne sachant ni lire ni écrire, pour n'y faire entrer que de riches bourgeois (*Recueil des ordonnances, loc. cit.*, t. II, p. 142), celles de Bruxelles en 1521 et 1528 (*Luyster van Brabant*, III, p. 108, et Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. I, p. 338), celle de Bois-le-Duc en 1525 (Van Heurn, *Historie van s'Hertogenbosch*, t. I, p. 453 [Utrecht, 1776]), celle de Douai en 1534, (Pilate-Prévost, *Table chronologique des archives de la mairie de Douai*, p. 347 [Douai, 1842]), celle d'Utrecht en 1528 (S. Muller, *Recht en Rechtspraak te Utrecht*, p. 122 [La Haye, 1885]), etc. Pour les changements appliqués à Gand et aux villes qui avaient participé à la révolte de 1540 et qui furent beaucoup plus importants, voy. plus haut, p. 126 et suiv.

(2) Voy. un exemple de 1526 dans *Recueil des Ordonnances*, 2e série, t. II, p. 377.

C'est par des correspondances interminables et des discussions à n'en pas finir qu'elles remplacent maintenant le recours aux armes. Dans cette lutte d'un nouveau genre, la paperasserie s'est substituée aux *waepeninghen* et le « pensionnaire » aux capitaines et aux *hooftmans* de jadis.

Le clergé devait réussir bien moins encore que les villes à maintenir intacte son indépendance, également menacée par le souverain. Déjà battus en brèche depuis le XVe siècle, ses privilèges financiers, sa juridiction, sa liberté dans les élections épiscopales et abbatiales subissent sous le règne de Charles-Quint des restrictions nouvelles et si considérables qu'elles vont parfois jusqu'à les abolir. L'empereur, qui s'est institué le défenseur de l'Église, ne tolère point que l'Église empiète sur son pouvoir. Puisqu'il combat pour elle, il entend qu'elle lui obéisse. Il se considère comme le chef temporel du clergé de ses États et lui impose sa volonté. Tâche aisée d'ailleurs, car abandonné à lui-même, le clergé est incapable de résistance. Le peuple, envieux de son immense fortune et de ses immunités, ne le soutient pas, et le pape, qui seul pourrait le protéger, favorise au contraire les vues du souverain. En 1515, Charles-Quint obtient de Léon X, puis en 1530, de Clément VII, la nomination aux bénéfices vacants dans les Pays-Bas (1). Les évêques de Tournai, de Térouanne, d'Arras, d'Utrecht, ceux de Liége même, après la mort d'Érard de La Marck, étant ses créatures, ne contrecarrent point ses projets. Ils le laissent saper la juridiction des tribunaux d'Église dans les affaires civiles (2), exiger rigoureusement le droit d'amortissement sur les propriétés ecclésiastiques (3), empêcher la création de dîmes, de fondations pieuses, interdire les donations aux couvents (4). L'édit de 1531 sur la réorganisation de la bienfaisance publique s'inspire d'une tendance nettement anticléricale. Les brefs et les bulles émanés de Rome ne sont

(1) *Recueil des Ordonnances, loc. cit.*, t. II, p. 134, t. III, p. 3.
(2) *Ibid.*, t. II, pp. 6, 162, 248, 251.
(3) *Recueil des Ordonnances, loc. cit.*, t. III, p. 33, 66.
(4) *Ibid.*, t, II, p. 23, 36, 547.

exécutables dans le pays qu'en vertu de lettres de placet (1). Heureusement du moins qu'il est impossible, sans violer les institutions des provinces, d'enlever aux « prélats », c'est-à-dire aux abbés des principales abbayes, leur droit de séance aux États. Par une singulière rencontre, les privilèges territoriaux conservent à l'Église des Pays-Bas une autonomie politique qu'elle serait impuissante à sauvegarder par ses propres forces. En Brabant surtout, où la Joyeuse Entrée limite plus nettement qu'ailleurs les droits du souverain, les abbés, inquiets de l'attitude du gouvernement à leur égard, constituent contre lui un parti d'opposition très actif et souvent très gênant. Ils exaspèrent Marguerite d'Autriche par leurs plaintes et les difficultés continuelles qu'ils soulèvent. Elle les accuse de trahison et va jusqu'à proposer de déporter les plus intransigeants d'entre eux (2).

Mais que peut ce petit groupe de prélats frondeurs au milieu d'une Église de plus en plus soumise à l'État? En réalité, le clergé ne compte plus comme puissance politique. L'opposition des abbés reste isolée. Encore ne s'inspire-t-elle point des intérêts généraux de l'Église, mais des intérêts particuliers de quelques monastères. Sans grande conséquence sous le règne de Charles-Quint, elle jouera cependant plus tard un rôle considérable, lorsqu'elle trouvera, dans les deux ordres laïques qui siègent à côté d'elle aux États, des auxiliaires et des alliés.

De ces deux ordres, tandis que la bourgeoisie, au point de vue politique, est en déclin, la noblesse, au contraire, acquiert une influence qu'elle n'avait plus possédée depuis quatre cents ans. Refoulée au second rang à partir du XIIe siècle par la puissance croissante des villes, les progrès du pouvoir monarchique lui restituent dans l'État la première place. Bien différente, d'ailleurs, de la vieille caste féodale dont les derniers

(1) *Recueil des Ordonnances, loc. cit.*, t. III, p. 72. — Déjà en 1485 Maximilien, en 1497 Philippe le Beau avaient pris la même mesure. *Placcaeten van Vlaenderen*, I, p. 205, 209. Alexandre VI avait d'ailleurs très vivement protesté contre la politique du second de ces princes en matière ecclésiastique. Voy. les textes publiés par A. Cauchie, *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, 5e série, t. II [1892], p. 321, 410-412, 417.

2) Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint*, t. IV, p. 133.

descendants achèvent de disparaître, et dont les mœurs ne subsistent plus que dans la région sauvage des Ardennes, la noblesse de l'époque bourguignonne, la haute noblesse surtout, s'est formée et enrichie au service du prince. On y rencontre pêle-mêle, à côté de familles indigènes comme les Lalaing, les Ligne, les Berghes, les Egmont, les Arenberg, les descendants de seigneurs bourguignons ou picards venus dans les Pays-Bas avec les ducs, comme les Meghem, les Croy, ou de comtes allemands qui y ont suivi Maximilien, comme les Nassau. Tout cela s'est rapidement fondu, amalgamé, uni par des mariages, par la communauté des mœurs, des intérêts, de la langue même, car, en dépit de ses origines diverses, la haute noblesse a bientôt adopté tout entière la langue de la cour, le français. Si, durant le XVe siècle, il se produit encore parmi ses membres quelques défections retentissantes, celle de Commines, celle des Croy, celles d'Esquerdes, on ne constate plus rien de tel depuis l'avènement de Philippe le Beau (1). C'est une fidélité inébranlable qu'elle témoigne dès lors au souverain, c'est pour lui qu'elle verse son sang sur tous les champs de bataille.

De 1453 à 1521, on ne compte pas moins de quatre Lalaing morts au service : Jacques tué à Poucques (1453), Philippe à Montléry (1466), Josse au siège d'Utrecht (1483), Jacques à celui de Mézières (1521). Un Lannoy reçoit à Pavie l'épée de François Ier. Charles d'Egmont meurt aux côtés de Charles-Quint pendant l'expédition de Tunis. Le comte de Buren, qui a passé sa vie à combattre les Gueldrois, les Français, les protestants d'Allemagne, sentant approcher sa dernière heure, se fait porter en costume d'apparat dans la grande salle de son hôtel et, au milieu de ses amis et de ses domestiques, « soutenu sous les bras par deux gentilshommes », boit une dernière fois à la santé de l'empereur son maître (2). Ce n'est pas seulement

(1) En 1504, Charles de Lalaing fait biffer, dans les mémoires d'Olivier de La Marche, avec l'autorisation de Philippe le Beau, les passages où son père, Josse, est accusé d'avoir favorisé les Gantois au détriment de Maximilien, et obtient une déclaration constatant que sa maison a toujours été « fidelle et léalle à son prince, ferme, entière, non violée, sans reproche ». H. Stein, *Olivier de La Marche*, p. 230 (Bruxelles, 1888).

(2) Brantôme, *Œuvres complètes*, t. I, p. 356 (Paris, 1858).

leur sang, c'est aussi leur or que les nobles mettent à la disposition du souverain. En 1522, dans un de ces innombrables moments de pénurie où les coffres de l'État sont à sec, le comte d'Hoogstraeten vend 1000 livres de rente sur ses biens et refuse « par courtoisie » d'accepter les garanties que lui offre la gouvernante. Henri de Nassau, lors du siège de Mézières, avance 32,000 livres. Quantité d'autres mettent leur crédit à la disposition du gouvernement lors de la conclusion d'emprunts (1).

Mais aussi les récompenses ne leur sont pas ménagées ! Chimay est érigé en principauté pour Charles de Croy en 1486, Epinoy pour François de Melun en 1541, Gavere en 1553 pour Lamoral d'Egmont. Philippe de Croy devient duc d'Arschot et marquis de Renty en 1533. Antoine de Berghes, la même année, est fait marquis de Berghes. Une foule de terres, en retour de services rendus par leurs possesseurs, sont érigées en comtés : Egmont en 1486, Buren en 1492, Hoogstraeten en 1518, Lalaing en 1522, Rœulx en 1533, Ligne en 1544, Boussu et Culembourg en 1555. Les sièges épiscopaux servent à pourvoir les cadets des grandes familles. Celui d'Arras est donné en 1524 à Eustache de Croy, celui de Tournai en 1539 à Charles de Croy. Trois autres Croy encore, Jacques, Guillaume et Robert, se succèdent sur celui de Cambrai de 1504 à 1556. Il échoit après eux à Maximilien de Berghes, dont deux parents, Corneille et Robert, deviennent évêques de Liége en 1538 et en 1557.

Le prince ne néglige rien pour rehausser l'éclat dont il pare les « grands maîtres » et pour les attacher toujours davantage à sa personne. Il assiste à leurs mariages, tient leurs enfants sur les fonts baptismaux, les appelle « mon cousin » quand il leur écrit. Enfin, c'est à eux qu'il réserve la plupart des colliers de la Toison d'Or, qui, jusqu'à la fin du règne de Charles-Quint, conserve presque intact son caractère bourguignon. Par cette distinction suprême, aussi passionnément désirée par la noblesse belge que la Légion d'honneur le

(1) Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint*, t. III, p. 265, 267, 287, 290, 291.

fut par les soldats de Napoléon, il tient les dévouements en haleine et entretient l'émulation parmi ses serviteurs. Pour la rendre plus précieuse encore, il en augmente les prérogatives. Depuis 1517, les chevaliers de l'Ordre ne sont plus justiciables que de leurs confrères, et il est interdit de procéder contre eux par prise de corps (1). Au sein de la noblesse, ils constituent une noblesse plus haute, une classe privilégiée, une pairie qui non seulement à la cour, mais encore dans l'État, occupe la première place. Le gouvernement prend leur avis dans les circonstances difficiles, et choisit parmi eux presque tous les conseillers d'État et les gouverneurs des provinces. L'obligation imposée par les privilèges territoriaux aux fonctionnaires du prince d'être nés et « possessionnés » dans la province qu'ils administrent, ne s'applique point aux chevaliers de l'Ordre (2). Ils jouissent, pour ainsi dire, d'une naturalisation universelle dans les Pays-Bas. Ils n'y sont étrangers nulle part, et peu à peu leur action s'imposant également à tous les fragments de ce grand corps les rapproche, les attache, les unit en un même tout, comme, sur l'écu de Bourgogne, le collier de la Toison d'Or enserre de sa chaîne en sautoir les armoiries des dix-sept provinces.

Mais si la haute noblesse travaille fidèlement pour le prince, elle n'entend point obéir en silence. En se transformant sous l'action du pouvoir monarchique, ses vieux sentiments d'honneur et d'autonomie féodale n'ont point disparu; ils se sont élargis. Elle se considère maintenant comme la gardienne de l'indépendance des Pays-Bas, et il suffit de se rappeler le rôle qu'elle a joué pendant les premières années de Philippe le Beau et de Charles-Quint, pour reconnaître chez elle, très nettement, une tendance nationale. Grandie au service des princes bourguignons, elle conserve fidèlement la tradition de ses origines. Elle reste bourguignonne lorsque le chef de la maison de Bourgogne devient roi d'Espagne. Par intérêt sans

(1) De Reiffenberg, *Histoire de l'ordre de la Toison d'Or*, p. 294 (Bruxelles, 1830).

(2) *Recueil des Ordonnances*, 2e série, t. I, éd. Ch. Laurent, p. 338 (Bruxelles, 1893).

doute, mais aussi par point d'honneur, elle est résolue à maintenir la patrie à l'abri de l'influence étrangère. Si elle a dû renoncer à l'espoir de dominer l'Espagne, elle ne permet point en revanche que l'Espagne la domine. Le sentiment bourguignon qui l'inspire prendra bientôt l'aspect d'un véritable patriotisme. Et dès lors, à l'ascendant social dont elle jouit, se joint la force que donne la popularité. Elle apparaît comme la sauvegarde et le défenseur du pays. Le briquet de Bourgogne qui orne les colliers de la Toison d'Or, devient un emblème national; il figure aux ornements sculptés aux façades des hôtels de ville, dans le chœur des églises, jusque sur les pignons des maisons particulières, et on le retrouvera plus tard sur les médailles frappées par les Gueux (1). Car, au jour prochain où la révolte éclatera contre Philippe II, ce sera la noblesse qui en prendra la direction et qui, grâce à l'esprit qui l'anime, sera seule capable pendant les premiers temps, d'en grouper les mouvements divers en un même effort de l'État bourguignon contre l'État espagnol.

III

Les trois ordres dont on vient de parler, clergé, noblesse et bourgeoisie, n'ont cessé d'être associés, pendant toute la première moitié du XVIe siècle, à l'exercice du pouvoir politique. Ce n'est point là, d'ailleurs, un caractère propre à cette époque. Depuis le XIVe siècle, dans chaque territoire, les États locaux représentaient le pays en face du prince, et, sous le règne de Philippe le Bon, de même qu'un gouvernement central s'organisa par-dessus les provinces, de même aussi

(1) Exemples aux clefs de voûte de l'hôtel de ville de Damme, à la façade d'une des portes de Douai, à la clôture du chœur de Sainte-Walburge à Furnes, sur le sceau de la ville d'Ypres depuis 1564. Le briquet de Bourgogne figure encore à la façade du baillage d'Aire-sur-la-Lys, construit en 1609, et on le rencontre, à la fin du XVIIe siècle, à celle de l'une des maisons de la Grand'Place (la Louve) à Bruxelles. Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, il constitue, dans une forme naturellement de plus en plus stylisée, le motif essentiel des colliers des gildes de tir. Voir à cet égard les planches nombreuses représentant des colliers de ce genre dans P. Bergmans et J. Cazier, *L'Art ancien dans les Flandres*, t. II (Bruxelles, 1922).

une seule assemblée délibérante réunit en un seul corps, sans toutefois les faire disparaître, les parlements particuliers : ce furent les États généraux. Le mouvement d'unification qui caractérise l'époque bourguignonne se communiqua donc à la fois aux institutions monarchiques et aux institutions représentatives. Toutefois il se manifesta beaucoup moins complètement dans celles-ci que dans celles-là. Quelle qu'ait été jusqu'à la fin du règne de Charles-Quint l'importance des États généraux, il s'en faut de beaucoup que l'on puisse les considérer comme un vrai parlement national.

Ces grandes assemblées, on se le rappelle, ne furent point l'œuvre du pays, mais exclusivement l'œuvre du prince (1). Tandis que les États des provinces se constituèrent lentement au cours des agitations politiques du XIVe siècle, les États généraux apparaissent soudain en 1463 : ils sont une création personnelle du souverain. Ils répondent, comme le Conseil ducal, comme les Chambres des comptes ou le Parlement de Malines, aux nécessités de la centralisation gouvernementale. Philippe le Bon, leur fondateur, en a emprunté à la France et l'idée et le nom même qu'ils ont porté et que conservent encore aujourd'hui, dans le royaume de Hollande, les Chambres législatives. Devenu le chef d'un grand État, il a voulu, à l'exemple des rois, assembler autour de lui les délégués de tous ses sujets, soit pour leur communiquer ses desseins, soit pour leur demander l'impôt. Et en agissant ainsi, il n'a visé que son seul avantage. Grâce aux États généraux, il s'épargnait les frais et les lenteurs de négociations séparées avec toutes les provinces; il apparaissait devant leurs délégués dans toute sa puissance et sa majesté de souverain; il pouvait, enfin, agir sur le vote de ceux-ci, non seulement par son intervention personnelle, mais encore par l'influence que produisait souvent sur l'opposition le spectacle de l'empressement du reste de l'assemblée à se rallier aux désirs du duc.

Les États généraux ne servirent donc qu'à faciliter la tâche

(1) Voy. *Histoire de Belgique*, t. II, 3e édit., p. 412. — Le nom d'États généraux ou de *Staten Generaal* apparaît déjà en 1506. Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint*, t. I, p. 128, n. 2.

du gouvernement. Ils furent pour le prince un moyen d'affaiblir les résistances provinciales à son action centralisatrice, et, si paradoxale qu'une telle affirmation puisse paraître, c'est en somme au profit du pouvoir monarchique qu'ils furent institués. Quant au pays, bien loin d'applaudir à cette innovation, il ne la vit s'accomplir tout d'abord qu'avec défiance. On craignait qu'elle ne mît en péril les libertés sauvegardées par le particularisme politique; on se plaignait qu'elle imposât aux provinces des frais considérables en obligeant leurs représentants à de nombreux voyages, et quelques-unes d'entre elles revendiquèrent même le « privilège » de n'y être point astreintes (1).

Si Philippe le Bon s'est inspiré de l'exemple de la France en créant les États généraux, on remarque pourtant au premier coup d'œil, entre les États généraux de France et ceux des Pays-Bas, une différence très profonde (2).

En France, les États généraux apparaissent comme une assemblée nationale capable de s'engager au nom du pays tout entier; dans les Pays-Bas, au contraire, ils ne constituent à vrai dire qu'un congrès d'États particuliers dans lequel chacun des États composants ne s'engage que pour lui-même. La raison de ce contraste doit être cherchée dans la nature même de la monarchie française et de la monarchie bourguignonne. La première constitue, en effet, une unité politique, un seul État, tandis que la seconde ne consiste qu'en une pluralité d'États.

(1) C'étaient la Gueldre, l'Overyssel, la Frise, Groningue, Utrecht et le Luxembourg, c'est-à-dire, à l'exception du Tournaisis, toutes les provinces incorporées de date récente à l'État bourguignon. Le Limbourg n'y figurait pas non plus, à cause de son union intime avec le Brabant.

(2) Il n'existe point de travail satisfaisant sur les États généraux. L'ouvrage de Th. Juste, *Histoire des États généraux des Pays-Bas* (Bruxelles, 1864), ne répond que très imparfaitement à son titre. Il ne constitue aucun progrès sur l'essai naturellement vieilli de Gachard, *Des anciennes assemblées nationales de la Belgique* (*Revue de Bruxelles*, 1839). On consultera utilement : Fruin, *De Zeventien provinciën en haar vertegenwoordiging in de Staten-Generaal* (*Bijdragen voor vaderl. geschiedenis*, 1893), les notes du même dans la *Geschiedenis der staatsinstellingen in Nederland*, édit. H. T. Colenbrander, p. 100 et suiv. (La Haye, 1901), et Ed. Poullet, *Histoire politique nationale*, t. II, p. 314 et suiv. (Louvain, 1892).

Le roi règne sur la France en vertu d'un titre universel; le duc ne règne sur les Pays-Bas qu'en vertu de titres spéciaux. Si toutes les provinces lui appartiennent, chacune d'elles conserve cependant son antique indépendance; l'action princière ne peut les pénétrer, substituer le gouvernement central à leurs gouvernements locaux. Mais dès lors aussi, elle ne peut remplacer leurs parlements multiples par un parlement unique. Les États généraux n'entraînent pas l'abolition des États des provinces. Ils n'en constituent en somme que la réunion, comme l'État bourguignon lui-même ne constitue que la réunion, sous un même souverain, de provinces diverses. Après leur création comme avant elle, les États provinciaux statuent en dernier ressort sur les demandes du prince. A les envisager au point de vue constitutionnel, les États généraux ne possèdent donc aucun pouvoir propre : ce n'est point la volonté générale du pays, ce sont les volontés particulières des territoires du pays qui s'y expriment, et l'on serait tenté de n'y voir, à l'origine, au lieu d'un parlement unique, qu'une assemblée de parlements siégeant ensemble (1).

Institués par le prince et dans son intérêt, il est naturel que les États généraux n'aient pu se réunir sans être mandés par le prince. De même aussi, ils manquaient complètement du droit d'initiative : le souverain seul fixait leur ordre du jour. On ne les convoquait d'ailleurs que dans des circonstances extraordinaires, soit pour leur communiquer les projets du gouvernement et tâter par ce moyen l'opinion publique, soit, le plus souvent, pour leur demander des subsides. C'est exclusivement dans ce but que Charles le Téméraire les fit s'assembler, et c'est aussi sous son règne qu'ils usèrent pour la première fois de leur droit de rejeter les propositions qui leur étaient soumises. En 1476, ils refusèrent, malgré les menaces du chancelier

(1) « Les estatz d'icy ne sont comme en France : car icy il y a tant d'Estatz divers et l'ung point subject à l'autre, combien que, quant à la succession ilz soyent, selon la pragmatique, d'une nature, mais en France tous les estatz sont subjects et uniz à la Couronne; aussy les Estatz n'envoyent leurs députés chargés pour résoudre sans renvoy. » Avis de Viglius au Conseil d'État en 1566. Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. VI, p. 384 (Bruxelles, 1866).

Hugonet, de voter les mesures militaires exigées par le duc (1).

Ils devaient, l'année suivante, éprouver les effets de la crise politique qui ébranla si profondément toutes les institutions centrales de l'État bourguignon. Le Grand Privilège ne les supprima point, comme il fit du Parlement de Malines et du conseil ducal, mais il transforma leur caractère. Il leur reconnut le droit de se réunir spontanément, sans convocation préalable et dans l'endroit désigné par eux, pour délibérer sur le « bien et la prospérité du commun pays ». Il leur accordait ainsi une indépendance dont ils avaient été privés jusqu'alors; il partageait le pouvoir entre eux et le prince, et dans ce partage il leur réservait la plus grosse part, car les limites étroites qu'il fixait à l'autorité souveraine ne la laissaient guère subsister que de nom.

Il ne faut point considérer ces stipulations du Grand Privilège comme une tentative d'inaugurer le régime parlementaire dans les Pays-Bas. On a vu plus haut que toutes les réformes de 1477 s'inspirent d'un esprit nettement particulariste (2). Elles ne visent qu'à rétablir dans son intégrité primitive l'autonomie des provinces, et ce serait les mal comprendre que de supposer qu'après avoir supprimé la souveraineté du duc, elles aient voulu la remplacer par la souveraineté d'un parlement. Si tel avait été leur objet, n'est-il pas évident qu'elles eussent pris soin de modifier la composition des États généraux et de terminer nettement leurs prérogatives?

Nul gouvernement parlementaire n'était possible aussi longtemps que les États généraux continueraient à former un congrès d'États locaux, aussi longtemps que la volonté de la majorité ne pourrait faire la loi à la minorité. Or, sur ce point essentiel, l'acte de 1477 n'a rien innové. Il reconnaît expressément qu'aucune guerre ne pourra être déclarée sans l'assen-

(1) Gachard, *Les États de Gand en 1476*, dans *Études et notices historiques*, t. I, p. 1 (Bruxelles, 1890).

(2) Voy. plus haut, p. 10.

timent « unanime » de toutes les provinces (1). Il laisse donc le particularisme l'emporter dans les États généraux, et l'on en doit conclure que bien loin de vouloir élever ceux-ci au rang d'un parlement national, il n'a augmenté leur influence que pour mieux affaiblir celle du prince. On s'en convaincra mieux encore en voyant, en 1488, la paix conclue entre la Flandre, le Brabant et le Hainaut reprendre et préciser les principes du Grand Privilège. Ici aussi, le droit des États généraux de s'assembler sans convocation préalable est formellement proclamé. Mais leurs pouvoirs ne consistent qu'à veiller au maintien des franchises des pays contractants, si bien qu'en somme le particularisme territorial l'emporte encore une fois sur la « généralité » (2). Au reste, les innovations de 1477 et de 1488 restèrent lettre morte. On ne devait y revenir que beaucoup plus tard pendant la grande révolution contre l'Espagne, où, les interprétant dans un sens auquel leurs auteurs n'avaient pas songé, on les invoqua en faveur du droit de la nation contre le droit du roi (3).

Pendant les troubles incessants du règne de Maximilien, aucune assemblée légale des États généraux n'eut lieu que sur l'ordre du prince. Ces assemblées furent d'ailleurs très nombreuses; on n'en compte pas moins de douze de la mort de Marie de Bourgogne (1482) à l'émancipation de Philippe le Beau (1494), c'est-à-dire une en moyenne par année (4). Maximilien les réunit tantôt à Alost, tantôt à Gand, à Anvers,

(1) « Item dat wij noch onse nacommers... negheen orloghe in anlegghers oft verweerers stede an zullen moghen annemen, wij oft zij, en zullen eerst de Staten van allen onsen landen daar up bescriven ende daer inne doen bi ghemeener conclusie ende overdraghe ».

(2) H. Pirenne, *Le rôle constitutionnel des États généraux des Pays-Bas en 1477 et en 1488*, dans *Mélanges Paul Fredericq*, p. 267 (Bruxelles, 1904).

(3) *Histoire de Belgique*, t. IV, 2e édit., p. 70 et suiv.

(4) Gachard a publié une liste des assemblées des États généraux de 1465 à 1634, dans sa *Lettre à MM. les questeurs de la Chambre des Représentants sur le projet d'une collection de documents concernant les anciennes assemblées nationales de la Belgique* (Bruxelles, 1841). On la complétera par les indications fournies par deux autres *Lettres* (Bruxelles, 1843 et 1845) et par trois *Rapports* au Ministre de l'Intérieur sur le même objet (Bruxelles, 1864, 1865 et 1866). La collection en vue de laquelle furent rédigés ces travaux n'a pas paru, et

à Bruges ou à Malines, pour leur exposer ses griefs contre les Flamands ou contre la France, pour délibérer avec elles sur les moyens de rétablir la paix, pour leur demander de l'argent ou des troupes. Mais pour active qu'elle ait été, leur intervention durant cette époque reste obscure et mal définie. Au milieu des contestations continuelles entre le prince et ses pays, les États généraux jouent beaucoup plus le rôle d'arbitres ou de négociateurs que celui d'une institution régulière. Ce ne sont que des conférences imposées par la nécessité du moment; ils agissent sans ordre ni méthode, au gré des circonstances.

Il en est tout autrement à partir de l'avènement de Philippe le Beau. Maintenant que les troubles ont cessé et que le trône appartient à un prince national, les États généraux fonctionnent normalement dans l'État restauré. La renaissance du pouvoir monarchique, loin de leur nuire, garantit au contraire leur intervention dans le gouvernement : leur rôle augmente à mesure que s'accentue la centralisation politique. C'est que le prince n'ignore pas que les États généraux sont, à leur manière, un instrument d'unification. Si défectueuse que soit leur organisation, elle n'en rapproche pas moins les provinces les unes des autres, n'en établit pas moins, malgré la différence des intérêts locaux, des traditions et des langues, un contact salutaire entre les divers territoires, ne les prépare pas moins enfin, à reconnaître que la prospérité de chacun des membres de l'État est liée à la prospérité de l'ensemble. Mais de plus, les États généraux permettent au souverain de connaître les besoins et les tendances de ses sujets. En relations constantes avec eux, il sait jusqu'où il peut aller sans froisser leurs susceptibilités ou alarmer leurs intérêts; il les tient ou il feint de les tenir au courant de ses desseins; il assure enfin sa popularité en paraissant lui-même devant leurs délégués, en les

c'est certainement là une des lacunes les plus regrettables que présente l'historiographie belge du XVIe siècle. Tout récemment, la Commission Royale d'Histoire a proposé au gouvernement de reprendre les travaux interrompus. Voy. *Bulletin*, 1905, p. x, xvii sqq. et 1906, p. xxxviii sqq. (rapport de M. J. Cuvelier). A ce projet se rapporte la communication de M. L. Devillers sur la *Participation des États du Hainaut aux assemblées des États généraux. Ibid.*, 1905, p. 27.

UNIVERSITÉ LIBRE

haranguant en personne avec cette bonhomie familière dont Charles-Quint posséda si complètement le secret.

Pendant les soixante-et-une années qui s'écoulent de l'avènement de Philippe le Beau à l'abdication de l'empereur, les États généraux siégèrent cinquante-huit fois, c'est-à-dire en moyenne une fois par an à peu près. Il ne faudrait point croire cependant que leurs sessions aient été annuelles. Vingt-trois des années comprises dans cette longue période ne les virent point se réunir, tandis qu'en revanche ils furent convoqués, en certaines années, à deux et même à trois reprises. La cause en est que, après Philippe le Beau comme avant lui, ils ne s'assemblèrent jamais que sur l'ordre du prince et pour recevoir de sa bouche des communications importantes ou pour voter un impôt extraordinaire. Seules des circonstances exceptionnelles nécessitaient leur intervention.

Mais il faut se hâter d'ajouter que, depuis la fin du XVe siècle, ces circonstances se produisirent continuellement : l'exception devint la règle. Les dépenses croissantes du souverain, ses dépenses militaires surtout, l'obligèrent à recourir d'une manière permanente à la bourse de ses sujets. Il lui fut désormais impossible de faire face à ses besoins au moyen des seuls revenus du domaine. L'aide (*bede*), c'est-à-dire le subside demandé par le prince et voté par le pays, devint non seulement une ressource indispensable, mais encore la ressource la plus importante du trésor. Extraordinaire en droit, il devint ordinaire en fait. Et dès lors il fallut que les États généraux devinssent eux-mêmes des assemblées ordinaires. Il n'en eût pas été ainsi si le gouvernement avait réussi, comme en France, à introduire dans les Pays-Bas l'impôt permanent. Il en témoigna bien quelques velléités dont la plus caractérisée apparaît, en 1535, dans le projet soumis aux États par Marie de Hongrie en vue de la constitution d'une armée permanente (1). Mais ce ne furent là que des essais dans lesquels il eut la sagesse de ne point s'obstiner en présence des résistances qu'ils provoquèrent. En somme, cette garantie essentielle de la liberté politique, le

(1) Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint*, t. VI, p. 87.

droit de voter l'impôt, se conserva intact. Et l'importance politique des États généraux grandit dans la même mesure où cet impôt devint plus exigeant.

Elle n'alla point pourtant jusqu'à les transformer en parlement national. Ils restèrent ce qu'ils avaient toujours été, une pluralité de parlements provinciaux réunis sous la présidence du prince ou de son délégué. Le seul progrès que l'on puisse remarquer dans le sens de l'unité, c'est qu'à partir de la régence de Marie de Hongrie, au lieu de s'assembler tantôt dans une ville, tantôt dans une autre, ils siégèrent presque toujours au palais de Bruxelles.

Ce n'étaient que les vieilles provinces bourguignonnes qui leur envoyaient régulièrement des députés. Sauf le Tournaisis, les territoires annexés pendant le règne de Charles-Quint, Frise, Gueldre et Utrecht, revendiquèrent le droit de voter à part, dans leurs États provinciaux, les impôts qui leur étaient demandés. Ils ne furent guère représentés qu'à quelques assemblées particulièrement solennelles ; et il en alla de même, la plupart du temps, du Limbourg et du Luxembourg (1).

A la différence de ce qui se passait en France, les États généraux ne constituaient point une assemblée élective. Les députés étaient tout simplement choisis par les États provinciaux, pour lesquels, d'ailleurs, il n'existait pas non plus d'élection, la coutume désignant les prélats, les barons et les villes qui y avaient droit de séance. Il en résulte que les députations provinciales à une même assemblée d'États généraux présentaient de violents contrastes : les unes ne comprenaient que quelques envoyés, tandis que les autres se composaient de plusieurs dizaines de personnes. Toutes ces délégations, après l'examen des pouvoirs de leurs membres, se réunissaient dans une même salle pour entendre les propositions du gouvernement. Elles y siégeaient à huis-clos et y prenaient place suivant un ordre déterminé : les députés brabançons, après de longues discussions avec les Flamands, s'étaient fait réserver le premier banc. Le prince lui-même, la gouvernante, ou quelque

(1) Voy. p. 197, n. 1.

haut fonctionnaire exposait l'objet de la convocation. Il parlait en français et, du moins dans les premiers temps du règne de Charles-Quint, on traduisait habituellement son discours pour les députés des provinces thioises. La harangue achevée, un membre de l'assemblée, le plus souvent le pensionnaire de Bruxelles, répondait au nom de tous par des compliments et des protestations de dévouement qui n'engageaient personne, et la séance était levée.

Aussitôt commençaient les pourparlers avec les provinces. Des commissaires du gouvernement travaillaient en particulier chaque députation ; raisonnements, promesses, menaces, tout était mis en œuvre pour obtenir leur adhésion. Et celle-ci arrachée après de longues et difficiles négociations, rien encore n'était conclu. Car les délégués des provinces ne pouvaient s'engager au nom de leurs commettants. Leur mandat ne leur donnant « charge que d'ouïr » déterminait à l'avance les termes de leur réponse. Il fallait donc les renvoyer « à leurs chefs », leur permettre de délibérer avec eux et de revenir enfin avec de nouvelles instructions qui nécessitaient parfois une seconde et une troisième mission.

Ainsi toute séance des États généraux avait nécessairement pour contre-coup, dans les diverses provinces représentées, des sessions des États locaux. C'était un va-et-vient continuel entre ceux-ci et ceux-là, des entrevues et des écritures à n'en pas finir, une activité politique qui, de Bruxelles, se répandait dans tout le pays et qui rappelle assez exactement nos modernes périodes d'agitation électorale. Encore si les États provinciaux avaient pu formuler la réponse définitive ! Mais il n'en était rien. Seuls, les mandataires du clergé et de la noblesse avaient le pouvoir de parler au nom de ces deux ordres. Quant aux villes, qui constituaient exclusivement la représentation du tiers état (1) et qui payaient la plus grande part des subsides, elles prétendaient décider chacune pour soi. On devait donc les consulter tour à tour avant de pouvoir prendre aucune résolu-

(1) Il en était ainsi du moins dans les vieilles provinces bourguignonnes. En Frise et dans la Drenthe, les paysans étaient représentés.

tion. On assemblait les « membres » de leur bourgeoisie, et il suffisait qu'un seul d'entre eux résistât pour rendre vain le consentement des autres, les opposants déclarant nul tout vote rendu autrement qu'à l'unanimité. C'était presque toujours le « membre » des métiers qui soulevait des difficultés, car il était bien malaisé d'amener toutes les corporations d'artisans à voter l'impôt. Que l'une d'entre elles s'obstinât dans son refus, la levée de l'aide dans toute la province était compromise.

Aussi comprend-on sans peine que le gouvernement se soit efforcé de réduire partout l'influence politique des métiers. D'autre part, il n'admit jamais qu'un consentement unanime fût indispensable au vote des subsides (1). A ce principe, qui permettait à une minorité infime de faire la loi, il opposa toujours celui de la majorité. Plus d'une fois, il passa outre aux résistances en publiant des « actes de compréhension » (*vervanghenisse*), c'est-à-dire en déclarant légalement consenti un impôt accepté par deux ordres sur trois (2). Il lui arriva aussi, lorsqu'une seule ville refusait son vote, de recourir au même expédient. Une mesure de ce genre fut, on l'a vu plus haut, le point de départ de l'insurrection des Gantois. Au reste, en dehors de ces incidents, les demandes d'impôts ne provoquèrent aucun conflit sérieux. Après des négociations qui duraient parfois pendant plusieurs mois, on finissait toujours par s'entendre. Pour rallier les provinces à ses demandes, le gouvernement leur promettait le redressement de quelque grief ou la concession de quelque avantage. Parfois il dut leur abandonner la perception de l'aide votée et la surveillance de son emploi (3). Il ne se résignait d'ailleurs qu'à la toute dernière extrémité à se soumettre ainsi au contrôle de ses sujets. Mais, à mesure qu'augmentèrent ses besoins d'argent, les États souhaitèrent davantage ce contrôle : ils devaient, dès les débuts du règne de Philippe II,

(1) En 1513, Marguerite d'Autriche prétend même que les villes n'ont pas le droit de refuser un impôt accepté par les autres ordres. Le Glay, *Correspondance de Maximilien*, t. II, p. 242.

(2) Voy. des exemples en 1528 et en 1536, dans Henne, *Histoire de Charles-Quint*, t. IV, p. 208, et VI, p. 115.

(3) Voy. un exemple en 1536, *Placcaeten van Brabant*, t. III, p. 385 (Bruxelles, 1664).

le réclamer avec insistance et faire naître par là, dans l'esprit du roi, une incurable méfiance à leur égard.

Cette courte esquisse suffira pour donner une idée sommaire du mécanisme des États généraux. Paralysées tout d'abord par le provincialisme qui leur enlevait toute initiative propre et tout moyen d'agir en commun, ces assemblées gagnèrent peu à peu, durant le règne de Charles-Quint, plus de cohésion et plus d'importance. Sans que leur constitution se modifiât en droit, en fait cependant, elle prit un caractère plus homogène. L'influence prépondérante que le Brabant acquit sur les autres provinces contribua beaucoup à ce résultat. La députation brabançonne, dans laquelle siégeaient les représentants d'Anvers et les principaux nobles des Pays-Bas, devint, vers 1550, le *leader* des États généraux. C'est elle qui, sous Philippe II et pendant la révolution du XVIe siècle, devait leur communiquer cette unité d'action vers laquelle ils évoluent dès la fin du règne de Charles-Quint (1).

IV

Il est impossible d'étudier ici en détail l'organisation des divers services publics dans les Pays-Bas sous le règne de Philippe le Beau et de Charles-Quint. Nous nous bornerons à en donner un rapide aperçu et à en marquer seulement les points essentiels.

Ce qui frappe tout d'abord, c'est l'excellence de l'administration de l'État, c'est aussi son caractère national, c'est enfin son extraordinaire activité. Peu de pays, au XVIe siècle, ont été mieux gouvernés que les dix-sept provinces et ont possédé

(1) Pour se faire une idée concrète du fonctionnement compliqué des États généraux, il faut consulter les relations de leurs assemblées dont quelques-unes sont imprimées dans les *Bulletins de la Commission Royale d'Histoire*, par exemple 3e série, t. I, p. 315 (assemblée de 1482); *Ibid.*, t. IV, p. 330 (assemblée de 1492). *Ibid.*, t. III, p. 348 (assemblée de 1512), *Ibid.*, t. XI, p. 364 (assemblée de 1520). Il faut voir aussi, outre les travaux de Gachard mentionnés plus haut, p. 200, n 3 : L. Devillers, *Inventaire des archives des États du Hainaut* (Mons, 1884-1906) et surtout le registre A. van der Goes (voy. p. 108, n. 1).

un corps de fonctionnaires aussi remarquable. On y rencontre des juristes ou des magistrats comme Wielant, comme Damhouder, comme Viglius, des négociateurs comme Busbeke, ou comme Wesembeke, des comptables comme Thomas Gramaye, une foule d'agents de toute nature qui nous ont laissé par milliers, dans les dépôts d'archives, les preuves de leur zèle et de leur habileté. Et ces hommes, sans exception, se recrutent maintenant dans la population indigène. Plus de Bourguignons de Bourgogne, plus de Picards, comme sous les premiers ducs; plus d'Allemands, comme sous Maximilien. Il n'y a que des Belges dans l'administration des provinces belgiques, et si l'un des principaux griefs qu'avaient soulevé les régimes antérieurs disparaît ainsi, le prince et l'État en retirent encore un plus grand avantage.

Enlevés aux étrangers, les services publics sont, en effet, non seulement tolérés, mais acceptés sans peine. Ceux qui en ont la charge savent à propos modérer leur action ou l'adapter aux circonstances parce qu'ils connaissent l'esprit, les mœurs et les besoins du peuple. Le gouvernement les consulte d'ailleurs avant de promulguer ses édits. Les Conseils collatéraux comme les Conseils de justice des provinces sont appelés à donner leur sentiment sur toutes les mesures de quelque importance. Et s'il arrive que, n'écoutant pas les avis qu'il demande, le souverain impose à ses sujets des ordonnances que l'on ne pourrait appliquer sans danger, très sagement les magistrats prennent sur eux d'en adoucir la rigueur. On verra plus loin, pour ne citer qu'un exemple significatif, qu'ils tempérèrent l'application des « placards » sanguinaires publiés contre les hérétiques.

Mais leur prudence n'est point timide, et s'ils s'abstiennent avec soin de heurter des habitudes séculaires et de brusquer la tradition nationale, ils n'hésitent point à accueillir les réformes qu'impose l'esprit du temps. Complètement dégagés de ce conservatisme qui persiste par exemple chez la petite bourgeoisie des métiers, ils nous apparaissent comme des hommes de la Renaissance. On trouve parmi eux des correspondants d'Érasme et de Vivès. Beaucoup adhèrent au programme

social et religieux formulé par les humanistes. Ce sont, pour la plupart, des rationalistes tolérants, des « modernes », et il n'est pas étonnant que les théologiens les aient tenus pour suspects. Ne soutiennent-ils pas, en effet, de toute leur force, les efforts des gouvernantes contre les privilèges financiers et judiciaires du clergé? N'ont-ils point approuvé la réorganisation purement laïque de la bienfaisance introduite dans les Pays-Bas pour l'édit de 1531 ? C'est à eux certainement, beaucoup plus qu'à la volonté personnelle de Charles-Quint, qu'il faut faire honneur des mesures promulguées par cet édit et par celui de 1540 (1).

On surprend dans ces deux textes, fondement, nous l'avons dit plus haut, d'une législation commune à tous les Pays-Bas, un caractère nettement réformiste et novateur. Devenu plus puissant et plus respecté, l'État ne se contente plus du rôle modeste de policier. Son ingérence s'étend maintenant à la vie sociale ; il s'efforce d'atteindre ou de prévenir les abus nouveaux qu'ont fait naître les transformations de l'époque. En même temps qu'il remanie les principes de l'assistance publique, il combat les excès de la spéculation, prohibe les jeux de bourse, s'ingénie à retenir dans les bornes de l'honnêteté commerciale la force exubérante et audacieuse du capitalisme. Pour mettre fin aux rixes et aux homicides auxquels les fêtes de villages donnent lieu pendant tout l'été, l'édit de 1531, inaugurant une idée que Joseph II devait reprendre à la fin du XVIIIe siècle, fixe au même jour toutes les kermesses du pays. Il ordonne enfin, « pour le plus grand bien, utilité et commodité de nos vassaux et sujets », l'examen et la rédaction par le Conseil privé des innombrables coutumes des provinces. On n'obéit d'ailleurs qu'en rechignant à cet ordre si salutaire. Les villes, craignant pour leur autonomie judiciaire, mirent une mauvaise volonté manifeste à s'exécuter. Seules, à la fin du règne de Charles-Quint, dix coutumes avaient été promulguées en forme

(1) On trouvera le premier dans le *Recueil des Ordonnances*, 2e série, t. III, éd. J. Lameere, p. 265, le second dans les *Placcaeten van Vlaenderen*, I, p. 767 (Gand, 1639).

authentique (1). Les troubles du XVIe siècle arrêtèrent le travail à peine commencé, et qu'on ne devait achever lentement qu'à partir du règne d'Albert et d'Isabelle.

Pour donner une idée complète de l'activité de l'administration des Pays-Bas avant le règne de Philippe II, il faudrait encore jeter un coup d'œil sur le perfectionnement de la procédure judiciaire, sur la substitution de l'amende ou des châtiments corporels au bannissement, sur la généralisation de la torture et l'introduction du droit romain, à titre de droit supplétif, à côté du droit national (2). Il serait nécessaire également de montrer les améliorations apportées à la comptabilité publique, au régime monétaire, à la législation commerciale, au notariat, etc. Mais de toutes ces nouveautés, les unes n'ont rien de spécial au pays et se rencontrent à la même date dans tous les États de l'Europe occidentale, les autres trouveront plus utilement leur place dans un autre endroit de cet ouvrage (3). En revanche, l'armée et les finances doivent retenir un instant notre attention.

L'État moderne étant essentiellement militaire, son budget est constitué en vue de subvenir aux dépenses croissantes que la guerre lui impose. Dans des proportions infiniment agrandies, il ressemble, à ce point de vue, aux villes du moyen âge, dont les charges militaires absorbaient la quasi-totalité des ressources. Mais cette situation que l'on constate également en France, en Angleterre et en Espagne, a eu dans les Pays-Bas des conséquences qu'elle ne pouvait produire dans ces États. Tandis que pour ceux-ci les guerres monarchiques sont en même temps des guerres nationales, il en va tout différemment dans les dix-sept provinces. Englobées dans l'immensité des domaines habsbourgeois, elles participent malgré elles à tous les conflits où ils sont engagés et elles reçoivent les coups

(1) C'étaient les coutumes générales du comté de Hainaut et du comté d'Artois, ainsi que les coutumes de la châtellenie d'Ypres, celles de Malines, de Tournai, de Lille, de Renaix, de Mons, de Valenciennes, de Cuyck en Brabant. Defacqz, *Ancien droit belgique*, t. I, p. 139 (Bruxelles, 1846).

(2) Détails intéressants à cet égard dans M. Bauchond, *La justice criminelle du magistrat de Valenciennes au moyen âge*, p. 115, 145, 229 (Paris, 1904).

(3) Voy. plus loin, livre II, chapitre II.

qu'on leur porte. Ainsi s'explique leur répugnance constante pour des guerres dont elles ne comprenaient pas ou dont elles désapprouvaient les motifs, et qu'elles s'efforcèrent d'éviter aussi longtemps qu'elles purent diriger elles-mêmes la politique de leurs princes.

Elles durent pourtant se résigner à leur sort à partir de 1517. Et si la noblesse y trouva son avantage, si, dans les premiers temps au moins, le peuple lui-même se réjouit sincèrement, quoi qu'il lui en coûtât, des succès de l'empereur, si plusieurs campagnes eurent pour résultat l'annexion de provinces nouvelles aux Pays-Bas, à la longue l'épuisement progressif du pays finit par provoquer ce sentiment de lassitude et de mécontentement au milieu duquel devait s'ouvrir le règne de Philippe II.

C'est à l'époque bourguignonne que remonte la constitution d'une armée permanente dans les Pays-Bas. En 1470, Charles le Téméraire avait demandé aux États généraux, pour trois ans, une aide de 120,000 écus, grâce à laquelle il mit sur pied dix compagnies d'ordonnance, soit 1000 lances garnies comprenant un effectif de 4000 cavaliers et de 3000 piétons (1). Cette gendarmerie, qui avait provoqué dans le pays un énorme mécontentement, disparut en 1477. Maximilien n'eut jamais l'autorité nécessaire pour la réorganiser. Il n'employa durant tout son règne que des mercenaires qu'il faisait venir d'Allemagne ou qu'il levait « au son du tambourin » dans les Pays-Bas, particulièrement dans les provinces wallonnes, où la population en grande partie agricole s'adaptait plus facilement au service militaire que celle des provinces flamandes (2). Les hostilités terminées, ces mercenaires étaient licenciés en attendant qu'une prochaine guerre obligeât de nouveau le prince à requérir leurs services. Il arriva fort

(1) Guillaume, *Histoire de l'organisation militaire sous les ducs de Bourgogne*, p. 120 (Bruxelles, 1848). La «lance» comprenait un homme d'armes et trois archers, tous à cheval, plus un couleuvrinier, un arbalétrier et un picquenaire à pied.

(2) En 1546, Navagero dit que les Flamands sont mauvais soldats parce qu'ils sont trop riches. Alberi, *Relazioni*, 1e série, t. I, p. 314.

rarement que l'on recourût à la levée en masse. Le seul exemple qui s'en rencontre paraît appartenir à la guerre de 1479, pendant laquelle les milices flamandes brisèrent à Guinegate l'élan de la cavalerie française. Mais cette victoire fut sans lendemain. Les progrès de l'armement et de la tactique ne permirent plus bientôt à des troupes improvisées d'affronter des armées régulières. La proposition des Gantois à Marie de Hongrie, en 1537, de lui fournir une levée d'hommes au lieu de l'impôt demandé par elle pour payer des mercenaires (1), ne s'explique que par le souvenir de temps disparus sans retour possible.

La restauration générale des institutions bourguignonnes sous Philippe le Beau rendit l'existence aux bandes ou compagnies d'ordonnance. On en connaît au moins quatre, composées chacune de 50 hommes d'armes et de 100 archers, qui furent complètement organisées vers la fin du règne (2). Elles furent portées à huit par Charles-Quint, en 1522, lors de son départ pour l'Espagne, et le nombre s'en augmenta encore dans la suite. En 1547, elles formaient un total de 15 bandes à l'effectif de 3000 chevaux (3).

Recrutées dans la population indigène et presque entièrement dans la petite noblesse (4), commandées par les plus grands seigneurs du pays, cette gendarmerie, dont tous les contemporains louent à l'envi la bravoure et la solidité, apparaît à première vue comme une armée nationale. En réalité elle ne l'était pas, ou elle ne l'était que très incomplètement. Les États généraux n'avaient sur elle aucune action. Elle constituait exclusivement l'armée du souverain. C'est à lui seul que les hommes prêtaient serment « envers et contre tous »,

(1) Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint*, t. VI, p. 238. — Voy. *ibid.*, p. 242, le curieux discours dans lequel Marie de Hongrie expose la supériorité des armées de mercenaires sur les milices nationales.

(2) Guillaume, *Histoire de l'organisation militaire*, etc., p. 175.

(3) Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint*, t. III, p. 83. — Pour l'ensemble de l'organisation militaire des Pays-Bas sous Charles-Quint, voy. *ibid.*, p. 33 et suiv.

(4) D'après Morillon, à l'époque de Marie de Hongrie, « les bendes d'ordonnances se faisoient de gentilzhommes appauvris par la guerre ». Piot, *Correspondance de Granvelle*, t. VI, p. 41 (Bruxelles, 1887).

et bien que les bandes d'ordonnance fussent prétendûment levées « pour pourvoir à la sûreté et défense de notre pays et frontière de par deçà », on sait qu'elles combattirent fréquemment fort loin de cette frontière, en Italie et en Allemagne. Aucune partie spéciale du budget n'était affectée à leur entretien : elles étaient payées par le trésor impérial. Ainsi le refus des États généraux, en 1535, d'organiser une armée permanente, n'avait servi de rien. Au reste, cette petite armée ne coûtait pas très cher. Chacune des quinze bandes n'est portée dans les comptes de la recette générale des finances que pour 25,000 livres par an. Elles n'absorbaient donc annuellement que 378,000 livres, somme très modérée, si l'on tient compte surtout de l'extraordinaire richesse du pays. Il faut remarquer de plus que ces troupes ne soulevèrent plus du tout la répugnance qu'elles avaient provoquée lors de leur création sous Charles le Téméraire. Leur recrutement national les fit facilement accepter. Elles furent d'autre part un nouvel élément d'unification. Des jeunes gens de toutes les provinces y servaient côte à côte sous la bannière de Bourgogne, et elles contribuèrent certainement à donner à la noblesse cet esprit de corps et de camaraderie qui devait plus tard, à l'époque des troubles, la dresser tout entière contre le gouvernement, lors du Compromis de 1566.

Les bandes d'ordonnance ne furent point la seule institution militaire permanente du pays pendant le règne de Charles-Quint. Il y avait encore à Malines un très important arsenal renfermant une artillerie considérable. La frontière, on l'a vu plus haut, était protégée contre la France par des places fortes bastionnées. En revanche, la côte était peu défendue; elle n'eut plus à craindre d'ailleurs aucune attaque après la conclusion de la paix avec le Danemark. Cette sécurité dont on jouissait du côté de la mer, rendit inutile la création d'une flotte de guerre. Il y avait bien un amiral des Pays-Bas, mais les forces navales dont il disposait furent toujours insignifiantes. Il n'est point inutile de le constater pour marquer dès maintenant une des causes principales qui contribuèrent, sous Philippe II, aux succès des Gueux de mer.

Nous n'avons esquissé jusqu'ici que l'outillage militaire du pays en temps de paix. En temps de guerre, le spectacle changeait complètement. Pour résister aux armées françaises, on faisait venir d'Allemagne des « Lansquenets » ou des « Noirs Harnois » ; des troupes mercenaires étaient également levées dans les provinces. Pendant sa dernière campagne, l'empereur employa aussi dans les Pays-Bas des Italiens et des Espagnols. La solde de ces gens d'armes, qui ne se battaient que s'ils étaient payés, engloutissait des sommes immenses, et c'est à faire face aux dépenses qu'elle imposait que servit de plus en plus l'organisation financière de « par deçà ».

Bien que « taillant peu ses sujets », Philippe le Bon avait laissé une épargne si considérable que Charles le Téméraire n'avait pas réussi à la gaspiller entièrement. Le trésor de la maison de Bourgogne regorgeait encore de métaux précieux, d'œuvres d'art et de joyaux lorsqu'il mourut, et le domaine restait florissant. Maximilien les épuisa l'un et l'autre. Toujours à court d'argent, il fut contraint de vendre ou de mettre en gage les orfèvreries, les diamants et jusqu'aux tapisseries du premier et d'aliéner ou d'hypothéquer les revenus du second. Il emprunta de toutes parts et à tous prix, sans compter ni prévoir, réduit aux pires expédients, vivant au jour le jour et dilapidant les ressources du pays. Il alla jusqu'à bouleverser l'excellente organisation monétaire de ses prédécesseurs ; les fluctuations constantes du cours des monnaies furent un des abus dont ses sujets souffrirent le plus cruellement et qu'ils lui reprochèrent avec le plus d'amertume (1).

On sortit de cette anarchie à l'avènement de Philippe le Beau. Grâce à la paix constante dont on jouit alors, la tradition bourguignonne put être reprise. Le domaine fut reconstitué ; on remboursa les dettes, les Chambres des comptes exercèrent de nouveau un contrôle effectif sur la comptabilité de l'État, enfin le florin Philippus, comme le florin Carolus devait le faire après

(1) Voy. *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, 2e série, t. II, [1851], p. 430; *Histoire des guerres de Flandre. Corpus chronicorum Flandriae*, t. IV, p. 583 (Bruxelles 1865). Cf. Henne, *Histoire*, etc., t. V, p. 331.

lui, assura au commerce renaissant le bienfait de la stabilité monétaire (1). Charles-Quint, en succédant à son père, trouva donc les finances des Pays-Bas dans un état tout au moins très satisfaisant. Pendant les premières années de son règne, il s'appliqua sagement à les améliorer encore. En 1520, on avait éteint 378,500 livres de vieux emprunts et on avait racheté des terres engagées pour 100.000 livres. Deux ans plus tard, le domaine produisait 258.000 livres annuellement ; en 1530, il en produisait environ 350.000 (2).

Cet accroissement continu des recettes domaniales constitue la meilleure preuve de la prospérité financière des premières années du règne, car on sait que c'est à l'aliénation du domaine que le gouvernement avait recours tout d'abord en temps de détresse. Mais si florissant qu'il fût, le domaine ne pouvait plus supporter qu'une faible partie des dépenses de l'État. L'impôt devait suppléer à son insuffisance et, quoique demeurant extraordinaire en droit, il devint ordinaire en fait depuis le milieu du XVe siècle. Il ne cessa de fournir à Charles-Quint la plus grande partie des ressources qu'il tirait des Pays-Bas. Relativement modéré jusqu'en 1542, on le voit bientôt monter au double et même au triple de sa quotité primitive. De 1515 à 1541, les comptes de la recette générale des finances constatent une encaisse annuelle d'un million de livres en moyenne; elle atteint 2.482.868 livres en 1542, 4.220.544 en 1543, 5.331.085 en 1544, redescend ensuite jusqu'en 1551, pour atteindre 6.276.269 livres en 1552 et 6.691.758 en 1555 (3). En 1546, l'ambassadeur italien Navagero estime à 20 millions

(1) Le florin Philippus fut émis en 1496, le florin Carolus, en 1521. Voy. *Recueil des Ordonnances des Pays-Bas*, 2e série, t. II, p. 57. Ce florin valait une livre de quarante gros de Flandre, et se divisait en vingt patars ou *stuyvers*. Six florins faisaient une livre de 240 gros ou livre de gros de Flandre. On estime la valeur métallique du florin Carolus de 1521 à 1522 à 4 fr. 22 cent., de 1552 à 1559 à 4 fr. 20 cent. Sur la législation monétaire de Charles-Quint, voyez Henne, *op. cit.* t. V, p. 332.

(2) Henne, *op. cit.*, t. II, p. 239, III, 289, V, 134.

(3) J'emprunte ces chiffres aux analyses des comptes de la recette générale des finances, publiées dans l'*Inventaire des Archives départementales du Nord*, t. IV et V, (Lille, 1881-85).

d'or les sommes que l'empereur, en vingt ans, a tirées des Pays-Bas (1).

Est-il nécessaire de faire observer que ces chiffres s'expliquent par les grandes guerres habsbourgeoises et ne correspondent pas du tout aux besoins propres du pays ? En réalité, celui-ci subvient largement aux dépenses qu'entraîne la politique mondiale de son souverain. C'est avec les deniers de « par deçà » que l'empereur combat en Allemagne, en France, en Italie. Il dépense l'or gagné par ses industrieux sujets de Belgique, comme il dépense celui que les galions lui amènent à Séville des mines du Mexique ou du Pérou — c'est-à-dire où il veut et comme il veut. Encore l'or du Nouveau Monde ne commence-t-il à affluer dans ses coffres que vers 1552 (2). Jusque-là les dix-sept provinces lui fournirent la majeure partie de son budget militaire, les revenus de ses possessions italiennes étant dépensés sur place et l'Espagne se trouvant trop pauvre pour donner largement autre chose que des soldats.

On pourrait s'étonner qu'il en ait été ainsi en songeant que l'impôt ne pouvait être levé dans les Pays-Bas sans le consentement des États. Mais s'ils le votaient, ils n'en disposaient pas. En réalité, il constituait un simple don fait au prince qui l'employait à sa guise. Le gouvernement n'avait aucun compte à rendre des sommes entrées dans ses caisses. Il échappait à tout contrôle de la part des contribuables, et c'est là sans doute une des lacunes les plus graves qu'ait présentées la constitution politique du pays. On ne laissait pas que de s'en rendre compte. Plus d'une fois, on l'a vu, les États réclamèrent le droit de lever eux-mêmes l'impôt et d'en surveiller la destination. Toutefois ce ne fut que très rarement qu'ils obtinrent satisfaction sur ce point (3). De là un mécontentement qui, n'osant s'en prendre à l'empereur, n'épargnait ni les gouvernantes ni leurs conseillers, et qui augmenta à mesure que les

(1) Alberi, *Relazioni*, 1e série, t. I, p. 298.

(2) Ehrenberg, *Das Zeitalter der Fugger*, t. II, p. 150.

(3) Exemples pour la Flandre en 1522 (Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint*, t. III, p. 266) et pour le Brabant en 1537 (*Ibid*,, t. VI, p. 181).

aides devinrent plus lourdes et furent plus exclusivement consacrées aux odieuses dépenses militaires.

Si productif qu'il ait été, l'impôt ne fournit pourtant à Charles-Quint qu'une partie des sommes énormes qu'il tira des Pays-Bas. Comme tous les monarques de son temps, il eut largement recours à l'emprunt. Les aides ne servirent même, la plupart du temps, qu'à rembourser les prêts contractés par lui et qui allèrent toujours croissant. On peut dire que sans les avances que lui firent continuellement les banquiers d'Anvers, il eût été hors d'état de jouer le rôle politique qu'il s'était imposé (1). Ce fut un bonheur pour lui de posséder dans ses « pays de par deçà » le plus puissant marché d'argent qui eût jusqu'alors existé au monde. Ce lui en fut un autre que de pouvoir utiliser le robuste crédit de ses provinces bourguignonnes. Car elles garantirent presque toujours le remboursement de ses emprunts, soit au moyen de l'aide, soit au moyen d'émission de rentes (*Rentmeestersbrieven*) (2) ou d'avances consenties par les villes ou par les États provinciaux. En dépit de la diminution du taux de l'intérêt, qui de 50 p. c. parfois au début ne s'éleva plus que bien rarement à 20 p. c. aux environs de 1550 (3), les charges imposées par ces emprunts s'alourdirent avec une effrayante rapidité. On payait en 1552, 141.300 livres d'intérêt : on en payera 285.982 en 1544, 424.765 en 1555, et enfin 1.357.287 en 1556 (4). A cette époque, le crédit du pays tendu au delà de toutes limites, se trouvait à bout. L'Espagne, qui aurait dû intervenir, en 1553, pour 600.000 ducats au remboursement des dettes contractées à Anvers, n'en put fournir que 58.000 en espèces (5). De tels faits font pressentir que la banqueroute

(1) Voir sur ceci l'excellent ouvrage de R. Ehrenberg, *Das Zeitalter der Fugger*, t. II, p. 147.

(2) Ehrenberg, *Das Zeitalter der Fugger*, t. I, p. 365. — Ajouter des textes intéressants pour le rôle des receveurs et leurs relations avec les banquiers, dans Devillers, *Inventaire des archives des États du Hainaut*, t. I, p. 48-51, 243-245.

(3) D'après les calculs d'Ehrenberg, *loc. cit.*, il était normalement de 10 à 15 p. c. à Anvers.

(4) Ehrenberg, *op cit.*, t. II, p. 66.

(5) *Ibid*, t. II, p. 151.

du gouvernement était imminente : elle éclata en Espagne en 1557.

De ce rapide aperçu des institutions politiques des Pays-Bas pendant la première moitié du XVIe siècle, se dégage, semble-t-il, une double conclusion. D'une part, l'œuvre bourguignonne s'est complétée et affermie : la cohésion territoriale a grandi, le gouvernement central s'est nationalisé, l'action du prince et celle du pays s'associent et collaborent au bien commun des provinces dont le faisceau se noue de plus en plus étroitement en dépit des résistances particularistes qui, bien qu'affaiblies, ne cessent point pourtant de retarder les progrès de la centralisation. Grâce au dévouement de la noblesse, à la diminution de l'autonomie des villes, à l'importance croissante des États généraux, aux commencements d'une législation commune, à l'établissement des Conseils collatéraux et au rétablissement du Grand Conseil de Malines, à la création d'une armée permanente, les « pays de par deçà », sans renoncer chacun à son autonomie particulière, se considèrent de plus en plus comme les membres d'un même corps. Depuis le milieu du siècle, les habitants de « par deçà » emploient fréquemment pour désigner l'ensemble des provinces le mot de « patrie », et s'il faut sans doute attribuer à l'influence des humanistes l'usage de cette expression, il est permis aussi de le considérer comme une preuve de l'union plus intime qui s'établit entre les divers fragments de l'État. Mais, d'autre part, cet État en voie de formation souffre d'un vice de plus en plus apparent. Son indépendance, en effet, reste incomplète. Son prince, si populaire qu'il soit, ne lui appartient qu'en partie, et, à mesure qu'on avance, pour une partie toujours plus minime. Les institutions sont nationales, mais c'est de l'étranger qu'elles reçoivent le mouvement. La divergence qui s'accentue toujours davantage entre les intérêts du pays et ceux de la dynastie doit, à la longue, amener un conflit, et le mécanisme politique, déjà faussé à la fin du règne de Charles-Quint, prépare la catastrophe qui bouleversera le règne de Philippe II.

CHAPITRE II

LE MOUVEMENT ÉCONOMIQUE ET LES TRANSFORMATIONS SOCIALES

Si la découverte du Nouveau Monde provoqua la décadence de Venise, elle fut, pour les Pays-Bas, situés à proximité de l'Atlantique vers lequel converge depuis lors la vie économique, le début d'une ère nouvelle de prospérité. Bruges avait été au moyen âge le point d'arrivée des grandes routes du commerce européen; Anvers devint, à partir du commencement du XVIe siècle, le centre du commerce mondial. L'influence dont il jouit de 1520 à 1580 environ n'a jamais, ni auparavant, ni depuis lors, appartenu à aucune ville; jamais un port n'a possédé une importance aussi grande, exercé une attraction aussi irrésistible et offert un caractère aussi cosmopolite. Ce fut un spectacle unique que celui qu'il présenta pendant ces années d'étonnants progrès, où, par une fortune extraordinaire, il constitua tout à la fois le plus grand marché et la plus grande place de banque de l'univers, où les navires et les capitaux y affluèrent, où l'on y entendit toutes les langues, où il mérita enfin, par sa richesse comme par sa beauté, d'être appelé l'une des fleurs du monde (1). Grâce à lui, le caractère international de la civilisation de la Belgique atteignit à son

(1) Schanz, *Englische Handelspolitik gegen Ende des Mittelalters*, t. I, p. 45.

apogée et les Pays-Bas devinrent une « terre commune à toutes les nations » (1).

Accoutumée depuis de longs siècles aux travaux de l'industrie et du commerce, leur population sut profiter de la fortune qui s'offrait à elle. A la vieille industrie drapière, dont le déclin avait commencé dès les premières années du XVe siècle, elle substitua des industries nouvelles : la fabrication de la toile, la sayetterie, la tapisserie. Le *Hinterland* d'Anvers, stimulé par le voisinage du grand port, ne cessa de l'approvisionner de ses produits, que la marine hollandaise et zélandaise transportait par toutes les mers ou que les vaisseaux étrangers embarquaient comme fret de retour. Et en même temps, cause et résultat tout ensemble de cette puissante rivalité, le capitalisme s'imposa de plus en plus à toutes les énergies et à toutes les initiatives. Il imprégna le monde économique de ce caractère d'individualisme qui s'atteste également, à cette date, dans le domaine de la pensée et dans celui de l'art. Grâce à lui, contemporain des premiers humanistes, apparaît le grand entrepreneur. Bref la Renaissance se manifeste dans l'ordre des échanges et de la production comme dans toutes les autres manifestations de l'activité humaine, et, sous son influence, l'organisation sociale, en dépit des résistances qui cherchent vainement à la retenir dans les liens du passé, se modifie presque aussi profondément qu'elle l'a fait au XIIe siècle, lors de l'apparition des villes, ou qu'elle devait le faire, de notre temps, après l'invention de la machine à vapeur.

(1) Guichardin, *Description de tous les Pays-Bas*, p. 168 (Anvers, 1582). — La première édition italienne de ce célèbre ouvrage parut à Anvers en 1567. Une traduction française, préparée par l'auteur lui-même, fut publiée la même année. Une seconde édition italienne vit le jour en 1581, et une troisième en 1588. La traduction française, dont nous nous servons ici, est due à Belleforest et fut faite sur la seconde édition italienne.

I

Envisagés au point de vue économique, les troubles qui sévirent dans les Pays-Bas et particulièrement en Flandre de 1477 à 1492 apparaissent comme une tentative violente pour défendre, pour renforcer même, le régime de l'économie urbaine. Restaurer dans toute leur intégrité les droits d'étape et les divers privilèges qui restreignaient au profit des bourgeois la liberté commerciale de l'étranger, conserver aux métiers le monopole exclusif de l'alimentation des villes et de leur banlieue, supprimer la concurrence, soit par des mesures protectionnistes, soit par l'abolition de l'industrie à la campagne, tels furent les buts visés par les artisans urbains qui partout dirigèrent le mouvement, et tels furent les motifs qui les soulevèrent contre le prince. Ils ne combattirent le régime monarchique qu'afin de rétablir sur ses ruines l'exclusivisme municipal. Ils crurent qu'il leur suffirait, pour y atteindre, de demeurer inébranlablement fidèles à la tradition médiévale. Ils considérèrent leurs franchises comme une panacée contre les progrès du capitalisme naissant, et ils se flattèrent, en usant de contrainte, de ramener dans leurs murs les marchands « qui toujours désirent libertéz » (1). Enfermés dans leurs préjugés séculaires, ils ne cherchèrent point à s'adapter à ces forces nouvelles, le capitalisme et son corollaire la liberté commerciale qui, travaillant à leur détriment, travaillaient à l'avantage du prince. Ils échouèrent dans la lutte désespérée qu'ils entamèrent contre elles, comme la noblesse du XIIe siècle avait échoué dans sa lutte contre les villes naissantes. Leurs privilèges devaient disparaître, comme avaient disparu alors, au sein des communes, les immunités domaniales et les droits seigneuriaux. Et, par une rencontre bien instructive, de même que le prince avait protégé jadis les jeunes bourgeoisies contre le conservatisme féodal, ce fut lui aussi qui favorisa maintenant, en dépit du conservatisme urbain, les premiers progrès de

(1) Voy. plus haut, p. 128.

l'organisation capitaliste. Son triomphe fut en même temps le triomphe de celle-ci.

Les efforts des partisans des franchises urbaines pour conserver le système économique du moyen âge, ne servirent qu'à en accélérer la chute. L'insurrection de Bruges contre Maximilien en 1488, hâta la décadence de cette ville déjà si éprouvée. Les marchands étrangers qui, depuis longtemps déjà n'y séjournaient plus que malgré eux, la quittèrent pour la plupart sans esprit de retour, lorsque le roi des Romains les eut appelés à Anvers (1).

Le Zwin, où l'on n'avait pu continuer, pendant les troubles, les travaux de dragage indispensables, s'était irrémédiablement ensablé. Les gros bateaux n'y pénètrent plus, ils s'arrêtent maintenant dans le Hont, à Arnemuiden, d'où leur cargaison est amenée au moyen d'allèges (2). D'ailleurs, d'année en année, le mouvement commercial se détourne davantage du vieux port pour prendre la route de l'Escaut. Les petites villes des bords du Zwin se dépeuplent. En 1513, les maisons de Damme et de l'Écluse tombent en ruine (3). A Bruges même, on compte en 1544, dans les sept paroisses, 7696 pauvres (4). Il ne pouvait plus être question, dans de telles circonstances, de conserver à la ville ses vieux droits d'étape. Philippe le Beau les ratifia bien en 1498 et 1500, mais il se garda de veiller à leur stricte observation. En fait, sauf pour les laines espagnoles dont la ville conserva le marché exclusif depuis 1493, son étape tombe en désuétude dès la fin du XVe siècle. De son côté, la Hanse eut beau imposer à ses membres, en 1442, de n'acheter de draps flamands qu'à son comptoir de

(1) Gilliodts van Severen, *Cartulaire de l'ancien consulat d'Espagne à Bruges*, t. I, p. 141 (Bruges, 1901. — Pour les commencements de la décadence de Bruges, voy. *Histoire de Belgique*, t. II, 2e édit., p. 421 et suiv.

(2) Gilliodts van Severen, *op. cit.*, t. I, p. 287, 311, 332, II, 365, 376. (Bruges, 1902). Cf. Z. W. Sneller, *Walcheren in de XVe eeuw* (Utrecht, 1916).

(3) Gilliodts van Severen, *Bruges port de mer*, p. 132 (Bruges, 1895). — Pour l'ensablement du Zwin, cf. R. Blanchard, *La Flandre*, p. 191 et suiv. (Lille, 1906).

(4) Gilliodts van Severen, dans *La Flandre*, t. VI, p. 162 (Bruges, 1874-75). Cf. du même *Cartulaire de l'ancienne Estaple de Bruges*, t. II, p. 258 (Bruges, 1905).

Bruges, on n'observa que très incomplètement une mesure aussi gênante pour le commerce. Des entrepôts libres (*wilde Läger*), se constituèrent aussitôt à Anvers, à Malines, à Middelbourg, à Utrecht, à Veere, à Amsterdam (1).

Malgré ses efforts et ses protestations, la Hanse, de plus en plus menacée par les progrès de la marine hollandaise, ne parvint point à défendre la situation qu'elle s'était faite au moyen âge dans la Venise du Nord. Sa prospérité avait grandi en même temps que celle de Bruges, et elle disparut avec elle. Elle avait déjà commencé de fléchir au moment où les « Osterlins » construisirent aux bords de la Reye (1478) le somptueux palais dont le nom reste encore attaché aujourd'hui à l'une des places de la ville. Pendant les années suivantes le nombre des marchands allemands à Bruges alla sans cesse en décroissant. Ils furent forcés, eux aussi, d'obéir enfin à la prépondérance d'Anvers, où ils transportèrent leur comptoir en 1545.

A cette époque, Bruges avait fini par reconnaître dans l'exclusivisme suranné de sa politique économique, la cause de sa détresse. Elle s'était décidée à suivre l'exemple d'Anvers et des villes hollandaises et à se montrer libérale envers les marchands étrangers que ses privilèges mettaient en fuite. En 1493, pour obtenir des Espagnols l'étape des laines et du fer, elle leur reconnaît les mêmes droits dont ils jouissaient en Zélande et en Brabant. En 1494, elle se montre aussi généreuse à l'égard des Biscayens, des Aragonais et des Catalans (2). La charte qu'elle leur accorde abolit le courtage et l'obligation de vendre à la halle; elle proclame « que la rigueur de l'estaple a été une des principales causes » de la diminution du commerce; elle autorise l'exportation vers les autres provinces des marchandises débarquées à l'Écluse.

(1) H. Rogge, *Der Stapelzwang des hansischen Kontors zu Brügge im XV. Jahrhundert*, p. 13, 27, 58 (Kiel, 1903).

(2) Gilliodts van Severen, *Cartulaire du consulat d'Espagne*, t. I, p. 150. — Voy. aussi la charte accordée la même année aux Italiens et aux Siciliens pour les rappeler à Bruges. Gilliodts van Severen, *Cartulaire de l'ancienne Estaple de Bruges*, t. II, p. 282, 288.

Mais on ne rompt pas facilement avec des traditions séculaires, et les concessions faites sous la pression de la nécessité sont bientôt oubliées. Dès 1498, les Espagnols se plaignent de la violation des promesses qu'on leur a faites, et, dans un langage où s'affirme l'esprit nouveau qui anime la vie économique, ils protestent contre les restrictions apportées à leur « naturelle liberté » (1). Seuls, à cette époque, avec les Osterlins, ils maintiennent encore quelque activité dans la ville, mais il est visible qu'ils voudraient, comme les autres nations, se fixer à Anvers : ils se plaignent de ne trouver à Bruges ni fret de retour pour leurs bateaux, ni lettres de change sur l'Espagne. S'ils n'émigrent pas, c'est que le Conseil d'État, pour empêcher la ruine totale du commerce brugeois, leur en refuse l'autorisation.

Et c'est un spectacle bien significatif que de voir maintenant le gouvernement monarchique, contre lequel la ville a combattu si longtemps, lui tendre une main secourable et se charger de ses intérêts. Au début du XVIe siècle, Philippe le Beau pousse de toutes ses forces à l'achèvement des grands travaux d'endiguement et de canalisation, grâce auxquels on espère désensabler le Zwin.

Mais si Bruges trouve dans le prince un protecteur, en revanche elle est abandonnée par la Flandre. En 1514, les « membres » du pays refusent d'intervenir dans les dépenses entraînées par l'amélioration des passes maritimes devant l'Écluse, et les raisons qu'ils donnent de ce refus, en même temps qu'elles se fondent sur la décadence du trafic brugeois, constituent aussi un véritable réquisitoire contre le particularisme municipal, que l'expérience a décidément condamné. Bruges, disent-ils, a perdu le sens de la liberté et du progrès. Elle ne songe qu'à récupérer les avantages que lui procuraient jadis l'étape et ses autres privilèges. Sa cause n'intéresse plus qu'elle-même; les villes de Flandre doivent s'opposer par tous les moyens à son succès et diriger leur commerce vers les nouveaux foyers d'activité économique qui se sont formés en

(1) Gilliodts van Severen, *Cartulaire du consulat d'Espagne*, t. I, p. 192.

Brabant et en Zélande (1). Ainsi, délaissés par leurs compatriotes, les Brugeois n'espéraient plus rien que du prince. En 1515, lors de la joyeuse entrée du jeune Charles-Quint, ils cherchent à l'émouvoir par des tableaux vivants de circonstance. Un des échafauds dressés sur son passage porte « la roue de fortune » tenue par le roi et sa tante Marguerite, aux pieds desquels une « vierge désolée » symbolise la ville, « ce qui signifie toute misère et extrême pauvreté de laquelle on ne se peut nullement resourdre, sinon que cette roue soit tournée par la main mise des ditz deux personnages » (2).

En dépit de la bonne volonté du gouvernement et des sacrifices ruineux que Bruges s'imposa, impôts nouveaux, loteries, emprunts qui à la longue épuisèrent ses finances délabrées, les travaux du Zwin n'aboutirent pas. Après de persistants efforts on parvint à approfondir la passe de trois pieds! Et en même temps les canaux qui relient la ville à l'intérieur du pays s'envasent et s'emplissent d'herbes et de roseaux. C'est la situation que l'on constate en 1540 dans l'Yperleet et dans la Lieve, où il ne circule plus péniblement que quelques petites barques. Trois ans plus tard, tandis que le chiffre des exportations d'Anvers monte à 4.990.255 livres de gros, celui de Bruges n'atteint que 30.726 livres (3). Et la situation va s'empirant encore par la suite. Le Zwin achève de se fermer pendant les troubles du règne de Philippe II. En 1589, le sas de l'Écluse est tombé en ruines; les communications avec la mer sont devenues impossibles. De l'éclatante prospérité d'autrefois, il ne reste plus à la ville que sa parure de monu-

(1) Gilliodts van Severen, *Bruges port de mer*, p. 152 et suiv.

(2) Gilliodts van Severen, *Bruges port de mer*, p. 166. Un autre tableau représentait Bruges tombant en défaillance en voyant Marchandise et Négoce l'abandonner.—En 1521 Bruges prie encore l'empereur d'ordonner à tous les marchands étrangers privilégiés dans les Pays-Bas, de résider dans ses murs. Gilliodts van Severen, *Cartulaire de l'Estaple*, t. II, p. 539. Mais, en fait, à cette époque presque tous l'avaient quittée pour Anvers. Les petites villes de Flandre elles-mêmes s'efforçaient d'échapper à son étape. En 1540, les drapiers de Poperinghe font observer qu'on obtient au marché d'Anvers deux sous de gros de plus par pièce vendue, qu'à celui de Bruges, *Ibid*, p. 677.

(3) Schanz, *Englische Handelspolitik*, t. I, p. 45.

ments dont les eaux lentes de la Reye reflètent entre leurs quais déserts les fières ou gracieuses silhouettes. Bruges ne sera plus pendant longtemps que la ville du passé : c'est de lui qu'elle tient son charme et sa beauté mélancoliques; c'est lui encore, qui, par les richesses qu'il a prodiguées à ses fondations charitables, lui permettra d'entretenir une population nombreuse, jusqu'à l'heure d'un réveil tout proche de nous.

En même temps que s'accomplit la décadence de Bruges, les villes de Flandre et de Brabant voient s'éteindre cette industrie drapière qui au moyen âge avait fait leur fortune. Dès la fin du XIVe siècle, l'Angleterre, qui s'était contentée jusqu'alors de fournir ses laines souples et soyeuses aux ateliers belges, aborde à son tour la fabrication des étoffes. Si pendant quelque temps ses rois hésitent sur le parti à prendre entre les « marchands de l'étape de Calais», qui les poussent à favoriser l'exportation des laines, et les drapiers, dont l'intérêt exige la restriction de cette exportation, ils se prononcent décidément pour ceux-ci pendant les premières années du XVIe siècle (1). Leur politique entre désormais dans la voie du « mercantilisme » et favorise par d'habiles mesures l'industrie nationale. Des taxes d'exportation frappées sur les laines en produisent le renchérissement à l'étranger et mettent les artisans des Pays-Bas hors d'état de lutter à armes égales avec leurs rivaux insulaires.

L'organisation nouvelle que l'industrie prend en Angleterre sous Henri VII et Henri VIII, assure davantage encore sa prépondérance. Pendant que les métiers privilégiés des villes médiévales languissent et se ruinent, des localités dont le nom apparaît alors pour la première fois dans l'histoire économique deviennent les centres d'une production manufacturière reposant sur le capitalisme et le travail libre. Exemptes des entraves dans lesquelles étouffe l'antique industrie urbaine, elles augmentent d'année en année le chiffre de leurs affaires et la quantité de leurs produits. Et ceux-ci, profitant de l'essor pris par la marine britannique, inondent bientôt les marchés du

(1) Schanz, *Englische Handelspolitik*, t. I, p. 14 et suiv.

continent. D'Anvers, où ils s'accumulent, ils se répandent dans toutes les directions à travers l'Europe.

Depuis le milieu du XVe siècle, les *merchant-adventurers* détournés du Zwin par le protectionnisme brugeois orientent leurs navires vers la libérale cité de l'Escaut. Chaque année, deux flottes y débarquent les «kerseyes» par milliers. En 1564, on estime à 80,000 pièces l'arrivage normal de ces tissus (1). Et ce n'est pas seulement le grand commerce anversois qu'enrichit cette prodigieuse importation : elle a encore pour conséquence le développement dans la ville, d'une puissante activité industrielle. La plupart des draps anglais, en effet, arrivent à l'état brut sur les quais de l'Escaut pour y recevoir, par la teinture et les diverses opérations qu'ils subissent, l'attrait de la couleur et du moelleux. L'art des apprêts fournit ainsi leur gagne-pain à des centaines d'ouvriers, d'importants bénéfices à de nombreux patrons. Grâce à lui, mais dans des proportions bien plus considérables, Anvers joue dans la vie industrielle du XVIe siècle le rôle que l'*arte di calimala* avait assigné à Florence au moyen âge. A la même époque où l'on estime à cinq millions d'écus la valeur des draps anglais qu'il reçoit annuellement, on calcule que les profits qu'il retire du travail, de l'emballage et de la revente de ces étoffes, monte à la somme énorme de 338,000 livres de gros (2).

Depuis la fin du XVe siècle, les villes drapières de la Flandre, du Brabant et de Zélande, atteintes à la source même de leur prospérité par les progrès de l'industrie anglaise, s'étaient

(1) R. Ehrenberg, *Hamburg und England im Zeitalter der Königin Elizabeth*, p. 64 (Iéna, 1896). — En 1558, un seul marchand de Londres expédie 40.000 kerseyes. Kervyn de Lettenhove, *Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre sous le règne de Philippe II*, t. I, p. 115 (Bruxelles, 1882).

(2) Sur l'importance de l'industrie de l'apprêtage des draps à Anvers, voy. Kervyn de Lettenhove, *Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre sous le règne de Philippe II*, t. III, p. 516 (Bruxelles, 1883), et IV, p. 72, 81, 522 (Bruxelles, 1885); Weiss, *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. VII, p. 552 (Paris, 1849). M. Ehrenberg (*loc. cit.*) a montré comment les Anglais voulurent transporter, en 1564, l'étape de leurs draps à Emden, mais furent contraints de revenir à Anvers.

efforcées de fermer à celle-ci le débouché des Pays-Bas (1). Les princes bourguignons ne leur ménagèrent point tout d'abord leur appui dans cette lutte inégale. Dès 1434, sur leurs plaintes répétées, Philippe le Bon interdisait l'importation dans tous ses « pays de par deçà » des draps et des filés anglais. Les années suivantes fournissent quantité de manifestations nouvelles de cette politique étroitement protectionniste. En 1439, en 1446, en 1448, en 1464, des défenses d'importation, soit pour une province, soit pour toutes les provinces, attestent la persistance d'un mal que l'on ne parvenait pas à enrayer. Car, en effet, dans la situation où se trouvaient la jeune draperie anglaise et la vieille draperie flamande, la victoire de la première était inévitable. En 1451, la Chambre des comptes du Brabant constatait déjà que les édits ducaux n'avaient servi de rien, et, en 1487, un document compare l'arrivage des draps anglais, à une inondation de la mer.

Le rapprochement qui s'opéra entre la Bourgogne et l'Angleterre quelques années après la paix d'Arras (1435), ne pouvait d'ailleurs laisser subsister bien longtemps entre elles la guerre économique. Cette guerre, d'autre part, entravait grandement le commerce d'Anvers, qui réclamait la libre entrée des étoffes anglaises avec autant d'énergie que les drapiers flamands en exigeaient la prohibition. Entre ces intérêts incompatibles, Philippe le Bon devait prendre parti comme les rois d'Angleterre le firent de leur côté entre les prétentions contradictoires des marchands de l'étape et des manufacturiers. Après avoir hésité tout d'abord, il se décida enfin à sacrifier à la fortune grandissante d'Anvers la débile industrie qui cherchait vainement à se maintenir dans les villes de Flandre et de Brabant (2).

(1) Sur tout ce qui suit, voy. H. Pirenne, *Une crise économique au XVIe siècle. La draperie urbaine et la nouvelle draperie en Flandre*, *Bulletin de l'Académie Royale de Belgique*, Classe des Lettres, 1905, p. 489 et suiv.

(2) Le 6 août 1446, Philippe accorda aux Anglais fréquentant Anvers de très larges privilèges, qui furent étendus en 1469 à Berg-op-Zoom. La prohibition de la vente des draps anglais dans les Pays-Bas en 1464, s'explique sans doute par le rapprochement du duc, alors sous l'influence des Croy, avec la France.

Le souci de son trésor, dont le tonlieu de Zélande était devenu, grâce à l'activité de la navigation sur l'Escaut, une des sources les plus abondantes, explique sans doute en grande partie cette résolution. Elle n'en reste pas moins l'un des exemples les plus typiques des services rendus par la politique monarchique au principe nouveau de la liberté commerciale.

Les successeurs de Philippe suivirent naturellement son exemple, et leur conduite eut, rappelons-le en passant, d'importantes conséquences politiques. Elle donne la raison de l'attitude si différente de Bruges et Gand d'une part, d'Anvers de l'autre, pendant les troubles qui suivirent la mort de Charles le Téméraire. Tandis que les deux villes flamandes furent pour Maximilien d'acharnées adversaires, la grande cité brabançonne défendit inébranlablement la cause dynastique, dans le succès de laquelle elle voyait à bon droit la garantie de sa prospérité. Une fois encore l'histoire économique explique les agitations urbaines de ce temps, et la crise de la draperie flamande fut pour beaucoup plus dans les révoltes que le roi des Romains eut à combattre, que les questions de droit sous lesquelles se dissimulait une simple et fort naturelle politique d'intérêts.

Le triomphe de Maximilien et l'épuisement où tomba la Flandre après la lutte acharnée qu'elle avait soutenue contre lui, tournèrent naturellement à l'avantage de la concurrence anglaise. Philippe le Beau chercha bien à venir en aide à la draperie de plus en plus languissante. En 1494-95, des difficultés passagères avec l'Angleterre le ramènent même à la vieille politique prohibitionniste (1). Mais ce ne fut là qu'un épisode sans durée et sans importance. Les draps anglais reprennent bientôt le chemin des Pays-Bas, et, en 1499, Henri VII parvient à obtenir l'abolition de l'impôt d'un florin auquel on venait de soumettre chaque pièce importée (2). Une ordonnance rendue deux ans plus tôt, en 1497, et défendant de porter du velours à cause du dommage qui en résultait pour la

(1) Schanz, *Englische Handelspolitik*, t. II, p. 191, 193, publie les deux édits rendus à cet effet le 8 avril 1494 et le 18 janvier 1495.

(2) Schanz, *op. cit.*, t. I, p. 23.

draperie nationale, montre à quel point de faiblesse celle-ci en était arrivée à cette époque (1). Un peu plus tard d'ailleurs, en 1501, elle s'avoue vaincue. Bruges abandonne ses traditions de protectionnisme et supplie le gouvernement de placer dans ses murs l'étape de ces draps anglais contre lesquels la lutte n'est plus possible et que l'on voudrait maintenant, mais trop tard, détourner du port d'Anvers (2). La draperie anglaise s'est décidément substituée, à cette époque, dans le commerce général, à la draperie des Pays-Bas. Celle-ci ne cherche plus à lui disputer le marché européen : elle borne son ambition à conserver le marché national en faisant interdire aux sujets de la maison de Bourgogne l'usage des draps anglais et leur vente en détail (3). Encore ces efforts ne purent-ils aboutir, car, au commencement du XVIe siècle, les drapiers anglais ne se contentent plus de la fabrication des tissus grossiers qui avaient tout d'abord constitué leur premier article de vente. Le succès les a enhardis, leurs procédés se sont perfectionnés, et désormais ils approvisionnent l'Europe de draps de luxe à ce point qu'un drap fin est réputé tout naturellement drap anglais (4). Aussi ne peut-on songer à fermer les Pays-Bas à ces belles étoffes dont le public n'entend pas se priver. Constamment répétées, les ordonnances rendues contre eux sont constamment enfreintes, et par mille fissures la digue que l'on prétend opposer à l'inondation industrielle la laisse se glisser dans le pays.

Par une évolution toute contraire, mais inévitable, pendant que la qualité des draps anglais va s'améliorant, celle des draps de Flandre empire de plus en plus. Déjà à la fin du XVe siècle, on constate qu'ils ne sont plus aussi bons que

(1) Gilliodts van Severen, *Cartulaire de l'Estaple*, t. II, p. 314.

(2) Schanz, *Englische Handelspolitik*, t. II, p. 203, et Gilliodts van Severen, *Cartulaire du Consulat d'Espagne*, t. I, p. 199. — Philippe le Beau ordonna de placer à Bruges, pour trois ans, et à titre d'essai, l'étape des draps anglais pour la Flandre, mais cette résolution ne semble pas avoir été exécutée.

(3) Schanz, *op. cit.*, t. II, p. 197, 199, 206.

(4) « Nihil jam diu vidi elegantius. Suspicor pannum esse Britannicum », Érasme, *Colloquia : Conjugium*. — Pour l'apprêtage de ces draps, cf. p. 226.

jadis et que la longueur des pièces a diminué (1). Manifestation caractéristique d'un phénomène bien connu dans l'histoire de toute décadence industrielle! Se sentant incapable de rivaliser avec l'adversaire et de fournir au même prix que lui la même marchandise, on se résigne, pour éviter une hausse qui effaroucherait la clientèle, à réaliser des économies au détriment de la qualité du produit. Mais on n'arrive ainsi qu'à le décrier sur le marché et à lui faire perdre, l'un après l'autre, tous ses débouchés.

Il faut reconnaître, d'ailleurs, que la situation de la draperie flamande ne lui permettait pas d'autres moyens de défense que ceux qu'elle mit en œuvre. Elle devait, ou bien modifier radicalement sa fabrication, abandonner les procédés auxquels une technique séculaire l'avait habituée et s'orienter dans une voie nouvelle, ou bien demander secours à ces expédients de toute vieille industrie menacée : la protection et la confection de produits de belle apparence mais de qualité inférieure. Ne pouvant prendre le premier parti — nous verrons bientôt pourquoi — elle adopta le second, et, depuis les premières années du XVIe siècle, sa chute fait des progrès toujours plus rapides.

En 1545, à Ypres, « la négociation de la draperie est tellement déclinée et diminuée depuis le dernier « transport » de Flandre (1517) que où il soloit lors avoir six cents hostils [métiers] besoingnans et ouvrans, il n'y en a plus que cent ou environ » (2). A Gand, on ne compte plus que vingt-cinq métiers battant en 1543 (3). Les tisserands de Bruges sont si

(1) Voir un texte de 1482 dans D. Schäfer, *Hanserecesse von 1477-1530*, t. I, p. 308 (Leipzig, 1881). — En 1494, les marchands espagnols de Bruges se plaignent de la mauvaise qualité des draps de Courtrai. Gilliodts van Severen. *Cartulaire du consulat d'Espagne*, t. I, p. 172.

(2) Diegerick, *Inventaire des archives de la ville d'Ypres*, t. V, p. 308 (Bruges, 1860).

(3) F. de Potter, *Gent van den oudsten tijd tot heden*, t. VIII, p. 177 (Gand, 1901). — Il faut constater en outre que la Concession caroline de 1540 ne mentionne plus les foulons ni les autres métiers accessoires de la draperie, sauf les tondeurs de grande force. On pourrait objecter que le pseudo-d'Hollander (Hoynck van Papendrecht, *Analecta*, t. III, 2e partie, p. 373) mentionne en 1539 environ huit cents tisserands à Gand. Seulement il n'est plus question dans ce texte

pauvres en 1544 qu'ils doivent vendre l'argenterie du métier pour payer les ouvriers qui réparent leur maison et leur chapelle (1). La draperie de Courtrai a tant perdu en 1529 que les magistrats achètent des laines aux frais de la ville pour les distribuer aux ouvriers qui manquent d'ouvrage (2). Et le spectacle est le même en Brabant et en Hollande. A Bruxelles, en 1537, il ne reste plus de teinturiers en bleu; pour en attirer un dans la ville, il faut lui promettre un subside de 600 florins annuellement (3). A Leyde, de 1521 à 1560, la production annuelle des étoffes diminue de 75 p. c. (4).

C'est que le régime corporatif qui a fait jadis la prospérité de l'industrie urbaine n'est pas adapté à la lutte qu'il doit soutenir, et qu'il se trouve incapable de résistance. L'artisan qu'il enserre dans les liens multiples d'une réglementation minutieuse, qu'il soumet aux épreuves compliquées de l'apprentissage, dont il fixe le salaire, auquel il impose sa technique, ne peut se plier à l'organisation nouvelle que réclame désormais la nature capitaliste de l'industrie. Il a connu la prospérité tant qu'il a fabriqué ces beaux draps fins dont il possédait littéralement le secret. Mais du jour où des produits de qualité égale et de prix plus avantageux viennent

d'ouvriers tisserands, mais de gens appartenant au « membre » des tisserands, c'est-à-dire à l'un des trois groupes politiques entre lesquels se répartissait la bourgeoisie. En réalité, la draperie est morte à Gand à cette date. La plupart des tisserands que l'on y rencontre encore sont des tisserands de toile.

(1) Delepierre, *Précis*, t. II, p. 69.

(2) Mussely, *Inventaire des archives de Courtrai*, t. II, p. 54 (Courtrai, 1870). — En 1496, la draperie de Courtrai était déjà en pleine décadence. Les tisserands émigraient. Ils étaient pourtant encore au nombre de plus de trois cents. Texte inédit dans le *Parckemijnt Privilegieboek* aux Archives de la ville.

(3) Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. II, p. 577. — Pour la décadence de la draperie bruxelloise en face de la concurrence anglaise depuis le premier quart du XVe siècle, voir surtout G. Des Marez, *L'Organisation du travail à Bruxelles au XVe siècle*, p. 496 et suiv. (Bruxelles, 1904). — Pour Malines, cf. G. Willemsen, *La grève des tisserands et des foulons en 1524-25 et le réglement général de la draperie malinoise de 1544. Bulletin du Cercle archéolog. de Malines*, t. XX [1909], p. 115 et suiv.

(4) N. W. Posthumus, *De geschiedenis van de Leidsche lakenindustrie*, t. I, p. 371 (La Haye, 1908).

disputer aux siens le monopole dont ils ont joui pendant si longtemps, il perd avec une rapidité désolante le terrain qu'il avait conquis et dominé. Aux forces jeunes de l'industrie libre et du capital, il oppose obstinément sa vieille organisation réglementaire, désormais impuissante contre les armes nouvelles qui la menacent. Il reste fidèle au passé, et loin de comprendre que tous ses maux proviennent du conservatisme suranné où il persiste, il les attribue au gouvernement ou aux magistrats. Le renchérissement des prix, ce phénomène universel au XVIe siècle, augmente encore ses souffrances et son mécontentement. La hausse du blé sur les marchés provoque des émeutes, et si la révolte triomphe, on aperçoit tout de suite un retour significatif au régime médiéval de l'économie urbaine. Que demandent les métiers de Gand en 1539? La suppression de toute industrie dans un rayon de trois lieues autour de la ville (1). A quelle cause Ypres attribue-t-elle le recul constant de sa production drapière? A la non-observation des vieux privilèges défendant aux villages des environs de s'adonner au travail de la laine (2). Manifestement, les corporations d'artisans placent leur idéal en arrière, et si on les laissait faire, on en reviendrait bientôt aux mœurs du XIVe siècle et aux expéditions armées contre les paysans assez hardis pour chercher dans l'industrie un supplément de ressources. Réserver l'industrie comme un privilège exclusif aux bourgeoisies leur paraît être le salut; modifier ou perfectionner leur outillage ou leur organisation leur semble un abus intolérable. Les modifications apportées aux règlements industriels dans quelques localités, à la fin du XVe siècle, n'en ont nullement modifié l'esprit. Elles se bornent en général à autoriser la fabrication d'étoffes de qualité inférieure (3), mais elles multiplient, bien loin de les abolir, les restrictions mises à la liberté des travailleurs. A Courtrai, on ne trouve rien de mieux, en 1496, pour

(1) *Mémoire sur la révolte des Gantois*, dans Hoynck van Papendrecht, *Analecta*, t. III, 2e partie, p. 360.

(2) Diegerick, *Inventaire des archives d'Ypres*, t. V, p. 308.

(3) Des Marez, *L'organisation du travail à Bruxelles au XVe siècle*, p. 257, 267.

parer à la misère des tisserands, que d'imposer à tous l'obligation de ne travailler que sur un seul métier (1), sans songer à l'augmentation de prix qui doit nécessairement provenir de cette mesure et compliquer encore les difficultés contre lesquelles on se débat. A Bruges, en 1536, le métier des tondeurs s'oppose à l'emploi d'ouvriers étrangers par un industriel d'Armentières qui a introduit dans la ville un nouveau genre de draperie (2). A Ypres (3), à Bruxelles (4), l'érection d'un moulin à foulon provoque des troubles. A Malines, en 1575, le magistrat refuse aux teinturiers l'autorisation d'employer des procédés nouveaux qui leur permettraient de réaliser une économie de 50 p. c. (5).

Rien d'étonnant dans ces conditions si les capitalistes, qui jouent désormais le rôle prépondérant dans la vie économique, se détournent de l'industrie urbaine pour adresser ailleurs leurs commandes. Ce qu'ils demandent, ce ne sont plus ces qualités démodées : les *moreyden*, les *strypte lakene*, les *dickedinnen*, authentiquement scellés des plombs municipaux qui ont eu jadis tant de vogue sur les marchés. Ces marques, auxquelles les villes restent fidèles, n'ont plus pour eux aucune valeur. Il leur faut un article nouveau, de consommation courante, de prix modéré, de fabrication facile, bref, un genre d'étoffe tout à fait différent de celui que les villes ont produit jusque-là et qu'elles ne prétendent pas abandonner.

La draperie rurale (6) ou « nouvelle draperie » est en mesure de le leur fournir, et nous allons la voir brusquement, à la fin

(1) *Parckemijnt Privilegieboek*, aux Archives de Courtrai, fol. 78-80.

(2) Gilliodts van Severen, *Cartulaire du consulat d'Espagne*, t. I, p. 305.

(3) Diegerick, *Inventaire des archives d'Ypres*, t. VI, p. 23, 32.

(4) Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. II, p. 579.

(5) F. Donnet, *Une requête des teinturiers malinois au XVIe siècle. Annales de la fédération archéologique de Belgique. Congrès de Malines*, t. II [1911], p. 845 et suiv.

(6) Cette expression n'est pas rigoureusement exacte, certaines localités dont il sera question par la suite, comme Bergues et Armentières, ayant eu le rang de villes. Mais c'étaient de fort petites villes et l'industrie qui s'y développa au XVIe siècle ne porte plus en rien la marque de l'industrie urbaine privilégiée du moyen âge.

du premier tiers du XVIe siècle, prendre un essor inouï, et faire surgir, à côté de l'antique organisation corporative de l'industrie, une organisation bien différente et présentant déjà certains caractères de la manufacture moderne.

Tant que l'influence des grandes villes se maintint prépondérante en Flandre, la draperie rurale, impitoyablement pourchassée, ne traîna qu'une existence précaire et misérable. Mais la situation changea pendant le règne de Louis de Male. En lutte contre les grandes communes, ce prince favorisa naturellement leurs adversaires et prit sous sa protection l'industrie du plat-pays. Quantité de villages reçurent de lui le droit de draper, et depuis lors, en possession d'un titre juridique inattaquable, leur situation fut définitivement assurée. Leurs puissantes voisines cherchèrent bien à entraver la vente de leurs étoffes et à les empêcher de se fournir de laines; il leur arriva même encore, pendant les époques de troubles, de briser leurs métiers; mais à partir de la période bourguignonne, elles se résignèrent, et ce ne fut plus que par des moyens de droit, par des procès devant les Conseils de justice, qu'elles s'efforcèrent d'empêcher les progrès de leurs jeunes rivales (1).

Celles-ci, en effet, devinrent rapidement très dangereuses. Exemptes des entraves que le régime corporatif imposait à l'industrie urbaine, elles apportaient, dans la lutte pour la conquête du marché, plus de liberté et plus de souplesse.

Leurs premiers fabricants furent, sans aucun doute, des cul-

(1) Il faut remarquer que le gouvernement maintint les privilèges qui interdisaient la draperie aux villages situés dans un certain rayon autour des grandes villes. Voy. par exemple Diegerick, *Inventaire* etc., t. III, p. 130 (an. 1428), t. V, p. 6 (an. 1501), et p. 250 et suiv., où se trouvent les pièces curieuses d'un procès intenté en 1541 par Ypres aux drapiers de Neuve-Église, Nieppe, Eecke, etc. Les tracasseries auxquelles étaient soumis ces drapiers les firent sans doute émigrer en grand nombre à Armentières, qui se trouvait juste à la limite des trois lieues de tour dans lesquelles s'exerçait le privilège donné à Ypres en 1501. D'après ce privilège, les drapiers de Neuve-Église, Dranoutre, Kemmel, Wulveringhen, etc., ne pouvaient fabriquer que des draps de 40 *ganghen* (Diegerick, *op. cit.*, t. V, p. 6). En outre, il accordait gratuitement le droit de bourgeoisie à ceux d'entre eux qui viendraient s'établir à Ypres. Mais ils n'usèrent pas de cette faculté qui les aurait soumis au contrôle des métiers. Le fait est des plus instructifs pour apprécier la transformation du régime économique.

tivateurs pratiquant l'industrie comme profession accessoire. Mais ce qui était l'accessoire à l'origine devint rapidement le principal. Le travail de la terre est bientôt négligé pour celui du métier. En 1428, Philippe le Bon déclare que dans les châtellenies d'Ypres, de Warneton, de Cassel et de Bailleul, il faut appeler des étrangers pour cultiver les terres, chaque laboureur s'étant fait drapier (1). Le nombre des tisserands des nouveaux centres manufacturiers du plat-pays augmente avec une surprenante rapidité. C'est que l'on n'exige pas ici, comme dans les villes, de celui qui cherche à s'employer, un certificat d'apprentissage et de bonne renommée. Tout homme, pourvu qu'il soit valide et sache lancer la navette ou tendre la chaîne, est sûr d'être embauché. On ne s'inquiète ni de son passé ni de son origine. On n'exige de lui de droits d'aucune sorte et on ne l'astreint à aucun engagement.

Aussi se constitue-t-il, au commencement du XVIe siècle, dans les villages des environs d'Ypres, dans la châtellenie de Bailleul, à Bergues-Saint-Winnoc, aux environs de Lille (2), mais surtout à Hondschoote et à Armentières, un véritable prolétariat industriel. Les miséreux, les vagabonds y viennent de tous les points du pays chercher un gagne-pain (3). Les ordonnances contre le vagabondage et la mendicité, si nombreuses sous le règne de Charles-Quint, durent contribuer fortement à y faire affluer ces bandes de malheureux errants qui furent une des plaies de l'époque. Bien plus! Le malaise croissant de l'industrie urbaine poussant les ouvriers des

(1) Diegerick, *Neuve-Église. Note sur sa draperie, etc. Annales de la Société d'Émulation de la Flandre*, 1855, p. 245.

(2) A. de Saint-Léger, *La rivalité industrielle entre la ville de Lille et le plat-pays. Annales de l'Est et du Nord*, t. II [1906], p. 367 et suiv.

(3) En 1511, on constate à Armentières un grand nombre de « huyseux et vagabonds qui hors heure se viennent bouter avec les compagnons ouvriers, hantans les tavernes et les cabaretz, dont, par les ivrognes, sourdent plusieurs débatz ». (*Inventaire analytique des archives communales d'Armentières*, FF, p. 1 [Lille 1877]). En 1532, les « riches drapiers », à Neuve-Église, n'emploient que des étrangers. (*Ordonnances des Pays-Bas*, 2e série, t. III, éd. J. Lameere, p. 341 [Bruxelles, 1902]). A Hondschoote, l'affluence des travailleurs venus du dehors est réellement énorme. En 1581, c'est-à-dire à une époque où la sayetterie est en décadence, on y compte 3,024 personnes, tant patrons drapiers qu'ouvriers.

grandes communes vers le plat-pays, on assiste au spectacle inattendu d'un exode des villes vers les campagnes (1). Et encore, si nombreux que soient les arrivants, ils ne suffisent pas à l'ouvrage. Vivès, en 1526, nous apprend que les drapiers d'Armentières se plaignent du manque de bras (2). A Bergues, on estime la fabrication des draps, en 1507, à cent pièces par semaine (3). Suivant Guichardin, leur production se monte à Armentières à 25,000 pièces annuellement (4).

L'aspect extérieur des nouveaux centres manufacturiers répond parfaitement à leur caractère économique. Jetez un coup d'œil sur les plans que le géomètre Jacques de Deventer a tracés, entre 1550 et 1565, d'Hondschoote ou de Bailleul. Rien n'y rappelle la forme coutumière de la ville médiévale. Pas d'enceinte emmuraillée, pas même de fossé, aucune trace de ce lacis de ruelles courant entre les voies principales et où s'entassent les pauvres gens : une grande place, au centre de laquelle se dresse l'église et, partant de là, comme les rais d'une étoile largement ouverte, de grands chemins bordés de maisonnettes dont les longues lignes s'étendent toujours davantage dans la campagne à mesure que s'installent de nouveaux venus. Il y a entre ce type d'agglomération industrielle et les vieilles villes un contraste analogue à celui que l'on remarque

(*Inventaire analytique des archives d'Hondschoote*, HH, p. 3 [Lille, 1876]). Il faut remarquer que cette population industrielle n'était qu'en partie concentrée à Hondschoote, lequel ne comptait en tout, en 1588, qu'environ 2,600 habitants. (*Ibid.*, CC, p. 4.) Elle était éparpillée, pour une bonne partie, dans les villages voisins : Houtem, Killem, Leysele, etc.

(1) Diegerick, *Inventaire des archives d'Ypres*, t. V, p. 133.

(2) Vivès, *De subventione pauperum. Opera*, p. 889 (Bâle, 1555).

(3) De Larroyère, *Notice sur la fabrication des serges à Bergues. Annales du Comité flamand de France*, t. IV [1859], p. 247.

(4) Guichardin, *Description des Pays-Bas*, p. 396. — En 1571, les échevins d'Armentières déclarent qu'avant la décadence de l'industrie, provoquée par la levée du 10e et du 20e denier imposée par le duc d'Albe, on fabriquait annuellement 24,000 pièces de drap, qu'il y avait 70 « ouvroirs » de foulerie et 6 à 700 « hostilles » à tisser. *Inventaire analytique* cité, HH. p. 5. Cf. De Bertrand, *L'industrie à Hondschoote. Annales du Comité flamand de France*, t. IV, p. 343-390.

à la même époque, en Angleterre, entre les *towns* à privilèges, comme Worcester ou Evesham, et les bourgs manufacturiers qui s'appellent Manchester, Sheffield ou Birmingham (1).

Il va de soi que dans les conditions que nous venons de décrire, l'organisation même du travail devait rompre nécessairement avec la tradition des siècles antérieurs. En dépit du petit nombre des renseignements que nous possédons sur elle, il n'est cependant pas permis de douter qu'elle n'ait affecté, au moins au XVIe siècle, les caractères de l'entreprise capitaliste propre aux temps modernes.

Sans doute, la draperie flamande du moyen âge avait présenté déjà quelques-uns de ces caractères. Elle se différenciait nettement à cet égard du type industriel classique de l'époque (2). Produisant pour l'exportation en grand et non pour le marché local, elle avait brisé en bien des points les cadres du régime corporatif, adaptés à la taille de la petite industrie et du petit commerce. Bien qu'organisés en métiers comme leurs confrères des autres professions, les tisserands et les foulons de Gand, de Bruges et d'Ypres s'en distinguaient pourtant de façon très notable. Tandis, en effet, que dans presque tous les autres métiers, les maîtres constituent une classe de petits entrepreneurs vendant eux-mêmes les produits qu'ils fabriquent, bien rares étaient les ouvriers de la laine qui pouvaient arriver à l'indépendance économique. L'immense majorité d'entre eux travaillaient pour le compte de marchands dont ils recevaient la matière première et à qui ils rapportaient l'étoffe achevée. Ils se trouvaient donc dans la situation de purs salariés, et leur condition, si différente qu'elle ait été par ailleurs de celle de l'ouvrier moderne, s'en rapprochait pourtant en ce point essentiel.

(1) W. Cunningham, *The growth of English industry and commerce*, t. I, p. 461, 463 (Cambridge, 1890). Les plaintes des vieilles villes anglaises contre les nouveaux bourgs industriels sont identiques à celles des villes flamandes contre les villages.

(2) Pour ceci, cf. *Histoire de Belgique*, t. II, 3e édition, p. 60 et suiv., et G. Espinas, *Jehan Boine Broke, bourgeois et drapier douaisien*. *Vierteljahrschrift für Social- und Wirtschaftsgeschichte*, t. II [1904], p. 34 et suiv.

D'autre part, les marchands ou, si l'on veut, les donneurs d'ouvrage pour le compte de qui les draps étaient fabriqués, nous apparaissent comme un groupe d'entrepreneurs capitalistes. Pourtant leur physionomie présente encore des traits fort nombreux qui empêchent de les confondre avec les entrepreneurs capitalistes que nous allons rencontrer au XVIe siècle. Tout d'abord, leurs capitaux roulants sont fort restreints. Leur fortune ne consiste pas exclusivement dans leurs opérations commerciales. Ce sont toujours de riches *poorters* qui, aux ressources qu'ils tirent du revenu de leurs terres ou de leurs maisons, ajoutent les bénéfices d'un négoce lucratif. Mais, en outre, l'organisation commerciale de l'époque ne leur permet pas de risquer de grandes affaires. Obliger d'exposer leurs draps aux halles et de les vendre par l'intermédiaire de courtiers assermentés, empêchés de s'entendre avec les acheteurs et de fixer les prix à leur guise, bref, soumis à un régime qui interdit la concurrence, protège les marchands les uns contre les autres et défend à chacun d'eux de se développer au détriment de la collectivité dont il est membre, il leur est impossible de dépasser un certain niveau et de réaliser de véritables fortunes industrielles. La décadence de la draperie urbaine les fait rentrer dans la classe des bourgeois rentiers dont ils sont sortis. Ils ne se ruinent pas : ils cessent de gagner un surplus dont ils pouvaient se passer, et c'est dans d'autres voies que, à partir du milieu du XVe siècle à peu près, se dirigent leurs enfants. Ce que les pères avaient demandé à l'industrie, les fils le demanderont aux professions libérales, qui commencent dès lors à se développer si rapidement et à fournir un nouveau champ d'action à la bourgeoisie aisée.

La « nouvelle draperie » présente un tout autre spectacle. N'étant point gênée par la tradition, elle suivra sans peine la direction que prend maintenant le mouvement économique et dans laquelle sa sœur aînée, l'industrie urbaine, n'a point su s'engager.

On sait comment, sous l'action de causes multiples, la vie économique subit, à l'aurore des temps modernes, une transformation aussi profonde que celle qu'elle avait subie vers le XIIe siècle ; comment le crédit prend son essor, comment

les bourses se substituent aux halles, la liberté commerciale à la réglementation, la concurrence à la protection, l'individualisme économique au privilège des collectivités, comment enfin de puissantes maisons ou de hardis entrepreneurs manient des capitaux considérables, accumulent d'énormes fortunes ou sombrent dans des faillites retentissantes. La manufacture rurale ressentit de très bonne heure l'influence de cette puissante rénovation.

Dès le commencement du XVIe siècle, c'est pour le marché international d'Anvers que travaillent ses drapiers. Ils en reçoivent les ordres qui font confectionner, pour un seul marchand, des centaines, des milliers de pièces. En 1555, un certain Jacob Colaert enlève la presque totalité des serges tissées à Bergues (1). Un autre « grossier », en 1572, écoule en moyenne 20.000 saies d'Hondschoote annuellement (2). Les fabricants d'Armentières possèdent à Anvers, avant 1538, une halle à laquelle sont préposés deux « halliers » servant d'intermédiaires entre eux et les acheteurs en gros (3). Le caractère libéral et capitaliste du commerce anversois se communique à l'industrie. De même que les artisans des jeunes centres manufacturiers de la Flandre échappent à l'exclusivisme des métiers privilégiés, de même aussi leurs patrons drapiers ne sont point entravés par une législation arriérée et qui, appropriée aux conditions économiques du moyen âge, ne l'est plus à celles des temps modernes. Non seulement ils communiquent librement avec l'étranger, s'engagent sans l'intermédiaire obligatoire des courtiers, sous leur propre responsabilité et sans autres restrictions que celles des contrats qu'ils ont acceptés, mais ils donnent encore à l'organisation industrielle une physionomie jusqu'alors inconnue. Ils ne sont plus, comme dans les « bonnes villes », de simples maîtres-artisans employant deux ou trois compagnons dont ils se différencient à peine. Ils se rapprochent déjà du fabricant moderne, en concentrant sous

(1) De Larroyère, *Fabrication des serges à Bergues*, p. 249.

(2) É. Coornaert, *Un conflit industriel à Hondschoote au XVIe siècle. Bulletin du Comité flamand de France*, 1911.

(3) *Inventaire analytique des archives d'Armentières*, HH, p. 6.

la direction d'un seul entrepreneur les diverses opérations techniques que le système médiéval des métiers répartit entre des corporations distinctes. En 1532, les « riches drapiers » de Neuve-Église prétendent, au mépris de l'ancien usage, exercer à la fois deux métiers dans leurs maisons : le tissage et le tondage, le tissage et la foulerie, etc. (1). A Hondschoote, la commune s'efforce d'empêcher les drapiers, soutenus par les capitalistes pour lesquels ils travaillent, d'organiser chez eux des teintureries (2). Et ces faits, auxquels il serait facile d'en ajouter d'autres (3), dénotent une évolution incontestable vers le type industriel de la fabrique. Le rhétoricien Cornelis Everaert note avec surprise cette nouveauté :

> Menich doet nu twee ambachten in een wueninghe.
> Twelc selden hier voortijts was ghezien. (4)

Toutefois, il n'en faut point exagérer la signification. Il n'est guère possible de considérer les quatre-vingt-dix drapiers mentionnés à Armentières en 1538 (5) comme des capitalistes importants. Le plus grand nombre d'entre eux se bornaient sans doute à louer quelques tisserands en chambre et à faire donner ensuite, dans leur maison, l'apprêt aux étoffes brutes qu'ils en recevaient (6). Mais l'essentiel est le divorce qui s'est opéré, sous la double action de la liberté et du capitalisme, entre le donneur d'ouvrage et l'ouvrier, la rupture des cadres où le régime réglementaire maintenait encore l'industrie dans

(1) *Recueil des Ordonnances des Pays-Bas*, 2e série, t. III, p. 341.

(2) Coornaert, *art. cité* plus haut, p. 239, n. 2.

(3) En 1556, l'inventaire d'un drapier verviétois révèle l'existence d'une vraie petite fabrique comprenant des métiers à tisser, une presse, des rames, etc. Voy. E. Fairon, dans *Chronique de la Société verviétoise d'histoire et d'archéologie*, 1907, p. 75 et suiv.

(4) J.-W. Muller, *Cornelis Everaert's spelen als spiegel van de maatschappelijke toestanden zijns tijds. Verslagen en mededeelingen door K. Vl. Akad.*, 1907, p. 34 et suiv.

(5) *Inventaire des archives d'Armentières*, HH, p. 6.

(6) Voy. dans Gilliodts van Severen, *Cartulaire du consulat d'Espagne*, t. I, p. 296, 305, un contrat très intéressant entre un marchand espagnol et deux hommes d'Armentières qu'il fait venir à Bruges et qui s'engagent à y établir un genre nouveau de draperie. Ils produiront 200 pièces par an, dirigeront les

les villes privilégiées et surtout l'orientation de la draperie nouvelle vers les grands marchands de la place d'Anvers.

Nous avons déjà dit que les étoffes fabriquées à Bergues, à Hondschoote, à Armentières, constituèrent des genres jusqu'alors inconnus dans la draperie flamande. Celle-ci, on se le rappelle, avait dû surtout, au moyen âge, son étonnante vitalité à la confection des draps de luxe. Mais la décadence de cet article, provoquée par la concurrence anglaise et la rareté croissante de la laine insulaire, poussa la jeune industrie à chercher fortune dans d'autres voies. Elle ne s'obstina point à lutter contre un adversaire qui avait pour lui l'immense avantage de posséder la matière première qu'il mettait en œuvre. Elle lui abandonna le terrain et s'établit sur des positions nouvelles : ce fut dans la fabrication des tissus légers et à bon marché qu'elle trouva la source d'une prospérité magnifique (1).

Rien d'étonnant d'ailleurs s'il en fut ainsi. Jalousement surveillée par les grandes villes pendant tout le XIVe siècle, la draperie rurale n'avait pu, en effet, s'adonner comme elles au travail de la précieuse laine anglaise. Les marchands urbains l'accaparaient pour eux seuls au marché de Bruges et n'en laissaient parvenir que des quantités insuffisantes aux artisans du plat-pays (2). Ceux-ci furent donc contraints bon gré mal gré de s'approvisionner de laines de qualité inférieure. On est fort mal renseigné sur les espèces qu'ils se procurèrent jusqu'à la fin du XVe siècle. Mais, à partir de cette date, le

artisans occupés par eux à l'extérieur et donneront eux-mêmes l'apprêt aux draps fabriqués. Ils reçoivent de l'Espagnol un local convenable pour ces opérations, ainsi que « la laine, l'argent et les autres choses nécessaires ». C'est là une véritable organisation manufacturière. Toutefois les deux Armentiérois sont de pauvres gens payés et défrayés par un capitaliste. Mais il doit y avoir eu, à Armentières comme à Hondschoote, beaucoup d'industriels possédant assez de ressources pour se passer de cette aide. Le nombre des drapiers riches était certainement considérable à Armentières. L'*Inventaire* cité (BB, p. 9), en mentionne encore plusieurs avançant à la ville 200 livres à la fois en 1580, c'est-à-dire à une époque où la décadence a déjà commencé.

(1) Les textes du XVIe siècle citent fréquemment les serges et ostades d'Hondschoote et de Bergues, les draps changeants d'Armentières.

(2) W. J. Ashley, *English economic history*, t. II, p. 244 (Londres, 1894).

commerce de plus en plus actif qui s'établit entre les Pays-Bas et les régions du Midi de l'Europe commença de faire affluer en Flandre les laines d'Espagne. Nous savons qu'en 1455 elles alimentaient déjà une grande partie des ateliers du pays (1), et il n'est pas douteux que ce furent ceux des villages, car les villes continuèrent longtemps à s'en tenir exclusivement à la laine anglaise. L'union politique des Pays-Bas et de l'Espagne à partir du règne de Philippe le Beau en augmenta sensiblement l'importation. En 1493, l'étape de ces laines est fixée à Bruges (2) et voit son importance grandir constamment, tandis que l'étape de Calais, constituée pour les laines anglaises, décline d'année en année (3). En 1535, on importe annuellement dans les Pays-Bas 30.000 balles de laine espagnole, sans compter les arrivages très importants qui se font par Anvers (4). Vers 1560, Guichardin estime la valeur de ces laines à 625.000 écus (5).

Moins soyeuse que la laine anglaise, la laine espagnole ne pouvait rivaliser avec elle dans la draperie fine. Mais elle convenait parfaitement pour les tissus légers, tels que les serges et les ostades, et du jour où elle parvint en Flandre en quantité suffisante, c'est exclusivement à ce genre de tissus que se consacra la draperie rurale. Elle allait pouvoir lutter à armes égales avec l'Angleterre, puisqu'elle possédait désormais une matière première qu'il n'était pas au pouvoir de celle-ci de lui enlever ou de faire renchérir.

Si les draps que les artisans des villes s'obstinent à fabriquer ne trouvent plus d'acheteurs, les serges et les ostades de Bergues et d'Hondschoote, les draps légers d'Armentières figurent, à partir des premières années du XVIe siècle, parmi les principaux articles d'exportation des Pays-Bas. Et bientôt, par un significatif retour de fortune, l'Angleterre, qui a si com-

(1) G. von der Ropp, *Hanserecesse von 1431-1476*, t. IV, p. 312 Leipzig, 1890).

(2) Gilliodts van Severen, *Cartulaire de l'Estaple*, t. II, p. 291; J. Finot, *Étude historique sur les relations commerciales de la Flandre avec l'Espagne au moyen âge*, p. 223 (Paris, 1899).

(3) G. Daumet, *Calais sous la domination anglaise*, p. 144 et suiv. (Arras, 1902).

(4) Gilliodts van Severen, *Cartulaire du consulat d'Espagne*, t. I, p. 303.

(5) *Description des Pays-Bas*, p. 194. Add. Finot, *op. cit.*, p. 245, 250-251, 307.

plètement triomphé de l'industrie urbaine de la Flandre, est incapable à son tour de tenir tête à la jeune rivale que cette même Flandre lui suscite. Si elle garde le monopole de la draperie fine, elle voit en revanche, à partir de 1539-1540, décroître de plus en plus la production des *worsted* (1). Elle l'a emporté sur l'industrie flamande du moyen âge, mais elle est vaincue à son tour par l'industrie flamande moderne. Entravées dans les villes, l'activité et l'énergie de la population se reprennent dès qu'elles ont trouvé dans la grande force du capital et dans la liberté économique des moyens nouveaux d'expansion, et la draperie rurale, persécutée jadis, prend une revanche éclatante.

Son étonnant essor ne pouvait manquer d'attirer l'attention des villes. Elles crurent qu'elles pourraient, en suivant son exemple, participer à sa fortune. Depuis le milieu du XVIe siècle, on les voit à l'envi s'efforcer d'introduire chez elles la *nieuwe draperie*, c'est-à-dire la fabrication des étoffes légères faites de laine espagnole. Il en est ainsi à Bruges en 1533 et surtout en 1548 (2), à Courtrai en 1533 (3), à Leyde en 1562 (4). A Ypres, la laine d'Espagne, en 1545,

(1) Schanz, *Englische Handelspolitik*, t. I, p. 452, et t. II, p. 20.

(2) Delepierre, *Précis*, etc., t. II, p. 43, 78, t. III, p. 229.

(3) *2e Privilegieboek* aux Archives de Courtrai, fol. 70.

(4) Avant cette date, la ville combattit aussi obstinément que les grandes communes flamandes l'avaient fait jadis, l'industrie du plat-pays. Voy. N. W. Posthumus, *Een zestiende-eeuwsche enquête naar de buitenneeringen rondom de stad Leiden. Bijdragen van het Hist. Genootschap te Utrecht*, 1911. D'ailleurs, cette industrie rurale n'était pas parvenue à se développer en Hollande comme elle le fit en Flandre, et quand, en 1562, Leyde introduisit dans ses murs la fabrication des étoffes grossières qu'elle lui emprunta, elle ne parvint pas à ranimer sa draperie. Celle-ci ne devait connaître un nouvel et merveilleux essor qu'à partir du dernier quart du XVIe siècle, grâce à l'arrivée des tisserands flamands de la région d'Hondschoote et d'Armentières, chassés par la persécution religieuse. Cette seconde floraison de la draperie de Leyde n'est pas un renouveau de l'organisation économique du moyen âge; elle s'accomplit dans des conditions bien différentes et sous l'action du capitalisme. — Les autres villes hollandaises adoptèrent naturellement la même attitude que Leyde à l'égard de l'industrie rurale. En 1521, malgré l'opposition de la noblesse, elles obtinrent du gouvernement un placard restreignant de manière considérable l'exercice des métiers à la campagne. Voy. E. Brunner, *De order op de buitenneering van 1521*.

est presque exclusivement employée (1). Bien plus, Bruges et Ypres appellent des drapiers d'Armentières, de Bailleul ou de Lille dans leurs murs pour y introduire la sayetterie. Mais ces tentatives échouèrent. La prospérité perdue ne reparut pas. Et l'on ne pourrait sans doute invoquer de meilleur exemple pour prouver que le régime des métiers privilégiés n'était plus capable de se plier aux nécessités nouvelles qui s'imposaient à l'industrie (2).

On s'en convaincra mieux encore si l'on jette un coup d'œil sur certaines villes de la Flandre wallonne et du Hainaut qui, dans le même temps qui vit s'achever la ruine de la draperie urbaine dans la Flandre flamingante et le Brabant, s'adonnèrent avec le même succès que Hondschoote et Armentières à l'industrie de la sayetterie : nous voulons parler de Tournai, de Lille, de Valenciennes et de Mons. Moins bien placées que les villes de la région maritime pour s'approvisionner de laines anglaises, elles avaient adopté, dès la fin du moyen âge, la fabrication des saies, et c'est chez elles que se réfugièrent, en 1477, lors de la dispersion des artisans d'Arras par Louis XI, les sayetteurs artésiens. En y introduisant la draperie légère, les circonstances les mirent donc à même de lutter dans des conditions plus favorables que Gand, Bruges et Ypres, contre la concurrence anglaise. D'autre part, n'ayant pas les mêmes motifs que la Flandre de résister à l'influence d'Anvers, c'est dans cette place qu'elles écoulent leurs produits, et les relations croissantes qu'elles nouent avec elle les imprègnent peu à peu de l'esprit libéral et capitaliste qui y domine (3).

Les métiers de la draperie n'y persistent pas dans cet

(1) *Annales de la Société de la Westflandre*, t. I, [1861], p. 331.

(2) M. A. Hansay a constaté à Hasselt la même évolution que nous décrivons pour la Flandre, voy. : *Une crise industrielle dans la draperie hasseltoise au XVIe siècle. Revue de l'Instruction publique en Belgique*, 1905, p. 261 et suiv.

(3) D'après Granvelle, vers 1560, les marchands d'Anvers occupaient vingt mille ouvriers dans les régions d'Audenarde, Tournai, Valenciennes, Ath, Enghien et Nivelles. Poullet, *Correspondance du cardinal de Granvelle*, t. I, p. 439 (Bruxelles, 1878).

exclusivisme qui, en Flandre, provoque leur ruine. Les restrictions que les vieux règlements imposent à l'initiative privée et au travail libre y tombent en désuétude. Au milieu du XVIe siècle, la sayetterie de Valenciennes reçoit l'impulsion de riches entrepreneurs, et la plupart des ouvriers qu'elle occupe viennent des campagnes environnantes, où ils retournent le samedi soir pour passer le dimanche dans leur famille et y porter leur propre salaire, après avoir travaillé en ville pendant toute la semaine (1). C'est le même spectacle que devaient présenter Lille et Tournai (2) et que l'on rencontrait sans doute aussi à Mons, quoique moins accusé. Il suffit de l'indiquer pour montrer combien l'organisation économique qui s'y révèle, capitaliste par en haut, prolétarienne par en bas, se rapproche de celle d'Hondschoote et d'Armentières.

Il n'en va pas différemment pour l'industrie de Verviers et des villages voisins du pays de Liége et du duché de Limbourg (3), qui, née pendant le XVe siècle, continue de progresser au cours du XVIe. Comme la draperie rurale flamande, elle ne connaît ni métiers ni privilèges : la liberté économique y est entière. Toutefois, en cette région écartée des grandes voies commerciales, les résultats furent moins

(1) Une curieuse lettre du marquis de Bergues (6 août 1563) nous apprend qu'il y a des milliers d'ouvriers dans ce cas à Valenciennes. C'est à eux qu'il attribue les troubles religieux de l'époque. Ch. Paillard, *Histoire des troubles religieux de Valenciennes*, t. III, p. 391 (Bruxelles, 1875).

(2) Sur la draperie de ces deux villes, voy. Guichardin, *Description*, p. 392, 397. D'après lui, Lille vient immédiatement après Anvers et Amsterdam pour son importance commerciale. En 1539, la population de Lille s'est tant accrue qu'il n'y a plus de places vides dans l'enceinte et qu'on cherche les moyens d'agrandir la ville (*Inventaire des archives départementales du Nord*, t. V, p. 91 [Lille, 1815]). En 1516, on y imitait déjà la fabrication d'Armentières (*Inventaire des archives d'Armentières*, HH, p. 5). Il faut reconnaître cependant que la conservation des métiers dans les villes, si altérée qu'elle ait été, y empêcha la naissance d'une industrie aussi étroitement soumise au capital que celle des campagnes. Pour Lille, voir à cet égard l'intéressant travail de M. de Saint-Léger, cité plus haut, p. 235, n. 2, et l'ouvrage récent de M. Vanhaeck, *Histoire de la sayetterie à Lille* (Lille, 1910).

(3) La ville de Limbourg eut au XVe siècle un métier de la draperie, d'ailleurs peu important, dont les règlements, datant de l'année 1445, furent calqués sur ceux de Maestricht. J. Thisquen, *Hist. de la ville de Limbourg*, t. II, p. 28 et 148 (Verviers, 1908).

rapides et moins brillants. Il faut attendre le XVIIe siècle pour voir les produits de la manufacture verviétoise se substituer dans le grand commerce à ceux de la draperie de la Flandre et du Hainaut, ruinée par les troubles du règne de Philippe II.

La disparition de la draperie urbaine en Flandre ne fut pas seulement compensée par l'essor de la « nouvelle draperie » : elle le fut également par celui de la fabrication des toiles de lin. De tout temps, le tissage du lin avait été pratiqué dans le pays; mais durant le moyen âge il ne s'était point développé en industrie distincte. Dans les villes, ses suppôts formaient une branche secondaire du métier des tisserands de laine (1), et quant aux paysans, c'est pour leur propre usage qu'ils confectionnaient pendant l'hiver des toiles rudes et grossières : le linge fin venait de l'étranger. Cet état de choses commença de se modifier au XVe siècle. Se trouvant sans emploi par suite du dépérissement de la draperie, un certain nombre de tisserands de laine s'adonnèrent dans les villes au travail du lin. Ils étaient déjà assez nombreux à Bruxelles en 1475, pour demander leur érection en corporation distincte (2). Mais en butte à la défiance des artisans de la draperie et gênés par l'étroitesse du régime suranné auquel ils étaient soumis, ces tisserands ne devaient point prospérer dans le milieu urbain. Relégués dans les ruelles les plus misérables des quartiers pauvres, tout contre les remparts, on les désignait dédaigneusement à Bruges sous le nom de *vestenaren;* on alla même jusqu'à leur interdire de s'intituler *wevers* comme les tisserands de laine, et l'on créa pour eux l'appellation nouvelle de *ketenwerkers* (3).

Mal reçue dans les villes, l'industrie linière ne devait pas tarder, en revanche, à prendre possession du plat-pays. Nous sommes très peu documentés sur la transformation qu'elle y subit à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe et

(1) Voy. de Pauw et Vuylsteke, *Rekeningen der stad Gend*, t. II, p. 526. En 1363, les *Linynwevers* sont comptés parmi les petits métiers. *Ibid*, t. III, p. 485.

(2) Des Marez, *L'organisation du travail à Bruxelles au XVe siècle*, p. 266.

(3) J. Gaillard, *De ambachten en neringen van Brugge*, 2e partie, p. 60 (Bruges, 1854).

qui eut pour résultat d'en faire, en quelques années, l'une des sources les plus abondantes de la richesse nationale. Dès 1530, l'Angleterre achetait à la Flandre pour plus de 100.000 marcs de toile annuellement (1) et, en 1565, on constate que la fabrication des tissus de lin forme la principale ressource de plusieurs des « quartiers » du comté. Il en allait de même en Brabant, en Hollande et dans certaines parties du Hainaut dont les toiles entrèrent, à côté de celles des Flandres, sous le règne de Charles-Quint, dans le courant du commerce européen. Les progrès réalisés par l'agriculture favorisèrent naturellement la prospérité de cette nouvelle industrie en lui fournissant à bas prix et en quantité une matière première excellente. Le lin, le lin flamand surtout, fut depuis lors pour les Pays-Bas ce que la laine de ses moutons était pour l'Angleterre, et si l'on ajoute que les eaux de la Lys, par une heureuse fortune, se trouvèrent convenir excellemment à l'opération du rouissage, on comprendra sans peine la rapidité du progrès de cette industrie linière qui, s'adaptant depuis lors à toutes les modifications du marché et de l'outillage, est restée jusqu'à nos jours ce qu'elle était déjà au XVIe siècle : *'t principaelste onderhoud van eenighen quartieren van Vlaenderen* (2). Dès le commencement du règne de Charles-Quint, elle était si active que le lin indigène ne lui suffisait plus et qu'on devait en faire venir de Russie (3).

Il ne dépendit point pourtant des artisans des villes qu'elle ne fût arrêtée dans son expansion. Ils s'en montrèrent aussi

(1) Schanz, *Englische Handelspolitik*, t. I, p. 13, 475.

(2) *Placcaeten van Vlaenderen*, t. II, p. 960. En 1470, une foule de villages au sud de Bruges pratiquent la culture du lin. Leurs produits, d'une finesse particulière, sont désignés sous le nom de *Zudersche vlas*. On les distingue du *Dendermondsche vlas*, du *Noordersche vlas*, du *Zeeuwsche vlas* et de l'*Oostersche vlas*. Gilliodts van Severen, *Cartulaire de l'Estaple*, t. II, p. 205. — Cf. E. Dubois, *L'industrie du tissage du lin dans les Flandres*, dans : *Les industries à domicile en Belgique*, t. II, p. 1 et suiv. (Bruxelles, 1900); L. Varlez, *Les salaires dans l'industrie gantoise. II. Industrie de la filature du lin*, p. IX et suiv. (Bruxelles, 1904).

(3) L. Pastor, *Die Reise des Kardinals Luigi d'Aragona durch Deutschland, die Niederlande, Frankreich und Oberitalien, 1517-1518, beschrieben von Antonio de Beatis*, p. 72 (Fribourg en Br., 1905).

jaloux qu'ils l'avaient été de la draperie rurale. Ils prétendirent empêcher les marchands de faire tisser à la campagne pour les obliger à réserver toutes leurs commandes aux tisserands urbains. En 1529, les tisserands en lin de Bruxelles réussirent à arracher au gouvernement une défense de ce genre (1), et nous avons vu qu'en 1539 les Gantois exigèrent la cessation de toute industrie autour de leur ville. Mais ces prétentions ne font que trahir une fois de plus l'inaptitude des métiers à comprendre les nécessités nouvelles de l'industrie : à peine rendue, l'ordonnance en faveur des Bruxellois fit diminuer de moitié la fabrication des toiles. On connaît encore trop imparfaitement l'organisation de l'industrie linière à cette époque pour pouvoir s'en faire une idée précise. Tout porte à croire cependant qu'elle présentait dès lors les caractères propres à l'entreprise manufacturière et que les milliers de tisserands qu'elle employait à la campagne travaillaient surtout pour le compte de capitalistes exportateurs. Ainsi, anciennes comme la draperie, ou récentes comme la confection des toiles, toutes les branches d'industrie nous ramènent à constater la naissance d'un système de production fondé sur l'alliance du capital et du travail libre.

Nous en trouverons une preuve nouvelle dans l'histoire de la tapisserie, cette glorieuse industrie où s'allient si admirablement les deux caractères essentiels de la civilisation des Pays-Bas, l'activité économique et le sentiment de l'art.

C'est vers le commencement du XVe siècle que la fabrication des tapisseries, depuis longtemps déjà si florissante à Arras, se répandit dans le bassin de l'Escaut (2). Elle s'installa tout d'abord dans les villes, où son caractère d'industrie de luxe lui assura un meilleur accueil que celui qu'y avait rencontré les tisserands de toile. Grâce aux mœurs dispendieuses de l'époque,

(1) Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. II, p. 581. — Les couvents et les béguinages fabriquaient à la campagne quantité de toiles et soulevaient ainsi les plaintes de l'industrie urbaine. Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint*, t. V, p. 297.

(2) Les nombreux travaux consacrés jusqu'ici à la tapisserie (Pinchart, A. Wauters, Soil, Destrée, J. Kalf, etc.) ne l'envisagent qu'au point de vue de l'art. Il ne sera évidemment question ici que de son organisation économique.

les tapissiers s'enrichirent promptement et se constituèrent de bonne heure en métiers spéciaux. Nous possédons encore les chartes qui furent données à ceux d'Audenarde en 1441 et à ceux d'Alost en 1496. En dehors de la Flandre, dès avant la fin du XVe siècle, Enghien et Bruxelles étaient devenus des centres actifs de tapisserie, et, pendant les premières années du XVIe siècle, l'industrie nouvelle gagna une foule d'autres localités : Binche, Ath, Lille, Louvain, Tournai, Grammont, Gand, etc.

On ne s'étonnera point qu'elle ait alimenté tout de suite un important commerce d'exportation. Aucune contrée, en effet, ne réunissait aussi complètement que les Pays-Bas les conditions indispensables à sa prospérité. La perfection à laquelle y était arrivé l'art de la teinture assurait aux tapisseries l'éclat et la solidité des couleurs, en même temps que les peintres et les dessinateurs dont fourmillait le pays, leur fournissaient des modèles en quantité inépuisable.

Lorsque, vers la fin du XVe siècle, les droits de courtage exorbitants qui étaient levés à Bruges (1) eurent détourné les fabricants de la fréquentation de cette ville, Anvers devint le marché central des tapisseries belges. Un bâtiment (*het tapesierspand*) construit à côté de la bourse leur servait à la fois d'entrepôt et d'exposition permanente; on y recevait, pour les transmettre aux lieux de production, les commandes de la clientèle cosmopolite du grand port.

Dès cette époque aussi, la tapisserie déborde les cadres étroits du métier. Comme la sayetterie et l'industrie linière, elle s'est transformée en industrie capitaliste, groupant sous la direction de marchands en gros, un nombre de plus en plus considérable de travailleurs libres. C'est encore la campagne, naturellement, la grande pourvoyeuse de toutes les entreprises capitalistes, qui lui fournit les bras dont elle a besoin. En 1539, autour d'Audenarde, la fabrication des tapisseries occupe, dit-on, 12 à 14,000 personnes, hommes, femmes et enfants, dans les paroisses d'Edelaer, Nukerke,

(1) Gilliodts van Severen, *Cartulaire du consulat d'Espagne*, t. I, p. 176.

Etichove, Volkeghem, Kerkhem, etc. (1). Les petits ateliers familiaux de ces villages sont placés, par groupes de trente à soixante, sous la direction de *Winkelmeesters* au service des patrons de la ville. Tous les dimanches, l'ouvrage effectué pendant la semaine est apporté à ceux-ci en échange de la matière première qui sera mise en œuvre pendant la semaine suivante (2).

Cette organisation affecte, on le voit, les caractères principaux du système manufacturier ; elle en développe aussi toutes les conséquences sociales. Si elle affranchit les artisans du contrôle perpétuel qui s'exerce sur eux dans les villes, elle les réduit, en revanche, à la condition de prolétaires. Isolés en face de patrons qui les exploitent, ils sont forcés de se contenter d'un salaire dont ils cherchent à compenser l'insuffisance par un labeur exténuant. Ils mettent en réquisition tout leur ménage ; dans les misérables chaumières où ils peinent du matin au soir, ils vont jusqu'à faire travailler des enfants de sept ans (3). Mécontents de leur sort, mais incapables de l'améliorer faute d'organisation, ils rêvent vaguement d'une révolution qui les libère. En 1539, lors de l'insurrection gantoise, ils abandonneront leurs métiers pour emplir du bruit de leurs plaintes et de leurs menaces, le marché et les rues d'Audenarde (4). Plus tard c'est parmi eux, comme parmi les masses ouvrières des environs d'Hondschoote et d'Armentières, que surgira le tumulte des Iconoclastes.

Et pourtant, en dépit de la misérable condition à laquelle ils sont réduits, l'attrait que le travail industriel a toujours

(1) Gachard, *Relation des troubles de Gand*, p. 233.

(2) J. Van der Meersch, *Histoire des manufactures de tapisseries de la ville d'Audenarde*, dans *La Flandre*, 1884, p. 303 ; H. Pirenne, *Note sur la fabrication des tapisseries en Flandre au XVIe siècle. Vierteljahrschrift für Social- und Wirschaftsgeschichte*, t. IV [1906], p. 325 et suiv.

(3) Voy. la curieuse pétition adressée à Philippe II, le 4 avril 1560, par les villes de Flandre et d'Artois contre l'exercice de l'industrie de la tapisserie à la campagne. Guesnon, *Inventaire chronologique des chartes de la ville d'Arras*, p. 401 et suiv. (Arras s. d.).

(4) L. Van Lerberghe et J. Ronsse, *Audenaerdsche Mengelingen*, t. I, p. 40 et suiv. (Audenarde, 1845).

exercé sur la population rurale grossit sans cesse leur nombre de nouveaux adeptes. Vers 1560, ce n'est plus seulement dans la région d'Audenarde, c'est autour de Tournai, de Lille, de Douai, de Valenciennes, que la fabrication des tapisseries a envahi la campagne, où la main d'œuvre à bon marché s'offre surabondante. Les villes ont beau fatiguer le gouvernement de leurs plaintes et obtenir même parfois qu'il prenne des ordonnances en leur faveur, les fabricants avantagent de plus en plus le travail rural au détriment du travail urbain, parce qu'il assure des profits plus rapides et plus abondants et qu'il permet d'organiser la production en pleine liberté. La tapisserie entre donc au XVIe siècle dans la même phase économique que la draperie. Elle ne s'y comporte point, à vrai dire, d'une manière identique. Tout d'abord, les villes ont conservé, malgré la concurrence de l'industrie champêtre, le monopole de la fabrication des genres les plus fins. Elles seules confectionnent ces tapisseries d'art qui, exécutées d'après les dessins des Coucke, des Floris ou des Coxie, ont si justement mérité d'être appelées les «fresques des pays du Nord ». Dans ce domaine elles restent sans rivales, et les ateliers ruraux doivent se contenter de contrefaire maladroitement leurs produits. Encore ne le peuvent-ils qu'à leurs risques et périls. Car, dès 1544, une ordonnance leur a interdit l'imitation des marques employées dans les bonnes villes (1).

Cette ordonnance, qui réglementa pour toutes les provinces l'industrie de la tapisserie, constitue peut-être le plus ancien document de la politique mercantile dans les Pays-Bas. Elle nous montre le gouvernement cherchant à établir, sur les ruines de l'économie urbaine du moyen âge, une économie nationale. Après avoir favorisé, malgré les résistances municipales, l'essor de la liberté commerciale et du capitalisme, comme les princes du XIIe siècle avaient aidé les *mercatores* à briser les entraves du droit domanial, il reconnaît maintenant la nécessité de surveiller

(1) *Placcaeten van Vlaenderen*, I, p. 610.

et de limiter leur action. Dans le cadre agrandi de l'État, il va les soumettre à son contrôle, comme les villes, dans le cadre plus étroit du marché local, les ont si longtemps soumises au leur. Du reste, le XVIe siècle ne nous présente encore que les premiers symptômes de cette orientation nouvelle du pouvoir public : les conséquences n'en apparaîtront en pleine lumière qu'au siècle suivant.

Même dans les villes où l'industrie des tapisseries de luxe est florissante, même à Bruxelles, qui s'est acquis grâce à elle une renommée européenne, l'organisation du travail ne conserve que des traces bien faibles de l'ancien système corporatif. Les métiers des tapissiers ne servent plus guère qu'à imposer aux ouvriers un apprentissage indispensable dans une industrie d'art comme celle-ci. Mais ils ne dominent plus comme jadis la vie sociale de leurs membres. L'ordonnance de 1544 traite dédaigneusement de « minuties » leurs vieilles institutions charitables ou religieuses. La plupart de leurs maîtres sont devenus d'importants entrepreneurs, bien différents des artisans du moyen âge, tandis que les compagnons y sont descendus pour la plupart au rang de purs salariés. Telle est certainement la condition des 2000 tapissiers que Bruxelles comptait encore vers la fin du XVIe siècle (1). Si quelques-uns d'entre eux, doués d'une habileté spéciale, parviennent à s'assurer un sort plus heureux, ils ne songent qu'à émigrer afin de vendre ailleurs les secrets du métier. Pour les retenir, les maîtres ne trouvent guère d'autre moyen que de les accabler de dettes en leur ouvrant un large crédit (2).

Le luxe de l'ameublement avait stimulé les progrès de la tapisserie; celui du vêtement favorisa dans le pays une autre industrie d'art : celle de la dentelle. La réorganisation de la bienfaisance publique, qui imposa aux enfants pauvres l'apprentissage d'un métier, transforma certainement en dentellières une quantité de jeunes filles, dans les villes comme à la

(1) Piot, *Correspondance de Granvelle*, t. IV, p. 427 (Bruxelles, 1884).

(2) J'emprunte ces détails significatifs à une ordonnance de 1553, *Placcaeten van Vlaenderen*, I, p. 625.

campagne. Leur nombre était si grand à la fin du XVIe siècle, qu'il fallut défendre aux filles de plus de douze ans de faire de la dentelle « parce que les bonnes gens ne trouvaient plus de servantes » (1). On est mal renseigné d'ailleurs sur l'organisation économique qui s'implanta dans ce nouveau domaine. Mais tout porte à croire qu'elle présenta de bonne heure les caractères qui l'ont marquée dans la suite. La misérable condition des travailleuses les vouait à l'exploitation du capital, et l'on ne peut douter que, dès les premiers temps, la très grande majorité d'entre elles n'aient été, comme elles le sont encore de nos jours, dans la dépendance des marchands de dentelles.

Pendant que l'industrie capitaliste se répandait comme les eaux d'une inondation sur les campagnes de la basse Belgique flamande et wallonne, elle gagnait aussi les gorges boisées des Ardennes. Le Namurois particulièrement, dont le sol renferme en quantité des gisements de minerai de fer, et qui, tout sillonné de torrents et de gros ruisseaux, regorgeait de forces hydrauliques jusqu'alors inutilisées, devint au XVIe siècle un pays de forgerons. On y voit débuter alors cette activité métallurgique qui devait prendre au XIXe siècle, dans les vallées de la Meuse et de la Sambre, un si prodigieux développement. Durant le règne de Charles-Quint, le gouvernement accorde à une foule d'individus, moyennant des redevances fort minimes, le droit d'installer le long des cours d'eaux des « marteaux à fer ». A côté de ceux-ci, s'élèvent des hauts fourneaux auxquels les forêts de la région fournissent le combustible en abondance (2). De même que les paysans de Flandre se sont transformés en tisserands, de même les bûcherons namurois fournissent à ces petites usines, dont le nombre grandit rapidement, leur personnel ouvrier. Au moment où Guichardin rédige sa description des Pays-Bas,

(1) P. Verhaegen, *La dentelle et la broderie sur tulle*, t. I, p. 32 (Bruxelles, 1902).

(2) En l'absence de travaux sur cet intéressant sujet, j'emprunte la matière de ces lignes à une série d'octrois analysés par J. Borgnet dans le *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, 3e série, t. V [1863], p. 105 et suiv.

dans tous les vallons qui s'ouvrent sur le large corridor de la Meuse « on ne cesse de labourer, battre, forger, fondre, marteler et affiner en tant de fournaises, parmi tant de flammes, estincelles et fumées, qu'il semble proprement qu'on soit là, dedans les boutiques et forges estincelantes de Vulcain » (1).

C'est encore le capital, est-il besoin de le dire, qui suscite et entretient cette bruyante activité. Si primitives qu'on les suppose, les installations qu'elle nécessite, barrages sur les cours d'eaux, établissement de roues de moulins, construction de fours, de hangars, etc., coûtent assez cher pour n'être permises qu'aux détenteurs d'une certaine aisance. Et, en effet, les textes nous montrent à suffisance que c'est de la bourgeoisie de Namur et des petites villes voisines que proviennent les maîtres de forges du pays. Comme en Flandre la tradition ancestrale est abandonnée, et les fils des petits rentiers ou des artisans sortent de l'enceinte municipale pour s'adonner au dehors à l'entreprise individuelle et au travail libre.

Comme en Flandre encore et pour les mêmes raisons, la décadence de l'industrie urbaine va de pair, dans cette région, avec la vigoureuse croissance de l'industrie nouvelle. Dinant, dont les cuivres s'étaient répandus à travers toute l'Europe jusqu'à la fin du moyen âge, ne parvient pas à retenir la fortune. Son exportation diminue sans cesse à partir de la fin du XVe siècle, et, si elle conserve encore quelque importance sous le règne de Charles-Quint, elle disparaîtra presque complètement après cette date. Sans doute, la concurrence de Malines, où le gouvernement des Pays-Bas favorise l'industrie du laiton, sans doute aussi la difficulté pour les Dinantais de s'approvisionner de calamine aux mines de Moresnet, concédées par la cour de Bruxelles à des capitalistes qui en écoulent la production vers Anvers et les ateliers malinois, ont largement contribué à ce résultat (2). Mais on ne peut se

(1) Guichardin, *Description des Pays-Bas*, p. 464.

(2) Sur le monopole de l'État relativement à la calamine, voy. *Ordonnances des Pays-Bas*, 2e série, t. I, p. 670, 706, et Guichardin, *op. cit.*, p. 226.

dissimuler que le protectionnisme du « métier des batteurs » y a été pour beaucoup. Ne le voyons-nous pas, en 1569 et en 1583, s'opposer à l'établissement, dans la ville, de fabriques de fils métalliques qui y eussent peut-être conservé la prospérité (1)? Comme les tisserands de Bruges ou d'Ypres, il ne parvient pas à s'adapter aux nécessités du temps, et son esprit conservateur est, en grande partie, l'instrument de sa ruine.

Active surtout dans le Namurois, la métallurgie ne s'y est point pourtant uniquement confinée. Elle fut pratiquée aussi dans certaines régions du Hainaut et dans les âpres vallons du pays de Franchimont, où les dernières forges n'ont disparu que de nos jours aux bords de la Hoëgne et du Wayai.

Si les hauts fourneaux ne se rencontrent guère aujourd'hui que dans le voisinage des mines de charbon, il n'en allait pas ainsi au XVIe siècle. La houille n'était guère employée, à cette époque, que pour le chauffage domestique et pour les foyers de forge. Uniquement consommée tout d'abord dans le voisinage des lieux d'extraction, son emploi avait commencé à se répandre à la fin du moyen âge. Grâce à la Meuse, le produit des charbonnages liégeois s'exportait facilement au dehors, et l'activité dont ils avaient déjà présenté le spectacle au XVe siècle ne fit que s'accroître dans la suite et leur donna une importance que les houillères du Hainaut ne devaient atteindre que beaucoup plus tard. L'utilisation de la poudre pour les travaux de fond permit de remplacer par des puits les plans inclinés qui avaient servi jusqu'alors à pénétrer sous le sol. Dès la fin du XVIe siècle, les couches supérieures de la houille étaient épuisées et l'on abordait déjà les veines profondes. L'année 1515, où un « coup d'eau » causa la mort de quatre-vingt-huit hommes, inaugure la lugubre série des grands accidents de mine de la Belgique (2).

Les mineurs liégeois surent faire face aux difficultés crois-

(1) L. Lahaye, *Cartulaire de la commune de Dinant*, t. IV, p. 97, 218 (Namur, 1891). En 1583, l'évêque de Liége, Gérard de Groesbeek, intervint, mais vainement, en faveur du projet. *Ibid*, p. 225.

(2) Reusens, *Vie d'Érard de La Marck, prince-évêque de Liége. Extrait de la chronique de Jean de Brusthem*, p. 57 (Liége, 1866).

santes qu'ils avaient à surmonter. De même qu'ils avaient été les premiers sur le continent à exploiter le charbon de terre, ils furent aussi les créateurs des procédés si complexes qu'impose, au milieu des périls de toute sorte, son extraction à grande profondeur. Les archives des « voir-jurés des charbonnages » fourniraient sans doute le sujet d'une des études les plus attachantes que puisse offrir l'histoire économique, et d'une de celles aussi qui montreraient le plus glorieusement tout ce que peuvent l'énergie et l'ingéniosité humaines. Mais ce beau sujet est à peine effleuré, et, en attendant qu'il soit étudié comme il le mérite, il faut renoncer à décrire et l'organisation des exploitations charbonnières et la condition sociale des milliers de travailleurs qu'elles occupaient.

Par suite de sa nature spéciale, l'industrie houillère se développa sans contact avec le dehors. Elle ne s'ouvrit ni aux capitalistes anversois, ni aux travailleurs étrangers. Ce furent exclusivement des propriétaires fonciers ou des bourgeois de Liége qui lui fournirent les fonds qui l'alimentaient, de même que ce fut exclusivement sur place qu'elle recruta ses travailleurs.

Favorisés par l'abondance et le bas prix du charbon, ainsi que par la production considérable de fer qui se faisait dans les régions voisines, les forgerons liégeois ne manquaient point de tirer parti de conditions si avantageuses. Le XVIe siècle les vit inaugurer une nouvelle industrie, celle des armes à feu, qui acheva d'imprimer à leur ville son aspect caractéristique. La fabrication des armes ne prit pourtant qu'au siècle suivant une importance de premier ordre. Mais il fallait en indiquer ici la naissance pour esquisser complètement le tableau de l'industrie liégeoise aux débuts des temps modernes. Le relèvement si rapide de la « cité » pendant le règne d'Érard de La Marck suffit à attester sa vitalité économique. Désormais la voie est tracée dans laquelle elle ne cessera plus, jusqu'à nos jours, de réaliser de nouveaux progrès. La *sancta Legia* du moyen âge est devenue, et restera depuis lors, la ville des mineurs et des arquebusiers.

Le drap, la toile et la tapisserie, la métallurgie, l'extraction

du charbon et enfin la fabrication des armes à feu constituent les branches essentielles de l'activité manufacturière des Pays-Bas au XVIe siècle, mais sans l'absorber entièrement. Il faudrait mentionner à côté d'elles, pour être complet, une foule d'industries secondaires, telles que celles des rubans, du coutil, du canevas, du « bougran » et bien d'autres encore venues du dehors, car cette région regorgeant de travailleurs et de capitaux attire vers elle toutes les initiatives. D'Italie, de France et d'Allemagne, de hardis entrepreneurs viennent y chercher fortune, y acclimatent de nouvelles industries ou y perfectionnent les procédés de la technique. C'est Anvers, la cité libérale et cosmopolite, qui profita surtout de cette bienfaisante immigration. Le tourangeau Plantin y fonde sa célèbre imprimerie (1550); l'art de tailler les diamants s'y introduit; on y installe une verrerie à la façon de Venise. Cependant des Milanais répandent dans le pays la fabrication du satin, du velours et du drap d'or (1); des moulins à papier sont bâtis en Flandre; des Allemands établissent des salines le long du bas Escaut, et l'un d'eux, Pierre Stoffberg, invente un nouveau fourneau permettant d'économiser cinquante pour cent du combustible, et dont l'usage se généralise aussitôt (2).

Si l'on veut, d'ailleurs, apprécier toute la portée de la révolution économique qui s'est accomplie au temps de la Renaissance, il suffira de rapprocher du spectacle auquel nous venons d'assister, celui que présentent, dans les villes, les antiques corporations de métiers. Entre elles et l'industrie nouvelle, le contraste n'est pas moins frappant que celui qui, à la même époque, oppose les uns aux autres, dans l'ordre intellectuel, l'humanisme et la scolastique, les Érasmiens et les *magistri nostri*.

Repoussés de la grande industrie par le travail rural, les métiers n'en cherchent que davantage à conserver le monopole

(1) En 1538, un Milanais propose à la ville de Bruges d'y faire venir des ouvriers d'Italie et d'y installer cent métiers pour tisser le velours, le satin et le damas, promettant d'« aider à honnestement vivre par ce moyen quatre ou cinq mille personnes ». Gilliodts van Severen, *Cartulaire de l'Estaple*, t. II, p. 666.

(2) V. Gaillard, *Archives du Conseil de Flandre*, p. 179.

du marché urbain (1). Ils prétendent fournir seuls à la bourgeoisie les vivres et les objets d'usage courant qu'elle consomme. En conséquence, les règlements se multiplient et leur caractère protectionniste et exclusif s'accentue sans cesse. Les corporations se partagent minutieusement le domaine étroit qui reste soumis à leur exploitation; chacune d'elles épie ses voisines, et, à la moindre transgression de ses privilèges, leur intente d'interminables procès. Entre les forgerons et les tonneliers, les menuisiers et les charpentiers, les boulangers et les brasseurs, les corroyeurs et les bourreliers, bref, entre tous les groupes d'artisans qui vivent de la population urbaine ou, pour mieux dire, à son détriment, les contestations sont incessantes.

En même temps, le métier se replie pour ainsi dire sur lui-même et se fait de moins en moins accueillant aux nouveaux venus. On complique les conditions de l'apprentissage et on en prolonge la durée. On interdit impitoyablement à tout individu non affilié à un métier de se livrer, si peu que ce soit, à l'exercice d'aucune profession. A Bruges, en 1538, les chandeliers défendent à la fille d'un de leurs membres de laisser ouverte la boutique de son père pendant les six semaines qui suivent la mort de celui-ci, comme l'ancien usage le permettait (2). En 1567, ils empêchent un malheureux manchot de vendre des chandelles, par la raison qu'il lui a été impossible, vu son infirmité, de satisfaire aux exigences de l'apprentissage (3). Il va sans dire que l'exclusivisme est plus rigoureux encore à

(1) Sur les métiers à la fin du moyen âge, voyez l'excellent travail de G. Des Marez, *L'organisation du travail à Bruxelles au XVe siècle*. — Pour le XVIe siècle, on trouve dans W. van Ravesteyn, *Onderzoekingen over de economische en sociale ontwikkeling van Amsterdam gedurende de XVIe en het eerste kwart der XVIIe eeuw*, p. 45 et suiv. (Amsterdam 1906) de précieux renseignements sur la législation commerciale et industrielle appliquée aux métiers. L'auteur y montre très bien que le protectionnisme est plus ou moins intense suivant que le métier ressent plus ou moins l'influence du capitalisme, cf. aussi E. Coornaert, *La décadence de l'économie urbaine et les petits métiers. Un conflit à Bergues-Saint-Winnoc en 1573-74. Vierteljahrschrift für Social- und Wirtschaftsgeschichte*, t. X [1912], p. 475 et suiv.

(2) Delepierre, *Précis analytique des documents des Archives de la Flandre Occidentale*, t. II, p. 52 (Bruges, 1841).

(3) Delepierre, *loc. cit.*, t. II, p. 107.

l'égard du « forain ». Le premier souci de chaque corporation est de fermer l'entrée de la ville aux produits de dehors. On condamne des maréchaux ferrants pour avoir employé des clous achetés à l'extérieur, des merciers, pour avoir vendu des couteaux de fabrication étrangère, etc. Ainsi, assurés d'un monopole intangible, rien d'étonnant si les artisans urbains ne modifient point leurs procédés de travail et professent une défiance invincible à l'égard de tout progrès industriel, de toute initiative qui troublerait leur confortable routine. En 1533, deux Brugeois ayant découvert un nouveau moyen de teindre les fils en noir, sont aussitôt empêchés de l'employer, et l'on pourrait citer quantité de faits du même genre (1).

Il faut reconnaître d'ailleurs que, pour immobile qu'elle soit, la technique des métiers demeure excellente (2). Les produits qu'elle livre à la consommation, sous le contrôle permanent auquel elle est soumise, sont de qualité irréprochable. Mais comme il est naturel en l'absence de toute concurrence, leurs prix atteignent toujours un niveau fort élevé. L'intérêt du producteur est garanti au détriment de celui du consommateur, et, dans beaucoup de villes, la population, rançonnée par les corporations privilégiées, souffre d'un malaise très réel. Encore cette situation est-elle loin de tourner à l'avantage de tous les travailleurs, car la grande majorité de ceux-ci, apprentis et compagnons, ne peuvent plus que bien rarement arriver à la maîtrise, placée désormais en dehors de leurs atteintes par les taxes exorbitantes qu'il faut payer pour l'acquérir. Les maîtres seuls, c'est-à-dire quelques personnes par métier, retirent ainsi tous les bénéfices du monopole dont jouit l'industrie urbaine. Bien plus ! Ces bénéfices deviennent héréditaires dans leurs familles, leurs fils ou leurs gendres acquérant sans peine cette « maîtrise » qui devient inaccessible aux

(1) Delepierre, *Précis* etc., t. II, p. 42. — Cf. plus haut, pour Dinant, p. 255.

(2) Je ne parle ici que des métiers travaillant pour le marché local. On a vu plus haut que, dans la draperie, on constate le phénomène opposé : pour faire diminuer les prix dans l'espoir de lutter avantageusement avec la concurrence étrangère, on eut recours à une fabrication moins soignée que par le passé.

simples compagnons. Ainsi, le métier se divise en deux groupes bien distincts : au-dessus, une petite aristocratie bourgeoise, réalisant dans la sécurité de la protection des bénéfices abondants et faciles; en dessous, une masse d'ouvriers salariés auxquels est enlevé tout espoir d'améliorer jamais leur condition. La vie corporative, dans la phase nouvelle où elle est entrée, a perdu la vigueur et l'énergie qu'elle avait déployées au moyen âge. Attentifs à leurs seuls intérêts, les maîtres cherchent à s'épargner les dépenses qu'elle entraîne. Il faut que le pouvoir public intervienne souvent pour les forcer à accepter les fonctions coûteuses de « rewards » ou de *vinders*. La plupart des métiers sont endettés; leurs anciennes institutions charitables se soutiennent à peine (1). Et l'on comprend aisément que, profitant de ce relâchement et de cette apathie, le gouvernement ait pu restreindre sans trop de difficultés les libertés politiques conquises jadis par les artisans. D'ailleurs, ce qui en reste ne profite plus qu'aux maîtres. Eux seuls représentent désormais le métier en face de l'autorité communale comme en face de l'autorité souveraine, et l'on peut dire en employant une expression rigoureusement exacte dans sa trivialité, qu'ils n'en invoquent plus les franchises que dans un intérêt de boutique.

Mais les métiers ne dominent plus dans les villes que sur la petite industrie et sur le petit commerce. S'ils ont conservé leurs positions au sein de ce domaine restreint, ils les ont perdues partout ailleurs, et, satisfaits du monopole dont ils jouissent, ils se résignent sans peine à laisser le capitalisme s'emparer de toutes les branches de l'activité économique qu'ils se reconnaissent impuissants à exploiter. Ils lui abandonnent sans partage l'industrie et le commerce d'exportation. Ils lui cèdent, nous l'avons vu, la draperie, une grande partie de la tapisserie, la manufacture des toiles, la métallurgie. Ils le laissent introduire à côté d'eux des industries nouvelles, glaceries, imprimeries, fabrication de satin, etc., qui, n'em-

(1) Voy. les curieux renseignements que Des Marez, *L'organisation du travail à Bruxelles*, p. 434, 462, fournit pour Bruxelles.

piétant pas sur leurs attributions, ne peuvent leur causer aucun dommage. Ils se réjouissent, au contraire, de ces innovations puisque, par l'afflux de population qu'elles provoquent, elles augmentent le nombre des clients qu'ils approvisionnent.

Partout où le mouvement économique reste intense, c'est un groupe nouveau de grands marchands et de grands entrepreneurs qui l'entretient. Échappant à la réglementation qui tout à la fois protège et engourdit les boutiquiers privilégiés, ils déploient librement toutes les ressources de l'initiative individuelle pour atteindre à la fortune. Les manufactures qu'ils installent dans les villes occupent des centaines de salariés (1); c'est eux qui soutiennent par leurs commandes l'industrie rurale, et qui, au marché d'Anvers, achètent en gros la matière première qu'elle met en œuvre. Ils constituent un groupe de « nouveaux riches » (2), actifs et hardis pionniers du progrès industriel. Grâce à eux, l'outillage économique du pays se transforme. Le système des communications s'améliore. La poste, primitivement réservée aux courriers de l'État, transporte les lettres des marchands (3), et des voitures publiques sont organisées. Vers 1560, fonctionne entre Gand et Paris un service de charrettes rapides pour le transport du

(1) M. van Vaernewijck, *Van die beroerlicke tijden in Ghendt*, éd. F. van der Haeghem, t. I, p. 70 (Gand, 1872), parle, en 1566 de « zeer machtighe cooplieden ende lieden van neeringhen die somtijds hilden 40 of 50 persoonen werckende ende levende ».

(2) J'emprunte cette expression à W. Sombart, *Der moderne Kapitalismus*, t. I, p. 284 (Leipzig, 1902). Du reste, la théorie de M. Sombart sur la constitution du capital par accumulation de rentes foncières ne se justifie pas mieux pour la Belgique que pour l'Allemagne. Les nouveaux capitalistes sont presque tous des *hominis novi*. Il semble en aller autrement, toutefois, à Amsterdam, où la formation des grandes fortunes fut moins rapide et où un nombre considérable des futurs millionnaires ont pour ancêtres les patriciens de la ville. Voy. sur ceci les recherches de van Ravesteyn, *Onderzoekingen over de economische ontwikkeling van Amsterdam*, p. 272 et suiv., ainsi que les matériaux généalogiques rassemblés par Elias, *De vroedschap van Amsterdam 1573-1793* (Harlem, 1893-95).

(3) Sur les origines de la poste aux Pays-Bas, voy. J. C. Overvoorde, *Geschiedenis van het postwezen in Nederland*, p. 16 et suiv. (Leyde, 1902) et A. Schulte, *Geschichte der Handelsverbindungen zwischen Westdeutschland und Italien*, t. I, p. 504 (Leipzig, 1900).

poisson (1). Le canal de Willebroeck, achevé en 1560, rattache Bruxelles au Rupel et à l'Escaut; Gand, après sa grande révolte, se relie à la mer par celui de Terneuzen (1547-1561). Les dernières entraves que les villes avaient imposées jadis au libre trafic disparaissent ou s'atténuent. A Gand, l'étape des grains, qui pendant si longtemps a lourdement pesé sur tout le commerce de l'Escaut et de la Lys, perd sa rigueur primitive (2).

Comme les *mercatores* du XIIe siècle, la plupart des entrepreneurs capitalistes, des « nouveaux riches » qui transforment la physionomie des villes, arrivent du dehors. Comme eux aussi, ils y introduisent des idées et des tendances nouvelles, qui imprègnent bientôt la vie urbaine et élargissent l'esprit municipal. Ils diffèrent autant des artisans privilégiés que les *burgenses* du haut moyen âge différaient des *familiae* domaniales, et c'est là seulement où ils n'ont pas pénétré, à Ypres par exemple, à Bruges ou à Louvain, que la prospérité s'est interrompue et que la Renaissance économique n'a pas sorti ses effets.

Pendant que l'industrie renouvelée se répand dans les provinces du sud des Pays-Bas, celles du nord voient leur marine devenir la première de l'Europe (3). Grâce à l'appui des ducs de Bourgogne, puis de Marguerite d'Autriche et de Marie de Hongrie, elle résiste victorieusement au XVe siècle à la concurrence jalouse de la Hanse, et elle en triomphe au XVIe. Au cours de leurs négociations avec le Danemark et Lubeck lors de la guerre des duchés, les plénipotentiaires bourguignons proclament le principe de la mer libre, qui restera depuis lors un axiome fondamental de la politique néerlandaise. Cette même liberté que réclame l'industrie capitaliste, la navigation

(1) M. van Vaernewijck, *Van die beroerlicke tijden in Ghendt*, t. IV, p. 290 (Gand, 1876).

(2) G. Bigwood, *Gand et la circulation des grains en Flandre du XIVe au XVIIIe siècle. Vierteljahrschrift für Social- und Wirtschaftsgeschichte*, t. IV [1906] p. 453 et suiv.

(3) E. Wiese, *Die Politik der Niederländer während des Kalmarkrieges und ihr Bündniss mit Schweden und den Hansestädten* (Heidelberg, 1903).

l'exige donc, elle aussi, et, dès qu'elle l'a obtenue, elle se développe avec une admirable vigueur. Les bateaux de Hollande et de Zélande transportent les blés et les bois de la Baltique (1), les vins et le sel du Bordelais (2). Ils pénètrent dans la Méditerranée, cinglent vers Madère et les Açores (3), et si les Espagnols décident Charles-Quint à les arrêter sur la route du Nouveau Monde (4), ils cherchent, depuis 1565, à découvrir par le Nord un passage nouveau vers les Indes (5).

Amsterdam devient le grand entrepôt des céréales, Middelbourg, celui des vins de France. On affrète des navires pour la chasse du phoque et de la baleine. La grande pêche fournit annuellement à l'exportation pour plusieurs centaines de milliers de florins de poisson salé ; les fromages du pays s'expédient à l'étranger par pleines cargaisons. A Vere, à Goes, à Arnemuiden, les chantiers de construction maritime, la fabrication des câbles et celle des voiles font vivre des milliers de personnes. Des gains énormes s'accumulent aux mains des marchands et des armateurs de la côte, et cet afflux de capitaux provoque, avec une rapidité vraiment inouïe, la transformation du pays. Travaux d'endiguement et d'assèchement, amélioration du régime des eaux, embellissement et agrandissement des villes, perfectionnement des procédés de culture, tout est entrepris à la fois avec la confiance que donne la sécurité de la richesse. Nulle part ailleurs on ne rencontre une prospérité aussi générale, autant d'agrément et de propreté dans les habitations, des campagnes aussi bien tenues et aussi riantes (6).

Particulièrement frappants en Hollande et en Zélande, les

(1) Pour l'augmentation constante du nombre des vaisseaux hollandais dans la Baltique, voy. van Ravesteyn, *Onderzoekingen* etc., p. 15 et suiv. et surtout les tableaux à la fin du volume. En 1497, 567 bateaux passent par le Sund, en 1547, 1105, en 1587, 2915, en 1608, 4362.

(2) A. Agats, *Der Hansische Bayenhandel* (Heidelberg, 1904).

(3) Il est faux, comme on l'a cru longtemps, que ces îles aient été découvertes par les Flamands. Voy. à ce sujet : J. Mees, *Histoire de la découverte des îles Açores et l'origine de leur dénomination d'îles flamandes* (Gand, 1901).

(4) Ed. Armstong, *The Emperor Charles V*, t, II, p. 47 (Londres, 1902).

(5) Voy. S, Muller, *De Noordsche Compagnie* (Utrecht, 1874).

(6) Voy. la description enthousiaste de Guichardin, *Description*, p. 289 et suiv.

progrès de l'économie rurale constituent pourtant un phénomène commun à la plupart des provinces. En Flandre et en Brabant, le plat-pays, horriblement dévasté par les guerres civiles de la fin du XVe siècle, recouvre et augmente sa richesse sous les règnes de Philippe le Beau et de Charles-Quint. Dès 1510, les loups et les sangliers qui y pullulaient jadis ont presque complètement disparu. On ne se contente pas de relever les digues rompues et de remettre la charrue aux terres laissées en friche, on entreprend de toutes parts de nouveaux endiguements, et les cultures gagnent de vastes espaces sur les bois et les bruyères. La sécurité qui règne dans les campagnes favorise ces progrès et permet à la population de se multiplier. Le pays se couvre de maisons de plaisance où les bourgeois riches viennent passer la bonne saison, tandis que les châteaux de la noblesse, dépouillant leur aspect de forteresses féodales, s'entourent de parcs et de jardins.

Parallèlement, la condition des paysans, déjà si favorable au XVe siècle, s'améliore encore. Tandis que l'Allemagne assiste aux désordres du *Bauernkrieg* et voit s'accomplir une recrudescence du servage, les derniers vestiges de la servitude achèvent de disparaître dans les campagnes belges. L'État y pousse de tout son pouvoir. Depuis 1515, il multiplie les édits dans le but d'affranchir à la fois les hommes et les terres. Défense est faite aux seigneurs, en 1531, d'exiger de leurs tenanciers « dons, gratuités, services, journées, secours de noces » sous peine de rendre le double et d'être punis arbitrairement (1). En 1520 on interdit l'établissement de nouvelles dîmes et l'on abolit tous les droits fonciers existant depuis moins de quarante ans (2). Ajoutez à cela la défense de constituer à l'avenir des rentes perpétuelles et la faculté pour chacun de racheter celles qui existent. Ce qui subsiste encore du vieux droit domanial ne consiste plus maintenant qu'en bien peu de choses; le *besthooft* et la morte-main ou le meilleur catel sont réduits à des prestations en argent ou en nature

(1) *Recueil des Ordonnances des Pays-Bas*, 2e série, t. III, p. 218.
(2) *Ibid.*, t. II, p. 23.

n'amoindrissant plus la condition juridique de ceux qui les paient (1). C'est seulement au fond du Luxembourg, dans les abruptes régions de l'Ardenne, que la noblesse rurale, encore imbue des traditions du moyen âge, traite les paysans avec rudesse. « Elle use de telle sévérité et autorité qu'elle les tient comme esclaves sous la rigueur des anciennes lois, de sorte qu'il ne leur est loisible de marier leurs enfants ni faire chose de conséquence sans le congé et le consentement des seigneurs » (2). Aussi ne faut-il point s'étonner si, de toutes les provinces des Pays-Bas, le Luxembourg seul a ressenti le contre-coup du grand ébranlement communiqué à l'Allemagne par le *Bauernkrieg*. Mais partout ailleurs la population rurale présente un spectacle hautement satisfaisant. La fondation de gildes de tir, de sociétés de rhétorique, l'érection d'écoles dans une quantité de villages témoignent du degré d'aisance auquel elle est parvenue. Guichardin admire son bien-être, et les belles peintures du bréviaire Grimani, où la campagne des Pays-Bas resplendit de tant de charme et de gaieté, formeraient la meilleure illustration des pages qu'il lui consacre.

De même que dans l'industrie le travail libre tourne à l'avantage des entrepreneurs, de même il favorise dans l'agriculture l'intérêt des propriétaires. Avec la servitude personnelle, en effet, disparaissent ou s'atténuent les antiques tenures héréditaires du droit domanial; le système du bail libre qui, dès le XIIe siècle, s'était introduit dans les grands domaines monastiques, se généralise si bien que les mots « censier » et cultivateur deviennent synonymes dans l'usage courant. Désormais le tenancier ne possède plus un droit réel sur le sol qu'il cultive; celui-ci devient l'objet d'un contrat de louage, et le revenu qu'il fournit au détenteur du fonds correspond à la

(1) Van Lokeren, *Chartes et documents de Saint-Pierre de Gand*, t. II, p. 311. — Voy. surtout, sur le meilleur catel dans le Hainaut, les pages excellentes de L. Verriest, *Le servage dans le comté de Hainaut*, t. I, p. 249 et suiv. (Bruxelles, 1909). L'auteur constate, p. 271, qu'à partir du XVe siècle, le droit personnel de meilleur catel, provenant de la servitude primitive, disparaît devant le meilleur catel seigneurial qui n'est qu'un simple droit de hauteur.

(2) Guichardin, *Description*, p. 461.

valeur de la terre et la suit dans son mouvement ascensionnel.

Ainsi, le capitalisme s'empare à son tour de la vie agricole. Tous ceux qui ont de l'argent à placer cherchent à acquérir des terres ou à augmenter l'importance de celles qu'ils possèdent. De grands seigneurs comme Philippe de Clèves, comme les Egmont, les Berghes, les Brederode, des fonctionnaires enrichis au service du prince comme les de Baenst ou les Laurin, font entreprendre d'énormes travaux d'endiguement (1). Les financiers achètent des seigneuries; les bourgeois acquièrent des fermes. La campagne s'ouvre à la spéculation et à l'esprit de lucre. En 1571, il faudra que l'État intervienne pour proscrire les opérations usuraires qui se dissimulent sous le nom de « rentes en blé » (2).

Mais en même temps l'agriculture se perfectionne, et, stimulée par le commerce, s'efforce de produire davantage et à meilleur compte. La Flandre devance ici les autres provinces dans la voie du progrès. Elle prélude à cette culture intensive dont elle a été l'initiatrice dans le nord de l'Europe et qui a fait d'elle un véritable jardin. Le vieux système de l'assolement triennal, qui se maintient encore de nos jours dans tant de régions, y disparaît dès le règne de Charles-Quint (3). Grâce à l'habile alternance des semailles, il n'est plus besoin de laisser la terre se reposer. Les nécessités de l'industrie donnent un vif essor à la culture du lin. Celle du navet permet d'augmenter encore l'importance de l'élevage du bétail déjà si florissant au moyen âge. Et, à côté

(1) Voir la description très intéressante qu'en donne R. Blanchard, *La Flandre*, p. 184 et suiv. (Lille, 1906). — En 1506, Jérôme Laurin construit dans son Philippus-Polder la ville de Philippine, ainsi nommée en l'honneur de Philippe le Beau. D'après l'auteur anonyme du *Deuxième Voyage* de Philippe le Beau en Espagne (Gachard, *Collect. des Voyages des Souverains des Pays-Bas*, t. I, p. 468), Laurin aurait acquis sa fortune grâce à sa charge de trésorier de Philippe le Beau, où « de très grande povreté, non ayant la valeur d'ung denier, [seroit] venu à estre riche de 10,000 livres de rente ».

(2) G. Bigwood, *La question des rentes payables en grains dans la seconde moitié du XVIe siècle aux anciens Pays-Bas. Annales de la Société archéologique de Bruxelles*, t. XVI [1902], p. 410.

(3) V. Brants, *Histoire des classes rurales aux Pays-Bas. Mém. de l'Acad. de Belgique*, t. XXXII [1881], p. 210. — Le mouvement avait commencé lentement, dès le XIVe siècle, par la mise en culture des jachères.

de lui, l'élevage des chevaux constitue une nouvelle source d'abondants profits (1).

Toutefois les ombres ne manquent pas à ce riant tableau. En détachant l'homme du sol, en poussant à l'augmentation patriarcale qui a si longtemps dominé dans les campagnes, les phénomènes que nous venons d'esquisser ont eu pour résultat la formation d'un nombreux prolétariat agricole. C'est dans son sein que les « censiers » recrutent, pour un salaire désiroire, leurs domestiques, leurs vachers, leurs moissonneurs; c'est lui qui fait affluer vers les districts industriels les tisserands et les tapissiers; c'est lui qui procure au prince des soldats, des charretiers et des valets d'armée, et c'est lui qui fournit, dès qu'il en est besoin, les milliers de pionniers nécessaires aux grands travaux de fortification. Et malgré tout, il surabonde à tel point que le vagabondage et la mendicité deviennent une des plaies de l'époque et posent l'un des premiers problèmes sociaux que l'État ait eu à résoudre.

II

Le mouvement que l'on vient de décrire gravite autour d'Anvers et en reçoit l'impulsion. Durant tout le XVIe siècle, les Pays-Bas ne constituent pour ainsi dire que la banlieue de cette merveilleuse cité qui les soumet à son ascendant(2). Elle hâte l'unification du pays par l'attraction qu'elle exerce sur toutes les provinces, en même temps que par son exemple, elle ouvre les esprits aux idées de la Renaissance et de la

(1) Voy. la description de l'agriculture flamande en 1530, dans J. Meyerus, *Rerum Flandricarum tomi X* (Bruges, 1531), et cf. V. Fris, *Bullet. de la Soc. d'Hist. de Gand*, 1910, p. 76 et suiv.

(2) Les foires de Berg-op-Zoom qui, au XVe siècle, avaient concouru avec celles d'Anvers, commencent à tomber en décadence pendant le premier quart du XVIe siècle. J'ai recueilli à cet égard d'intéressants détails aux archives trop peu étudiées de cette ville. Je signalerai par exemple sur le déclin de ces foires, un texte des *Résolutions*, Reg. I, p. 105. Les comptes communaux fournissent aussi de curieux renseignements.

Réforme. Mais son influence politique et son influence morale ne sont que les contre-coups de sa prépondérance économique. Devenue le plus grand marché du monde, elle laisse se manifester avec un éclat et une puissance incomparables les forces nouvelles du capital et de l'individualisme dont nous venons de constater l'action dans tant de manifestations diverses de la vie sociale.

Sa prospérité, comme on l'a vu dans un autre endroit de cet ouvrage (1), remonte au commencement du XIVe siècle. Grâce à l'élargissement de l'Escaut occidental, à la sécurité de son port, au développement de la draperie anglaise qui, rebutée par le protectionnisme flamand, le choisit comme étape de ses produits, Anvers, dès le règne de Philippe le Bon, a non seulement atteint, mais dépassé l'importance de Bruges. Libre des préjugés où la tradition retient sa rivale, il accueille joyeusement les nouveaux venus; il rompt avec le régime médiéval du privilège pour adopter le principe moderne de la liberté. Dans ses murs, où affluent bientôt à côté des *Merchant Adventurers* anglais (2), les hardis capitalistes de l'Allemagne du Sud, s'accumulent non seulement les richesses, mais encore les forces fraîches qui préludent au renouveau de la vie économique.

Les villes flamandes cherchent vainement, pendant les troubles civils du règne de Maximilien, à ruiner cette jeune concurrente au profit de la vieille Bruges. Contre les tentatives que leur inspire le particularisme territorial, Anvers a recours au prince. L'alliance se conclut d'elle-même entre l'ennemi des privilèges commerciaux et l'ennemi des privilèges politiques. Pendant que les communes de Flandre s'épuisent à combattre Maximilien pour sauvegarder leurs franchises, la cité de l'Escaut lui demeure inébranlablement fidèle. Elle pressent que le triomphe du souverain sera en même temps celui de cette « liberté naturelle » à laquelle sa fortune est attachée, et sa conduite montre jusqu'à l'évidence combien les

(1) *Histoire de Belgique*, t. II, 3e édit., p. 438.

(2) C. te Lintum, *De Merchant Adventurers in de Nederlanden*, p. 9 et suiv. (La Haye, 1905).

transformations économiques de l'époque ont aidé l'État dans la lutte contre l'exclusivisme municipal. Plus tard, Philippe le Beau et Charles-Quint la trouveront toujours empressée à les servir. Elle estime ne point payer trop cher la sécurité qu'ils lui assurent en mettant son robuste crédit à leur disposition. Chez elle, avant l'avènement de Philippe II, ni révoltes ni émeutes; son organisation communale, où domine la bourgeoisie riche et où les métiers ont perdu tout pouvoir effectif, répond complètement aux idées suivant lesquelles le gouvernement cherche à réformer les constitutions urbaines (1).

Déjà solidement établie à la fin du XVe siècle, la puissance économique d'Anvers reçut de la découverte du Nouveau Monde une impulsion prodigieuse. Il fallait que les épices amenées à Lisbonne et à Cadix par les flottes portugaises et espagnoles eussent une étape dans le nord de l'Europe, et la métropole commerciale des Pays-Bas était toute désignée pour les recevoir (2). Elle l'était non seulement parce qu'elle appartenait au roi de Castille, mais encore et surtout parce qu'elle réunissait les deux conditions indispensables à la pratique du grand commerce : la liberté du marché et l'abondance des capitaux.

Plusieurs années déjà avant les voyages de Christophe Colomb et de Vasco de Gama, les financiers d'Ulm et d'Augsbourg avaient fondé aux bords de l'Escaut des succursales de leurs puissantes maisons, dont le rôle fut si considérable dans les transformations subies par l'organisation économique de l'Europe au début des temps modernes. Les Meuting y sont

(1) Il serait du plus haut intérêt d'étudier le régime des métiers anversois en se plaçant à ce point de vue. Nous citerons ici un seul exemple. En 1541, on supprima les diverses corporations de débardeurs *(Kordewagenkruiers)* pour les réunir en un seul corps placé sous le contrôle de la ville et n'ayant plus rien de l'exclusivisme médiéval. Voy. E. Dilis, *De Antwerpsche Naties*, p. 34 et suiv. (Anvers, 1906).

(2) Dès 1512-1513, les marchands de Vienne, vu la pénurie des épices sur le marché de Venise depuis la découverte des Indes par les Portugais, supplient l'empereur d'en faire venir par l'entremise des marchands d'Anvers. Ch. de Lannoy et H. Vander Linden, *Histoire de l'expansion coloniale des peuples européens. Portugal et Espagne.* p. 193 (Bruxelles, 1907).

en 1479, et en 1486 les Hochstetter y achetèrent un hôtel dont le souvenir s'est perpétué jusqu'à nos jours dans le nom de la Hochstetterstraat. Puis, lorsque le commerce des épices a décuplé l'importance du port, où une factorerie royale portugaise est établie en 1503 (1), les Fugger s'installent en 1508, les Welser en 1509, et après eux, durant les années suivantes, un exode ininterrompu amène les Herwart, les Seiler, les Mannlich, les Haug, les Tucher, etc. (2).

A côté des Allemands se pressent d'ailleurs les Italiens, les Espagnols et les Portugais. Dès la fin du XVe siècle, les Frescobaldi et les Gualterotti ont transporté de Bruges à Anvers leurs importantes maisons de banque et de commerce, auxquelles viennent bientôt s'ajouter celles du Siennois Agostino Chigi, des Bonvisi de Lucques et des Affaitadi de Crémone, qui, en 1525, y fondent un comptoir en rapport avec leur établissement de Lisbonne. Les Florentins, jadis si nombreux dans les Pays-Bas, en sont maintenant écartés par la politique de Charles-Quint, mais en revanche, les Génois y abondent : G. Lomellini, M. Centurioni, A. Grimaldi, et bien d'autres figurent au premier rang des financiers anversois. Les Espagnols sont déjà représentés en 1498 par Antonio et Francisco del Vaglio, suivis plus tard par Diego de Haro, J. Lopez Gallo, etc. Les *Marranos* ou « nouveaux chrétiens » (juifs convertis) fournissent un important contingent, au premier rang duquel se place Marco Perez, l'un des exportateurs les plus riches et les plus habiles de son temps (3), et Diego Mendes chez lequel les gens de justice trouvèrent en 1532, lors de son arrestation comme

(1) J. Denucé, *Privilèges commerciaux accordés par les rois de Portugal aux Flamands et aux Allemands*, dans l'*Archivo Historico Portuguez*, t. VII [1909].

(2) R. Ehrenberg, *Das Zeitalter der Fugger*, t. I, p. 187 et suiv. — Ici comme dans plusieurs endroits des pages consacrées à Anvers, je m'en réfère à cet excellent ouvrage.

(3) Sur les relations de Perez avec la haute Allemagne, qui peuvent donner une idée des procédés du grand commerce anversois de ce temps, voy. T. Geering, *Handel und Industrie der Stadt Basel*, p. 454 et suiv. (Bâle 1886). Pour les négociants bâlois du XVIe siècle, « Niederländer et grand marchand sont des termes identiques » *Ibid.*, p. 412.

judaïsant, pour 170,000 ducats d'épiceries diverses (1). Quant aux Français, si la rivalité de François Ier et de Charles-Quint ne leur a pas permis de fonder à Anvers des comptoirs permanents, ils y affluent pourtant dans les intervalles des guerres et, avec les drapiers anglais, achevèrent de donner à la ville ce caractère cosmopolite qui la distingue au premier coup d'œil. Moins important que les marchands étrangers, une foule d'immigrants, venus des provinces wallonnes comme les Cocquiel, les Fontaine, les Berthout, les Bari, les Moucheron, ou des régions flamandes comme les Van der Straeten, les Sterck, les Schetz surtout, activent encore le commerce de la place (2). La nouvelle bourse, luxueusement bâtie en 1531, abrite chaque jour sous ses gracieuses galeries des représentants de toutes les nations de l'Europe. Au milieu des vendeurs et des acheteurs s'y agitent et s'y pressent les interprètes, les curieux, les marins; c'est là que Thomas Morus nous dit avoir rencontré cet Hythlodée qui lui raconta les merveilles de l'île d'Utopie.

Ainsi, Anvers a bénéficié de la découverte du Nouveau Monde comme Bruges, à la fin du XIIIe siècle, avait bénéficié de la substitution du commerce maritime au commerce par voie de terre (3). Mais ni l'une ni l'autre de ces villes n'a été l'artisan unique de sa richesse. Elles ont profité toutes deux des circonstances qui orientèrent vers elles le mouvement économique. Dans celle-là comme dans celle-ci, les étrangers jouèrent le premier rôle. Non seulement c'est eux qui y établirent les principaux comptoirs, mais c'est eux encore qui y entretinrent la navigation. Pas plus que Bruges, en effet, Anvers ne posséda jamais de véritable flotte de commerce.

(1) Ch. de Lannoy et H. Vander Linden, *Histoire de l'expansion coloniale des peuples européens. Portugal et Espagne*, p. 218. On trouvera d'autres détails sur l'importance des juifs portugais à Anvers dans Génard, *Bulletin des Archives d'Anvers*, t. VII, p. 215 et suiv., 260 et suiv. Néanmoins, l'influence juive est bien loin d'y paraître aussi prépondérante que le veut W. Sombart, *Die Juden und das Wirtschaftsleben*, p. 84 (Leipzig, 1911). Contre sa thèse, voy. F. Rachfahl, *Das Judentum und die Genesis des modernen Kapitalismus. Preussische Jahrbücher*, t. CXLVII [1912], p. 13 et suiv.

(2) J. H. de Stoppelaar, *Balthazar de Moucheron* (La Haye, 1901).

(3) *Histoire de Belgique*, t. I, 4e édit. p. 255.

Ses propres navires ne comptent que pour bien peu de chose à côté de la quantité de bateaux hollandais, zélandais, anglais, espagnols, portugais et italiens qui fréquentent son port. A cet égard il diffère essentiellement d'Amsterdam, dont le commerce s'est développé sous l'influence des progrès constants de la marine hollandaise (1). C'est qu'Anvers n'a point d'efforts à faire pour attirer vers lui les denrées ou les produits qui alimentent son trafic. Ils y viennent d'eux-mêmes en suivant la direction nouvelle des grandes voies du transit, et la ville n'a d'autre souci que de s'ouvrir toujours plus largement devant eux, de se montrer de plus en plus généreuse pour toutes les nations, de laisser à chacune d'elles la liberté la plus entière et l'illusion qu'en s'installant dans ses murs, elle n'a pas changé de patrie. Elle est restée fidèle jusqu'au bout à l'esprit de liberté qui avait présidé, à la fin du moyen âge, à sa grandeur naissante; elle en a imprégné toute son organisation économique à mesure que les développements du capitalisme l'ont exigé. Sa bourse et ses douanes furent des modèles et les créations les plus parfaites, semble-t-il, de ce que l'on pourrait appeler l'œuvre commerciale de la Renaissance (2).

Il est impossible d'apprécier exactement l'importance du mouvement de son port. Les renseignements donnés par les contemporains ne constituent que des évaluations grossières et toujours excessives, mais dont l'exagération atteste du moins une intensité de vie extraordinaire. Il en est ainsi, par exemple, des chiffres ronds fournis par Scribanius et que l'on a trop souvent répétés : 500 bateaux montant ou descendant le fleuve chaque jour, 200 voitures amenant quotidiennement des voyageurs, 2,000 chariots chargés de marchandises et 1,000 autres, affectés au service des vivres, passant toutes les semaines par les portes (3). Si, en 1551, l'ambassadeur

(1) W. van Ravesteyn. *Economische ontwikkeling van Amsterdam*, p. 4 et suiv.

(2) En 1561, Richard Clough propose de les introduire à Londres. Kervyn de Lettenhove, *Relations des Pays-Bas et de l'Angleterre*, t. II, p. 655 (Bruxelles, 1883).

(3) On trouve tous les chiffres de Scribanius, constamment reproduits depuis lors, dans l'édition latine augmentée de Guichardin, parue à Amsterdam en 1625, p. 98.

vénitien Cavalli Marino évalue très inexactement, semble-t-il, le commerce d'Anvers (1), on peut avoir plus de confiance dans les renseignements de Guichardin. Celui-ci, en effet, habitait la ville depuis de longues années lorsqu'il écrivit sa description des Pays-Bas, et il s'occupait, comme on le sait, de banque et de négoce. D'après lui, vers 1560, l'importation du port d'Anvers montait à 15,935,000 écus, soit 31,870,200 florins carolus. Dans cette somme énorme, les soies, velours et produits de luxe d'Italie figurent pour 3,000,000 d'écus, les futaines et les vins d'Allemagne respectivement pour 600,000 et 1,500,000 écus, les blés du Nord pour 1,680,000, les vins de France pour 1,000,000, le pastel et le sel provenant du même pays pour 300,000 et 180,000 écus, les laines d'Espagne pour 625,000, et les vins pour 800,000, les épices de Portugal pour 1,000,000, les laines anglaises pour 250,000 et enfin les draps anglais pour 5,000,000 (2). Le seul document officiel que nous possédions, c'est-à-dire le compte de l'impôt du 100e denier levé en 1543-1544 sur les marchandises sortant des Pays-Bas, s'accorde assez bien avec ces chiffres. Il fixe, en effet, 4,990,255 livres de gros de Flandre (29,941,530 florins carolus) la valeur des expéditions faites par Anvers, somme comprenant les huit dixièmes de l'expédition totale du pays (3). On a vu plus haut que l'Angleterre déversait annuellement sur le marché de la place environ 100,000 pièces de drap. Le commerce des épices nous est malheureusement moins bien connu. On se fera pourtant une idée de son activité en constatant qu'en 1552, un

(1) Alberi, *Relazioni*, 1re série, t. II, p. 202.

(2) Guichardin, *Description*, p. 183 et suiv.

(3) Schanz, *Englische Handelspolitik*, t. I, p. 45. — Les chiffres donnés par Henne, *Histoire de Charles-Quint*, t. V. p. 283, empruntés au même document, mais calculés d'une manière un peu différente, s'accordent avec ce résultat. Il est évident d'ailleurs que l'importation totale dépassait de beaucoup la somme de 30 millions de florins, celle-ci ne comprenant pas la valeur des marchandises qui restaient dans les provinces bourguignonnes, à l'exception, semble-t-il, du Luxembourg. — Pour le mouvement du port voir l'intéressante étude de M. Van der Essen, *Contribution à l'histoire du port d'Anvers et du commerce d'exportation des Pays-Bas vers l'Espagne et le Portugal à l'époque de Charles-Quint*, *Bull. de l'Acad. d'archéologie de Belgique*, 1921.

consortium de marchands dirigé par la puissante maison des Affaitadi fit venir de Lisbonne plus de 10,000 balles de poivre, et qu'en 1548, ses achats dans cette ville atteignaient la valeur de 3,000,000 de ducats environ (1).

On dispose de renseignements plus précis sur la population de la ville que sur l'intensité de son mouvement commercial. Les dénombrements de feux (*heerdtellingen*) exécutés en Brabant durant le XVe siècle prouvent la rapidité de son développement. On y relevait, en 1480, 5450 maisons habitées, en 1496, 6586, en 1526, enfin, 8479 contenant 10431 ménages (2). Depuis lors, jusqu'au milieu du XVIe siècle, cette marche ascensionnelle s'accélère encore. En 1549, lors des grands travaux de fortification entrepris sur l'ordre de Charles-Quint, l'enceinte des murailles est élargie et un quartier nouveau, la *Nieuwe Stad*, est annexé à la vieille ville. Les spéculations en terrains auxquelles le nom de Gilbert van Schoonbeke est resté attaché, prouvent combien cet agrandissement était devenu indispensable, et on pourrait citer, pour montrer avec quelle acuité la question des logements se posait alors dans la métropole commerciale, les plaintes que font entendre les contemporains sur le prix exorbitant des loyers.

Ne nous figurons pas toutefois que la population anversoise au XVIe siècle puisse être comparée à celle des grandes cités modernes. On a malheureusement perdu les dénombrements effectués en 1549, 1556, 1559 et 1561, mais Scribanius (3) nous affirme qu'en 1568 un recrutement portant sur les treize quartiers de la ville, y releva 89,991 personnes appartenant à la bourgeoisie et 14.981 étrangers fixés à demeure, soit en tout 104,972 habitants. Sept ans plus tard, en 1575, Requesens y constate l'existence de 13,000 maisons (4), et, en 1573, Champagney y compte 12,000 chefs de

(1) R. Ehrenberg, *Das Zeitalter der Fugger*, t. I, p. 399.

(2) Sur ces dénombrements, voy. l'ouvrage récent de J. Cuvelier, *Les dénombrements de foyers en Brabant*, p. 463 (Bruxelles, 1912).

(3) A l'endroit cité plus haut, p. 272, n. 2.

(4) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 235.

famille, bien que la population décline, dit-il, de jour en jour (1). En 1584, pendant le siège qu'elle eut à soutenir contre Alexandre Farnèse, elle aurait encore compris environ 90,000 personnes (2). Tous ces renseignements permettent de considérer comme exact le chiffre d'environ 105,000 habitants sédentaires en 1568, c'est-à-dire à une époque où, malgré un léger fléchissement, l'importance de la ville n'avait pas dû encore s'altérer très sensiblement (3). Si on tient compte des éléments flottants, qu'il faut renoncer à évaluer avec quelque exactitude, on ne sera sans doute pas très loin de la vérité en donnant à Anvers, à l'époque de sa plus grande splendeur, vers 1550, une population totale de 110,000 âmes.

C'est là, on le voit, la population d'une ville moyenne de nos jours et que dépassent de beaucoup celle des grands ports contemporains. A n'envisager que les chiffres, l'Anvers du XVIe siècle ne peut soutenir la comparaison avec aucun des foyers modernes du commerce universel, Londres, Hambourg, Marseille ou New-York. L'Anvers même de 1912 le laisse bien loin en arrière et quant au mouvement des affaires et quant au nombre des habitants. Mais ce n'est pas quantitativement, c'est qualitativement qu'il convient de l'apprécier. Envisagé dans son milieu, rapproché des autres places commerciales du temps, il reprend tous ses avantages. Quelle que soit leur activité, ni Venise, ni Lyon, ni Londres ne peuvent rivaliser avec lui (4). Dans l'Europe de la Renaissance, il éclipse toutes

(1) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 371.

(2) P. Bor, *Nederlandsche oorloghen ende geschiedenissen*, t. III, folio 36 v° (Amsterdam, 1626).

(3) Il faut remarquer cependant que, d'après Morillon, un recensement fait en 1566, et dans lequel on aurait même compris les prisons et les hôtelleries, n'aurait donné que 86,000 habitants (Poullet, *Correspondance de Granvelle*, t. II, p. 91). — Sur la population d'Anvers à la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle, il faut consulter J. F. Willens, *Oude bevolking der provincie Antwerpen*, dans *Mengelingen van historisch-vaderlandschen inhoud*, p. 227 et suiv. (Anvers, 1827-1830) et surtout l'ouvrage de J. Cuvelier cité plus haut, p. 274, n. 1. — D'après Cavalli Marino (Alberi, *loc. cit.*, t. II. p. 202), la ville comptait, en 1551, 70 à 80,000 habitants.

(4) « Antwerpen entwickelte sich im Verlaufe von vier Jahrzehnten, zu einem Handelsplatze wie ihn die Welt weder vorher noch seitdem gesehen hat. » R. Ehrenberg. *Das Zeitalter der Fugger*, t. II, p. 4.

ces cités par son caractère international et cosmopolite.

Il est temps de constater que cette extraordinaire fortune ne s'explique point seulement par l'afflux des marchands et des capitaux étrangers. Sans doute, et on l'a remarqué dès le XVIe siècle, les Anversois n'ont pris qu'une part relativement restreinte au commerce dont leur ville était le centre (1). La bourgeoisie locale ne possédait point les ressources indispensables pour se lancer en masse dans les grandes affaires, et d'ailleurs le trafic du port s'est développé trop rapidement pour qu'elle ait pu songer à se le réserver tout entier. Elle s'est efforcée au contraire, on l'a vu, de fournir aux nouveaux venus qui abondaient parmi elle, la liberté la plus complète. Elle leur a fourni des maisons de réunion, a bâti une bourse, construit des entrepôts, aménagé des quais, réparé les chemins qui conduisaient vers la ville ; elle n'a rien négligé pour se donner un outillage économique aussi parfait qu'on pouvait le souhaiter alors. Mais elle ne s'est point bornée à cela. Ses membres ne se sont pas contentés du rôle de courtiers, d'entrepositaires, d'entrepreneurs de transport. Ils n'ont point seulement vécu de l'étranger : ils ont contribué largement, par leur activité propre, à la prospérité qui leur échut en partage.

Pendant la première moitié du XVIe siècle, Anvers se transforme en une cité manufacturière. Comme Bruges l'avait été au moyen âge, il est tout à la fois commercial et industriel, et si la population immigrée l'emporte dans le commerce, la population indigène domine dans l'industrie. Le contraste éclate entre cette ruche en plein travail et les ports d'Espagne et de Portugal, dont Clénard, lors de son séjour à Lisbonne, raille si pittoresquement les habitants que l'on voit parader en public avec des escortes d'esclaves nègres, mais qui, rentrés dans leurs maisons délabrées, se contentent au repas de misérables légumes, et qui rougiraient de se livrer aux professions utiles dont ils abandonnent aux gens du Nord la charge et les profits. Aux bords de l'Escaut, au contraire, l'amour du confor-

(1) R. Ehrenberg. *Das Zeitalter der Fugger*, t. II, p. 5. — Ehrenberg insiste pourtant trop sur ce caractère. Les pages suivantes apportent un correctif nécessaire au tableau qu'il fait du commerce de la ville.

table et du luxe solide surexcite l'instinct laborieux de la population. La bourgeoisie sait profiter des avantages que lui procure l'arrivage continuel des produits manufacturés ou des matières premières. Nous avons déjà vu avec quelle ardeur elle s'adonne à la teinture et à l'apprêt des draps d'Angleterre. L'esprit capitaliste qui y règne et y rend impossible le conservatisme routinier que le régime corporatif impose à d'autres villes, lui permet de profiter des perfectionnements apportés à la technique industrielle (1). Ajoutons que le polissage du diamant, la raffinerie du sucre, la savonnerie, l'imprimerie, la fabrication des verres à la façon de Venise, celle des majoliques, celle des vitraux, la préparation de la bière occupent des centaines de travailleurs. L'imprimerie de Plantin, qui dépense, au dire de Guichardin, 300 florins par jour, constitue une véritable fabrique de livres, et les brasseries installées par Gilbert van Schoonbeke dans la ville neuve, autour du *Water-Huis*, dont les machines leur distribuent l'eau du canal d'Hérenthals dérivée par un aqueduc, présentent plus clairement encore le caractère capitaliste de l'industrie moderne.

Ce n'est point d'ailleurs par sa seule industrie, c'est par l'industrie de la Belgique entière qu'Anvers, au XVIe siècle comme aujourd'hui encore, a atteint au degré de richesse où il est parvenu. Car s'il est une ville cosmopolite, il est en même temps une ville belge. Vers lui converge cette activité multiple que nous avons cherché à décrire, et à côté des épices, des vins, des blés du Nord ou des draps anglais, les tapisseries de Bruxelles et d'Audenarde, les saies, les ostades et les serges d'Armentières, de Hondschoote, de Valenciennes et de Tournai, les toiles de Flandre, les fers du Hainaut et du Namurois, les armes de Liége alimentent une bonne partie de son commerce (2). L'art même de la peinture y entretient un

(1) Les procédés de teinture que le magistrat de Malines interdit en 1575 sont au contraire aussitôt introduits à Anvers. Voy. le travail de G. Willemsen cité plus haut, p. 231, n. 3.

(2) Dans sa requête de 1562 contre l'établissement des nouveaux évêchés, la ville fait observer que cette mesure mettra en fuite les marchands et que les fabriques de draps, toiles, saies, futaines, tapisseries, merceries, etc., qui font vivre la population du pays, disparaîtront avec eux. Gachard, *Correspondance de Marguerite de Parme*, t. II, p. 115 (Bruxelles, 1870).

puissant mouvement d'affaires : les toiles se débitent par centaines sur le *Kerkplaats,* devenu le grand marché des tableaux. D'un courant ininterrompu, les ateliers du pays déversent donc leurs productions sur les quais de l'Escaut. C'est là qu'ils trouvent en tout temps un débit assuré; c'est de là que leur parviennent à la fois les commandes et la matière première; c'est là enfin que les prix s'établissent à la bourse, soit par le jeu naturel de l'offre et la demande, soit par les artifices de la spéculation. La plupart des villes manufacturières possèdent à Anvers une halle permanente et des commis chargés de la vente de leurs produits. Elles sont avec la métropole commerciale en rapports constants, elles ne peuvent se passer d'elle, et il suffit qu'en 1540 Marie de Hongrie y interdise momentanément l'entrée des tapisseries d'Audenarde pour que, aussitôt, des centaines d'artisans tapissiers soient réduits au chômage.

La prospérité d'Anvers et celle de l'industrie des Pays-Bas, tout à la fois cause et effet l'une de l'autre, se trouvent donc indissolublement unies. Et rien d'étonnant dès lors si Anvers attire vers lui, tant de la région flamande que de la région wallonne, la population industrieuse des provinces. Centre économique d'un pays bilingue, il devient bilingue lui-même, et dans ses murs, dès le milieu du XVIe siècle, le français apparaît comme la seconde langue des habitants.

Anvers n'a pas seulement été la première place de commerce de son temps, c'en a été aussi la plus grande banque. Dès le XVe siècle, les dépenses croissantes de l'État, les dépenses militaires surtout, avaient obligé les divers souverains de l'Europe à recourir à l'emprunt. Pendant longtemps, des financiers italiens furent presque exclusivement leurs bailleurs d'argent. On sait que les ducs de Bourgogne et Maximilien d'Autriche se firent avancer des sommes très considérables par les Portinari et les Rapondi. Diverses circonstances se réunirent, pendant la première moitié du XVIe siècle, pour donner un essor inouï à ces opérations de prêt. D'une part, en effet, les guerres devinrent infiniment plus coûteuses, tandis que de l'autre les instruments de crédit se perfectionnèrent,

que l'Église laissa tomber en désuétude la défense du prêt à intérêt et qu'enfin des fortunes énormes se constituèrent grâce aux progrès du grand commerce, capables de fournir aux princes les capitaux dont le besoin se faisait sentir de plus en plus impérieux. Faut-il rappeler ici que, sans le secours des banquiers allemands qui furent les grandes puissances financières du temps de la Renaissance, la politique mondiale de Charles-Quint eût été entravée dès les débuts du règne?

Durant les quarante premières années du XVIe siècle, Gênes dans le midi, Augsbourg dans le nord de l'Europe, furent les deux centres les plus actifs du commerce des capitaux. Mais le moment devait venir où, obéissant à l'attraction irrésistible d'Anvers, ce commerce émigrerait à son tour aux bords de l'Escaut. Déjà bien avant 1540, la plupart des grands négociants de la place avaient profité des besoins d'argent continuels de l'empereur pour réaliser de fructueux placements. Le solide crédit des Pays-Bas garantissait celui de son souverain, et les obligations émises par les receveurs généraux des provinces *(Rentmeesters)* pour l'amortissement des emprunts, se négociaient sans peine à la bourse (1).

Outre cette solidité financière, Anvers jouissait d'ailleurs d'une hégémonie économique trop incontestable pour ne pas attirer à soi tôt ou tard les plus grandes maisons de banque de l'époque. C'est chose faite au milieu du XVIe siècle, où sa bourse, dont on évalue le mouvement des capitaux à quarante millions de ducats annuellement (2), est devenue la première du monde. Non seulement le roi de Portugal, mais le roi d'Angleterre et l'empereur y possèdent maintenant des « facteurs » à poste fixe, employés à négocier leurs emprunts avec les financiers de la place. Ceux-ci, alléchés par l'énormité des gains que leur rapportent des intérêts de 16 à 20 %, se lancent avec une incroyable témérité dans les affaires les plus hasardeuses. Presque tous s'engagent pour des sommes bien

(1) R. Ehrenberg, *Das Zeitalter der Fugger*, t. I, p. 365, et II, p. 29.
(2) F. Badoero, dans Alberti, *Relazioni*, 1re série, t. III, p. 290 (Florence, 1853).

supérieures à leur fortune. Des faillites retentissantes, celles des Frescobaldi (1518), des Gualterotti (1523), des Hochstetter (1529), des Balbani (1566) ne découragent pas l'esprit de lucre. En 1562, l'Espagne doit aux Fugger environ cinq millions de florins, alors que leur capital ne dépasse pas deux millions (1).

Il n'est pas étonnant que, dans un tel milieu, les instruments du crédit se soient rapidement perfectionnés. Le billet à ordre endossable à un tiers y est mentionné dès 1536 et, en 1582, on reconnaît à son détenteur le droit de le faire valoir en justice (2).

Sous l'influence prépondérante des opérations de banque, le commerce cosmopolite d'Anvers finit par se tourner de plus en plus vers la spéculation. En 1531 déjà, un édit interdit aux marchands l'accaparement des denrées et ordonne aux magistrats de casser tous les contrats tendant à la constitution de monopoles (3). Les banqueroutiers, dont le nombre s'accroît dans des proportions inquiétantes, seront tenus à l'avenir pour « voleurs publics », et ils ne pourront invoquer, où que ce soit, contre leurs créanciers, le privilège de bourgeoisie. Ces mesures ne parvinrent point d'ailleurs à entraver le mal. A mesure que l'on avance dans le XVIe siècle, on le voit faire constamment de nouveaux progrès. L'importation des marchandises, celle des épices surtout, donne lieu à d'incessants jeux de bourse. On cherche, au moyen de « pronostications », à deviner les fluctuations des prix ou le cours du change. Une fièvre d'agiotage s'empare des esprits et bientôt, sortant du monde des marchands, se répand dans le public. En 1540, un nouvel édit témoigne de son intensité. Tout le commerce, y lit-on, se transformera bientôt en usure si l'on n'y porte remède, et, en conséquence, il cherche à le ramener dans une voie normale en condamnant comme usuraires tous intérêts supérieurs aux

(1) R. Ehrenberg, *Das Zeitalter der Fugger*, t. I, p. 164.

(2) F. Hecht, *Geschichte des Inhaberpapiers in den Niederlanden*, p. 44 et suiv.; Kuntze, *Zur Geschichte der Staatspapiere auf Inhaber. Zeitschrift für das gesamte Handelsrecht*, t. V, p. 198 et suiv.

(3) Pour cet édit et le suivant, voy. plus haut, p. 208.

gains légitimes d'un trafic honnête. Dans la seconde moitié du XVIe siècle, les jeux de bourse sévissent plus que jamais. La noblesse elle-même, rompant avec ses mœurs traditionnelles, s'y lance avec passion et y consacre tous les fonds qu'elle employait jadis à des achats de terre. Les contrats de dépôt, sous lesquels se dissimulent de louches opérations de crédit, entrent dans la pratique journalière (1).

S'il a surexcité l'énergie et l'esprit d'entreprise, le capitalisme, par son développement trop brusque, a démoralisé à la longue les mœurs économiques. Nul frein ne retient plus les appétits. Dans le milieu surchauffé de la grande ville cosmopolite, se rencontrent déjà des types presque contemporains d'aventuriers et de chevaliers d'industrie. Tel fut par exemple l'italien Gaspar Ducci, aussi remarquable par son habileté que par son manque absolu de conscience, et qui, pendant de longues années, domine le monde des affaires, se débarrasse de ses concurrents par l'assassinat, devient le courtier officiel du gouvernement de Bruxelles, éblouit la ville de son faste, pour enfin disparaître brusquement dans la faillite (2). Et son histoire est celle de bien d'autres, acharnés comme lui à la recherche de la fortune. Certainement, vers le milieu du XVIe siècle, Anvers trahit des symptômes inquiétants. Le crédit de ses banquiers, tendu au delà de toutes limites, commence à fléchir. Vers 1560, Guichardin constate douloureusement les abus croissants de la spéculation et la décadence de l'antique honnêteté commerciale, et un de ses compatriotes appelle la bourse *una vera sentina di ribalderie de più sorte* (3).

Sans doute les dehors sont plus éblouissants que jamais. Nulle

(1) Guichardin, *Description*, p. 181 et suiv. — Il y avait des abus plus scandaleux encore. On dut interdire en 1570 la pratique des assurances sur la vie des marins à cause des tromperies et des crimes auxquels elles donnaient lieu. C. F. Reatz, *Les ordonnances du duc d'Albe sur les assurances maritimes. Bullet. de la Comm. Roy. d'Hist.*, 4e série, t. V [1878], p. 67.

(2) R. Ehrenberg, *Das Zeitalter der Fugger*, t. I, p. 311; P. Génard, *Un procès célèbre au XVIe siècle. Gilbert van Schoonbeke contre Gaspar Dozzi. Bullet. de la Comm. Roy. d'Hist.*, 4e série, t. XV [1888], p. 307.

(3) A. Cauchie et L. van der Essen, *Inventaire des archives farnésiennes de Naples*, p. 100 (Bruxelles, 1911).

part on ne rencontre un tel luxe dans les vêtements, des fêtes aussi éclatantes, des banquets aussi somptueux. Mais ce mélange et ce contraste de la passion du plaisir et de la passion du travail ont je ne sais quoi de fiévreux et de morbide. Ils révèlent une civilisation dans laquelle triomphe de plus en plus la tendance à jouir et à jouir vite, sans s'inquiéter du lendemain. Plus brillante de beaucoup que celle d'Amsterdam ou de Londres, la prospérité d'Anvers, vers la fin du règne de Charles-Quint, est pourtant moins solide. Par suite de la prépondérance exagérée qu'y a prise le commerce de l'argent, elle est à la merci des crises politiques. En 1557, la banqueroute de l'État espagnol lui portera un coup sensible, et elle est déjà sur la voie du déclin lorsque éclate, quelques années plus tard, la révolution des Pays-Bas.

III

L'expansion du capitalisme a naturellement provoqué dans les Pays-Bas de très profondes transformations sociales. Elles y ont été activées encore par ce phénomène, général au XVIe siècle et dont on n'a point ici à rechercher les causes, la diminution constante de la valeur de l'argent et, en conséquence, la hausse de tous les prix. C'est à partir de 1530 environ que celle-ci commence à se manifester, et elle s'accentue très fortement aux environs de 1550 (1). Favorable aux industriels, aux commerçants, aux spéculateurs, elle pèse lourdement en revanche sur tous ceux qui vivent de leurs rentes ou du travail de leurs mains et elle contribue largement pour sa part à

(1) A défaut d'une démonstration détaillée qu'il est impossible de fournir ici, on pourra contrôler cette assertion en parcourant les tables publiées par H. van Houtte, *Documents pour servir à l'histoire des prix de 1384 à 1794* (Bruxelles, 1902). — Les Pays-Bas se distinguaient au XVIe siècle par la cherté de la vie. Voy. à cet égard des textes caractéristiques dus à des Anglais, dans Kervyn de Lettenhove, *Relations des Pays-Bas et de l'Angleterre*, t. I, p. 615, t. II, p. 35 et 68 (Bruxelles, 1883). L'un d'eux estime que l'existence y est deux fois aussi coûteuse qu'en France. (*Ibid.*, t. II, p. 90.) A. van Buchell, parlant des premières années du XVIe siècle d'après le journal de son père, admire l' « auream illorum temporum felicitatem omniumque rerum emptarum vile pretium ». (Brom et van Langeraad, *Diarum van Arend van Buchell*, p. 7 [Utrecht, 1907]).

donner à la société, déjà si ébranlée par le bouleversement économique, une physionomie toute nouvelle et qu'il importe d'esquisser au moins dans ses traits principaux.

Jusqu'à la fin du moyen âge, la différence des fortunes n'avait guère influé sur la hiérarchie sociale. Plus encore que par le droit, la noblesse et la bourgeoisie se distinguaient l'une de l'autre par les idées et le genre de vie. Entre la première, composée de militaires et de propriétaires fonciers, et la seconde, formée d'artisans et de marchands, les contacts étaient rares et difficiles et la coutume maintenait une barrière presque infranchissable. Si cette barrière ne disparut pas, elle fléchit tout au moins en bien des points sous l'influence de la renaissance économique. L'appât de la richesse et les nouveaux moyens qui s'offrent pour y arriver attirent maintenant toutes les classes et les rapprochent les unes des autres en dépit des traditions et des préjugés de caste. Des nobles spéculent à la bourse d'Anvers; les plus grands seigneurs traitent à leur table un aigrefin tel que Gaspar Ducci. D'autre part, les fortunes énormes qu'ils ont amassées dans la pratique du commerce ou de l'industrie, donnent à quantité d'hommes nouveaux un ascendant irrésistible. Le bourgeois disparaît dans le millionnaire ou dans le financier. Les « nouveaux riches » du XVIe siècle, quelle que soit leur origine, vivent noblement, dans de somptueux hôtels, entourés de toutes les jouissances et de tous les raffinements du luxe. Tout en s'adonnant aux affaires, ils participent au mouvement intellectuel de leur temps, fréquentent les universités, comme ce Gaspar Schetz qui suivit à Erfurt les leçons d'Eobanus Hessus, se lient d'amitié avec des philologues, avec des artistes, collectionnent des médailles ou de beaux livres.

Il se forme dès lors, dans les couches supérieures de la société, une aristocratie dans laquelle se rencontrent pêle-mêle, à côté des descendants de la vieille noblesse, les parvenus les moins fournis d'ancêtres. Ni les goûts, ni les mœurs, ni même les vêtements ne les distinguent les uns des autres, et les édits contre le luxe cherchent vainement à empêcher ce mélange des classes en interdisant aux roturiers le port du satin et du

velours. Rien de plus facile d'ailleurs aux parvenus que d'obtenir des lettres de noblesse. Le gouvernement, toujours à court d'argent, n'a rien à refuser aux financiers; il anoblit Gaspar Schetz, Pierre van der Straeten, d'autres encore.

Il importe de remarquer que la plupart des nouveaux riches du XVIe siècle ne sortent pas des rangs du patriciat urbain (1). Enrichi par l'industrie et le commerce du moyen âge, celui-ci, nous l'avons constaté plus haut, ne se lança point dans les entreprises capitalistes (2). Presque tous les grands commerçants que le XVIe siècle voit apparaître dans les villes sont des *self-made-men*, des parvenus énergiques, apportant à la recherche de la fortune cette âpreté et cette volonté tenace que l'on ne rencontre guère parmi l'aristocratie bourgeoise. C'est en revanche du côté des professions libérales, on l'a vu, que cette aristocratie dirigea ses fils. D'ailleurs, elle souffrit cruellement des perturbations de la vie économique. Vivant du produit de leurs maisons ou de leurs terres, un bon nombre de familles patriciennes furent ruinées par la diminution croissante des revenus. Les plus riches d'entre elles, pourtant, surmontèrent la crise. Elles haussèrent leurs fermages à mesure que diminuait la valeur de l'argent, et elles ne craignirent point d'imposer à leurs tenanciers, sous le nom de « rentes en grains », de véritables contrats usuraires (3). De plus, la spéculation, l'achat de *Rentmeestersbrieven*, la participation aux loteries leur fournirent le moyen de bénéficier indirectement du mouvement capitaliste de l'époque (4).

Sous l'influence de ce mouvement, la bourgeoisie perd

(1) Ceci s'applique surtout aux Pays-Bas du Sud. Pour la Hollande, voy. plus haut, p. 261, n.

(2) Voy. p. 238.

(3) Voy. plus haut, p. 266.

(4) En 1526, une ordonnance avait supprimé les loteries à cause des abus auxquels elles donnaient lieu, sauf quand elles étaient faites en faveur des églises ou des hôpitaux (*Recueil des Ordonnances*, 2e série, t. II, p. 392). Mais la défense n'avait pas été observée. L'État en organisait à tous propos à son bénéfice ou en donnait l'autorisation moyennant finances, à des particuliers. En 1568, il y en avait dix-sept en train, instituées par des marchands. Weiss, *Papiers d'État de Granvelle*, t. VIII, p. 622.

nécessairement le caractère exclusivement municipal qui l'avait distinguée jusqu'alors. Elle ne se confine plus dans le cadre étroit des intérêts urbains. En présence de la victoire des grandes entreprises sur les métiers, elle ne peut subsister qu'en s'imprégnant d'un esprit nouveau. Dans l'époque de centralisation monarchique, de liberté commerciale et d'individualisme économique où l'on vient d'entrer, le contraste jadis si éclatant qui opposait le bourgeois au non-bourgeois, s'affaiblit sans cesse. Les différences de fortune l'emportent de plus en plus sur les différences juridiques. Vainement les métiers ont cherché à empêcher cette évolution et à maintenir contre le double effort de l'État et du capital, la vieille organisation municipale avec son exclusivisme et ses privilèges. Leur résistance devait échouer. La bourgeoisie fermée que le moyen âge avait connue disparaît au cours du XVIe siècle. A sa place se constitue, formée d'éléments anciens et d'un afflux considérable d'hommes nouveaux, la bourgeoisie moderne, dont le signe distinctif est la richesse. Cette classe de censitaires, si l'on peut employer pour la désigner une expression du langage politique contemporain, jouit dès lors et jouira pendant des siècles des avantages du nouveau régime, concurremment avec la noblesse à qui elle touche et avec laquelle elle se confond presque par en haut. Dans toutes les villes, elle s'empare de l'administration municipale, elle fournit à l'État la majeure partie de ses fonctionnaires, et ce sont ses membres enfin qui organisent les entreprises commerciales ou industrielles et se lancent dans les spéculations financières qui donnent à la vie économique de l'époque son aspect caractéristique.

Mais, au-dessous d'elle, et par une conséquence fatale, la masse des travailleurs s'absorbe de plus en plus largement dans le sein du prolétariat. La substitution croissante des entreprises manufacturières à la petite industrie des métiers, et, dans les métiers mêmes, la barrière qui s'élève entre maîtres et compagnons augmentent sans cesse le nombre des hommes réduits à vivre au jour le jour du travail de leurs bras. Dans les villes comme à la campagne, à Hondschoote et à Armentières, comme à Tournai, à Lille, à Valenciennes, à Anvers,

aux environs d'Audenarde, on ne rencontre plus guère que des ouvriers salariés. Et ces ouvriers, vivant de la grande industrie et placés en conséquence hors des cadres des métiers, ne possèdent pas même les ressources que le compagnonnage fournit à leurs semblables de France ou d'Allemagne (1).

Ils constituent une foule sans organisation, sans esprit de corps dont les membres, isolés les uns des autres, ne sont en rapport qu'avec le patron ou les agents du patron qui les emploie. Obligés de se contenter du salaire qu'on leur impose, ils sont d'autant plus misérables que la hausse des prix diminue constamment leur *standard of life*. Aussi leur condition contraste-t-elle violemment avec celle des classes dirigeantes. En 1557, Badoero s'étonne de trouver dans les Pays-Bas, à côté d'une bourgeoisie opulente, une *plebe povera e misera* (2).

(1) C'est, en effet, un caractère propre à la vie sociale des Pays-Bas à cette époque que le manque d'organisation analogues aux compagnonnages de France ou aux *Gesellenverbände* d'Allemagne. On ne peut guère expliquer ce phénomène que par la prépondérance du capital, qui a réduit une grande partie des ouvriers à la condition de simples prolétaires. Dans les métiers, on l'a vu, les compagnons, tout en continuant à faire partie de la corporation, y furent complètement supplantés par les maîtres. Çà et là, il est vrai, ils tentèrent de s'organiser en associations charitables. (Des Marez, *Organisation du travail à Bruxelles*, p. 72, 416 et suiv.). Mais on ne peut découvrir parmi eux de compagnonnages proprement dits avant le XVIIe siècle, si l'on entend par compagnonnage l'organisation interurbaine des artisans telle qu'elle a existé, par exemple, en Allemagne, au XVe siècle. M. G. Des Marez, *Le Compagnonnage des chapeliers bruxellois*, p. 20 (Bruxelles, 1909), ne fournit pas la preuve qu'il en ait été autrement. Depuis lors, d'ailleurs, il a constaté que le compagnonnage, antérieurement au XVIIe siècle, « est plutôt exceptionnel » (*Annales de la Fédération Archéologique de Belgique. Congrès de Malines*, t. II [1911], p. 634). Encore n'entend-t-il, sous le nom de compagnonnage, que la simple association des compagnons d'un métier local en vue d'améliorer les conditions du travail. Les grèves qui éclatèrent ça et là au XVIe siècle ne nous révèlent, parmi les ouvriers, aucune institution permanente de résistance. Voy. par exemple G. Willemsen, *La grève des foulons et des tisserands en 1524-25 et le règlement général de la draperie malinoise de 1544*, cité plus haut, p. 231, n.

(2) Alberi, *Relazioni*, 1re série, t. III, 293. Cf. dans Kervyn de Lettenhove, *Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre*, t. IV, p. 81, une lettre écrite d'Anvers lors de la suppression du commerce avec l'Angleterre en 1564 : « Magna hic est infimorum hominum et maxime vulgi et multitudinis inopia, quae plerumque lana et tela victum queritare solet, quae a nobis, hoc tempore, propter Anglorum absentiam, mercenariis operis publice conducenda est et immensis sumptibus ex aerario sustentanda ».

Si les bouleversements économiques du XVIe siècle poussèrent à la formation d'un prolétariat industriel, ils eurent aussi pour résultat de faire du vagabondage une véritable plaie sociale. La concentration des capitaux, la décadence des métiers, les crises industrielles durent augmenter rapidement le nombre des êtres errants, vivant de mendicité et de rapines. Les armées, dont les mercenaires étaient licenciés après chaque campagne, y contribuèrent aussi pour une bonne part. Enfin le grand nombre des fondations charitables que le moyen âge avait vu se former dans toutes les villes, favorisait la fainéantise en assurant l'existence de ceux qui, volontairement, renonçaient au travail. Quantité de gens valides végétaient ainsi dans l'oisiveté, au grand détriment des bonnes mœurs et de l'ordre public. Leur nombre était si considérable dans certaines régions que les fermiers ne parvenaient plus à trouver d'ouvriers agricoles, et nous savons d'autre part qu'on rencontrait des familles entières dont tous les membres, depuis plusieurs générations, étaient mendiants de profession.

Dans son admirable élan de charité chrétienne, l'Église s'était surtout préoccupée, au moyen âge, de celui qui donne, beaucoup moins de celui qui reçoit. C'était bien plus dans un esprit de mysticisme que dans un esprit social, que tant d'hôpitaux, de refuges, de maisons-Dieu, avaient été créés. On avait, durant plusieurs siècles, consolé, nourri, vêtu les pauvres, mais on ne s'était pas avisé de combattre la mendicité. L'État, le premier, entreprit cette lutte. Il l'entreprit, non point pour des motifs humanitaires, mais pour de simples raisons de police. Dès le règne de Philippe le Bon, des ordonnances sont promulguées contre la mendicité publique des gens valides (1), et, sous Philippe le Beau et Charles-Quint, leur nombre ne cesse de s'accroître. En 1506, un édit ordonne de fustiger et de tondre les « truands et bélîtres » (2), et défend de les entretenir ou de les loger. Ces stipulations ou d'autres stipulations analogues sont reproduites en 1509, 1512,

(1) *Histoire de Belgique*, t. II, 3e édit., p. 449.
(2) *Recueil des Ordonnances des Pays-Bas*, 2e série, t. I, p. 2.

1515, 1518. En 1508, défense est faite de mendier publiquement, sauf en cas de maladie ou d'invalidité, sous peine d'être exposé au pilori et battu de verges (1). En 1517, l'empereur, pour éviter les abus « que aucuns brimbeurs ou brimbesses ont accoustumé de faire, feindans être vexés de quelque maladie ou infirmité » statue « que tous officiers feront visiter tous brimbeurs et brimbesses par chirurgiens jurés, et que ceux ou celles qui seront trouvés avoir feint et simulé maladie, affoulure ou débilité, nos dits officiers les puniront criminellement selon qu'ils trouveront au cas appartenir » (2).

Mais il ne suffisait pas, pour l'extirper, de traiter la mendicité publique comme un délit et de prodiguer contre elle les signes d'infamie et les châtiments corporels. Il fallait attaquer le mal dans sa racine. Les mesures policières de l'État ne constituaient qu'un palliatif; on ne pouvait attendre le remède que d'une réforme de la bienfaisance. Les villes s'en avisèrent de bonne heure, et il n'y a en cela rien d'étonnant. En effet, les établissements charitables dont elles étaient si largement dotées, attiraient vers elles de toutes parts les miséreux et les fainéants. Les ressources que la piété des bourgeois avait accumulées depuis quatre siècles dans les hôpitaux, ne servaient plus guère qu'à entretenir l'oisiveté, les vices, l'ignorance, l'irréligion. En 1517, les échevins de Bruges constatent qu'il y a dans la ville « grante multitude de povres gens, tant anchiennes que jeusnes, valides et sains de corps et de membres, non sachans les articles de la foy ni les commandements de Dieu... mendiants et allant journellement pour l'aumoisne avant et parmi la ville et à l'environ, menant avecq eulx grant nombre d'enfants, lesquelz ils laissent croître en toute malice et nicheté, en ignorance de la foy catholicque... et sans leur permectre apprendre aussi aucune science, styl ou mestier pour s'entretenir et gagner leur vie » (3).

Cette lamentable description n'atteste pas seulement toute

(1) *Recueil des Ordonnances des Pays-Bas*, 2e série, t. I, p. 63.

(2) *Ibid.*, p. 590.

(3) Gilliodts van Severen, *Inventaire diplomatique des archives de l'ancienne école Bogaerde à Bruges*, t. I, p. 81 (Bruges, 1899).

la gravité de la situation, elle montre encore que ceux qui eussent dû y porter remède en étaient devenus incapables. Elle confirme à sa manière et d'une façon éclatante tout ce que nous savons par ailleurs de l'apathie et du relâchement des mœurs du clergé, dont relevait, depuis les premiers siècles du moyen âge, l'organisation de la bienfaisance publique. Puisqu'il ne remplissait plus son office, n'était-il pas temps de le lui reprendre pour le confier au pouvoir laïque? C'est ce que demandaient à la fois les humanistes, imbus d'idées érasmiennes et ennemis jurés des ordres religieux et de l'idéal monastique, les juristes, hostiles par principe à l'ingérence cléricale dans la vie civile, les capitalistes enfin, entravés dans le recrutement de leurs ouvriers par le débordement de la mendicité professionnelle. Or, depuis les transformations du régime municipal et l'avènement au pouvoir de la bourgeoisie riche, érasmiens, juristes et capitalistes commençaient à s'introduire dans les conseils urbains. On les voit à l'œuvre dès le règne de Philippe le Beau.

A Lille, en 1506, une « bourse commune », placée sous le contrôle de l'échevinage, centralise le revenu des multiples hôpitaux de la commune (1). A Bruges, en 1512, le magistrat loue le couvent des frères Bégards et y institue une école où huit cents enfants pauvres, vêtus de l'uniforme de la ville, reçoivent l'instruction et s'initient à la pratique de divers métiers (2). Anvers, en 1521, possède un véritable bureau de bienfaisance laïque composé de *huysermmeesters* (maîtres des pauvres), qui ont pour mission de visiter les pauvres à domicile (3). Ainsi, dès les premières années du XVIe siècle, de toutes parts s'accusent les symptômes d'une rénovation des institutions charitables. Non seulement elles échappent à l'autorité ecclésiastique, mais leur organisation et leur esprit se transforment. On cherche à agglomérer toutes leurs ressources

(1) A. Dubois, *La bourse commune des pauvres de Lille au XVIe siècle* dans le *Messager des sciences historiques*, t. LXIX [1895], p. 348

(2) Gilliodts van Severen, *Inventaire des archives de l'école Bogaerde*, t. I, p. 78. — Dès avant 1506, Malines possédait, de son côté, une école de « povres enfants » érigée par le magistrat. P. J. van Doren, *Inventaire des Archives de la ville de Malines*, t. II, p. 87 (Malines, 1862).

(3) *Recueil des Ordonnances des Pays-Bas*, 2e série, t. II, p. 87.

en un budget unique, en même temps que l'on découvre dans le travail la solution du problème de la mendicité. Ces diverses tendances se réunissent dans le fameux règlement promulgué par le magistrat d'Ypres le 3 décembre 1525 (1).

Élaboré presque certainement sous l'influence de Vivès (2). dont le *De subventione pauperum* parut à Bruges l'année suivante, il formule avec une netteté parfaite les principes fondamentaux de l'assistance publique. Il centralise en une bourse commune les revenus de toutes les institutions charitables; il institue un comité dont les membres visiteront les pauvres à domicile, récolteront les aumônes et se réuniront deux fois par semaine pour délibérer en commun; il interdit la mendicité publique, et stipule enfin que les enfants assistés seront envoyés à l'école ou mis en apprentissage. Désormais le progrès décisif est accompli et il s'accomplit de manière originale. Tandis, en effet, que la réorganisation de la bienfaisance se réalise en Allemagne grâce aux luthériens et qu'elle conserve en France un caractère nettement catholique, c'est par le concours d'un ami d'Érasme qu'elle s'achève en Belgique. Ici, elle n'est ni protestante, ni catholique, elle est, dans toute la force du terme, une œuvre de la Renaissance (3).

Elle ne triompha point, d'ailleurs, sans soulever de très vives protestations. La plupart des théologiens la considéraient avec méfiance et ne se laissaient point convaincre par l'argumentation lumineuse de Vivès. Ils ne désarmèrent pas, même après que la faculté de théologie de Paris eût approuvé (en 1531) le règlement d'Ypres (4). Pendant toute la pre-

(1) Il fut publié à Paris et à Anvers en 1531 et une nouvelle édition en parut à Lyon en 1532. Voy. F. van der Haeghen, *Bibliotheca Belgica*, 1re et 3e livraisons, On en trouvera le texte flamand dans Diegerick, *Inventaire des chartes de la ville d'Ypres*, t. V, p. 289 (Ypres, 1860).

(2) G. Ratzinger, *Geschichte der kirchlichen Armenpflege*, p. 442 (Fribourg en Br., 1884).

(3) Voy. J. Nolf, *La réforme de la bienfaisance publique à Ypres au XVIe siècle* (Gand, 1915).

(4) Diegerick, *Inventaire* etc., t. V, p. 297. — Voy. les observations des ordres mendiants, dans les *Documents relatifs aux dons et legs charitables. Recueil des pièces imprimées par ordre de la Chambre des Représentants*. Session de 1853-54, t. II, p. 31 (Bruxelles, 1854 et cf. Nolf, *op. cit.*

mière moitié du XVIe siècle, les polémiques continuèrent entre partisans et adversaires de la réforme. En 1531 Ch. Cellarius, en 1534 Jacques de Paepe, en 1562 Gilles Wyts la défendirent en vers ou en prose. Mais l'invasion du calvinisme, au début du règne de Philippe II, fournit à ses ennemis de nouveaux arguments. Le moine espagnol Lorenzo da Villavicenzio publia contre elle, en 1564, son *Œconomia sacra circa pauperum curam*, où il la condamne avec toute la virulence de son fanatisme, comme une œuvre perfide de l'hérésie (1).

Néanmoins, pendant le règne de Charles-Quint, la réforme d'Ypres provoqua tout de suite une imitation salutaire. Elle n'éprouva quelques difficultés à s'introduire que dans les villes restées fidèles à l'organisation économique du moyen âge. Si, en 1539, les métiers gantois demandent qu'on abolisse l'aumône de la ville (2), en revanche, Lille dès 1527 (3), Mons et Audenarde avant 1531, Valenciennes en 1531 s'approprient l'organisation yproise (4). Les États de Hollande et de Zélande envoient des délégués l'étudier sur place (5). Bien plus, l'État lui-même en reconnaît les bienfaits et l'adopte à son tour. En 1531, un édit ordonne à tous les villages et villes des Pays-Bas de réunir leurs fondations charitables en une bourse commune placée sous la surveillance des magistrats, et d'ouvrir des écoles où les enfants pauvres,

(1) A. de Schrevel, *Histoire du séminaire de Bruges*, t. I, p. 303 (Bruges, 1895).

2) Hoynck van Papendrecht, *Analecta Belgica*, t. III², p. 363 — La réforme de la bienfaisance avait été introduite à Gand en 1535, *Memorieboek der stad Gent*, t. II, p. 97 (Gand, 1854).

(3) Voy. l'article de Dubois cité plus haut, p. 289, n. 1.

(4) Pour Mons et Audenarde, voy. *Inventaire des Archives départementales du Nord*, t. V, p. 25 ; pour Valenciennes, S. Le Boucq, *Histoire de Valenciennes*, p. 261 (Valenciennes, 1844). — Ajoutez encore, pour Tournai, les renseignements fournis par Hocquet, *Tournai et le Tournaisis*, etc., p. 274 et suiv. — La réforme d'Ypres atteignit également Amiens dont la Bibliothèque communale possède encore l'exemplaire du règlement yprois de 1525, qui servit aux échevins lors de son application. Renseignement fourni par M. P. Dubois.

(5) A. van des Goes, *Register*, t. I, p. 91. Pour la Hollande, cf. un rapport sur la bienfaisance publique à Leyde en 1577, publié par J. Prinsen, dans les *Bijdragen en mededeelingen van het Hist. Genootschap te Utrecht*, t. XXVI [1905], p. 113 et suiv., et Ch. Ligtenberg, *De armenzorg te Leiden tot het einde van de XVIe eeuw* (La Haye, 1908).

auxquels on fournira des vêtements et que l'on accoutumera aux soins de propreté, apprendront un métier manuel ou seront dressés au service des « bonnes gens » (1). Il est certain que le résultat de tous ces efforts fut, sinon la disparition complète, du moins une diminution considérable de la mendicité. Initiés au travail, les enfants des vagabonds et des fainéants vinrent grossir les rangs de la classe ouvrière. Et l'on peut croire que, soustraits comme ils l'avaient été dès le jeune âge à la tutelle de l'Église, ils durent accueillir facilement et propager autour d'eux les nouvelles tendances religieuses que le protestantisme commence, dans le premier quart du XVIe siècle, à répandre dans les Pays-Bas.

Il nous reste, en terminant ce chapitre, à déterminer, s'il se peut, avec quelque vraisemblance, le chiffre de la population des Pays-Bas pendant la première moitié du XVIe siècle. En l'absence de statistiques véritables (2), les sources auxquelles on peut recourir sont heureusement assez nombreuses. On possède pour plusieurs provinces des dénombrements de foyers (*heerdtellingen*), et les archives de bon nombre de villes renferment des relevés plus ou moins complets de la population locale (3). Tous ces documents, soigneusement critiqués, fourniront quelque jour de précieux renseignements sur un sujet que nous devons ici nous contenter d'effleurer.

L'effroyable dévastation des Pays-Bas pendant les troubles civils de la fin du XVe siècle avait provoqué certainement une diminution assez sensible du nombre des habitants. Les données des textes officiels confirment sur ce point les consta-

(1) *Recueil des Ordonnances des Pays-Bas*, 2e série, t. III, p. 157. — Cet édil fut dressé après une enquête sur les réformes appliquées déjà dans les villes. Voy. *Inventaire des Archives départementales du Nord*, t. V, p. 25.

(2) Guichardin, *Description*, p. 168, constate qu'à la différence de ce qui se pratiquait en Italie, on ne procédait point, dans les Pays-Bas, à des dénombrements de la population.

(3) Voir sur ces documents, à qui sont empruntés les chiffres suivants, et auxquels il est impossible de renvoyer ici en détail : H. Pirenne, *Les documents d'archives comme source de la démographie historique*, dans les *Rapports du 11e congrès international d'hygiène et de démographie* (Bruxelles, 1903) et surtout l'introduction de J. Cuvelier, *Les dénombrements de foyers en Brabant au XVe siècle*.

tations des chroniqueurs. Le Brabant, par exemple, où l'on relevait, en 1472, 85,527 maisons et, en 1480, 86,483, n'en compte plus que 75,343 en 1496 (1). Mais le retour de la paix et de la prospérité économique, sous le règne de Philippe le Beau, permit à la population de combler les vides qui s'étaient produits dans son sein. Depuis le commencement du XVIe siècle jusqu'à la période de troubles qu'inaugura l'avènement de Philippe II, on la voit croître d'un mouvement continu. Dans le Luxembourg, on relève 12,585 feux en 1501, 13,230 en 1525, 14,087 en 1537, 16,019 en 1541, 17,619 en 1554 (2). Et si l'on songe que le Luxembourg est précisément de toutes les provinces celle qui subit le moins fortement l'action de la renaissance économique, on n'hésitera pas sans doute à admettre, pour les autres parties des Pays-Bas, un accroissement plus rapide encore. Il nous est clairement attesté pour le Brabant, dont le *heerdtelling* de 1526 comprend 97,013 maisons habitées, soit 21,670 de plus qu'en 1496.

Les étrangers qui visitent le pays y notent d'ailleurs, comme un de ses traits caractéristiques, la densité de la population. Si l'évaluation de l'ingénieur Di Marchi qui, pendant la régence de Marguerite de Parme, l'estime à 10 millions d'hommes (3), est évidemment fort exagérée, on peut admettre, en revanche, comme vraisemblable le chiffre de trois millions fourni, en 1557, par l'ambassadeur vénitien Badoero (4). Comme les dix-sept provinces et le pays de Liége couvraient une superficie de 78,000 kilomètres carrés environ, cette région aurait donc possédé en moyenne 39 habitants par kilomètre carré. Or, cette moyenne s'accorde parfaitement avec les renseignements que nous pouvons tirer des dénom-

(1) J. Cuvelier, *op. cit.*, p. 486. La diminution de la population de 1477-1496, puis son relèvement, sont également constatés dans la région hollandaise par E. Brunner, *De order op de buitenneering*, p. 18.

(2) J. Grob et J. Vannérus, *Dénombrements des feux des duché de Luxembourg et comté de Chiny*, t. I (Bruxelles, 1921).

(3) A. Cauchie, *Episodes de l'histoire religieuse de la ville d'Anvers*, dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. XXIII [1892], p. 26.

(4) Alberi, *Relazioni*, 1re série, t. III, p. 289.

brements des feux du Luxembourg et du Brabant. En supposant, en effet, que chaque ménage se soit composé de cinq personnes, le premier de ces territoires aurait compté, au milieu du XVIe siècle, 88,095 âmes, et le second, en 1526, 513,560. L'étendue de chacun d'eux étant respectivement de 7,000 et de 10,000 kilomètres carrés à peu près, ils auraient donc présenté, celui-ci 51 (1) et celui-là 13 habitants par kilomètre carré. Et il suffira d'observer que la densité de la population atteignait son minimum dans le Luxembourg et son maximum dans le Brabant, pour considérer comme tout à fait probable une moyenne de 39 habitants par kilomètre carré pour l'ensemble des Pays-Bas, et dès lors, pour leur donner une population totale de 3 millions d'hommes.

Cette population, plus considérable relativement que celle d'aucune autre contrée de l'Europe du XVIe siècle au nord des Alpes, aurait été répartie, d'après Guichardin, entre 303 villes et 6,579 villages. Ce que nous savons de son accroissement s'accorde très bien avec le tableau que nous avons cherché à tracer plus haut du mouvement économique de l'époque. Si nous comparons les *heerdtellingen* du Brabant en 1437 et en 1526, nous remarquons tout de suite que l'augmentation du nombre des habitants s'est manifestée surtout dans les villes. Tandis, en effet, que la population rurale ne s'élève que lentement du chiffre de 62,301 maisons habitées à celui de 63,414, la population urbaine monte de 30,437 à 33,549. A la première des deux dates, elle comprend les 32,8 centièmes de la population; elle atteint les 34,5 centièmes à la seconde (2), chiffre tout à fait extraordinaire si l'on songe que, dans la plupart des pays de l'Europe, les bourgeois ne dépassèrent presque jamais, avant le XXe siècle, les deux dixièmes du nombre total des habitants (3). Mais cette énorme augmentation n'a point porté

(1) J. Cuvelier, *Les dénombrements de foyers en Brabant*, p. CCLXXX, constate, en 1526, 9,7 maisons habitées par kilomètre carré, ce qui lui paraît correspondre à une densité de 45 à 50 habitants.

(2) J. Cuvelier, *Les dénombrements de foyers en Brabant*, passim.

(3) G. Schmoller, *Grundriss der allgemeinen Volkswirtschaftslehre*, I, p. 267. (Leipzig, 1900).

également sur toutes les grandes communes. Tandis qu'Anvers passe de 3,440 maisons à 8,479, Berg-op-Zoom de 1.119 à 1,811, Bois-le-Duc de 2,883 à 3,841, Bréda de 974 à 1,772, Bruxelles tombe de 6,376 à 5,953, et Louvain de 3,579 à 3,299. Quant aux petites villes, devenues pour la plupart des bourgs ruraux, elles ne manifestent aucun mouvement ascensionnel. Ainsi, la démographie atteste à son tour, et de façon irrécusable, la décadence économique des villes où s'est maintenu le régime vieilli des métiers, et les progrès réalisés par celles qui ont su s'adapter aux conditions nouvelles imposées par l'expansion du capital (1).

(1) Rien de plus instructif également, à cet égard, que la comparaison du *Transport de Flandre*, de 1408 avec celui de 1517. On y aperçoit nettement le recul des villes du quartier de Bruges, tandis que les villes et les châtellenies adonnées aux industries nouvelles, draperie légère, tapisserie, toile, ont toutes progressé. L'augmentation de la cote d'un très grand nombre de châtellenies est particulièrement symptomatique pour la diffusion de l'industrie rurale.

CHAPITRE III

LA RENAISSANCE

Il y a deux manières d'entendre le mot Renaissance. La Renaissance c'est, pour les uns, le puissant mouvement d'idées qui, se développant sous l'action de l'individualisme et du rationalisme, transforme la pensée européenne à la fin du moyen âge et l'affranchit de la tutelle théologique et de la routine scolastique. Pour les autres, cette expression, prise dans un sens plus restreint et plus conforme à son étymologie, désigne tout simplement le retour à la littérature et à l'art antiques, tels que les ont compris, interprétés et transposés les Italiens du XVe siècle. Dans le premier cas, la Renaissence apparaît comme le résultat, pour chaque pays, d'une longue évolution nationale; dans le second, elle constitue, pour toutes les nations de l'Europe cisalpine, une importation étrangère. L'une et l'autre de ces manières de voir se justifient également. Car s'il est vrai de dire que la vie intellectuelle présente des symptômes significatifs de renouveau bien avant de ressentir l'influence italienne, il ne l'est pas moins que cette influence s'est imposée à elle avec une vigueur extraordinaire. Elle s'est manifestée naturellement de façon différente suivant les diverses régions. En France, elle s'introduit brusquement à la suite des expéditions de Charles VIII et de Louis XII dans la péninsule; elle s'infiltre en Allemagne dans les grandes villes du Sud grâce aux relations commerciales; les Pays-Bas, au contraire, en l'absence de contact direct, ne la reçoivent tout d'abord que par des voies détournées, et, pendant les premières années du

XVIe siècle, la Renaissance, sans y échapper à l'ascendant de l'Italie, le subit moins qu'ailleurs et s'y développe peut-être mieux, au moins pendant la période des débuts, dans le sens de la tradition nationale.

Cette affirmation peut passer tout d'abord pour singulièrement paradoxale. A première vue, en effet, rien ne paraît moins national que les tendances dont s'inspirent Érasme et ses disciples. On ne surprend chez eux aucune trace de ce sentiment patriotique si accusé chez les érudits allemands de leur temps, et, bien loin de s'appliquer, comme les premiers humanistes français, à l'étude et à la culture de la langue maternelle, ils la dédaignent comme un misérable jargon, se font gloire de l'ignorer et ne prétendent écrire qu'en latin. Dès qu'ils apparaissent, les littératures nationales ne font plus que végéter. La française, après Jean Lemaire de Belges, tombe dans une stérilité lamentable; la flamande, presque exclusivement reléguée dans les chambres de rhétorique, se traîne dans la banalité quand elle ne se hausse point à une boursouflure emphatique. Seule, la langue universelle, le latin, paraît digne de ceux qui pensent. Mais cette prédilection dont il jouit nous révèle le trait caractéristique de la Renaissance des Pays-Bas. Comme la langue qu'elle emploie, elle est universelle, et elle répond ainsi à la nature particulière de la civilisation belgique. Ce pays ouvert, cette « terre commune à toutes les nations » qu'est l'État bourguignon, ne peut s'isoler et vivre replié sur lui-même. Dans cette région vers laquelle converge l'activité européenne, il en va du mouvement des idées comme de celui des marchandises et des capitaux. De même qu'Anvers est la plus cosmopolite des villes du XVIe siècle, de même Érasme est l'écrivain le plus universel de ce temps, et c'est en cela même que réside son caractère national, s'il est vrai qu'à toutes les époques où ils ont brillé, les Pays-Bas ont possédé une civilisation dont l'originalité a consisté précisément dans son universalité.

Mais qui dit universalité dit aussi humanité et c'est, en effet, par leurs tendances profondément humaines que se distinguent encore les Érasmiens. Tendances humaines, disons-nous, et il

faut ajouter toute de suite, tendances pratiques : car ils ne se contentent point de savoir, ils veulent agir. Ils ne s'absorbent pas plus dans la contemplation de l'antiquité que les mystiques de leur pays ne se sont absorbés avant eux dans la contemplation de la perfection divine. Ni les uns ni les autres n'ont oublié les nécessités sociales : les premiers ont créé les béguinages et les écoles des frères de la vie commune, les seconds s'attachent à la réforme de la bienfaisance, à l'éducation des enfants, au perfectionnement des mœurs. A travers l'œuvre immense d'Érasme, on surprend un constant effort « pour mettre la sagesse antique à la portée de ses contemporains, l'expérience d'autrefois au service du présent ou de l'avenir » (1). Ce n'est pas une Renaissance des lettres, c'est une Renaissance de tout l'homme et de toute la société qu'il s'assigne comme idéal. Politique, morale, religion, il cherche à tout « humaniser », et cela sans révolution violente, par la seule force de la raison et du savoir.

On a pu croire, pendant les vingt-cinq premières années du XVIe siècle, qu'il atteindrait à son but, car l'ascendant lui vint aussi rapidement que la gloire, et, si grande qu'elle ait été au dehors, son action fut plus puissante encore sur les Pays-Bas. Charles-Quint, Gattinara, Marie de Hongrie le protègent. Ses disciples se rencontrent partout : à la cour avec les Laurin et les Busleyden, dans les Conseils de justice et de gouvernement avec les Jean Le Sauvage et les Jean Carondelet, dans la magistrature des villes avec les Pierre Giles. Ils servent de précepteurs aux fils des grands seigneurs, ils pénètrent à l'université de Louvain, et, en face des vieilles facultés, ils érigent comme une citadelle le Collège des Trois Langues. Ils possèdent des protecteurs dans le haut clergé, dans les monastères même, et enfin les financiers et les millionnaires tiennent à honneur de les recevoir à leur table et de suivre leurs leçons.

Mais l'explosion de la Réforme devait interrompre ces heureux progrès. Si, durant les premiers temps, Érasme et ses

(1) F. Brunetière, *Histoire de la littérature française classique*, t. I, p. 41 (Paris, 1904).

amis avaient applaudi aux succès de Luther, dont ils espéraient la Renaissance du christianisme, ils n'entendaient point aller jusqu'à une révolution religieuse. Ils se trouvèrent bientôt, en face des protestants, dans cette situation fausse où tombent toujours les modérés lorsqu'ils s'allient aux partis extrêmes, Il leur fallut choisir : ou rompre avec l'Église, ou se soumettre à elle. La plupart d'entre eux adoptèrent prudemment la seconde alternative. S'ils ne renoncent point à leurs idées, ils s'abstiennent désormais de les publier. D'ailleurs, le départ de leur chef, qui va demander à Bâle, en 1522, une liberté qu'il ne trouve plus dans sa patrie, les a découragés et désorientés. Ils se confinent désormais dans la culture des lettres ou des sciences et renoncent au rôle de réformateurs. La phase militante de la Renaissance se clôture dès lors dans les Pays-Bas. A partir de 1522 environ, on entre dans la phase de l'érudition. A la période d'Érasme succède celle de Juste-Lipse.

Est-ce le hasard, est-ce une concordance mystérieuse entre les diverses manifestations de l'activité intellectuelle qui a, vers le même temps, orienté dans des voies nouvelles l'art des Pays-Bas ? La glorieuse école qui des van Eyck à Quentin Metsys (mort en 1530) avait brillé d'un éclat au moins égal à celui des quatrocentistes italiens, abandonne, vers la fin du premier quart du XVIe siècle, la tradition nationale. Si Jean Gossart (c. 1470 - c. 1541), le premier des peintres belges qui ait été demander des lecons à l'Italie, ne s'est point laissé absorber par elle, Bernard van Orley, qui le suit bientôt au delà des Monts, en revient transformé. Et après lui, comme pris de vertige, non seulement les peintres, mais les sculpteurs, mais les architectes se précipiteront en foule sur ses traces, mettront leur gloire à imiter les épigones de Raphaël et surtout de Michel-Ange, s'efforceront enfin de «romaniser», comme autour d'eux les philologues s'efforcent de s'approprier le style de Cicéron. Bref, de même que dans la vie littéraire l'école d'Érasme se transforme en celle de Juste-Lipse, dans la vie artistique succèdent aux continuateurs des grands maîtres du XVe siècle, les métis italo-flamands que groupent autour deux à Liége Lambert Lombard ou Frans Floris à Anvers.

I

Quelles causes ont provoqué dans les Pays-Bas, à la fin du XVe siècle, cette puissante efflorescence intellectuelle dont Érasme a été à la fois le représentant le plus illustre et le plus caractéristique? On en distingue plusieurs, d'origine et de nature différentes.

Et tout d'abord les progrès extrêmement rapides de l'imprimerie. Dès que Thierry Martens à Alost et Jean Veldener à Louvain ont introduit, vers 1473, l'art nouveau «qui agira plus fortement sur les destinées humaines que l'invention de la poudre ou de la vapeur» (1), on le voit se répandre de proche en proche avec une surprenante vitesse. Il est pratiqué à Utrecht presque en même temps qu'à Louvain, à Bruges (par Colard Mansion) en 1475, à Bruxelles en 1476, à Deventer vers 1476, à Delft et à Gouda, en 1477, à Zwolle en 1478, à Nimègue en 1479, à Anvers, à Audenarde, à Hasselt (dans l'Over-Yssel) en 1480, à Gand, à Culembourg, à Harlem, à Leeuwarden, à Leyde en 1483, à Bois-le-Duc en 1484, à Zalt-Bommel en 1491 (2).

On constate au premier coup d'œil que les villes des Pays-Bas septentrionaux l'emportent dans cette liste sur celles des provinces méridionales. Des vingt localités qu'elle mentionne, douze sont situées dans le comté de Hollande, dans la Gueldre, dans le pays d'Utrecht, dans l'Over-Yssel. Et cela se comprend facilement si l'on songe que les écoles des frères de la vie commune étaient nombreuses surtout dans cette région. L'impulsion qu'elles ont donnée à la diffusion de l'imprimerie suffirait déjà à prouver l'action qu'elles exercèrent sur le mouvement intellectuel de l'époque, si l'on ne savait par ailleurs combien cette action fut pénétrante et salutaire.

C'est dans les écoles des frères, en effet, que la haute culture

(1) J.-J. Jusserand. *Histoire littéraire du peuple anglais*, t. II, p. 4 (Paris, 1904).

(2) J'ai eu recours pour l'établissement de ces dates à l'obligeance et à la compétence de M. P. Bergmans, auquel je suis heureux d'adresser ici mes très vifs remerciements.

littéraire, échappant au monopole exclusif du clergé, se met pour la première fois à la portée des laïques. Sans doute, leur esprit est profondément et sincèrement religieux. Le mysticisme qui les imprègne n'a rien de commun, au début, avec les tendances de l'humanisme italien. L'instruction qu'elles donnent ne doit conduire qu'à la piété, et Érasme, qui en a suivi les cours de 1476 à 1480, affirmera plus tard que «nulle part on ne forme des jeunes gens d'une science moins élégante et de mœurs plus basses». Pourtant, dès le milieu du XVe siècle, à côté des mystiques si nombreux en Hollande parmi les Hiéronymites on voit poindre déjà des précurseurs de l'humanisme. En 1451, Le Pogge s'étonne d'apprendre qu'un chanoine d'Utrecht, un « barbare », collectionne les discours de Cicéron (1). Une vingtaine d'années plus tard, en 1474, Rodolphe Agricola, revenant d'Italie, puis bientôt après lui son élève Alexande Hegius introduisirent chez les frères le culte de l'antiquité (2).

Dès lors, le branle est donné. Si foncièrement chrétiennes qu'elles soient et qu'elles se fassent gloire d'être, les écoles des frères se développent néanmoins avec une liberté entière. Elles vivent de leur vie propre et ne doivent qu'à elles-mêmes les réformes pédagogiques dont s'imprègne leur enseignement. Leurs chefs ont beau rester les fils soumis de l'Église, l'admiration qu'ils professent pour l'antiquité ne peut point, à la longue, ne pas pousser leurs élèves à s'affranchir de la tradition et ne pas les inciter à considérer les lettres classiques comme le but suprême de leurs efforts. Bientôt, d'ailleurs, sous l'influence de l'éducation qu'ils ont reçue, plus d'un

(1) G. Voigt, *Die Wiederbelebung des classischen Alterthums*, t. II³, p. 263 (Berlin, 1893). — On ne peut citer ici le fameux ami de Pétrarque, Socrate, qui n'était autre, comme Dom Ursmer Berlière l'a récemment démontré, que le Campinois Louis Sanctus de Beeringen (U. Berlière, *Un ami de Pétrarque, Louis Santus de Beeringen* [Rome 1915]), car ce personnage vécut à Avignon et c'est dans ce milieu qu'il se forma.

(2) Voyez A. Renaudet, *Jean Standonck. Un réformateur catholique avant la Réforme. Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, t. LVII [1908], p. 1 et suiv., et surtout M. Godet, *La congrégation de Montaigu* (1490-1580) (Paris, 1912).

UNIVERSITÉ LIBRE BRUXELLES

disciple des frères se dirige vers l'Italie. Josse Badius va s'initier à Ferrare à l'étude du grec et c'est lui qui introduit à Paris, et 1490, la connaissance des anciens. Son condisciple, Thierry Martens franchit aussi les Alpes. A mesure que l'on avance, il devient de plus en plus évident qu'une rupture s'accomplira tôt ou tard entre les tendances nouvelles et l'esprit scolastique. Elle éclate au commencement du XVIe siècle, lors de la fameuse querelle de l'université de Cologne avec Reuchlin, pour lequel Murmellius, le meilleur disciple d'Hegius, prend ouvertement parti.

Tout le mouvement que nous venons de décrire a son foyer principal à Deventer, au nord-est des Pays-Bas, et présente un caractère aussi allemand, pour le moins, que néerlandais. Deventer est en rapports constants avec Munster; entre les écoles de l'Over-Yssel, de la Frise, de la Drenthe et les villes de la Westphalie, les relations sont continuelles; maîtres et élèves vont des unes aux autres sans s'apercevoir qu'ils ont changé de milieu. Agricola, né à Baflo, près de Groningue, passe en Allemagne la plus grande partie de sa carrière. En revanche, le plus grand pédagogue de Deventer, Hegius, est originaire de Heeck près de Munster, et la plupart de ses disciples principaux, Rodolphe de Langen, Louis de Dringenberg, Conrard Goclenius, etc., se recrutent parmi les Westphàliens.

Mais les Pays-Bas devaient bientôt bénéficier de la féconde activité qui se déployait sur leurs frontières. Si les discordes civiles en retardèrent tout d'abord les progrès, on se hâte, dirait-on, à partir de la fin du XVIe siècle, de regagner le temps perdu. On voit de toutes parts s'ouvrir des « écoles latines ». Les laïques se lancent avec une incroyable ardeur dans la carrière de la science et de l'enseignement qui s'ouvre maintenant devant eux. A côté des établissements des frères de la vie commune, dont la vogue s'accentue et dont le nombre se multiplie, des particuliers fondent des collèges privés où les élèves affluent aussitôt. « Nous assistons en ce moment à une telle efflorescence des études littéraires, à un tel amour de l'instruction, écrit en 1530 Jacques de Meyere, que l'on trouve à peine une ville ou un village qui ne possède des

professeurs d'une érudition remarquable (1). Jean van Spauteren (Despautère) de Ninove (1470-1520) enseigne successivement dans une foule de localités grandes ou petites de la Flandre occidentale. L'école fondée à Gand par Pierre Scotus est célèbre : c'est là qu'étudie le jeune Barlandus. Aux livres surannés du moyen âge se substitue une nouvelle littérature pédagogique. Les grammaires de Jean de Coster et de van Spauteren sont dans toutes les mains. A l'université de Louvain, la faculté des arts accueille dans son sein des philologues et des érudits. En 1508, Dorpius y fait jouer par ses élèves l'*Aulularia* de Plaute (2).

Mais ce n'est là qu'un côté des choses. Pendant que l'enseignement se transforme et qu'à la place du « clerc » s'intallent l'humaniste ou le « poète », à la cour, au sein de la haute aristocratie, les mœurs s'affinent et l'horizon intellectuel s'élargit. Après les années orageuses du règne de Maximilien, Philippe le Beau, puis après lui Marguerite d'Autriche renouent la tradition bourguignonne et protègent les artistes et les lettrés. L'influence de l'antiquité et celle de l'Italie qui, déjà sous Charles le Téméraire, s'est insinuée au palais (3), s'y accentue. Des grands seigneurs de l'entourage de Philippe le Beau, tels que Philippe de Clèves ou Guillaume de Chièvres, ont accompagné Charles VIII et Louis XII au delà des Alpes et ont rapporté de la péninsule des tableaux, des statues, des meubles, des manuscrits qui annoncent un art nouveau (4).

Favorisé par la curiosité intellectuelle des uns, imposé aux

(1) V. Fris, *L'essai sur la Flandre de Jacques De Meyere. Bullet. de la Soc. d'Histoire de Gand*, 1910, p. 82.

(2) F. Nève, *La renaissance des lettres et l'essor de l'érudition ancienne en Belgique*, p. 179 (Louvain, 1890). Voy. encore L. Lefebvre, *Note sur l'enseignement du latin et les jeux en langue latine dans les écoles de Lille au XVIe siècle. Annales de l'Est et du Nord*, t. II [1906], p. 534 et suiv.

(3) G. Doutrepont, *La littérature française à la cour des ducs de Bourgogne*, p. 181 (Paris, 1909); Pinchart, dans Crowe et Cavalcaselle, *Les anciens peintres flamands*, t. II, p. CCLXI (Bruxelles, 1865).

(4) Voy. l'inventaire des meubles, des tableaux et des tapisseries de Philippe de Clèves, dans l'*Inventaire des Archives départementales du Nord*, t. VIII, p. 422, (Lille, 1895).

autres par la mode, dont l'empire n'est nulle part aussi absolu que parmi les classes privilégiées de la société, le goût de l'antiquité et avec lui le goût des arts, des mœurs et des livres italiens s'impose de plus en plus aux gens de haute naissance et de grande fortune. En 1498, un certain « maître François de Crémone, poète lisant en l'université de Louvain » reçoit des subsides de Philippe le Beau (1). Un peu plus tard, un autre Italien, le fameux Aléandre, est attiré à Liége par Érard de la Marck (2). De son côté, l'évêque d'Utrecht, Philippe de Bourgogne (1464-1524), nous apparaît comme un grand seigneur à demi sceptique, amoureux, encore qu'un peu vulgaire et épais, de cette Italie qu'il a parcourue, d'où il fait venir à grand frais des architectes et où il envoie son peintre, Jean Gossart, s'inspirer du nouvel idéal de beauté qui l'a ébloui. Marguerite d'Autriche protège le peintre vénitien Jacques de Barbaris et fait place, parmi ses collections, aux marbres et aux gemmes antiques. Inscriptions et médailles voisinent avec les livres dans les maisons des ministres et des fonctionnaires enrichis au service de l'État. La demeure du conseiller Jerôme Busleyden « est meublée avec un goût exquis et somptueux et renferme une infinité de monuments de l'antiquité ainsi qu'une riche bibliothèque » (3). Marc Laurin (1488-1540), le fils du richissime trésorier général de Philippe le Beau et le père du célèbre numismate, le chancelier Carondelet, le maître des requêtes Georges de Themseke professent un même enthousiasme pour les litté-

(1) *Inventaire des Archives départementales du Nord*, t. IV, p. 290 (Lille, 1877). Le même recueil contient diverses mentions de Grecs dans les Pays-Bas, intéressantes pour l'histoire de l'humanisme en Belgique et qui, à notre connaissance, n'ont pas encore été utilisées. C'est ainsi qu'en 1498 et en 1503 Philippe le Beau donne des subsides à « Johanni Polo de Albo castro, nobili homini greco » (p. 292 et 305) et, en 1501, à Alexandre Ansain « chevalier grec de Constantinople » (p. 301).

(2) Voy. J. Paquier, *L'humanisme et la Réforme. Jérôme Aléandre* (Paris, 1900), — Henri de Nassau protège Eobanus Hessus, J. Secundus, etc. F. Rachfahl, *Wilhelm van Oranien und der niederländische Aufstand*, t. I, p. 107 (Halle, 1906).

(3) Th. Morus, cité par Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint*, t. II, p. 151, n.

ratures classiques et pour le trésor de sagesse et de beauté qu'ils y découvrent. Ainsi, parmi l'aristocratie de naissance comme parmi l'aristocratie d'argent, les goûts et les idées se transforment. Pour la première fois se révèle l'attrait profond des jouissances intellectuelles. La pompe éblouissante mais encore tout extérieure dont se sont entourés les premiers ducs de Bourgogne, fait place à un luxe plus délicat, plus raffiné, plus noble aussi. Les mœurs s'adoucissent, la politesse revendique ses droits à côté de l'étiquette; on commence à rechercher les plaisirs de la conversation; enfin se dégagent, parmi les gens du monde, les premiers traits de la physionomie de l'homme moderne.

Sur le terrain ainsi préparé par une intense culture pédagogique et par les modifications que subit la vie sociale, surgit Érasme (1466-1536). En lui les deux mouvements se rencontrent et se combinent. Il a étudié tout d'abord chez les frères de la vie commune à Deventer et à Bois-le-Duc (1476-1480), puis, après avoir passé quelque temps au monastère de Stein (près de Gouda), l'irrésistible désir de s'initier à cette sagesse antique dont il a entrevu les premiers rayons sur les bancs de l'école, lui fait quitter sa cellule, et, comme tant de ses anciens condisciples, chercher au sein de l'aristocratie lettrée un protecteur qui, soit par sympathie intellectuelle, soit par mode ou par gloriole, le mettra à même de se livrer tout entier à sa passion d'humaniste. C'est désormais sous le patronage de la plus haute société que vivra ce bâtard de prêtre, ce moine défroqué, qu'en d'autres temps l'illégitimité de sa naissance eût réduit à se confiner dans l'asile du cloître. Attaché tout d'abord à l'évêque de Cambrai, Henri de Berghes, qui l'entretient pendant quatre ans à l'université de Paris, il entre, en 1496, au service du jeune lord Mountjoy et passe avec lui en Angleterre (1).

C'est là que devait se décider sa carrière et se révéler sa véritable vocation. Introduit dans l'intimité de Colet et de

(1) Cf. A. Renaudet, *Érasme, sa vie et son œuvre jusqu'en 1517. Revue Historique*, t. CXI [1912], p. 225 et suiv.

Morus, il s'adonna avec le premier à l'étude du grec, au platonisme, au commentaire historique et grammatical de la bible, tandis que ses longs entretiens avec le second précisent en lui une nouvelle conception de la vie, plus large, plus libre, plus humaine. Au sortir de la vieille Sorbonne, où les querelles scolastiques et une malpropreté révoltante l'ont également dégoûté, il se plonge avec délices en ces conversations dont nous retrouvons l'écho dans le *Moriae Encomium,* composé sous le toit de son ami. Au contact de cet esprit d'élite s'opère en lui une véritable renaissance, et il se consacrera désormais sans relâche, par des prodiges de travail et, si l'on songe à sa chétive santé, avec un réel héroïsme, à propager son idéal du vrai et du bien. Il ne place point cet idéal, comme les humanistes italiens, dans le retour à l'esprit de l'antiquité païenne. Mais s'il reste sincèrement chrétien, il allie son christianisme à la sagesse antique. Il rêve d'une *Evangelica philosophia,* et le modèle qu'il propose à ses contemporains, c'est celui du *Miles Christianus,* de l'honnête homme suivant les enseignements du Christ tout en interprétant librement l'Écriture. Avec lui, la Renaissance du Nord trouve son expression la plus complète. Plus pratique, plus sociale, si l'on veut, que l'italienne, elle ne prétend point transformer l'homme, mais l'instruire, l'améliorer, l'éclairer. Depuis les règles élémentaires de la civilité jusqu'aux principes les plus élevés de la morale et de la religion, rien n'échappe à la tâche réformatrice que lui assigne Érasme.

Il y débuta par la publication des *Adagia,* parus en 1500, l'année même de la naissance de Charles-Quint. Avant l'*Émile* de J.-J. Rousseau, jamais un ouvrage pédagogique n'exerça semblable influence et n'obtint pareil succès. Ce petit livre, qui popularisait non point la forme, mais le fonds et comme le suc même de la sagesse antique, fut accueilli par un long applaudissement. Et il en fut de même en 1503 pour l'*Enchiridion Militis Christiani,* en 1509 pour le *Moriae Encomium,* en 1516 pour les *Colloquia.* Le plus étonnant, peut-être, de cette extraordinaire fortune, c'est qu'elle n'est point due seulement à l'enthousiasme des lettrés, des pédagogues ou des savants. Le

pape, les cardinaux, Charles-Quint et ses ministres, Chièvres, Gattinara, tous les représentants de la tradition politique et de la tradition religieuse sont érasmiens, comme la cour de Louis XVI devait être voltairienne à la veille de la Révolution.

Et ce rapprochement se présente de lui-même à la pensée. Car, avec les ressources d'un esprit aussi mordant et aussi sarcastique, Érasme, plus énergiquement encore que Voltaire, s'acharne à combattre la tradition. Le programme de réforme que son ami Morus dissimule dans l'*Utopie* sous le voile de la fiction et de la plaisanterie, se formule chez lui très nettement comme le but à atteindre. Avec Morus, « il se prononce contre l'ascétisme médiéval et monacal, contre la scolastique, contre les superstitions, contre les frères vagabonds et les moines fainéants » (1). Il condamne le célibat des prêtres, ne voit plus guère dans le culte qu'un pur symbole, affirme enfin la supériorité de la vie du siècle sur celle du cloître. Plus rien de mystique dans le plan d'éducation qu'il ne se lasse pas d'exposer. Développer librement sa personnalité et se rendre capable de tenir une place utile dans le monde, tel est son idéal.

Un siècle sépare la mort de Gérard Groote de la naissance d'Érasme; tous deux sont du même pays, tous deux ont voyagé, tous deux ont largement puisé dans la science de leur temps et voulu améliorer leurs semblables, mais quel contraste entre leurs tendances! La perfection ne consiste plus désormais dans la vie contemplative, dans la méditation solitaire, *in angello cum libello :* elle réside dans l'épanouissement complet de l'énergie et des facultés de l'individu. Mais cet épanouissement ne sera possible que dans une humanité affranchie des entraves où la retient le passé. Dès lors, plus de distinction entre les hommes, plus de castes sociales et plus de frontières! Et c'est ainsi que l'on retrouve au fond des enseignements d'Érasme et par une rencontre significative, cette même alliance de l'individualisme et du cosmopolitisme que nous avons constatée plus haut chez les capitalistes et les banquiers d'Anvers.

(1) J.-J. Jusserand, *Histoire littéraire du peuple anglais*, t. II, p. 81.

Au reste, en dépit de sa hardiesse et de ses audaces, Érasme n'est pas le moins du monde un révolutionnaire. Il ne veut bouleverser ni l'Église ni l'État : il attend de la diffusion de l'instruction et de la science, la rénovation de l'une et de l'autre. La sympathie qu'il témoigne tout d'abord à Luther se refroidit, puis fait place à une hostilité déclarée à mesure qu'entre Luther et Rome la rupture s'accuse davantage. Sa religion n'a rien de passionné ni de fougueux; il condamne également l'intolérance et l'hérésie, et, jusqu'au bout, il n'a cessé d'espérer la réconciliation finale des adversaires et d'opposer au protestantisme ce que l'on pourrait appeler la Renaissance du catholicisme. Il a cru de bonne foi rester catholique, et, pendant les premiers temps de la grande crise religieuse du XVIe siècle, des catholiques très sincères se sont fait gloire de professer ses idées. Vivès veut que l'on mette ses *Colloquia* entre les mains des écoliers en même temps que l'*Utopie* de Morus. En 1526, c'est le propre ministre de Charles-Quint, Gattinara, qui, l'opposant tout à la fois à ceux « qui suivent aveuglément les ordres du pontife romain » et aux sectateurs de Luther, salue en lui le chef des gens de bien « n'ayant en vue que la gloire de Dieu et le salut de la République » (1).

Mais si populaire qu'il ait été chez les humanistes catholiques, Érasme a dû combattre de bonne heure l'opposition des théologiens. Et l'on comprend sans peine qu'il n'en pouvait aller autrement du jour où, rejetant dédaigneusement leur science, il prétendait y substituer le commentaire purement historique et philologique des Écritures. La querelle éclata dans toute sa violence à propos du Collège des Trois Langues, la création la plus caractéristique de la Renaissance sur le sol des Pays-Bas (2).

C'est en 1517, l'année de l'affichage des thèses de Luther à Wittenberg que s'ouvrit cette célèbre institution, dont François Ier devait s'inspirer plus tard, lors de la fondation du

(1) H. Baumgarten, *Geschichte Karls V*, t. II, p. 715 (Stuttgart, 1888).

(2) F. Nève, *Mémoire historique et littéraire sur le Collège des Trois Langues à l'université de Louvain*, (Bruxelles, 1856); H. de Jongh, *L'ancienne faculté de théologie de Louvain*, p. 192 et suiv. (Louvain, 1911).

Collège de France (1). Largement dotée par Jérôme Busleyden, qui suivit certainement en cela les conseils d'Érasme, elle avait pour but de développer la connaissance des trois langues savantes, le latin, le grec et l'hébreu, et d'appliquer à l'interprétation des Écritures, en dehors de toute théologie positive, les ressources et la méthode de l'érudition. Apparaissant au moment même où naissait le protestantisme, elle ne pouvait manquer d'inquiéter bon nombre d'esprits. L'université de Louvain la combattit dès la première heure, beaucoup moins par ignorance ou routine que par crainte de la voir se transformer bientôt en une école d'hérésie. Les collèges de Saint-Donat et d'Arras refusèrent d'accepter le legs de Busleyden, et il fallut toute l'énergie d'Érasme pour triompher de la résistance de ses adversaires. Il parvint, en dépit de tout, à organiser les cours, et, trois ans plus tard, à les installer dans un bâtiment spécial érigé grâce à la munificence de parents et d'amis de Busleyden. Désormais, heureux du résultat de ses efforts et décidé à se consacrer à la direction de ce collège dont il espère tout ensemble la Renaissance de l'Église et celle des Lettres, il se propose de s'installer à Louvain, où il achète une maison en 1519.

Mais Charles-Quint arrive dans les Pays-Bas dès l'année suivante. De concert avec Aléandre, que le pape députe auprès de lui porteur de la bulle excommuniant Luther, il prépare manifestement la guerre au protestantisme. Et tout de suite se déchaîne sur Érasme une effroyable tempête (2). L'évêque suffragant de Tournai prêche publiquement contre lui; partout les dominicains et les carmes, qu'il a raillés pendant si longtemps, le couvrent d'injures et le taxent d'hérésie. Nicolas d'Egmont et Vincent Diercx dans leurs leçons et leurs sermons fulminent à la fois contre lui et contre Luther. Sans doute le grand humaniste, conscient du prestige qu'il exerce,

(1) A. Lefranc, *Histoire du Collège de France*, p. 115 (Paris, 1893).

(2) P. Kalkoff, *Die Anfänge der Gegenreformation in den Niederlanden*, t. I, p. 65 (Halle, 1904).

sait qu'il peut compter sur l'appui de l'empereur; sans doute Léon X recommande la modération à ses adversaires. A la longue pourtant, dégoûté, troublé dans ses études, vaguement inquiet de l'avenir, il se décide à céder la place. En 1521 (28 octobre), il quitte Louvain pour aller chercher à Bâle une tranquille retraite, et avec lui disparaît l'esprit qui avait animé jusqu'alors le Collège des Trois Langues. La fondation de Busleyden ne disparaîtra pas, mais elle se confinera dans l'étude de la philologie et ne cherchera plus à reprendre le rôle qu'elle a failli jouer un instant dans l'histoire de la réforme religieuse.

Le départ d'Érasme ne mit pas fin à la campagne de ses ennemis. Moines et théologiens, si longtemps malmenés et persiflés par lui, tenaient leur revanche : ils en abusèrent. Adrien VI dut imposer silence au plus exubérant d'entre eux, Nicolas d'Egmont, et, en 1525, Clément VII conseillait à la faculté de théologie de Louvain de suspendre les hostilités (1). Charles-Quint, de son côté, n'abandonnait point l'écrivain pour lequel Gattinara, Marguerite d'Autriche et Marie de Hongrie professaient une égale vénération. C'est probablement pour cette raison que l'université de Louvain s'abstint pendant longtemps de suivre l'exemple de celle de Paris qui, dès 1526, avait condamné les *Colloques*. Elle devait attendre le règne de Philippe II pour inscrire, en 1558, le nom d'Érasme sur la liste des auteurs dont la lecture était prohibée dans les Pays-Bas (2).

Mais, dans l'entre-temps, elle ne se fit point faute de témoigner sa méfiance et son mauvais vouloir à ceux qui avaient vécu dans l'entourage du maître et s'inspiraient de son enseignement. En dépit de son mérite et de sa piété si profonde, Nicolas Clénard ne parvient pas à y obtenir une chaire (3); Martin Lipsius, suspect comme lui de modérantisme, quitte

(1) H. de Jongh, *L'ancienne faculté de théologie de Louvain*, p. 257.

(2) E. Gossart, *Un livre d'Érasme réprouvé par l'université de Louvain. Bullet. de l'Acad. Royale de Belgique*, Classe des Lettres, 1902, p. 427.

(3) V. Chauvin et A. Roersch, *Étude sur la vie et les travaux de Nicolas Clénard. Mémoires couronnés de l'Académie Royale de Belgique*, t. LX (1900-1901), p. 18.

Louvain pour se retirer dans un couvent de Huy; Campensis l'imite à son tour; Goclenius et Rescius, au Collège des Trois Langues, se sentent en butte à l'antipathie de leurs collègues (1). D'autre part, les fonctionnaires et les magistrats qu'avaient gagnés les idées érasmiennes, n'osent plus les professer ouvertement depuis que l'empereur s'est constitué le champion de l'Église. Les poursuites entreprises dès 1522 contre l'un des leurs, Corneille Grapheus, plus tard encore, en 1544, l'implication de Gérard Mercator dans un procès d'hérésie, leur inspirent une salutaire prudence et la volonté bien arrêtée de ne point se compromettre. Il devient évident, d'ailleurs, qu'entre le catholicisme et le protestantisme, il n'y a plus place pour cette réforme modérée que leur maître a prêchée. Peu à peu, presque tous rentrent dans l'orthodoxie, mais en conservant de leur ancien idéal un esprit d'humanité et de tolérance qui, dès le règne de Charles-Quint, s'oppose à la stricte exécution des impitoyables placards lancés contre l'hérésie, et qui, sous son successeur, contribuera largement à la révolte des Pays-Bas.

Si le mouvement de la Renaissance dépouille peu à peu ses tendances pratiques, ce n'est que pour devenir, à d'autres égards, plus actif et plus fécond. La passion du savoir grandit encore au lieu de s'affaiblir. On veut tout connaître à la fois, et l'on étudie pêle-mêle poésie, musique, dessin, peinture, langues anciennes (2). N'osant plus aborder les controverses dogmatiques, on se livre d'autant plus avidement à l'étude. Laïques et ecclésiastiques rivalisent d'ardeur, et, en 1528, Anna Bijns reproche au haut clergé de négliger la lutte contre le luthéranisme pour se livrer tout entier :

> ... Op ander fantasie,
> Op poëtrie ende philosophie.

(1) Chauvin et Roersch, *op. cit.*, p. 20-22; F. Nève, *La Renaissance des lettres*, etc., p. 192. En 1542, par crainte de l'hérésie, on défend aux moines, à Louvain, de lire des livres grecs et hébreux. A. Roersch, *L'humanisme belge à l'époque de la Renaissance*, p. 65 (Bruxelles, 1910).

(2) Voy. à ce sujet une lettre caractéristique de Grapheus, dans P. Fredericq, *Corpus inquisitionis Neerlandicae*, t. IV, p. 146 (Gand, 1900).

Depuis 1525, en dépit des difficultés que lui suscitent les placards, l'imprimerie prend un essor extraordinaire. De cette date à la fin du règne de Charles-Quint, s'ouvrent cinquante ateliers nouveaux, dont trente-cinq dans la seule ville d'Anvers. L'instruction à tous les degrés se répand à flots. Trois cents élèves fréquentent les cours de philologie du Collège des Trois Langues. Tournai réclame, en 1525, une université (1). A Bruges, en 1540, Jean de Witte fonde des cours publics de théologie, de latin et de grec (2). Les écoles latines se multiplient dans les villes, et le public se presse en foule aux tragédies et aux comédies représentées par les élèves. L'enseignement élémentaire n'est pas moins florissant : on estime, en 1575, que le nombre des petites écoles à Anvers n'est pas inférieur à deux cents (3). De riches particuliers ouvrent leurs bibliothèques aux travailleurs ; en 1564, un simple curé lègue la sienne à la ville de Courtrai, à condition que l'accès en soit permis à chacun (4). Les collections de livres ou d'objets d'art abondent. La plus célèbre est celle de Marc Laurin, le neveu de l'ami d'Érasme, dont le château de Blauhuys (près de Bruges), auquel il a donné le nom de Laurocorinthus, renferme un véritable musée, un médaillier inestimable, des manuscrits précieux et d'admirables reliures imitées de celles du fameux amateur français Grolier (5). Laurin, d'ailleurs, comme tant d'autres de ses contemporains, n'est pas seulement un collectionneur; c'est encore un savant et un protecteur de savants. Il encourage et il subventionne les travaux de l'épigraphiste Martin de Smet et de l'antiquaire Hubert Goltzius.

Et à côté de ces hommes restés fameux dans l'histoire de

(1) *Recueil des Ordonnances des Pays-Bas*, 2e série, t. III, p. 57. — En 1521, la ville avait déjà organisé à ses frais un collegium graeco-latinum, que l'université de Louvain fit fermer. Nève, *La Renaissance des lettres*, p. 200. Cf. aussi Hocquet, *Tournai et le Tournaisis au XVIe siècle*, p. 284.

(2) De Schrevel, *Histoire du séminaire de Bruges*, t. I, p. 261.

(3) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 349.

(4) Th. Sevens, *Bibliotheken uit vroeger tijd*, dans *Tijdschrift voor boek- en bibliotheekwezen*, t. I [1903], p. 196.

(5) L. Roersch, dans la *Biographie Nationale de Belgique*, t. XI, p. 461, (Bruxelles, 1890).

l'érudition, combien d'autres n'en faudrait-il pas citer qui, durant le règne de Charles-Quint, se sont illustrés dans les lettres ou dans les sciences : les philologues classiques Langius, Barthélemy Latomus, Clénard, Martin Dorpius, le syriacisant Masius, les botanistes Dodoens et de l'Escluse, le géographe Mercator, le grand anatomiste André Vésale. Par delà leurs étroites frontières, les savants des Pays-Bas se répandent de toutes parts à l'étranger. On en trouve à Paris au Collège de France, dans les universités d'Allemagne, en Italie, où ils se pressent sur le chemin de Rome, en Espagne, où Fernand Colon les appelle à la bibliothèque qu'il vient de fonder à Séville, en Portugal où Clénard enseigne le latin en attendant le moment d'entreprendre au Maroc sa « croisade pacifique » contre l'Islam. Pourtant cette fougue de production et cette exubérance de travail n'épuisent pas l'activité débordante de la nation : si grandes qu'elles soient parmi les savants et les érudits, elles le sont davantage encore parmi les artistes.

II

Sans doute, à l'apprécier au point de vue de sa valeur intrinsèque, à le juger d'après le génie de ses principaux représentants, l'art du XVIe siècle, dans les Pays-Bas, ne peut soutenir la comparaison avec celui du XVe. Il est moins créateur et moins original ; aucun nom n'y brille de l'éclat de ceux des van Eyck ou des van der Weyden; bref, il est inférieur, mais il s'en faut de tout que l'on puisse le dire en décadence.

Car, tout d'abord, sa vitalité et sa fécondité loin de s'affaiblir ne font qu'augmenter. Elles sont si intenses qu'elles alimentent un véritable mouvement commercial et qu'il faudrait presque citer la peinture parmi les industries du pays (1). Le marché

(1) Sur le commerce des tableaux, voir les curieuses recherches de H. Floerke, *Studien zur niederländischen Kunst- und Kulturgeschichte* (Munich, 1905).

aux tableaux qui se tient depuis 1460 à côté de Notre-Dame d'Anvers se trouve, à la longue, insuffisant, si bien qu'il faut, en 1540, le transporter dans une des galeries supérieures de la Bourse où, sous le nom de *Schilders-Pand*, il constitue désormais une exposition permanente. Les peintures affluent donc comme les draps, les serges, les tapisseries, vers le grand emporium de l'Escaut ; la certitude d'y trouver constamment des acheteurs y attire les artistes comme elle y attire les marchands et les industriels.

C'est tout simplement et très naturellement grâce à sa prépondérance économique qu'Anvers devient, depuis le commencement du XVIe siècle, la capitale artistique des dix-sept provinces. Dans ce milieu si actif et si moderne, un nouveau type de peintre apparaît. La liberté artistique s'y déploie à côté de la liberté commerciale. La gilde des peintres n'asservit plus ses membres à l'observation stricte de minutieux règlements. L'artiste produit désormais à sa guise : comme le fabricant, il secoue le joug du métier et conquiert son indépendance (1). De même que l'humaniste laïcise la science, il laïcise son art. La peinture profane l'emporte maintenant sur la peinture religieuse. Si considérable que soit le nombre des tableaux d'église qui sortent des ateliers, il le cède de beaucoup cependant à celui des portraits, des scènes de genre, des cartons pour tapisseries ou des compositions décoratives, de plus en plus demandés à mesure que la prospérité du pays éveille le goût du luxe parmi les classes aisées. C'est eux encore qui conviennent le mieux à ce commerce d'exportation qui, par l'intermédiaire des marchands du *Schilders-Pand*, fournit de toiles belges toutes les régions voisines et jusqu'à la Scandinavie, l'Espagne, le Portugal et l'Italie.

Rien d'étonnant dès lors si les peintres du XVIe siècle, les peintres anversois surtout, perdent rapidement ce caractère à

(1) Voy. un texte fort curieux où l'on voit les artistes revendiquer, en leur qualité de « savants », une liberté complète à l'égard des artisans, publié par S. Muller, *Getuigenverhoor te Antwerpen over het maken van ontwerpen van gebouwen*, etc., dans *Archief voor Noordnederlandsche Kunstgeschiedenis*, t. IV, [1881].

demi-mystique si frappant encore chez plusieurs de leurs grands prédécesseurs, un Memling, par exemple, ou un van der Goes. On rencontre en quantité, parmi eux, de joyeux viveurs, des ivrognes, des bohèmes d'apparence presque moderne, mais plus encore d'honnêtes gens, heureux de produire et d'amasser, se faisant une existence confortable, épousant quelque bourgeoise et élevant leurs fils dans la pratique de leur art. N'oublions pas que c'est par une gentille histoire d'amour que la légende ouvre la biographie de Quentin Metsys.

De même qu'il est le premier des grands peintres qui se soient fixés à Anvers, Metsys est aussi le premier d'entre eux qui fasse pressentir l'avènement prochain de la Renaissance. Ami de l'humaniste Pierre Giles, en rapport avec Morus, avec Érasme, dont il a peint et gravé le portrait, il n'a pu échapper à l'influence de l'esprit nouveau. Sa piété a beau rester sincère, son art a beau conserver les traits principaux de l'école nationale, avec lui pourtant quelque chose a changé. Il est plus intime, plus personnel que ses devanciers. Dans ses tableaux « la chair devient plus molle, plus mobile; le regard y met la vie de l'intelligence; les lèvres entr'ouvertes laissent passer l'haleine » (1). A la recherche du caractère se substitue la recherche du sentiment. Moins majestueux, moins noble que van Eyck, Metsys est aussi moins hiératique et plus humain.

Mais s'il est déjà un peintre de la Renaissance, il n'a subi en revanche que faiblement, et vers la fin de sa carrière, cette influence italienne qui devait, après lui, s'imposer de plus en plus tyranniquement à ses successeurs. Et sans doute, on peut déplorer la domination qu'elle a exercée, mais il faut bien reconnaître qu'elle était inévitable. Tout, en effet, poussait vers l'Italie, les élèves ou les émules animés du souffle de Metsys : la fermentation intellectuelle de l'époque, le mépris que les humanistes déversaient sur le moyen âge, l'attrait de la nouveauté, la célébrité de Raphaël et de Michel-Ange, et par-dessus tout les changements du goût et de la mode, qui

(1) G. Hulin, *Jan Provost*, p. 37 (Gand, 1902).

exigeaient maintenant des scènes mythologiques, des nudités, tout le décor enfin de cette antiquité à laquelle allaient tout à la fois l'admiration genérale... et les commandes des amateurs. Dès la fin du XVe siècle, les symptômes se multiplient de cette orientation nouvelle. En 1494, à Anvers, lors de la joyeuse entrée de Philippe le Beau, trois jeunes filles déshabillées en déesses payennes figurent dans une représentation du jugement de Pâris (1). En 1505, Philippe de Clèves offre en cadeau à son souverain « une belle femme nue paincte en platte paincture » (2). Les tapisseries empruntent de plus en plus leurs sujets aux légendes du paganisme. L'engouement pour l'art italien s'accentue d'année en année. En 1514, le patricien brugeois Jean Mouscron commande directement à Michel-Ange la belle statue de la Vierge que l'église Notre-Dame conserve encore aujourd'hui (3).

Jean Gossart de Maubeuge ne fit donc qu'obéir à une impulsion irrésistible lorsqu'il partit, en 1508, pour aller étudier à ses sources mêmes l'art dont le rayonnement lointain éblouissait ses compatriotes. Il en revint transformé. Non sans doute qu'il ait sacrifié à l'Italie le style et moins encore le savoureux coloris de l'école de Metsys. La Renaissance du Nord ne devait point abdiquer devant la Renaissance du Midi dès cette première rencontre. Gossart n'emprunta guère à ses modèles que des qualités toutes extérieures de décoration. Il s'appropria leurs motifs ornementaux, leurs architectures somptueuses, il renouvela non point l'esprit, mais les cadres et les sujets de ses tableaux. Mais c'était là déjà une innovation considérable. Elle répondait aux goûts de l'aristocratie comme à ceux des huma-

(1) Molinet, *Chroniques*, t. V, p. 15 (Paris, 1828). Je dois à l'amitié de M. S. Muller la photographie d'une miniature de la Bibliothèque de Berlin représentant ce tableau vivant.

(2) Crowe et Cavalcaselle, *Les anciens peintres flamands*, t. II, p. cccxx (Bruxelles, 1865).

(3) Il faut encore noter que le tombeau d'Englebert II de Nassau à Bréda est l'œuvre d'un Italien, élève de Michel-Ange : que Henri de Nassau fit travailler vers 1536, un autre Italien, l'architecte Thomas de Bologne, à son château de Bréda (Rachfahl, *Wilhelm van Oranien*, t. I, p. 108); et enfin que nous avons vu plus haut (p. 165) Érard de La Marck appeler à Liége des artistes italiens.

nistes, et le succès en fut extraordinaire. Les plus grands seigneurs se disputèrent les peintures de Gossart, et Gérard Geldenhauer lui décerna le nom d'*Apellem nostræ ætatis*.

Bientôt, dans la voie qu'il a ouverte, d'autres vont, à l'envi, non seulement le suivre mais le dépasser. Avec Bernard van Orley qui, arrivant de Rome, vient se fixer à Bruxelles, l'italianisme est bien près déjà de submerger la tradition nationale. Si la couleur reste encore flamande, le style a cessé de l'être. La gesticulation, les attitudes théâtrales, la recherche de l'effet l'emportent maintenant dans la mise en scène où se prodiguent toutes les ressources d'une étonnante virtuosité. Et, jusqu'au bout de sa longue carrière, l'admiration publique ne cesse de soutenir les efforts de van Orley. Il devient le peintre attitré de Marguerite d'Autriche et de Marie de Hongrie; il encombre de ses cartons les ateliers des tapissiers et des verriers. Ses élèves, Michel Coxie « le Raphaël flamand » (1499-1592) et Pierre Coucke d'Alost (1502-1550) l'égalèrent par leur réputation, mais le surpassèrent encore dans l'imitation de l'Italie. Avec eux, comme avec leur contemporain Lancelot Blondeel (1496-1561), apparaît le type de l'artiste aussi versé, plus versé peut-être, dans la théorie de la peinture que dans sa pratique, et chez lequel rien ne subsiste plus de ce caractère artisan si marqué encore par exemple chez Gérard David, que la ville de Bruges employait, en 1488, à peindre les barreaux des fenêtres à la prison de Maximilien (1).

Désormais, à l'exemple des Vinci, des Raphaël, des Michel-Ange, le peintre ambitionne de devenir un savant. Il rougirait de n'être plus qu'un simple ouvrier d'art; il tient à honneur de s'initier à toutes les connaissances de son époque et de vivre dans la compagnie des érudits et des lettrés. Tel est le cas du Liégeois Lambert Lombart (1505-1566) avec lequel la peinture belge n'est plus décidément qu'une branche septentrionale de la peinture italienne. Tout à la fois architecte, graveur et poète, en même temps que dessinateur et coloriste, cet homme extraordinaire présente avec son maître, Jean Gossart, un con-

(1) Gilliodts van Severen, *Inventaire des Archives de Bruges*, t. VI, p. 306.

traste analogue à celui qu'on remarque entre les humanistes contemporains d'Érasme et les philologues de la génération postérieure. Le cercle qui se forme à Liége autour de lui et qu'il inspire, est tout romain. On y rencontre l'antiquaire Goltzius, le poète Lampsonius, et enfin ce fameux Frans de Vriendt ou Frans Floris (1516-1570), que ses contemporains appelèrent l'incomparable.

Fixé à Anvers après s'être imprégné des enseignements du maître et les avoir complétés par un long séjour en Italie, Floris y jouit d'une réputation que celle de Rubens seulement devait égaler au siècle suivant. On passe aujourd'hui avec indifférence ou ennui devant les vastes compositions de cet imitateur de Michel-Ange qui, abîmé dans l'admiration des fresques de la Chapelle Sixtine, leur emprunte surtout leurs défauts et croit toucher au faîte du grand art en adoptant leur coloration monotone. Mais il exerça de son temps un ascendant irrésistible. On porte à plus de cent-vingt le nombre des élèves qui fréquentèrent son atelier. Sous son influence, les peintres des Pays-Bas s'approprièrent tous les procédés de l'école romaine, et Anvers se transforma en une véritable fabrique de tableaux italiens. Si les artistes, accablés de commandes, continuent à triompher dans le portrait, ils tombent dans le pastiche dès qu'ils abordent les grandes compositions picturales. Au milieu des Martin de Vos, des Adrien Key, des Lucas de Heer, des Nicolas Francken, Bruegel presque seul résiste à la mode et conserve son originalité puissante. Pour les autres, l'italianisme est devenu une véritable industrie que les fils continuent après les pères, et que l'on va pratiquer à l'étranger avec le même succès que dans le pays.

Car les peintres néerlandais se sont si bien fait une seconde nature, qu'ils rivalisent désormais et collaborent, à Rome même, avec les épigones de Michel-Ange. Dans la seconde moitié du XVIe siècle, ils s'y installent en telle quantité qu'ils y fondent, sous le dom de *Bent*, une corporation nationale. Denis Calvaert est le premier maître du Guide et du Dominiquin; Pierre Witte, dit Candido, travaille à Florence; Léonard Théry

de Bavay est le collaborateur du Rosso et du Primatice. D'autres vont en Espagne, comme Pierre de Kempeneere (Pedro Campana), le fondateur de l'école de Séville, ou comme Antonio Moro; en France, comme Ambroise Dubois; en Angleterre, comme les Horebout et les Geerarts; en Allemagne, comme les Spranger, les Savery et les Valkenborgh. Si grande qu'ait été l'expansion au dehors des érudits et des savants des Pays-Bas, celle des peintres la dépasse de beaucoup. A partir du milieu du XVIe siècle, il y en a dans tous les ateliers, comme il y a des mercenaires suisses ou des lansquenets allemands dans toutes les armées.

Si la Renaissance italienne envahit la peinture, elle soumit aussi la sculpture et l'architecture à son ascendant. Dans tous les arts plastiques l'évolution s'accomplit suivant une courbe identique pour arriver, au même moment, au même point. Pendant que Frans Floris peint, son frère Corneille sculpte et bâtit. Entre l'hôtel de ville d'Anvers, qu'il éleva en 1561 sur le plan des *palazzi* de Rome, et les constructions du commencement du XVIe siècle, le contraste n'est pas moindre qu'entre les tableaux des « Raphaël » et des « Michel-Ange » néerlandais de 1550 et ceux de Quentin Metsys.

Et ce n'est point fortuitement que nous écrivons ici le nom de ce grand artiste. Car son esprit se retrouve chez les architectes de son temps. Comme lui, les Keldermans, les Waghemakere, les van Pede, les van Poele, les van den Berghe, les van Boghen, les van Mulken sans rompre avec le passé, n'y restent point asservis. A Gand, l'hôtel de ville (1518-1535) et la maison des bateliers (1531), à Bruxelles, le *Broodhuis* (vers 1525), à Bruges, la chapelle du Saint-Sang (1529-1533) et la façade postérieure de l'hôtel du Franc (1520), à Audenarde, l'hôtel de ville (1515-1535), à Liége, l'église Saint-Jacques (1512-1538) et le palais épiscopal (1526-1533), à Brou, enfin, cette étonnante église « la dernière et la plus mignonne fleur du gothique », éclose pour Marguerite d'Autriche, attestent par la nouveauté de leur plan, la richesse, la grâce, l'originalité de leur ornementation, cette même renaissance de l'art qu'annoncent les peintures de Metsys. Ce sont

là des créations vraiment personnelles, des manifestations indéniables de cet individualisme qui s'exprime alors sous tant de formes diverses dans tous les domaines de l'activité intellectuelle. Sous l'action de maîtres de génie, la vieille architecture nationale s'assouplit et s'adapte sans peine aux besoins nouveaux de la civilisation. Dans le palais de Liége, elle se montre capable de fournir à un prince la somptueuse demeure qu'exigent les mœurs du temps, tandis qu'elle réalise dans la Bourse d'Anvers un type de construction si parfaitement approprié à sa destination, qu'il n'a fallu lui apporter jusqu'à nos jours aucune retouche essentielle. Ces deux exemples suffisent à montrer que c'est dans les bâtiments civils qu'elle a déployé ses ressources avec le plus de bonheur. Moins libre dans les églises, où elle ne pouvait songer à modifier le plan traditionnel, elle s'est bornée à prodiguer une décoration exubérante comme à Brou ou à Saint-Jacques de Liége.

De même que Jean Gossart peint déjà du vivant de Metsys ses toiles à décor italien, de même aussi se glisse bientôt, dans les monuments, l'art de la Renaissance. Exactement comme dans la peinture, il s'impose tout d'abord à la décoration ou, pour mieux dire, à l'ameublement des édifices. Il pare de ses légers rinceaux, de ses fleurs et de ses fruits, de ses amours et de ses grotesques, dans le cadre encore gothique de l'architecture, les portes, les manteaux de cheminée, les marbres et les boiseries. La charmante porte de l'hôtel de ville d'Audenarde (1531-1534), la belle cheminée de l'hôtel du Franc à Bruges (1529-1532) nous offrent déjà des spécimens d'une rare élégance de cette manière nouvelle. Pourtant ces œuvres n'abandonnent point encore la tradition. Elles continuent à s'inspirer de ce sentiment décoratif qui, de plus en plus, pendant le courant du XVIe siècle, envahit la sculpture nationale au détriment de la simplicité et de la majesté des formes.

Mais avec le Montois Jacques Dubroeucq († 1584), en même temps qu'apparaît le premier grand statuaire des Pays-Bas depuis Claus Sluter, la Renaissance italienne l'emporte aussi complètement dans la sculpture qu'elle l'emporte dans la peinture avec les Lambert Lombart et les

Frans Floris (1). Et le résultat n'en est point, comme chez les peintres, l'asservissement aux modèles étrangers. En raison même de ses moyens d'expression, plus simples, plus abstraits, plus universels que ceux de la peinture, la sculpture conserva mieux son indépendance. L'exemple des maîtres italiens arracha leurs émules belges à la recherche et à l'afféterie où l'on était tombé après Sluter, mais elle ne les réduisit pas au rôle de simples copistes. C'en fut fait désormais de cette subordination de la sculpture à la peinture qui est si visible dans les retables du XVe siècle; on en revint aux vrais principes de la technique sculpturale, et, dans son autonomie recouvrée, la statuaire produisit de nouveaux chefs-d'œuvre. Il est certain que les sculpteurs belges du XVIe siècle l'emportent de beaucoup sur les peintres leurs contemporains. A côté de Dubroeucq, le plus grand d'entre eux et dont on a pu comparer la manière simple et forte à celle de Rude (1), Corneille Floris d'Anvers (1518-1575), Jean de Bologne de Douai (1524-1608), Alexandre Colyns de Malines (1526/29-1612) comptent parmi les meilleurs artistes de leur temps. Leur réputation égala d'ailleurs leur mérite. Comme les peintres, ils se répandirent à l'étranger et semèrent l'Europe de leurs travaux. Jean de Bologne passa presque toute sa carrière en Italie; Colyns a exécuté à Inspruck sa plus belle œuvre; le mausolée du roi de Danemark Christian III, dans la cathédrale de Roeskilde, est de la main de Floris, comme celui de Gustave Wasa à Upsal a pour auteur l'Anversois Guillaume Boyen.

Comme la peinture et la sculpture, l'architecture reconnut enfin à son tour le triomphe de la Renaissance. Le style des édifices ne devait-il pas nécessairement s'adapter au style de leur décoration picturale et de leur statuaire? Le contenant pouvait-il plus longtemps ne point répondre au contenu? Après 1530, on continue bien encore la construction des

(1) R. Hedicke, *Jacques Dubroeucq von Mons*, (Strasbourg, 1904). M. Em. Donny a donné une traduction française de cet ouvrage dans le tome XL [1911], des *Annales du Cercle Archéologique de Mons*.

(2) Henri Hymans, *Bulletin de l'Académie de Belgique*, Classe des Lettres, 1904, p. 420.

grands monuments gothiques commencés, tels que Sainte-Waudru de Mons ou Sainte-Catherine d'Hoogstraeten, mais l'influence de la Renaissance s'atteste dans les constructions nouvelles. L'hôtel du Saumon à Malines (1530-1534), le greffe de la ville de Bruges (1534-1537) ne lui empruntent encore que la parure de leurs façades. Elle s'accentue dans le charmant porche qui s'accole à la nef gothique de Saint-Jacques de Liége. Elle s'impose au plan même des monuments lorsque Pierre Coucke a rapporté d'Italie «les vrais principes de l'architecture» et traduit en flamand et en français, pour l'instruction de ses compatriotes, les œuvres du Bolonais Sébastien Serlio (Anvers, 1539). Dubroeucq, Corneille Floris, architcetes en même temps que statuaires, construisent, le premier, les somptueux palais de Marie de Hongrie à Binche et à Mariemont, le second, la maison hanséatique et l'hôtel de ville d'Anvers, « très magnifique édifice qui se povoit nombrer entre les miracles du monde » (1). A partir des environs de 1550, on ne rêve plus que palais à l'italienne, que jardins ornés de statues, de jets d'eau, de fontaines et de grotesques, comme ceux que l'on admire au château d'Ernest de Mansfeld à Clausen (près de Luxembourg), ou à la villa de Granvelle aux portes de Bruxelles, pour laquelle travaille Leone Leoni (2). Les appartements, tendus de tapisseries à sujets mythologiques, empruntent au stuc, aux marbres, aux épaisses boiseries à caissons, une décoration luxueuse et lourde, où les toiles de Bruegel ou de Jérôme Bosch rappellent seules la persistance de l'instinct national. Les traditions de la vieille architecture gothique ne subsistent plus que parmi les maçons et les tailleurs de pierre des métiers, qui, jusqu'au commencement du XVIIe siècle, continueront, avec plus ou moins de bonheur, à en appliquer les recettes. De même que les transformations politiques, les changements de l'art et du goût ont eu pour résultat de refouler les artisans à l'écart. Le nouvel idéal artistique se confine dans les classes supérieures de la société, et la distance est devenue

(1) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. V, p. 595 (Bruxelles, 1879).
(2) E. Michon, *Mémoires de la Soc. des Antiquaires de France*, 1910, p. 200.

aussi grande entre l'architecte et le maître maçon, qu'entre l'entrepreneur capitaliste et le boutiquier.

Tandis que, dans les arts plastiques, l'invasion de la Renaissance italienne arrêtait ou modifiait le développement de la Renaissance nationale, la musique belge achevait dans une pleine indépendance la glorieuse évolution commencée au XVe siècle. D'Ockeghem à Orlandus Lassus († 1594), son dernier et son plus glorieux représentant, elle progresse d'un mouvement continu. C'est qu'elle est tellement supérieure à toutes les écoles rivales qu'elle ne peut songer à leur emprunter. Elle les domine toutes au contraire et, plus encore que les peintres et les sculpteurs, l'étranger se dispute les mucisiens belges. Point de chapelle où l'on n'en rencontre; point de prince qui ne tienne à honneur d'en attacher à sa personne, Marie de Hongrie ne cesse d'en fournir à Charles-Quint et, au plus fort des troubles civils, Philippe II chargera encore Marguerite de Parme de lui en envoyer. Mais l'école devait voir s'éteindre son éclat vers la fin du XVIe siècle : elle abandonna aux Italiens formés par elle, la gloire de créer la musique instrumentale, à laquelle elle ne prit aucune part.

Durant sa belle époque, elle n'eut point seulement en commun avec la peinture, la sculpture et l'architecture, la plus exubérante vitalité, elle leur ressembla encore en unissant comme elles, dans une féconde collaboration, les deux populations du pays. L'unité de la civilisation s'accomplit en même temps que l'unification politique. Dans l'histoire de l'art des Pays-Bas se présentent pêle-mêle, associés à la même œuvre et travaillant de concert dans le même esprit, les Flamands van Orley, Floris, Colyns et Ockeghem, avec leurs compatriotes wallons Gossart, Lombart, Dubroeucq et Orlandus Lassus.

III

Si puissante dans le mouvement intellectuel et dans le mouvement artistique, la Renaissance n'a influé que très superficiellement en revanche, durant le XVIe siècle, sur la littérature en langue vulgaire. Flamande ou française, celle-ci

reste fidèle au passé, et tandis que peintres, sculpteurs et architectes abandonnent la tradition du moyen âge, elle la continue imperturbablement. Il faut chercher la première raison de ce fait dans le mépris des humanistes pour les idiomes nationaux. C'est dans une langue savante que s'exprime désormais la pensée; la vie littéraire est devenue aristocratique comme la vie artistique, et dès lors, par la même cause qui fait persister les maîtres maçons dans l'emploi du style gothique au temps de Dubroeucq et des Floris, les écrivains uationaux, descendus au rang d'écrivains populaires, obéissent encore, au temps d'Érasme, aux tendances rhétoricales du moyen âge finissant.

Il suffit pour s'en rendre compte de jeter un rapide coup d'œil sur la littérature flamande de l'époque. Presque tout entière elle est confinée dans les chambres de rhétorique et, en dépit de la friperie mythologique dont elle s'affuble, on ne trouve pas, dans le fatras de ses vers, la moindre trace de l'esprit qui anime les humanistes. Son succès, d'ailleurs, a été très vif au sein de la petite bourgeoisie à laquelle elle s'adressait. Durant tout le XVIe siècle, les chambres de rhétorique, si nombreuses dejà au siècle précédent, se multiplient encore. On en rencontre dans toutes les villes et dans quantité de villages. Dans la Belgique d'alors elles sont aussi répandues que le sont dans la Belgique d'aujourd'hui les sociétés de chant. Elles ont d'ailleurs perdu le caractère religieux qu'elles avaient présenté à l'origine. Recrutées surtout parmi la petite et la moyenne bourgeoisie, elles apparaissent à la fois comme des sociétés d'agrément, des sociétés littéraires et des sociétés d'enseignement. C'est chez elles que se concentre maintenant l'activité qui a abandonné les «chambres» des métiers. Mais cette activité n'y est plus politique et municipale, elle y devient moralisante et sociale. Si les *Zinnespelen* des rhétoriciens abondent en lieux communs de morale courante, ils manifestent, dès les premiers temps de la Réforme, des tendances si hostiles à l'Église que le gouvernement finira par les soumettre à la censure, en attendant que le duc d'Albe en interdise la représentation. Dans d'autres circonstances, ils

remplissent la fonction qui est aujourd'hui dévolue à la presse. En 1555, à Bruges, les échevins font représenter un *Spel van sinne* destiné à émouvoir la charité publique en faveur de l'école Bogaerde (1).

Au reste, la surabondante production des *rederijckers* ne trahit pas la moindre inspiration nationale. Elle s'écarte avec dédain de la poésie populaire. Elle tourne le dos à la nature et à la vie. Elle ne fait que ressasser des lieux communs dans une forme savantasse. Elle manque à la fois de sentiment et d'idées, laissant celles-ci aux écrits latins des humanistes et celui-là aux chansons en langue vulgaire dont sa vogue amène bienôt la décadence (1). Le plus connu d'entre les rhétoriciens, Matthijs de Castelein, est un petit bourgeois doué d'une certaine verve et frotté d'une vague teinture d'antiquité, mais déclamatoire, prosaïque, pédantesque et écrivant dans une langue farcie de mots français et complètement abâtardie. Si l'on surprend ça et là dans les pièces comiques *(Kluchten, esbatementen)* un réalisme de bon aloi, la lecture des *Zinnespelen* (moralités) est mortellement ennuyeuse. Les «facteurs» à qui était réservé le soin de fournir aux chambres leur répertoire, bâclent leurs pièces sur commande et, faisant fonction tout à la fois d'écrivains et de metteurs en scène, apprennent leurs rôles aux acteurs et dirigent les répétitions. D'ailleurs, on attache au moins autant d'importance à la richesse des costumes et à l'éclat des décors qu'à la valeur des pièces représentées. Lors des *Landjuwelen* qui, grâce à la prospérité du pays, se multiplient de plus en plus, les chambres rivales cherchent à s'éclipser par l'étalage de leur luxe et la pompe de leur cortège.

Du milieu de la littérature factice des rhétoriciens, une seule personnalité se détache avec quelque relief : Anna Bijns. C'est que la passion religieuse a su lui faire trouver, pour défendre

(1) Gilliodts van Severen, *Inventaire diplomatique des archives de l'école Bogaerde*, t. II, p. 1217 (Bruges, 1900.)

(1) Sur les tendances de cette poésie artificielle des demi-savants, voy. H.-F. Wirth, *Der Untergang des niederländischen Volksliedes*, p. 85 et suiv. (La Haye, 1911.)

l'Église attaquée par la Réforme, des accents émus et sincères. Elle dépasse de beaucoup, par la vérité du sentiment et la profondeur de l'émotion, Houwaert et van der Noot qui, dans la seconde moitié du XVIe siècle, jouiront d'une énorme réputation. Avec eux s'annonce une époque nouvelle. L'un et l'autre, en effet, instruits et lettrés, ont cherché à faire pénétrer dans la littérature néerlandaise l'imitation de la beauté classique et se sont inspirés des modèles latins.

Les provinces wallonnes des Pays-Bas ont connu, comme les provinces thioises, les chambres de rhétorique et le goût des spectacles. En 1547, on représentait encore un mystère à Valenciennes. Toutefois, de la poésie bourgeoise qui a dû se développer chez elles comme chez leurs voisines, on ne connaît presque rien. En revanche, on voit la littérature française conserver la faveur de la cour. Jean Molinet, puis Nicaise Ladam prolongent, sous Marguerite d'Autriche, l'œuvre de Georges Chastellain. Mais, comme tous les épigones, ils exagèrent ses défauts. L'éloquence boursouflée mais réelle du grand chroniqueur dégénère chez eux en pure rhétorique. Dans ce genre d'ailleurs, Jean Lemaire de Belges (Bavai) éclipsa tous ses émules. Ce Bourguignon du Nord passa, au commencement du XVIe siècle, pour le premier écrivain français de son temps. Il fut l'ornement du cercle de lettrés que Marguerite d'Autriche aimait à rassembler autour d'elle, et à qui elle soumettait les vers et les devises qu'elle s'amusait à composer (1). Mais il fut plus qu'un rhétoricien de cour. Du milieu de son œuvre inégale et heurtée se détachent des pages où la vigueur d'une pensée personnelle et hardie s'exprime sous une forme originale et neuve.

Lemaire, mort en 1523, n'a pu connaître les œuvres d'Érasme qu'à la fin de sa carrière. « S'il était né trente ans plus tard, quelles pages nous aurions de lui ! » (2). Anté-

(1) L. Tilmant, *Les Albums poétiques de Marguerite d'Autriche*, dans *Bullet. du Cercle archéologique de Malines*, t. XI [1901], p. 129 et suiv.

(2) H. Guy, *Histoire de la poésie française au XVIe siècle. I. L'École des rhétoriqueurs*, p. 176 (Paris, 1910).

rieur au mouvement de la Renaissance, il n'emprunte encore à l'antiquité que sa parure extérieure : il la vénère, il ne s'imprègne point de son esprit. Mais comment expliquer que l'influence des humanistes n'ait point provoqué, à la cour de Bourgogne, un nouvel élan des lettres françaises? Pourquoi, au moment où la France voit apparaître Ronsard et où l'influence d'Érasme féconde chez elle le génie de Rabelais, les Pays-Bas cessent-ils de donner le jour à des écrivains dignes de ce nom? Il ne suffit pas d'invoquer ici l'usage exclusif que les humanistes firent du latin. S'il permet d'expliquer que leurs œuvres n'aient point pénétré parmi les rhétoriciens de la bourgeoisie, il ne pouvait pas empêcher, et d'ailleurs il n'empêcha point, les classes supérieures de la société de les lire et de les comprendre. Dans une bonne partie de l'aristocratie lettrée et francisée des Pays-Bas, la connaissance du latin n'était guère moins répandue que celle du français. Comment se fait-il donc qu'à l'activité étonnante à laquelle la première de ces langues servit d'instrument, corresponde la stérilité lamentable de la seconde?

C'est peut-être que le français des Pays-Bas devint, au cours du XVIe siècle, incapable d'expression littéraire. Sans doute on ne parle que lui à la cour, et les *rederijkers*, tels par exemple Herpener en 1556, ne laissent pas de s'en plaindre; mais pour la plupart de ceux qui le parlent, il n'est qu'une langue apprise, substituée artificiellement à la langue maternelle. Depuis la mort de Charles le Téméraire, l'afflux des nobles bourguignons vers les Pays-Bas a cessé et l'élément germanique s'est largement infiltré dans la haute noblesse, au grand détriment de la pureté du langage. Ajoutez à cela que Marie de Hongrie, élevée à Malines, puis transplantée en Allemagne, n'a pas reçu cette culture toute française dont Marguerite d'Autriche s'est pénétrée à la cour des Valois pendant sa jeunesse. Enfin, si l'on songe que les guerres continuelles de Charles-Quint et de François Ier ont rendu impossible le contact intime avec la France, on comprendra que le français bourguignon du XVIe siècle, même dans la société la plus choisie, ayant perdu la netteté, la souplesse et l'élégance, n'ait pu donner naissance à un mouvement

littéraire digne de ce nom. La Belgique se contente de lire les livres de France; ses femmes dévorent les romans français (1), et dès son apparition l'histoire de Pantagruel sera le livre de chevet de sa haute noblesse (2). Mais si on lit, on cesse d'écrire ou l'on n'écrit, comme le fera Marnix, que sous l'impulsion de la passion religieuse et politique. Dans le pays de Froissart, de Le Bel, de Chastellain et de Commines, il n'y a plus de littérature française, et il n'y en aura plus, à cause des troubles religieux, puis de la longue torpeur qui les a suivis, avant que l'on atteigne le XIXe siècle.

Toutefois, pendant que la littérature française s'éteint, l'emploi de la langue française, déjà si répandu au moyen âge, fait de nouveaux et surprenants progrès. Il ne les doit point d'ailleurs à la contrainte. En matière linguistique le gouvernement se garde des abus reprochés à Charles le Téméraire et, sur ce terrain du moins, se conforme au Grand Privilège de 1477. Il veille à ce que ses fonctionnaires connaissent l'idiome de leurs administrés; il rend ses ordonnances en flamand dans les provinces flamandes et y fait observer le principe d'instruire tous les procès dans la langue des parties. Mais le français reste exclusivement en usage à la cour et partant dans la haute administration. Dès lors, à mesure que grandit l'action de l'État et avec elle celle de la noblesse, il devient indispensable de l'apprendre, soit pour se conformer au bon ton, soit pour faire son chemin dans le monde. Aussi, en dépit de protestations isolées, gagne-t-il sans cesse du terrain (3).

En 1530, une ordonnance constate la coutume générale d'envoyer les jeunes gens en France pour leur faire apprendre

(1) Voy. dans les *Colloquia* d'Érasme, le dialogue intitulé: *Colloquium abbatis et eruditae.*

(2) On la trouve parmi les quelques livres du comte d'Egmont. En 1567, Morillon dépeint le sire d'Escaubecque « un chapelet ou cou et un Pantagruel en la main », assistant aux prêches dans le quartier de Lille. H. Pirenne, *Rabelais dans les Pays-Bas,* dans la *Revue des études rabelaisiennes,* t. IV [1906], p. 224.

(3) Voy. à cet égard, en 1530, la constatation de Jacques de Meyere. V. Fris, dans *Bullet. de la Soc. d'Hist. de Gand,* 1910, p. 86. En 1528, un orphelin de Leyde est envoyé au dehors « om clergie, franchoys ofte comanscepe te leeren ». Posthumus, *Leidsche lakenindustrie,* t. I, p. 264.

le français « qui est langage fort requis » (1), et l'année suivante, dans leur requête à l'empereur pour obtenir l'érection d'une université dans leur ville, les Douaisiens font observer « qu'il ne seroit plus besoin à ses sujets de langue flamande de se transporter hors de son pays pour y apprendre le langage françois dont on use à Douai, et les deniers des étudiants resteroient dans le pays » (2). Quantité d'exemples viennent à l'appui de ces textes en nous montrant les familles aisées des provinces du Nord envoyer leurs enfants dans la région wallonne, ou même s'y fixer avec eux durant le temps de leurs études. A peine âgé de dix ans, Jean de Dadizeele part pour Lille et pour Arras et y réside pendant six années (3). Molanus vient de Louvain habiter Lille avec ses parents (4). La famille de l'historien Emmanuel van Meteren l'envoie d'Anvers à Tournai pour y achever ses humanités (5). En 1555, d'autre part, un bourgeois de Lille, Jean de Fynnes, reçoit un pensionnaire d'Amsterdam et confie lui-même sa fille à des amis d'Anvers pour lui faire apprendre le flamand (6). D'ailleurs, et de plus en plus, le français est enseigné dans les écoles. En 1520, paraît à Anvers un vocabulaire pour apprendre le français, l'espagnol et le flamand (7). Meurier rédige pour l'usage de ses élèves une sorte de chrestomathie, le *Perroquet*

(1) *Recueil des ordonnances des Pays-Bas*, 2e série, t. III, p. 59.

(2) Pilate-Prévost, *Table chronologique des Archives de la mairie de Douai*, p. 339 (Douai, 1842). Cf. E. Marx, *Studien zur Geschichte des Niederländischen Aufstandes*, p. 45, n. 4 (Leipzig, 1902).

(3) Kervyn de Lettenhove, *Mémoires de Jean Dadizeele*, p. 1 (Bruges, 1850).

(4) Molanus, *Historiae Lovaniensium libri XIV*, t. I, p. VI (Bruxelles, 1861).

(5) Paquot, *Mémoires littéraires*, t. XII, p. 340.

(6) J. L. A. Diegerick, *Mélanges pour servir à l'histoire des mœurs et des usages, etc.*, dans *Annales de la Soc. hist. de la ville d'Ypres*, t. VIII [1878], p. 135. — Pour l'habitude d'échanger les enfants, voy. encore Van Vaernewijck, *Van die beroerlicke tijden*, t. IV, p. 93 (Gand, 1876). En 1568, Adrien Wallewein d'Ypres envoie un de ses petits neveux à Lille, constatant que « het is meer dan tijt dat hij de fransche taal conne ». *Bijdragen tot de geschiedenis van Zeeuw-Vlaanderen*, t. II, p. 252.

(7) A. Morel-Fatio, *Études sur l'Espagne*, p. 247, n. 1 (Paris, 1895). Pour d'autres dictionnaires français-flamands, publiés au milieu du XVIe siècle et en 1582, voy. F. van der Haeghen, *Bibliographie gantoise*, t. I, p. 175, 356.

mignon, qui devient bientôt d'usage courant (1). Le Gantois Gérard de Vivre fait paraître, depuis 1569, quantité d'ouvrages destinés à l'enseignement du français. En 1571, Pierre Heyns publie une grammaire française en flamand. En 1581, le catalogue des livres employés par les *françoyse schoolmeesters ende schoolvrouwen* à Audenarde comprend, à côté du catéchisme, de l'évangile et de l'histoire sainte : « les petits colloques, le Perroquet mignon, les dialogues d'Érasme, le vocabulaire de Noël Barlemont, les sentences des sept sages, la Fontaine d'honneur et de vertu, les épîtres familières de Cicéron et les Fleurs des dictes épîtres » (2). Jusque dans les plus petites villes on rencontre des *waalsche schoolen*. A Termonde, en 1516, la Tournaisienne Isabelle de Lyons est maîtresse d'école et, en 1564, maître Philippe Halsbuyl, *franchoise schoolmeester*, fait représenter par ses élèves *een spel van zinnen in franchoise taal* (3). D'Utrecht, vers 1565, la sœur d'Arnold van Buchel vient apprendre le français à Turnhout! (4)

Le français s'introduit jusque dans les écoles des pauvres,

(1) Voy. l'article Meurier par W. de Vreese, dans la *Biographie Nationale de Belgique*, t. XIV, p. 740 (Bruxelles, 1897). Pour le Nord des Pays-Bas, il faut consulter l'étude instructive de K. J. Riemens, *Esquisse historique de l'enseignement du français en Hollande du XVIe au XXe siècle* (Leyde, 1919). Dans les villes de la région flamande de la Belgique, le français est tellement enseigné dans les écoles que les enfants hollandais y sont expédiés pour l'apprendre. Il en fut ainsi par exemple de Janus Douza de Nordwijk que son tuteur envoya à Lierre vers 1555, afin d'y apprendre le français et le latin. (Paquot, *op. cit.*, t. XVI, p. 205). On possède une pièce de vers de Christophe Plantin adressée aux « Prudens et experts maistres d'écolles [d'Anvers] et tous autres qui s'employent à enseigner la langue française ». M. Rooses, *Les rimes de Christophe Plantin*, p. 25 (Lisbonne, 1890). — En 1574, les statuts du synode de Tournai parlent des fidèles qui résident dans le diocèse pour y apprendre la langue française, Paquot, *op. cit.*, t. XI, p. 104.

(2) Van Lerberghe et Ronsse, *Audenaerdsche mengelingen*, t. I, p. 89.

(3) J. Broeckaert, *Dendermondensia*, dans *Annales du Cercle archéologique de Termonde*, 1893, p. 376. Cf. Di Martinelli, *Diest in de XVII^de^ en XVIII^de^ eeuw*, p. 42 (Gand, 1897), et Straven, *Inventaire des Archives de Saint-Trond*, t. III. p. 192 (Saint-Trond, 1887).

(4) Brom et van Langeraad, *Diarium van A. van Buchel*, p. 36 (Amsterdam, 1907).

telle que l'école Bogaerde de Bruges (1). Mais il a sa place aussi dans les universités : à peine celle de Douai est-elle fondée qu'on institue, à Louvain, en 1562, une chaire de français pour y retenir les étudiants flamands (2). Comme au moyen âge, les nécessités commerciales contribuent de leur côté à sa diffusion. Le flamand, qui avait servi d'intermédiaire avec l'Allemagne tant que cette nation avait été surtout représentée dans les Pays-Bas par les marchands hanséatiques, n'étant pas compris des capitalistes haut-allemands qui se sont substitués à ceux-ci, le français profite de cette situation : c'est par lui que correspondent entre eux les gens d'affaires qui se pressent sous les galeries de la bourse cosmopolite d'Anvers. Comme l'anglais de nos jours, il sert au transit d'exportation : à Courtrai, les plombs de la draperie portent des inscriptions en français (3).

Ainsi favorisé par la mode, qui pousse à l'imitation des classes dirigeantes, par la politique, par les progrès de l'enseignement et la vitalité du mouvement économique, le français pénètre profondément la population. Dans la conversation on l'emploie indifféremment avec le flamand, auquel on le mêle sans s'en apercevoir et souvent dans la même phrase (4). Au milieu du XVIe siècle, Guichardin estime qu'il sera bientôt aussi familier dans les provinces flamandes que l'idiome national (5), et l'Espagnol Enzinas le considère, tant il y est répandu, comme la langue maternelle de leurs habitants. Malgré l'exagération évidente de ces dires, il est certain du

(1) Gilliodts van Severen, *Inventaire diplomatique des archives de l'école Bogaerde*, t. I, p. 104.

(2) Cette chaire ne subsista que peu de temps. Elle fut rétablie à la fin du XVIIe siècle sous le nom de « chaire de langue bourguignonne ». Van Even, *Une chaire de littérature française à Louvain en 1562. Messager des sciences historiques*, 1884, p. 409.

(3) Keure manuscrite de 1533 aux Archives de Courtrai.

(4) O. van Hauwaert, *Eenige berichten en wenken over taal en volk uit de zestiende eeuw*, dans *Mélanges Paul Fredericq*, p. 145 (Bruxelles, 1904).

(5) Guichardin. *Description*, p. 168. — En 1517, le secrétaire du cardinal L. d'Aragona constate déjà que presque tout le monde sait le français. L. Pastor, *Die Reise des Kardinals Luigi d'Aragona*, p. 72 (Fribourg en Br., 1905).

moins que le français, exclusivement parlé par la noblesse et d'usage courant dans la bourgeoisie (1), a même atteint superficiellement la masse du peuple. S'il n'y est point parlé, il y est du moins souvent compris et il n'y passe point pour une langue étrangère. National dans la partie méridionale du pays, il s'est acclimaté dans le Nord et il contribue pour sa part à maintenir l'unité des dix-sept provinces : c'est au cri de « Vive le gueux » que toutes ensemble, wallonnes et thioises, elles se soulèveront bientôt contre l'Espagne (2).

(1) Parmi les gens instruits, au milieu du XVIe siecle, les exceptions sont fort rares. M. van Vaernewijck cependant, quoique lettre, ne comprenait pas le français. *Van die beroerlicke tijden*, t. II, p. 128.) Il suffit d'ailleurs, pour se faire une idee de la diffusion de cette langue, de voir le nombre extraordinaire de mots français qui s'introduisirent, à cette epoque, dans le flamand. Il y eut des efforts pour remedier à la situation. Pierre Heyns, par exemple, s'assigna la tâche de purger le flamand des vocables etrangers qui l'envahissaient. Cf. encore F. van der Haeghen, *Een pleidooi ten voordeele van het vlaamsch in de XVI^de eeuw*, dans *Verslagen en mededeelingen der K. Vlaamsche Academie* 1896, p. 444 et suiv.

(2 L'emploi de cette formule française par la population de langue flamande n'est pas un fait isolé. Voy. par exemple van Vaernewijck, *op. cit.*, t. II, p. 11.

CHAPITRE IV

LA RÉFORME

Avant le XVIe siècle, la question religieuse ne s'est point posée dans les Pays-Bas. On y trouve bien durant le moyen âge, comme partout ailleurs, des hérétiques isolés. Vers 1110 Tanchelm propage à Anvers des doctrines hérétiques; au XIVe siècle, les partisans de Bloemardinne, les Danseurs et les Flagellants du temps de la peste noire, les Lollards enfin, assez nombreux, semble-t-il, parmi les tisserands des Flandres, professent un mysticisme plus ou moins suspect. Mais quelle différence entre ces agitations superficielles et les grandes crises provoquées en France par les Albigeois, par Wiclif en Angleterre ou par Jean Huss en Allemagne! Rien de tel dans nos contrées où la population prise en masse, flamande ou wallonne, ne se distingue pas moins par l'intensité de sa foi que par la rigueur de son orthodoxie. Deux des grandes fêtes de l'église catholique, la Trinité et la Fête-Dieu sont d'origine liégeoise. En 1328, tandis que dans la plupart des pays de l'Europe des idées suspectes sont signalées parmi les béguines, celles des Pays-Bas ne fournissent point contre elles le moindre grief. Pendant que de l'autre côté de la mer Wiclif prêche contre le pape, la hiérarchie et les sacrements, Gérard Grote témoigne à Rome un dévouement absolu et se met à son service, si l'on peut ainsi dire, en qualité d'inquisiteur volontaire. Après lui, les deux plus grands représentants du sentiment catholique au XVe siècle,

l'auteur de l'imitation de Jésus-Christ et le *Doctor Extaticus* Denys de Ryckel, sont originaires des Pays-Bas.

Et pourtant, ces mêmes Pays-Bas vont fournir au protestantisme ses premiers martyrs, donner aux fanatiques de Munster leurs chefs et leurs prophètes, assister enfin au duel le plus acharné et le plus tragique que se soient jamais livré l'Église et la Réforme. C'est que les nouvelles tendances religieuses y trouvèrent le terrain tout préparé : par l'influence de la Renaissance dans les classes supérieures, par les transformations sociales au sein du peuple. A vrai dire, ces tendances ne se sont point développées spontanément dans le pays. Mais, grâce à sa position centrale aussi bien qu'à la puissante attraction exercée par sa vitalité économique, il ne pouvait échapper à leur atteinte. De toutes parts elles y affluent et s'y rencontrent, venues d'Allemagne ou de France, luthériennes, anabaptistes ou calvinistes, comme les marchands de toutes les nations affluent et se rencontrent à la bourse d'Anvers, en sorte que l'histoire de la Réforme dans les Pays-Bas atteste, elle aussi, de la manière la plus éclatante, le caractère européen de leur civilisation.

Cette histoire se divise en deux périodes que l'on n'a pas toujours suffisamment distinguées. Dans la première, qui correspond en gros au règne de Charles-Quint, se développent le luthéranisme et l'anabaptisme et se constitue de toutes pièces le féroce système répressif par lequel l'empereur cherche à entraver leurs progrès. Abstraction faite du soulèvement des anabaptistes en 1534, elle ne présente d'ailleurs aucun caractère révolutionnaire; les hérétiques acceptent et respectent le gouvernement qui les combat. Mais il en va tout différemment de la seconde, qui s'ouvre à peu près en même temps que le règne de Philippe II. C'est que le calvinisme vient d'entrer en scène. Pourvu d'une organisation complète, il élève Église contre Église et prétend soumettre l'État à son action. A la résignation des luthériens, il substitue hardiment la résistance; le conflit passe de sa phase purement religieuse à sa phase politique et la révolution éclate.

De ces deux périodes, où se manifestent successivement les

deux grandes influences qui se sont exercées au cours des siècles sur les Pays-Bas, celle de l'Allemagne tout d'abord, celle de la France ensuite, on n'envisagera dans les pages suivantes que la première.

I

Si, vers la fin du XVIe siècle, la foi reste encore intacte, l'Église, en revanche, dans les Pays-Bas comme dans toutes l'Europe de ce temps, ne remplit plus sa mission qu'avec nonchalance et, du haut en bas de la hiérarchie, elle souffre des plus graves abus (1).

Au sommet, les évêques, nommés à la recommandation du prince, simples instruments de son pouvoir et que rien n'a préparés à leurs fonctions, sont trop souvent devenus un objet de scandale pour les âmes pieuses. C'est à Liége, après Jean de Heinsberg, dont les nombreux bâtards attestent suffisamment les mœurs, Louis de Bourbon, sorte de podestat bourguignon sans rien d'épiscopal, puis Jean de Hornes, élu avant même d'avoir reçu la prêtrise et tout au moins complice sinon instigateur de l'assassinat judiciaire de Guillaume de la Marck. A Cambrai, l'évêque Jean VI (1440-79), bâtard de Jean sans Peur et d'Agnès de Croy, fait administrer son diocèse par ses grands vicaires, tandis qu'il mène joyeuse vie à la cour. Son testament énumère les enfants qu'il a eu de ses diverses maîtresses, et l'abbé de Saint-Hubert mentionne comme une chose toute naturelle, dans le mémorial du monastère, qu'il a tenu sur les fonts l'enfant de l'évêque et de la fille du prévôt de la cathédrale (2). Son successeur, Henri de Berghes, vaut mieux,

(1) Pour l'ensemble des Pays-Bas, il faut se reporter à J. G. de Hoop-Scheffer, *Geschiedenis der Kerkhervorming in Nederland van haar ontstaan tot 1531* (Amsterdam, 1873). L'esquisse que je donne ici se rapporte surtout aux Pays-Bas du Sud. On devra la compléter par Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint*, t. IV, p. 282 et suiv.

(2) H. Dubrulle, *Bullaire de la province de Reims sous le pontificat de Pie II*, p. 23 (Lille, 1905).

mais on retombe dans les prélats mondains avec Jacques et surtout avec Guillaume de Croy qui, fait évêque en 1516, devient l'année suivante archevêque de Tolède et cardinal, et meurt d'une chute de cheval à vingt-trois ans. Sur le siège de Tournai se succédèrent tout d'abord une série d'hommes politiques au service des ducs de Bourgogne : Jean Chevrot (1437-60), Guillaume Filastre (1460-73), Ferri de Clugny (1473-83), puis des étrangers comme l'Italien Antonietto Pallavicini qui résigne ses fonctions en 1497, ou comme Charles du Hautbois qui agit de même en 1518. Utrecht présente un spectacle plus significatif encore avec David de Bourgogne, procurateur de son père naturel le duc Philippe, avec Frédéric de Bade, excellent administrateur « nisi quod sacris se raro immiscuit » (1), avec Philippe de Bourgogne surtout († 1524), ancien amiral de Hollande, grand seigneur lettré, protecteur d'artistes, partisan convaincu des idées érasmiennes, Bref, par la légèreté de ses mœurs, l'absentéïsme persistant de la plupart de ses membres, la culture toute laïque et profane dont il est imbu, le haut clergé des Pays-Bas au XVIe siècle rappelle par plus d'un côté le haut clergé de France à la veille de la Révolution. Il abandonne ses fonctions épiscopales à des vicaires ou à des suffragants recrutés presque tous parmi ces moines dont il affecte de se gausser en compagnie des humanistes (2).

Naturellement, sous de tels pasteurs, la discipline ne peut se maintenir. Les chapitres, où n'entrent plus guère que des cadets de famille ou des bâtards de « grands maîtres », tombent dans un état déplorable. Les chanoines entretiennent publiquement des concubines (3), conversent à haute voix dans le chœur (4),

(1) W. Heda, *De Episcopis Ultrajectinis*, éd. A. Buchelius, p. 315 (Utrecht, 1643).

(2) Voy. par exemple dans U. Berlière, *Les évêques auxiliaires de Cambrai et de Tournai*, p. 146 (Bruges-Lille, 1905), la lettre qu'Érasme se permet d'écrire à l'évêque de Tournai à propos de son suffragant.

(3) A Liége, en 1516, « pauci viri ecclesiastici existunt quin habeant publice focarias in domibus suis claustralibus etc. » A. van Hove, *Etude sur les conflits de juridiction dans le diocèse de Liége à l'époque d'Érard de La Marck*, p. 17 n. (Louvain, 1900). Cf. les autres sources citées au même endroit.

(4) *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. V, p. 139 Louvain, 1868).

passent leur temps au jeu ou à la chasse. « Dans l'église de Saint-Omer comme dans celle de Saint-Ursmer de Binche, on a de la peine à réunir le nombre de chanoines suffisant pour la célébration des offices » (1). D'autre part, le cumul des dignités ecclésiastiques aux mains des favoris de la cour et des membres les plus éminents du clergé apporte le désordre dans une foule d'institutions. Adrien d'Utrecht est doyen de Saint-Pierre de Louvain, chanoine d'Anderlecht, prévôt de Saint-Quentin à Maubeuge, doyen de Notre-Dame d'Anvers, chanoine de Sainte-Marie et prévôt de Saint-Sauveur à Utrecht. Il en va de même de Jérôme Busleyden, chanoine de Saint-Rombaut à Malines, de Sainte-Waudru à Mons, de Saint-Lambert à Liége, trésorier de Sainte-Gudule à Bruxelles, archidiacre de Notre-Dame à Cambrai, prévôt de Saint-Pierre à Aire.

Les abbayes, les vieilles abbayes bénédictines surtout, végètent misérablement. La ferveur s'y attiédit en même temps que l'incurie s'y empare de l'administration. Au milieu du XVIe siècle, il n'y a plus que onze religieux à Saint-Denis en Broqueroie, et la discipline s'est relâchée à un point incroyable. Saint-Martin de Tournai, le Val-des-Écoliers à Mons, Saint-Nicolas d'Oignies sont à la même époque en pleine décadence (2). A Saint-Bavon de Gand, en 1540, un revenu annuel de 20,000 florins carolus ne sert plus qu'à entretenir une trentaine de moines (3). Dans plus d'un monastère de femmes, la clôture cesse d'être observée. Les sœurs « vivent quasi en dames séculières, car tous gentilzhommes et aultres gens laycs y ont libre accès et familière conversation avecq elles, jusques à aller en leurs chambres et y bancquetter, tellement que, quelquefois, il en provient de grans scandales et déshonneur, comme apostasie et procréation d'enfants » (4). Dans les hôpitaux, les religieuses négligent trop souvent le soin des malades.

(1 H. Dubrulle, *Bullaire de la province de Reims sous le pontificat de Pie II*, p. 19.

(2) Pour tous ces faits et bien d'autres du même genre, voy. U. Berlière, *Monasticon Belge*, t. I, (Maredsous, 1897).

(3) Gachard, *Relation des troubles de Gand sous Charles-Quint*, p. 108.

(4) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. IV, p. XIX. Cf. *Ibid.*, t. I, p. CXXI.

Trop visibles pour ne pas attirer l'attention, ces abus sans doute furent combattus. Le mysticisme des frères de la vie commune reste ardent jusqu'aux environs de 1500, et des hommes comme Jean Mombaer, l'auteur du *Rosetum exercitiorum spiritualium* imprimé dès 1491, ou Jean Standonk, qui alla fonder à Paris la Congrégation de Montaigu, se consacrent de tout leur cœur à stimuler la piété. Depuis la fin du XVe siècle jusqu'au milieu du XVIe, quantité d'abbayes ont été l'objet de réformes plus ou moins profondes. L'introduction de la règle de Bursfeld dans un grand nombre de maisons eut certainement d'heureux résultats (1). L'abbé de Liessies, Louis de Blois, mort en 1566, exerça bien au delà des limites du Hainaut, une influence salutaire. Dans le comté de Namur, le monastère du Jardinet se distingua par la rigueur de sa discipline, et son exemple fut suivi notamment à Gembloux et à Cortenberg. Néanmoins, il est évident que, depuis le commencement du XVIe siècle, la vie contemplative a perdu l'attrait qu'elle avait exercé sur les âmes pendant si longtemps. La bourgeoisie et la petite noblesse ne considèrent plus les abbayes que comme des asiles confortables pour leurs enfants ou leurs parents pauvres. On y entre sans vocation, souvent à contre-cœur et pour des motifs dans lesquels la religion ne joue la plupart du temps aucun rôle. Les seuls ordres encore vivants sont ceux des carmélites et des dominicains. Mais adonnés à l'étude de la théologie, occupés de controverses ou enseignant dans les universités, leurs membres ont perdu tout contact avec le peuple et partant toute action sur lui.

Tout cela n'est rien encore en comparaison du triste tableau qu'offre le bas clergé. Nommés par des abbés négligents ou par des seigneurs chez qui la piété s'est refroidie, la plupart des curés ne sont plus capables de satisfaire aux devoirs de leur ministère. Beaucoup, ivrognes et lubriques, ne valent pas mieux par leur instruction que par leurs mœurs. En 1530, on constate qu'il y a parmi eux une foule de jeunes gens « si peu instruits que

(1) U. Berlière, *Mélanges d'histoire bénédictine*, t. III, p. 58 et suiv. (Maredsous, 1901).

leurs paroissiens le sont davantage » .La plupart du temps d'ailleurs, ils ne résident point dans leur cure ; ils la cèdent à bon prix à quelque desservant misérable qui, pour vivre, en sera réduit à exploiter ses ouailles et à faire argent de la distribution des sacrements (1).

Il se forme ainsi un véritable prolétariat ecclésiastique où abondent les aventuriers, les déclassés et où il n'est même point rare de rencontrer des moines fugitifs. On peut deviner, dès lors, les conséquences d'un tel état de choses. La rapacité de ces malheureux mercenaires dépasse souvent les pires imaginations. Sous Philippe II, à une époque où la situation tend pourtant à s'améliorer, l'un d'eux va jusqu'à menacer un père de déterrer son enfant s'il ne reçoit trois ducats pour frais de funérailles. En 1569, Lorenzo de Villavicencio affirme que beaucoup de desservants sont si ignorants qu'ils ne savent point distinguer entre les doctrines orthodoxes et les hérétiques (2). Dans les « registres de l'Audience » abondent les exemples de prêtres allant à la chasse, se battant jusqu'au sang dans les tavernes, vivant publiquement avec leurs concubines et leurs bâtards. En 1547, le curé Joos Bustermann comparaît devant les échevins de Gand pour léguer sa maison à ses cinq enfants naturels (3).

Il n'en fallait pas tant pour discréditer le clergé dans une société où, sous l'influence des humanistes, se répandaient le goût de la science et le désir de mœurs plus affinées et plus élégantes. Et si l'on ajoute à cela que les immunités et les privilèges de l'Église avaient fait naître, au cours du XVe siècle, un mécontentement très vif, on ne pourra s'étonner de voir surgir, pendant les années qui précédèrent la Réforme, un véritable mouvement anticlérical. Déjà sous le règne de Maximilien, l'*Excellente Chronycke van Brabant* (4) consi-

(1) Voy. à cet égard les constatations du gouvernement dans Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint*, t. IV, p. 287.

(2) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 87, 88. Cf. encore une ordonnance de 1544 dans *Placcaeten van Vlaenderen*, I, p. 132.

(3) F. de Potter, *Gent van den oudsten tijd tot heden*, t. VIII, p. 7 (Gand, 1901).

(4) Année 1489.

dère comme un abus intolérable la présence d'ecclésiastiques dans le gouvernement « car Dieu ne les a pas destinés à cela ». A Bois-le-Duc en 1516, 1517, 1518, à Mons en 1525, les franchises du clergé provoquent des émeutes (1). Et l'hostilité du public se manifeste avec d'autant moins de retenue que le gouvernement semble la partager. Tout au moins, si dévoué défenseur qu'il soit de l'orthodoxie, se montre-t-il bien décidé à ne point laisser l'Église empiéter sur le domaine de l'État. En 1484, 1497 et 1530, défense est faite d'exécuter les bulles pontificales sans le *placet* de la cour. En 1520, une ordonnance interdit la constitution de nouvelles dîmes; une autre prohibe les transmissions de propriété en faveur des cloîtres, collèges, hôpitaux, etc., si ce n'est avec le consentement du souverain; d'autres encore restreignent la juridiction ecclésiastique ou entravent la prédiction des indulgences. En 1531, on l'a vu plus haut, malgré la répugnance visible du clergé, Charles-Quint laïcise l'organisation de la bienfaisance (2).

Où que l'on porte ses regards, on voit donc également s'amoindrir l'influence et le prestige de l'Église. Et nulle part peut-être ce mouvement de recul n'est plus frappant que dans le domaine intellectuel. C'est en dehors de l'Église, en effet, que se développent les écoles à demi laïques des frères de la vie commune, en dehors d'elle que l'imprimerie débute, en dehors d'elle enfin qu'apparaisssent les premiers humanistes. Il ne lui reste que les universités, demeurées fidèles à la théologie traditionnelle, mais dont les lettrés raillent impitoyablement les *magistri nostri*, le mauvais latin, les disputes interminables et la saleté.

Ainsi, indifférence des évêques, relâchement dans les monastères, insuffisance et ignorance du bas clergé, hostilité du peuple et de l'État, diffusion de l'instruction chez les laïques et isolement des théologiens, tels sont les principaux facteurs qui, au début du XVIe siècle, minent la puissance de l'Église. Sans doute l'édifice tient encore et personne même ne songe à

(1) Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint*, t. IV, p. 57, 75.
(2) Voy. plus haut, p. 291.

en sortir; mais on n'y éprouve plus cette confiance, cette sécurité, cette paix intérieure que l'on y a goûtées pendant tant de siècles. Si les cérémonies du culte continuent à attirer la foule (1), beaucoup n'y apportent plus qu'une dévotion tout extérieure. Parmi les lettrés comme au sein des masses, le sentiment religieux ou s'affaiblit ou s'émancipe. Les uns persiflent les moines, s'enhardissent à critiquer librement l'Église. censurent la papauté, perdent le respect des traditions (2); les autres en possession de traductions de la bible, de plus en plus largement répandus par l'imprimerie, y trouvent un nouvel aliment pour le mysticisme individuel et les méditations solitaires.

II

Le maître des premiers, on le sait à suffisance, ce fut Érasme. Vis-à-vis de l'Église, il prit, ce semble, une attitude comparable à celle de Voltaire vis-à-vis de l'Ancien Régime. Si hardis qu'ils aient été, ni l'un ni l'autre, en effet, ne prétendirent rompre avec le passé. De même que Voltaire conserve l'établissement monarchique, Érasme conserve l'établissement catholique : il ne voulut point être hérétique, ne crut jamais l'être, et, en fait, ne le fut pas. Rien ne ressemble moins aux humanistes néo-payens de l'Italie, que ce représentant par excellence de l'humanisme septentrional. Plein de confiance dans la vertu des bonnes lettres, il espère opérer par elles la réforme de l'Église, comme il a opéré la réforme de l'université de Louvain par le Collège des Trois Langues. Son idéal d'un catholicisme rationnel, ou si l'on veut rationaliste, ne diffère point, en somme, de celui de ses amis anglais, Colet ou

(1) Voy. pour l'année 1517, Pastor, *Die Reise des Kardinals Luigi d'Aragona*, p. 73. — En 1557, Badoero écrit encore : « Quanto all' udire i divini uffici non si vede divozione maggiore in altra gente ». Alberi, *Relazioni*, 1re série, t. III, p. 291.

(2) Voy. par exemple le livre *De la différence des schismes et des conciles* écrit par Jean Lemaire de Belges en 1511, violent réquisitoire contre la papauté à laquelle il va jusqu'à reprocher d'avoir imposé aux prêtres le célibat.

Morus, ou de celui de son disciple espagnol, Vivès. Si Érasme s'écarte d'eux, c'est beaucoup moins par le fonds des idées que par sa verve polémique, sa raillerie et son persiflage. Mais à y regarder de près, il est visible qu'entre l'*Utopia* de Morus et le *Moriae Encomium*, la parenté est aussi grande au point de vue religieux qu'au point de vue moral et intellectuel... et l'on sait pourtant que Morus périt martyr de son attachement à ses convictions catholiques et à l'Église.

Érasme ne se lasse pas d'attaquer, avec toutes les ressources de l'esprit le plus mordant, la piété extérieure, les œuvres, le culte des reliques, le célibat des prêtres. Mais que l'on oublie un instant la forme de ses attaques et on les retrouvera toutes dans l'*Utopie*. Car les Utopiens n'ont pas d'images dans leurs temples, leurs prêtres sont mariés, les femmes même peuvent être prêtres parmi eux. Érasme condamne l'ascétisme et la scolastique. Morus fait-il autre chose? Érasme ne se lasse point de prêcher la tolérance. Morus fait punir d'exil les intolérants par les Utopiens. Érasme, enfin, veut substituer à la théologie l'interprétation rationnelle des écritures. Morus ne demande-t-il pas à la raison de contrôler les croyances religieuses?

Mais, à vrai dire, ces idées n'appartiennent en propre ni à Morus ni à Érasme. Elles se retrouvent autour d'eux chez la plupart des humanistes et, à tout prendre, elles ne constituent qu'une application à l'Église des principes mêmes de la Renaissance (1). Elles forment le programme commun des lettrés, elles alimentent les conversations ou les pensées d'une aristocratie intellectuelle se croyant le droit de tout dire et de tout critiquer, et c'est là sans doute ce qui explique leur audace. Ceux qui y adhèrent ne songent point aux masses profondes du peuple; ce n'est pas sur lui qu'ils comptent pour réaliser leur idéal. Assurés de la faveur, non seulement des princes et de leurs ministres, mais de celle du pape et des cardinaux, ils attendent avec confiance la victoire pacifique d'un christianisme rajeuni par la science. Aux colères des moines

(1) P. Wernle, *Die Renaissance des Christentums im XVI Jahrhundert* (Tubingue, 1904).

et des théologiens, ils n'opposent que le dédain de gens sûrs d'eux-mêmes, pleins d'espoir dans le progrès des lumières et conscients de la pureté de leurs intentions. Aussi ne craignent-ils point d'applaudir aux premières manifestations du protestantisme. Jérôme Busleyden correspond avec Lefèvre d'Étaples et Érasme soutient au début les efforts de Luther. Leur humanisme aristocratique et leur tolérance les empêchent de voir s'approcher la révolution religieuse dont ils ont horreur et dont ils seront les victimes en même temps que l'Église.

Tandis que l'humanisme s'est développé spontanément dans les Pays-Bas, le protestantisme y est arrivé du dehors. On trouve bien encore, au commencement du XVIe siècle, en Hollande, en Hainaut, en Flandre, quelques rares hérétiques se rattachant soit aux Vaudois, soit aux sectes mal connues de la fin du moyen âge — tels que par exemple un certain Herman van Rijswyk qui fut condamné au feu en 1512 à La Haye comme panthéiste et athée (1) — mais entre ces attardés et le mouvement de la Réforme, on ne distingue et il n'a existé en réalité aucun rapport. Il en va autrement, il est vrai, de Wessel Gansfort, mort à Groningue en 1489, et que Luther salua comme un précurseur après avoir lu ses écrits. Mais outre que Luther, désireux d'atténuer la nouveauté de ses doctrines, semble bien avoir exagéré leur parenté avec celles de Gansfort, ce dernier, absorbé dans ses études théologiques, n'exerça aucune action sur le peuple et ne contribua pas le moins du monde à incliner les Pays-Bas vers le protestantisme (2).

Mais ne s'y inclinaient-ils pas d'eux-mêmes sous la pression des circonstances? Le discrédit du clergé, la diffusion de l'imprimerie, les progrès de l'humanisme dans les classes supérieures et les tendances mystiques d'une bonne partie des

(1) P. Fredericq, *Corpus documentorum inquisitionis haereticae pravitatis Neerlandicae*, t. I, p. 501 (Gand, 1889).

(2 Sur Gansfort, voy. K. Müller, *Kirchengeschichte*, t. II, p. 203 (Tubingue, 1902), et J.-F. Beerens, *Een leerling van Wessel Gansfort. Nederlandsch Archief voor Kerkgeschiedenis*, t. IV [1906], p. 135 et suiv. On sait d'ailleurs que ses écrits ne furent publiés qu'en 1522 par les Hollandais Hoen et Rode.

masses populaires ne préparaient-ils point inconsciemment les voies à la propagande luthérienne? Et, d'autre part, celle-ci pouvait-elle tarder à se répandre dans un pays où l'activité économique aussi bien que l'activité intellectuelle entretenaient une communication constante avec l'Allemagne?

C'est en 1518, l'année même de l'affichage des thèses de Luther à Wittenberg, que l'on surprend dans les Pays-Bas les premiers symptômes de fermentation religieuse. Comme il fallait s'y attendre, ils se manifestèrent tout d'abord à Anvers, dont la colonie allemande était à la fois si nombreuse et si influente. Le 18 mai 1519, Érasme écrit que les livres de Luther se répandent par la ville, et, dès 1520, on les traduit en néerlandais. Mais avant même que l'imprimerie les fasse pénétrer au sein du peuple, les idées nouvelles trouvent des partisans énergiques dans les monastères de l'ordre de Saint-Augustin, dont plusieurs, réformés par des moines saxons, sont demeurés en rapports intimes avec la Basse-Allemagne. A Dordrecht, en 1518, des augustins prêchent publiquement les doctrines de Luther. En 1519, leur confrère Jacques Praepositus, élève de Wittenberg, agit de même à Anvers et avec le même succès. Car tout de suite la foule se presse aux sermons des novateurs. Plus l'ardeur de leur conviction contraste avec l'apathie à laquelle l'Église est en proie, plus ils entraînent et subjuguent les âmes. Par leurs virulentes attaques contre les abus du clergé ils répondent trop bien au sentiment public pour ne point rencontrer une adhésion unanime, en sorte que, ranimant tout à la fois la vie spirituelle et échauffant l'enthousiasme populaire, leur ascendant grandit avec une rapidité surprenante.

Moins naïvement passionnés, les humanistes, de leur côté, ne cachent pas leurs sympathies pour ces prosélytes. Sans doute, ils n'approuvent pas toutes les thèses de Luther, mais comment ne soutiendraient-ils point ce moine qui rejette le monachisme, condamne la théologie au nom de l'Évangile, prétend laïciser la religion et appelle Mélanchton à Wittenberg pour y expliquer l'Écriture? S'ils ne s'inspirent point du même idéal que lui, s'ils sont aussi aristocrates

qu'il est démagogue, aussi cosmopolites qu'il est national, aussi opportunistes qu'il est révolutionnaire, ils ont cependant les mêmes ennemis, et c'en est assez pour conclure une alliance au moins momentanée. Mais ils n'entendent point aller au delà et se laisser absorber. On le voit très clairement dans la réponse d'Érasme aux avances dont il est l'objet en 1519 de la part de Luther, réponse bienveillante, mais vague au fond, fuyante et où l'on surprend le souci de ne point se compromettre ni d'aliéner sa liberté. Et s'il est vrai de dire que tous les Érasmiens ne furent point aussi prudents, si, à Anvers, Nicolas de Bois-le-Duc et Corneille Grapheus (1) adoptèrent ouvertement la Réforme, si, à La Haye et à Utrecht, C. H. Hoen et Hinna Rode correspondirent avec le Réformateur et publièrent les œuvres de Gansfort (2), la plupart d'entre eux pourtant adoptèrent l'attitude de leur chef et prétendirent rester indépendants entre Rome et Wittenberg. Vis-à-vis du luthéranisme ils agirent en somme comme on a vu si souvent de nos jours les partis d'opposition constitutionnelle agir vis-à-vis des partis révolutionnaires : ils l'encouragèrent, le poussèrent en avant sans s'engager et espérant bien, le moment venu, profiter de ses succès pour se poser en médiateurs et en arbitres.

Gagné aux idées des humanistes, le gouvernement laissa tout d'abord la propagande réformiste se développer librement. Marguerite d'Autriche, Henri de Nassau, Philippe de Ravestein ne répondent que par l'ironie aux dénonciations des moines et des théologiens. A Utrecht, l'évêque Philippe de Bourgogne laisse son secrétaire Gérard Geldenhauer afficher ses sympathies luthériennes. Manifestement aucun d'eux ne comprend ni la nature ni la portée du mouvement. Comme Marguerite d'Autriche, ils se persuadent que ce n'est là qu'une effervescence provoquée par le dérèglement et l'ignorance des moines, et, à tout prendre, il ne sont point fâchés de l'émoi qu'elle soulève parmi eux (3). D'ailleurs, si, le 7 novembre 1519, la

(1) O. Clemen, *Johann Pupper von Goch*, p. 276 (Leipzig, 1896).
(2) De Hoop-Scheffer, *Geschiedenis der Kerkhervorming*, p. 316 et suiv.
(3) Sur l'attitude du gouvernement à cette époque, voy. de Hoop-Scheffer, *op.*

faculté de théologie de Louvain a censuré plusieurs propositions luthériennes, le Réformateur n'est point condamné encore; on peut même douter qu'il le soit — et surtout l'empereur n'a point parlé.

Il n'allait point tarder à le faire et à imposer sa toute puissante volonté à l'indifférence de Marguerite et des érasmiens de la cour.

Il était arrivé dans les Pays-Bas au mois de juin 1520, tout à la fois pour préparer la guerre contre la France et trancher en Allemagne la question religieuse. Personne ne pouvait se méprendre sur ses intentions. Car n'eût-il point porté le titre de roi catholique, sa dignité impériale eût suffi à lui imposer le rôle de champion de l'orthodoxie. Empereur, il ne pouvait, sans rompre une tradition huit fois séculaire, renoncer à maintenir cette double unité spirituelle et temporelle du monde chrétien dont la première s'incarnait dans la personne du pape, comme la seconde dans sa propre personne. L'unité de la religion garantissait d'ailleurs à ses yeux, comme aux yeux de tous les princes de son temps, l'unité politique. Du jour où la lutte était déclarée entre le protestantisme et le catholicisme, il fallait opter; la neutralité n'était point possible en un temps où chacun, jusqu'à Thomas Morus et à Érasme, proclamait la nécessité d'une religion d'État (1). Si vives et si sincères qu'elles aient été, ce ne sont point seulement les convictions catholiques de Charles-Quint qui lui ont dicté sa conduite (2); ce sont avant tout des raisons politiques universellement acceptées et que ses adversaires comme ses partisans professaient également.

cit., p. 82. — Marguerite d'Autriche considéra toujours les dérèglements du clergé qu'elle détestait, comme la cause de la Réforme. Voy. par exemple, son mémoire à l'empereur en 1525, dans P. Fredericq, *Corpus*, t. V, p. 35 (Gand, 1903), et sa lettre du 24 juin 1525 au magistrat de Malines, dans P. J. van Doren, *Inventaire des Archives de la ville de Malines*, t. IV, p. 96 (Malines, 1866).

(1 Érasme approuve, en 1522, la répression de l'hérésie. P. Fredericq, *Corpus*, t. IV, p. 130, 161 (Gand, 1900). Mais il était naturellement ennemi des supplices. *Ibid.*, p. 289.

(2) C'est aussi l'opinion du dernier historien de Charles, Armstrong, *The emperor Charles V*, t. II, p. 340.

Mais s'il n'a pas dépendu de l'empereur de combattre ou de tolérer le protestantisme, il a en revanche forgé de ses mains les armes qu'il devait employer contre lui. C'est lui et lui seul qui a donné au conflit religieux le caractère d'une persécution sanguinaire et créé, pour la répression de l'hérésie, la législation la plus impitoyable que l'Europe ait jamais connue. S'il n'a pu l'imposer à l'Allemagne, il l'a organisée à sa guise dans ses « pays de par deçà », et durant tout son règne, il ne cessera, comme pris de vertige, d'en augmenter sans cesse la cruauté et l'absurdité.

Quatre mois après son débarquement à Flessingue, il recevait à Anvers, le 28 septembre 1520, Jérôme Aléandre, que Léon X lui envoyait en qualité de nonce (1). Immédiatement après paraissait le premier « placard » qui ouvre la longue liste des édits rendus contre l'hérésie dans les Pays-Bas (2). On n'en a plus le texte, mais on peut facilement en deviner le contenu et en découvrir l'inspirateur si l'on observe qu'à partir du mois d'octobre, Aléandre fit brûler publiquement dans plusieurs villes quantité de livres suspects. Sur ces entrefaites, la bulle d'excommunication lancée contre Luther le 3 janvier 1521 avait été publiée, et, le 20 mars, l'empereur adressait à ses Conseils de justice une nouvelle ordonnance condamnant au feu les ouvrages du rebelle et défendant de les imprimer et de les lire. Enfin, dans le courant de l'été, l'édit de Worms (8 mai 1521) était rendu applicable dans les provinces bourguignonnes (3). Il ordonnait à tous les magistrats de poursuivre d'office les adhérents de Luther et d'appliquer la peine de mort et la confiscation des biens à tous les imprimeurs qui, sans autorisation de l'ordinaire ou de la faculté de théologie la plus voisine, imprimeraient des livres relatifs à la foi.

Ces mesures vengeaient les théologiens et les moines de

(1) Voy. sur les événements de cette année l'excellent travail de P. Kalkoff, *Die Anfänge der Gegenreformation in den Niederlanden* (Halle, 1903).

(2) P. Kalkoff, *Anfänge der Gegenreformation*, I, p. 19. Le même, *Das erste Plakat Karls V gegen die Evangelischen in den Niederlanden*, dans *Archiv für Reformationsgeschichte*, t. I [1904], p. 280.

(3) P. Kalkoff, *Das Wormser Edikt in den Niederlanden*, dans *Historische Vierteljahrschrift*, t. VIII [1905], p. 69.

l'indifférence dédaigneuse que Marguerite d'Autriche leur avait témoignée jusque-là. Ils devenaient les maîtres de la situation; ils ne manquèrent pas d'en profiter. De toutes parts on brûle publiquement dans les villes les livres hérétiques ou simplement suspects. Et en même temps une campagne acharnée, secrètement encouragée par Aléandre, s'organise contre Érasme. Les dominicains et les carmes, qu'il a si souvent raillés aux applaudissements de la cour et des lettrés, font rage contre lui. Jacques d'Hoogstraeten, Nicolas d'Egmont, Vincent Dirks, Ruard Tapper l'attaquent dans des sermons enflammés. Tous les moyens sont bons pour le perdre : on va jusqu'à lui attribuer la composition d'un ouvrage niant le séjour de saint Pierre à Rome. On l'accuse publiquement d'hérésie; il n'est point d'injures qui ne lui soient épargnées jusqu'à ce qu'enfin il cède la place à ses adversaires et quitte les Pays-Bas pour n'y plus revenir (1).

On crut tout d'abord que, combattue avec tant de fougue, l'hérésie serait facilement extirpée. Aléandre en exprimait lui-même la conviction, mais il dut reconnaître qu'il s'était trompé. Il apprit bientôt, en effet, que Jacques Praepositus prêchait à Anvers les doctrines de Luther au mépris de l'excommunication du pape et des édits de l'empereur. Le mal était donc plus invétéré qu'il n'avait semblé au début, et le nonce constatait maintenant qu'il devenait nécessaire de faire un exemple et de « brûler vifs une demi-douzaine de luthériens » (2). Le 10 octobre, il obtenait de Charles la permission d'agir contre Praepositus. Ce ne fut toutefois que le 6 décembre que l'évêque de Cambrai chargea deux inquisiteurs d'entamer le procès de celui-ci. Il aboutit à une rétractation publique et solennelle dans l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles, le 9 février 1522 (3). Cependant d'autres poursuites étaient intentées à l'augustin Henri de Zutphen (4) et au maître d'école Nicolas de Bois-le-Duc,

(1) P. Kalkoff, *Anfänge der Gegenreformation*, I, p. 65, et II, p. 41.
(2) P. Kalkoff, *Anfänge der Gegenreformation*, II, p. 35.
(3) P. Fredericq, *Corpus*, t. IV, p. 88.
(4) *Ibid.*, p. 137.

qui parvinrent à fuir (1), au pensionnaire d'Anvers, l'humaniste Corneille Grapheus, et à maître Roland van Berchem, dont le premier fit amende honorable et dont le second fut relaxé (2).

On n'arrivait donc point à épouvanter le peuple par une condamnation retentissante et à le détourner par la terreur des nouvelles doctrines dont les progrès croissaient de jour en jour. Manifestement l'inquisition épiscopale ne suffisait plus aux besoins de la situation, et, plus manifestement encore, les juges laïques chargés de l'application des placards fermaient les yeux et laissaient faire. Et comment en eût-il été autrement si l'on songe que la plupart d'entre eux étaient érasmiens ou tout au moins gagnés à ces idées de tolérance que la lecture de l'*Utopie* et celle des *Colloques* avaient propagées parmi les gens instruits (3) ? Il fallait donc adopter sans retard de nouvelles mesures si l'on voulait préserver les Pays-Bas, le domaine héréditaire et la patrie même de l'empereur, de la contagion protestante. Charles-Quint n'hésita point. Champion de l'orthodoxie, il se devait à lui-même et quoi qu'il dût en coûter, de l'imposer à ses provinces bourguignonnes. Il ne renonça que devant l'opposition unanime de ses conseillers à y introduire l'inquisition d'Espagne (4). Mais du moins y organisa-t-il un système répressif, aussi exactement calqué sur le Saint-Office espagnol qu'il fut possible de le faire sans soulever l'opinion publique (5). Le 23 avril 1522, François van der Hulst, conseiller au Conseil de Brabant, était commis pour rechercher tous ceux qui seraient infectés du venin de l'hérésie et les châtier ainsi que l'empereur lui-même pourrait le faire (6).

(1) P. Fredericq, *Corpus*, t, IX, p. 83. Cf. P. Kalkoff, *Der Inquisitionsprocess des Antwerpener Humanisten Nikolas von Herzogenbusch. Zeitschift fur Kirchengeschichte*, t. XXIV [1903], p. 416.

(2) P. Fredericq, *Corpus*, t. IV, pp. 88, 105.

(3) Nombreux exemples dans P. Kalkoff, *Anfänge der Gegenreformation*, II, p. 17, 27, etc.

(4) C'est ce que Philippe II affirmait en 1566 au nonce du pape. Gachard, *Les bibliothèques de Madrid et de l'Escurial*, p. 86.

(5) P. Kalkoff, *Anfänge der Gegenreformation*, p. 73.

(6) P Fredericq, *Corpus*, t. IV, p. 101. — La commission du 23 avril fut complétée le 29 (*Ibid.*, p. 116. 115) et le 7 mai (?) (*Ibid.*, p. 123).

Il recevait pleins pouvoirs de citer, arrêter et emprisonner les hérétiques, de faire saisir et inventorier leurs biens, de procéder contre eux par inquisition, par dénonciation et même par la torture, en s'affranchissant au besoin de l'observation des formes ordinaires du droit, de bannir à perpétuité ou à temps, soit de toutes, soit de quelques-unes des provinces des Pays-Bas, de prononcer, lorsqu'il y aurait lieu, la confiscation du corps et des biens, de faire exécuter ses sentences, qui seraient sans appel. Charles l'autorisait encore à se faire suppléer, dans les lieux où il le trouverait nécessaire, par une ou plusieurs personnes qui auraient la même autorité que lui. Il prescrivait à ses officiers de lui prêter leur concours, voulant toutefois que ce « commissaire » ne prononçât de sentences interlocutoires ou définitives et ne fît de compositions avec les délinquants sans l'avis de maître Joos Laurensz, président du Grand Conseil de Malines, et qu'il s'adjoignît, lorsque l'occasion s'en offrirait, deux docteurs en théologie ou deux autres personnes notables, instruites dans les saintes Écritures et la théologie, afin de ramener au giron de l'Église, par une instruction suffisante, ceux que les erreurs de Luther auraient séduits.

On voit que c'est bien là dans toute la force du terme une inquisition d'État. Seul l'État nomme les commissaires chargés de poursuivre l'hérésie, seul il fixe leurs droits et leurs pouvoirs et par surcroît enfin il les choisit parmi ses fonctionnaires laïques. L'Église n'intervient pas le moins du monde dans cette institution créée pour la défendre. C'est que, aussi imbu des prérogatives de sa souveraineté que fidèle à l'orthodoxie, Charles redoute l'ingérence du pouvoir clérical. Telle qu'il la conçoit, la répression de l'hérésie apparaît comme un service public, comme une opération de police entreprise au nom du prince contre un nouveau genre de délit.

Mais le pape n'entendait point abdiquer devant l'État et abandonner à l'empereur et à ses agents la défense de la foi. Le 1er juin 1523, au vif dépit de Marguerite d'Autriche et de Charles-Quint, une bulle d'Adrien VI nommait van der Hulst, quoique laïque et par dérogation spéciale au droit canon, « universalem et generalem inquisitorem et investigatorem »

dans les provinces bourguignonnes (1). Désormais le commissaire de l'empereur devenait inquisiteur pontifical ; il cessait d'être l'instrument du prince et partant de répondre à la mission qui lui avait été confiée par celui-ci. Si l'on ajoute à cela que l'arrogance et la brutalité de van der Hulst firent tout de suite surgir de dangereux conflits (2), on comprend sans peine que la gouvernante ait profité de la découverte d'un faux commis par lui lors d'un différend avec les États de Hollande, pour lui retirer ses pouvoirs. Elle le déposa le 9 octobre 1523, assurée par la mort d'Adrien VI, arrivée le 14 septembre, que cette mesure ne soulèverait à Rome aucune difficulté.

Il fallait remplacer toutefois l'organisation que l'on venait de détruire, et la remplacer de commun accord avec le pape pour éviter dans l'avenir de nouvelles complications. Sur la proposition du gouvernement des Pays-Bas, Charles se décida à substituer au commissaire laïque créé l'année précédente, des inquisiteurs ecclésiastiques présentés par lui et nommés par le Saint-Siège. En réalité il renonçait à son inquisition d'État. Clément VII ne pouvait manquer dès lors d'entrer dans ses vues. Il envoya dans les Pays-Bas le cardinal Laurent Campeggi qui, le 17 juin 1524, dépouillait van der Hulst de la dignité d'inquisiteur apostolique et nommait à sa place trois inspecteurs nouveaux proposés par Marguerite d'Autriche : Olivier Buedens, prévôt de Saint-Martin à Ypres, Nicolas Houzeau, prieur des Écoliers à Mons, et Nicolas Coppin, doyen de Saint-Pierre à Louvain (3).

L'antique inquisition épiscopale subsista d'ailleurs à côté de ceux-ci, et les évêques prétendirent même, tout d'abord, les soumettre à leur surveillance. Mais le pape se défiait à bon droit de la mollesse et de la négligence des prélats de cour. En 1525, non seulement il affranchissait les nouveaux inquisiteurs de l'autorité diocésaine, mais il leur conférait le droit de citer devant eux les évêques et d'installer, quand et où ils

(1) P. Fredericq, *Corpus*, t. IV. p. 186.
(2) *Ibid.*, p. 228 et suiv.
(3) *Ibid.*, p. 275.

le jugeraient utile, des inquisiteurs auxiliaires (1). Il voulut même, pendant quelque temps, soustraire à l'influence de l'État l'institution qu'il venait de créer d'accord avec lui. Le 12 février 1525, il chargeait l'évêque de Liége, Érard de La Marck, d'exercer « super dicta sancta inquisitione ejusque ministris... superintendentiam et auctoritatem » (2). Mais la résistance de Marguerite d'Autriche rendit vaine cette nomination (3). Jusqu'au bout, l'organisation inquisitoriale dans les Pays-Bas devait conserver un caractère mixte, mi-politique, mi-ecclésiastique.

A l'exemple de l'empereur, son ennemi le duc de Gueldre (4), comme son allié l'évêque de Liége (5) entamèrent en même temps que lui la lutte contre l'hérésie. Les placards du premier ne le cèdent en rien pour la sévérité à ceux de Charles-Quint, et, quant au second, il s'efforçait dès 1523 d'amener les États de la principauté à autoriser la publication de l'édit de Worms. D'ailleurs, moins répandu dans le pays de Liége et dans la Gueldre que dans les provinces bourguignonnes, le protestantisme y fut naturellement combattu avec moins d'acharnement. L'intérêt du conflit se concentre sur les États héréditaires de Charles-Quint. Dans cet étroit théâtre, jusqu'à la fin du siècle, l'hérésie et l'orthodoxie se trouveront aux prises, sous les yeux de l'Europe, comme deux duellistes en champ clos.

C'est là que périrent les deux premiers martyrs de la Réforme. Le 1er juillet 1523, deux augustins d'Anvers, Henri Voes et Jean van Essen, étaient livrés aux flammes sur le grand marché de Bruxelles (6). Ce supplice, par lequel

(1) P. Fredericq, *Corpus*, t. IV, p. 319 (20 mars).

(2) *Ibid.*, p. 307.

(3) Le 12 avril 1525, elle écrit à Charles « que ladicte commission ne doict estre admise et que nullement du monde n'y debvez consentir ne accorder vostre placet ». *Ibid.*, p. 333.

(4) De Hoop-Scheffer, *Geschiedenis der Kerkhervorming*, p. 440.

(5) H. Lonchay, *Les édits des princes-évêques de Liége en matière d'hérésie au XVIe siècle*, dans *Travaux du cours pratique d'histoire nationale de P. Fredericq*, t. I, p. 25 et suiv. (Gand, 1883).

(6) Voy. les pièces relatives à cet événement dans P. Fredericq, *Corpus*, t. IV, p. 191 et suiv.

van der Hulst débuta dans sa courte carrière d'inquisiteur, eut le résultat de toutes les persécutions religieuses. Le gouvernement espérait qu'il étoufferait sous la terreur la flamme du protestantisme : il ne fit que l'aviver. Le courage des victimes frappa la foule d'admiration ; Luther les chanta dans un de ses plus beaux cantiques, et, dès l'année suivante, Érasme constate « que leur mort a fait beaucoup de luthériens » (1).

Elle servit cependant à détourner définitivement les humanistes et les lettrés de doctrines devenues trop périlleuses pour qu'un homme du monde osât encore les professer ouvertement. Désormais, si les amis d'Érasme continuent à souhaiter une réforme pacifique de l'Église, ils se bornent à en parler entre amis et portes closes. Martin Zipaeus recommande à ses correspondants de ne point prendre ouvertement le parti de Luther et de cacher leurs opinions avec le même soin qu'il cache lui-même dans sa bibliothèque les livres du moine allemand. Dorpius se déclare bien décidé à demeurer paisible spectateur de la « tragédie » qui vient de commencer (2). D'ailleurs la publication du *De libero arbitrio* (septembre 1524), par lequel leur chef vient de rompre publiquement avec Luther, les met à l'aise et fait s'évanouir leurs derniers scrupules. S'ils réprouvent les supplices, ils ne comprennent rien en revanche à l'obstination des protestants. Au milieu des passions religieuses déchaînées, ils continuent de croire que tout pourrait se passer *leviter, mansuete ac civiliter* (3). Puis les troubles qui viennent d'éclater en Allemagne effraient leur conservatisme de gens de bon ton ou d'hommes d'études. Philippe de Bourgogne, qui a tout d'abord montré aux réformés la bienveillance d'un grand seigneur curieux d'idées nouvelles, les fait poursuivre maintenant dans son diocèse. Ni chez Érasme ni chez les amis d'Érasme, on ne trouve un mot de sympathie pour les malheureux qui viennent de monter sur le bûcher : on leur reproche d'avoir manqué de *discretio spiritus* (4).

(1) P. Fredericq, *Corpus*, t. IV, p. 289.
(2) Nève, *La Renaissance des lettres en Belgique*, p. 208, 209.
(3) Voy. les paroles de Martin Lipsius dans Nève, *La Renaissance*, etc., p. 209.
(4) Le 31 août 1523, Érasme écrit à Zwingli, à propos du supplice des

Mais cette *discretio spiritus* que les humanistes prisent si haut, le peuple, lui, en manque totalement. Il se porte d'un élan sincère vers cette foi nouvelle pour laquelle on sait mourir. En dépit des placards, les pamphlets luthériens et les traductions de la bible s'enlèvent à mesure que les imprimeries clandestines les multiplient. L'ouvrier à son établi, le boutiquier derrière son comptoir discutent avec leurs clients, sans craindre de se compromettre, la doctrine de la grâce ou l'efficacité des sacrements.

> Temmerlieden, metsers sijn ons doctoren nu,
> Tengieters, pijpers, pinceellekers en schaliedekkers (1).

Aux représentations des chambres de rhétorique, on applaudit à outrance les moindres allusions aux mœurs du clergé ou aux abus de l'Église. A Anvers, dans les ruelles des quartiers populaires, s'organisent des instructions sur l'Écriture. En 1524, trente-huit artisans sont cités devant le magistrat pour avoir assisté à des réunions de la sorte « in een straetken gheheeten d'Eckstraetken, daer men lesse gedaen ende gheinterpreterd heeft de heylighe eeuwangelien... contrarie den gheboden van der keyserlieke majesteyt » (2). Des prêtres, des moines défroqués prêchent les nouvelles doctrines le dimanche dans les prairies autour de la ville *(preekers int groen)*, et, de semaine en semaine, le nombre de leurs auditeurs va croissant (3). Par contre, en 1522, un dominicain est interrompu par des injures au milieu de son sermon; la même année des femmes arrachent aux inquisiteurs des augustins qu'ils viennent d'arrêter (4); en 1523, une ordon-

augustins d'Anvers : « Quorum mortem an deplorare debeam, nescio. Certe summa et inaudita cum constantia mortui sunt. Scio pro Christo mori gloriosum esse. Nunquam defuit piis afflictio; sed affliguntur et impii, et πολύτεχνος ille, qui se subinde transfigurat in angelum lucis, et rarum est donum discretio spiritus » P. Fredericq. *Corpus*, t. IV, p. 225.

(1) Anna Bijns. *Refereinen*, p. 30 (Rotterdam, 1875).

(2 P. Fredericq, *Corpus*, t. IV, p. 259.

(3) *Ibid.*, p. 378.

(4) *Ibid.*, p. 135, 137.

nance constate la diminution significative des aumônes faites aux églises (1); en 1525, des sectaires demeurés inconnus renversent nuitamment des crucifix (2).

Pendant que le luthéranisme fait d'effrayants progrès à Anvers, où les marchands allemands le répandent de plus en plus, où les *Marranos* portugais (juifs convertis) le soutiennent par hostilité au catholicisme (3), où le gouvernement enfin n'ose agir énergiquement contre lui par crainte de porter un coup mortel à la prospérité du commerce, il gagne des adeptes toujours plus nombreux dans les diverses régions du pays (4). Ils fourmillent surtout à Utrecht, où Willem Dierks, un pauvre cuvelier, doit faire amende honorable en 1525, et dans le comté de Hollande, où le prêtre Jan de Bakker (Pistorius) est exécuté peu après pour s'être marié à l'exemple de Luther. Plus clairsemés dans les autres provinces, aucune d'elles n'échappe pourtant à la contagion. Flamandes ou wallonnes, elles s'ouvrent également à la propagande religieuse dont on constate les effets de 1521 à 1528, à Lille (1521), à Gand (1522), à Berg-op-Zoom (1525), à Courtrai (1525), à Louvain (1526), à Bréda (1526), à Bruxelles (1527), à Maestricht (1527), à Valenciennes (1527), à Dunkerke (1527), à Tournai (1527) et à Liége (1528) (5).

Ainsi, ni l'inquisition ni les placards ne parvenaient à enrayer le mal; il semblait qu'une « commune erreur contre la foi et l'Église » (6) fût sur le point d'envahir les Pays-Bas. Il est vrai que l'immense majorité de la population restait orthodoxe, mais elle l'était mollement et ne professait point pour les hérétiques cette haine violente que l'empereur se

(1) *Recueil des Ordonnances*, 2e série, t. II, p. 293.

(2) P. Fredericq, *Corpus*, t. IV, p. 356.

(3) Sur le rôle de ceux-ci voy. Kalkoff, *Anfänge der Gegenreformation*, I, p. 38.

(4) Le 15 mai 1525, Marguerite d'Autriche affirme qu'aucune province n'en est indemne. P. Fredericq, *Corpus*, t. IV, p. 344.

(5) J'emprunte toutes ces dates aux riches matériaux rassemblés dans le *Corpus* de P. Fredericq, auquel il est inutile de renvoyer en détail pour chacune d'elles.

(6) Ce sont les propres termes du placard du 14 octobre 1529.

plaisait à afficher dans son discours de 1531 aux États généraux (1). La plupart des fonctionnaires et surtout des magistrats municipaux continuaient de n'appliquer qu'avec une répugnance visible les édits contre les luthériens. Les inquisiteurs surtout étaient l'objet d'une animadversion générale. Ceux qui ne les condamnaient point au nom de la tolérance religieuse voyaient avec inquiétude leur action échapper à tout contrôle et soustraire les accusés à leurs juges naturels. De bonne heure des protestations s'élèvent contre eux. En 1527, les échevins de Valenciennes sollicitent de la gouvernante le droit d'assister aux procès d'hérésie intentés à leurs bourgeois (2); Lille formule une demande analogue vers 1531 (3), tandis que, plus hardis encore, les États de Hollande déclarent que les villes sont suffisamment armées pour réprimer les abus qui pourraient se produire en matière religieuse, attribuent aux désordres du clergé l'agitation dont souffre le pays et proposent de laisser chacun prêcher librement la parole de Dieu (2).

Mais plus le pays inclinait à la douceur, plus l'empereur redoubla de sévérité. Il s'était juré d'extirper l'hérésie de ses provinces, et, jusqu'au bout, il devait sur ce point demeurer inflexible. Si la situation s'aggravait sans cesse malgré les mesures prises, c'est donc que ces mesures étaient insuffisantes. Et dès lors, au lieu de renoncer à la lutte, il fallait lui imprimer une nouvelle vigueur et se dépouiller de tous scrupules pour atteindre au but. Le seul tort avait été de se montrer trop clément. Il importait d'agir sans pitié et de proportionner les châtiments à la grandeur du péril. C'est la mort que le placard du 14 octobre 1529 promulgue avec la

(1) Voy. plus haut, p. 108.

(2) P. Fredericq, *Corpus*, t V, p. 269.

(3) *Ibid.*, p. 38, P. Fredericq date cette pièce de l'année 1525, mais elle est certainement postérieure à la mort de Marguerite d'Autriche (décembre 1530), puisque la gouvernante y reçoit le titre de « reine », qui ne peut s'appliquer qu'à Marie de Hongrie.

(4) *Registre d'Aert van der Goes*, t. I, p. 432. — Même dans une petite ville comme Limbourg, on voit des échevins protester contre les poursuites extraordinaires et réclamer le renvoi des prévenus devant leur juridiction. J. Hashagen, *Geschichte der familie Hoesch*, t. I, p. 393 (Cologne, 1911).

même abondance que devaient le faire plus tard les décrets de la Révolution française au temps de la Terreur. La mort pour tous ceux qui discuteront de la foi sans être théologiens, la mort pour ceux qui confectionneront et répandront des images injurieuses pour Dieu, la Vierge ou les Saints, la mort enfin pour ceux qui, connaissant des hérétiques, ne les dénonceront pas, tel est le « système draconien, absurde, antijuridique et cruel dans sa simplicité » (1) qu'inaugure ce fameux placard (2). A côté de lui, bien entendu, l'inquisition continue à fonctionner, recherchant et examinant les hérétiques, qu'elle livre ensuite au bras séculier s'ils persistent dans leurs erreurs.

Le placard de 1529, renforcé encore le 7 octobre 1531 (3), s'il avait été observé à la lettre, eût entraîné une véritable hécatombe de victimes et un amoncellement de ruines. Car, outre la mort, il frappait encore les coupables de la confiscation des biens, et de plus, ne distinguant pas entre les confessions, il menaçait des mêmes peines les orthodoxes et les dissidents. Mais son outrance même ne permit pas de l'appliquer dans toute sa rigueur. Cependant le régime de terreur qu'il fit peser sur le pays entrava très sérieusement l'expansion du protestantisme. Les communautés naissantes se désagrégèrent, les prédicants se cachèrent ou émigrèrent en Allemagne. Personne, d'ailleurs, n'essaya de la résistance. Sujets fidèles du prince, les luthériens avaient toujours évité de prendre à son égard l'attitude de rebelles. Ils se courbèrent sous l'orage, renoncèrent à la propagande publique et ne professèrent plus leur foi qu'en secret. Mais, privés désormais d'enseignement religieux par la dispersion de leurs pasteurs, abandonnés à leur interprétation personnelle de l'Écriture,

(1) J'emprunte ces expressions à Edm. Poullet, *Histoire du droit pénal dans le duché de Brabant*, t. II, p. 70 (Bruxelles, 1870). — On se servira utilement, pour la connaissance des lois portées par Charles-Quint contre l'hérésie, du chapitre II (tome II) du livre de Poullet, et de la description populaire mais très exacte de P. Fredericq, *De Nederlanden onder Keizer Karel*, t. I, (Gand, 1885).

(2) *Placcaeten vau Vlaenderen*, I, p. 107 ; *Recueil des Ordonnances*, 2e série, t. III, p. 262.

(3) *Placcaeten van Vlaenderen*, I, p. 113.

sortis d'ailleurs presque tous de la petite bourgeoisie ou de la classe ouvrière, partant incapables de discerner entre les doctrines et de conserver intacte celle qu'ils avaient reçue, beaucoup d'entre eux ne devaient pas tarder à passer aux sectes nouvelles qui commencent, vers cette époque, à se répandre dans le peuple. En réalité, l'empereur, en enrayant la marche du luthéranisme, le fit refluer vers l'anabaptisme, auquel passèrent très rapidement la plus grande partie de ses fidèles. Un nouvel adversaire, plus terrible que le premier, allait bientôt paraître à sa place.

III

L'agitation produite dans les esprits par la propagande luthérienne n'avait pas été sans agir sur les adeptes, d'ailleurs très clairsemés, que conservaient encore les vieilles hérésies du moyen-âge. En 1525, un certain Coppin, puis après lui Quentin Couturier répandirent dans les environs de Lille, en Hainaut et jusqu'en Brabant, une sorte de panthéisme populaire (1). A la même époque (1525) un couvreur en ardoises anversois, Loy Pruystinck, fondait une secte de « libertins spirituels » ou « Loïstes », qui furent pendant un instant assez nombreux en Brabant et en Flandre et qui s'inspiraient de tendances manichéennes. Il eut même l'audace de soumettre ses doctrines à Luther, qui le dénonça aussitôt en termes furibonds à la communauté évangélique d'Anvers (2). Au reste, il ne faudrait point attacher grande importance à ces mouvements s'ils n'avaient certainement contribué pour leur part à frayer à l'anabaptisme son chemin vers les Pays-Bas (3).

Né dans l'Allemagne du Sud au milieu des troubles de la

(1) P. Fredericq, *Corpus*, t. V, p. 94.

(2) J. Frederichs, *De secte der Loïsten of Antwerpsche libertijnen* (Gand, 1891).

(3) Sur le soulèvement des anabaptistes, voy. plus haut, p. 115 et suiv. Malgré mes efforts pour exposer ici la question non plus au point de vue politique, mais au point de vue religieux, il m'a été impossible d'éviter certaines répétitions.

guerre des paysans et également persécuté dès sa naissance par les catholiques et par les protestants, l'anabaptisme s'était développé dans les classes populaires avec une rapidité surprenante. Transporté à Emden par Melchior Hofmann (1529), il gagna presque aussitôt toutes les provinces septentrionales de l'État bourguignon et poussa même des ramifications jusqu'à Maestricht et jusqu'en Brabant (1). On possède, dès l'année 1529, des chants d'anabaptistes néerlandais, tout débordants de piété extatique et dans lesquels, à côté de la description des souffrances qui attendent les purs et d'exhortations à supporter patiemment les supplices, se rencontrent des attaques passionnées contre l'Église et ses dogmes (2). A partir de 1531, Amsterdam, où s'est fondée une secte de « Melchioristes », devient le centre d'une véritable prédication anabaptiste.

On s'explique aisément ces progrès, si l'on observe que l'anabaptisme, tant par la simplicité de sa théologie que par la nature même du mysticisme dont il s'imprégna sous l'influence de Hofmann, convenait merveilleusement à l'intelligence simpliste et à la naïveté des masses populaires. Ne s'adressait-il point, en effet, aux deux sentiments les plus puissants sur elles, la terreur et l'espoir, en annonçant la fin prochaine du monde et l'arrivée du règne de Dieu? Mais, dès lors, l'anabaptisme devait nécessairement revêtir un caractère révolutionnaire. Son mysticisme apocalyptique l'obligeait à rejeter tous les principes sur lesquels reposait l'organisation sociale, puisqu'il ne voyait dans cette organisation que l'œuvre du mal et aspirait à son anéantissement. Il repoussait et condamnait à la fois l'Église et l'État. Plus de prêtres, mais aussi plus de propriété, plus d'armées, plus de tribunaux, plus de maîtres! Les « justes » et les « purs », éclairés par la parole de Dieu, allaient fonder dans la lumière un monde idéal de vertu, de liberté et de justice, une cité céleste où s'effaceraient toutes les distinctions entre les hommes, où tous les rangs seraient confondus dans l'amour et la charité.

(1) Sur Melchior Hofmann, voy. F. O. zur Linden, *Melchior Hofmann, ein Prophet der Wiedertäufer* (Harlem, 1885).

(2) R. Wolkan, *Die lieder der Wiedertäufer*, p. 57 et suiv. (Berlin, 1903).

Hofmann et ses disciples ne tentèrent point toutefois de réaliser par la violence l'idéal qu'ils rêvaient. Révolutionnaires en esprit, ils ne le furent pas en action. Mais leurs doctrines n'en constituaient pas moins pour l'État le plus sérieux péril, et lorsque, vers 1530, il en eut compris la nature et découvert les progrès, le gouvernement entreprit aussitôt contre elles une lutte acharnée. Dès 1531, Marie de Hongrie ordonnait aux Conseils de justice et aux gouverneurs des provinces de rechercher les anabaptistes et de prendre à leur égard toutes les mesures de prudence que requérait la situation (1). Ce fut bien pis quand, deux ans plus tard, en 1533, apparut un nouveau prophète, le boulanger Jan Matthijs de Harlem. Avec lui s'ouvre la crise suprême de l'anabaptisme. C'en est fait de la résignation et de la patience : il ne suffit plus d'attendre le règne de Dieu, il faut l'établir par l'épée, anéantir les méchants, élever par la violence une nouvelle Jérusalem. L'heure de la vengeance a sonné et tout de suite, chez les illuminés que surexcitent les missionnaires de Matthijs, le mysticisme se transforme en folie guerrière. En 1534, ils se soulèvent à Amsterdam et peu s'en faut que la ville ne tombe en leurs mains (2).

Mais la société qu'ils menacent unit ses efforts contre eux. Les protestants ne les haïssent pas moins que les catholiques. Les villes, où les échevins n'appliquent qu'à regret les placards contres les luthériens, se montrent impitoyables à l'égard des anabaptistes. C'est qu'avec eux la question religieuse est devenue une question sociale. Leur communisme exaspère et terrorise ceux qui possèdent et ferme leurs cœurs à la pitié. Contre les sectateurs de Matthijs et de Jean de Leyde, une justice expéditive prononce invariablement la mort : le feu ou l'épée pour les hommes, la noyade pour les femmes. Pendant le siège de Munster, où les chefs du mouvement, traqués dans les Pays-Bas, ont été fonder la « nouvelle Jérusalem », les soldats du comte d'Hoogstraeten taillent en pièces les bandes

(1) *Inventaire des Archives départementales du Nord*, t. V. p. 14, 45 (Lille, 1885).

(2) Cf. plus haut, p. 116.

qui se sont mises en route pour rejoindre leurs frères. Au mois de juin 1535, un placard condamne à mort tous les anabaptistes, même ceux qui abjureront leurs erreurs (1). Si les massacres furent moins nombreux dans le Sud des Pays-Bas que dans la Hollande et les contrées voisines, c'est que les sectaires s'y rencontraient plus clairsemés et partant moins dangereux, non point qu'ils y inspirassent une moindre horreur. Nous avons vu plus haut qu'on les bannit d'Anvers dès 1534 sous peine de la vie; en 1535, on y mettait encore leur tête à prix et l'on défendait de vendre le portrait de Jean de Leyde ou des livres qui parlassent de lui (2).

La chute de Munster (25 juillet 1535) ne mit pas fin tout de suite à la folie sanguinaire qui s'était emparée de l'anabaptisme. Pendant quelques années, on rencontre encore des fanatiques dont le plus connu est Jean de Batenberg de Vollenhove (dans l'Overijssel) qui fut arrêté en 1537 en Artois et exécuté sur l'ordre de Marie de Hongrie. Plus tard, des sectes d'un caractère mi-religieux et mi-anarchique, comme celle que Lorenzo de Villavicencio décrit en 1564, semblent attester la persistance de ce mysticisme révolutionnaire dont Jean de Leyde fut la plus saisissante incarnation (3). Mais ce ne sont là que des phénomènes sporadiques et sans importance. Si les prédications apocalyptiques d'Hofmann se retrouvent encore dans le curieux *Wonderboek* de David Joris (1542), elles s'y concilient avec le respect des pouvoirs établis et l'obéissance aux princes qui, éclairés par Dieu, déposeront un jour volontairement leurs couronnes. D'ailleurs, la grande majorité des anabaptistes en revint très tôt, après la crise terrible que l'on venait de traverser, à leurs doctrines primi-

(1) *Placcaeten van Vlaenderen*, I, p. 118. — L'année précédente, le 27 février 1534, l'empereur avait accordé leur pardon à tous les anabaptistes de la Hollande qui se repentiraient dans le terme de vingt-quatre jours. Eug. Hubert, *Analyse du registre sur le fait des hérésies*, etc. dans P. Fredericq, *Travaux du cours pratique d'histoire nationale*, t. II, p. 117 Gand, 1884).

(2) *Bulletin des Archives d'Anvers*, t. II, p. 335. Cf. K. Vos, *De doopsgezinden te Antwerpen in de XVIe eeuw. Bulletin de la Comm. Roy. d'Hist.*, t. LXXXIV [1920], p. 311 et suiv.

(3) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. XXVI.

tives, auxquelles Menno Simons de Wittmarsum donna une forme nouvelle (1).

Depuis lors, ils furent pendant longtemps aussi doux et inoffensifs qu'ils avaient été dangereux un moment. Leurs communautés prétendaient restaurer le christianisme primitif sur la base de l'amour du prochain et de la conscience individuelle sans prières ni sacrements. Néanmoins elles continuèrent de rester en butte à la haine publique, et la persécution déchaînée contre elles ne cessa plus de sévir. En 1566, Guillaume d'Orange lui-même, c'est-à-dire le protagoniste de la tolérance religieuse, proposait à Marguerite de Parme de les expulser des Pays-Bas (2). Autant qu'il est possible d'en juger, les anabaptistes fournirent, jusqu'à la fin du règne de Charles-Quint, la presque totalité des victimes de l'inquisition et des placards (3). Il semble même que, détournée contre ces malheureux, l'impitoyable législation de l'empereur ait laissé jouir les luthériens d'une tranquillité relative (4). Du reste les supplices ne les empêchèrent point de faire de nouveaux adeptes. Ils se répandirent même dans les provinces méridionales, où le prolétariat industriel des régions manufacturières leur fournit quantité de nouveaux adeptes (5).

(1) Voy. l'article « Mennoniten » de S. Cramer dans la 3e édit. (1903) de la *Realencyclopedie für protestantische Theologie*, de Herzog.

(2) Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 220, 226, 385 (Bruxelles, 1850).

(3) Voy. à cet égard l'analyse du recueil de chants anabaptistes *Het offer des Heeren* (1562-63) dans Wolkan, *Die Lieder der Wiedertäufer*, p. 59 et suiv. Le texte de l'*Offer des Heeren* vient d'être republié par S. Cramer dans la *Bibliotheca reformatoria Neerlandica*, t. II (La Haye, 1905). — Voy. aussi la liste alphabétique des martyrs protestants néerlandais dressée par les auteurs de la *Bibliotheca Belgica* dans leur *Bibliographie des martyrologes protestants néerlandais* (Gand, 1890). Sur 877 martyrs mentionnés, 617 sont des anabaptistes. De ces 877 victimes, 223 moururent sous le gouvernement de Charles-Quint, les autres sous celui de Philippe II.

(4) Philippe II le constate en 1559 : « Nous entendons que plusieurs [magistrats], tenans peu de compte desdictz luthériens et sacramentaires, font tant seullement quelque debvoir contre les anabaptistes ». Gachard, *Documents inédits*, t. I, p. 337 (Bruxelles, 1833).

(5) Ils continuèrent d'ailleurs, au moins dans le Nord, à compter des adhérents parmi les classes supérieures. Voy. à cet égard l'étude récente de F. Ritter,

En 1561, ils avaient des communautés à Anvers, à Tournai, à Ypres, à Poperinghe, à Armentières et à Hondschoote où nous les retrouverons plus tard, au moment de la crise suprême ouverte par l'intervention du calvinisme (1).

IV

Après le placard de 1529 et l'écrasement de la révolte des anabaptistes en 1535, la propagande publique de l'hérésie est entravée dans les Pays-Bas. Les humanistes se sont réconciliés, au moins en apparence, avec l'Église et se confinent désormais dans l'érudition pure. Les communautés luthériennes sont dissoutes; les anabaptistes se cachent au sein des masses populaires. Il n'y a plus de prêches, plus de scandales dans les églises, plus d'apostasies retentissantes comme celles de Praepositus ou de Pistorius. D'autre part, l'influence directe de Luther cesse de se faire sentir, depuis que, modifiant son attitude primitive, il a cessé de s'appuyer sur le peuple pour agir de commun accord avec les princes protestants d'Allemagne.

Et pourtant le gouvernement sent bien que sa victoire n'est qu'apparente. Si l'hérésie ne se montre plus, elle continue à vivre dans les consciences, comme un arbre abattu, mais non point arraché, auquel ses racines conservent une existence souterraine. Peut-être même est-elle plus dangereuse maintenant qu'elle ne l'a jamais été. Car, abandonnée par tous ceux qui n'y avaient adhéré que par dilettantisme intellectuel, amour de la nouveauté ou tendances révolutionnaires, elle ne compte plus que des adeptes réellement convaincus, attachés de toute

Zur Geschichte der Häuptlinge von Werdum und der taufgesinnten Märtyrerinnen Maria v. Beckum und Ursula v. Werdum, dans Jahrbuch der Gesellschaft für Väterl. Alterthümer zu Emden, t. XV [1905], p. 390 sqq., 504.

(1) En 1563 et en 1565, le catholique Cassander publia encore contre eux deux traités *De baptismo infantium*, et en 1565, le calviniste Guy de Bray les attaqua dans un virulent pamphlet intitulé : *La racine, source et fondement des anabaptistes*.

leur âme à la foi nouvelle et prêts, s'il le faut, à lui sacrifier leur vie. D'ailleurs leur religion personnelle ne s'affiche point au dehors; les confesseurs sont infiniment rares parmi eux; ils ne recherchent point le martyre, et ce n'est qu'à la dernière extrémité qu'ils l'acceptent lorsque, découverts et amenés devant les juges, ils se voient contraints de choisir entre la mort et l'abjuration. Respectueux de l'autorité qui les traque, ils se soumettent à ses sentences sans murmurer. Jusque sur le bûcher ils ne profèrent aucune parole de haine, aucun appel à la vengeance. Comme les premiers chrétiens ils meurent les yeux fixés au ciel, en chantant des cantiques, et, comme les premiers chrétiens aussi, ils suscitent par leur douceur et leur fermeté des conversions dans la foule accourue à leur supplice. Leurs « testaments spirituels », ces effusions si sincères et si touchantes qu'ils adressent du fond d'un cachot à leurs familles et à leurs parents, les récits, empoignants dans leur simplicité, qui relatent naïvement leur arrestation, la nuit ou à la table de famille, au milieu des cris et des pleurs de la mère et des enfants, qui décrivent leur résignation, rapportent leur interrogatoire et retracent leurs derniers moments, circulent sous le manteau, renforçant la foi des uns, troublant ou attendrissant les autres (1). Non seulement à Anvers, où fonctionnent quantité d'imprimeries clandestines, mais surtout dans la ville protestante d'Emden, sur la frontière de Frise, la presse les multiplie sans relâche.

Et malgré toutes ces précautions, le gouvernement ne parvient pas à en empêcher la diffusion. Ils pénètrent partout, cachés avec des bibles et des recueils de cantiques au fond de la hotte des colporteurs *(Calis-cremer)*, enfouis dans la cale des bateaux ou dans les lourds chariots de marchandises sous les tonneaux et les caisses, dissimulés enfin, dans des ballots d'apparence inoffensive, parmi les serges, les toiles ou les tapisseries. On a recours à tous les moyens pour tromper

(1) Voir à ce propos la *Bibliographie des martyrologes protestants* (mentionnée plus haut), p. 75. Cf. les récits fort vivants de F. de Enzinas, *Denkwürdigkeiten vom Zustande der Niederlande und von der Religion in Spanien*, trad. de H. Boehmer, p. 5, 34 (Bonn, 1893).

ou dépister les recherches. Les livres suspects sont pourvus de titres anodins, de fausses approbations de l'autorité ecclésiastique ou tout au moins ne portent ni nom de lieu, ni nom d'auteur, ni marque typographique (1). Aussi les placards ne cessent-ils de restreindre la liberté des imprimeurs et celle des libraires. En 1544, défense est faite d'imprimer sans en avoir obtenu le privilège du gouvernement, de mettre sous presse tout manuscrit qui n'aura pas été soumis préalablement au Conseil privé, de vendre, sauf approbation de l'officier compétent, des livres anonymes ou écrits en langue étrangère (2). En 1546, on impose aux imprimeurs un serment dont la violation sera punie de mort, en même temps qu'on publie le catalogue des seuls ouvrages qui pourront être employés dans les écoles, ainsi que l'*index* des livres prohibés, dressé par l'université de Louvain (3).

Comme la liberté de la presse, la liberté de la scène fut abolie. Accoutumées à une indépendance complète, les chambres de rhétorique ne craignaient point d'entremêler leurs *Spelen van zinnen* d'attaques très violentes contre le clergé, de railleries contre les pèlerinages, le jeûne, le culte des saints ou les indulgences. Les représentations données à Gand en 1539 avaient fait scandale, et dans une pièce jouée la même année à Middelbourg s'étaient révélées des tendances luthériennes (4). Il fallait couper court à un danger que la popularité des spectacles pouvait rendre bientôt menaçant. A partir de 1536, il fut interdit aux rhétoriciens de monter un nouvel ouvrage sans l'octroi de l'échevinage local et l'autorisation des dominicains, et on leur défendit, en 1540, de se

(1) Nombreux détails épars à ce sujet dans la *Bibliographie des martyrologes protestants néerlandais*. — On imprimait aussi à Anvers des livres protestants pour l'étranger, par exemple la traduction de la bible en anglais par Tyndal, que les marchands de la Hanse transportaient à Londres dans leurs ballots. *Hansische Geschichtsblätter*, t. I [1871], p. 155.

(2) *Placcaeten van Vlaenderen*, I, p. 130.

(3) *Ibid.*, p. 135. — L'index fut republié en 1550. *Ibid.*, p. 170.

(4) Jonckbloet, *Geschiedenis der Nederlandsche letterkunde*, t. II, p. 466. (Groningue, 1889); Cramer et Pijper. *Bibliotheca reformatoria Neerlandica*, t. I, p. 275 et suiv. (La Haye, 1903).

permettre des allusions à l'Écriture et aux sacrements. Il va sans dire que les écoles ne furent pas oubliées. Les édits de 1546 et de 1550 subordonnent leur ouverture à l'autorisation du juge local et du curé de la paroisse, du chapitre ou de l'écolâtre (1).

Malgré tout cependant, et quelques soins que l'on prit pour la combattre sous toutes les formes et lui barrer tous les chemins, l'hérésie grandissait sans cesse. Le placard du 22 septembre 1540 constate que « les sectes maudites et perverses continuent à se multiplier et que la situation va de mal en pis » (2). Pour en venir à bout, il faut donc redoubler de sévérité, et, aux peines anciennes, en ajouter de nouvelles. Désormais, les hérétiques sont proclamés inhabiles à disposer de leurs biens; tous ceux qui négligeront de les dénoncer ou présenteront des requêtes en leur faveur seront traités comme leurs fauteurs et complices; enfin les officiers qui, effrayés par la cruauté des édits, se permettraient d'en adoucir l'application, perdront leur office et seront punis arbitrairement.

Il était impossible d'aller plus loin dans la voie de la terreur. Charles avait épuisé tous les moyens dont le pouvoir civil disposait pour le maintien de l'orthodoxie. Et puisque ses efforts demeuraient impuissants, il ne lui restait qu'à se tourner vers les inquisiteurs apostoliques pour les associer plus intimement et plus efficacement à son œuvre. Depuis leur institution en 1524, ceux-ci, en effet, n'avaient point réussi à étendre leur juridiction à tout le pays. Ils n'avaient pénétré ni dans le Luxembourg (3) ni à Groningue, et le Brabant, la plus riche et la plus importante des provinces, avait manifesté à leur égard des dispositions si hostiles que leur action y avait été presque

(1) E. Poullet, *Histoire du droit pénal dans le duché de Brabant*, t. II, p. 76.

(2) *Placcaeten van Vlaenderen*, I, p. 122.

(3) J. Frederichs, *De inquisitie in het hertogdom Luxemburg*, dans J. Frederichs et J.-J. Mulder, *Twee verhandelingen over de inquisitie in de Nederlanden* (Gand, 1897), p. 102 et suiv., a montré que l'inquisition fonctionna dans le Luxembourg, mais il ne donne pas d'exemples pour le règne de Charles-Quint.

complètement paralysée (1). D'ailleurs, la sévérité des placards soulevait chez eux des scrupules bien compréhensibles. Ils hésitaient à soumettre aux Conseils de justice les pièces des procès qu'ils avaient instruits, et à envoyer ainsi à la mort une foule de gens qui, suivant les principes de la juridiction ecclésiastique, n'eussent souvent été passibles que d'une simple pénitence. Il avait fallu les rassurer, en 1544, en obtenant de Paul III un bref qui les autorisait à déposer, en matière d'hérésie, devant les juges laïques (2).

Ce bref atteste l'union intime qui va exister désormais, pour la répression de l'hérésie, entre les agents de l'État et ceux de l'Eglise. Sans perdre leur caractère apostolique ni cesser d'être nommés par le pape, les inquisiteurs agiront à l'avenir de concert avec l'autorité civile. Dès 1545, l'empereur ordonne d'installer des inquisiteurs spéciaux en Artois, en Brabant, en Flandre, en Hainaut, en Hollande et en Zélande, et les instructions qu'ils reçoivent en 1546 les placent sous le contrôle du gouvernement et leur assignent le rôle d'auxiliaires des magistrats criminels (3). Le placard du 28 avril 1550 introduit de toutes pièces ce nouveau système (4). Non seulement il confirme toutes les pénalités contenues dans les placards précédents, non seulement il exige un certificat de catholicisme de chaque personne venant se fixer dans le pays, mais il assimile les inquisiteurs aux fonctionnaires impériaux et il ordonne à tous les officiers publics de leur prêter main forte.

Pourtant le Brabant et Anvers protestèrent avec tant d'énergie contre ces stipulations qui allaient ruiner le commerce et disperser les marchands, qu'il fallut en adoucir la rigueur et en dissimuler la portée. L'édit promulgué le 25 septembre

(1) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. CXXIII. — Pour Anvers spécialement voy. J.-J. Mulder, *De uitvoering der geloofsplakkaten en het stedelijk verzet tegen de inquisitie te Antwerpen*, dans *Twee verhandelingen*, etc., p. 1 et suiv.

(2) Eug. Hubert, *Analyse du registre sur le faict des hérésies*, p. 119.

(3) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t I. p. CXIV; E. Poullet, *Histoire du droit pénal dans le duché de Brabant*. t, II, p. 94.

(4) *Placcaeten van Vlaenderen*, I, p. 157. Ce texte est daté du 29 avril, mais il fut promulgué dès le 28 en Brabant.

exempte les marchands étrangers de justifier de leur orthodoxie et ne parle plus des inquisiteurs, dont il remplace le nom par celui de « juges ecclésiastiques » (1). Mais ce ne fut là qu'une concession de pure forme. En réalité, l'inquisition continua de fonctionner sous le contrôle et avec l'appui de l'État partout où cela fut possible sans alarmer trop vivement l'opinion. Le 31 mai 1550, Charles-Quint lui donnait de nouvelles instructions (2) et, en 1555, il prescrivait encore aux huissiers et sergents du Conseil privé, du Grand Conseil de Malines et du Conseil de Flandre, de lui fournir aide et assistance (1). Il se borna, provisoirement du moins, à ne pas l'imposer aux Brabançons, et il feignit même d'ignorer que les bourgmestres d'Anvers n'avaient accepté le placard du 25 septembre 1550 que sous réserve de leurs privilèges, ordonnances, statuts et coutumes. Encore s'étaient-ils abstenus d'assister à sa publication, et le héraut chargé de la lecture de l'édit avait-il eu soin de bredouiller au point que personne n'avait pu en comprendre un seul mot (4). Ce placard du 25 septembre 1550 est le dernier que Charles-Quaint ait rendu en matière religieuse. La guerre avec la France, qui éclata peu après et qui remplit les dernières années de son règne, en empêcha d'ailleurs l'application rigoureuse.

A tout prendre, l'empereur échoua donc dans sa lutte contre l'hérésie. Il parvint bien à ralentir le progrès des nouvelles doctrines : il ne réussit pas, malgré tous ses efforts, à les extirper. Et l'on distingue facilement les causes de cet insuccès. La première réside dans la nature même du pays. Il était impossible, en effet, sans ruiner les provinces, de leur imposer dans toute sa rigueur, la féroce législation des placards. Comment garantir cette terre « commune à toutes les nations » et qui, de

(1) *Placcaeten van Vlaenderen*, I, p. 186.

(2) *Placcaeten van Brabant*, t. I, p. 41.

(3) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. CXXI : ordonnances du 31 janvier et du 1er février 1555. Voy. encore (*Ibid.*, p. CXXII) l'analyse d'une lettre aux évêques du 27 janvier 1555.

(4) Piot, *Chroniques de Brabant et de Flandre*, p. 129 (Bruxelles, 1879). Cf. Mulder, *Uitvoering der geloofsplakkaten te Antwerpen*, p. 5 et suiv.

plus en plus, vivait de l'industrie d'exportation et du commerce international, contre l'infiltration d'idées répandues par toute l'Europe? La civilisation cosmopolite de l'État bourguignon était incompatible avec le maintien rigoureux de l'orthodoxie, et l'intransigeance en matière de foi y devait aboutir fatalement à l'anéantissement de la prospérité économique. Guillaume d'Orange le voyait bien lorsqu'il écrivait quelques années plus tard « que les Pays-Bas étant le marché de la chrétienté ne pouvaient faire un monde à part » (1).

Mais Charles-Quint lui-même ne manquait point de s'en rendre compte. Si puissants et si sincères que fussent les sentiments religieux qui le poussaient à défendre l'Église, pouvait-il leur sacrifier entièrement la richesse de ses sujets de par deçà? Ne savait-il point que cette richesse constituait la base de son crédit et que sa disparition eût entraîné l'ébranlement de ses finances et partant de sa puissance militaire? Aussi sa conduite trahit-elle manifestement les hésitations qu'il éprouve entre ses devoirs de catholique et ses intérêts de souverain. Il promulgue les pénalités les plus cruelles, il se montre inexorable dans le texte de ses édits, mais il tolère des tempéraments dans l'application. Par une contradiction significative, il épargne à Anvers, principal foyer de l'hérésie, l'intervention directe de ses agents et y abandonne aux échevins la poursuite des suspects, parce qu'il n'ose y provoquer l'exode des étrangers et la décadence du port et de la bourse. C'est tout au plus s'il lui arrive de temps à autre d'en bannir les *Marranos* portugais, et encore la fréquence et la contradiction des édits qu'il rend contre eux, attestent-elles leur inefficacité (2). D'autre part il se garde d'indisposer la haute noblesse et lui laisse une complète liberté d'allures. Le prince d'Orange affirme, en 1567, que du temps de l'empereur, plusieurs gentilshommes luthériens ont toujours résidé dans son hôtel sans être inquiétés (3).

(1) Groen van Prinsterer, *Archives de la Maison d'Orange*, 1re série, t. II, p. 435, 438 (Leyde, 1835).

(2) *Liste chronologique des Édits et Ordonnances de Charles-Quint*, p. 213 (an. 1537), 225 (an. 1538), 318 (an. 1549), 332 (an. 1550) (Bruxelles, 1885).

(3) Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 329.

Il faut ajouter à cela que l'atrocité même des placards en rendait la stricte exécution impossible. Quelle apparence y avait-il que des échevins condamnassent à mort des malheureux coupables seulement d'avoir lu la bible ou possédé un recueil de cantiques prohibés ou parlé de religion entre amis? De très bonne foi, la plupart d'entre eux considéraient les édits de l'empereur comme de simples épouvantails destinés à effrayer le peuple, mais qu'il fallait appliquer avec discernement, en proportionnant les peines à l'importance des délits (1). Il n'y eut guère que les Conseils de justice, placés sous l'influence directe du gouvernement, qui les appliquèrent à la lettre. Quant aux inquisiteurs, ils ne devaient remettre au bras séculier que les hérétiques obstinés. Jusqu'en 1545, ils n'eurent point à s'occuper des contraventions aux placards, et l'on a même vu plus haut qu'ils hésitaient à témoigner devant les juges laïques.

Il faut conclure, en somme, que la situation des hérétiques fut moins terrible sous le règne de Charles-Quint qu'elle ne le paraît à première vue. Seuls les anabaptistes furent traités avec une rigueur impitoyable; quant aux luthériens et aux sacramentaires, ils purent assez facilement échapper en s'abstenant de « scandaliser publiquement » le peuple. On distingue bien, depuis 1527, un certain mouvement d'émigration, qui s'accentua à partir de 1544, sans doute à la suite du renforcement de l'inquisition (2). Des suspects s'enfuirent à Wesel, dans le duché de Clèves, à Emdem, à Francfort, à Cologne, dans le Palatinat (3); d'autres, des Hollandais, se rendirent en Prusse, où le duc Albert cherchait à recruter des colons (4); d'autres

(1) Exemple très intéressant dans Diegerick, *Inventaire des archives d'Ypres*, t. V, p. 245.

(2) A. A. van Schelven, *De Nederduitsche vluchtelingenkerken der XVIe eeuw in Engeland en Duitschland in hunne beteekenis voor de Reformatie in de Nederlanden*, p. 7 et suiv. (La Haye, 1908).

(3) Voy. A. van den Velden, *Registres de l'Église réformée néerlandaise de Frankenthal au Palatinat* (Bruxelles, 1911).

(4) B. Schumacher, *Niederländische Ansiedelungen im Herzogtum Preussen zur Zeit Herzog Albrechts*, p. 25 et suiv. (Leipzig, 1903). En 1530, Bucer estimait le nombre de ces émigrés à 4000. M. Schumacher montre (p. 32) qu'il y a là une énorme exagération. — D'autres Hollandais s'établirent dans la région

enfin se fixèrent en Angleterre et fondèrent à Canterbury, en 1548, la première église du « Refuge » (1). Ce furent là des symptômes inquiétants sans doute, mais qui ne menaçaient point encore la fortune du pays et qui, chose plus étonnante, ne portèrent pas atteinte à la popularité de l'empereur.

Il est remarquable, en effet, que même chez bon nombre de protestants, la persécution religieuse ait laissé intact le prestige de Charles. On continua de louer sa douceur et son humanité pour rejeter sur le clergé et surtout sur les moines tout l'odieux des mesures dont il était l'auteur (2). La haine qu'il attisa au fond des cœurs retomba tout entière sur l'Église qu'il défendait : il n'eut point à la porter lui-même!

Ne nous exagérons pas, d'ailleurs, l'importance et la force des dissidents qu'il eut à combattre. Si les anabaptistes furent certainement très nombreux parmi le prolétariat des contrées industrielles, s'il y avait beaucoup de sacramentaires mêlés à quelques luthériens dans le pays d'Utrecht et dans les comtés de Hollande et de Zélande (3), si enfin les représentants de toutes les confessions et de toutes les sectes abondaient à Anvers,

de Dantzig. E. Schmidt, *Geschichte des Deutschtums im Lande Posen unter polnischer Herrschaft*, p. 315 (Bromberg, 1904). Pour le rôle économique de ces réfugiés, voy. l'intéressant travail de G. Witzel, *Gewerbegeschichtliche Studien zur Niederländischen Einwanderung in Deutschland. Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, 1910.

(1) Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint*, t. IX, p. 81 (Bruxelles, 1859); Rahlenbeck, *Quelques notes sur les réformés flamands et wallons du XVIe siècle réfugiés en Angleterre*, dans *Proceedings of the Huguenot Society* (Lymington, 1892); W. Cunningham, *Alien immigrants to England*, p. 137 et suiv. (Londres, 1897); F.-W. Cross, *History of the Walloon and Huguenot church at Canterbury* (Canterbury, 1898). — En 1550, une seconde église reformée fut fondée à Londres pour les réfugiés des Pays-Bas. Voy. *Bibliotheca reformatoria Neerlandica*, t. I, p. 423. — En 1545 fut rendu un édit contre les fugitifs. *Liste chronologique des édits de Charles-Quint*, p. 435.

(2) Enzinas, *Denkwürdigkeiten*, etc., p. 51, 77.

(3) Jusque vers 1550, le mot luthérien fut souvent employé dans les Pays-Bas pour désigner un hérétique non anabaptiste. Mais, en Hollande, la plupart des dissidents étaient des « sacramentaires », plus rapprochés de Zwingli que de Luther. Voy. de Hoop-Scheffer, *Geschiedenis der Kerkhervorming*, p. 109. Sur les différences que présentaient leurs doctrines avec celles des luthériens, cf. Schumacher, *Niederländische Ansiedelungen im Herzogtum Preussen*, p. 149.

dans les autres régions du pays on ne rencontre, durant tout le règne, que des hérétiques clairsemés. Sauf aux environs de Lille et de Tournai, les contrées wallonnes furent très faiblement atteintes par les nouvelles doctrines; il ne s'en découvre que peu de traces dans le Namurois, l'Artois, le Luxembourg, le pays de Liége. En Flandre même, quoique plus répandues, elles n'entamèrent point sérieusement la masse de la population. Dans toutes les provinces, la très grande majorité des habitants restait fidèle au catholicisme. En 1554, le jésuite Henri Dionysius admire la piété au moins apparente qui s'y manifeste (1), et, en 1557, Badoero constate qu'à en juger d'après la foule qui se presse le dimanche dans les églises, la religion n'est nulle part aussi florissante (2).

Mais déjà se prépare un nouveau péril; la propagande calviniste, vers 1543, atteint les frontières des Pays-Bas et va y déchaîner la crise religieuse dont Charles-Quint n'a vu que le prélude.

(1) J. Hansen, *Rheinische Akten zur Geschichte des Jesuitenordens*, p. 247 (Bonn, 1896).

(2) Voy. plus haut, p. 340.

LIVRE III

LES COMMENCEMENTS DE L'INSURRECTION CONTRE PHILIPPE II

CHAPITRE PREMIER

PHILIPPE II DANS LES PAYS-BAS (1555-1559).

En montant sur le trône, Philippe II ne recueillit, on le sait, qu'une partie de l'héritage de son père. La maison de Habsbourg se divisait en deux branches : l'une fixée à Vienne avec Ferdinand, l'autre à Madrid avec Philippe. Réunis pendant le règne précédent, les titres d'empereur et de roi catholique appartenaient désormais à des monarques différents, et ce brusque changement de l'équilibre européen eut sa répercussion immédiate sur l'histoire des Pays-Bas (1).

Jusqu'ici, englobés dans les immenses domaines de leur prince, ils ne s'y étaient cependant pas absorbés. Ils avaient conservé presque intacte leur autonomie interne, et, grâce aux séjours fréquents de Charles-Quint à Bruxelles au cours des voyages continuels que lui imposait la situation de ses États, ils n'avaient point cessé de voir en lui leur souverain national. Mais, qu'il le voulût ou non, Philippe ne pouvait plus être pour eux qu'un étranger. Quand bien même son éducation et son caractère ne l'eussent point détaché de ses sujets bourguignons, il n'en eût pas moins été contraint, par nécessité politique, de les subordonner à l'Espagne. Sans doute, il n'a jamais aimé les Belges, dont la liberté d'allures en matière politique et la tolérance en matière religieuse répugnaient à son absolutisme et à son catho-

(1) C'est le grand mérite de Gossart, *L'établissement du régime espagnol dans les Pays-Bas*, p. XI et suiv. (Bruxelles, 1905), que d'avoir fort bien mis en lumière l'importance de cette question.

licisme intransigeant. Sans doute aussi, son absence perpétuelle à partir de 1559 contribua largement à les indisposer contre lui. Sans doute enfin, son intelligence médiocre, ses hésitations, son incurable lenteur, son goût pour la paperasserie, les petits moyens et les petites intrigues l'empêchèrent de reconnaître à temps les mesures à prendre ou les lui firent prendre maladroitement (1). Tout cela, au fond, n'a joué qu'un rôle très accessoire dans la terrible crise qui éclata sous son règne. Envisager celle-ci comme une insurrection provoquée d'un côté par le despotisme du souverain, de l'autre par l'ambition de quelques grands seigneurs, c'est se condamner à n'en comprendre ni la nature, ni la portée. Les causes en sont bien plus profondes, et, contre les circonstances qui l'imposèrent, les volontés humaines étaient incapables de prévaloir.

C'est qu'en réalité, sous l'opposition de Philippe II et de Guillaume d'Orange, se découvre l'opposition foncière de deux États différents de mœurs, de traditions, d'idées et d'intérêts, l'État espagnol et l'État bourguignon, et que, si grande qu'elle ait été, l'importance des protagonistes du conflit se subordonne à celle des deux grandes forces collectives qu'ils représentent.

Eût-il été autre qu'il ne fut, Philippe II ne pouvait maintenir la balance égale entre l'Espagne et les Pays-Bas. Souverain purement espagnol, il devait sans hésitation sacrifier ceux-ci à celle-là, les traiter de parti-pris non en État distinct, mais en « possession » faite pour servir de point d'appui et de base d'opérations à la puissance espagnole dans le Nord de l'Europe, et partant chercher à leur ravir l'autonomie et l'indépendance. Mais dès lors la catastrophe devenait inévitable. Car, unies par la communauté des intérêts et par l'organisation politique, les dix-sept provinces ne se laisseront point imposer le joug. Constituées en État par Philippe le Bon, elles auront la force de résister aux efforts de Philippe II. Elles l'auront d'autant plus que Charles-Quint lui-même a fortifié leur cohésion. les préparant ainsi, sans le vouloir, à affronter son fils.

(1) Pour le caractère de Philippe, voy. Ch. Bratli, *Philippe II, roi d'Espagne, Étude sur sa vie et sur son caractère* (Paris, 1912).

Dès les premiers jours du nouveau règne, la bataille s'engage donc entre l'État bourguignon et l'Espagne. Elle ne fait qu'entrer dans une phase nouvelle et décisive avec l'intervention du calvinisme. Mais avant celle-ci déjà les adversaires sont aux prises, et, pendant assez longtemps, leur lutte restera beaucoup plus nationale que religieuse.

I

Charles-Quint avait tout préparé de longue date pour assurer à son fils la possession des Pays-Bas. La convention d'Augsbourg, la pragmatique sanction, la reconnaissance enfin de Philippe par les provinces dès 1549 avaient écarté à l'avance toutes les difficultés qui eussent pu surgir au moment décisif soit dans l'Empire, soit dans l'État bourguignon lui-même. Aussi, jamais avènement ne s'accomplit-il dans des conditions plus normales et plus paisibles que celui du prince d'Espagne. Rien de tel ne s'était vu depuis la mort de Charles le Téméraire. Marie de Bourgogne, Philippe le Beau et Charles-Quint n'avaient pris le pouvoir qu'en pleine crise politique ou y avaient été appelés encore enfants par la mort inopinée de leur prédécesseur et avaient dû, avant de régner par eux-mêmes, subir de longues années de régence. Aujourd'hui, au contraire, c'était un souverain de vingt-huit ans, qui, des mains de son père, recevait l'autorité devant les États généraux, au milieu d'un élan universel de loyalisme.

Et ou moment où il la reçoit, la situation politique est aussi rassurante qu'on peut le souhaiter. La trêve de Vaucelles a suspendu les hostilités avec la France. Rien à craindre de l'Empire, où règne Ferdinand d'Autriche, oncle du nouveau souverain. Du côté de l'Angleterre, dont l'amitié est d'autant plus indispensable aux Pays-Bas qu'ils entretiennent avec elle des relations économiques plus actives, le mariage de Philippe avec Marie Tudor garantit une sécurité complète. Ajoutons que la Gueldre et le pays de Liége, qui ont inquiété pendant

si longtemps la puissance bourguignonne, sont devenus pour elle un accroissement de force. La première est annexée, et le second a accepté un protectorat qui, sous l'évêque Georges d'Autriche, le soumet entièrement à la cour de Bruxelles.

Ainsi donc, et pour la première fois depuis un siècle, le prince, en prenant possession du trône, n'a point à se préoccuper soit de défendre les Pays-Bas contre l'ennemi du dehors, soit de combattre des révoltés ou des prétendants. L'union des dix-sept provinces est accomplie; leurs divers territoires tiennent ferme les uns aux autres et constituent un bloc compact. Tous reconnaissent le même souverain, tous ont adopté, en sa faveur, la même loi successorale, tous, vis-à-vis de l'Empire et de la France, se trouvent dans les mêmes rapports politiques, tous obéissent aux mêmes édits généraux et aux mêmes conseils de gouvernement, tous enfin se considèrent désormais comme les membres distincts mais inséparables du patrimoine bourguignon.

Il put sembler tout d'abord que l'on s'entendrait facilement. Car, pendant les premiers temps de son règne, Philippe II s'efforça de ne rien changer au système de gouvernement établi par son père.

Charles-Quint et Marie de Hongrie, qui ne s'embarquèrent pour l'Espagne que le 15 septembre 1556, assistèrent à ses débuts et l'empêchèrent sans doute par leur présence de s'abandonner à ces innovations qui marquent presque toujours l'avènement d'un nouveau prince. D'ailleurs, le principal des ministres de l'empereur, Granvelle, restait attaché au fils de son maître, l'aidait de ses conseils et lui faisait comprendre la nécessité de ne point froisser l'opinion publique en cette première rencontre avec ses sujets. Philippe s'abstint donc soigneusement d'apporter la moindre modification aux privilèges des provinces (1). Il n'enleva leurs fonctions à aucun des officiers en charge. S'il fit entrer Granvelle, un étranger, au Conseil d'État, il eut soin d'y appeler en revanche les jeunes seigneurs

(1) E. Poullet, *Histoire de la joyeuse entrée de Brabant*, p. 336 (Bruxelles, 1862).

que son père lui avait désignés : le prince d'Orange, le comte d'Egmont, le marquis de Berghes, le comte de Boussu, le sire de Glajon et le lieutenant d'Amont, Simon Renard. L'organisation officielle de la lutte contre l'hérésie ne subit pas de changements : Philippe se contenta de faire republier le placard du 25 septembre 1550 (20 août 1556) (1). Enfin, il choisit, pour remplacer Marie de Hongrie, un prince agréable à la haute noblesse, excellent homme de guerre, libéral et magnifique, dont l'origine comme le caractère attestaient qu'il ne serait point un instrument politique dans les mains du souverain, le duc Emmanuel Philibert de Savoie, auquel, deux jours après l'abdication de Charles-Quint, le 27 octobre 1555, la lieutenance générale des Pays-Bas était confiée (2).

Et pourtant on ne répondit à toutes ces avances qu'avec une froideur mal dissimulée. Elles ne réussirent point à gagner au nouveau prince la confiance de ses sujets. Manifestement on se défiait de lui, et l'on n'avait pas tout à fait tort. C'est que « la manière de donner vaut mieux que ce qu'on donne », et Philippe donnait visiblement à contre-cœur. Tout dans sa conduite démentait les intentions qu'il affichait. S'isolant dans le palais de Bruxelles au milieu d'un entourage exclusivement espagnol, il communiquait si peu avec les seigneurs appelés récemment au Conseil d'État que, dès le mois de novembre, ceux-ci pouvaient croire qu'on les y avait fait entrer « seulement pour forme » (3).

S'il s'était borné à confirmer les placards contre les hérétiques, il était évident toutefois qu'il ne souffrirait plus la négligence avec laquelle on les avait appliqués jusqu'alors. Le 28 novembre 1555, il renouvelait et renforçait les instructions des inquisiteurs, et, le 30 septembre 1556, il ordonnait aux

(1) *Placcaeten van Brabant*, t. I, p. 45.

(2) Gachard, *Le duc Emmanuel Philibert de Savoie, gouverneur général des Pays-Bas*, dans *Études et Notices*, t. III, p. 9 (Bruxelles, 1890). La nomination de Philibert avait été dictée par des considérations de pure politique extérieure. On l'avait choisi comme ennemi de la France.

(3) Gachard, *Des anciennes assemblées nationales de Belgique*, dans *Revue de Bruxelles*, décembre 1839, p. 30.

Conseils de justice d'appliquer impitoyablement l'édit du 20 août, de poursuivre les officiers trop indulgents, de saisir les biens des émigrés pour cause de religion, de surveiller étroitement les rhétoriciens et les chanteurs ambulants, enfin de faire exécuter en secret les condamnés « qui prennent gloire en ce qu'ilz meurent publicquement pour, par leur obstination, tant mieulx povoir attirer les simples gens à leurs dampnables sectes et erreurs » (1). Quelques semaines plus tôt (15 août 1556), il autorisait la Compagnie de Jésus à s'établir en Belgique, bien que le président du Conseil privé, Viglius, l'eût averti de l'hostilité à laquelle cette mesure se heurterait dans les provinces (2).

D'autre part, il ne parvenait point à s'attacher le duc de Savoie, qui se rejetait bientôt vers la noblesse, mécontente de son côté de la hauteur dédaigneuse du roi et de l'antipathie qu'il ne parvenait point à lui cacher. Enfin, il est impossible que l'on n'ait pas eu vent d'un projet dont Philippe s'entretint vers cette époque avec ses conseillers intimes, et qui eût consisté à transformer les Pays-Bas en royaume, non point, comme il en avait été question jadis, pour assurer leur autonomie, mais, au contraire, pour les soumettre au régime monarchique pur (3). C'en était assez pour répandre la conviction que le roi désapprouvait dans son for intérieur les mesures qu'on lui voyait prendre officiellement. On sentait qu'il jouait un rôle et qu'il le jouait à contre-cœur, sans y apporter cette sincérité et cette sympathie qui eussent pu lui concilier les esprits. Mais ce qui aggravait surtout le malentendu, c'était l'aversion que les Espagnols inspiraient à toutes les classes de la population.

Si déjà en 1549 la réserve hautaine et la gravité des courtisans qui avaient accompagné Philippe dans le pays avaient choqué l'aristocratie, ce fut bien pis lorsque Charles-Quint

(1) *Bulletin de la Commission Royale d'histoire*, 2e série, t. XI [1858], p. 234.

(2) A. Cauchie, *Notes sur quelques sources manuscrites de l'histoire belge à Rome*, *Ibid.*, 5e série, t. II [1892], p. 160.

(3) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 143. Cf. Gossart, *Projets d'érection des Pays-Bas en royaume sous Philippe II*, dans *Bulletin de l'Académie Royale de Belgique*, Classe des lettres, 1900, p. 558 et suiv.

eut appelé dans le Nord, en 1553, pour prendre part à la guerre de France, des régiments entiers d'infanterie espagnole. La morgue insupportable de cette soldatesque, qui traitait les provinces en pays conquis et dont l'insolence s'augmentait encore des rancunes laissées dans la péninsule par les exactions des Belges de 1517, eut bientôt fait d'exciter une haine nationale qui devait croître avec les années. Plus ces étrangers étaient redoutables, plus on les détesta. Les Flamands surtout qui, adonnés généralement à l'industrie ou à l'agriculture, professaient une aversion très marquée pour la vie militaire, abominaient de tout leur cœur ces soldats qui se faisaient gloire de n'être que soldats. Avec eux apparaissait un nouveau type d'armée. Ce n'étaient plus de ces mercenaires loués pour une campagne et se battant à prix d'argent soit pour la France, soit pour l'empereur, comme les Suisses ou les *Landsknechten* que l'on avait connus jusqu'alors : les Espagnols constituaient une milice nationale, pleine de courage, mais pleine aussi d'orgueil et se faisant gloire de mépriser tout autre que son roi.

De là à les considérer comme les plus dangereux ennemis des libertés publiques, il n'y avait qu'un pas. Il fut d'autant plus vite franchi que l'on remarquait avec non moins de dépit que de jalousie, la considération témoignée aux soldats castillans par leurs capitaines, par les ministres et par le souverain lui-même. A l'antipathie provoquée par l'opposition des mœurs, s'ajoutèrent donc bientôt des soupçons et des défiances réciproques. Les Belges ne reprochaient pas seulement aux Espagnols leur insolence et leur fainéantise, ils les accusaient encore de comploter contre les institutions du pays, tandis que, de leur côté, les Espagnols affectaient outrageusement d'éviter tout contact avec un peuple dont ils réprouvaient tout autant que le penchant à boire, si choquant pour la sobriété méridionale, l'humeur paisible et les allures indépendantes, et qu'ils se représentaient comme un ramassis d'hérétiques et d'ennemis du roi (1).

(1) Sur cette antipathie réciproque, voy. Morel Fatio, *Études sur l'Espagne*, p. 239 et suiv., et Gossart, *Établissement du régime espagnol dans les Pays-Bas*, p. 12 et suiv.

Déjà fort accusée à la fin du règne de Charles, cette hostilité préparait les plus graves difficultés à son successeur. Dès 1552, des diplomates anglais écrivent que le prince Philippe aura de la peine à se faire accepter dans les Pays-Bas à cause de la haine et de la terreur dont les Espagnols y sont l'objet (1). Et certes le nouveau souverain n'était pas homme à améliorer la situation. Imbu lui-même de tous les préjugés et de toutes les préventions de ses compatriotes, il manquait complètement de la souplesse et de l'habileté qui lui eussent permis de les dissimuler. L'affection, le respect et le dévouement que lui témoignaient les Espagnols renforcèrent encore la suspicion des Belges à son égard, en même temps que, par contraste, elles achevèrent de le détacher d'eux. Tandis que le roi ne s'ouvrait de ses projets qu'à Granvelle, qu'à Ruy Gomez, qu'à Bernardino de Mendoça et qu'à don Juan Manrique, dès le 18 novembre 1555, les seigneurs du Conseil d'État exigeaient que toutes les affaires concernant les provinces fussent soumises à leur délibération (2). Ainsi, trois semaines après l'abdication de Charles-Quint, s'accusaient les premiers symptômes d'un inévitable conflit.

II

S'ils ne provoquèrent pas tout de suite une rupture, c'est que les événements politiques obligeaient Philippe II à ménager ses sujets bourguignons. Il fut bientôt évident, en effet, que la trêve de Vaucelles ne durerait pas. Appuyé par le pape, Henri II préparait ouvertement une nouvelle guerre, et, pour la soutenir, il allait falloir demander aux provinces de coûteux sacrifices. Or, la situation financière se présentait sous l'aspect le plus inquiétant. Les énormes dépenses occasionnées par les dernières guerres de Charles-Quint avaient écrasé le pays sous le faix des impôts et des emprunts. La dette flottante, qui se montait en 1554 à 285,982 livres, avait passé à 424,765 en

(1) E. Gossart, *Établissement*, etc., p. 192.
(2) Gachard, *Anciennes assemblées nationales, loc. cit.*, p. 30.

1555, pour atteindre la somme de 1,357,287 en 1556 (1). On avait engagé le domaine, mis en réquisition le crédit des villes et des États provinciaux. Au mois de juillet 1556, ceux de Flandre devaient environ trois millions « et les autres à l'advenant » (2). A la même date, les aides courantes se trouvaient déjà dépensées à 400,000 florins près. En novembre, le duc de Savoie évaluait à 3,909,000 florins les sommes empruntées à intérêt par le gouvernement, et, malgré cela, on devait encore 300,000 florins aux gens de cheval, 601,380 aux piétons licenciés, 766,240 aux bandes d'ordonnance, 620,300 aux garnisons des frontières, sans compter 721,200 florins indispensables pour l'entretien de ces mêmes garnisons, 208,000 pour les travaux de forteresses et 36,800 pour l'artillerie (3).

Il était impossible de demander aux banquiers d'Anvers, dont le crédit épuisé chancelait, les avances capables de combler un pareil déficit et d'organiser la campagne. Un seul moyen s'offrait : assembler les États généraux, leur dévoiler le péril et solliciter leur appui. Ils furent convoqués à Bruxelles le 1er mars 1556, et le 12, le gouvernement leur demandait la levée du centième denier sur le revenu des immeubles et du cinquantième sur la vente des marchandises.

Ces propositions n'avaient aucune chance d'être acceptées. La rupture imminente de la trêve de Vaucelles avait provoqué dans les provinces plus de mécontentement encore que de crainte. Elles savaient fort bien que ce n'était pas à elles, mais à l'Espagne, que la France en avait, et il leur paraissait intolérable de devoir porter le « principal fardeau » d'une guerre qui ne les concernait pas. Ce que l'on n'avait osé dire sous Charles-Quint se proclamait maintenant à haute voix. Et les plaintes se faisaient d'autant plus pressantes et hardies que les États généraux se sentaient soutenus par le Conseil d'État et par leur nouveau gouverneur. Ceux-ci, en effet, abondaient dans leur sens et allaient jusqu'à déclarer au roi qu'il n'était « point

(1) R. Ehrenberg, *Das Zeitalter der Fugger*, t. II, p. 66.

(2) *Bulletin de la Commissisn Royale d'Histoire*, 2e série, t. VIII [1856], p. 120. Voy. encore le *Registre de van der Goes*. t. IV, p. 133.

(3) *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire, loc. cit.*, p. 129.

raisonnable » que l'un des pays de Sa Majesté fût foulé doublement par la guerre et par les contributions tandis que l'autre ne se ressentirait de rien (1). Dès le mois de novembre, ils décidaient d'offrir leur démission de commun accord si l'Espagne ne prenait point sa part des charges militaires (2). Dans ces conditions il fallait perdre tout espoir de se concilier les États. Ils rejetèrent à l'unanimité les demandes du prince. Leur défiance à l'égard des impôts indirects, qu'il est si facile de transformer en impôts permanents, accentua encore leur mauvais vouloir. Tout ce que l'on obtint d'eux, ce furent des subsides offerts en particulier par chaque province et que Philippe, faute de mieux, se vit contraint d'accepter (3).

La campagne qui s'ouvrit sur les frontières de l'Artois pendant les premiers jours du mois de janvier 1557, fut désastreuse pour la France. Quoi qu'on en eût dit, Philippe avait fait venir d'Espagne des sommes importantes. Il avait obtenu de plus la coopération de l'Angleterre qui, le 7 juin, déclarait la guerre à Henri II. L'armée dont Philibert de Savoie prit le commandement le 15 juillet, et où marchaient côte à côte les *Tercios* espagnols, des corps anglais, des mercenaires allemands et wallons et les bandes d'ordonnance des Pays-Bas conduites par les plus grands seigneurs des provinces, le prince d'Orange, le comte d'Egmont, le baron de Berlaymont, le duc d'Aerschot, etc., comprenait l'effectif énorme de 56,000 hommes. Après une pointe en Champagne, elle se rabattit brusquement sur Saint-Quentin, mal défendu par de vieilles murailles et pourvu d'une garnison insuffisante. Coligny parvint à s'y jeter avec quelques renforts et le connétable de Montmorency se porta tout de suite à son secours. Mais il prit mal ses mesures et, le 10 août, attaquées en queue par un mouvement tournant du duc de Savoie, ses troupes lâchèrent pied au milieu d'un abominable désordre et furent taillées en pièces par la cavalerie. Saint-Quentin, bombardé, ouvrit ses

(1) *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, 2e série, t. VIII [1856], p. 128,
(2) *Ibid.*, p. 132.
(3) Sur ces États voy. surtout le *Registre de van der Goes*, t. IV, p. 245 et suiv., 290.

portes le 27, puis on s'empara de Noyon qui fut livré aux flammes, on atteignit Chauny, et déjà la bourgeoisie parisienne s'attendant à un siège mettait ses biens en sûreté ou quittait la ville, quant il fallut s'arrêter. L'argent manquait et l'on ne pouvait, faute de ressources, pousser plus avant et affronter l'armée française reconstituée qui s'avançait pour couvrir la capitale. En novembre Philibert licencia l'armée qu'il avait, pour la plus grande partie, dirigée sur le Luxembourg, les autres provinces des Pays-Bas étant « infestées de la peste », tandis que le roi s'appliquait fiévreusement à rétablir ses finances (1).

Leur situation n'avait jamais été pire. Dès le mois de juin l'Espagne s'était résignée à la banqueroute en supprimant les garanties données à ses créanciers sur les domaines de la couronne et en les remplaçant par des rentes d'État à 5 pour cent (2). Dans cette détresse, le recours aux États généraux s'imposait inéluctable. On les convoqua à Valenciennes (août 1557), d'où ils se transportèrent bientôt à Bruxelles. Ils y siégèrent en permanence, sauf quelques interruptions passagères, jusqu'en mai 1558. Leur lettre de convocation ne cachait point les terribles embarras du gouvernement. Elle avouait que le trésor était à sec, qu'il était impossible de payer les troupes et qu'il faudrait bientôt suspendre les gages des officiers de justice. Elle suppliait les provinces de trouver un remède. Elle leur proposait, afin d'activer les délibérations, de conférer à leurs délégués le pouvoir de décider pour elles et de s'entendre directement avec les commissaires royaux (3).

(1) Sur cette campagne voy. E. Marcks, *Gaspard von Coligny und das Frankreich seiner Zeit*, t. I, p. 103 et suiv. (Stuttgart, 1892) ; Lavisse-Lemonnier, *Histoire de France*, t. V, 2e partie, p. 169 et suiv. (Paris, 1904) ; Rachfahl, *Wilhelm von Oranien*, t. I, p. 221 et suiv., et H. Vander Linden, dans la *Biographie Nationale*, t. XXI. v° Savoie.

(2) R. Ehrenberg, *Das Zeitalter der Fugger*, t. II, p. 154.

(3) Gachard, *Assemblées nationales*, *loc. cit.*, p. 10. Sur ces États, voy. le *Registre de van der Goes*, t. V, p. 201 et suiv., et la relation imprimée dans le *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, 3e série, t. VIII [1866], p. 297 et suiv. — J'ai emprunté de plus quelques renseignements au ms. 327 de la collection des Cartulaires et Manuscrits aux Archives générales du Royaume à

C'était leur donner barre sur le prince et elles ne manquèrent pas d'en profiter. Elles commencèrent par refuser de laisser carte blanche à leurs représentants. Puis, à peine réunis, ceux-ci exigèrent la communication de l'état des finances. Il était réellement effrayant. Les revenus du domaine, qui fournissaient, en 1551, 327,960 livres, trahissaient aujourd'hui un déficit annuel de 18,857 livres. On avait emprunté à intérêt 5,270,380 livres, et l'ensemble de la dette atteignait le chiffre de 9,380,550 livres. Visiblement le roi était aux abois. Son délégué auprès des États généraux, Antoine de Lalaing, comte d'Hoogstraeten, ne voyait d'issue que dans le retour à l'impôt indirect vainement sollicité en 1556, ou dans une banqueroute qui eût consisté à réduire à 5 pour cent les intérêts dus aux créanciers de l'État.

Malgré l'épuisement de leurs finances, les provinces ne refusèrent pas de s'imposer de nouveaux sacrifices. Mais elles se sentaient maîtressses du terrain, et conduites par le Brabant, elles résolurent de dicter leurs conditions (1). Avant de s'engager à payer, on dressa, pour ainsi dire, la liste des griefs dont on avait à se plaindre et l'on stipula des garanties. Le 26 novembre et le 17 décembre 1557, deux volumineux cahiers de remontrances furent présentés au duc de Savoie (2). A côté de réclamations contre les abus des percepteurs du tonlieu, contre l'exagération du taux de l'intérêt, etc., on y rencontre des propositions singulièrement hardies et visiblement inspirées du souci de maintenir, en face de l'Espagne, l'indépendance nationale. C'est ainsi que les États considérant « que le service de guerre par extrangiers a esté de tout temps la ruyne de tous royaulmes et provinces », demandaient que les

Bruxelles. M. Rachfahl, qui a consulté également ce document, a imprimé d'après lui le texte d'un projet brabançon relatif à l'aide novennale (*Wilhelm von Oranien* etc., t. I, p. 633). Lire aussi (*ibid.*, p. 637), l'instruction pour Antoine van Straelen, tirée des Archives communales de Gand.

(1) Granvelle s'était bien douté de ce qui se passerait et avait fortement déconseillé au roi de convoquer les États. Voy. Gossart, *Établissement du régime espagnol*, p. 36.

(2) Rachfahl, *Wilhelm von Oranien*, t. I, p. 556 et suiv.

deux tiers des troupes fussent composés à l'avenir de soldats indigènes, qu'ils émettaient le vœu de voir confier la garde des forteresses et des villes frontières aux chevaliers de la Toison d'Or ou à des seigneurs du pays, qu'ils voulaient enfin que les royaumes d'Espagne, de Sicile, de Milan et de Naples contribuassent, suivant leur importance, aux dépenses militaires, « attendu que la source de la guerre est, pour la plupart, procédée des querelles de leur costé ». Allant plus loin encore, le Brabant n'avait pas craint de protester contre le payement des dettes contractées par le roi, faisant observer qu'elles ne concernaient en rien le pays et que les États ne les avaient point approuvées. Une seule province, la Hollande, souleva la question religieuse en demandant que les pouvoirs des inquisiteurs de la foi fussent limités conformément au droit canon.

L'indignation que Philippe II dut éprouver à la lecture de ces réclamations, ne l'empêcha pas d'y faire une réponse bienveillante, sans d'ailleurs s'engager à rien. Il obtint enfin, au mois de mai 1558, une somme de 1,200,000 livres plus un subside annuel de 800,000 livres d'Artois à percevoir pendant neuf années, mais dont 500,000 livres étaient destinées à payer les intérêts et l'amortissement d'un capital de 2.400,000 florins qu'on lui fournit immédiatement. C'était beaucoup moins qu'il n'eût voulu, et encore dut-il consentir à ce que les États eussent la recette et l'administration des deniers votés, à ce que leurs délégués assistassent aux « monstres » des gens de guerre, et à ce qu'ils fissent les payements à l'armée. Le 14 mai, l'un des bourgmestres d'Anvers, Antoine van Straelen, était nommé commissaire général et superintendant des dépenses pour les gens de guerre.

Cependant les opérations militaires avaient repris pendant que les États délibéraient. Le 8 janvier 1558, le duc de Guise surprenait Calais, puis, à l'autre extrémité des Pays-Bas, s'emparait de Thionville. Ces succès furent compensés le 13 juillet par l'éclatante victoire de Gravelines, où le comte d'Egmont mit en déroute le maréchal de Termes. Mais les besoins d'argent restaient plus pressants que jamais. Philippe II convoqua de nouveau les États généraux à Arras pour le 19 août. Il eut beau

leur déclarer qu'il avait fait venir de ses autres pays plus de douze millions de florins et que les dépenses courantes montaient à 600,000 florins par mois, on ne consentit point à voter les impôts du centième et du cinquantième auxquels il ne se résignait point à renoncer, et il n'obtint que des subsides, d'ailleurs assez considérables (1).

Heureusement la paix approchait. Une suspension d'armes conclue le 17 octobre 1558 aboutit, le 3 avril de l'année suivante, au traité du Cateau-Cambrésis. Désormais tranquille du côté de la France, Philippe pouvait songer enfin à s'embarquer pour l'Espagne. Toutefois, il était impossible de mettre ce projet à exécution avant d'avoir licencié les troupes et pourvu d'une manière définitive au gouvernement des Pays-Bas. Mais tout cela ne pouvait s'accomplir sans argent et, plus que jamais, l'argent manquait. Une nouvelle aide de 956,000 florins, votée au printemps par les États provinciaux, avait été aussitôt dévorée. Les conseillers du roi ne savaient plus où donner de la tête. Granvelle écrivait avec désespoir qu'il voudrait aller prendre de l'or jusque dans les entrailles de la terre, et pourtant il suppliait le roi de tout souffrir plutôt que de s'adresser encore aux États généraux (2). Mais si périlleux que pût être un nouvel appel au pays, il n'existait pas d'autre moyen de salut. Le 15 juin 1559, les États étaient pour la quatrième fois assemblés à Bruxelles. Avec une insistance qui paraissait plus suspecte à mesure qu'elle se manifestait davantage, ils furent priés de consentir à l'établissement d'un impôt indirect frappé sur le sel, et d'affecter une partie de « l'aide novennale » votée l'année précédente, à l'entretien d'une troupe permanente de 3,000 chevaux. Quelques jours plus tard, et comme les provinces délibéraient encore sur ces propositions, leurs délégués recevaient brusquement l'ordre de se réunir à Gand le 31 juillet.

C'est que Philippe venait d'arrêter la date de son départ et qu'il voulait, suivant l'exemple de son père, prendre solennel-

(1) Gachard, *Assemblées nationales, loc. cit.*, p. 21 et suiv.
(2) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 182.

lement congé de ses sujets. Le message qu'il fit lire à l'assemblée, le 7 août, exposait que sa présence en Espagne étant devenue indispensable, il se voyait forcé, à grand regret, d'abandonner momentanément « ses bons subgectz des Pays-Bas, la résidence auprès desquelz, si aucunement il luy estoit possible, il y vouldroit continuer jusques au boult de sa vye» . Il promettait de revenir à bref délai et espérait qu'en son absence on prendrait toutes les mesures nécessaires pour assurer le licenciement des troupes étrangères, auquel il avait dépensé déjà plusieurs millions de ducats pris dans ses autres domaines. Il eût voulu, disait-il, nommer comme gouverneur son fils don Carlos, à la place du duc Philibert qui, remis en possession de la Savoie par le traité du Cateau-Cambrésis, se disposait à quitter les provinces. Mais « aulcunes causes et respectz très urgentz » s'opposant à ce projet, il avait fait choix de sa propre sœur, Madame la duchesse de Parme, connaissant « l'amour et singulière affection que toujours elle a porté au pays de par deçà, comme y ayant esté née et nourrye et sachant les langues d'iceulx ». Il lui conférait donc « tout tel povoir et auctorité que à la feue royne douagière d'Hongrie » (1). Il terminait enfin par les plus pressantes recommandations de maintenir l'unité catholique et de veiller strictement à l'exécution des édits rendus contre les sectes, vu que « oultre le desservice que Dieu en reçoipt, l'expérience des choses passées monstre que le changement de religion ne se faict sans que joinctement se fasse changement en la république, et que souvent les povres et gens oyseulx et vagabonds prennent ceste couleur pour envahir les biens des riches » (2).

On peut considérer ce manifeste, dont tous les termes furent évidemment pesés avec soin, comme le premier exemple de cette politique de dissimulation que Philippe II devait appliquer si fréquemment dans la suite. Il n'était pas exact qu'il se proposât de revenir prochainement « par deçà » ; il ne l'était pas davantage qu'il eût songé à confier à son fils le gouvernement

(1) Marie de Hongrie était morte le 18 octobre 1558 en Espagne.
(2) Gachard, *Documents inédits*, t I, p. 313.

des provinces, ni qu'il eût donné à Marguerite de Parme les pouvoirs que Marie de Hongrie avait jadis reçus de Charles-Quint. Quant à ses protestations d'amour pour ses sujets bourguignons et aux regrets qu'il éprouvait, disait-il, à les quitter, on savait depuis longtemps ce qu'il en fallait croire : ils ne touchèrent personne.

On s'en aperçut bien par la réponse des États généraux. Conçue en termes respectueux, elle trahit pourtant une défiance nettement accusée à l'égard du prince et, sous l'humilité de ses termes, se déguisent mal des dispositions menaçantes. Elle prie le roi « de faire garder les frontières et fortz par subjectz du pays de par dechà et non par estrangers », de casser ou d'employer autre part la gendarmerie étrangère dont on ne peut souffrir plus longtemps « les oultrages et servitudes », de faire administrer enfin les affaires « par advis et conseil des seigneurs de par dechà, comme les très nobles ancestres de Vostre Majesté ont fait de tout temps ». Faute de quoi, elle prévoit pour l'avenir « plusieurs inconvénientz dont l'apparence est très grande » et en rejette d'avance la responsabilité sur le roi (1).

Il était impossible de marquer plus clairement, en langage officiel, la prétention d'exclure l'Espagne de toute intervention dans l'État bourguignon. Non seulement on affirmait, en invoquant l'exemple de Charles-Quint, la nécessité d'un gouvernement national, mais en réclamant le départ des troupes étrangères, c'était encore l'Espagne que l'on visait. Philippe II avait, en effet, conservé 3,000 hommes d'infanterie espagnole dans les Pays-Bas et il se proposait de les y laisser pendant son absence, tout à la fois pour surveiller les frontières et pour soutenir au besoin la nouvelle gouvernante. Il avait espéré les faire accepter par l'opinion publique en les plaçant sous le commandement des deux seigneurs les plus influents et les plus populaires du pays, le prince d'Orange et le comte d'Egmont. Mais les États ne voyaient dans ces troupes qu'une garde prétorienne menaçante pour les franchises et l'autonomie

(1) Gachard, *Documents inédits*, t. I, p. 323.

du pays. L'hostilité qu'elles soulevaient était si violente qu'Orange avait refusé, pour ne point se compromettre, d'en accepter le commandement et qu'il n'avait cédé enfin que sur les instances du roi. Manifestement Philippe II attachait la plus grande importance au maintien de ses fidèles Espagnols dans les provinces. Il ne se dissimulait point qu'en les rappelant il laissait le champ libre à une opposition dont les réclamations lui faisaient clairement connaître les tendances. Mais comment soulever un conflit sur le point de s'embarquer? En dépit de son irritation, il capitula. Dans une réponse assez sèche, et dont le style contraste d'une manière significative avec les effusions du message lu devant les États quelques jours auparavant, il protesta qu'on lui prêtait « sinistrement et contre vérité » des intentions qu'il n'avait pas, excusa les Espagnols des violences qui leur étaient reprochées, violences inévitables « quelle que puisse estre la nation des gens de guerre que l'on veult entretenir », affirma d'ailleurs qu'il n'avait jamais songé à les laisser en permanence dans les Pays-Bas, mais enfin, et sans cacher le vif mécontentement qu'il en éprouvait, promit de les rappeler dans trois ou quatre mois au plus tard (1).

S'il crut devoir céder si promptement, c'est qu'il n'ignorait pas que les mécontents étaient soutenus par la noblesse et qu'il se voyait dans l'impossibilité de rompre avec celle-ci. Pour se la concilier, il venait précisément de lui confier la haute administration du pays. Il avait maintenu, en effet, dans le Conseil d'État organisé auprès de la gouvernante, le prince d'Orange, le comte d'Egmont et le sire de Glajon; il avait partagé entre les seigneurs les plus influents tous les gouvernements provinciaux (2). Et au lieu de lui marquer la reconnaissance ou tout au moins la déférence sur laquelle il comptait, la haute aristocratie ne craignait pas de faire obstacle à ses desseins! Il

(1) Gachard, *Documents inédits*, t. I, p. 326.

(2) Voy. leur liste dans Marx, *Studien zur Geschichte des Niederländischen Aufstandes*, p. 18 et suiv.

en ressentit un amer dépit, qu'il exprima quelques jours plus tard, en termes véhéments, devant le prince d'Orange (1).

Obligé de sacrifier aux réclamations du pays une bonne partie de ses projets, il eut du moins la satisfaction de ne pas quitter la Belgique sans avoir pris des mesures énergiques pour résoudre la question qui, à ses yeux, primait toutes les autres, c'est-à-dire la question religieuse. Au mois de juillet, dans un chapitre de la Toison d'Or, il avait surpris l'assemblée en lui demandant la promesse de veiller à la répression des délits commis contre la foi et en lui rappelant que les statuts de l'ordre imposaient à ses membres l'obligation d'entendre la messe chaque jour (2). Le 8 août, le jour même où il avait reçu la remontrance des États généraux, il adressait aux évêques une circulaire fixant minutieusement leurs devoirs, et, comme l'eût fait une instruction pastorale, leur prescrivant d'adopter pour l'enseignement religieux le catéchisme employé dans les États de l'empereur, de l'alléger cependant de ses longueurs et de sa prolixité et de le faire traduire, ainsi remanié, en français et en flamand (3).

A la même date, le Grand conseil de Malines et les Conseils de justice provinciaux recevaient l'ordre d'appliquer les placards dans toute leur rigueur, de ne pas sévir seulement contre les anabaptistes, mais aussi contre les luthériens et les sacramentaires, de se bien convaincre que, si impitoyables qu'ils fussent, les châtiments édictés contre l'hérésie répondaient strictement à la volonté du prince, enfin de ne point se borner à poursuivre les sectaires, mais de faire châtier par les magistrats des villes tous ceux qui n'observaient point les jours de fête et de jeûne ou n'assistaient pas régulièrement aux offices (4). Cependant les plans du roi allaient bien au delà de ces recommandations. Il avait résolu de remanier complète-

(1) D'après une lettre écrite par Orange en 1576, le roi lui aurait dit « que si los estados no tuviessen pilares, no hablarian tan alto ». Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. III, p. 147 (Bruxelles, 1851).

(2) E. Gossart, *L'établissement du régime espagnol*, p. 51.

(3) *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, 3e série, t. IX [1867], p. 300.

(4) Gachard, *Documents inédits*, t. I, p. 332.

ment l'organisation ecclésiastique du pays. Il venait d'obtenir du pape la création de quatorze nouveaux évêchés et d'une université à Douai, et les dernières mesures qu'il prit avant son départ se rapportent à l'organisation de ces réformes si pleines de périls pour l'avenir (1).

Il s'embarqua à Flessingue le 25 août 1559, et avec lui disparut le dernier souverain des Pays-Bas qui, avant l'époque contemporaine, ait encore résidé dans les provinces (2). Désormais, ni rois d'Espagne ni empereurs d'Autriche ne devaient plus s'y montrer. Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, l'État bourguignon allait être gouverné de Madrid, puis de Vienne, abandonné à des régents, traité enfin par les successeurs de ses princes comme un domaine étranger dont ils porteraient les titres et placeraient les armoiries sur leur écu, mais sans s'intéresser à son sort autrement que par des considérations de politique internationale ou des combinaisons dynastiques. Et sans doute cette absence perpétuelle dont Philippe II légua l'exemple à ses descendants, contribua pour sa part à faire éclater la révolution que l'on voit poindre dès les débuts du règne, mais nous en avons dit assez déjà pour montrer qu'elle n'en fut pas la cause, et que le choc ne pouvait être évité.

Inauguré sous les auspices les plus favorables, le nouveau gouvernement, après moins de quatre ans d'exercice, avait fait surgir entre le roi et ses sujets une insurmontable défiance. Philippe avait vu, à toutes ses mesures, répondre ou le mauvais vouloir ou des protestations formelles. Et ce qui donnait à la situation une gravité particulière, c'est qu'il devait se croire, de très bonne foi, victime d'une hostilité systématique, d'une sorte de conspiration dirigée contre sa personne. Ignorant le caractère, les besoins et les aspirations de ses sujets de par deçà, il s'imaginait leur avoir fait une concession exorbitante en leur laissant les institutions dont ils avaient usé sous son

(1) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 185.

(2) Si l'on ne tient pas compte d'Albert et d'Isabelle, que l'on peut considérer à peine comme des souverains.

père. Si maladroitement qu'il s'y fût pris, il s'était cependant efforcé de gagner leur bienveillance; il avait même été aussi loin dans cette voie que pouvait le faire un roi d'Espagne. Il ne comprenait point et il ne pouvait comprendre que les Pays-Bas exigeaient leur autonomie complète. La demande du retrait des troupes espagnoles lui apparaissait comme une preuve évidente de déloyauté et d'insubordination. Il y avait consenti en paroles, se promettant en secret de revenir sur sa promesse. Il partait plein de rancune et d'inquiétude, se défiant du Conseil d'État, des gouverneurs provinciaux, de la noblesse, ne comptant que sur Marguerite et sur Granvelle, qu'il laissait auprès d'elle comme conseiller intime. L'avenir lui apparaissait à bon droit sous les couleurs les plus sombres. Il l'était d'autant plus que la mort de Marie Tudor (17 novembre 1558) venait non seulement de le priver de l'appui de l'Angleterre qui, en son absence, eût pu contenir les Pays-Bas, mais encore de faire passer ce royaume à une reine hérétique et dans laquelle il pressentait l'un de ses plus redoutables adversaires.

CHAPITRE II

MARGUERITE DE PARME ET GRANVELLE
LES NOUVEAUX ÉVÊCHÉS

I

En 1521, pendant le siège de Tournai (22 octobre au 11 décembre), Charles-Quint avait établi ses quartiers à Audenarde. Jeanne van der Gheynst, fille d'un tapissier du village voisin de Nukerke, lui plut (1). Quelques mois plus tard, elle mettait au monde une enfant qui reçut le nom de Marguerite, en l'honneur de la gouvernante du pays, Marguerite d'Autriche. Cette « petite fille bâtarde de l'empereur » fut confiée aux soins du sommelier de celui-ci, André de Douvrin, et élevée dans sa maison de Bruxelles. Marguerite d'Autriche, puis Marie de Hongrie surveillèrent soigneusement son éducation. Les comptes de la recette générale des finances mentionnent leurs achats de poupées, de jouets, d'étoffes précieuses pour cette nièce inattendue. En 1531, ils notent gravement la valeur des cadeaux qu'elle offrit à sa mère, qui, épousée par un maître de la Chambre des comptes de Brabant, venait d'accoucher d'une fille dont Marguerite fut marraine. Nous savons encore, grâce à eux, ce que les gouvernantes dépensèrent pour lui faire apprendre la musique et la danse, et com-

(1) G. Crutzen, *L'origine maternelle et la naissance de Marguerite de Parme*, dans *Travaux du cours pratique d'histoire nationale de P. Fredericq*, t. I, p. 1 et suiv.

bien reçut le chapelain de Sainte-Gudule, Jean Beauvalet, qui lui montra à lire et à écrire (1).

Mais la petite Brabançonne devait bientôt être transportée sur un tout autre théâtre. Le 23 juin 1529, six jours avant la conclusion du traité de Barcelone qui rétablissait la paix entre Clément VII et Charles-Quint, elle était fiancée au neveu du pape, Alexandre de Médicis, et, quatre ans plus tard, on la conduisait en Italie (2). Au milieu du luxe et des scandales dont les cours italiennes donnaient alors le spectacle, les souvenirs de son enfance au foyer paisible de Douvrin durent s'effacer rapidement. Après avoir passé quelque temps à Naples, elle épousa Alexandre le 29 février 1536. Elle le vit, à Florence, se concilier par des fêtes crapuleuses le bon vouloir de la populace, s'entourer de sicaires et d'espions, bâtonner les nobles et confisquer les biens des exilés. Son assassinat la rendit veuve le 6 janvier 1537, après moins d'un an de mariage. Mais elle ne devait guère jouir de sa liberté. Le 4 novembre 1538, l'empereur la donnait à Octave Farnèse, petit-fils du pape Paul III. Ce nouvel époux n'était âgé que de quatorze ans et elle éprouvait un tel dépit de l'union disproportionnée à laquelle la politique venait de la contraindre, qu'elle refusa pendant longtemps de se soumettre aux devoirs de la vie conjugale. Elle s'y résigna enfin; en 1545 elle mettait au monde deux jumeaux dont un seul vécut, qui devait illustrer plus tard le nom d'Alexandre Farnèse.

Paul III avait abandonné la même année à son fils Pierre-Louis Farnèse, père d'Octave, les villes de Parme et de Plaisance, territoires milanais annexés par Jules II en 1512 et que ses successeurs sur le siège de saint Pierre s'étaient obstinés depuis à conserver malgré les protestations de Charles-Quint. Aussi ce dernier s'empressa-t-il de profiter de l'assassinat de Pierre-Louis en 1547, pour faire occuper Plaisance par ses

(1) *Inventaire des Archives départementales du Nord*, t. V, p. 23, 31.

(2) Sur sa vie en Italie, voy. A. de Reumont, *Margheritha d'Austria, duchessa di Parma*, dans *Archivio storico italiano*, 4e série, t. VI [1880], p. 15 et suiv., et F. Rachfahl, *Margaretha von Parma, Statthalterin der Niederlande*, p. 1 et suiv. (Munich-Leipzig, 1898).

troupes. Son refus catégorique de la restituer poussa Octave Farnèse à s'allier à la France en 1551. Il ne fit la paix avec les Habsbourg qu'à l'avènement de Philippe II qui, pour le détacher de Paul IV, alors ennemi de l'Espagne, le reconnut en 1556 comme seigneur de Parme, de Plaisance et de Novare, mais à la condition de payer les soldats espagnols qui continueraient de tenir garnison au nom du roi catholique dans les les citadelles de ces deux dernières villes. Ce n'était là qu'une demi-satisfaction; le duc s'en contenta faute de mieux, mais sans abandonner l'espoir d'obtenir un jour la restitution pure et simple de son bien.

Marguerite dut en parler à Philippe, qu'elle vint saluer en Angleterre au mois de mars 1557, et le voyage d'Octave à Bruxelles, en 1559, se rattache sans doute au même objet. Ni l'un ni l'autre d'ailleurs n'obtinrent rien. Mais peut-être la question de Plaisance ne fut-elle pas étrangère à la décision prise par le roi de confier à Marguerite le gouvernement des Pays-Bas. Il comptait sans doute que l'espoir de rentrer un jour en possession de cette place l'induirait à se plier à ses volontés (1). Or, il voulait avant tout laisser à Bruxelles un simple instrument de ses desseins. Se rendre aux désirs de l'empereur Ferdinand, qui eût souhaité pour un de ses fils la lieutenance du cercle de Bourgogne, c'eût été renforcer, au détriment de l'Espagne, le lien si lâche qui subsistait encore entre l'Empire et les Pays-Bas. Accepter, comme le souhaitaient les seigneurs, la duchesse Christine de Lorraine, il n'y fallait pas songer davantage. Car, outre que cette princesse, dont la fille était alors demandée en mariage par le prince d'Orange, fût tombée sans doute sous l'influence de la haute aristocratie, sa qualité d'héritière du roi détrôné de Danemark, Christian II, et les prétentions qu'elle conservait à ce titre sur le royaume scandinave, eussent pu faire surgir à tout moment de dangereux conflits; enfin son fils, le duc Charles II

(1) F. Rachfahl, *Margaretha von Parma*, p. 119 et suiv., a insisté avec beaucoup de force sur l'importance de la question de Plaisance dans les rapports entre Marguerite et Philippe II.

de Lorraine, gravitait dans l'orbite de la France. Tout, au contraire, plaidait pour la nomination de Marguerite. Non seulement le roi avait barre sur elle, mais sa naissance dans les Pays-Bas et le sang de Charles-Quint qui coulait dans ses veines semblaient devoir lui concilier la bienveillance des provinces.

Pourtant ce n'était pas une Belge, c'était une Italienne que celles-ci allaient trouver dans leur nouvelle régente. Elle avait si bien oublié les leçons de son enfance qu'elle ne savait plus écrire le français. Elle le parlait du moins couramment, et c'en était assez pour que Philippe II pût déclarer aux États généraux qu'elle connaissait « les langues du pays », bien qu'elle ignorât tout à fait le flamand. Son portrait, peint par Coello vers l'époque, semble-t-il, de sa nomination (1), la représente robuste, bien portante, assez jolie et avec des cheveux fauves et un teint clair qui rappellent son origine flamande. Le regard manque d'intelligence sinon de douceur, et la physionomie présente un air légèrement maussade et vulgaire qui s'allie mal à l'élégance du costume. Le mors de cheval placé dans les fortes mains de la duchesse atteste qu'elle fut une intrépide écuyère aussi longtemps que le lui permirent les attaques de goutte de plus en plus fréquentes dont elle souffrit comme son père et qui la vieillirent assez tôt. Grande travailleuse d'ailleurs, ainsi que la plupart de ceux de sa race, elle s'appliqua courageusement aux affaires. Mais elle ne montra ni l'énergie ni les aptitudes politiques de ses deux grandes devancières, et elle n'apporta point non plus au service du roi ce dévoûment sans limites que le sentiment de famille inspira tour à tour à Marguerite d'Autriche et à Marie de Hongrie.

La situation qui lui fut faite par Philippe II limitait étroitement son indépendance. Ses patentes de nomination lui conféraient bien le gouvernement des Pays-Bas « tout

(1) Au Musée royal de Bruxelles (tableaux anciens, n° 411). — Voir un autre portrait d'elle dans le *Jahrbuch der kunsthistorischen Sammlungen des allerhöchsten Kaiserhauses*, t. XVII, p. 266 (Vienne, 1896), où elle est représentée plus jeune. Les musées de Vienne et de Berlin possèdent d'autres portraits de la duchesse dans son âge mûr, par Antonio Moro.

ainsi et par la forme et manière que nous mesmes ferions et faire pourrions en nostre propre personne », mais des instructions secrètes lui ordonnaient de s'en rapporter, dans toutes les questions principales, à l'avis de Granvelle, du président du Conseil privé, Viglius, et du chef des finances, Berlaymont (1).

De ces trois hommes qu'elle recevait en qualité de *Consulta* (2), les deux derniers n'étaient que de bons fonctionnaires; le premier seul, Granvelle, devait être son directeur politique. Jouissant de la confiance complète du souverain, tant par les services qu'il avait rendus à la dynastie que par sa légitime réputation d'habileté, il apparaît auprès de la gouvernante comme le représentant du roi. Il n'est point le ministre de Marguerite mais le ministre de Philippe II, qui, grâce à lui, contrôle tous les actes du gouvernement de Bruxelles. Par-dessus la tête de la duchesse il correspond avec Madrid, approuvant ou critiquant « Madame » et suggérant les mesures qu'il faut lui faire prendre. En réalité, c'est lui qui détient la régence effective. La gouvernante n'est là que pour la forme, pour dissimuler aux gens du pays l'intervention directe de l'Espagne : elle n'a que les apparences du pouvoir. Comme pour la répression de l'hérésie, rien ne semble changé, au premier coup d'œil, dans l'organisation politique du pays. De même que Philippe n'a point modifié les édits de son père contre les protestants, de même aussi il n'a point retiré ouvertement à Marguerité l'autorité dont Marie de Hongrie avait été revêtue. Mais, de part et d'autre, des mesures secrètes ont atténué la portée des mesures prises en public. Les instructions du roi aux Conseils de justice (3) ont renforcé la sévérité des placards

(1) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 465, 469.

(2) La nature de la *Consulta* répond bien à la politique cauteleuse et timide du roi à cette époque. Il n'ose ouvertement changer le système du gouvernement, mais il cherche à en fausser le mécanisme. L'organisation *en apparence* reste ce qu'elle en était auparavant : *en fait*, Philippe s'efforce de l'espagnoliser. C'est de la même manière qu'il a agi quant aux placards de Charles-Quint en matière d'hérésie : il en respecte la lettre, mais il s'efforce d'en changer l'esprit.

3) Voy. plus haut, p. 392.

et ses instructions pour Marguerite de Parme l'ont subordonnée à Granvelle. Une fois de plus, on se trouve en présence de cette politique de dissimulation qui reprend sous main ce qu'elle a donné publiquement, qui, n'osant affronter l'opinion, cherche à la leurrer par des concessions simulées et n'aboutit, en fin de compte, qu'à semer dans les esprits une incurable défiance et à prêter le flanc, même quand elle est sincère, à l'accusation de ne pas l'être.

Par une nouvelle application ce ce système, le tout puissant Granvelle ne reçut pas de titre particulier. Officiellement il ne fut que membre du Conseil d'État.

Né à Ornans, en Franche-Comté, le 20 août 1517, il avait alors quarante-deux ans, l'âge de la pleine maturité de l'esprit. Promu à l'évêché d'Arras en 1538 grâce au crédit de son père, le fameux ministre de Charles-Quint, il avait été formé par lui au service de la maison de Habsbourg, lui avait succédé en 1550 dans le conseil intime de l'empereur, et, après l'abdication de celui-ci, avait conservé les mêmes fonctions auprès de Philippe II. Si on ne peut le considérer comme un homme de génie, il faut convenir au moins que personne ne connut mieux et ne mania plus adroitement, au XVIe siècle, les ressorts de la diplomatie. Il fut le type achevé de ces ministres de l'absolutisme qui ne voient dans l'État que le souverain, confondent ses intérêts avec ceux du peuple, son trésor avec la fortune publique, sa grandeur avec la grandeur nationale. Il le fut d'autant plus que sa qualité de Franc-Comtois le rendait également étranger à l'Espagne, à l'Italie et aux Pays-Bas. Il ne s'intéressa jamais dans la monarchie qu'à la personne même du monarque. A Bruxelles, comme dans la suite à Naples ou à Madrid, il n'éprouva pas la moindre sympathie pour le peuple qui l'entourait. Sa vraie patrie était la cour et sa fidélité au prince lui tenait lieu de patriotisme (1). C'est là ce qui explique

(1) « Je me contente, écrit-il en 1567, de m'entendre bien avec mon maître, et ne suis non plus Flamand que Italien; je suis de partout, et ma foi est de procurer de faire mes affaires et de m'employer en ceux du maître et du public en ce que l'on voudra et non plus ». Gossart, *Établissement du régime espagnol*, p. 40.

tout à la fois la haine qu'il souleva dans les dix-sept provinces et l'indifférence dédaigneuse avec laquelle il la supporta. Il ne dut son impopularité qu'à son zèle pour le service du roi et il put se considérer très sincèrement comme une victime du devoir. Car il n'était par nature ni fanatique (1), ni violent, ni cruel, et, en dépit des calomnies que ses ennemis répandirent sur son compte, il est certain qu'il n'excita pas Philippe II à la rigueur, qu'il ne voulut point introduire dans les Pays-Bas l'inquisition d'Espagne, ni les contraindre à l'obéissance par la force (2). C'était, dans la vie privée, un prélat de cour, collectionneur et lettré, de mœurs faciles et dont les aventures galantes défrayèrent plus d'une fois la chronique scandaleuse. A Naples, en 1573, âgé de près de soixante ans, il était encore le rival de don Juan auprès d'une beauté à la mode (3). La somptueuse villa qu'il se fit construire aux environs de Bruxelles, à la Fontaine, et qui passa longtemps pour une des principales curiosités des Pays-Bas, attestait magnifiquement ses goûts d'art et de luxe (4), et il suffit de parcourir sa correspondance pour le voir, au milieu des occupations les plus absorbantes ou aux moments les plus critiques, s'occuper de l'achat de manuscrits grecs, de médailles et de tableaux. Mais insatiable de dignités et amoureux du pouvoir, il servit l'absolutisme autant par principe que par intérêt et sympathie personnelle. Dès le premier jour, il ne put cacher l'aversion qu'il éprouvait pour les libertés des Pays-Bas et surtout pour les privilèges de cette haute noblesse qui s'exprimait sans réserve sur le compte du roi et affectait de le considérer lui-même comme un simple parvenu.

(1) En 1558, il ne veut pas, malgré les instances du pape, que l'on censure les ouvrages d'Érasme. E. Gossart, *Un livre d'Érasme réprouvé par l'université de Louvain. Bulletin de l'Académie Royale de Belgique*, Classe des Lettres, 1902, p. 438.

(2) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. CLXIX. — Plus tard, au fort de la lutte, il poussa le roi à des mesures violentes. Il fut de ceux qui conseillèrent la mise à prix de la tête du prince d'Orange.

(3) Gachard, *Études sur don Juan d'Autriche. Bulletin de l'Académie Royale de Belgique*, 2e Série, t. XXVII [1869], p. 547 n.

(4) E. Marx, *Studien zur Geschichte des Niederländischen Aufstandes*, p. 469, n. 3.

UNIVERSITÉ LIBRE BRUXELLES

Les deux auxiliaires de Granvelle à la *Consulta* n'y devaient guère jouer qu'un rôle de comparses. Le premier, le Frison Viglius, né en 1507, appartient à ce groupe d'humanistes qui, arrivés à l'âge d'homme à l'époque des placards contre l'hérésie, n'osèrent affirmer leurs tendances érasmiennes et s'attachèrent à l'érudition. Comme tant d'autres, il voyagea tout d'abord à l'étranger, professa le droit à Bourges et à Padoue, découvrit et publia à Venise la paraphrase des *Institutes* par Théophile. Sa réputation le désigna au choix de l'empereur et de Marie de Hongrie, qui le firent entrer en 1541 au Conseil privé des Pays-Bas, dont il devint président en 1549. Ce ne fut point un homme d'État, mais un excellent juriste, rompu aux affaires, savant, méthodique et sincèrement convaincu, en bon romaniste, de la légitimité du pouvoir absolu. D'ailleurs, amoureux d'argent (1), de places et de sinécures aussi bien pour lui que pour ses neveux, mais brave homme, débonnaire et conservant de son éducation première un vieux fonds de tolérance religieuse qui devait plus tard le faire suspecter d'hérésie par les Espagnols.

Aussi avide que lui, le chef des finances, Charles de Berlaymont, baron de Hierges, de Perwez et de Beaurain, n'avait en revanche aucune espèce de talent politique. Mais, comblé de faveurs par Charles-Quint et nommé par Philippe II chevalier de la Toison d'Or, il s'était étroitement attaché à la cause du roi, et on ne lui en demandait pas davantage.

En face de Granvelle et de ses deux acolytes, les trois autres membres du Conseil d'État constituèrent l'opposition anti-monarchique, ou, ce qui revient au même sous le règne de Philippe II, l'opposition nationale et anti-espagnole. Le sire de Glajon, Philippe de Stavele, personnage de second ordre, perdu de dettes, et qui quitta le pays en 1563 (2) pour échapper aux poursuites de ses créanciers, ne fut, à côté de ses deux collègues, qu'un simple figurant, et son effacement fait ressortir d'autant mieux le relief de leur personnalité.

(1) Voir un exemple caractéristique et scandaleux de son avarice dans Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 350.

(2) Il mourut le 26 décembre de la même année,

Le comte Lamoral d'Egmont, né en 1522 au château de La Hamaide, en Hainaut, et alors âgé de trente-sept ans, était le représentant le plus brillant et le plus populaire de la haute aristocratie des Pays-Bas. Sa famille, enrichie par les princes bourguignons, appartenait à la plus vieille noblesse hollandaise et se vantait de descendre des rois fabuleux de la Frise (1). Son grand-père Jean (III) avait été durant trente-deux ans gouverneur de la Hollande et de la Zélande ; son oncle Philippe, son père Jean (IV), son frère Charles étaient morts au service de l'empereur, les deux premiers en Italie, le troisième à Carthagène, au retour de la guerre d'Alger. Depuis toujours Charles-Quint lui avait témoigné une faveur marquée, qu'il paya par un dévouement sans bornes. On le voit participer en 1541, avec son frère, à l'expédition d'Afrique, combattre van Rossem en 1452, assister à la prise de Duren en 1543, à la campagne de 1552, au siège de Metz. Chevalier de la Toison d'Or et chambellan de l'empereur, il fait partie, en 1554, de l'ambassade chargée de demander pour Philippe II la main de Marie Tudor, et c'est lui qui épouse la reine par procuration au nom du prince d'Espagne. Sa brillante valeur contribue largement, trois ans plus tard, à la victoire de Saint-Quentin ; celle de Gravelines, en 1558, est gagnée sous son commandement.

A ces superbes états de service répond une situation sociale qui achève de le mettre hors pair. Il possède en Hollande d'énormes polders ; il est propriétaire en Flandre de la principauté de Gavere et de l'industrieuse Armentières. Charles-Quint et Ferdinand ont rehaussé par leur présence son mariage, en 1544, avec Sabine, fille de Jean, comte palatin du Rhin. Philippe II l'a nommé en 1559 gouverneur de Flandre et d'Artois. Ajoutez à cela qu'il a toutes les qualités qui rendent populaire. Il est franc, ouvert, généreux, magnifique, et, quoique père de treize enfants, mène un train de maison qui éclipse celui des plus grands seigneurs. Heureux de vivre, heureux de briller, heureux enfin de la sympathie qu'il suscite

(1) *Chronique des seigneurs et comtes d'Egmont. Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, 2e série, t. IX [1857], p. 13 et suiv.

autour de lui, il étale naïvement sa vanité et son ambition (1). Il croit avoir rendu au roi assez de services pour occuper la première place dans son conseil. Ce n'est ni un calculateur ni un politique, mais un impulsif, tout à l'heure présente, incapable de projets longuement mûris, excellent pour soulever et entraîner les masses, mais impuissant à les conduire et qui reculera, au moment décisif, devant les responsabilités qu'il a encourues et qu'il n'osera assumer.

Le prince d'Orange forme avec lui le plus frappant contraste. S'il est totalement dépourvu des qualités du comte d'Egmont, combien ne le dépasse-t-il point, en revanche, par la vigueur du caractère et par celle de l'esprit ! Ce fut le hasard qui amena dans les Pays-Bas cet homme qui devait y exercer une action si décisive (2). Fils aîné du comte Guillaume Ier de Nassau-Dillenbourg, il n'était encore qu'un enfant de onze ans, destiné à régner quelque jour sur les domaines allemands de sa famille, quand la mort inopinée de son cousin René de Nassau changea brusquement le cours de sa carrière. Ce René appartenait à la branche des Nassau à laquelle le mariage du comte Englebert Ier († 1443) avec la riche héritière des Polanen (1403) avait apporté les seigneuries brabançonnes de Bréda et de Geertruidenberg. Jean IV, fils d'Englebert († 1475), avait joué un rôle important à la cour de Bourgogne. Son fils aîné, le comte Englebert II, s'était signalé par son dévouement à Charles le Téméraire et à Maximilien. C'est à lui que Philippe le Beau, en partant pour l'Espagne en 1501, avait confié le gouvernement des provinces bourguignonnes. Il était mort sans postérité en 1504, désignant comme héritier son neveu Henri, qu'il avait élevé et qui jouit bientôt à la cour d'une influence extraordinaire. Henri de Nassau, le « comte Nansot » des chansons militaires françaises, fut l'un des

(1) Granvelle l'appelait : *Amigo de humo* (ami de la fumée). Weiss, *Papiers d'État de Granvelle*, t. VII, p. 135.

(2) Sur la famille de Guillaume, l'enfance de celui-ci, son éducation et ses faits et gestes dans les Pays-Bas jusqu'au commencement du règne de Philippe II, voy. l'excellent exposé de F. Rachfahl, *Wilhelm van Oranien und der Niederländische Aufstand*, t. I, livres I et II.

confidents de Charles-Quint avant d'être un de ses meilleurs généraux. Il épousa tout d'abord Françoise de Savoie, puis Claudine de Châlons, princesse d'Orange, puis enfin, par l'entremise de l'empereur, dona Mencia de Mendoça, marquise de Zenette. Le fils que lui donna sa seconde femme, René, prince d'Orange depuis 1530 par testament de son oncle maternel Philibert de Châlons, devint, à la mort de son père, en 1538, le plus grand seigneur des Pays-Bas. Il était gouverneur de Hollande, de Zélande, d'Utrecht, de la Frise et de la Gueldre, quand il fut blessé mortellement, en 1544, au siège de Saint-Dizier. N'ayant point d'enfants, il légua ses immenses possessions et son titre de prince d'Orange à son jeune cousin Guillaume, le plus proche de ses parents mâles.

Mais Charles-Quint ne devait point admettre sans condition cet arrangement de famille. C'est que Guillaume était luthérien. Tandis, en effet, que son oncle combattait pour l'empereur, son père avait passé au protestantisme vers 1530, adhéré à la ligue de Smalkalde et fait élever ses enfants dans la religion nouvelle. Du reste, il consentit facilement, pour assurer à son fils le superbe héritage qui venait de lui échoir, à l'envoyer à la cour de Bruxelles et à le laisser élever dans le catholicisme. L'enfant y eut pour précepteur un frère cadet de Granvelle et y adopta bientôt les mœurs, la langue et les idées de la haute noblesse bourguignonne. Son mariage, à l'âge de dix-huit ans, avec Anne de Buren, la fille du fameux général de Charles-Quint, acheva de le nationaliser dans les Pays-Bas et lui concilia sans doute la sympathie particulière du vieil empereur. Il en reçut en 1553 un important commandement militaire pendant la guerre de France, et c'est appuyé sur son bras que Charles parut devant les États généraux le jour de son abdication.

Au moment où commence le règne de Philippe II, Guillaume, né le 24 avril 1533, avait vingt-deux ans et rien encore ne faisait soupçonner son génie. Sa vie avait été jusqu'alors celle de tous les « grands maîtres » de sa génération. Comme eux, il avait fait campagne, et comme eux il se plaisait en temps de paix à dépenser sans compter, traitant largement ses amis et ses officiers en d'interminables banquets et se montrant

buveur aussi intrépide que l'avaient été ses oncles (1). Son immense fortune lui assurait, malgré sa jeunesse, un ascendant avec lequel pouvait seul rivaliser celui d'Egmont. Outre Bréda et Gertruidenberg, il possédait encore de vastes territoires dans le Luxembourg, sans compter la principauté d'Orange. Ses revenus, évalués à 150,000 florins au minimum, faisaient de lui le seigneur le plus riche des Pays-Bas (2), et on lui savait gré de n'en tirer aucune vanité. Car il se montrait simple, aimable, accueillant envers tous. Jamais de colère ni de rudesse, même envers ses domestiques. Instruit avec cela, et parlant sept langues sans compter le français, devenu à la cour de Bourgogne son idiome usuel (3). Enfin, en dépit de cet inexplicable surnom de Taciturne que l'on devait lui appliquer plus tard, il était naturellement éloquent (4).

Mais ce qui domine en lui, c'est la vigueur de l'intelligence et la ténacité de la volonté. De bonne heure on dit en proverbe à la cour « conseil du prince d'Orange et exécution du comte d'Egmont » (5). S'il est lent à se décider, sa résolution, une fois prise est inébranlable. « Mon intention, depuis que Dieu

(1) Luigi d'Aragona. qui visita Bruxelles en 1517, cite comme une des curiosités de la ville le grand lit élevé dans la salle de l'hôtel de Nassau pour les convives ivres-morts (*Reise von Luigi d'Aragona*, éd. Pastor, p. 65). Guillaume d'Orange demeura toute sa vie enclin à des excès de table que lui permettait d'ailleurs sa robuste santé. Voy. Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. VI, p. LXVI.

(2) Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. VI, p. 249, et *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 115. — En 1557, Badoero évalue les revenus du prince à 80,000 scudi (Albert. *Relazioni*, 1re série, t. III, p. 298), Il n'est question dans ces textes que des revenus du prince dans les Pays-Bas. Rochfahl, *Wilhelm van Oranien*, p. 210, porte l'ensemble de ses revenus à 200,000 livres, Egmont, le plus riche des seigneurs des Pays-Bas après lui, si on ne tient pas compte du duc d'Aerschot dont le rôle politique ne doit commencer que beaucoup plus tard, aurait eu 62,000 florins de revenu, Berghes. 50,000, Culembourg, 31,000, Hoogstraeten, 16,000, Hornes et Bréderode, 8.000. Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 115.

(3) Tous les brouillons autographes de ses lettres sont écrits en français.

(4) Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. III. — Sur son surnom, voy. P.J. Blok, *Anteekeningen over «De Zwijger» en over het Wilhelmus. Bijdragen voor Vaderlandsche Geschiedenis*, 1910, p. 140. Il ne lui aurait été donné de son vivant que par ses ennemis, dans le sens de peu sincère, dissimulé.

(5) Gachard, *ibid.*

m'a donné un peu d'entendement, écrira-t-il plus tard, a toujours tendu à cela de ne me soucier de paroles ny de menaces en chose que je puisse faire avecq bonne et entière conscience » (1). Chez lui, l'imagination et le sentiment semblent ne jouer aucun rôle, et cette tournure d'esprit se concilie parfaitement avec son indifférence en matière confessionnelle. Il est catholique comme il sera plus tard luthérien et plus tard encore calviniste, sans enthousiasme ni conviction profonde. En réalité, c'est un politique qui envisage les questions religieuses beaucoup plus en homme d'État qu'en croyant. Si, en 1561, il interdit le protestantisme dans sa principauté d'Orange, c'est pour empêcher la « violation du repos public » et point du tout, comme l'eût voulu Granvelle, en qualité de « crime de lèse-majesté divine et humaine » (2). Sans doute, dans son for intérieur, il a rêvé de très bonne heure pour les Pays-Bas d'une « paix de religion » analogue à celle qui a été introduite dans l'Empire.

Et, à y regarder de près, on aperçoit que son attitude religieuse n'est qu'une conséquence de son attitude politique. Grand seigneur, il n'entend point abdiquer devant le roi les privilèges qu'il tient de sa naissance. Plus que personne il revendique hautement la liberté de parler et d'agir sans contrainte. C'est qu'il n'est point seulement, comme les autres « grands maîtres » des Pays-Bas, chevalier de la Toison d'Or et gouverneur de province. Issu d'une famille princière, il prétend conserver intacte vis-à-vis de Philippe II cette indépendance dont ses parents jouissent en Allemagne vis-à-vis de l'empereur (3).

(1) Groen van Prinsterer, *Archives de la maison d'Orange*, t. V, p. 245 (Leyde, 1838).

(2) Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 16-22. — Sur les idées religieuses du prince voy. une étude de P.-J. Blok, *De Godsdienst van Willem van Oranje*, dans *Verspreide studiën*, p. 126 et suiv. (Groningue, 1903), et Marx, *Studien*, etc., p. 274. Je reviendrai plus loin sur ce sujet. A mon sens, Guillaume fut à l'origine partisan des idées d'Érasme et de Cassander, ainsi que la plupart des grands seigneurs de son temps.

(3) En 1560, il écrit à la gouvernante qui voudrait le voir demander au roi la permission de se marier : « que les vassaux de par deçà sont libres en leurs mariages, et qu'il ne convient pas de leur imposer cette servitude ». Gachard, *Correspondance de Marguerite de Parme*, t. I, p. 160 (Bruxelles, 1867).

Si bourguignon qu'il soit devenu, le comte de Nassau n'a pas disparu complètement en lui. Il ne se reconnaît point comme un simple vassal du roi d'Espagne; il ne se courbera jamais sous cet absolutisme que Granvelle a pour tâche de faire triompher. Son origine étrangère lui donne dans la haute aristocratie une situation unique qui, s'ajoutant à sa richesse et à ses talents, va grouper bientôt autour de lui les membres épars de l'opposition. Nul ne s'entendra mieux à la conduire et ne saura mieux susciter les obstacles à l'adversaire, tout en lui dérobant son jeu avec une habileté et un machiavélisme auprès desquels la dissimulation de Philippe II ne paraît qu'une grossière et naïve tactique.

Ce qui, au début, assura au comte d'Egmont et au prince d'Orange une influence extraordinaire au Conseil d'État, ce fut l'appui qu'ils trouvèrent dans la plus grande partie de la noblesse. Au moment où commence leur rôle, presque tous les vieux serviteurs de Charles-Quint avaient disparu. Plus un seul parmi les grands seigneurs n'avait connu Chièvres et Marguerite d'Autriche. Les plus âgés d'entre eux étaient encore enfants pendant cette période du règne où Charles se conduisait en prince bourguignon; aucun n'avait assisté à ses grandes victoires d'Allemagne et d'Italie, aucun ne se rappelait les années antérieures à l'explosion de la Réforme et à la lutte contre l'hérésie. Du règne longtemps si glorieux ils n'avaient connu que les revers : les guerres malheureuses contre les protestants, les guerres indécises contre la France. Ils avaient vu le souverain vieilli, entouré de ministres étrangers, écrasant d'impôts les provinces, compromettant le crédit d'Anvers, inondant le pays de troupes allemandes ou espagnoles, persécutant les protestants, et ils n'avaient plus découvert en lui ce prince national si cher à leurs pères.

L'avènement de Philippe II avait achevé d'ébranler chez eux le sentiment dynastique. Ils ne se sentaient plus les compagnons et comme les « antrustions » du prince. Ils lui restaient fidèles par loyalisme héréditaire, mais sans cette chaleur de cœur et cet enthousiasme qui avaient animé jadis les Maximilien de Buren ou les Henri de Nassau. Ils en devinrent, en revanche,

d'autant plus bourguignons. La rupture qui s'opère entre eux et le souverain les oblige à se replier, pour ainsi dire, sur eux-mêmes, à chercher un appui dans leur pays d'origine, dans leur « patrie » (1) naturelle, dont l'indépendance est indispensable au maintien de la situation privilégiée qu'ils occupent. Par intérêt de classe, par sentiment aristocratique, on les voit devenir patriotes. Pour défendre contre le roi leurs prérogatives, leur autorité de gouverneurs, leurs privilèges de chevaliers de la Toison d'Or, ils associent leur cause à celle du pays. Sans doute on rencontre dans leurs rangs des intrigants, des ambitieux et des brouillons, mais, chez la plupart d'entre eux, comme il arrive toujours aux époques de crise, les considérations personnelles finissent par se transformer en un programme politique et par s'y subordonner plus ou moins.

Pour qu'il en eût été autrement, il eût fallu qu'ardents catholiques, ils eussent tout sacrifié au maintien de la foi et admis, par motifs religieux, l'absolutisme espagnol qu'ils réprouvaient par tradition et par amour-propre. Mais, bien que fort éloignés de l'hérésie, ils se montrent singulièrement tièdes, pour la plupart, à l'égard de l'Église. Élevés presque tous par des humanistes (2), ils n'ont reçu qu'une instruction religieuse extérieure et superficielle (3). Ce que lisent les plus lettrés d'entre eux, c'est Érasme, c'est Cassander, l'apôtre de la conciliation entre les diverses confessions chrétiennes, et, lettrés ou

(1) Il est intéressant de remarquer combien l'emploi du mot patrie devient fréquent depuis 1555, parmi l'opposition, pour désigner les Pays-Bas sans distinction de provinces. Ce fait est dû en partie, sans doute, à l'imitation du langage des anciens, mais il décèle nettement aussi la tendance nationale bourguignonne du mouvement politique. Voy. plus haut, p. 217.

(2) L'aristocratie était plus lettrée qu'on ne le croit généralement. Beaucoup de jeunes nobles avaient étudié au collège des Trois Langues (Nève, *Collège des Trois Langues*, p. 325), et Guichardin cite un nombre considérable d'humanistes parmi la noblesse (*Description des Pays-Bas*, p. 93). Le comte d'Hoogstraeten possédait dans son château une « belle librairie » (*Ibid.*, p. 205). Le philologue Barlandus avait été le précepteur du marquis de Berghes. Casembrodt, le secrétaire d'Egmont, était un humaniste et un poète, etc.

(3) Groen van Priesterer, *Archives*, etc., t. II, p. 266 (Leyde, 1835) a déjà remarqué très exactement que le sentiment religieux était chez eux bien inférieur au sentiment politique.

non, ils dévorent les œuvres de Rabelais (1). Le relâchement de leurs mœurs les détourne d'ailleurs des préoccupations religieuses. A vrai dire, et par une opposition très marquée avec la noblesse française, ils ne s'adonnent guère à la galanterie (2). L'amour ne joue presque aucun rôle à la cour de Bruxelles. Les seigneurs qui y fréquentent sont des militaires robustes et désœuvrés qui passent leurs journées au jeu de paume et la plus grande partie de leurs nuits en banquets ou plutôt en orgies (3). Bréderode, Orange lui-même boivent tellement que plusieurs fois ils risquent d'en mourir.

Dans ces bombances où les « grands maîtres » réunissent autour d'eux toute une clientèle de gentilshommes pauvres, administrateurs de leurs domaines ou hommes d'armes de leurs bandes d'ordonnance, le contact se maintient entre la haute et la basse noblesse. Celle-ci colporte à travers la ville les propos de table des seigneurs, leurs critiques, leurs plaintes, leurs plaisanteries à l'adresse de la gouvernante, de Granvelle ou de Viglius. Grâce à elle on connaît à l'extérieur les discussions orageuses du Conseil d'État ; on sait que les premiers personnages du pays, le prince d'Orange, le comte d'Egmont, le comte d'Hoogstraeten, le marquis de Berghes, les sires de Montigny et de Bréderode, soupçonnent le gouvernement de conspirer contre les provinces, qu'ils réclament la convocation des États généraux, qu'ils se posent ouvertement en défenseurs de la « patrie » contre les trames espagnoles, et, partant, leur popularité augmente dans la même mesure où grandit le mécontentement des masses, habilement attisé par eux.

Chez tous les membres de la haute noblesse, il est vrai, l'opposition ne se manifeste point avec la même vigueur. Les comtes d'Arenberg et de Meghem, le comte de Mansfeld, surtout, étranger au pays par sa naissance et dont le catholicisme ardent contraste avec l'indifférence religieuse de la plu-

(1) Voy. plus haut, p. 329.

(2) Je dis à la galanterie, je ne dis pas à la débauche. On sait que certains d'entre eux, Bréderode par exemple, que ses ennemis allèrent jusqu'à accuser d'inceste, avaient sous ce rapport des mœurs déplorables.

(3) Poullet, *Correspondance de Granvelle*, t. I, p. 331.

part des seigneurs, conservent plus de retenue que les amis d'Orange et d'Egmont. Mais du moins les laissent-ils faire sans protester, et ne sont-ils point fâchés de les voir saper l'autorité de Granvelle.

Le retard apporté au rappel des troupes espagnoles facilita singulièrement la tâche des mécontents. Il leur fournit, en effet, dès l'abord, un grief évident à exploiter contre le gouvernement et le meilleur moyen d'entretenir l'agitation parmi le peuple. Bien que Granvelle et la gouvernante avertissent le roi de l'exaspération croissante de l'opinion, bien qu'ils allassent même jusqu'à parler de l'imminence d'un soulèvement, comme toujours Philippe hésitait. Il sentait bien que la présence de ses fidèles soldats était la meilleure garantie de l'obéissance des provinces, le plus ferme appui de son autorité. Mais enfin, devant l'explosion de haine qui se manifestait contre eux, comment s'obstiner à violer plus longtemps la promesse solennelle faite l'année précédente aux États généraux? Il finit par céder à contre-cœur et par donner enfin l'ordre tant différé. Les Espagnols mirent à la voile le 10 janvier 1561.

L'irritation qu'ils avaient soulevée ne disparut pas; elle ne fit que changer d'objet. La question des nouveaux évêchés allait provoquer un conflit plus grave encore.

Ce n'est point à Philippe II qu'appartient l'idée de remanier l'organisation diocésaine des Pays-Bas. Demeurée presque intacte depuis l'époque franque, celle-ci présentait des inconvénients de toute nature et que l'on avait reconnus depuis longtemps. Non seulement les six diocèses de Liége, de Tournai, de Cambrai, d'Arras, de Térouanne et d'Utrecht ne correspondaient aucunement aux circonscriptions civiles, non seulement ils relevaient de deux métropoles étrangères, les uns de Cologne, les autres de Reims, mais encore presque tous étaient si étendus et si peuplés, que l'administration ecclésiastique en souffrait grandement. Dès le moyen-âge s'était déjà accusé, çà et là, le désir d'une situation moins défectueuse. Les Flamands, pendant leur guerre contre Philippe le Bel, avaient cherché à obtenir du pape l'érection de la Flandre en évêché distinct et indépendant de Tournai, ville alors fran-

çaise (1), et les ducs de Brabant, depuis le XIIIe siècle, avaient fait plus d'une tentative pour soustraire leur territoire à la juridiction spirituelle de l'évêque de Liége (2). Les ducs de Bourgogne, presque constamment en lutte avec les Liégeois, n'avaient eu garde d'abandonner ces projets. Ils furent repris par Charles le Téméraire, puis par Maximilien, qui eût voulu amener le pape à établir des sièges nouveaux à Maestricht, à Namur et à Louvain (3). Plus tard encore, en 1524, Marguerite d'Autriche avait conseillé à Charles-Quint, dans le dessein d'affaiblir l'influence temporelle des évêques, un morcellement des vieux diocèses (4). Tous ces plans, on le voit, ne s'inspiraient que de considérations politiques. Ce n'était pas l'intérêt de l'Église, c'était l'intérêt du peuple ou celui du prince qui les avait suscités.

Et sans doute, en demandant au pape le remaniement complet des circonscriptions diocésaines des Pays-Bas, Philippe II ne fut point sans se préoccuper de l'avantage de l'Etat, mais, bien différent de ses prédécesseurs, il eut en vue avant tout les nécessités religieuses. Il voulut, par l'augmentation du nombre des évêques et par la diminution du territoire

(1) Kervyn de Lettenhove, *Recherches sur la part que l'ordre de Citeaux et le comte de Flandre prirent à la lutte de Boniface VIII et de Philippe le Bel*, dans *Mémoires de l'Acad. Royale de Belgique*, t. XXVIII [1853], p. 91.

(2) *Histoire de Belgique*, t. I, 4e édit., p. 223. — Pour d'autres projets analogues du duc Jean III au XIVe siècle, voy. Em. Fairon, *Un projet de démembrement du diocèse de Liége proposé par les Brabançons en 1332 et 1336. Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, t. LXXVIII [1909], p. 142 et suiv.

(3) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. xcv, n., et p. 376, mentionne un projet de ce genre sous Charles le Téméraire. Pour Maximilien, voy. plus haut, p. 154. En 1505, l'abbé de Saint-Bavon, Raphaël de Mercatel, avait cherché à faire ériger par le pape son abbaye en évêché distinct. U. Berlière, *Les évêques auxiliaires de Cambrai et de Tournai*, p. 142 (Bruges, 1905).

(4) P. Fredericq, *Corpus Inquisitionis*, t. IV, p. 279 (Gand, 1900). — Pour d'autres projets de Charles-Quint, voy. Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. XCIII et suiv.; de Hoop-Scheffer, *Geschiedenis der Kerkhervorming*, p. 210; Marx, *Studien*, etc., p. 55. En 1553, les quatre membres de Flandre avaient déjà prié l'empereur d'établir un évêché à Ypres. Gachard, *Notice sur les Archives de Gand*, p. 65. — Sur l'organisation diocésaine avant la création des nouveaux évêchés, voy. J. Laenen, *Notes sur l'organisation ecclésiastique du Brabant à l'époque de l'érection des nouveaux évêchés. Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, 5e série, t. VI [1904], p. 67 et suiv.

confié à chacun d'eux, les mettre à même d'agir plus efficacement sur les fidèles, de mieux veiller au maintien rigoureux de l'orthodoxie et de seconder ainsi sa campagne contre le protestantisme.

La bulle qu'il obtint de Paul IV, le 12 mai 1559 (1), institua, à côté des diocèses anciens, quatorze diocèses nouveaux érigés à Namur, Saint-Omer, Malines, Anvers, Gand, Bruges, Ypres, Bois-le-Duc, Ruremonde, Harlem, Deventer, Leeuwarden, Groningue et Middelbourg. Au lieu de six évêchés pour une population de trois millions d'hommes, il y en avait désormais dix-huit (2), chacun comprenant en moyenne 160,000 habitants. Les nouvelles circonscriptions s'adaptaient, autant qu'il était possible, aux limites des provinces et à la répartition des langues nationales. De plus, elles étaient soumises à trois sièges archiépiscopaux établis à Cambrai, Utrecht et Malines, et dont le dernier recevait la primauté sur l'ensemble, si bien que, échappant désormais à l'ingérence de Reims et de Cologne, les Pays-Bas formeraient à l'avenir une unité ecclésiastique comme ils formaient déjà une unité politique.

Du reste, toute la nouvelle organisation ne dépend que du roi. Celui-ci, d'accord avec le pape, nomme les évêques, les entretient de sa cassette en attendant que des revenus fixes leur soient assignés, désigne enfin les candidats, sans tenir compte de la naissance, parmi des docteurs ou des licenciés en théologie. Ainsi établie, l'Église des Pays-Bas ressemble singulièrement, en dépit de la différence des temps et des milieux, à cette église impériale imposée au Xe siècle par Otton Ier à la Lotharingie. Des deux côtés, les évêques apparaissent comme des créatures du souverain et des instruments de son pouvoir. Et la comparaison s'impose entre Granvelle, promu en 1561

(1) Miraeus, *Opera diplomatica*, t. I, p. 472 (Louvain, 1723).

(2) On s'attendait à vingt, puisqu'il y avait six anciens diocèses et quatorze nouveaux. Mais, depuis 1553, l'évêché de Térouanne, transféré à Boulogne, n'exerça plus aucune juridiction sur les Pays-Bas, et, depuis 1559, celui de Liége perdit celle qu'il avait possédée jusqu'alors sur une partie du Brabant, du Namurois, du Hainaut, du Luxembourg et du Limbourg.

à l'archevêché de Malines, et Brunon, recevant de l'empereur allemand en 953 la double dignité d'archevêque de Cologne et de duc de Lothāringie.

Ce rapprochement suffit à faire comprendre le tollé de plaintes et de réclamations que souleva tout de suite la réforme. Sans doute, on ne pouvait nier qu'elle ne fût excellente au point de vue religieux. Mais elle sacrifiait trop d'intérêts et surtout elle augmentait trop considérablement le pouvoir du roi pour que l'on se résignât à l'accepter. On l'accueillit avec une hostilité semblable à celle que devait rencontrer, à la fin du XVIIIe siècle, la réorganisation du système judiciaire par Joseph II. Le catholicisme du monarque espagnol déchaîna la même tempête que le « despotisme éclairé » du monarque autrichien. Le plan de Philippe fut taxé de machination contre la liberté des provinces, de violation flagrante des privilèges. La noblesse était furieuse de devoir abandonner à des théologiens de basse naissance les évêchés dont elle avait fourni si longtemps les titulaires; plus furieux encore, les moines des couvents que le projet royal assignait à la « mense épiscopale » des nouveaux prélats. Pour doter ceux-ci, en effet, et soulager d'autant son trésor, Philippe avait obtenu du pape l'assignation à ses évêques d'un certain nombre d'abbayes.

Il trouvait d'ailleurs dans cet expédient, dont Granvelle lui avait suggéré l'idée, un puissant avantage politique. Désormais, au lieu d'abbés sur lesquels il n'avait aucune prise, ce seraient des évêques nommés par lui et dévoués à sa personne qui siégeraient aux États des provinces et aux États généraux, où ils constitueraient un parti monarchique. Ainsi, la réorganisation religieuse aboutirait à renforcer le pouvoir souverain; elle introduirait la division dans des assemblées qui, depuis quelques années, avaient manifesté des sentiments si équivoques à l'égard de la couronne. C'en fut assez pour porter à son comble l'exaspération des esprits. La noblesse et la bourgeoisie prirent en main la cause des abbés maintenant confondue avec leur propre cause. En Brabant, les chefs des grands monastères qui, déjà sous Charles-Quint, avaient obstinément défendu leurs privilèges contre la centralisation

gouvernementale (1), se mirent à la tête de l'opposition, si bien que l'on assista au spectacle paradoxal d'une réforme religieuse combattue par le clergé. « Les abbés sont si stupides, écrit Granvelle dans un moment d'humeur, qu'ils se laissent emporter comme des buffles » (2).

Et ce n'était pas seulement la crainte de voir les États s'ouvrir à l'influence royale qui soulevait le peuple contre les nouveaux évêchés. On voulait y voir aussi un acheminement vers l'introduction dans les Pays-Bas de l'inquisition d'Espagne, dont le nom seul inspirait à tout le monde une terreur mystérieuse. On n'ignorait pas que l'évêque de Bruges, Pierre Curtius, que celui d'Ypres, Martin Rythovius, que celui de Bois-le-Duc, François Sonnius, que celui de Gand, Guillaume Lindanus, que ceux de Harlem enfin et de Middelbourg avaient rempli auparavant dans les provinces les fonctions d'inquisiteurs. Ne savait-on point d'ailleurs que le frère Lorenzo de Villavicencio et le « contador » Alonso del Canto transmettaient à Madrid des listes de suspects et dénonçaient au roi la mollesse du gouvernement de Bruxelles en face de l'hérésie (3)? En fallait-il davantage pour justifier tous les soupçons? Marguerite et Granvelle avaient beau innocenter le roi des desseins qu'on lui prêtait, on ne les croyait pas. Pouvaient-ils déclarer publiquement à sa décharge qu'il considérait l'inquisition des Pays-Bas comme plus impitoyable que l'inquisition espagnole (4) ?

II

C'est sur Granvelle que retomba tout le poids de l'indignation soulevée par Philippe. On n'osait s'en prendre directement au souverain que défendait encore, malgré son impopularité crois-

1 Voy. plus haut, p. 191.

(2) Weiss, *Papiers d'État de Granvelle*, t. VII, p. 206.

(3) E. Marx, *Studien*, etc., p. 221.

(4) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 207. En 1567, il le déclarait de nouveau au nonce du pape. Gachard, *Les bibliothèques de Madrid et de l'Escurial*, p. 101.

sante, sa qualité de prince légitime. Mais l'occasion était trop belle de se débarrasser du tout puissant ministre pour qu'on la laissât échapper. Son élévation récente au cardinalat (26 février 1561), en accentuant la confiance dont il jouissait auprès du maître, attisa encore la haine qu'on lui portait. Les seigneurs du Conseil d'État, qui jusqu'alors avaient ménagé les apparences, crurent le moment venu de rompre en visière avec lui et d'unir leur action à l'action populaire. Le 23 juillet 1561, le comte d'Egmont et le prince d'Orange offraient au roi leur démission de conseillers, ne voulant pas plus longtemps, disaient-ils, porter la responsabilité d'événements provoqués par le cardinal et auxquels ils ne pouvaient s'opposer puisque toutes les affaires majeures se traitaient à leur insu (1). Ainsi les deux chefs de la haute noblesse se rangeaient ouvertement au parti de l'opposition et, dès lors, celle-ci se crut tout permis. Ce fut, contre Granvelle, un incroyable débordement d'injures. En français et en flamand, les pamphlets fourmillent contre ce « diable rouge », cet « archi-vilain », ce « rouge dragon », ce « pourceau d'Espagne », cette « racaille papaline », d'autant plus furibonds qu'ils n'arrivent point à l'émouvoir et qu'il n'y répond que par le dédain.

La maladresse de Philippe II empira encore la situation. Beaucoup moins préoccupé de l'agitation des Pays-Bas que des progrès rapides du calvinisme en France, il avait résolu d'offrir son intervention à Catherine de Médicis. Au mois de juin 1562, il chargeait Marguerite de Parme d'envoyer des troupes dans le royaume. On ne pouvait choisir plus mal à propos le moment d'agir. Bien que Granvelle ne se dissimulât nullement le péril qu'une guerre de religion éclatant en France ferait courir aux Pays-Bas déjà si troublés, il n'hésita point à dissuader le roi de son projet. La gouvernante, de son côté, le suppliait de songer à l'état d'épuisement où se trouvaient

(1) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, p. 195. — Sur les motifs personnels qui ont poussé Egmont et Orange à rompre avec Granvelle, mais dont il ne faut pas exagérer l'importance, voy. Marx, *Studien*, etc., p. 148.

encore les provinces. Enfin le prince d'Orange déclarait en plein conseil qu'on ne pouvait faire marcher les bandes d'ordonnance sans le consentement des États (1).

Philippe céda, mais on se figure sans peine le dépit qu'il en dut éprouver. Les Pays-Bas ne se bornaient plus à contrecarrer sa politique monarchique : ils mettaient obstacle maintenant à ce rôle de défenseur de la foi auquel il tenait pardessus tout! Il n'en fallait pas davantage pour les faire soupçonner à Madrid, sinon de pactiser avec les Huguenots, tout au moins de sympathiser avec eux.

Cependant l'opposition gagne toujours en force et en audace. Déjà soutenue presque ouvertement par les seigneurs du Conseil d'État, elle devient encore plus redoutable en se soumettant à la direction du Brabant. Plus riche et plus influente que toutes les autres, non seulement parce qu'elle renferme la capitale économique du pays, Anvers, et sa capitale politique, Bruxelles, mais encore parce que la plupart des chefs de la haute noblesse, Orange, Hoogstraeten, Berghes siègent dans ses États, cette province va depuis lors, un peu comme Paris le fait en France, animer et conduire l'opinion publique (2). Elle commence à exercer dans la vie politique la même prépondérance qu'elle exerce déjà dans la vie commerciale et dans la vie artistique, et, enhardie par le consentement de ses voisines, elle transformera bientôt leurs oppositions particulières en un seul mouvement d'opposition nationale.

Granvelle s'en aperçoit très bien. Ce sont les États du Brabant, écrit-il, qui entretiennent dans le pays la résistance aux nouveaux évêchés (3). Et, ne pouvant les réduire par la

(1) Kervyn de Lettenhove, *Les Huguenots et les Gueux*, t. I, p. 164 (Bruges, 1883); F. Rachfahl, *Wilhelm von Oranien*, etc., t. II, p. 175 et suiv.

(2) Les États de Brabant acquirent ainsi une importance nationale. Ce fait apparaît en pleine lumière quand on voit Egmont, en 1565, acheter la seigneurie de Gaesbeek pour pouvoir y siéger. Gachard, *Notice sur les Archives de Gand*, p. 47.

(3) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 199, 203. — Dès le mois de février 1562, les États de Brabant avaient envoyé une députation à Madrid pour protester contre les évêchés. Weiss, *Papiers d'État*, t. VI, p. 503 (Paris, 1846).

force, il cherche au moins à ruiner leur influence en s'efforçant de semer la zizanie entre les nobles et entre les provinces, en conseillant au roi de susciter contre le port d'Anvers la concurrence du port de Gand, nouvellement rattaché à la mer par le canal de Terneuzen, « étant indifférent que l'une ou l'autre ville profite des avantages du commerce, pourvu que celui-ci ne sorte pas du pays » (1).

Mais ces expédients d'une politique aux abois ne servent de rien. De jour en jour les États brabançons deviennent plus énergiques. Ils réclament la nomination du prince d'Orange comme *ruwaert* de Brabant; ils prennent à Paris l'avis du jurisconsulte Dumoulin, « hérétique notoire », sur la légalité des mesures instituant les nouveaux évêchés; ils envoient à Madrid et à Rome des députations exposer leurs griefs au roi et au pape. De son côté, le Conseil d'État, où le comte de Hornes, fraîchement revenu d'Espagne, siège maintenant auprès d'Egmont et d'Orange, décide de déléguer auprès de Philippe le baron de Montigny pour lui remontrer les périls de la situation. Une assemblée des chevaliers de la Toison d'Or convoquée par Marguerite de Parme lui arrache, malgré les scrupules de Granvelle et de Viglius, la convocation des États généraux. La réunion qu'ils tinrent à Bruxelles, le 29 juin 1562, se passa d'ailleurs dans le plus grand calme et se sépara sans difficulté après avoir accueilli favorablement une demande de subsides.

Mais cette réunion, attestant la diminution du crédit de Granvelle auprès de la gouvernante, devait avoir pour conséquence d'encourager les efforts de ses ennemis. La ligue que plusieurs seigneurs ont formée contre lui dès la fin de 1561 — imitant peut-être l'exemple donné en France au mois d'avril par Montmorency, Guyse et Saint-André — ne garde aucune retenue. Elle traite le ministre en ennemi déclaré; elle répand le bruit qu'il a conseillé au roi de faire couper une demi-douzaine de têtes (2) et de venir en

(1) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 201.

(2) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 207. — Philippe II, tout en déclarant à la régente que Granvelle ne lui a rien proposé de semblable, déclare « qu'il ne serait peut-être pas mal de recourir à ce moyen ».

force pour soumettre le pays. Ses chefs s'expriment, écrit Marguerite, « en termes qui semblent mettre en doute que Votre Majesté soit maître de ces États » (1).

Cette conduite l'effrayait plus encore que leur langage. Depuis quelque temps, en effet, ils cherchaient visiblement à se rapprocher de l'Allemagne (2). Ils se rappelaient maintenant que le Cercle de Bourgogne constituait une partie intégrante de l'Empire et se trouvait placé sous sa protection, et il n'était point douteux que ce fût contre leur souverain espagnol qu'ils invoquaient cette suzeraineté si constamment méconnue depuis le règne de Philippe le Bon. Le mariage d'Orange avec la luthérienne Anne de Saxe, conclu en 1561 (24 août) malgré le mécontentement manifeste du roi, peut être considéré comme le premier symptôme de cette attitude nouvelle de la haute noblesse. Sans doute le prince avait tenu, tout au moins en apparence, sa promesse de faire instruire sa femme dans le catholicisme (3), mais, depuis lors, il n'avait manqué aucune occasion d'afficher de plus en plus ouvertement sa qualité de vassal de l'empereur et de seigneur allemand. Il nouait des relations étroites avec ses parents d'Outre-Rhin, tous protestants; il hébergeait dans son hôtel de Bruxelles ou dans son château de Bréda une foule de gentilshommes luthériens; en 1562, les objurgations de la gouvernante ne l'avaient pas empêché de se rendre à Francfort pour assister au couronnement du nouveau roi des Romains, Maximilien II. Il était facile de prévoir les périls, ou tout au moins les graves inconvénients que cette attitude pouvait susciter à la puissance espagnole dans le Nord. Berlaymont s'en effrayait à bon droit et déclarait à Marguerite « que le prince a quelque grand dessein en tête, et qu'il s'agit de quelque chose de contraire au service du roi » (4).

(1) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 215.

(2) Kerveyn de Lettenhove, *Les Huguenots et les Gueux*, t. I, p. 166; Marx, *Studien*, etc., p. 271.

(3) Sur la duplicité de sa conduite en cette occasion, tant à l'égard des parents protestants de sa femme que de Philippe II et de Marguerite de Parme, voy. Rachfahl, *Wilhelm van Oranien*, etc., t. II, p. 124 et suiv.

(4) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 225.

Pendant que la haute noblesse, sous la direction d'Orange, cherchait à attirer l'Empire à sa cause, le peuple, lui, s'intéressait passionnément aux affaires de France, où le massacre de Vassy (2 mars 1562) venait de déchaîner la première guerre de religion. « Il ne se parle d'autre chose en ce pays, écrit Granvelle, que de ces mouvements de France, et de telle manière qu'on voit clairement qu'il y en a beaucoup auxquels il ne déplairait pas que les choses tournassent mal, et, si cela arrivait en France, bientôt nous en verrions autant ici » (1). Quantité de Huguenots venaient chercher un asile dans les provinces. Comme à l'époque de la Révolution française, le pays regorgeait d'émigrés contre lesquels le gouvernement n'osait agir, et qui entretenaient dans les grandes villes, surtout à Tournai, à Valenciennes et à Anvers, la plus dangereuse fermentation (2). Dès la fin de l'année 1562, la situation était si grave que le cardinal déclarait tout perdu si les seigneurs prenaient les armes : « car si quelqu'un d'eux le faisait, il n'y a que Dieu qui pourrait empêcher que l'exemple de la France ne fût limité en ce pays » (3). Heureusement, ils ne songeaient pas encore à la révolution et continuaient à nourrir l'espoir d'une intervention de l'Empire.

C'est au milieu de ces circonstances que Montigny revint d'Espagne. Ceux qui avaient pu croire qu'il en apporterait la démission de Granvelle, se trouvèrent amèrement déçus. Le roi, loin de renvoyer le cardinal, lui témoignait plus de confiance que jamais ; il s'efforçait de détruire les préventions des seigneurs à l'égard de ce ministre, l'innocentait d'avoir proposé la création des nouveaux évêchés, affirmait enfin qu'il n'était point question d'installer l'inquisition espagnole dans les Pays-Bas. Ainsi donc, tous les efforts des derniers mois avaient été dépensés en pure perte. Philippe restait inébranlable. Mais au point où en étaient les choses, son obstination ne pouvait avoir d'autre résultat que de communiquer une nouvelle énergie aux

(1) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 230.

(2) Weiss, *Papiers d'État*, tome VII, p. 33; Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 218.

(3) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t, I, p. 230.

mécontents. La ligue des seigneurs combina de nouveaux projets. Montigny y adhéra dès son retour et en fut bientôt l'un des membres les plus ardents.

En face de cette opposition irréductible, la régente, cependant, fléchissait peu à peu. Elle en arrivait à se demander s'il était sage de conserver un ministre dont la présence rendait le gouvernement impossible. Autant les seigneurs affichaient leur haine pour Granvelle, autant ils se montraient auprès d'elle pleins de déférence et de dévouement. Elle se flattait donc de les apaiser le jour où le roi la laisserait agir seule et l'affranchirait du contrôle humiliant auquel il l'avait soumise. D'habiles intrigues l'indisposaient d'ailleurs contre le cardinal. Son secrétaire Armenteros, Simon Renard surtout, ennemi déclaré de Granvelle, lui faisaient croire qu'elle était secrètement desservie par lui à Madrid (1). Le refus de Philippe II d'abandonner Plaisance aux Farnèse donnait de la vraisemblance à ces accusations, si bien que, par ambition de jouer un rôle politique comme par intérêt personnel, elle en vint finalement à souhaiter elle aussi le rappel de son conseiller (2). Dès le mois de janvier 1563, elle laissait entendre qu'elle ne demandait qu'à le prendre au mot quand il parlait de se retirer, comme cela lui arrivait parfois (3).

Ces dispositions encouragèrent les seigneurs à frapper un nouveau coup. Le 11 mars, Orange, Egmont et Hornes adressaient au roi un véritable réquisitoire contre Granvelle. Le cardinal, y disent-ils, est devenu tellement odieux qu'il est impossible de le laisser plus longtemps dans les provinces; la conviction que « la masse des affaires » dépend de lui est si bien enracinée dans les esprits « qu'il ne faut espérer la pouvoir jamais extirper durant sa présence ». Quant à eux,

(1) E. Marx, *Studien*, etc., p. 442 et suiv., a très finement analysé les mobiles qui poussèrent Marguerite à ce revirement. Sur la curieuse personnalité de Simon Renard, voy. *ibid.*, p. 316 et suiv.

(2) F. Rachfahl, *Margaretha von Parma*, p. 117 et suiv., a eu le mérite de montrer clairement l'influence de la question de Plaisance sur les dispositions de Marguerite, mais, semble-t-il, avec quelque exagération.

(3) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 236.

ils sont décidés à ne plus siéger à l'avenir à ses côtés au Conseil d'État (1).

Ce n'était point en leur nom, c'était au nom de presque toute la haute noblesse que les trois signataires envoyaient à Philippe cette mise en demeure. A l'exception d'Arenberg et de Berlaymont, tous les chevaliers de la Toison d'Or et tous les gouverneurs de province l'avaient approuvée, et elle le laissait clairement entendre en invoquant « le sentiment de tant d'hommes de par deçà bien principaux ». Il était facile de voir d'ailleurs qu'elle demandait bien autre chose que le rappel d'un ministre détesté. Elle impliquait en réalité tout un programme politique. En accusant Granvelle de détenir « la masse des affaires », c'est le gouvernement monarchique et espagnol qu'elle condamnait au nom du gouvernement national et bourguignon.

Philippe II ne le comprit pas. S'il fut exaspéré de l'insolence des seigneurs, il n'attribua leur attitude qu'à des froissements d'amour-propre, à des ambitions déçues, à des intrigues personnelles. Il crut être habile en traînant les choses en longueur et en recourant, comme toujours, à des finasseries de policier. Il se figura n'avoir affaire qu'à des meneurs, et il se dit que, pour enrayer le mouvement, il suffirait de semer la défiance entre ses chefs. Il tarda jusqu'au 6 juin avant de répondre qu'il se proposait de venir bientôt dans les Pays-Bas, mais qu'en attendant il lui serait agréable de voir l'un des seigneurs et d'apprendre quels griefs on invoquait contre Granvelle. Car « je ne vois, disait-il, que vous m'exprimiez aucune cause particulière qui nous pourroit mouvoir à estre d'avis que je deusse faire le changement que vous m'escripvez » (2). En même temps, et pour détacher d'Orange le comte d'Egmont, il écrivait à celui-ci qu'il désirait beaucoup le recevoir.

Mais si délicieusement que la vanité du comte pût être flattée par cette marque de faveur, il était trop engagé vis-à-

(1) Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 35.
(2) *Ibid.*, p. 41.

vis de la ligue pour oser rompre avec elle. Après avoir consulté les signataires de la lettre du 11 mars, il remercia humblement le roi de sa bienveillance, déclarant qu'il serait heureux de lui baiser les mains, mais qu'il ne pouvait se rendre en Espagne « pour l'affaire du cardinal » (1). Quelques jours plus tard, les seigneurs rendaient publiques deux lettres nouvelles qu'ils adressaient à Philippe et à la gouvernante (2). Au premier, ils déclaraient persister dans leur refus de siéger au Conseil d'État, à la seconde, ils exposaient que le principal motif de ce refus était l'ordre formel, arrivé récemment de Madrid, de ne point convoquer les États généraux, lesquels, dans leur intime conviction, se trouvaient seuls capables de fournir les « moyens pour sortir de ces calamitez ». Cette déclaration ne laissait subsister aucun doute sur l'attitude des seigneurs. Il était impossible de marquer plus clairement que ce n'était pas une question de personne mais une question de principes qui l'inspirait, et de mieux circonscrire le débat entre le gouvernement absolutiste et le gouvernement autonome. Granvelle en convenait lui-même en accusant ses adversaires « de vouloir réduire le pays en une forme de république où le roi ne pût dire que ce qui leur plairait » (3).

On entrait désormais en pleine crise. Encouragés par la grève des conseillers d'État, les États de Brabant suspendent le payement des subsides ; dans les provinces, les gouverneurs manifestent publiquement leur mauvais vouloir. Et pourtant jamais on n'a eu plus grand besoin de leur appui. Car le calvinisme commence à susciter des troubles dans la basse Flandre, à Tournai, à Valenciennes. Comment lui résister si les agents du pouvoir refusent d'agir ? Comment aussi, au milieu du mécontentement général, remédier au délabrement des finances et combler un déficit qui s'augmente chaque année de 600,000 florins (4) ? Granvelle commence enfin à désespérer.

(1) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t, I, p. 258.
(2) Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 42, 48.
(3) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 261, cf. p. 297. 257.
(4) *Ibid.*, p. 266.

Accablé de soucis, craignant même pour sa vie, il vieillit, ses cheveux blanchissent (1); il ne voit plus de salut que dans l'arrivée du roi. Mais il sait bien que le roi ne viendra pas, et Marguerite le sait aussi. Dès lors, elle se décide à proposer le remède suprême. Au mois d'août 1563, son secrétaire Armenteros part pour Madrid, chargé de demander à Philippe II le rappel du cardinal.

Cependant la situation ne cesse de s'aggraver. Orange, Egmont, Hornes, Berghes tiennent des conciliabules mystérieux. En décembre, la duchesse ayant convoqué à Bruxelles les députés des États généraux, Granvelle n'ose demeurer dans la ville, et, pour colorer son absence, imagine de faire une tournée dans son diocèse (2). En revanche, dans leurs hôtels de la capitale, les nobles donnent à l'envi des fêtes et des banquets, dépensent sans compter, s'endettent « afin de maintenir leur crédit sur le peuple » (3). Pendant le carnaval, au milieu d'une mascarade chez le sire de Grobbendonck, ils décident d'adopter pour leur ligue une livrée noire parsemée de têtes de folies rouges. Bientôt par les rues de Bruxelles on rencontre à chaque pas ce singulier uniforme — avant-coureur de celui des Gueux — et le peuple ne manque pas de voir, dans ces têtes de folies, la tête du cardinal (4).

Quant à Philippe, il délibère plus lentement que jamais, sans parvenir à se décider entre son désir de châtier les coupables et la prudence que commandent les circonstances. Le duc d'Albe, tellement transporté de colère par la dernière lettre

(1) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 268.

(2) *Ibid.*, p. 274.

(3) *Ibid.*, p. 275.

(4) On discute beaucoup sur la signification de cette livrée. Voy. les intéressants détails fournis par Marx, *Studien*, etc., p. 467 et suiv. La question me paraît pourtant assez simple. Les seigneurs adoptèrent une livrée commune en signe de confédération, et leurs relations de plus en plus intimes avec l'Allemagne expliquent qu'ils aient choisi pour elle, comme le faisaient les princes allemands, des étoffes très simples et la couleur noire. Quant aux têtes de folies, elles n'ont aucun rapport avec Granvelle : on les adopta parce que l'on se trouvait à l'époque du carnaval.

des seigneurs que « s'il ne se maîtrisait, son opinion paraîtrait celle d'un frénétique », lui a conseillé de dissimuler « en attendant que l'on puisse couper la tête à ceux qui le méritent » (1). C'est à ce parti qu'il se range enfin. Dans la solitude de son cabinet, il règle minutieusement la mise en scène d'une véritable comédie politique. Résigné à céder, il veut du moins sauver les apparences. Tandis qu'il fait rédiger pour Marguerite des instructions ostensibles, blâmant la conduite des seigneurs et leur ordonnant de reprendre séance au Conseil d'État jusqu'à ce qu'il ait statué sur leurs plaintes, il écrit de sa main à Granvelle, l'autorisant à s'absenter « pendant quelques jours pour aller voir sa vieille mère en Bourgogne », et il met la duchesse au courant de cette manœuvre, grâce à laquelle « l'autorité du roi et la réputation du cardinal » seront sauvegardées ! (22 janvier 1564) (2).

Armenteros apporta le tout à Bruxelles à la fin de février. Le dénouement de la pièce n'était pas douteux. Malgré l'ordre royal, les seigneurs s'obstinèrent à ne point reparaître au Conseil. Dans la ville « pleine de leurs nouvelles livrées », une rébellion n'allait-elle pas éclater (3) ? La gouvernante le craignit ou feignit de le craindre.

Bien que Philippe, regrettant déjà sa première décision, lui eût recommandé, peu de jours après l'arrivée d'Armenteros, de chercher les moyens de conserver Granvelle, bien que celui-ci, dans son dépit d'être sacrifié à l'opposition, n'eût encore fait part à personne des intentions du roi, elle n'hésita point à le prier de s'éloigner. Il fallut que le ministre vaincu jouât son rôle jusqu'au bout. Il demanda gravement à « Madame » de pouvoir accompagner jusqu'en Bourgogne, où l'appelaient des affaires et des affections de famille, son frère Chantonay qui

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 272.

(2) *Ibid.*, p. 285. — Pour le détail des événements voy. l'exposé très complet de Marx, *Studien*, etc., p. 463 et suiv.

(3) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 295.

venait précisément d'arriver dans les Pays-Bas (1). Cette permission lui fut accordée soi-disant pour deux ou trois mois, et il eut soin de faire proclamer partout qu'il reviendrait prochainement. Le 13 mars, il quittait Bruxelles ; il n'y devait plus jamais reparaître.

(1) Il venait d'être envoyé de Paris à Vienne comme ambassadeur d'Espagne et se dirigeait par Bruxelles vers son nouveau poste.

CHAPITRE III

LES CALVINISTES ET LES GUEUX

I

Pendant les premiers temps, l'opposition des Pays-Bas à Philippe II se place exclusivement, on l'a vu, sur le terrain national. Elle reste tout à fait étrangère à la question religieuse. Si tiède que soit leur foi, ses chefs professent sans exception le catholicisme. Orange lui-même, malgré des accointances suspectes, ne permet point que l'on doute de son orthodoxie. Nulle part on ne voit les luthériens ou les anabaptistes soutenir les mécontents ou prendre la moindre part à la lutte. Leur réserve contraste singulièrement avec l'agitation qui emplit le pays. C'est parmi ses sujets catholiques que le roi catholique souleva d'abord des résistances : il n'en rencontra aucune, au commencement de son règne, parmi les hérétiques.

Mais il n'en fut ainsi que pendant la première phase du conflit. L'entrée en scène du calvinisme va modifier brusquement la situation et faire surgir, à côté de l'opposition nationale, une opposition religieuse qui, s'imposant bientôt à celle-ci, l'entraînera dans son mouvement et la précipitera dans la révolte ouverte. C'est qu'avec lui un esprit nouveau apparaît parmi les confessions protestantes (1). Tandis que les luthériens s'abstiennent de toute action politique, tandis que les anabaptistes, après avoir renoncé à leurs rêveries apocalyptiques, ne cherchent plus qu'à éviter le contact d'une société qu'ils

(1) K. Rieker, *Staat und Kirche nach lutherischer, reformierter, moderner Anschauung. Historische Vierteljahrschrift*, t. I, [1898], p. 370 et suiv.

condamnent et se confinent dans leurs communautés d'initiés, le calvinisme prétend réformer l'État et le soumettre à la loi divine, c'est-à-dire le soumettre à son église. Car, comme le catholicisme son ennemi, il possède une organisation religieuse complète. Bien différent de Luther, qui ne s'est occupé que de prédication, abandonnant le reste au pouvoir civil, Calvin a reconnu toute l'importance de la discipline ecclésiastique. La constitution synodale qu'il a donnée à la société religieuse assure l'indépendance de celle-ci à l'égard de la société temporelle. Mais cette indépendance n'est qu'un point de départ, qu'un minimum dont on se contentera faute de mieux. L'idéal consiste dans la subordination de l'autorité laïque à l'autorité spirituelle; le but à atteindre est l'État théocratique tel que le maître l'a fondé à Genève. L'Évangile doit triompher, fût-ce en dépit du prince, qui n'est plus qu'un tyran lorsqu'il s'oppose à la parole de Dieu.

Dès lors, le calvinisme devient fatalement révolutionnaire. Il l'a été en France avec les Huguenots, comme dans les Pays-Bas avec les Gueux. Il l'a été d'autant mieux qu'il conçoit Dieu plutôt comme un maître que comme un père, et que son radicalisme religieux ne lui fait voir dans l'ancien culte qu'une abominable idolâtrie.

Ajoutons enfin que son dogme de la prédestination absolue, par une curieuse inconséquence, pousse ses adeptes à l'action. Au lieu de tomber dans le quiétisme, ils se dévouent entièrement à la volonté de Dieu et au triomphe de son église. Au milieu des infidèles, ils se prouveront à eux-mêmes, en développant toutes leurs énergies, qu'ils sont réellement les élus du Christ (1). Ils se soumettront à la plus terrible des disciplines, et leur volonté constamment tendue ne connaîtra point d'obstacles. La charité perd chez eux sa douceur et sa ten-

(1) Erich Marcks, *Gaspar von Coligny, sein Leben und das Frankreich seiner Zeit*, t. I, p. 293 (Stuttgart, 1892). — Le passage suivant d'un curieux factum des calvinistes de Valenciennes en 1562 (Ch. Paillard, *Histoire des troubles religieux de Valenciennes*, t. II, p. 161 [Bruxelles, 1874]) justifie complètement cette manière de voir : « Nous sommes délibérez d'endurer et demorer constant pour et au nom de Jhésus-Crist; ou aultrement, si nous reculons contre la foy, nous n'entrerons point au royaulme des cieulx ».

dresse; c'est à la tête et non au cœur que leur religion obéit. De toutes les confessions chrétiennes aucune n'a été aussi froide, aussi peu attirante. Mais aucune n'a développé une égale puissance de prosélytisme ni exercé, en aussi peu de temps, une telle influence politique. Partout où elle apparaît, elle entame la lutte. Elle ne résiste point seulement, elle attaque, et cela sans s'inquiéter du nombre ou de la force de ses ennemis. A la résignation des luthériens, elle substitue la révolte; elle ouvre, dans chaque pays où elle s'implante, l'ère des guerres de religion.

C'est pendant les dernières années du règne de Charles-Quint qu'elle atteignit le territoire des Pays-Bas.

Elle semble y avoir passé tout d'abord inaperçue. Pendant assez longtemps on confondit les calvinistes avec les luthériens et les anabaptistes, et il faut attendre le placard du 28 avril 1550 pour rencontrer le nom de Calvin parmi ceux des hérétiques dont les ouvrages sont prohibés sous peine de mort (1). Mais bien avant cette date, une propagande déjà active devait avoir largement répandu l' « Institution chrétienne » dans le Hainaut, le Tournaisis et les environs de Lille (2). C'est, en effet, par ces régions wallonnes, proches de la France et rattachées à elle par la communauté du langage, que le calvinisme s'introduisit dans la Belgique, comme le luthéranisme s'y était introduit jadis par les provinces du nord, de sorte que, dans le grand drame religieux du XVIe siècle, les deux populations des Pays-Bas jouèrent successivement leur rôle.

Le calvinisme ne devait point tarder à refouler les autres confessions protestantes. Ni les luthériens ni les sacramentaires ne disposaient comme lui d'une solide constitution ecclésiastique. Faute d'organisation indépendante, leurs communautés se trouvaient incapables de tenir tête à l'État. C'est là seulement où les princes adhérèrent à sa doctrine que le luthéranisme triompha. Dans les Pays-Bas, vis-à-vis d'un souverain

(1) Cependant on trouve déjà l'institution chrétienne dans l'index de 1546. *Placcaeten van Vlaenderen*, I, p. 148.

(2) Pour la propagande calviniste, cf. Rachfahl, *Wilhelm von Oranien und der Niederländische Aufstand*, t. I, p. 409 et suiv.

champion du catholicisme, ses chances de l'emporter disparaissaient, et l'on a vu, en effet, qu'à partir de 1540 environ, sa propagande avait été arrêtée dans les provinces. Si ses adeptes conservèrent leur foi, ils cessèrent de faire des prosélytes; leurs communautés se désagrégèrent et leurs coreligionnaires d'Allemagne se montrèrent impuissants à les soutenir.

Le calvinisme, au contraire, dispose, dès les premiers jours, de puissants instruments de pénétration et de lutte. Il possède dans ses « pasteurs » une armée de missionnaires. Formés à Genève, à Lausanne, à Strasbourg, plus tard à Heidelberg, ils présentent tous les caractères d'un véritable clergé, mais d'un clergé aussi actif, aussi instruit que le clergé catholique est, en général, ignorant et apathique (1). Pourvus d'instructions, agissant de concert, se tenant en rapport les uns avec les autres, ils apparaissent comme les agents disciplinés d'une vaste entreprise religieuse. Ils pénètrent dans les villes sous des déguisements ou sous des noms d'emprunt, évangélisent le soir, à portes closes, dans une hôtellerie, au fond d'une cour ou dans quelque endroit écarté de la banlieue. Parfois, c'est au milieu d'un repas, dans une maison amie, qu'ils exercent leur mission, cherchant à convertir les convives par des conversations édifiantes et leur distribuant des livres et des cantiques (2). Dès avant 1543, ils ont gagné ainsi, surtout aux alentours de Lille et de Tournai, de nombreux fidèles dans toutes les classes de la société, mais particulièrement dans le peuple, et ces « frères dispersés » correspondent activement avec Strasbourg ou Genève (3).

(1) M. van Vaernewijk, *Van die beroerlicke tijden in Ghendt*, éd. F. van der Haegen, t. I, p. 48, 54, fait très bien ressortir ce contraste.

(2) J'emprunte ces détails à R. Reuss, *Pierre Brully*, p. 52 et suiv. (Strasbourg, 1879); Ch. Paillard, *Le procès de Pierre Brully*, p. 13 et suiv. (Paris, 1878); L. A. van Langeraad, *Guido de Bray, zijn leven en werken*, p. 16 et suiv. (Zierikzee, 1884). Brully avait déjà prêché à Gand en 1537. Voy. Moorrees, *Geschiedenis der Kerkhervorming in de zuiderlijke Nederlanden*, p. 42 (Leyde, 1908).

(3) *J. Calvini opera*, éd, G. Baum, Ed. Cunitz, Ed. Reuss, t. XI, p. 683 (Brunswick, 1873). Cf. A. Elkan, *Philippe Marnix von St. Aldegonde*, t. I, p. 14 et suiv. (Leipzig, 1910).

En 1544, les fidèles de Tournai députent deux mandataires dans la première de ces villes pour demander un pasteur. Bucer leur envoya Pierre Brully, qui, arrêté et exécuté l'année suivante, fut, semble-t-il, aux Pays-Bas, le premier martyr du calvinisme. Mais déjà celui-ci était assez répandu dans les provinces wallonnes pour y susciter des apôtres. Tel fut le Montois Gui de Bray, l'un des propagandistes les plus actifs de la doctrine, le rédacteur de la « Confession de foi des Églises néerlandaises ». Dès 1556, il avait réussi à établir à Lille une communauté pourvue de ses diacres et de sa caisse, alimentée par les contributions des membres (1).

D'ailleurs le calvinisme commence à gagner à cette date les provinces du Nord. L'Angleterre, depuis sa rupture avec Rome, est devenue pour lui une excellente base d'opérations. Depuis la fin du règne de Henri VIII, elle accueille en masse les protestants de France et de Belgique, et tout de suite, sur ce sol hospitalier, sur cette terre de « refuge », apparaissent des communautés calvinistes (2). C'est dans leur sein que se forment les « prédicants » qui s'acharnent à la conversion des Pays-Bas. Le commerce si intense qui se fait entre les deux rives de la mer du Nord facilite singulièrement leur tâche. Grâce à lui, ils se maintiennent en communication constante avec les « fidèles » des Pays-Bas ; ils les dirigent, ils les encouragent. Expulsés pendant le règne de Marie Tudor, ils s'installent en grande partie à Emdem, sur la frontière même des Pays-Bas du Nord (3), puis ils reviennent plus nombreux en Angleterre à l'avènement d'Élisabeth, qui les prend ouvertement sous sa protection. Pour des motifs économiques plus encore que religieux, elle laisse les protestants wallons et flamands s'installer à Londres, à Sandwich, à Colchester et à Norwich, où ils introduisent leurs industries et qu'ils transforment en même

(1) Langeraad, *Guido de Bray*, p. 17 et suiv. Cf. Ch. L. Froissard, *L'Église sous la croix pendant la domination espagnole, Chronique de l'Église Réformée de Lille* (Paris, 1857).

(2) Cf. plus haut, p. 371.

(3) B. Hagedorn, *Ostfrieslands Handel und Schiffahrt im XVI. Jarhrhundert*, p. 205 (Berlin, 1910).

temps en foyers de propagande (1). Entre ces émigrés et la mère patrie, le va-et-vient est continuel, et bientôt, le long de la côte, le calvinisme s'implante comme il s'est implanté déjà dans les contrées wallonnes autour de Tournai, de Lille et de Valenciennes. Des deux côtés, il atteint Anvers où se répercutent nécessairement tous les mouvements qui agitent le pays et où les relations commerciales font affluer en nombre de plus en plus considérable les Huguenots français. La grande ville fournit ainsi au calvinisme, comme jadis au luthéranisme, une admirable position centrale. Par elle, toutes les communautés du pays, flamandes ou wallonnes, correspondent les unes avec les autres et se soumettent à une direction commune. De très bonne heure, l'organisation de la nouvelle église y fonctionne presque au grand jour. Les femmes calvinistes viennent y accoucher pour pouvoir faire baptiser leurs enfants « à la mode des hérétiques » (2).

Ces progrès s'expliquent aisément si l'on songe à la situation religieuse du pays. Désorganisés depuis longtemps et privés de leurs pasteurs, les luthériens ne pouvaient penser à s'y opposer. Les anabaptistes, plus nombreux, essayèrent pendant quelque temps d'une résistance que Gui de Bray combattit énergiquement (3) et qui, à la longue, devait céder devant le prosélytisme méthodique et l'organisation supérieure des calvinistes. Quant aux catholiques, c'est-à-dire à l'immense majorité de la population, ils ne montrèrent que tiédeur et apathie vis-à-vis du nouveau péril qui menaçait leur foi. Manifestement, la ferveur a presque complètement disparu parmi eux; s'ils restent dans l'Église, c'est par tradition, par habitude, par conservatisme, mais bien rares sont ceux qui se montrent disposés à la défendre.

Dans toutes les classes de la population, on constate les symptômes les plus inquiétants. Les gens instruits affichent pour la plupart leur indifférence à l'égard des querelles reli-

(1) A. A. van Schelven, *De Nederduitsche Vluchtelingenkerken*, p. 331 et suiv.
(2) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 327.
(3) Voy. plus haut, p. 363, n. 1

gieuses; ils ne veulent plus de persécutions, et, comme Cassander, dont les œuvres trouvent parmi eux quantité de lecteurs, ils adhèrent à un christianisme large et tolérant dans lequel pourraient s'unir les adeptes des diverses confessions (1). D'autres, plus frivoles, raillent les pratiques pieuses et affectent un scepticisme d'esprits forts. Montigny se déclare « rassasié de messes » (2) et mange ostensiblement de la viande en carême. En 1564, l'évêque de Liége, Gérard de Groesbeek, constate que le « dégast des opinions et mœurs est tel qu'il est desjà enraciné en la plupart des gens parvenu en age, de quelque estat ou conditions ils soyent » (3). Des plaintes analogues s'entendent de tous côtés. Granvelle, la gouvernante, les évêques, tous s'effrayent de la décadence de la religion catholique. L'institution des nouveaux évêchés, qui a pour but précisément de remédier à ce mal, l'augmente au lieu de l'amoindrir, par le mécontentement qu'elle soulève et la défiance qu'elle inspire. Les jésuites cherchent bien à prendre pied dans le pays, mais le sentiment public leur est visiblement hostile, et, pendant longtemps, en dépit de tous leurs efforts, ils n'arriveront pas à agir sur les esprits. Viglius déconseille à Philippe II de les introduire dans les provinces (4), et à Liége, où pourtant l'hérésie n'a guère pénétré, l'évêque n'ose proposer aux États des mesures en leur faveur « à cause de la malvaisté du temps » (5).

(1) J. Hansen, *Rheinische Akten zur Geschichte des Jesuitenordens*, p. 349 (Bonn, 1896).— Cassander publia, en 1561, son *De officio pii ac publicae tranquillitatis vere amantissimi viri, in hoc religionis dissidio*. Sur ses doctrines, voy. de Schrevel, *Histoire du séminaire de Bruges*, t. I, p. 387 et suiv. (Bruges, 1883).

(2) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 268.

(3) L. Lahaye, *Cartulaire de la commune de Dinant*, t. IV, p. 38 (Namur, 1891). Cf. encore Poullet, *Correspondance de Granvelle*, t. II, p. 413.

(4) Voy. plus haut, p. 380.

(5) L. Lahaye, *Cartulaire de la commune de Dinant*, t. IV, p. 64, — Cependant les jésuites avaient déjà fait certains progrès dans les Pays-Bas. Quelques-uns d'entre eux s'étaient établis à Louvain en 1542 (Hansen, *Jesuitenakten*, p. 48) et y possédaient en 1547 une résidence fixe (*Ibid.*, p. 74). Ils y eurent un collège en 1560 et il était question à cette date de leur donner une des quatre « pédagogies » de l'université (*Ibid.*, p. 358). Un autre collège était florissant à Tournai en 1563 (*Ibid.*, p. 460). A Bruges, l'évêque Remi Drieux les protégeait (De Schrevel, *Remi Drieux, évêque de Bruges*, dans les *Annales de la Société d'Émulation*, t. XLVI [1900], p. 329). Il en était de même des évêques de Liége, Robert de

Dans de telles conditions, l'ardeur et l'énergie des prédicants devaient faire de rapides conquêtes. La logique passionnée de l' « Institution chrétienne » s'imposait sans peine à des âmes dans lesquelles la foi catholique s'était amoindrie. L'éloquence et la clarté de son style contribuaient encore à son succès parmi les nobles et les bourgeois chez qui la langue française était depuis longtemps en usage. Ils n'avaient pu connaître Luther que par des traductions, mais, lisant Calvin dans son texte original, ils se sentaient plus proches de lui et subissaient plus facilement son ascendant. En outre, le dépit que leur inspiraient les privilèges et la suprématie du clergé, et surtout la haine qu'ils portaient à l'inquisition, amenaient bon nombre d'entre eux à s'intéresser à une doctrine qui condamnait sans réserve l'organisation de l'Église. Enfin le mécontentement provoqué par le roi catholique tendait au même résultat : c'était une manière de protester contre le gouvernement que d'adhérer au calvinisme.

Il n'en faut pas davantage pour comprendre comment, dès les premiers temps de la régence de Marguerite de Parme, on le voit s'infiltrer dans les couches supérieures de la société. Des fils de famille qui, suivant la coutume, vont compléter leur éducation en France ou en Italie, les plus hardis prennent maintenant la route de Genève. L'académie que le Réformateur y a fondée (1559) et qu'illustre Théodore de Bèze, les attire aussi irrésistiblement que les leçons des humanistes avaient jadis attiré leurs pères (1). Les deux frères Marnix leur en ont montré le chemin et, vers 1560, une foule de jeunes nobles, les deux Boisot, Lumey, etc., sont déjà gagnés comme eux aux idées nouvelles et les répandent parmi leurs amis ou leurs parents.

Mais elles se propagent plus largement encore chez les marchands et les entrepreneurs si nombreux à Anvers, dans

Bergues, Georges d'Autriche et Gérard de Groesbeek. Granvelle leur témoignait également une faveur marquée. Sur leurs débuts dans le pays, voy. en général Delplace, *L'établissement de la Compagnie de Jésus dans les Pays-Bas* (Bruxelles, 1887), et E. Gothein, *Ignatius von Loyola und die Gegenreformation*, p. 753 et suiv. (Halle, 1895). Sur les progrès postérieurs de l'ordre, voy. *Histoire de Belgique*, t. IV, 2e édit., p. 361 et suiv.

(1) Elkan, *Philipp Marnix*, t. I, p. 78 et suiv.

les ports et dans les districts industriels. Non seulement en leur qualité de parvenus, mais encore sous l'influence de l'esprit capitaliste, ces « nouveaux riches » font bon marché de la tradition, et le radicalisme religieux de Calvin leur est une raison de plus d'adhérer à sa doctrine (1). Nulle part elle ne trouve meilleur accueil que parmi « ceulx qui en prospérité de leurs gaing et marchandise luxurient en curiositez nouvelles » (2). Et leur conquête lui est d'autant plus précieuse que la puissance dont ils disposent est plus considérable. Ils n'hésitent point, en effet, à imposer leur confession aux nombreux salariés qu'ils emploient. Dans toutes les « villes marchandes », ils ne donnent d'ouvrage ou ne font l'aumône « sinon à ceulx qu'yroient aux preschez » ; ils « tiegnent au peuple le pied sur la gorge » (3), et l'on ne peut s'étonner que, forcés de choisir entre la faim et une conversion au moins apparente, les pauvres ouvriers n'hésitent pas.

Les transformations sociales que nous avons décrites plus haut ont donc préparé le terrain à la propagande calviniste. La constitution d'une classe de capitalistes et d'une classe de prolétaires favorisa sans aucun doute ses étonnants progrès. Il suffit de constater, pour s'en convaincre, que ses premiers foyers d'expansion se trouvent précisément dans les contrées où règne la grande industrie. C'est à Tournai, à Valenciennes et à Lille, c'est à Hondschoote et à Armentières, c'est autour d'Audenarde, c'est dans les ports de Hollande et de Zélande,

(1) Max Weber, *Die protestantische Etik und der Geist des Kapitalismus. Archiv für Sozialwissenschaft und Sozialpolitik*, t. XX et XXI, voit dans le calvinisme une des sources mêmes de l'esprit capitaliste. La morale essentiellement active du calvinisme donne naissance à une sorte d'ascétisme laïque qui, chez l'homme d'affaires, se manifeste par la production de richesses indépendamment de tout but de puissance personnelle et aboutit ainsi à un capitalisme pur. Cette thèse, qui a provoqué d'intéressants débats (voy. F. Rachfahl, *Kalvinismus und Kapitalismus, Internationale Wochenschrift*, 1909 [sept.] et 1910 [mai]), peut se justifier pour les puritains du XVIIe siècle, mais ne me paraît correspondre ni à la situation du XVIe siècle ni même en général aux tendances des calvinistes hollandais du *gouden eeuw*. Cf. H. Pirenne, *Les périodes de l'histoire sociale du capitalisme, Bullet. de l'Académie Royale de Belgique*, Classe des Lettres, 1914, p. 295.

(2) Poullet, *Correspondance de Granvelle*, t. II, p. 456.

(3) *Ibid.* t. I, p. 506, t. II, p. 102.

c'est enfin au centre même de la vie économique des Pays-Bas, à Anvers, qu'elle recrute tout d'abord ses plus nombreux adhérents. En dépit de la différence des langues, chez la population wallonne comme chez la population flamande, elle suit à la trace l'organisation capitaliste. Elle se répand dans la même mesure où celle-ci pénètre la société. Le Luxembourg, purement rural et soustrait à l'influence du mouvement économique ambiant, ne ressent point ses atteintes. Elle n'entame que très faiblement les forgerons et les mineurs du Namurois et du pays de Liége, population autochtone et que son genre de vie isole de ses voisines. Dans les grandes villes même de la Flandre, du Brabant, du Hainaut et de l'Artois, elle n'atteint guère cette petite bourgeoisie composée de boutiquiers ou de maîtres artisans qui a conservé les traditions du régime corporatif. Mais elle triomphe partout où le travailleur ne vit que de son salaire, partout où la misère de sa condition l'excite contre le régime dont il souffre.

Car ce ne sont pas seulement les patrons qui ont poussé au calvinisme le prolétariat industriel. Il s'y est jeté de lui-même par mécontentement, par esprit de révolte, par espoir d'améliorer son sort. Bref, c'est pour des raisons analogues à celles qui, dans le siècle de la vapeur, devaient gagner les populations industrielles au socialisme, qu'elles ont adhéré au calvinisme dans le siècle de la Renaissance. Sans doute la prédication religieuse a conquis beaucoup d'âmes, converti une foule d'hommes déjà détachés de l'Église par l'anabaptisme ; mais chez d'autres, ouvriers sans travail, vagabonds, gens sans aveu, la nouvelle religion n'est qu'un prétexte d'insurrections, d'aventures à courir, de coups à faire ou d'aumônes à recevoir (1). Plus il grossit, plus il avance, plus aussi le flot du calvinisme entraîne avec lui d'éléments suspects, et sa force n'augmente qu'au détriment de sa pureté.

Il s'en fallut de peu que le soulèvement des Huguenots de France ne se communiquât tout de suite aux Pays-Bas. Du

(1) En 1562, le prévôt de Valenciennes déclare que si les administrateurs de « l'aumône de la ville » le voulaient, la plupart des pauvres se déclareraient évangéliques. Paillard, *Troubles de Valenciennes*, t. II, p. 488.

moins y provoqua-t-il immédiatement une recrudescence dans l'activité et la hardiesse des propagandistes. Encouragés par l'exemple de leurs coreligionnaires, ils ne craignent plus de se montrer. De nouveaux pasteurs arrivent d'Angleterre ou de France pour prendre la direction du mouvement. Dans la basse Flandre, comme autour de Tournai et de Valenciennes, on tient maintenant des prêches en plein jour. Des émissaires huguenots parcourent la région ; les imprimeries calvinistes de Sedan l'inondent de pamphlets, de livres pieux, de recueils de cantiques. Dès le mois d'août 1560, Marguerite de Parme s'attend à une révolte, et Granvelle écrit au roi que la religion se perd dans toutes les parties du pays et que c'est miracle que l'exemple de la France n'ait point encore été suivi (1).

Philippe II recommande vainement de sévir : il est impossible d'emprisonner des centaines de suspects et de décimer la population. D'ailleurs le mécontentement général soulevé par le gouvernement l'oblige à ménager l'opinion. Marguerite se borne à agir « autant que l'estat et humeur de ces pays peuvent comporter » (2). Elle encourage les magistrats zélés, elle renouvelle l'édit contre les représentations théâtrales, mais elle n'ose aller plus loin (3). En 1561, la répression de l'hérésie se heurte partout à une résistance déclarée. A Anvers, on n'arrête plus aucun calviniste (4). Dans la basse Flandre, l'arrivée de l'inquisiteur Titelman fait éclater des troubles ; il se voit suivi par des bandes menaçantes de plusieurs centaines de personnes, conspué publiquement, et la haine populaire se déchaîne contre lui avec tant de furie que les hôteliers, crainte de représailles, refusent de le loger (5).

(1) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 191.

(2) Gachard, *Correspondance de Marguerite de Parme*, t. I, p. 459.

(3) Gachard, *Correspondance de Marguerite de Parme*, t. I, p. 138.

(4) *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 252.

(5) V. Gaillard, *Archives du Conseil de Flandre*, p. 225, 227 (Gand, 1856). Ajoutez les documents recueillis par E. de Coussemaker, *Troubles religieux du XVIe siècle dans la Flandre maritime* (Bruges, 1877). Plusieurs des gens qui se pressaient aux sermons des pasteurs ne voyaient en eux, semble-t-il, que des prêtres plus puissants que les prêtres catholiques. En 1566, dans le Limbourg on apportait des malades à Junius, espérant qu'il leur rendrait la santé. *Junii vita*, éd. P. Merulla, p. 257.

A Messines, la prison où l'on a enfermé quelques hérétiques est forcée par la foule. Les « justices champêtres » sont terrorisées et il n'en faut rien attendre. Au mois de juillet 1561, le Conseil de Flandre constate que dans la châtellenie de Bailleul, « le nombre des suspectz, pour la pluspart povres gens idiots ne sçachans lire ne scripre, est si grand que l'on n'en sçauroit bonnement venir à chief sans grande effusion de sang et sans entière ruyne du dit quartier » (1).

C'est pis encore à Armentières et autour d'Hondschoote, à Nukerke, Kemmel, Wytschaete, Dranoutre, Reninghelst, Steenwerck. Déjà çà et là des pillages d'églises sont signalés. Au mois de novembre, une bande envahit près de Bruges un monastère de Jacobins, blesse deux moines et prend de l'argent (2). Des quantités de réfugiés ont quitté l'Angleterre à la nouvelle des événements ; ils excitent les passions populaires « et semblent pressez comme gens enchassez, povres et en partye banniz, de se mettre à quelque hasard » (3). Une requête anonyme envoyée au magistrat d'Hondschoote, soi-disant au nom de deux mille réformés, revendique le droit à l'insurrection contre l'autorité rebelle à la parole de Dieu. Et très habilement, employant pour la première fois un argument que les calvinistes devaient si souvent reproduire dans la suite, elle invoque en faveur de la tolérance qu'elle réclame, l'intérêt général de la ville dont la conduite des inquisiteurs fera fuir l'industrie (4). D'autres manifestes ne sont que de grossières supercheries destinées à émouvoir la foule ignorante et crédule. Telle, par exemple, une lettre de « Frédéric de Nausburg *(sic)* et de messire Gérard van Sevenberghe, princes électeurs », menaçant de faire périr par le fer et par le feu, les persécuteurs « de leurs pauvres frères » (5).

L'agitation qui sévit dans les districts industriels de la Flandre s'empare aussi du prolétariat ouvrier de Tournai et de

(1) Gaillard, *Archives du Conseil de Flandre*, p. 217, 218.
(2) *Ibid.*, p. 239.
(3) *Ibid.*, p. 285.
(4) *Ibid.*, p. 286.
(5) *Ibid.*, p. 288.

Valenciennes. Dans cette dernière ville, elle est fomentée « par des gens estrangiers qui y viegnent, François et aultres, pour ouvrer de sayettes et demyes ostades, que sont en partie fugitifz d'ailleurs à cause de la religion » (1). Au mois d'octobre 1561, des inconnus s'assemblent la nuit dans les rues, chantent les psaumes de Marot, profèrent des injures devant les maisons des prêtres. On a beau doubler le guet, défendre de louer des boutiques ou des chambres à tout étranger qui n'exhibera point une attestation de catholicisme, obliger les aubergistes à fournir chaque jour au magistrat la liste de leurs hôtes, menacer de démolir les maisons où des « conventicules » auront été tenus (2), la fermentation des esprits, un moment contenue, éclate en février avec plus de violence. La mauvaise situation de l'industrie augmente, pendant l'hiver, la gravité du péril. Quantité de gens sans travail pactisent avec les réformés, et, pour éviter une sédition, le magistrat est obligé de les employer à la réparation des murailles afin de leur donner « moyen de gaignier » (3). Cependant les symptômes menaçants se multiplient. Des lettres déposées à l'hôtel de ville affirment l'obligation de combattre « l'idolâtrie » pour mériter le royaume de Dieu (4). Les autorités n'osent faire exécuter deux calvinistes condamnés depuis longtemps. Lorsqu'elles s'y décident enfin, le 27 avril 1562, la foule se précipite sur les bûchers, éparpille les fagots, court arracher de leur prison les deux « maubrulez », et, au milieu du chant des psaumes, les conduit processionnellement à un prêche (5).

Cette fois le scandale était trop éclatant. Le marquis de Berghes, gouverneur de la ville, qui jusqu'alors s'est constamment absenté pour n'être pas contraint de sévir, ne songe plus à résister aux exhortations de la régente. Il accourt à Valenciennes, où cinq cents soldats tirés des garnisons

(1) Paillard, *Troubles de Valenciennes*, t. II, p. 47.
(2) *Ibid.*, p. 67.
(3) *Ibid.*, p. 103.
(4) *Ibid.*, p. 161.
(5) *Ibid.*, p. 193 et suiv.

voisines le rejoignent. Il n'y eut d'ailleurs aucune résistance. Les réformés n'étaient point capables de s'opposer à la force armée; ils se dispersèrent ou se cachèrent. Ceux d'entre eux que l'on put saisir périrent en chantant des psaumes « tant que l'aleine leur a duré », et Philippe II, informé de ce « très mauvais exemple », s'empressa de conseiller à Marguerite de faire mettre à l'avenir dans la bouche des condamnés un « baillon ou autre chose », ainsi qu'il l'avait vu pratiquer en Angleterre du vivant de Marie Tudor (1).

On ne peut douter que les péripéties de la lutte entamée en France entre les Huguenots et la cour n'aient exercé leur action sur les troubles de Valenciennes. Le manifeste de Condé, lancé le 8 avril, fut certainement l'occasion de l'émeute des « maubrulez », et si le calme se rétablit promptement, c'est en grande partie à la mauvaise tournure que prirent durant l'été les affaires des protestants de France qu'il le faut attribuer. Mais ce calme n'était qu'apparent. Malgré la fuite des pasteurs, un très grand nombre de bourgeois continuaient à s'abstenir de la fréquentation des églises. Pendant la semaine de Noël, le prévôt écrivait à Bruxelles que les sermons attiraient bien peu de monde, et que l'on ne remarquait dans l'assistance presque aucun des « principaux de la ville » (2).

L'assassinat du duc de Guise à Orléans (18 février 1563), en relevant les chances des Huguenots, eut son contre-coup immédiat à Valenciennes. Dès le commencement de mars, des prêches se tiennent de nouveau dans la banlieue. Cette fois, on ne se donne plus la peine de s'y rendre, comme naguère, déguisé par des barbes postiches ou un masque sur le visage : les fidèles s'y portent hardiment, la figure découverte et le pistolet à la main (3). « C'est une procession de les voir sortir de la ville », et le mont d'Anzin est tout couvert de leur foule (4). Les ouvriers ne travaillent plus; ils déclarent que « par le Roy,

(1) Paillard, *Troubles de Valenciennes*, p. 440.
(2) *Ibid.*, p. 474.
(3) *Ibid.*, p. 246.
(4) *Ibid.*, p. 259.

ny prince, ny magistrat, ny justice, ne laisseront d'aller à leur presche ». Tous d'ailleurs répondent de l'ordre « moyennant que l'on les laisse vivre en liberté de leurs consciences ». Ce sont là, dit Berghes, les « propres propos des Huguenots » (1), et il attribue avec raison aux rapports noués entre les sectaires et Colligny l'énergie et la résolution dont ils font preuve (2). Tournai présente le même spectacle que Valenciennes. Là aussi les calvinistes affirment audacieusement leur foi, se pressent aux instructions des pasteurs et réclament la liberté d'exercer leur culte en public (3).

Cette crise se fût transformée bientôt en révolte ouverte si la guerre de religion avait duré en France. Mais l'accalmie qui suivit dans ce royaume la proclamation de l'édit d'Amboise (19 mars 1563) enlevait aux réformés tout espoir de vaincre. Il eût suffi pour leur faire prendre les armes que la haute noblesse, alors au plus fort de sa lutte contre Granvelle, s'intéressât à leur cause. Elle n'y songea point. Car si elle répugnait visiblement à faire couler le sang, si même elle voyait avec une satisfaction secrète la question religieuse accroître les embarras du gouvernement, elle était pourtant bien décidée à ne point pactiser avec les hérétiques. Aussi, un envoi de troupes rétablit-il de nouveau la tranquillité à Valenciennes (mai à juin 1563). Tournai et la basse Flandre rentrèrent également dans l'ordre. Une fois de plus les pasteurs et les fidèles les plus compromis émigrèrent. Ils allèrent en Allemagne, en France, en Angleterre, attendre impatiemment l'heure de la revanche. Et ils ne devaient point l'attendre longtemps, car le cours pris par les événements après le départ de Granvelle, allait amener bientôt l'alliance de l'opposition politique et de l'opposition religieuse.

(1) Paillard, *Troubles de Valenciennes*, p. 261 et suiv.

(2) *Ibid.*, p. 276. Colligny aurait, d'après lui, dépêché à Valenciennes et à Tournai des « prédicans nouveaulx ». Pour les rapports des calvinistes des Pays-Bas avec les Huguenots, voy. Kervyn de Lettenhove, *Les Huguenots et les Gueux*, t. I, p. 170.

(3) A. Hocquet, *Tournai et le Tournaisis au XVIe siecle*, p. 93 et suiv.

II

Marguerite de Parme n'avait pas mieux compris que Granvelle les causes profondes du mécontentement des Pays-Bas et de l'opposition des seigneurs. Elle s'imaginait que l'impopularité du cardinal avait tout fait, et que, lui disparu, le calme se rétablirait sans peine. Elle ne voyait qu'une question de personne là où se posait en réalité une question de principe. Elle ne possédait point assez d'intelligence politique pour remarquer que ce n'était point comme homme privé, mais comme ministre du roi d'Espagne que Granvelle avait été combattu. Dès qu'il fut loin, elle se flatta de ramener les esprits et de prouver à Philippe II qu'elle avait les talents nécessaires pour gouverner seule. « Grâce à Dieu, lui écrit-elle le 12 juin 1564, la tournure qu'ont prise les affaires me permet d'assurer que d'ici à peu de temps il n'y aura plus de craintes à concevoir, à moins qu'il ne survienne quelque accident du dehors » (1). Trompée par les protestations de dévouement des seigneurs et par leur rentrée au Conseil d'État, elle ne devina point qu'ils allaient prétendre à lui imposer leur influence et à jouer auprès d'elle, au profit du pays, le rôle que Granvelle y avait joué tout d'abord au profit du roi. Elle se laissa duper par les apparences, et sa grande erreur fut de croire que les opposants désarmeraient au moment même où ils s'enorgueillissaient d'avoir forcé le souverain à capituler et à rappeler son ministre.

(1) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 303. — Sur tout ce qui suit, comparez l'excellent récit de Rachfahl, *Margaretha von Parma*, p. 136 et suiv., qui me paraît pourtant ne point apprécier exactement la conduite des seigneurs, en considérant qu'ils se proposèrent de détruire l'État pour en revenir à la féodalité (p. 138). Ce n'est point à l'État bourguignon qu'ils en avaient, mais à l'influence espagnole qui avait dominé le gouvernement dans les dernières années. Ils cherchèrent à parer pour l'avenir à ce danger en augmentant les attributions du Conseil d'État où ils siégeaient. Ils ne sacrifièrent point l'*unité* de l'État. Ils la renforcèrent plutôt en agissant constamment d'accord avec l'opinion publique de *toutes* les provinces. Mais, en revanche, il est très vrai que la bonne marche de l'administration fut entravée par les nouveaufés qu'ils introduisirent dans le gouvernement en substituant leur autorité à celle de la gouvernante.

Mais d'ailleurs comment Marguerite aurait-elle pu se soustraire à la tutelle des seigneurs? N'avait-elle point, dans les derniers temps, pris leur parti contre le cardinal? Et n'eût-ce point été se condamner elle-même et s'infliger le plus cruel démenti que de rompre avec eux? Par sa faute elle se trouvait leur prisonnière, et les considérations d'amour-propre qui la portèrent à ne point se l'avouer contribuèrent à lui cacher la réalité de la situation.

Cependant, il apparaissait à tout témoin non prévenu que les seigneurs étaient désormais les maîtres du pays. Soutenus par les États de Brabant et par presque tous les gouverneurs de province, Orange, Egmont et Hornes se hâtent de réaliser le programme de l'opposition. Il n'est plus question de *Consulta;* tout se traite au Conseil d'État, où Viglius et Berlaymont, tombés en disgrâce, assistent impuissants au triomphe de leurs adversaires. « L'on forge ici, écrit Viglius, une nouvelle république et Conseil d'État, lequel exerce la souveraine superintendance de tous affaires. Je ne sais comment cela pourra subsister avec le pouvoir et autorité de Madame la Régente et si Sa Majesté elle-même ne sera bridée par cela » (1). Et ces craintes ne sont pas exagérées. Les seigneurs, en effet, cherchent manifestement à faire du Conseil d'État, complètement soumis à la haute noblesse, le pivot central du gouvernement. Ils veulent que l'on augmente le nombre de ses membres; ils exigent qu'on lui subordonne le Conseil privé et le Conseil des finances, qui, depuis leur création par Charles-Quint, ne relèvent que de la gouvernante. Dans un tel régime, quelle autorité restera-t-il au souverain? Ou plutôt, n'est-il pas évident que le vrai souverain désormais sera la noblesse, regardée par le peuple comme organe de l'indépendance nationale? Le mot de « république », qui revient continuellement à cette époque sous la plume de Viglius et de Granvelle, correspond exactement aux visées de l'opposition.

(1) Groen van Prinsterer, *Archives*, t. I, p. 377. — Sur les changements que les seigneurs voulaient introduire dans le Conseil d'État, voy. les notules de Berty dans Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. VI, p. 387.

Ce qu'elle veut, à n'en point douter, c'est la constitution de l'État bourguignon en république aristocratique.

La politique nationale l'emporte donc sur la politique monarchique, mais elle ne l'emporte qu'au détriment de la bonne marche de l'administration. La réaction trop violente détruit le principe d'ordre en même temps que l'autorité souveraine. L'ingérence des seigneurs dans tous les services publics y introduit l'anarchie. On n'arrive plus à rien que par leur entremise; il n'y a plus de fonctions et de faveurs que pour leurs partisans. Dans les provinces, les gouverneurs s'arrogent une indépendance quasi-féodale. A la cour, Armenteros met impudemment les finances au pillage, et on le laisse faire pour s'assurer son appui auprès de la régence. Il n'est point jusqu'aux privilèges, dont on réclamait jadis si âprement l'observation, que l'on ne viole dès qu'il s'agit de caser une créature ou de contenter un ami (1). Du reste, tout en poursuivant son avantage, la noblesse a bien soin de ne point perdre le contact avec la nation. Elle n'ignore pas qu'elle ne tire sa force que de l'opinion publique et qu'elle ne peut la diriger qu'en lui obéissant. Elle continue à réclamer la convocation des États généraux, et Granvelle l'accuse avec dépit de se soumettre « à ce méchant animal nommé peuple » (2).

Vis-à-vis de la question religieuse, que les troubles calvinistes venaient de faire surgir avec une acuité nouvelle, la conduite des seigneurs était toute tracée. Pouvaient-ils admettre que l'on appliquât à des milliers de malheureux les terribles édits de Charles-Quint? Leur tolérance personnelle, le souci de la prospérité du pays, la considération de la popularité dont ils jouissaient les inclinaient également à la douceur. Ils ne pensaient pas, comme Philippe II, qu'il fallût sacrifier la richesse nationale au triomphe de l'Église (3). Ils ne se

(1) Poullet, *Correspondance de Granvelle*, t. I, p. 273; Diegerick, *Inventaire des Archives d'Ypres*, t. VI, p. 189.

(2) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 290.

(3) Weiss, *Papiers d'État*, t. VII, p. 50, VIII, p. 96. — Tous sont d'accord sur ce point qu'il ne faut pas punir de mort les délits en matière de religion. En fait, la répression de l'hérésie s'adoucit depuis le commencement de 1563. Au lieu de

dissimulaient point que la continuation des mesures de rigueur amènerait la ruine des provinces. Ils s'inquiétaient de voir l'exode des suspects vers les contrées voisines, vers l'Angleterre surtout, y transporter quantité d'industries. Au mois de janvier 1566, le conseiller d'Assonleville estimait le nombre des réfugiés à Londres, à Sandwich et dans les environs à plus de 30,000 hommes (1), et l'on savait qu'Élisabeth venait d'assigner à ces utiles émigrants « une autre ville maritime grande et vide nommée Norwich », pour y fabriquer « bays, arras, sayes, tapstry, mockadors, staments et carsay » (2). Le départ des calvinistes, nombreux surtout dans les districts manufacturiers, enrichissait donc l'Angleterre dans la même mesure où il appauvrissait les Pays-Bas. Et le péril était d'autant plus pressant que, depuis le commencement de son règne, Élisabeth, reprenant avec énergie la politique mercantile de Henri VII et de Henri VIII, s'efforçait par tous les moyens de développer l'activité économique déjà si intense de son royaume. La prospérité commerciale des provinces bourguignonnes lui portait ombrage, et elle ne leur cachait pas son hostilité. Elle laissait violer par ses sujets les stipulations du *magnus intercursus;* elle frappait de taxes les importations, elle fermait les yeux sur l'audacieuse piraterie que les marins anglais exerçaient impunément dans la mer du Nord.

Les choses avaient été si loin que le gouvernement de Bruxelles s'était décidé, en 1563, à une rupture. La régente avait prohibé l'entrée des marchandises britanniques, et, de

la mort, les tribunaux condamnent les délinquants à des amendes et à des pénitences publiques. Voir, à cet égard, les sentences portées par les échevins d'Ypres de 1559 à 1567 dans Diegerick, *Documents du XVIe siècle*, t. II, p. 153 et suiv. (Bruges, 1875). De 1559 à janvier 1563, sur 16 condamnations, 11 prononcent la mort; de janvier à juillet 1563, on ne trouve en revanche qu'une seule condamnation à mort sur 24 jugements. Puis, sauf une seule condamnation en 1564, la répression s'arrête jusqu'en 1566.

(1) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 392.

(2) W. J. C. Moens, *The Walloons and their church at Norwich*. p. 18 (Lymington, 1887 88). — On trouve dans un curieux document intitulé *Brief discours envoyé au roi Philippe nostre sire*, etc. (vers 1565), à la Bibl. Royale de Bruxelles, mss. Van Hulthem, 17510-17525, de très intéressants détails sur les conséquences désastreuses de cette émigration.

son côté, Élisabeth avait répondu à cette mesure en fermant ses ports aux bateaux néerlandais et en menaçant de transporter d'Anvers à Emdem l'étape des draps d'Angleterre (1). Malgré l'avis de Granvelle, Philippe II, craignant de voir éclater une guerre à laquelle il n'était pas préparé, avait ordonné de négocier. Dès 1564, le commerce était rétabli, prétendûment sur le pied de l'*intercursus*, mais en fait suivant le désir des Anglais. Depuis lors, la concurrence de ceux-ci était devenue de plus en plus désastreuse. Il n'était que temps, si l'on voulait empêcher une catastrophe, de mettre un terme à l'émigration qui renforçait de jour en jour la puissance déjà trop redoutable de l'adversaire.

Le seul moyen d'atteindre ce but consistait dans l'abolition ou tout au moins dans l'adoucissement des placards. Les catholiques les plus fervents en réprouvaient l'affreuse cruauté. On était dégoûté des supplices; « il n'était pas vingt personnes dans tout le pays qui souhaitassent le maintien de l'inquisition » (2). Viglius lui-même, dans son for intérieur, penchait vers l'indulgence, et Granvelle le gourmandait amicalement de désirer une paix de religion analogue à celle d'Allemagne, ou un système qui permettrait aux hérétiques de « vivre comme font les chrestiens sous le Turcq, qui ne fait si griefve persécution contre nulz d'aultre foy comme nous faisons contre ceulx qui sont de la nostre pour quelques différentes intelligences de l'Escripture » (3). Lorsque l'un des plus dévoués partisans du roi pensait ainsi, on devine aisément quelles devaient être les dispositions des seigneurs du Conseil d'État et de leurs amis de

(1) Sur ce conflit voy. H. Brugmans, *Engeland en de Nederlanden in de eerste jaren van Elizabeths regeering*, p. 47 et suiv. (Groningue, 1892); Te Lintum, *De Merchant Aventurers in de Nederlanden*, p. 26 et suiv. (La Haye, 1905); K. Kaser, *Handelspolitische Kämpfe zwischen England und den Niederlanden*, 1563-1566 (Stuttgart, 1892); B. Hagedorn, *Ostfrieslands Handel und Verkehr*, t. I, p. 162 et suiv.

(2) C'est là l'opinion d'un catholique convaincu, l'ingénieur italien Di Marchi, qui avait suivi Marguerite de Parme dans les Pays-Bas. Voy. sa lettre publiée par A. Cauchie dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. XXIII [1892], p. 26.

(2) Groen van Prinsterer, *Archives*, t. I, p. 286. Cf. Piot, *Correspondance de Granvelle*, t. VIII, p. 167 (Bruxelles, 1890).

la noblesse. Si aucun d'eux ne songeait à s'allier aux calvinistes, ils réprouvaient énergiquement toute persécution violente. Pendant les derniers troubles, ni Egmont en Flandre, ni le marquis de Berghes à Valenciennes, n'avaient voulu prendre la responsabilité de sévir. D'après eux, on n'arriverait qu'à augmenter le mal en répandant le sang, et cette conviction répondait au sentiment de l'immense majorité de leurs compatriotes. Un catholique aussi ardent que l'ingénieur italien Di Marchi ne constatait-il pas lui-même, pendant son séjour auprès de Marguerite de Parme, que la nation « veut être traitée avec douceur et bienveillance, et non par la terreur et la rudesse » (1)?

A la réalisation du vœu général, seule la volonté du roi s'opposait. Mais devait-on plus longtemps courber la tête? Le gouvernement du pays ne s'était-il point affranchi de l'Espagne depuis le départ de Granvelle? Philippe, qui avait cédé une première fois devant l'opposition, se montrerait-il maintenant inébranlable? Le moment n'était-il pas venu d'obtenir non seulement le retrait des placards, mais encore l'application du programme politique des seigneurs, c'est-à-dire le renforcement du Conseil d'État et la convocation des États généraux? Toutes ces questions furent débattues dans une séance du Conseil où se manifestèrent des opinions si extrêmes que Viglius épouvanté fut frappé d'apoplexie en rentrant chez lui (2). Quelques jours plus tard le comte d'Egmont quittait Bruxelles, chargé par ses collègues de proposer au souverain « des moyens grands et nouveaux » tant pour la réforme de l'État que pour les affaires de la religion (3).

Il arriva à Madrid au mois de février 1565. Le mot d'ordre avait été donné de tout mettre en œuvre afin de le séduire, et son séjour fut un long enivrement pour sa vanité. Il se vit « reçu et traicté tant de Sa Majesté que de tous autres seigneurs et chevaliers de la cour, tellement que jamais ne fut veu qu'un

(1) Lettre citée plus haut, p. 446, n. 2.

(2) F. van der Haer, *De initiis tumultuum Belgicorum*, p. 187 (Douai, 1587).

(3) Hopperus, *Mémoires*, p. 266, dans A. Wauters, *Mémoires de Viglius et d'Hopperus sur le commencement des troubles des Pays-Bas* (Bruxelles, 1858).

seigneur particulier et vassal, que grand qu'il fust, soit esté tant favorisé et caressé » (1). Il parcourut, sous le clair soleil du printemps espagnol, les travaux de l'Escurial, que l'on bâtissait alors pour remercier saint Laurent de cette victoire de Saint-Quentin à laquelle le comte avait pris une part si glorieuse. Étourdi par la bienveillance de Philippe II, ébloui par les honneurs qu'on lui rendait, il dut parler en courtisan, oublier les instructions qu'il avait reçues, tromper le roi et se tromper lui-même, dans la naïveté de son contentement, sur les dispositions des seigneurs et sur celles du pays. Il rentra à Bruxelles le 30 avril « l'homme le plus satisfait du monde », et proclamant qu'il n'avait eu qu'à se montrer pour avoir cause gagnée (2).

Il lui fallut bientôt quitter ses airs vainqueurs. Froidement examinées et dépouillées des compliments qu'elles contenaient à son égard, les lettres qu'il apportait ne renfermaient pas la moindre concession. Le roi envoyait bien quelque argent pour remédier au déficit des finances, mais il remettait à plus tard l'examen de la réforme du Conseil d'État, et, quant à la religion, il déclarait qu'il préférerait perdre cent mille vies plutôt que de céder sur ce point. Il permettait seulement que la gouvernante réunit avec les conseillers d'État deux ou trois évêques et quelques théologiens pour discuter les moyens d'endoctriner le peuple, de fonder de bonnes écoles et de pourvoir plus efficacement au châtiment des hérétiques (3).

Cette assemblée se tint le 1er juin. Les seigneurs du Conseil d'État qui y assistèrent refusèrent de donner leur avis « le roi ne le leur ayant pas demandé » (4). Les autres membres se déclarèrent pour le maintien des placards, mais en exprimant le désir de les voir adoucis.

C'est en réponse à ce vœu qu'arrivèrent les fameuses lettres datées du bois de Ségovie le 17 et le 20 octobre 1565 (5). Philippe y exprimait à la gouvernante son mécontentement

(1) Hopperus, *Mémoires*, p. 267.
(2) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 349, 352.
(3) *Ibid.*, p. 347. Cf. Hopperus, *loc. cit.*, p. 268.
(4) Hopperus, *loc. cit.*, p. 276.
(5) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. CXXIX et 374.

de tout ce qui se disait aux Pays-Bas touchant l'inquisition. Cette institution était plus nécessaire que jamais et il ne souffrait point qu'on la discréditât. Il n'y avait pas lieu d'apporter le moindre changement aux édits contre l'hérésie. Tout au plus pouvait-on examiner s'il ne conviendrait pas d'exécuter les sectaires en secret. Défense était faite enfin à Marguerite de convoquer les États généraux « tant que les choses de la religion ne seront pas mieux assurées ». Pour le Conseil d'État, le roi y nommait le duc d'Aerschot, adversaire déclaré de la politique des seigneurs et ennemi personnel du prince d'Orange. « Croyez, concluait la dépêche du 17, que ce que je vous respondz icy est ce qui convient au bien de la religion et de mes dicts pays de delà, qui ne vauldriont riens sans icelle. Et cecy est la voye pour les povoir conserver en justice, paix et tranquillité. »

Marguerite de Parme fut atterrée à la lecture de ces étranges missives. Ainsi, Philippe ne comprenait rien à la situation ! Ni l'ambassade d'Egmont, ni les avis qu'elle avait si souvent envoyés à Madrid pendant les derniers temps, ni les conseils de modération des évêques eux-mêmes n'étaient parvenus à ébranler son obstination ! Il allait falloir imposer, au milieu de l'exaspération générale, la stricte exécution de ces édits « que l'on n'avait pas même osé appliquer quand Granvelle était aux Pays-Bas » (1). Épouvanté par l'aveuglement du roi, Viglius parlait d'abandonner les affaires. La gouvernante elle-même, rongée d'inquiétude et voyant poindre une catastrophe, songeait à quitter son poste. « Madame de Parme, écrit Morillon le 9 décembre, se trouvant au Conseil d'Estat, ne besoigne plus de l'éguille, mais annote ce que se dict et appuye sa teste sur le bras senestre, et dit l'aultre jour qu'elle feroit mieulx de se retirer en sa maison puisque rien n'est bien prins » (2). Pour la haute noblesse, elle donnait libre cours à son exaspération. Le comte de Hornes « jette feu et flamme » (3). Berghes parle « comme un désespéré » (4). Plus furieux encore,

(1) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 384.
(2) Poullet, *Correspondance de Granvelle*, t. I, p. 42.
(3) *Ibid.*, p. 63.
(4) *Ibid.*, p. 87.

parce qu'il accuse le roi de l'avoir dupé, Egmont s'abandonne à son tempérament d'impulsif. « C'est celui qui à présent parle le plus et que les autres mettent en avant pour dire les choses qu'ils n'oseraient dire eux-mêmes » (1). Seul Orange se contient au milieu de ce débordement de colère, et cette réserve du futur « Taciturne » est plus effrayante que les déclamations furibondes de ses amis.

Plus effrayante encore, l'attitude du peuple. Dès le mois de décembre, le pays regorge de « livretz, pasquilles et billets grandement scandaleux, et contre l'autorité du roy et honneur de ses ministres ». On publie partout que Philippe « veut introduire l'inquisition d'Espagne et que, si l'on veut faire observer les placards, il y aura une terrible effusion de sang, laquelle on ne pourra plus comporter, et, l'essayant, on verra qui sera plus forts » (2). La proclamation récente des canons du concile de Trente dans les Pays-Bas (11 juillet 1565) (3) est exploitée contre le gouvernement : on dit que les ecclésiastiques eux-mêmes y sont hostiles. A Namur, au centre de la province la plus catholique, les États s'assemblent sans autorisation et envoient une députation à la régente déclarer qu'ils n'accepteront jamais l'inquisition d'Espagne (4). Des pamphlets réclament hardiment la liberté du culte pour les réformés, « cette liberté étant aussi indispensable à la conscience que la nourriture l'est à la vie » (5). La triste situation de l'industrie, gravement compromise par l'émigration des ouvriers, mais plus encore la cherté excessive qui caractérisa l'année 1566, porte à son comble le mécontentement populaire (6). Le prix des céréales a doublé, les pauvres meurent de faim. Dans la foule surexcitée circulent des bruits d'accaparement de blés

(1) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. 1, p. 391.
(2) Poullet, *Correspondance de Granvelle*, t. I, p. 72.
(3) Voy. *Histoire de Belgique*, t. IV, 2e édit., p. 352.
(4) Poullet, *loc. cit.*, p. 175.
(5) *Brief discours* cité p. 445, n. 2.
(6) De 1565 à 1566, le « heu » de froment (environ 1 3/4 hectolitre) monta de 6 à 12 livres. H. van Houtte, *Documents pour servir à l'histoire des prix de 1381 à 1794* (Bruxelles, 1902).

analogues à ceux qui précédèrent, au XVIIIe siècle, l'explosion de la Révolution française (1). On marque avec du sang la porte des marchands de grain. « Dieu nous veuille garder de quelque sédition », écrit le secrétaire Bave à Granvelle le 4 décembre 1565, car « si le peuple se haulsoit, je craindroie que le fait de la religion y seroit entremeslé » (2).

Et, en effet, il commence visiblement à s'entremêler à tous les événements. L'obstination du roi à maintenir les placards, dût-il en coûter des milliers de vies, et la ruine économique des provinces ont amené la question nationale à se confondre avec la question religieuse. Jusqu'ici les réformés avaient agi sans la moindre entente avec les chefs de l'opposition politique. Mais, dans les circonstances terribles où l'on se trouve maintenant, il est impossible que l'idée d'une alliance entre la majorité catholique et la minorité protestante, celle-ci menacée dans sa foi, celle-là dans sa prospérité, ne se présente point aux esprits les plus clairvoyants.

Depuis quelque temps déjà, cette idée préoccupait le prince d'Orange. Génie essentiellement politique et dégagé de tout exclusivisme religieux, il avait trouvé dans le christianisme conciliant de Cassander (3), transposition théologique des idées d'Érasme, la doctrine la mieux adaptée à ses penchants intimes. S'il continuait à se déclarer catholique à Bruxelles, tout en s'avouant secrètement luthérien à ses correspondants d'Allemagne, en réalité il n'appartenait ni à l'une ni à l'autre des deux confessions. Par conviction personnelle comme par intelligence d'homme d'État, il adoptait le parti de la tolérance (4). On le soupçonnait de rêver d'une « espèce de religion qu'il fantastiquoit en son esprit, demie catholicque et

(1) Poullet, *Correspondance de Granvelle*, t, I, p. 115; Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t, I, p. 370, 382.

(2) Poullet, *Correspondance de Granvelle*, t. I, p. 27.

(3) Poullet, *Ibid.*, p. 55 n. Le jurisconsulte français Baudouin, adepte de Cassander, était depuis 1564 en relations avec Guillaume. Paquot, *Mémoires littéraires*, t. III, p. 78.

(4) Sur sa tolérance en matière religieuse, voy. J. P. Scholte, *Bijdrage tot de kennis van de godsdienstige verdraagzaamheid van prins Willem I*, dans *Nederlandsch Archief voor kerkgeschiedenis*, t. IV, [1905], p. 26 et suiv.

demie luthérienne, pour donner contentement aux uns et aux aultres » (1). Au milieu des troubles et des périls de l'heure présente, la conviction se renforçait chez lui, que seul, l'établissement d'une paix de religion analogue à celle qui régnait dans l'Empire, pourrait rendre le calme aux Pays-Bas (2). Aussi entretenait-il des relations de plus en plus intimes avec ses parents et avec les princes d'Outre-Rhin. Habile, énergique, fervent protestant, son frère Louis de Nassau se multipliait à son service dans des négociations secrètes qui faisaient affluer à Bréda quantité d'émissaires suspects. Dès le mois de mars 1566, les choses étaient si avancées que Guillaume de Hesse exhortait le prince à jeter le masque et à prier la diète impériale d'étendre aux Pays-Bas la *Religionsfriede* (3).

Mais la paix de religion n'avait été faite que pour les luthériens, et, depuis longtemps déjà, ceux-ci ne formaient plus dans les provinces qu'une infime minorité. Ce n'était plus vers l'Allemagne, c'était vers Genève que s'orientait maintenant la Réforme. Sans l'adhésion des calvinistes, les projets d'Orange restaient lettre morte et il importait donc de les y rallier. Le prince avait espéré tout d'abord que l'entreprise serait aisée. Il jugeait des autres d'après lui-même et estimait sans doute que de misérables querelles théologiques n'empêcheraient point l'union des deux grandes confessions protestantes. Depuis 1563, il avait été mêlé plus ou moins directement aux tentatives de conciliation faites entre elles; il nouait des rapports avec les Huguenots, il semble même avoir eu une entrevue avec Gui de Bray (4).

(1) Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. IV.

(2) Déjà en 1562, les États de Brabant, sur son instigation, avaient émis un vœu en ce sens. Metsius, *Mémoires sur les troubles*, dans Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. IV, p. 740 (Bruxelles, 1861).

(3) Groen van Prinsterer, *Archives*, t. II, p, 72.

(4) Langeraad, *Guido de Bray*, p. 58. — Il semble bien que les grands seigneurs revendiquaient une entière liberté de pensée en matière religieuse et supportaient aussi malaisément l'orthodoxie du calvinisme que celle du catholicisme. A cet égard, la conduite de Jacques de Bourgogne, sire de Falais, est tout à fait caractéristique. Après avoir émigré vers 1544 par suite de son adhésion à la Réforme et avoir fait rédiger par Calvin l'éloquente *Excuse* qu'il adressa peu après à Charles-Quint, il rompt avec le Réformateur en 1552 sur la question de la pré-

Contre son attente, tous les efforts échouèrent devant l'obstination des calvinistes. Aussi intransigeants vis-à-vis de Luther que vis-à-vis de Rome, ils déclaraient hautement « qu'ils aimeraient mieux mourir que de se faire luthériens » (1). Au mois de juillet 1566, le prince reconnaîtra que « si on leur donnait l'autorisation de professer la confession d'Augsbourg, ils ne s'en contenteraient pas » (2). Une telle attitude faisait s'évanouir tout espoir d'intervention des princes luthériens dans le cercle de Bourgogne : Orange se trouvait seul sur la voie où il s'était engagé. Mais il avait assez de souplesse d'esprit pour ne point s'obstiner dans des desseins momentanément irréalisables. Le cours des événements allait d'ailleurs le placer en face d'une situation toute nouvelle.

Tandis qu'entre l'Allemagne et les provinces le lien religieux se brisait comme s'était brisé avant lui le lien politique, l'influence française reprenait, sous l'action du calvinisme, une vigueur qu'on ne lui avait plus connue depuis longtemps. Unis dans la communauté d'une même foi, les réformés des Pays-Bas se sentaient solidaires des réformés de France. La cause des Huguenots était la leur, et, dès l'explosion des guerres de religion dans le royaume, ils n'avaient cessé d'en suivre les péripéties avec une attention passionnée.

On avait pu apercevoir déjà dans les troubles de Valenciennes, de Tournai et de la basse Flandre, la répercussion immédiate des succès ou des revers du prince de Condé et de Coligny. La confession de foi des églises protestantes des Pays-Bas n'avait-elle pas été calquée par Gui de Bray sur la confession des églises de France (3)? Et de plus, une grande partie des pasteurs répandus dans les provinces n'étaient-ils point français ou formés dans le milieu tout français de Genève? Il était évident dès lors que du jour où se constituerait à côté des pasteurs et des consistoires un parti confes-

destination. Voy. A. Cartier, *L'excuse de noble seigneur Jacques de Bourgogne, seigneur de Falais et de Bredam, par Jean Calvin* (Genève, 1911).

(1) Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, CLIII.

(2) Groen von Prinsterer, *Archives*, t. II, p. 153.

(3) Langeraad, *Guido de Bray*, p. 92.

sionnel prêt à l'action, il emprunterait son programme aux Huguenots et s'inspirerait de leur exemple.

Or, dès 1565 au plus tard, ce parti est en voie de formation. Ses premiers adhérents appartiennent à la petite noblesse ou à la haute bourgeoisie, et, tout au moins au début, ils se recrutent surtout dans les régions wallonnes, que leur langue comme leur situation géographique mettent en rapports étroits avec la France. La plupart d'entre eux sont des jeunes gens qui, partis suivant la mode du temps pour compléter leurs études à l'étranger, se sont dirigés vers l'académie de Genève et en sont revenus convertis. On rencontre parmi leurs chefs le bâtard de Hames, Picard naturalisé par Charles-Quint et devenu roi d'armes de la Toison d'Or, le sire d'Aymeries, noble hennuyer, précepteur dans la maison du prince d'Épinoy, le secrétaire du comte d'Egmont, Casembrodt, humaniste et poète à ses heures. L'avocat tournaisien Gilles Le Clercq « bien docte en latin et grand philosophe » est une de leurs fortes têtes. Mais par l'intelligence, le savoir, la conviction passionnée, l'habileté et l'énergie, les deux Marnix, Jean et Philippe, âgés l'un et l'autre de moins de trente ans, l'emportent sur tous leurs compagnons (1). Leur propagande incessante parmi les gentilshommes de fortune médiocre qui cherchent un emploi à la cour, vivent dans la familiarité des grands seigneurs et n'ont souvent d'autres ressources qu'un modique héritage, un petit traitement ou leur solde d'hommes d'armes des compagnies d'ordonnance, porte rapidement ses fruits. Dès le commencement de 1566, Morillon écrit à Granvelle « qu'ils ont infecté beaucoup de noblesse » (2).

Ces Huguenots des Pays-Bas étaient trop peu nombreux pour agir, trop peu nombreux surtout pour prendre les armes. S'ils voulaient réussir, ils devaient, en exploitant le mécontentement provoqué par le récent échec de l'ambassade d'Egmont, attirer à eux la masse de l'opposition, minorité, entraîner la majorité, calvinistes, imposer aux catholiques leur ligne de

(1) Sur leur formation religieuse et scientifique voy. A. Elkan, *Philipp Marnix von St. Aldegonde*, t. I (Leipzig, 1910).

(2) Poullet, *Correspondance de Granvelle*, t. I, p. 232.

conduite et les amener habilement à travailler pour eux. Leur plan, ébauché dès le mois de juillet 1565 dans des conciliabules secrets tenus à Spa sous prétexte de prendre les eaux, se précise à Bruxelles, au mois de novembre, dans la maison de Hames, en présence du pasteur français Junius. On décide de réunir toute la noblesse des provinces en une « noble compagnie », en un « compromis », en une confédération analogue à celle des Huguenots (1). Très habilement, Gilles Le Clercq rédige le texte qui sera soumis aux adhérents de cette ligue. Toute expression pouvant porter ombrage aux catholiques en est bannie avec soin. Il n'y est question que de s'engager par serment solennel à empêcher le maintien de l'inquisition, sans rien tenter « qui soit au déshonneur de Dieu et du Roy ». Les ligueurs se promettent de garder ce serment pour la vie « comme frères et fidèles compagnons tenant la main l'un à l'autre », et de se soutenir mutuellement (2).

Aussitôt des émissaires se répandent par toutes les provinces. Le succès dépasse leurs espérances. En quelques semaines, plusieurs centaines de signatures sont récoltées. Il n'est point jusqu'à des abbés et des chanoines qui ne donnent leur adhésion (3). Mais ce qui afflue surtout, ce sont les gentilhommes des bandes d'ordonnance, si bien que la « noble compagnie » ressemble presque, par cette prépondérance de l'élément militaire, à un *prononciamento* de l'armée bourguignonne.

Restait à trouver un chef, et c'était là le plus malaisé. Aucun des promoteurs du Compromis ne possédait, en effet, ni assez de fortune, ni assez de prestige pour jouer dans les Pays-Bas le rôle d'un Coligny. Et c'était bien d'un tel rôle qu'il s'agissait. Car, en dépit de leur modération apparente, les calvinistes se préparaient à une insurrection. Ils songèrent tout de suite au prince d'Orange et rien ne fut négligé pour obtenir son consentement. Mais la partie était grosse : il hésitait. « Il n'est pas

(1) Granvelle remarque, en effet, qu'ils prirent exemple sur eux. Poullet, *Correspondance de Granvelle*, t. I, p. 212.

(2) *Supplément à l'histoire des guerres civiles de Flandre du Père F. Strada*, t. II. p. 299 (Amsterdam, 1729).

(3) Poullet, *Correspondance de Granvelle*, t. I, p. 308.

encore d'avis, écrit Hames le 27 février, d'user d'armes, sans lesquelles il est impossible de mettre notre projet à exécution » (1). Peut-être se fût-il déclaré s'il avait pu amener les seigneurs à prendre parti pour la ligue. Il l'essaya vainement. Tout exaspéré qu'il fût contre le roi, Egmont ne voulait point se poser en rebelle, et l'abstention d'un personnage aussi populaire ne laisserait à une insurrection que de bien maigres chances de succès. Il fallut donc se rabattre, pour le moment du moins, sur des projets moins éclatants et moins périlleux. Orange conseilla de remettre solennellement à la régente une pétition contre les placards, et, faute de mieux, on suivit ce conseil. On pouvait compter sur l'appui moral de la plupart des grands seigneurs. Quelques-uns d'entre eux même, le sire de Bréderode, le comte de Culembourg, Louis de Nassau, le comte de Hoogstraeten, s'affirmaient publiquement les défenseurs des confédérés. Il n'y avait guère que le comte de Mansfeld qui désapprouvât le Compromis.

Marguerite de Parme pensait de même. Mais que faire? Elle ne pouvait recourir à la violence, puisque c'était précisément la force armée, c'est-à-dire les hommes d'armes des bandes d'ordonnance, qui soutenait le mouvement. Puis, le 27 mars, une assemblée du Conseil d'État, du Conseil privé et des chevaliers de la Toison d'Or, au lieu de blâmer les manifestants, la priait de leur faire obtenir du roi un « pardon général », et demandait comme eux l'abolition de l'inquisition et la modération des placards. En présence de semblables dispositions, il fallait se résigner. Il était évident que le pays tout entier favorisait les nobles du Compromis, et que refuser de les recevoir c'eût été provoquer peut-être une prise d'armes générale. Ils présentèrent leur requête le 5 avril. La députation qui l'apporta fut accompagnée jusqu'aux portes du palais par une cavalcade de deux à trois cents cavaliers, arrivés depuis quelques jours des provinces wallonnes comme des provinces flamandes. La réponse de Marguerite lui fut imposée par ce déploiement de forces. Elle promit d'envoyer une ambassade

(1) Groen van Prinsterer, *Archives*, t. II, p. 35.

au roi pour lui exposer les vœux des pétitionnaires, et, provisoirement, de faire « modérer » les édits lancés contre l'hérésie. Elle eut du resté assez de sang-froid, malgré son trouble en présence des confédérés, pour se refuser, comme ils l'eussent voulu, à approuver leur conduite.

Le soir, un banquet réunissait les signataires du Compromis à l'hôtel de Culembourg. La plupart d'entre eux s'étaient fait tailler la barbe « à la Turque », portaient des vêtements de couleur grise et étaient pourvus de besaces et d'écuelles comme celles des mendiants et des gueux qui erraient par le pays (1). Que signifiaient ces singuliers emblêmes destinés, comme jadis les livrées des seigneurs anti-cardinalistes, à servir de signe de ralliement aux ligueurs? Ce fut, semble-t-il, une parole injurieuse prononcée, le matin même, peut-être par le comte de Berlaymont, qui en inspira l'adoption. Toujours est-il que ce soir-là fut poussé pour la première fois ce cri de « Vive le Gueux! » qui, durant tant d'années, allait retentir dans les provinces (2).

Tous les mécontents acclamaient les Gueux. Leurs médailles, décorées du briquet de Bourgogne, le vieux symbole national, et de deux mains se serrant l'une l'autre en signe d'union, se propagèrent, en or, en argent, en cuivre et en plomb, dans toutes les classes sociales. Les chapeaux s'ornèrent d'écuelles; on en vit sur les harnais des chevaux; des dames même les adoptèrent en guise de boucles d'oreilles. Mais ce premier élan d'enthousiasme allait se calmer bientôt. C'est qu'en réalité

(1 Plusieurs portaient des faisceaux de flèches brodées sur leurs habits, voulant symboliser ainsi l'union des provinces. Cf. les flèches que brandit encore le lion figurant sur l'écu du royaume de Hollande.

(2) Gachard, *Études et Notices historiques*, t. I, p. 130. — M. R. van Bastelaer, *Sur l'origine de la dénomination des Gueux du XVIe siècle. Mélanges Godefroid Kürth*, t. I, p. 261, a cherché dans l'iconographie du XVIe siècle, une explication qui ne paraît pas suffisante. — La signification primitive du mot gueux est celle du mendiant, de « brinbeulx ». *Bullet. de la Comm. Royale d'Hist.*, t. LXXVII [1908], p. 89. M. A. Tihon a publié (*Ibid.*, p. 65) un texte confirmant l'opinion qui fait venir le sobriquet adopté par les ligneurs d'une injure proférée contre eux au moment de la remise de l'adresse à la gouvernante. Si c'est Berlaymont qui l'a proférée, il aura peut-être pensé à Bréderode, qui était perdu de dettes.

tous ceux qui criaient « Vive le Gueux! » n'avaient pas les mêmes pensées. Les uns étaient « Gueux d'État » ; les autres, « Gueux de Religion ». Les premiers, tous catholiques, ne voulaient que des réformes politiques; les seconds, ardents calvinistes, visaient avant tout la liberté de leur culte et la guerre à « l'idolâtrie romaine ». Ceux-ci ne devaient point tarder à l'emporter, et l'union conclue entre des éléments si divers grâce à l'exaspération des esprits, ne se maintint qu'un moment.

III

Pendant que Marguerite de Parme faisait préparer par le Conseil privé la « modération » des placards, pendant que ses ambassadeurs, le baron de Montigny et le marquis de Berghes, se disposaient, à contre-cœur, à partir pour l'Espagne, les plus étranges événements se passaient dans le pays.

Le succès des Gueux, l'acceptation de leur requête, les promesses de la gouvernante avaient fait croire aux calvinistes que la liberté du culte était accordée ou tout au moins qu'elle serait tolérée à l'avenir. Dès le 20 avril, on avait fabriqué et répandu partout une soi-disant déclaration des chevaliers de l'ordre, attestant que « les magistratz et inquisiteurs ne procéderont [plus] pour le faict de la religion par prinse de corps, ny confiscation de biens, ny bannissement » (1). Et sûrs désormais de l'impunité, les réformés jetèrent le masque.

Une foule de prêtres secrètement convertis « révoquent en chaire les doctrines orthodoxes que jusqu'à présent ils avaient prêchées, disant qu'ils n'ont pu jusqu'ici ni prêcher ni parler, en criant miséricorde à Dieu pour avoir, sous l'empire de la contrainte, entraîné et trompé son peuple » (2). A leur exemple, tous ceux qu'a gagnés la propagande incessante des dernières années, proclament publiquement leur foi. Ils

(1) Poullet, *Correspondance de Granvelle*, t. I, p. 217.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 17. Cf. J. Hashagen, *Geschichte der Familie Hoesch*, t. I, p. 421, 423 (Cologne, 1911).

attirent à eux bon nombre de familles luthériennes (1). Ils abondent maintenant dans les provinces qui, trois ans auparavant, étaient encore indemnes, en Frise, en Gueldre, en Limbourg, dans le pays de Liége (2). Dès le mois de mai, dans plusieurs paroisses rurales de la Flandre, les curés signalent un déficit de plus de cent communiants (3). Il n'y a guère que le Namurois et le Luxembourg où l'on ne rencontre point de calvinistes. Par centaines, ils arrivent d'Angleterre à Anvers, à Lille, à Tournai, à Valenciennes, aigris par l'exil, ruinés par la confiscation de leurs biens, animés de l'espoir d'une revanche, et effrayant les voyageurs dans les bateaux et les chariots par la violence des propos qu'ils tiennent et des chants qu'ils entonnent (4).

Pourtant Marguerite n'a promis que l'adoucissement des placards : jamais elle n'a entendu permettre le culte public de la Réforme. Le projet de « modération » dressé par le Conseil privé et soumis aux États des provinces ne tolère l'exercice public d'aucune religion dissidente. Il se borne à ne pas inquiéter les hérétiques « tant qu'ils s'abstiendront de scandale », c'est-à-dire qu'il leur permet de vivre comme ont vécu, sous Charles-Quint, les grands seigneurs et les marchands étrangers. Si restreinte qu'elle fût, la tolérance qu'il accordait

(1) La famille limbourgeoise des Hoesch est un exemple caractéristique. Voy. Hashagen, *op cit.*, p. 425.

(2) Le calvinisme s'est répandu dans ce dernier par le Nord et, en 1566, a gagné beaucoup de partisans dans les parties flamandes du pays. Hasselt, en particulier, suivra le mouvement de révolte qui va éclater dans les Pays-Bas. On pourra consulter à cet égard : Lenoir, *Histoire de la réformation dans l'ancien Pays de Liége* (Bruxelles, 1861), et Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liége pendant le XVIe siècle*, p. 272 et suiv. (Liége, 1884). Voy, encore : H. van Neuss, *Notice historique sur l'introduction de la Réforme à Hasselt. Bullet. de la section scientifique des Mélophiles de Hasselt*, t. II [1865], p. 9 et suiv.; A. Paquay, *La répression des troubles calvinistes à Hasselt par Gérard de Groesbeek*, dans *L'Ancien pays de Looz*, t. VI [1902], p. 35 et suiv.; J. Hansen, *Jesuitenakten*, p. 526; Gachard, *Analectes*, p. 174 et suiv., 265 et suiv. Pour le Limbourg, cf. J. Hashagen, *Geschichte der Familie Hoesch*, t. I, p. 418 et suiv.

(3) Poullet, *Correspondance de Granvelle*, t. I, p. 253. Cf. P. Cuypers van Velthoven, *Documents pour servir à l'histoire des troubles religieux du XVIe siècle dans le Brabant Septentrional*, p. 5 (Bruxelles, 1858).

(4) Poullet, *Correspondance de Granvelle*, t. I, p. 231.

répondait d'ailleurs entièrement aux désirs de la majorité de la nation (1). Egmont l'avait hautement approuvée, et, sauf quelques protestations, les États provinciaux se montraient disposés à l'accepter. Évidemment la gouvernante ne pouvait aller au delà. Elle croyait déjà avoir outrepassé ses pouvoirs en agissant comme elle l'avait fait. Quelques-uns de ses conseillers ne blâmaient-ils pas sa faiblesse, et le roi ne lui écrivait-il point qu'il ne céderait jamais devant l'hérésie (2)?

Mais ce qui paraissait exorbitant à Philippe II, les calvinistes le rejetaient avec mépris. L'heure était venue pour eux de faire triompher la vraie foi. Ils se sentaient appuyés par une partie de la noblesse, voyaient le gouvernement aux abois, se laissaient entraîner par la fougue de leurs pasteurs et ne reculaient point à l'idée d'un soulèvement. Hardiment, ils opposent puissance à puissance et tiennent tête à la régente. Personne n'obéit à l'édit du 27 avril qui ordonne aux émigrés rentrés dans le pays de le quitter aussitôt.

L'opposition glisse désormais du terrain national sur le terrain religieux. Les « Gueux de Religion » l'emportent sur les « Gueux d'État ». Ce n'est plus la noblesse, ce sont les consistoires qui prennent la tête du mouvement, et ce n'est plus contre l'absolutisme espagnol, c'est contre « l'idolâtrie romaine » qu'ils le dirigent. Aussi une foule de catholiques qui ont signé le compromis des nobles « estimantz que c'estoit seullement contre l'inquisition et pour le maintiennement des privilèges du pays », commencent-ils à abandonner la compagnie des Gueux, « véantz qu'ilz tendent plus avant de ce que, pour les amorsser, ilz leur avaient faict entendre » (3).

(1) Une minorité de catholiques fervents la considérait comme excessive. Poullet, *op cit.*, t. I, p. 341. Tous les autres en étaient franchement partisans.

(2) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 415. — Il lui envoyait en même temps d'autres lettres destinées à être communiquées au public et par lesquelles il cherchait à donner le change sur ses intentions, annonçant sa prochaine arrivée dans le pays et promettant d'examiner alors s'il ne conviendrait pas de modifier les placards : « car Dieu sait bien que je n'évite rien plus volontiers que l'effusion du sang humain ». *Supplément à Strada*, t. II, p. 349.

(3) Poullet, *Correspondance de Granvelle*, t. I, p. 306. Cf. *Ibid.*, p. 358. — En revanche, une foule de gens du peuple prennent la médaille des Gueux. *Ibid.*, p. 307.

Et en effet, dès le commencement du mois de juin, le groupe calviniste de la noblesse ne cache plus son jeu. Il vise ostensiblement au triomphe de la réforme. En Artois et dans le sud de la Flandre, Esquerdes, Langastre, d'Olhain, entretiennent des pasteurs autour de Béthune, de Merville, de La Gorgue, dans la région industrielle d'Armentières. Les consistoires, qui se dissimulent sous des noms analogues à ceux des chambres de rhétorique, le Bouton à Armentières, la Rose à Lille, la Vigne à Anvers, l'Aigle à Valenciennes, le Glaive à Gand (1), correspondent entre eux et avec les consistoires étrangers, s'envoient les uns aux autres et reçoivent de Genève, de France et d'Angleterre quantité de « prédicants ». La maison du prince d'Orange à Bruxelles est pleine de ministres que Louis de Nassau « caresse beaucoup », et contre lesquels le gouvernement n'ose agir. Anvers regorge de calvinistes au point que, dès le 30 mai, Granvelle écrit au roi qu'ils y sont plus nombreux qu'à Genève (2). Tout le monde s'attend à un soulèvement, au massacre du clergé, au pillage des églises. Le 13 juin, pendant que la procession du Saint-Sacrement parcourt la ville, des sectaires cherchent à s'emparer de la cathédrale. Mais déjà les prêches ont commencé dans la basse Flandre, et, de cet ardent foyer où la passion religieuse s'exaspère sous l'influence du mécontentement et de la misère des masses travailleuses, l'incendie gagne de proche en proche. Il se répand à Tournai, à Valenciennes, à Audenarde, à Gand. Dès la fin de juin, il s'est communiqué à toute la Flandre.

L'exemple est immédiatement suivi par les autres provinces. Avant le 1er juin, un ministre hérétique est signalé à Batembourg. Vers le milieu du mois, on tient des prêches à Heele, seigneurie du comte van den Berg, près de Bois-le-Duc, et dans la banlieue de Maestricht; puis la contagion s'étend à la Hollande, où le premier prêche est mentionné le 14 juillet aux environs de Hoorn. A Bruxelles même, des conventicules

(1) Kervyn de Lettenhove, *Les Huguenots et les Gueux*, t. I, p. 324. Cf., la *Chainture des Gueux*, dans Gachard, *La Bibliothèque Nationale*, p. 388 et suiv.

(2) Poullet, *Correspondance de Granvelle*, t. I, p. 285. Cf. Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. I, p. 384.

calvinistes ont été découverts par « aulcunes femmes jalouses qui ont suivi leurs marriz qui se levoient le matin à trois heures pour y aller » (1).

Les autorités épouvantées laissent faire : « la justice dort » (2). Marguerite de Parme a beau, le 3 juillet, interdire les prêches sous peine de punition arbitraire pour les assistants et de la potence pour les prêcheurs : cette mesure ne fait qu'augmenter le nombre des premiers et l'audace des seconds. Les assemblées tenues par les calvinistes ressemblent maintenant à des camps. Les hommes y arrivent par centaines, armés de piques ou de pistolets; ils font cercle autour des femmes qui environnent le pasteur, juché sur un tas de manteaux ou monté sur l'échelle d'un moulin à vent, pendant que, dans les prairies voisines, sous des tentes élevées à la hâte, on vend des livres de propagande, on met en perce des tonneaux de bière et l'on prépare un repas pour l'assistance. Le soir, tout le monde rentre en ville en chantant des psaumes et en criant « vive le Gueux! » Et ce ne sont plus seulement des pauvres gens qui forment l'auditoire des ministres. On commence à y remarquer des avocats, des riches bourgeois, des dames « à chaîne d'or ». Personne ne songe plus comme jadis à se masquer ou à se déguiser pour se rendre aux prêches : on les annonce publiquement par le pays et l'on s'embarque pour y aller, dans des bateaux préparés tout exprès (3). L'audace des calvinistes croît de jour en jour. A Gand, le 23 juillet, ils protestent devant les échevins contre les placards interdisant les prêches « vu que l'on est tenu d'obéir aux ordres de Dieu avant d'obéir à ceux des hommes (4). Le 1er août, des pasteurs suivis d'une troupe de

(1) Poullet, *Correspondance de Granvelle*, t. I, p. 326. André Saravia avait groupé à Bruxelles une communauté calviniste formée de gens de cour et de bourgeois entendant le français. Voy. Paquot, *Mémoires littéraires*, t. XI, p. 340.

(2) *Ibid.*, p. 326.

(3) J'emprunte les divers traits de ce tableau au récit pittoresque de van Vaernewijck, *Beroerlicke tijden*, passim. La traduction française de ces mémoires par H. van Duyse (Gand, 1905-1906) contient un grand nombre de planches d'un vif intérêt, d'après des gravures et des dessins du temps. On pourra consulter encore D. Jacobs, *Het wonderjaar te Gent*, dans la revue *De Tijdspiegel*, 1906.

(4) Gachard, *Notice sur les Archives de Gand*, p. 114.

fidèles paraissent chez le président du Conseil de Flandre et réclament l'autorisation de disposer d'une église dans la ville, l'hiver devant empêcher bientôt les réunions à la campagne.

Cette hardiesse ne s'explique que par le désarroi du gouvernement. Moins effrayé, il constaterait qu'en dépit du nombre de leurs recrues, les réformés sont encore bien clairsemés au regard de la masse orthodoxe de la nation. Mais leur activité et leur énergie donnent le change à tout le monde et terrorisent la régente : elle n'ose employer la force, qui disperserait bientôt les pasteurs et les chefs des consistoires. Dans la crainte de déchaîner une guerre de religion à la française, elle ne veut point s'appuyer sur le parti purement catholique qui vient de se former au sein des seigneurs et que représentent Mansfeld, Aerschot, Berlaymont, Arenberg, Meghem et Noircarmes. Quoique le prince d'Orange, le comte d'Egmont, le comte de Hornes aient perdu sa confiance, elle ne se résigne cependant pas à rompre avec eux. Elle compte sur l'ascendant dont ils jouissent auprès du peuple pour rétablir le calme sans effusion de sang. C'est Orange qu'elle envoie à Anvers (13 juillet), où les calvinistes semblent prêts à une insurrection; c'est Orange encore et Egmont qu'elle charge, quelques jours plus tard, de s'aboucher avec les nobles du Compromis, dont une nouvelle réunion est convoquée pour le 13 juillet à Saint-Trond, sur les terres de l'évêque de Liége.

Bien qu'il ne soit plus douteux pour personne que les chefs du Compromis n'agissent d'accord avec les réformés, et bien que cette attitude ait amené une foule de défections, un nombre assez considérable « de Gueux d'État » catholiques ont pourtant répondu à leur appel. C'est que personne n'ignore les dispositions du roi. Dans ce pays où tout se sait (1), on est informé de l'indignation causée à Madrid par les derniers événements. On parle de l'arrivée de Philippe II à la tête d'une armée; on sait que le comte de Meghem cherche à lever des troupes en

(1) Les seigneurs avaient organisé un service de renseignements qui leur coûtait très cher. Ils étaient informés de tout ce que le roi écrivait à la gouvernante et de ce qu'elle lui répondait. Gachard, *Voyages des souverains des Pays-Bas*, t. II, p. XVI (Bruxelles, 1874).

Allemagne, et pour tous ceux qui n'entendent point retomber sous le joug espagnol, le moment est venu, fût-ce au prix d'une entente avec les hérétiques, de s'unir étroitement les uns aux autres. Officiellement d'ailleurs, et d'accord avec Orange et Egmont, les confédérés se déclarent fidèles au roi, hostiles à toute nouveauté religieuse, et décidés seulement à s'entr'aider et à se servir de leurs parents et amis dans le cas où ils seraient attaqués.

Mais ce n'est là qu'une partie, et la moins importante, des résolutions du Compromis. Les pasteurs, en effet, se sont mis en rapport avec l'assemblée de Saint-Trond et lui proposent une alliance. Accepter leurs ouvertures, c'est sans doute pactiser avec l'hérésie, et pourtant les catholiques eux-mêmes s'y résignent. C'est qu'ils savent que, soutenus par quantité de riches marchands, les calvinistes possèdent ce qui manque à la noblesse : des finances. Ils promettent 50,000 florins, c'est-à-dire le moyen pour la ligue de louer des mercenaires et d'opposer la force à la force. Se priver de l'aide qu'ils offrent en leur refusant la protection qu'ils demandent en échange, n'est-ce point se condamner à l'impuissance et courir à une défaite certaine? Et pourquoi les repousser, puisqu'ils s'affirment prêts à quitter paisiblement le pays si le roi et les États généraux proscrivent l'exercice public de leur culte? Cette déclaration dut triompher des scrupules des catholiques : sauf de rares exceptions, tous approuvèrent l'alliance. Ce fut un véritable « cartel » entre deux partis poussés l'un vers l'autre par la nécessité, un arrangement de circonstance dans lequel les « Gueux de religion » entraînèrent les « Gueux d'État », et où l'opposition nationale et bourguignonne se mit à la remorque des consistoires inspirés par Genève. Orange et Egmont, malgré leur aversion commune pour le calvinisme, non seulement ne cherchèrent point à l'empêcher, mais en approuvèrent la conclusion.

Pendant que Louis de Nassau, qui avait dirigé les délibérations de Saint-Trond, se hâtait de retenir des troupes allemandes en *wartgeld* grâce aux subsides des protestants, on préparait une nouvelle pétition. Douze confédérés la remirent à la régente

le 30 juillet. Elle réclamait l'autorisation pour les signataires du Compromis de se placer sous la protection des chevaliers de l'Ordre, et spécialement du prince d'Orange, du comte d'Egmont et du comte de Hornes, jusqu'à la prochaine assemblée des États généraux. Autant valait demander au gouvernement de capituler devant les calvinistes. Marguerite de Parme voulut gagner du temps. Elle différa sa réponse jusqu'après une assemblée des chevaliers de la Toison d'Or qu'elle avait convoquée pour le 28 août (1).

IV

Si les consistoires avaient réussi à s'emparer de la direction du compromis des nobles, ils allaient se voir débordés eux-mêmes par les auditeurs fanatisés des prêches. A force de tonner contre l'idolâtrie, contre le clergé, contre la tyrannie des mauvais princes rebelles à la parole de Dieu, les ministres calvinistes avaient propagé autour d'eux les sentiments révolutionnaires. Pour la plus grande partie composées d'ouvriers et de pauvres gens, les masses qui se pressaient à leurs meetings religieux y puisaient la haine de l'Église et de l'État. Elles étaient trop récemment et pour tout dire trop superficiellement converties à la doctrine nouvelle pour en comprendre la morale austère. Des prêches, elles retenaient surtout les déclamations enflammées contre la Babylone moderne, vivant de l'exploitation de la crédulité publique, en opprobre à Dieu autant qu'elle est à charge aux hommes. L'inaction du gouvernement, l'attitude d'une partie de la noblesse, affichant désormais ses convictions calvinistes, les excitations enfin d'agitateurs mi-religieux mi-politiques poussent bientôt l'audace des réformés au paroxysme (2). Ils se croient tout permis et on

(1) Malgré sa brièveté, le récit de Rachfahl, *Margaretha von Parma*, p. 192 et suiv., me paraît le meilleur que nous possédions de la conduite des confédérés à cette époque. Je l'ai suivi dans ses parties essentielles,

(2) Dès le mois de juillet, les sectaires répandent le bruit dans la basse Flandre, que les prêches se font avec l'autorisation des seigneurs et particulièrement d'Egmont. Diegerick, *Documents du XVIe siècle*, t. I, p. 163 (Bruges, 1874).

leur attribue les plus terribles desseins. Les seigneurs catholiques craignent pour leur vie. Meghem écrit à la régente, le 9 août, qu'il n'ose venir à Bruxelles : « car je suis adverti de tous costez qu'ils me veullent tous avoir mort, et mon grand-père [Humbercourt] me sert assez d'exemple de ne me mettre en la miséricorde de ce peuple enragé » (1). De grossiers pamphlets traïtant Marguerite de Parme de bâtarde et de paillarde sont semés par les rues de Bruxelles (2). Dès le mois de juin, Morillon s'attend à tout et relit le Catilina de Salluste pour affermir son courage (3). Déjà une foule de marchands quittent le pays, et cet exode augmente encore le malaise de l'industrie et par contre-coup la gravité de la situation. Anvers est plein d'ouvriers sans travail. Au commencement d'août il y en a 8000 dans la seule région d'Audenarde. A la fin de juillet, deux cents vagabonds s'assemblent sur le marché d'Ypres, exigeant de l'ouvrage et menaçant de piller la ville (4).

En d'autres temps sans doute, au milieu de cette anarchie politique et de ce malaise social, une jacquerie eût éclaté. Mais le fanatisme religieux dirige cette fois les passions; il les déchaînera non point contre les riches, mais contre l'Église. A Valenciennes, le peuple veut chasser de la ville les ecclésiastiques. A Anvers, on oblige le doyen de la cathédrale à crier « vive le Gueux! » (5). Dans la basse Flandre des agitateurs parcourent les villages, exhibant des lettres soi-disant scellés du roi par lesquelles ordre est donné de piller les églises (6). Le moment est venu d'en finir avec l'idolâtrie, de pulvériser les idoles qui souillent les temples du Seigneur. Et

(1) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 442.

(2) *Ibid.*, p. 450.

(3) Poullet, *Correspondance de Granvelle*, t. I, p. 305.

(4) *Ibid.*, p. 353, 355, 389, 391, 402. Add. *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, 1re série, t. XVI [1850], p. 208.

(5) Poullet, *Correspondance de Granvelle*, t. I, p. 388-89.

(6) G. Des Marez, *Documents relatifs aux excès commis à Ypres par les iconoclastes. Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, 5e série, t. VII [1897], p. 575. Voir aussi le très curieux mémoire justificatif du magistrat d'Ypres dans Diegerick *Document du XVIe siècle*, t. I, p. 17 et suiv.

subitement, le 10 août, se déchaîne l'insurrection des iconoclastes.

Elle débuta dans cette région industrielle d'Hondschoote et d'Armentières où nous avons vu si souvent déjà la Réforme fomenter l'émeute au sein des masses prolétaires (1). Des bandes pourvues de cordes et de bâtons et conduites par des chefs agissant en vertu d'un plan arrêté d'avance s'y sont organisées, et l'œuvre de destruction commence aussitôt. Dans les églises, au milieu de la poussière, du fracas des statues qui tombent et des vitraux que l'on brise, s'agite une sarabande de forcenés, frappant au hasard, lacérant les tableaux, martelant les orfèvreries, se parant des vêtements sacerdotaux, foulant aux pieds les hosties et buvant le vin consacré. Tous les villages y passent l'un après l'autre, flamands et wallons : Houplines, Frelinghem, Erquinghem, Fleurbaix, la Chapelle Grenier, la Chapelle d'Armentières, Le Maisnil, Radinghem, Beaucamps, etc. Le 14, les bandes travaillent à Poperinghe, le 15, à Ypres, pendant que d'autres exécuteurs vont brûler les abbayes des Dunes, de Phalempin, de Furnes, de Messines, de Loos, de Marquette, de Voormezeele, d'Eversham. Et dès lors le mouvement se propage de proche en proche avec une étonnante rapidité. Il gagne Audenarde le 18, Anvers, le 20, Gand et Bois-le-Duc, le 22, Tournai, le 23, Enghien, le 27, pour se prolonger ensuite dans le Nord vers la Zélande, la Hollande et la Frise où il atteint Leuwarden le 6 septembre.

Nulle résistance d'ailleurs. La soudaineté de la catastrophe a tellement frappé de terreur les magistrats et les catholiques qu'ils laissent partout le champ libre à quelques centaines d'énergumènes. A Gand, le bailli se borne à les prier de briser avec le moins de violence qu'il leur sera possible, et les fait accompagner par ses sergents (2). La folie des iconoclastes est

(1) Voy. les documents recueillis par Ed. de Coussemaker, *Troubles religieux du XVIe siècle dans la Flandre maritime*, t. I, p. 105 et suiv.

(2) Van Vaernewijck, *Beroerlicke tijden*, t. I, p. 105. — Cf. pour le détail les intéressants matériaux recueillis par V. Fris, *Notes pour servir à l'histoire des iconoclastes et des calvinistes à Gand de 1566 à 1568. Annales de la Soc. d'histoire et d'archéologie de Gand*, t. IX [1909].

contagieuse. On voit des pères amener dans les églises leurs enfants armés de petits marteaux pour abattre les statuettes des bas-reliefs et des retables. Dans les rues, d'autres enfants jouent avec les images des saints et leur ordonnent de crier « Vive le Gueux ! » (1). Rien n'est épargné. On ne se borne point à détruire les « idoles » sans pitié pour leur valeur artistique : on brise pour briser, par haine, par rancune, par instinct brutal ou par plaisir. On lacère les livres, les manuscrits, on va jusqu'à violer les sépultures. On se soûle de vin dans les celliers des abbayes, et, le soir venu, l'œuvre de vandalisme et l'orgie se prolongent bien avant dans la nuit, à la lueur des cierges.

En vain quelques pasteurs cherchent-ils à calmer les forcenés, « disant qu'ilz devoient en premier lieu oster les ymaiges dominans ès cœurs des hommes, si comme avarice, envie, luxure, paillardise et autres vices et péchez intérieurs avant que de procéder à l'abat des idolles extérieures » (2). Leurs exhortations ne peuvent rien contre le vertige des sectaires. Les instigateurs du mouvement sont d'ailleurs sincèrement convaincus qu'ils font une œuvre méritoire et agréable à Dieu en anéantissant pour toujours le culte des infidèles. A Bois-le-Duc, constatant que toutes les images ne sont pas détruites, ils demandent tranquillement aux trois « membres » de la ville de faire enlever celles qui ont échappé (3). Prosélytes brutaux, ils agissent du moins avec désintéressement (4). A Gand,

(1 Van Vaernewijck, *Beroerlijcke tijden*, t. I, p. 128.

2) A. Pinchart, *Mémoires de Pasquier de Le Barre et de Nicolas Soldoyer* t. I, p. 132 (Bruxelles, 1859). Cf. Groen van Prinsterer, *Archives*, t. II, p 217. Fr. Junius condamnait également les violences, voy. sa *Vita*, p. 430. Mais tous les calvinistes n'étaient pas de son avis. Plusieurs ministres, et Marnix de Saint Aldegonde lui-même, reconnaissaient au peuple le droit d'abattre les images pour obéir à Dieu. Rachfahl, *Wilhelm von Oranien*, t. II, p. 713.

(3) Cuypers van Velthoven, *Documents*, p. 46.

(4) Morillon, le 25 août 1566, reconnaît que, dans la basse Flandre, « ils n'ont rien emporté, consignans l'or et l'argent èz mains des marglisiers et magistratz par inventaire ». Mais il n'est naturellement pas question de restitution aux églises. Ils font faire serment aux magistrats « qu'ilz convertiront le tout en argent monnaié pour l'usaige des povres ». (Poullet, *Correspondance de Granvelle*, t. I, p. 428). Un Anglais, témoin occulaire à Anvers, constate aussi qu'en général on ne vola pas. (Kervyn de Lettenhove, *Relations politiques des Pays-Bas et de*

et à Tournai, ils font remettre aux magistrats les orfèvreries qu'ils ont brisées. Ce n'est point parmi eux, mais parmi la tourbe de vagabonds ou de malheureux sans travail qui les suit, que l'on rencontre des pillards et des voleurs.

La régente fut avertie le 18 août de l'explosion des troubles. Comme catholique et comme représentant de Philippe II, elle fut atterrée de l'outrage fait à la religion. Voilà donc à quoi aboutissaient les complaisances qu'elle avait témoignées aux seigneurs! A son attitude conciliante des dernières années, répondait une insurrection sacrilège ! Désormais, le parti national fut irrémédiablement discrédité à ses yeux : elle ne vit plus en lui que l'allié ou le complice de l'hérésie. Sans doute ses chefs blâmaient les pillages et se montraient décidés à y mettre fin. Mais ils étaient visiblement beaucoup plus émus par la crainte d'une jacquerie que par l'insulte faite à l'Église. Egmont déclarait « que la première chose à faire était de conserver l'État, qu'ensuite on s'occuperait de la Religion ». Et comme Margueritte répliquait « qu'il lui paraissait plus nécessaire de pourvoir d'abord à ce qu'exigeait le service de Dieu, parce que la ruine de la religion serait un plus grand mal que la ruine du pays, il répartit que tous ceux qui avaient quelque chose à perdre ne l'entendaient pas de cette manière » (1). En présence de pareilles dispositions, comment espérer venir à bout du désordre par des mesures de contrainte? D'ailleurs de quelles troupes la régente eût-elle pu disposer ? Impossible de recourir aux bandes d'ordonnance, où abondaient les signataires du Compromis. Quant à appeler des mercenaires allemands, c'eût été déchaîner immédiatement

l'Angleterre, t. IV, p. 339 Bruxelles, 1885). Il eut naturellement beaucoup de pillards parmi les vagabonds qui s'adjoignirent aux réformés, et plusieurs durent regretter que le mouvement ne se fût dechaîné que contre l'Église. Le *Dagboek* de van Campene, éd. F. de Potter, p. 37 (Gand, 1870), rapporte les vers suivants qui caractérisent bien leurs tendances

Hadden wij begonnen an cooplieden goedt,
Ende der kercken beelden laten met vreden,
Ons handen ghewasschen in papens bloedt,
Zoo waeren wij heeren van dorpen en steden.

1) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 450.

la guerre civile. Il fallait donc temporiser et céder devant l'orage en attendant des temps meilleurs.

Heureusement des lettres royales venaient d'arriver à Bruxelles par lesquelles Philippe II consentait à la suppression de l'inquisition, à la modération des placards et à un pardon général. Bien qu'il ne fût pas sincère en faisant ces concessions, bien que le 9 août il eût protesté solennellement qu'il ne se considérait point comme tenu par elles, et qu'il entendait au contraire punir les auteurs des crimes commis contre la religion et contre sa souveraineté, ses déclarations officielles permettaient au moins à Marguerite de répondre à la pétition des confédérés. Mais il ne suffisait plus de leur promettre l'amnistie et l'abolition de l'inquisition (1). Les calvinistes exigeaient l'assurance que leurs prêches ne seraient plus interdits, et, sans cette concession, criminelle au sentiment de la gouvernante, tout le reste ne servirait de rien. Ni vis-à-vis de sa conscience, ni vis-à-vis du roi, Marguerite n'osait en prendre la responsabilité. Assiégée par les exhortations des seigneurs, elle se défendit désespérément. Elle déclarait en plein conseil, d'une voix entrecoupée par les sanglots, « qu'elle se laisseroit plustost tuer que de consentir..., que ça seroit la ruyne de la religion que Sa Majesté voulloit plustost conserver que le pays, myeulz aymant tout perdre que d'offenser Dieu sy griefvement » (2). Pour échapper à ses conseillers elle voulut s'enfuir à Mons : le peuple de Bruxelles lui ferma les portes.

Elle dut enfin se rendre compte de la nécessité de céder. Sans vouloir s'engager elle-même, et en protestant qu'elle

(1) Gossart, *L'Établissement du régime espagnol*, p. 69 et suiv. — L'inquisition dont il est question ici est l'inquisition établie par Charles-Quint. L'inquisition épiscopale qui n'avait jamais été abolie, mais qui avait perdu toute importance depuis que l'État s'était chargé de la lutte contre l'hérésie, continuait naturellement à exister.

(2) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 592. — Dans la commission donnée aux seigneurs pour traiter, Marguerite fit insérer les mots « considéré la force et nécessité inévitable ». Voy. *La déduction de l'innocence de Messire Philippe baron de Montmorency, comte de Hornes* etc., p. 429 (imprimé au mois de septembre 1568). Les calvinistes eussent voulu un édit analogue à celui qui avait été octroyé le 17 janvier 1562 aux Huguenots français et qui les autorisait à s'assembler dans les campagnes. Voy. Gachard, *loc. cit.*, p. 592.

n'obéissait qu'à la contrainte, elle permit aux seigneurs, le 23 août, de déclarer que, jusqu'à la décision du roi, les prêches tenus dans les lieux accoutumés ne seraient point troublés (1). En revanche, les confédérés lui promirent d'aider de tout leur pouvoir à la répression des pillages, de s'employer énergiquement pour que le peuple déposât les armes et que les prêches ne se fissent que dans les endroits où ils avaient eu lieu jusqu'alors, enfin de considérer leur alliance comme « nulle, cassée et abolie, » tant que la sûreté qui leur était garantie serait observée (2).

Cet arrangement qui n'était, il est vrai, qu'un expédient provisoire, établissait la liberté de religion dans les Pays-Bas. S'il défendait au culte réformé de s'étendre encore, il en tolérait du moins la célébration dans les localités où il s'était introduit. Il ne restait plus qu'à organiser le *modus vivendi* des protestants avec les catholiques, et c'est à quoi s'attachèrent tout de suite les seigneurs, Orange à Anvers, Egmont en Flandre, Hoogstraeten à Malines, Hornes à Tournai, etc. Quant aux pillards, un placard promulgué le 25 août les mettait hors la loi, permettant de leur courir sus et de les tuer comme ennemis de Dieu et de l'Église (3). Orange en fit exécuter plusieurs à Anvers ; d'autres furent mis à mort en Flandre et dans le Tournaisis. Ils avaient disparu partout dès les premiers jours du mois de septembre.

Cependant, dans une foule de villes, l'exercice de la religion réformée s'introduit avec l'approbation des gouverneurs. Les calvinistes baptisent, marient, célèbrent la cène, ouvrent des écoles. A Tournai, à Valenciennes, à Gand, à Anvers, ils se construisent, soit en bois, soit même en pierre, des temples affectant, pour éviter sans doute toute ressemblance avec les églises catholiques, la forme d'édifices à coupoles, ronds ou octogones (4). A Anvers, les luthériens, encore nombreux à

(1) Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, p. 187. Ces lettres ne furent expédiées que le 25 août, donc après l'accord du 23.

(2) Le Petit, *La grande chronique ancienne et moderne de Hollande*, etc., t. II, p. 121 (Dordrecht, 1601).

(3) Anselmo, *Codex Belgicus*, Placards, p. 37 (Anvers, 1661).

(4) Van Vaernewijck, *Beroerlicke tijden*, t. II, p. 108 et suiv. ; Poullet, *Cor-*

cause de la colonie étrangère, imitent leur exemple. Des « paix de religion » locales règlent les rapports entre les diverses confessions, les placent toutes sur le même rang et défendent d'en molester aucune (1).

Si cette égalité religieuse paraissait s'imposer dans une foule de localités, comme la seule solution pratique de la question confessionnelle, elle n'en était pas moins en contradiction manifeste avec les concessions faites par la gouvernante. Tolérants par conviction cassandérienne ou par indifférence, Orange, Egmont, Hornes, Hoogstraeten ne voyaient aucun inconvénient à laisser les prêches se tenir dans les villes, à côté des églises catholiques. Puisqu'on les tolérait, pourquoi s'obstiner à les reléguer à la campagne, exposés aux intempéries de l'hiver déjà proche ? Ils fermèrent les yeux sur les empiètements des protestants et se bornèrent à les empêcher de molester leurs adversaires. Mais c'est là justement ce qui soulevait l'indignation de Marguerite. Elle ne pouvait souffrir l'idée que le calvinisme fût mis de pair avec l'orthodoxie. Dès le 6 septembre, elle écrit que l'on s'efforce de « planter en égalité deux religions » (2), et elle ajoute avec raison qu'elle n'a jamais promis cela. Aussi ne peut-on s'étonner de la voir accuser maintenant ses anciens favoris « de s'être déclarés contre Dieu et contre le Roi, en paroles et en fait » (3). Désormais, elle ne cherchera plus son appui que chez la noblesse catholique, et c'est le comte Pierre-Ernest de Mansfeld qui deviendra son conseiller intime.

Ancien ennemi de Granvelle, Mansfeld s'était peu à peu

respondance de Granvelle, t. II, p. 7 ; Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p 493. — Cette forme paraît caractéristique pour les premiètes églises calvinistes. Il en existe encore à Leyde un intéressant spécimen, du XVIIe siècle il est vrai.

(1) Pour Anvers, voy. Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 215; pour Tournai, *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, 1re série, t. XI [1846], p. 421 ; pour Utrecht, Gachard, *loc. cit.*, p. 209; pour Ypres, Diegerick, *Documents du XVIe siècle*, t. I, p. 264; pour Bois-le-Duc, Cuypers van Velthoven, *Documents*, p. 115.

(2) Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 224.

(3) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 453.

retiré de l'opposition depuis le départ du cardinal. Son origine saxonne le rendait inaccessible à ce sentiment bourguignon qui animait les autres membres de la haute noblesse. Ajoutez à cela que, né en 1517, il avait fait ses premières armes sous Charles-Quint, et qu'arrivé à l'âge d'homme au moment où Orange et Egmont étaient encore enfants, il représentait à côté d'eux les idées de la génération à laquelle leurs pères avaient appartenu. Comme ces derniers, il restait catholique avant tout, et c'est autour de lui que se groupaient les Berlaymont, les Aerschot, les Noircarmes, les Meghem, qui, dès les premiers symptômes d'agitation religieuse, s'étaient rapprochés du gouvernement. Quand éclata l'insurrection des iconoclastes, Marguerite nomma Mansfeld gouverneur de Bruxelles et se mit sous sa protection (1).

Pendant que la haute noblesse se divisait ainsi en partis irrémédiablement hostiles, la zizanie se mettait également parmi le peuple. L'autorisation donnée aux protestants de célébrer leur culte en public exaspérait les catholiques. De leur côté, les calvinistes continuaient à fulminer contre « l'idôlatrie ». Ils allaient jusqu'à déclarer que la célébration de la messe et les sonneries des cloches blessaient leur conscience (2). La nation, naguère unie dans la communauté des mêmes revendications politiques, se séparait en deux camps sous l'empire de la question religieuse. Un parti anti-gueux se constituait, ayant comme l'autre ses médailles et ses emblèmes (3). Tous les catholiques qui avaient adhéré au compromis des nobles s'en retiraient. Il était évident que la liberté de religion ne ramènerait point le calme dans les esprits. Les seigneurs qui avaient espéré, grâce à elle, éteindre les querelles confessionnelles et rallier les masses à leur politique nationale se voyaient cruellement déçus. Dans leur tolérance cassandérienne, ils

(1) Pour son rapprochement avec Mansfeld, von Rachfahl, *Wilhelm von Oranien*, etc., t. II, p. 773.

(2) Poullet, *Correspondance de Granvelle*, t. II, p. 88.

(3) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 495. — Depuis l'été de 1566, le mot *gueux* perd sa signification politique pour devenir synonyme de protestant et spécialement de calviniste.

n'avaient point apprécié exactement la violence des passions religieuses. Partout, en présence des allures provocantes des calvinistes, se réveillait le sentiment catholique. Nulle conciliation n'était possible entre l'orthodoxie et la Réforme (1). Il fallait opter franchement pour l'une ou pour l'autre.

En Flandre, Egmont s'épuise vainement à ne froisser personne et n'aboutit qu'à mécontenter tout le monde. Il en est réduit à des demi-mesures, à des subterfuges, à des expédients puérils. Il n'ose n'y assister à la messe, ni ne pas y assister. A Gand il y va, mais sans se découvrir, et là-dessus les protestants sont furieux parce qu'il y a été, et les catholiques parce qu'il ne s'y est point découvert (2). Manifestement, ce qui l'intéresse, c'est-à-dire la transformation du gouvernement et la convocation des États généraux, n'intéresse plus personne. Il a perdu cette popularité dont il était si fier. Dès la fin de l'année, il est devenu « blancq et vieil et ne dort s'il n'at ses armes et pistoletz devant son lict » (3). Épouvanté par les responsabilités qu'il a encourues, il s'arrête au moment de la résolution suprême, bourrelé de scrupules, de craintes et de remords.

Orange, lui, ne connaît point ces hésitations. Sa claire intelligence lui montre les choses telles qu'elles sont, et la gravité de la situation, au lieu de l'effrayer, lui fait prendre son parti. Il voit que le temps est passé des compromis et des cartels. Il sait qu'il n'est point de pitié à attendre de Philippe II et qu'il faut hardiment se préparer à la lutte ou retomber sous la tyrannie espagnole. Il considère que le moment est venu de s'allier franchement à l'Empire et de solliciter l'aide des princes allemands (4).

C'est à ce plan qu'il cherche à rallier ses amis. Le 3 octobre, il rencontre à Termonde, Egmont, Hornes et Hoogstraeten et

(1) Dès avant le mois de septembre, Marguerite cherchait à organiser, dans les provinces wallonnes catholiques, une ligue opposée aux calvinistes. Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 457.

(2) Van Vaernewijck, *Beroerlicke tijden*, t. I, p. 233.

(3) Poullet, *Correspondance de Granvelle*, t. II, p. 196.

(4) Groen van Prinsterer, *Archives*, t, II, p. 430.

leur dévoile ses projets. Mais Egmont ne peut supporter l'idée de rompre avec le souverain légitime. Après des heures de discussion à portes closes, les seigneurs se séparent sans avoir rien décidé. Et bientôt le comte se résigne enfin à se rapprocher de Marguerite et de Mansfeld. Il reparaît au mois de janvier 1567 au Conseil d'État. Quelques jours plus tard, Marguerite donne l'ordre aux fonctionnaires de prêter un nouveau serment de « fidélité absolue » au souverain. Egmont se soumet, tandis qu'Orange suivi par Hornes, Hoogstraeten et Bréderode refuse de lier sa conscience par une promesse d'obéissance « sans limitation » (1).

Cette exigence de Marguerite, comparée à son effroi de l'été précédent, prouve de la manière la plus significative combien les affaires du gouvernement se sont relevées en l'espace de quelques mois. L'épouvante provoquée par l'insurrection des iconoclastes dissipée, on s'était aperçu bien vite, en effet, du petit nombre des sectaires. On avait craint un soulèvement général, une invasion des Huguenots, une intervention allemande : rien de tout cela ne s'était produit. Dans toutes les villes, la majorité catholique se ressaisissait. A Bruxelles, les « serments » se prononçaient contre les prêches. En quelques semaines un revirement de l'opinion s'était accompli contre les calvinistes et en faveur de la régente, inspirée et rassurée par Mansfeld.

Aussi la duchesse cherche-t-elle tout de suite à revenir sur les concessions qui lui ont été arrachées. Dès le 8 octobre, un édit ordonne aux pasteurs étrangers de quitter le pays (2). L'accord du 23 août est désormais interprété strictement. Le 4 décembre, Marguerite écrit aux villes que, bien qu'ayant été forcée de tolérer les prêches, elle n'a pas entendu autoriser pour cela l'exercice de la religion nouvelle. Il importe donc de « commencer le remède aux plus griefs et intolérables abus et désordres, et après le continuant aux aultres moindres successivement et par degrez ». Le peuple doit comprendre que « l'ancienne religion seule est agréable à Dieu et au roi » (3).

(1) Groen van Prinsterer, *Archives*, t. III, p. 146 (Leyde, 1836).
(2) Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. c.
(3) Diegerick, *Documents du XVIe siècle*, t. III, p. 214 (Bruges, 1876).

Il peut compter d'ailleurs, pour la faire triompher, sur l'appui militaire du gouvernement. Car celui-ci maintenant possède des troupes. Il a levé en Allemagne plusieurs régiments; il envoie des garnisons dans les villes principales et s'apprête à prendre l'offensive.

Un instant les réformés avaient espéré obtenir du roi, moyennant trois millions de florins, la liberté de leur culte (1). Ils employèrent cet argent à équiper des soldats. Le synode calviniste d'Anvers supplie Orange d'en prendre le commandement. Mais le prince hésite. Il sait bien que sans l'appui de l'Empire, sur lequel il s'obstine à compter, un soulèvement ne peut réussir. De nouveau il s'efforce vainement de réconcilier calvinistes et luthériens, fait venir des pasteurs d'Allemagne, parle encore d'un ralliement général des protestants de toutes les provinces à la confession d'Augsbourg (2). Toutefois, s'il ne se décide point à tirer l'épée, son attitude à Anvers, où il maintient la paix de religion et où la gouvernante n'ose l'inquiéter, encourage les calvinistes. Ils comptent aussi sur Bréderode, qui, en Hollande, fortifie son château de Vianen. D'ailleurs, ils dominent à Maestricht et surtout ils possèdent, au sud du pays, deux des grandes villes de la région wallonne. Tournai et Valenciennes, où la foi nouvelle s'est introduite de si bonne heure, sont en leur pouvoir (3); l'une et l'autre refusent d'accueillir les garnisons envoyées par la gouvernante.

Les protestants de Tournai, que le comte de Hornes avait visiblement favorisés, ne purent maintenir longtemps leur prépondérance après le départ de celui-ci (15 octobre), qui, découragé par la tournure des événements, renonça aux affaires et se retira dans ses domaines de Weert. Mais Valenciennes ne faiblit point. Les ministres Gui de Bray et La Grange, appuyés par le consistoire, organisent dans la ville

(1) Poullet, *Correspondance de Granvelle*, t. II, p. 78; *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, 2e série, t. XI [1858], p. 244, et 3e série, t. III [1862], p. 392.

(2) Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II. p. CXXXIII.

(3) A Tournai, on estime que les cinq sixièmes du peuple sont calvinistes. Groen, *Archives*, t. II, p. 217.

un régime théocratique calqué sur celui de Genève. Les plus riches marchands de la bourgeoisie mettent leurs fortunes à la disposition de la défense (1), et, pour animer le courage des croyants, la voie argentine du carillon chante, du haut du beffroi, les mélodies les plus populaires des hymnes de Marot (2). Il faut qu'en décembre Noircarmes vienne mettre le siège devant les remparts.

Ainsi le gouvernement ne recule pas devant le recours à la force, qui, quelques mois plus tôt, lui faisait si grand peur. Dans la plupart des provinces le culte réformé a cessé. On traque les pasteurs. Egmont lui-même, pour attester son zèle, en fait pendre en Flandre et ordonne de démolir les granges qui, à la campagne, avaient servi de temples protestants (3).

Les calvinistes répondent à la violence par la violence. Il n'est plus question d'opposition politique : c'est une guerre de religion qui se prépare. Louis de Nassau va louer des mercenaires en Allemagne; des bandes armées s'organisent pour débloquer Valenciennes. Le 27 et le 29 décembre, deux d'entre elles sont taillées en pièces par la garnison de Lille et par les troupes de Noircarmes, à Wattrelos et à Lannoy. Le 2 janvier 1567, Noircarmes parvient à faire entrer une garnison à Tournai. Ces échecs ne découragent pas la résistance. Elle s'abandonne encore à l'illusion de voir Louis de Nassau lui amener des troupes d'Allemagne et les seigneurs se prononcer pour elle. Au commencement de février, Bréderode envoie à Marguerite de Parme, au nom de quelques nobles restés fidèles au Compromis, une protestation contre la violation de l'accord du 23 août, la suppliant d'éviter « l'effusion du sang du pauvre peuple » (4). En même temps

(1) Parmi eux, Michel Herlin dont M. van Vaernewijck, *Beroerlicke tijden*, t. II, p. 102, dit qu'il était « so machtich als een grave ». Il gagnait de 10,000 à 15,000 florins par an, avait acheté trois à quatre seigneuries et son commerce de vin faisait vivre quantité de bateliers. (*Ibid.*, p. 152).

(2) Rachfahl, *Wilhelm van Oranien*, t. II, p. 874.

(3) Van Vaernewijck, *Beroerlicke tijden*, t. II, p. 112.

(4) Diegerick, *Documents du XVIe siècle*, t. III, p. 278. — Comparez le ton cassant de la réponse de Marguerite à ses terreurs du mois d'août. Poullet, *Correspondauce de Granvelle*, t. II, p. 266.

il écrit aux assiégés de Valenciennes pour leur promettre le secours du prince d'Orange, du comte de Hornes et d'autres grands personnages.

Mais ces promesses ne servaient plus qu'à sauver les apparences. En réalité, la situation était désespérée; le gouvernement l'emportait partout. Le comte de Meghem arrivait le 21 février devant Vianen, et Bréderode, malgré ses rodomontades, courait se mettre à l'abri à Amsterdam. Quelques jours plus tard, Utrecht se soumettait au gouvernement. En vain, le sire de Toulouse, Jean de Marnix, essaye-t-il, à la tête de quelques centaines d'hommes, de surprendre l'île de Walcheren. Flessingue et Arnemuiden lui ferment leurs portes. Il se replie sur Austruweel, devant Anvers, dans l'espoir de s'emparer de la grande ville par un heureux coup de main, sinon du consentement du prince d'Orange. Il y est attaqué le 13 mars par Philippe de Lannoy que la régente a lancé à sa poursuite. Du haut des murailles de la ville, on aperçoit le combat et aussitôt les calvinistes prennent les armes, brûlant de courir à l'aide de leurs frères. Orange, autour duquel se groupent les luthériens, s'oppose à ce projet. La raison continue à le diriger en ce moment terrible. Il comprend que se déclarer pour les calvinistes, c'est rompre avec les princes allemands dont il espère le salut des Pays-Bas. Que pourrait d'ailleurs, contre les soldats de Lannoy, la foule désordonnée qui hurle et se presse dans les rues? Et ne risque-t-il point de perdre Anvers et de se perdre lui-même, en cédant à sa fureur? Froidement il se décide. Au milieu des cris de mort, sous les arquebuses braquées contre sa poitrine, il demeure inébranlable, fait tenir closes les portes de la ville et laisse périr Marnix en vue des remparts (1).

C'en est fait désormais du soulèvement. La conduite d'Orange a enlevé leur dernier espoir aux défenseurs de Valenciennes. Pour Gui de Bray, le prince n'est plus qu'un « meschant malheureux, et que Dieu punira quelque jour pour ce qu'il les

(1) Il est caractéristique, pour la situation religieuse du moment, que les luthériens se joignirent aux catholiques contre les calvinistes. Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 527.

avoit si longtemps abusé en folle espérance de secours » (1). La ville se rend à Noircarmes le 24 mars. Trois semaines plus tard, le 11 avril, Maestricht fléchit à son tour. Dans le Nord, Bréderode, chassé de Vianen par le comte de Meghem, se réfugie à Emdem après avoir vainement sollicité son pardon de Marguerite par l'intermédiaire d'Egmont. Les comtes de Hornes et d'Hoogstraeten prêtent serment à Philippe II. Mais, malgré toutes leurs sollicitations, Orange refuse de les imiter. Il écrit au roi une lettre respectueuse, puis, le 11 avril, quitte Anvers et va se mettre en sûreté dans le comté de Nassau. Sur toutes les routes se pressent de longues bandes de fuyards. En avril, le tiers des habitants de Bois-le-Duc a émigré. Le 5 mai, « ung monde de Brabantinois et Wallons passe par Delfsyl à Empdem, pouvres et riches, avec femmes et enfans » (2). A Emdem, à Cologne, ils abondent au point que l'on en compte souvent jusqu'à trente dans une même maison. C'est par centaines qu'ils débarquent en Angleterre.

Marguerite et Mansfeld triomphent donc. Mais ils n'entendent point pousser leur avantage à l'extrême. La religion sauvée, la régente se propose d'en revenir à sa politique de 1564. Mansfeld n'oublie point qu'il s'est prononcé jadis, avec les autres seigneurs, pour l'adoucissement des placards, l'abolition de l'inquisition et la convocation des États généraux. Tous deux sentent bien que la prudence conseille la modération dans la victoire, qu'il faut gagner les nobles par d'habiles concessions et de ne pas « les mettre en désespoir et leur donner occasion de nouveaux tumultes ». Surtout, il importe d'arrêter l'émigration et de ne pas « appauvrir cestuy pays consistant en manufactures, navigation et négociation ». Il ne peut y avoir plus belle victoire, écrit la gouvernante au roi, « que le chastoy des chefs et l'humiliation des rebelles sans effusion de sang » (3). Granvelle, le pape lui-même, joignent

(1) Langeraad, *Guido de Bray*, p. 72 n.
(2) Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. CLXIII.
(3) Kervyn de Lettenhove, *Les Huguenots et les Gueux*, t. I, p. 469.

leurs instances aux siennes, et invoquent en faveur de la clémence l'humanité et l'intérêt bien entendu (1).

A toutes ces sollicitations Philippe II ne répondit que par le dédain ou des accès de colère. Trop de rancune s'est amassée dans son cœur depuis qu'il a quitté les Pays-Bas; trop longtemps il a dû céder devant l'opposition, humilier son orgueil de souverain devant les prétentions de ses sujets. Il est devenu incapable de pardon et de pitié. L'heure a enfin sonné de la revanche qu'il a si longtemps attendue. Roi catholique, il a juré sur l'âme de son père de tirer une vengeance éclatante de l'injure faite à Dieu par les iconoclastes; roi d'Espagne, il a décidé d'en finir avec l'autonomie des Pays-Bas et de les courber sous son absolutisme. Que lui importe que tous ses sujets, catholiques comme protestants, portent la même haine au régime espagnol? C'est par la force qu'il entend le leur imposer.

Le 30 octobre 1566, le duc d'Albe a reçu mission de conduire dans les dix-sept provinces les régiments espagnols qui, depuis le mois de septembre, se concentrent en Lombardie. Marguerite, livrée à ses seules forces, a eu beau dompter la rébellion dès la fin de l'hiver, il n'importe! Malgré ses protestations, le roi reste inébranlable. Les instructions qu'il donne à son lieutenant font de celui-ci le véritable gouverneur des Pays-Bas. La régente n'aura plus, dès son arrivée, que l'apparence du pouvoir. Indignée, elle offre sa démission : Philippe la refuse. Il lui trace, en même temps, le programme qu'elle doit appliquer : casser les privilèges des villes, construire des citadelles à Anvers, à Valenciennes, à Flessingue, à Amsterdam, à Maestricht, aux frais des habitants, substituer des fonctionnaires royaux aux magistrats urbains, lever des impôts sans le consentement des États, licencier enfin les troupes indigènes (2).

Cependant, l'armée espagnole s'est mise en marche au mois

(1) Kervyn de Lettenhove, *Les Huguenots et les Gueux*, t. I, p. 470, Cf. Gachard, *Les bibliothèques de Madrid et de l'Escurial*, p. 92.

(2) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t, I, p. 542.

de juillet pour franchir lentement la Franche-Comté et la Lorraine. A la nouvelle de son approche, la terreur s'abat sur les provinces. De toutes parts, les suspects courent se mettre à l'abri en France, en Angleterre, dans le duché de Clèves, dans l'Ostfrise, à Cologne... Enfin, le 9 août 1567, l'avant-garde des *tercios* du duc d'Albe entre à Bruxelles.

INDEX ALPHABÉTIQUE (1)

A

ABBEVILLE, 85.
ADOLPHE, duc de Gueldre, 21, 22, 64.
ADOLPHE DE BOURGOGNE, sire de Beveren, 96.
ADOLPHE DE CLÈVES, sire de Ravestein, 4, 5, 19, 22, 26, 38, 40.
ADRIEN VI, pape, 89, 146, 147, 310, 337, 350, 351
ADRIEN D'UTRECHT, voy. Adrien VI.
AERSCHOT (le duc D') [Philippe III de Croy], 133, 384, 406 n., 449, 466, 474.
AFFAITADI (les) marchands de Crémone, à Anvers, 270, 274.
AFFLIGHEM, abbaye près d'Alost, 160.
AGNÈS DE CROY, 335.
AGRICOLA (Rodolphe), humaniste, 302.
AIRE-SUR-LA-LYS (dép. du Nord), 195 n.
ALBE (le duc D' [Fernand Alvarez de Toledo], 19, 53, 111, 143, 236 n., 324, 424, 480, 481.
ALBERT, archiduc d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas, 97 n., 393 n.
ALBERT IV, duc de Bavière, 6.
ALBERT, duc de Prusse, 370.
ALBERT III, duc de Saxe, gouverneur des Pays-Bas, 52, 53, 60, 61, 62, 65, 99, 157, 179.
ALBO CASTRO, (J. P. DE) réfugié grec, 304 n.
ALCMAR, 116.
ALÉANDRE (Jérôme), cardinal, 165, 304, 309, 347, 348.
ALEXANDRE VI, pape, 191 n.
ALEXANDRE, chapelain de Marie de Hongrie, 105.
ALGER, 132, 403.
ALOST, 34, 125 n., 200, 249, 300, 317.
AMBOISE (Georges D'), cardinal et ministre du roi de France Louis XII, 78.
AMIENS, 85, 291 n.
AMSTERDAM, 116, 222, 245 n., 261 n., 263, 272, 282, 329, 359, 360, 478, 480.
ANJOU (le duc D') [François d'Alençon], 51.
ANNE, fille du roi Édouard IV d'Angleterre, 30.
ANNE DE BEAUJEU, régente de France, 41, 43.
ANNE DE BRETAGNE, reine de France, 40, 53, 55, 67, 73, 84 n.
ANNE DE BUREN, femme de Guillaume prince d'Orange, 405.
ANNE DE CLÈVES, femme de Henri VIII d'Angleterre, 132.
ANNE DE SAXE, femme de Guillaume prince d'Orange, 419.
ANSAIN (Alexandre), réfugié grec, 304 n.
ANTOINE, grand-bâtard de Bourgogne, 4.

(1 Les noms de localités ne sont pourvus d'indications géographiques que lorsqu'ils sont peu connus et que l'emplacement des endroits auxquels ils se rapportent n'est pas donné dans le texte du volume.

ANTOINE, marquis DE BERGHES, 193.
ANVERS, 15, 39, 40, 44, 45, 49, 50, 52, 54, 55 n., 62, 63, 90, 91, 92, 109, 113, 116, 128, 133, 135, 136, 188, 200, 206, 216, 218, 219, 221, 222, 223, 224, 226, 227, 228, 239, 242, 245 n., 249, 254, 257, 261, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 285, 286 n., 288, 289, 295, 296, 300, 312, 314, 315, 316, 318, 319, 320, 322, 329, 331, 344, 354, 355, 358, 361, 363, 364, 365 n., 367, 368, 369, 371, 413, 417, 418, 420, 432, 436, 437, 446, 459, 461, 463, 466, 467, 471, 472 n., 476, 478, 479, 480.
ANZIN (le mont d'), près de Valenciennes, 440.
ARAGONA (Luigi D') cardinal, 331 n., 406 n.
ARDENBOURG, 15 n.
ARENBERG (le comte D'), [Jean de Ligne], 410, 422, 463.
ARMENTEROS (Thomas), secrétaire de Marguerite de Parme, 88, 421, 424, 425, 444.
ARMENTIÈRES, dép. du Nord, arr. de Lille, 123, 233 n., 234 n., 235, 236, 239, 240, 241, 242, 243 n., 244, 245, 250, 285, 363, 403, 435, 438, 461, 467.
ARNEMUYDEN, dans l'île de Walcheren, 221, 263, 478.
ARNHEM, 68, 101.
ARRAS, 17, 21, 35, 55, 76, 244, 248, 329, 387, 411.
ARTEVELDE (Jacques VAN), 38, 94, 102, 166.
ASSONLEVILLE (Christophe D'), conseiller au Conseil privé, 445.
ASTI, 84.
ATH, 244 n., 249.
AUDENARDE, 123, 124 n., 127 n., 244 n., 249, 250, 251, 286, 291, 300, 319, 320, 330, 395, 435, 461, 466, 467.
AUGSBOURG, 140, 269, 279.
AUSTRUWEEL, 478.
AUXERRE, 56.
AVIGNON, 301 n.
AXEL, dans la Flandre Zélandaise, 48.
AYMERIES (le sire D'), 454.

B

BADIUS (Josse), humaniste, 302.
BADOERO (F.), ambassadeur vénitien, 286, 293, 341 n., 372, 406 n.
BAENST (DE), fonctionnaire bourguignon, 266.
BAFLO, 302.
BAILLEUL, dép. du Nord, arr. d'Hazebrouck, 235, 236, 244, 438.
BAKKER (Jan DE, ou PISTORIUS), réformé, 355, 363.
BALBANI (les), marchands italiens à Anvers, 280.
BALE, 162 n., 299, 310.
BARBARIS (Jacques DE), architecte italien, 304.
BARI (les), marchands wallons à Anvers, 271.
BARLANDUS (Adrien), humaniste, 303, 409 n.
BARLEMONT (Noël), grammairien, 330.
BAR-SUR-SEINE, 36, 56.
BATEMBOURG, près Bois-le-duc, 461.
BATENBERG (Jean DE), anabaptiste, 361.
BAUDOUIN, jurisconsulte français, 451 n.
BAVAI, dép. du Nord, arr. d'Avesnes, 144.
BAVE (Josse), secrétaire au Conseil privé, 451.
BAVIÈRE, voy. Albert, Henri, Jean, Guillaume.
BAYARD, homme de guerre français, 93.
BEAUCAMPS, dép. du Nord, arr. de Lille, 467.
BEAUJEU, voy. Anne, Pierre.
BEAUVALET (Jean), chapelain de Sainte-Gudule à Bruxelles, 396.
BERCHEM (Roland VAN), luthérien, 349.
BERG (le comte VAN DEN), 461.
BERGHE (VAN DEN), architecte, 319.
BERGHES (le sire de) [Jean DE BERGHES], 96.
BERGHES (le marquis DE) [Jean DE GLYMES], 245 n., 379, 406 n., 408, 409 n., 417, 424, 439, 441, 447, 449, 458.
BERGHES, voy. Antoine, Corneille, Henri, Maximilien, Robert.

BERG-OP-ZOOM, 227 n., 267 n., 295, 355.
BERGUES-SAINT-WINNOC, 233 n., 235, 236, 239, 241, 242.
BERLAYMONT (Charles, comte DE), 384, 399, 402, 419, 422, 443, 457, 463, 473.
BERTHOUT (les), marchands wallons à Anvers, 271.
BÉTHUNE, 44, 64, 461.
BEVEREN (le sire DE) voy. Adolphe et Philippe DE BOURGOGNE.
BÈZE (Théodore DE), réformateur, 434.
BIJNS (Anna), poétesse flamande, 311, 325.
BINCHE, 106, 144, 249, 322, 337.
BIRMINGHAM, 237.
BLAUHUYS, château de Marc Laurin près de Bruges, 313.
BLOEMARDINNE, hérétique, 333.
BLOIS, 67.
BLOIS (Louis DE), abbé de Liessies, 338.
BLONDEEL (Lancelot), peintre, 317.
BOGHEN (Louis VAN), architecte, 74, 164, 319.
BOIS-LE-DUC, 15, 120, 189 n., 295, 300, 305, 340, 413, 467, 468, 479.
BOIS-LE-DUC (Nicolas DE), érudit, 345, 348.
BOISOT, gentilhomme belge, 434.
BOLOGNE (Jean DE), sculpteur, 321.
BOLOGNE (Thomas DE), architecte italien, 316 n.
BOLSWARD, 116.
BOMY, près de Térouanne, 114.
BONVISI (les), marchands de Lucques à Anvers, 270.
BOSCH (Jérôme), peintre, 322.
BOUILLON, 112.
BOULOGNE, 413 n.
BOURG-EN-BRESSE, 73, 75.
BOURGES, 402.
BOURGOGNE, voy. Adolphe, Charles, David, Jean, Marie, Philippe.
BOUSSU (lez-Mons), 193.
BOUSSU (le comte DE), [Jean de Hénin-Liétard, 379.
BOUVIGNES, 144.
BOYN (Guillaume), sculpteur, 321.
BRABANT, voy. Jean, Wenceslas.
BRASSCHAET, arr. d'Anvers, 133.
BRAY (Gui DE), pasteur calviniste, 363 n., 431, 432, 452, 453, 476, 478.
BRÉDA, 295, 316 n., 355, 404, 406, 419, 452.
BRÉDERODE (Henri, baron DE), 406 n., 410, 456, 457 n., 475, 476, 477, 478, 479.
BRETAGNE, voy. Anne, François.
BROU, près de Bourg-en-Bresse, 73, 75, 102, 319, 320.
BRUEGEL (Pierre), peintre, 318, 322.
BRUGES, 14, 16, 17, 19 n., 24, 27, 31, 39, 41, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 51, 53, 91, 122, 128, 155, 188, 201, 218, 221, 222, 223, 224, 225, 228, 229, 230, 233, 237, 240 n., 241, 242, 243, 244, 246, 249, 255, 257, 258, 259, 262, 268, 270, 271, 288, 289, 290, 300, 312, 317, 319, 320, 322, 325, 331, 413, 433 n.
BRULLY (Pierre), pasteur calviniste, 430 n., 431.
BRUNON, archevêque de Cologne et duc de Lotharingie, 414.
BRUXELLES, 15, 27, 50, 51, 69, 73, 81, 86, 90, 92, 104, 106, 110, 113, 120, 134, 143, 144, 145, 146, 177, 181, 186, 189 n., 195 n., 203, 204, 231, 233, 246, 248, 249, 252, 260 n., 262, 295, 300, 317, 319, 348, 352, 355, 375, 383, 385, 388, 395, 397, 417, 418, 419, 424, 448, 455, 461, 462 n., 470, 475, 481.
BRUXELLES (Philibert), membre du Conseil privé, 145.
BUCER, réformateur, 370 n., 431.
BUCHEL (Arnold VAN), 282 n., 330.
BEUDENS (Olivier), inquisiteur, 351.
BURE (Idelette DE), femme de Calvin, 163 n.
BUREN, province de Gueldre, 193.
BUREN (le comte DE), voy. Florent d'Egmont.
BUREN (le comte DE) [Maximilien d'Egmont , 96, 101, 133, 192, 408.
BUREN (Anne DE), voy. Anne de Buren.
BURGOS, 69.
BUSBEKE (Ogier DE), diplomate, 207.

BUSLEYDEN François), conseiller de Philippe le Beau, 63, 298.
BUSLEYDEN (Jérôme), 304, 309, 337, 343.
BUSTERMAN (Joos), curé à Gand, 339.

C

CADIX, 269.
CADZANT, dans la Flandre Zélandaise, 54.
CALAIS, 30, 62, 225, 242, 387.
CALLOO, arr. de Saint-Nicolas, 39.
CALVAERT (Denis), peintre, 318.
CALVIN (Jean), 163 n., 428, 429, 452 n.
CAMBRAI, 7, 28, 78, 101, 134, 135, 335, 411, 413.
CAMPANA (Pedro), voy. Kempeneere (Pierre de).
CAMPEGGI (Laurent), cardinal, 351.
CAMPEN, 100.
CAMPENSIS (J. van Campen), humaniste, 311.
CAMPIE (DEI), banquiers italiens à Bruges, 27.
CANDIDO (P.), voy. Witte (Pierre).
CANTERBURY, 371.
CANTO (Alfonso del), contador espagnol, 415.
CARLOS (DON), fils de Philippe II, 389.
CARONDELET (Jean), chancelier de Bourgogne, 33, 42, 45, 63, 95, 104, 107, 298, 304.
CARONDELET (Jean), archevêque de Palerme, 89.
CARTHAGÈNE, 403.
CASEMBRODT, secrétaire du comte d'Egmont, 409 n., 454.
CASSANDER (Georges), théologien, 363 n., 407 n., 409, 433, 451.
CASSEL, 235.
CASTELEIN (Matthys DE), rhétoricien, 325.
CATHERINE, duchesse de Gueldre, 30.
CATHERINE DE MÉDICIS, reine de France, 416.
CELLARIUS (Chrétien), érudit, 291.
CENTURIONI (M.), marchand génois à Anvers, 270.
CHAMPAGNEY (le sire DE) [Frédéric Perrenot de Granvelle], gouverneur d'Anvers, 275.
CHANTONAY (le sire DE) [Thomas Granvelle], 425.
CHAPELLE D'ARMENTIÈRES, dép. du Nord, arr. de Lille, 467.
CHAPELLE GRENIER (Bois Grenier), dép. du Nord. arr. de Lille, 467.
CHARLEMAGNE, 143.
CHARLEMONT, près de Givet, 135, 166.
CHARLES-QUINT, 65, 66, 67, 69, 71, 72, 74, 75, 76, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 121, 124-128, 129-144, 145-148, 158, 159, 160, 161, 166, 167, 171, 175, 177, 178, 179, 180, 182, 183, 184, 185, 186, 190, 202, 208, 211, 213, 214, 215, 224, 263, 269, 274, 278, 287, 298, 307, 308, 309, 310, 323, 332, 340, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 355, 356, 366, 367, 368, 369, 371, 375, 377, 378, 380, 390, 395, 396, 400, 402, 403, 405, 412, 454, 473.
CHARLES V, roi de France, 5.
CHARLES VII, roi de France, 35.
CHARLES VIII, roi de France, 5, 17, 18. 22, 30, 34, 36, 39, 41, 45, 47, 49, 51, 52, 53, 55, 56, 57, 61, 62, 63, 64, 73, 74, 124, 131, 155, 156, 303.
CHARLES LE TÉMÉRAIRE, duc de Bourgogne, 3, 4, 5, 6, 9, 16, 17, 21, 22, 25, 26, 27, 30, 32, 33, 41 n., 43, 44, 45, 55, 58, 59, 60, 65, 66, 68, 77, 79, 82, 84, 89, 94, 98, 99, 100, 101, 102, 127, 135, 138, 150, 151, 174, 184, 198, 210, 213, 328, 412.
CHARLES II, duc de Lorraine, 397.
CHARLES DE CROY, 193.
CHARLES DE CROY, évêque de Tournai, 193.
CHARLES D'EGMONT, duc de Gueldre, 57, 64, 65, 68, 69, 76-79, 99-102, 110-112, 129-130, 131, 157, 158, 352.
CHARLES, comte d'Egmont, frère de Lamoral, 192, 403.
CHARLES DU HAUTBOIS, évêque de Tournai, 336.

CHARLES DE LUXEMBOURG, voy. Charles-Quint.
CHARLOTTE DE BOURGOGNE, fille de Jean de Nevers, 41 n.
CHASTELLAIN (Georges), chroniqueur, 326, 328.
CHATELET, près de Charleroi, 144.
CHAUNY, dép. de l'Aisne, 385.
CHIÈVRES, voy. Guillaume de Croy.
CHIGI (Agostino), marchand siennois à Anvers, 270.
CHIMAY, 193.
CHRISTIAN II, roi de Danemark, 97, 98, 108, 109, 111, 112, 397.
CHRISTIAN III, roi de Danemark, 111, 112, 132, 133, 321.
CHRISTIAN, duchesse de Lorraine, 397.
CHRISTOPHE D'OLDENBOURG, prétendant au trône de Danemark, 110, 111.
CLARENCE (le duc DE) [Georges d'York], 22.
CLAUDE, fille de Louis XII, roi de France, 67.
CLAUDINE DE CHALONS, femme de Henri de Nassau, 405.
CLAUSEN, près de Luxembourg, 322.
CLÉMENT VII, pape, 108, 190, 310, 351, 396.
CLÉNARD (Nicolas), humaniste, 276, 310, 313.
CLÈVES, voy. Adolphe, Anne, Guillaume, Jean, Philippe, Sibylle.
CLOUGH (Richard), diplomate anglais, 272 n.
CLOVIS, 91.
COCQUIEL (les), marchands wallons à Anvers, 271.
COELLO (Alonso Sanchez), peintre, 398.
COLAERT (Jacob), marchand, 239.
COLCHESTER, 431.
COLET (John), érudit anglais, 305, 341.
COLIGNY (Gaspard DE), amiral de France, 384, 441, 453, 455.
COLOGNE, 22, 23, 302, 370, 411, 413, 479, 481.
COLOMB (Christophe), 269.
COLON (Fernand), 313.
COLYNS (Alexandre), sculpteur, 321, 323.
COMMINES (Philippe DE), 5, 6, 8, 16, 17, 18, 35, 36, 192, 328.
CONDÉ, 21.
CONDÉ, (le prince DE) [Louis Ier], 440, 453.
CONINXLOO (Pierre DE), 73.
CONTARINI (Zaccaria), ambassadeur vénitien, 171.
COPENHAGUE, 111.
COPPENHOLE (Jean VAN), démagogue gantois, 44, 53, 54.
COPPIN, hérétique, 358.
COPPIN (Nicolas), inquisiteur, 351.
CORBIE, 85.
CORDOUE (Gonzalve DE), homme de guerre espagnol, 67.
CORNEILLE DE BERGHES, évêque de Liége, 166, 193.
CORTENBERG (Abbaye de), 338.
COSTER (Jean DE), grammairien, 303.
COUCKE (Pierre), peintre et architecte, 251, 317, 323.
COURTRAI, 45, 123, 127 n., 230 n., 231, 232, 243, 312, 331, 355.
COUTURIER (Quentin), hérétique, 358.
COXIE (Michel), peintre, 251, 317.
CRAON (le sire DE), [Georges de la Trémoille], 5, 7.
CRÉMONE (François DE), lecteur à l'Université de Louvain, 304.
CRÈVECŒUR (Philippe DE), seigneur d'Esquerdes, 6, 20, 29, 35, 41, 44, 50, 51, 55, 192.
CROY, voy. Agnès, Charles, Eustache, Guillaume, Jacques, Philippe, Robert. — Voy. aussi Aerschot, Rœulx.
CULEMBOURG, prov. de Gueldre, 193, 300.
CULEMBOURG (le comte DE) [Florent de Pallant], 406 n., 456.
CURTIUS (Pierre), évêque de Bruges, 415.
CUYCK, prov. de Brabant Septentrional, 209 n.

D

DADIZEELE (Jean DE), 329.
DAMHOUDER (Josse DE), jurisconsulte, 207.
DAMME, 53, 195 n., 221.
DANTZIG, 371 n.
DAVID (Gérard), peintre, 317.

DAVID DE BOURGOGNE, évêque d'Utrecht, 99, 182, 336.
DELFT, 116, 300.
DELFZIJL, sur l'Ems, en face d'Emden, 479.
DEMAISTRE (Pierre), médecin de Marguerite d'Autriche, 102 n.
DESPAUTÈRE, voy. SPAUTEREN (Jean VAN).
DEVENTER, 300, 302, 305, 413.
DEVENTER (Jacques DE), géomètre, 236
DIERKS (Vincent), théologien, 309, 348.
DIERKS (Willem), réformé, 355.
DIJON, 5, 91 n.
DI MARCHI, ingénieur italien, 293, 446 n., 447.
DINANT, 144, 150, 254.
DIONYSIUS (Henri), jésuite, 372.
DOCKUM, 116.
DODOENS (Rembert), botaniste, 313.
DOMINIQUIN (LE), peintre, 318.
DORDRECHT, 116, 344.
DOROTHÉE, fille de Christian II de Danemark, 111.
DORPIUS (Martin), humaniste, 303, 313, 353.
DOUAI, 36, 102, 189 n., 195 n., 251, 329, 331, 393.
DOULLENS, dép. de la Somme, 85.
DOUVRIN (André DE), sommelier de Charles-Quint, 395, 396.
DOUZA (Janus), 330.
DRANOUTRE, arr. d'Ypres, 234 n., 438.
DRIEUX (Remi), évêque de Bruges, 433.
DRINGENBERG (Louis), humaniste, 302.
DUBOIS (Ambroise), peintre, 319.
DUBROEUCQ (Jacques), sculpteur et architecte, 320, 321, 322, 323, 324.
DUCCI (Gaspar), homme d'affaires italien à Anvers, 281, 283.
DUMOULIN (Charles), jurisconsulte français, 418.
DUNES (Abbaye des), 467.
DUNKERKE, 355.
DUREN, 134, 403.

E

EDELAERE, arr. de Gand, 249.
ÉDOUARD III, roi d'Angleterre, 94, 166.
ÉDOUARD IV, roi d'Angleterre, 3, 22, 30, 31, 34, 36, 98.
EDZARD Ier, comte d'Ostfrise, 99.
EECKE, arr. de Gand, 234 n.
EGMONT, prov. de Hollande Septentrionale, 193.
EGMONT (le comte D'), voy. LAMORAL, comte d'Egmont.
EGMONT (Nicolas D'), théologien, 309, 310, 348.
EGMONT, voy. Buren, Charles, Jean, Lamoral, Philippe.
ÉLÉNORE, sœur de Charles-Quint, reine de France, 147.
ÉLISABETH, reine d'Angleterre, 431, 445, 446.
EMDEN, 99, 226 n., 359, 364, 370, 431, 446, 479.
EMMANUEL-PHILIBERT, duc de Savoie, gouverneur des Pays-Bas, 144, 379, 380, 383, 384, 385, 386, 389.
ENGHIEN, 244 n., 249, 467.
ENGLEBERT Ier, comte de Nassau, 29, 42, 404.
ENGLEBERT II, comte de Nassau, 316 n., 404.
ENGUINEGATTE, voy. GUINEGATE.
ENZINAS (Francisco DE), écrivain espagnol, 331.
ÉPINOY, près de Binche, 193.
ÉPINOY (le prince D') [Pierre de Melun], 437.
ÉRARD DE LA MARCK, évêque de Liége, 71, 76, 78, 90, 96, 101, 151, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 256, 304, 316 n., 352.
ÉRASME, 83 n., 105, 165, 207, 297, 298, 299, 300, 301, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 325, 327, 336, n., 341, 342, 343, 344, 345, 346, 348, 353, 401 n., 407 n., 409, 451.
ERFURT, 283.
ERQUINGHEM, dép. du Nord, arr. de Lille, 467.
ESCAUBECQUE (le sire D'), 328 n.
ESCURIAL (l'), 448.
ESPIERRE (le pont d'), arr. de Courtrai, 21.
ESQUERDES (le sire D'), 461.

ESQUERDES, voy. Crèvecœur.
ESSEN (Jean VAN), réformé, 352.
ETICHOVE, arr. d'Audenarde, 250.
EUSTACHE DE CROY, évêque d'Arras, 193.
EVERAERT (Cornélis), rhétoricien, 240.
ÉVERARD DE LA MARCK, frère de l'évêque de Liége Érard de La Marck, 152, 155, 156, 157.
EVERSHAM (Abbaye d'), près de Furnes, 467.
EVESHAM, en Angleterre, 237.
EYCK (H. et J. VAN), peintres, 299, 313, 315.

F

FARNÈSE (Alexandre), gouverneur des Pays-Bas, 275, 396.
FARNÈSE (Octave), mari de Marguerite de Parme, 396, 397.
FARNÈSE (Pierre-Louis), 396.
FERDINAND D'AUTRICHE, frère de Charles-Quint, empereur, 86, 91, 92, 104, 126, 143, 375, 377, 397, 403.
FERDINAND LE CATHOLIQUE, roi d'Espagne, 39, 52, 62, 66-68, 73, 79, 85, 86, 147.
FERRAND DE PORTUGAL, comte de Flandre, 102.
FERRARE, 302.
FERRI DE CLUGNY, évêque de Tournai, 4, 336.
FLEURANGES (le sire DE), voy. Robert III de la Marck.
FLEURBAIX, dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, 467.
FLESSINGUE, 53, 87, 147, 347, 393, 478, 480.
FLORENCE, 226, 318, 396.
FLORENT D'EGMONT, comte de Buren, 100.
FLORIS (Corneille), architecte et sculpteur, 251, 319, 321, 322.
FLORIS (Frans), peintre, 165, 299, 318, 319, 321, 323, 324.
FONTAINE (les), marchands wallons à Anvers, 271.
FRANCFORT, 52, 370, 419.
FRANCHIMONT, château, près de Spa, 152.
FRANCKEN (Nicolas), peintre, 318.
FRANÇOIS Ier, roi de France, 84, 86, 91, 93, 95, 97, 100, 101, 102, 110, 111, 113, 114, 122, 124, 125, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 136, 138, 151, 158, 160, 166, 308.
FRANÇOIS II, duc de Bretagne, 30, 40, 43, 52.
FRANÇOIS SONNIUS, voy. Sonnius.
FRANÇOISE DE SAVOIE, femme de Henri de Nassau, 405.
FRÉDÉRIC III, empereur, 3, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 42, 48, 49-52, 57, 137.
FRÉDÉRIC DE HOLSTEIN, roi de Danemark, 97, 98, 108, 109, 110, 111.
FRÉDÉRIC, comte palatin, gendre de Christian II de Danemark, 111, 132.
FRÉDÉRIC DE BADE, évêque d'Utrecht, 99, 336.
FRELINGHIEN, dép. du Nord, arr. de Lille, 467.
FRESCOBALDI (les), marchands italiens à Anvers, 270, 280.
FROISSART (Jean), chroniqueur, 328.
FUGGER (les), marchands allemands à Anvers, 270, 280.
FURNES, 195 n., 467.
FYNNES (Jean DE), bourgeois de Lille, 329.

G

GAESBEEK, près de Bruxelles, 417 n.
GALLO (J. Lopez), marchand espagnol, 270.
GAMA Vasco DE), 269.
GAND, 6, 7, 8, 9, 10 n., 12, 13, 14-17, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 31, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 44, 45, 47, 48, 49, 50, 52, 53, 54, 55, 63, 64, 71, 76, 91, 110, 114, 117-128, 132, 134, 152, 185, 189, 192 n., 200, 205, 211, 228, 230, 232, 237, 248, 249, 261, 262, 291 n., 300, 319, 355, 365, 388, 413, 418, 430 n., 461, 462, 467, 468, 471, 474.
GANSFORT (Wessel), théologien, 343, 345.
GATTINARA (Mercurio DE), 74, 75 n., 84, 89, 106, 147, 180 n., 298, 307, 308, 310.
GAVERE, arr. de Gand, 124, 193.

GAVRE (le comte DE) [Jacques de Fiennes], 96.
GEERARTS (Marc), peintre, 319.
GEERTRUIDENBERG, prov. de Brabant Septentrional, sur le Biesbosch, 404, 406.
GELDENHAUWER (Gérard), secrétaire de Philippe de Bourgogne, évêque d'Utrecht, 317, 345.
GEMBLOUX, 144 — (Abbaye de), 338.
GÊNES, 279.
GENÈVE, 430, 434, 452, 454, 461, 464, 477.
GEORGES D'AUTRICHE, évêque de Liége, 166, 378, 434 n.
GEORGES DE SAXE, podestat de Frise, 99.
GÉRARD DE GROESBEEK, évêque de Liége, 255 n., 433, 434 n.
GERMAINE DE FOIX, femme de Ferdinand d'Aragon, 68.
GHEYNST (Jeanne VAN DER), maîtresse de Charles-Quint, 395.
GILES (Pierre), érudit, 298, 315.
GLAJON, Philippe de Stavele (sire DE), 379, 391, 402.
GOCLENIUS (Conrard), humaniste, 302, 311.
GOES, dans l'île de Zuidbeveland, en Zélande, 263.
GOES (Hugo VAN DER), peintre, 315.
GOLTZIUS (Hubert), artiste et antiquaire, 165, 312, 316.
GOMEZ (Ruy), ministre de Philippe II, 382.
GONZAGA (Fernando), ministre de Charles-Quint, 139, 147.
GORREVOD (Laurent), conseiller de Marguerite d'Autriche, 74.
GOSSART (Jean), peintre, 299, 304, 316, 317, 320, 323.
GOUDA, prov. de Hollande Méridionale, 300.
GRAMAYE (Thomas), fonctionnaire des finances, 207.
GRAMMONT, 124, 127 n., 249.
GRANVELLE (Antoine Perrenot DE), ministre de Philippe II, 141 n., 146, 147, 172, 179, 183, 322, 378, 382, 386 n., 388, 394, 399, 400, 401, 404 n., 405, 407, 408, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 420, 421, 422 423, 424, 425, 434 n., 437, 441, 442, 443, 444, 446, 447, 449, 451, 454, 455, 461, 479.
GRANVELLE (Nicolas Perrenot DE), ministre de Charles-Quint, 147, 400.
GRANVELLE, voy. Champagney, Chantonay.
GRAPHEUS (Corneille), humaniste, 311, 345, 349.
GRAVELINES, 387, 403.
GREENWICH, 132.
GRIMALDI (A.), marchand génois à Anvers, 270.
GROBBENDONCK (le sire DE), voy. SCHETZ (Gaspar).
GROLIER, bibliophile français, 312.
GRONINGUE, 99, 101, 112, 116, 343, 366, 413.
GROOTE (Gérard), 307, 333.
GRUUTHUSE (le sire DE), voy. LOUIS DE BRUGES.
GUALTERROTTI (les), marchands italiens à Anvers, 270, 280.
GUELDRE (le duc DE), voy. Adolphe, Charles D'EGMONT.
GUÍ DE CANNE, dictateur de Liége, 155.
GUI DE DAMPIERRE, comte de Flandre, 102.
GUICHARDIN (Louis), 128, 172, 219 n., 236, 242, 253, 265, 273, 277, 281, 294, 331, 409 n.
GUIDE (LE), peintre, 318.
GUILLAUME, duc de Bavière, 24.
GUILLAUME IV, comte de Hainaut et de Hollande, 98.
GUILLAUME IV, landgrave de Hesse, 452.
GUILLAUME, duc de Juliers, 65.
GUILLAUME Ier, comte de Nassau-Dillenbourg, 404.
GUILLAUME DE CLÈVES, duc de Gueldre et de Juliers, 129, 130, 131, 132, 134.
GUILLAUME DE CROY, seigneur de Chièvres, 69, 72, 76, 78-80, 81-90, 146, 147, 183 n., 303, 307.
GUILLAUME DE CROY, évêque de Cambrai, archevêque de Tolède, 88, 193, 336.
GUILLAUME FILASTRE, évêque de Tournai, 336.

GUILLAUME DE LA MARCK, mambourg du Pays de Liége, 30, 34, 36, 39, 51, 150-155, 157, 335.
GUILLAUME LINDANUS, voy. LINDANUS.
GUILLAUME DE NASSAU, prince d'Orange, 51, 145, 362, 369, 376, 379, 384, 390, 391, 392, 397, 401 n., 404, 405, 406, 407, 408, 410, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 424, 427, 443, 449, 450, 451, 452, 453, 455, 456, 461, 463, 464, 465, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 478, 479.
GUINEGATE, dép. du Pas-de-Calais, 29, 32, 80, 211.
GUISE (François, duc DE), 387, 418, 440.

H

HALSBUYL (Philippe), maître d'école, 331.
HAMBOURG, 275.
HAMES (Nicolas DE), roi d'armes de la Toison d'Or, 454, 455, 456.
HARLEM, 116, 300, 413.
HARO (Diego DE), marchand espagnol, 270.
HASSELT, 244 n., 459 n.
HASSELT, prov. d'Over-Yssel, 300.
HAUG (les), marchands allemands à Anvers, 270.
HEECK, près de Munster, 302.
HEELE, 461.
HEER (Lucas DE), peintre, 318.
HÉGIUS (Alexandre), humaniste, 301, 302.
HEIDELBERG, 430.
HEILIGERLEE, prov. de Groningue, comm. de Scheemda, 111.
HENRI V, empereur, 42.
HENRI VII, roi d'Angleterre, 52, 61, 62, 68, 69, 73, 225, 228, 445.
HENRI VIII, roi d'Angleterre, 79, 80, 81, 85, 87, 90, 94, 97, 132, 225, 431, 445.
HENRI II, roi de France, 136, 143, 144, 382, 384.
HENRI DE BAVIÈRE, évêque d'Utrecht, 100.
HENRI DE BERGHES, évêque de Cambrai, 305, 335.
HENRI DE NASSAU, 84, 90, 93, 113, 160, 193, 304 n., 316 n., 345, 404, 408.
HERLIN (Michel), 477 n.
HERPENER (Pierre), rhétoricien, 327.
HERWART (les), marchands allemands à Anvers, 270.
HESDIN, dép. du Pas-de-Calais, sur la Canche, 36, 144.
HESSLER (Georges), cardinal, 23.
HESSUS (Eobanus), érudit, 283, 304 n.
HEYNS (Pierre), grammairien, 330, 332 n.
HOCHSTETTER (les), marchands allemands à Anvers, 270, 280.
HOEKS, parti en Hollande, 39, 51, 99.
HOEN (C.-H.), théologien, 343 n., 345.
HOESCH (les), 459 n.
HOFFMANN (Melchior), anabaptiste, 115, 359, 360, 361.
HOLLANDER (le pseudo D'), 119 n.
HOLLOGNE-SUR-GEER, arr. de Waremme, 39, 154.
HONDSCHOOTE, dép. du Nord, arr. de Dunkerke, 235, 236, 239, 240, 241, 242, 243 n., 244, 245, 250, 285, 363, 435, 438, 467.
HOOGSTRAETEN, 193, 322.
HOOGSTRAETEN (le comte DE), voy. LALAING (DE), Antoine Ier et Antoine II.
HOOGSTRAETEN (Jacques DE), théologien, 348.
HOORN, prov. de Hollande Septentrionale, sur le Zuiderzée, 461.
HOREBOUT (les), peintres, 319.
HORNES (le comte DE), [Philippe de Montmorency], 19, 406 n., 418, 421, 424, 443, 449, 463, 465, 471, 472, 474, 475, 476, 478, 479.
HOUPLINES, dép. du Nord, arr. de Lille, 467.
HOUTHEM, arr. de Furnes, 236 n.
HOUWAERT, poète flamand, 326.
HOUZEAU (Nicolas), inquisiteur, 351.
HUGONET (Guillaume), chancelier de Bourgogne, 4, 9, 17, 19, 33, 89, 152, 199.
HULST, dans la Flandre Zélandaise, 48.
HULST (François VAN DER), inquisiteur, 349, 350, 351, 353.

HUMBERCOURT (Gui de Brimeu, sire DE), 4, 17, 19, 89, 149, 152, 466.
HUSS (Jean), réformateur, 333.
HUY, 153, 311.
HYTHLODÉE, personnage de l'Utopie de Th. Morus, 271.

I

INSPRUCK, 62, 63, 67, 321.
ISABELLE, reine de Castille, 62, 68, 73.
ISABELLE, sœur de Charles-Quint, femme de Christian II de Danemark, 97.
ISABELLE, sœur de Jeanne de Castille, 65.
ISABELLE, fille de Philippe II, gouvernante des Pays-Bas, 97 n., 393 n.
IVOY (Carignan), dép. des Ardennes, 133.

J

JACQUES DE BOURGOGNE, sire de Fallais, 452 n.
JACQUES DE CROY, candidat à l'évêché de Liége, évêque de Cambrai, 154, 157, 193, 336.
JEAN VI, évêque de Cambrai, 335.
JEAN III, duc de Brabant, 412 n.
JEAN Ier, duc de Clèves, 22.
JEAN II, duc de Clèves, 34, 36, 65.
JEAN III, duc de Clèves et de Juliers, 130, 131.
JEAN III, comte d'Egmont, 403.
JEAN IV, comte d'Egmont, 403.
JEAN IV, comte de Nassau, 404.
JEAN D'ALBRET, roi de Navarre, 43, 86.
JEAN D'AVESNES, comte de Hainaut, 28.
JEAN DE BAVIÈRE, comte Palatin du Rhin, 403.
JEAN CHEVROT, évêque de Tournai, 336.
JEAN DE HEINSBERG, évêque de Liége, 335.
JEAN DE HORNES, évêque de Liége, 55, 154, 155, 156, 157, 165, 335.
JEAN DE LA MARCK, candidat à l'évêché de Liége, 154.
JEAN DE LEYDE, anabaptiste, 117, 360, 361.
JEAN SANS PEUR, duc de Bourgogne, 57, 335.
JEAN-FRÉDÉRIC, duc de Saxe, 130.
JEANNE D'ALBRET, nièce de François Ier, 132.
JEANNE DE CASTILLE, femme de Philippe le Beau, 62, 63, 65, 67, 86, 87.
JORIS (David), anabaptiste, 361.
JOSEPH II, empereur, 96, 208, 414.
JUAN (DON), frère de Jeanne de Castille, 62, 65, 73.
JUAN (DON), gouverneur des Pays-Bas, 401.
JULES II, pape, 396.
JULIERS (le duc DE), voy. Guillaume duc de Juliers.
JUNIUS (François DE JON), pasteur calviniste, 437 n., 455, 468.

K

KABILJAUWS, parti en Hollande, 39.
KELDERMANS (les), architectes, 319.
KEMMEL, arr. d'Ypres, 234 n., 438.
KEMPENEERE (Pierre DE), dit PEDRO CAMPANA, peintre, 319.
KERKHEM (Maercke-Kerckem), arr. d'Audenarde, 250.
KEY (Adrien), peintre, 318.
KILLEM, dép. du Nord, arr. de Dunkerke, 236 n.

L

LA BOUVERIE (Jean DE), conseiller bourguignon, 13 n.
LA BRIELLE, dans l'île de Voorne, Hollande Méridionale, 151.
LADAM (Nicaise), écrivain, 326.
LA FONTAINE, villa de Granvelle près de Bruxelles, 401.
LA GORGUE, dép. du Nord, arr. d'Hazebrouck, 461.
LA GRANGE (Pérégrin de), pasteur calviniste, 476.
LA HAMAIDE, arr. d'Ath, 403.
LA HAYE, 101, 116, 181, 343.

LALAING près de Doual, 193.
LALAING (Antoine Ier DE), comte d'Hoogstraeten, 90, 96, 104, 110 n., 117, 360.
LALAING (Antoine II DE), comte d'Hoogstraeten, 386, 406 n., 409 n., 410, 417, 456, 471, 472, 474, 475, 479.
LALAING (Charles DE), 192 n.
LALAING (Jacques DE), 192.
LALAING (Josse DE), 192.
LALAING (Philippe DE), 192.
LA MARCHE (Olivier DE), 38, 39.
LA MARCK, voy. Érard, Éverard, Guillaume, Jean, Robert et Lumey
LAMORAL (comte d'Egmont), 19, 193, 328 n, 379, 384, 387, 390, 391, 403, 404, 406, 408, 409 n., 410, 416, 417 n., 418, 422, 424, 443, 447, 448, 449, 450, 454, 456, 460, 463, 464, 465, 469, 471, 472, 473, 474, 475, 477, 479.
LAMPSONIUS (Dominique), érudit, 165, 318.
LANCHALS (Pierre), trésorier de Maximilien d'Autriche, 45.
LANGASTRE (le sire DE), 461.
LANGEN (Rodolphe DE), humaniste, 302.
LANGIUS, philologue, 165, 313.
LANNOY, dép. du Nord, arr. de Lille, 477.
LANNOY (Charles DE), vice-roi de Naples, 89, 95, 147, 192.
LANNOY (Hugues DE), 60.
LANNOY (Philippe DE), 480.
LASSUS (Orlandus), musicien, 322.
LATOMUS (Barthélemy), philologue, 313.
LAURENSZ (Joos), président du Grand Conseil de Malines, 350.
LAURIN (Jean), seigneur de Watervliet, 75.
LAURIN (Jérôme), 266 n., 298.
LAURIN (Marc), numismate, 304, 312.
LAUSANNE, 430.
LE BEL (Jean), chroniqueur, 328.
LE CLERCQ (Gilles), avocat tournaisien, 454, 455.
L'ÉCLUSE, 15, 53, 160, 221, 224.
LE CROTOY, à l'embouchure de la Somme, 85.
LE DAIM (Olivier), 6, 7.
LEEUWARDEN, 116, 300, 413, 465.
LEFÈVRE D'ÉTAPLES, réformateur français, 343.
LE JARDINET, abbaye dans le Namurois, près de Walcourt, 338.
LEMAIRE DE BELGES (Jean), écrivain, 76, 297, 326, 341 n.
LE MAISNIL, dép. du Nord, arr. de Lille, 467.
LÉON X, pape, 190, 310, 347.
LEONI (Leone), artiste italien, 322.
LE PLESSIS-LÉS-TOURS, 31, 36.
LE QUESNOY, 21.
LE SAUVAGE (Jean), chancelier de Bourgogne, 83, 86, 89, 180, 298.
L'ECLUSE (Charles DE), botaniste, 313.
LEYDE, 116, 231, 243, 291 n., 300, 328 n., 472 n.
LEYSELE, arr. de Furnes, 236 n.
LIÉGE, 21, 39, 47, 51, 55, 57, 100, 131, 144, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 162, 163, 164, 165, 255, 256, 299, 304, 316 n., 318, 319, 320, 322, 335, 355, 411, 412, 413 n., 433.
LIERRE, 330.
LIGNE, arr. de Tournai, 193.
LILLE, 36, 102, 123, 181, 188, 209 n., 244, 245, 249, 251, 285, 289, 291, 329, 355, 356, 358, 372, 430, 431, 432, 435, 459, 461, 477.
LIMBOURG, 245 n., 356 n.
LINDANUS (Guillaume), évêque de Gand, 415.
LIPSE (Juste), 299.
LIPSIUS (Martin), humaniste, 310, 353 n.
LISBONNE, 269, 270, 274, 276.
LOMBART (Lambert), peintre, 164, 165, 299, 317, 320, 323.
LOMELLINI (G.), marchand génois à Anvers, 270.
LONDRES, 272, 275, 282, 365 n., 371 n., 431, 445.
Loos (abbaye de), près de Lille, 467.
LORRAINE (le duc DE) [Antoine], 110.
Los Covos, ministre de Charles-Quint, 147.
LOUIS XI, roi de France, 3-7, 9, 11-22, 23, 26, 27, 28, 29, 30-31, 33, 34-35, 36, 38, 39, 45, 47, 71, 124, 131, 132, 150, 151, 152, 153, 154, 244.

Louis XII, duc d'Orléans, puis roi de France, 43, 63, 64, 65-69, 71, 72, 76-80, 94, 157, 303.
Louis XIV, roi de France, 135.
Louis II, roi de Hongrie, 104.
Louis, duc de Veldenz, 23.
Louis, comte de Nassau, 111, 452, 456, 461, 464, 477.
Louis de Bourbon, évêque de Liége, 4, 30, 100, 149-154, 156, 162, 335.
Louis de Bruges, sire de la Gruthuse, 13 n., 38.
Louis de Lorraine, comte de Vaudémont, 29.
Louis de Male, comte de Flandre, 25, 102, 181, 234.
Louise de France, fille de François Ier, 86.
Louise de Savoie, mère de François Ier, 98.
Louvain, 49, 50, 51, 57, 133, 154 n., 249, 262, 295, 300, 309, 310, 311, 329, 331 341, 346, 355, 412, 433 n.
Lovel (lord), 61.
Lubeck, 109, 110, 111, 262.
Lumey (le sire de) [Guillaume de La Marck], 151, 434.
Luther, 91, 299, 308, 309, 343, 344, 345, 347, 353, 355, 358, 371 n., 428.
Luxembourg, 129, 133.
Lyon, 66, 67, 275.
Lyons (Isabelle de), maîtresse d'école, 331.

M

Macon, 56.
Madrid, 95, 111, 417 n., 418, 447.
Maestricht, 154 n., 155, 161, 245 n., 355, 359, 412, 461, 476, 479, 480.
Malines, 42, 48, 56, 60, 62, 75, 82, 86, 102, 106, 176, 201, 209 n., 212, 222, 233, 254, 277 n., 289 n., 322, 346 n., 413, 471.
Manchester, 237.
Mannlich (les), marchands allemands à Anvers, 270.
Manrique (Juan), ministre de Philippe II, 382.
Mansfeld (Pierre-Ernest, comte de), 322, 410, 456, 463, 472, 473, 475, 479.
Mansion (Colard), imprimeur, 300.
Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, 32, 34, 36, 37, 38, 43, 55, 56, 62, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 89, 90, 92, 93, 95, 96, 97, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 108, 112, 122, 139, 146, 147, 158, 159, 160, 176, 177 n., 179, 180, 183, 185, 191, 205 n., 224, 262, 303, 304, 310, 317, 319, 326, 327, 345, 346, 348, 350, 351, 352, 355 n., 395, 398, 412.
Marguerite de Flandre, fille de Louis de Male, 24.
Marguerite de Parme, gouvernante des Pays-Bas, 179, 323, 362, 389, 390, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 410, 411, 415, 416, 418, 419, 421, 423, 424, 425, 437, 439, 440, 442, 443, 445, 447, 449, 456, 458, 459, 462, 463, 465, 466, 469, 470, 472, 473, 474 n., 475, 476, 477, 479, 480.
Marguerite de Valois, reine de France, 164.
Marguerite d'York, veuve de Charles le Téméraire, 4, 7, 19, 30, 32.
Marie, duchesse de Bourgogne, 4, 5, 7-9, 14, 15, 16, 17-18, 19, 20, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 31, 32, 33, 35, 36, 38, 58, 71, 88, 122, 149, 150, 152, 377.
Marie, reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, 104-114, 116, 122-126, 129-130, 131, 132, 133, 134, 135, 140, 142, 144, 146, 147, 148, 161, 164, 166, 171, 173, 179, 180, 185, 186 n., 187, 202, 211, 262, 278, 298, 310, 317, 322, 323, 327, 356 n., 360, 361, 378, 389 n., 390, 395, 398, 399, 402.
Marie, fille de Charles-Quint, 138, 139.
Marie d'Angleterre, fiancée de Charles-Quint, puis femme de Louis XII, roi de France, 69, 79, 80.
Marie Tudor, reine d'Angleterre, 145, 377, 394, 403, 431, 440.

MARIEMBOURG, arr. de Dinant, 135, 144, 166.
MARIEMONT, arr. de Thuin, comm. de Morlanwelz, 106, 144, 322.
MARINO (Cavalli), ambassadeur vénitien, 273, 275 n.
MARNIX (Jean DE), conseiller de Marguerite d'Autriche, 74, 90.
MARNIX (Jean DE), sire de Toulouse, 434, 454, 478.
MARNIX (Philippe DE), 76 n., 328, 434, 454, 468 n.
MARQUETTE (Abbaye de), près de Lille, 467.
MARSEILLE, 275.
MARTENS (Thierry), imprimeur, 300, 302.
MARTIN RYTHOVIUS, voy. RYTHOVIUS.
MASIUS, philologue, 313.
MATTHYS (Jean), anabaptiste, 360.
MAUBEUGE, 144, 316.
MAXIMILIEN II, roi des Romains, 419.
MAXIMILIEN D'AUTRICHE, empereur, 13 n., 20 n., 22, 23, 24, 25, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 89, 90, 91, 94, 99, 100, 107, 124, 130, 137, 139, 150, 152, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 174, 175, 176, 179, 183, 191 n., 192, 200, 210, 213, 221, 228, 268, 278, 412.
MAXIMILIEN DE BERGHES, évêque de Cambrai, 193.
MAYENCE (l'électeur de) [Albert de Brandebourg], 132.
MEDEMBLICK, sur le Zuiderzée, prov. de Hollande Septentrionale, 109.
MÉDICIS Alexandre DE), mari de Marguerite de Parme, 396.
MEGHEM (le comte DE [Charles DE BRIMEU], 410, 463, 466, 473, 478, 479.
MÉLANCHTON (Philippe), 344.
MELUN (François DE), prince d'Épinoy, 193.
MEMLING (H.), peintre, 315.
MENDOÇA (Bernardino DE), ministre de Philippe II, 382.
MENDOÇA (Diego Hurtado DE), ministre espagnol, 97.
MENDOÇA (Mencia DE), femme de Henri de Nassau, 405.
MENDES (Diego), marchand portugais à Anvers, 270.
MENNO SIMONS, voy. Simons.
MERCATEL (Raphaël DE), abbé de Saint-Bavon à Gand, 412 n.
MERCATOR (Gérard, géographe, 311, 313.
MERCKERE (Gérard DE), amiral hollandais, 110.
MERVILLE, dép. du Nord, arr. d'Hazebrouck, 461.
MESSINES, près d'Ypres, 436. — (Abbaye de), 467.
METEREN (Emmanuel VAN), 329.
METSYS (Quentin), peintre, 299, 315.
METZ, 144, 403.
MEURIER (Gabriel), pédagogue, 329.
MEUTING (les), marchands allemands à Anvers, 269.
MEYERE (Jacques DE), historien, 302.
MÉZIÈRES, 93, 193.
MICHEL-ANGE, 299, 315, 316, 317.
MIDDELBOURG (en Zélande), 222, 365, 413.
MIGUEL (don), neveu de Jeanne de Castille, 65.
MILAN, 66, 84, 128.
MOHACZ, en Hongrie, 104.
MOLANUS (Jean), érudit, 329.
MOLINET (Jean), chroniqueur, 326.
MOMBAER (Jean), 338.
MONIKENDAM, 116.
MONS, 10 n., 15, 209 n., 244, 291, 322, 340, 470.
MONTDIDIER, dép. de la Somme, 85.
MONTIGNY (le baron DE) [Florent de Montmorency], 410, 418, 420, 433, 458.
MONTIL-LEZ-TOURS, 52.
MONTLÉRY dép. de Seine-et-Oise, 192.
MONTMORENCY (Anne DE), connétable de France, 384, 418.
MONTREUIL, dép. du Pas-de-Calais, sur la Canche, 85.

MORBERIUS (Walter), 165.
MORESNET, arr. de Verviers, 254.
MORILLON (Maximilien), grand-vicaire de Granvelle, 275 n., 449, 454, 466, 468 n.
MORO (Antonio), peintre, 319, 398 n.
MORUS (Thomas), 271, 306, 307, 308, 315, 342, 346.
MOUCHERON (Balthasar DE), marchand, 271.
MOUNTJOY (lord), 305.
MOUSCRON (Jean), bourgeois de Bruges, 316.
MUHLBERG, en Saxe, 137.
MULKEN (Arnold VAN), architecte, 164, 319.
MUNSTER, 116, 117, 302, 360, 361.
MURMELLIUS (Jean), humaniste, 302.

N

NAMUR, 144, 154 n., 254, 412, 413, 450.
NAPLES, 396, 401.
NAPOLÉON Ier, 63, 194.
NASSAU, voy. Englebert, Guillaume, Henri, Jean, Louis, René.
NAUSBURG (Frédéric DE), prétendu prince-électeur, 438.
NAVAGERO, ambassadeur vénitien, 214.
NEMOURS (le duc DE) [Gaston de Foix], 67.
NEUVE-ÉGLISE, arr. d'Ypres, 234 n., 235 n., 240.
NEW-YORK, 275.
NIEPPE, dép. du Nord, arr. d'Hazebrouck, 234 n.
NIMÈGUE, 300.
NIVELLES, 144, 244 n.
NOIRCARMES (le sire DE) [Philippe de Sainte-Aldegonde], 463, 473, 477, 479.
NOOT (Jean VAN DER), poète flamand, 326.
NORWICH, 431, 445.
NOVARE, 397.
NOYERS, dép. de l'Yonne, 36.
NOYON, 86, 385.
NUKERKE, arr. d'Audenarde, 240, 3[illegible] 43

O

OCKEGHEM (Jean), musicien, 322.
OLHAIN (le sire D'), 461.
ORANGE, voy. Guillaume et René de Nassau, Philibert de Châlons.
ORCHIES, 36, 102.
ORLÉANS, 65, 440.
ORLÉANS (le duc D') [Charles, fils cadet de François Ier], 133, 138.
ORLÉANS (le duc D'), voy. Louis XII, roi de France.
ORLEY (Bernard VAN), peintre, 299, 317, 323.
ORNANS, dép. du Doubs, 400.
OUDENBOURG, 10 n.
OTTON Ier, empereur, 413.
OUDENFORT (Robinet D'), 6.

P

PADOUE, 402.
PAEPE (Jacques DE), érudit, 291.
PALATIN (le comte), voy. Frédéric.
PALLAVICINI (Antonietto), évêque de Tournai, 336.
PARIS, 7, 36, 44, 63, 67, 84, 261, 302, 305, 313, 338, 383, 418.
PARME, 396, 397.
PASQUALIGO, ambassadeur italien, 81.
PAUL II, pape, 149, 156.
PAUL III, pape, 367, 396.
PAUL IV, pape, 397, 413.
PAVIE, 95, 107, 160.
PEDE (H. VAN), architecte, 319.
PEDINGER (J.), fonctionnaire autrichien, 177 n.
PEREZ (Marco), marchand portugais à Anvers, 270.
PÉRONNE, 7, 85, 113, 160.
PERRÉAL (Jean), architecte, 73, 75.
PHALEMPIN, abbaye, près de Lille, 467.
PHILIBERT II, duc de Savoie, 73, 104.
PHILIBERT DE CHALONS, prince d'Orange, 96, 405.

PHILIPPE LE BEAU, archiduc d'Autriche, roi de Castille, 29, 30, 32, 36, 37, 38, 40, 41, 42, 48, 51, 55, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 73, 75, 78, 83, 85, 86, 87, 96, 99, 107, 138, 157, 161, 171, 174, 175, 176, 182, 191 n., 192 n., 201, 211, 213, 221, 223, 228, 229 n., 266 n., 269, 303, 304, 316, 377, 404.
PHILIPPE II, roi d'Espagne, 51, 88, 97 n., 135, 136, 137, 140-144, 145, 146, 148, 160, 167, 171, 185 n., 323, 349 n. 362 n., 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 397, 398, 399, 400, 402, 403, 408, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 420, 421, 422, 423, 424, 433, 437, 440, 442, 444, 446, 447, 448, 449, 450, 460, 463, 470, 479, 480.
PHILIPPE LE BEL, roi de France, 7, 28, 411.
PHILIPPE IV DE VALOIS, roi de France, 166.
PHILIPPE LE HARDI, duc de Bourgogne, 5, 24, 88.
PHILIPPE LE BON, duc de Bourgogne, 3, 27, 32, 35, 43, 45, 51, 58, 60, 82, 89, 98, 99, 100, 101, 102, 124, 135, 138, 171, 173, 196, 197, 213, 227, 235, 336.
PHILIPPE DE BOURGOGNE, évêque d'Utrecht, 100, 175 n., 303, 336, 345, 353.
PHILIPPE DE BOURGOGNE, sire de Beveren, 4, 20, 21, 38, 40.
PHILIPPE DE CLÈVES, sire de Ravestein, 4, 42, 49, 50-53, 55, 61, 64, 83, 96, 100, 131, 155, 266, 303, 316, 345.
PHILIPPE II DE CROY, duc d'Aerschot, 193.
PHILIPPE, comte d'Egmont, 403.
PHILIPPEVILLE, arr. de Dinant, 135, 166.
PHILIPPINE, dans la Flandre Zélandaise, 266 n.
PHILIPPUS-POLDER, 266 n.
PIERRE DE BEAUJEU, régent de France, 41, 43.
PIERRE CURTIUS, voy. CURTIUS.
PISTORIUS, voy. Bakker (Jan DE).
PLAINES (Gérard DE), conseiller de Marguerite d'Autriche, 90.
PLAINES (Thomas DE), chancelier de Bourgogne, 63, 72, 76, 83, 180.
PLAISANCE, 396, 397, 421.
PLANTIN Christophe), imprimeur, 257, 277, 330 n.
POELE (J. VAN), architecte, 319.
POGGE (LE), humaniste italien, 301.
POLANEN (les), famille noble du Brabant, 404.
POPERINGHE, 224 n., 363, 467.
PORTINARI (Tommaso), banquier italien, 27, 278.
POUCQUES, arr. de Gand, 192.
PRAEPOSITUS (Jacques), réformateur, 344, 348, 363.
PRAET (Louis, sire DE), 179.
PRIMATICE (LE , peintre, 319.
PRUYSTINCK (Loy), hérétique, 358.
PYN (Liévin), chef-doyen à Gand, 123.

Q

QUIRINI (Vincent), ambassadeur vénitien, 70, 157.

R

RABATTA (DA), banquiers italiens à Bruges, 27.
RABELAIS, 327, 410.
RADINGHEM, dép. du Nord, arr. de Lille, 467.
RAES DE HEERS, démagogue liégeois, 150, 153.
RAPHAËL, peintre, 299, 315, 317.
RAPONDI (Dino), banquier italien, 278.
RASSEGHEM (Adrien Vilain, sire DE), 38, 44.
RAVESTEIN (le sire DE), voy. Adolphe et Philippe de Clèves.
REIMS, 30, 411, 413.
REMI DRIEUX, voy. DRIEUX.
RENAIX, 209 n.
RENARD (Simon), homme politique, 379, 421.

René de Nassau, prince d'Orange, 133, 404, 405.
Renée de France, fille de Louis XII, 84.
Reninghelst, arr. d'Ypres, 438.
Renty, dép. du Pas-de-Calais, 144.
Requesens (Louis de), gouverneur espagnol des Pays-Bas, 274.
Rescius (Rutger), humaniste, 311.
Reuchlin, humaniste, 302.
Robert de Berghes, évêque de Liége, 167, 193, 434 n.
Robert de Croy, évêque de Cambrai, 193.
Robert II de La Marck, seigneur de Sedan, 76, 93, 102, 112, 157, 159, 160.
Robert III de La Marck, sire de Fleuranges, 151, 160.
Rode (Hinna), théologien, 343 n., 345.
Rodolphe de Habsbourg, empereur, 28.
Roeskilde, en Danemark, 321.
Rœulx (le sire puis comte du) [Adrien de Croy], 96, 125, 133.
Rolin (Nicolas), chancelier de Bourgogne, 180.
Rome, 47, 315, 317, 418.
Romont (le comte de) [Jacques de Savoie], 29, 40.
Ronsard, 327.
Rossem (Martin van), homme de guerre, 101, 133, 403.
Rosso (Le), peintre, 319.
Rotterdam, 116.
Roye, dép. de la Somme, 85.
Rubens, 318.
Rude, sculpteur, 321.
Ruremonde, 413.
Ryckel (Denys de), théologien, 334.
Ryswyck (Herman van), hérétique, 343.
Rhythovius (Martin), évêque d'Ypres, 415.

S

Sabine de Bavière, femme de Lamoral, comte d'Egmont, 403.
Saint-Aubert, monastère à Cambrai, 335.
Saint-André (Jacques d'Albon sire de), maréchal de France, 418.
Saint-Bavon, monastère à Gand, 127, 337.
Saint-Denis-en-Broqueroie, abbaye en Hainaut, près de Mons, 337.
Saint-Dizier, dép. de la Haute-Marne, 405.
Saint-Hubert, 76.
Saint-Martin, abbaye de Tournai, 337.
Saint-Michel, abbaye à Anvers, 160.
Saint-Nicolas, abbaye à Oignies, 337.
Saint-Omer, 6, 21, 44, 337, 413.
Saint-Quentin, 7, 43, 85, 384, 403.
Saint-Trond, 463, 464.
Saint-Valery (sur Somme), 85.
Salins, dép. du Jura, 36.
Sanctus (Louis), de Beeringen, ami de Pétrarque, 301 n.
Sandwich, 431, 445.
Saravia (André), 462 n.
Savery (Roland), peintre, 319.
Saxe (l'électeur de) [Jean-Frédéric le Magnanime], 130, 132.
Schenk (Georges), gouverneur de Frise, 101, 111, 112.
Schetz (les), marchands flamands à Anvers, 271.
Schetz (Gaspard), seigneur de Grobbendonck, 283, 284, 424.
Schiedam, 116.
Schieringers, parti en Frise, 98.
Schoonbeke (Gilbert van), homme d'affaires anversois, 274, 277.
Schore Louis de), maître des requêtes au Conseil privé, 113, 122 n.
Scotus (Pierre), grammairien, 303.
Scribanius, érudit, 272, 274.
Secundus (J.), humaniste, 304 n.
Sedan, 92, 151, 160, 437.
Seiler (les) marchands allemands à Anvers, 270.
Senlis, 56.
Serlio (Sébastien), architecte, 322.
Sevenberghe (Gérard van), prétendu prince-électeur, 438.
Séville, 215, 313, 319.
Sforza (François-Marie), duc de Milan, 112.
Sheffield, 237.
Sibylle, sœur de Guillaume, duc de Clèves, 130.

SICKINGEN (Franz VON), chevalier allemand, 93.
SIGISMOND DE LUXEMBOURG, empereur, 26, 51, 98, 137.
SIMONS (Menno), anabaptiste, 362.
SITTARD, dans le Limbourg hollandais, 134.
SLUTER (Claus), sculpteur, 320, 321.
SMET (Martin DE), épigraphiste, 312.
SNEEK, 116.
SOCRATE, surnom de Louis Sanctus de Beeringen, 301 n.
SONDERBURG (château de), dans l'île d'Alsen, 109.
SONNIUS (François), évêque de Bois-le-Duc, 415.
SOUBURG, dans l'île de Walcheren, 147.
SPA, 455.
SPAUTEREN (Jean VAN), grammairien, 303.
SPRANGER (Barthélemy), peintre, 319.
STANDONCK (Jean), 338.
STAVELE (Philippe DE), voy. GLAJON.
STAVOREN, prov. de Frise, sur le Zuiderzée, 98.
STEENWERCK, dép. du Nord, arr. d'Hazebrouck, 438.
STEIN, monastère près de Gouda, 305.
STERCK (les), marchands flamands à Anvers, 271.
STOFFBERG (Pierre), industriel allemand, 257.
STORDEUR (Jean DE), calviniste liégeois, 163 n.
STRAELEN (Antoine VAN), bourgmestre d'Anvers, 386 n., 387.
STRAETEN (les VAN DER), marchands flamands à Anvers, 271.
STRAETEN (Pierre VAN DER), 284.
STRASBOURG, 430.
SUAVIUS (Henri), 164.

T

TANCHELM, hérétique, 333.
TAPPER (Ruard), 348.
TERMES (le maréchal DE), 387.
TERMONDE, 41, 48, 330, 474.
TERNEUZEN (canal de), 128, 262, 418.
TÉROUANNE, 21, 44, 80, 144, 160, 411, 413 n.
THEMSEKE (Georges DE), maître des requêtes, 304.
THÉRY (Léonard), peintre, 318.
THIONVILLE, 387.
TIRLEMONT, 76.
TITELMAN (Pierre), inquisiteur, 437.
TORRENTIUS (Laevinus), 165.
TOURNAI, 21, 64, 80, 93, 94, 95, 102, 189 n., 209 n., 244, 245, 249, 251, 285, 291 n., 312, 329, 330 n., 336, 355, 363, 372, 395, 411, 420, 423, 430, 431, 432, 433 n., 435, 437, 438, 441, 453, 459, 461, 467, 469, 471, 472 n., 476, 477.
TUCHER (les), marchands allemands à Anvers, 270.
TURNHOUT, 330.
TYNDAL (William), réformateur anglais, 365 n.

U

ULM, 269.
UPSAL, 320.
UTRECHT, 34, 36, 39, 98, 99, 100, 101, 140, 160, 175, 188 n., 222, 300, 330, 336, 355, 411, 413, 472 n., 478.

V

VAERNEWIJCK (Marc VAN), écrivain flamand, 331 n.
VAGLIO (Antonio DEL), marchand espagnol, 270.
VAGLIO (Francisco DEL), marchand espagnol, 270.
VAL-DES-ÉCOLIERS, abbaye à Mons, 337.
VALENCE, 157.
VALENCIENNES, 15, 21, 125, 188, 209 n., 244, 245, 251, 285, 291, 326, 355, 356, 385, 420, 423, 428 n., 432, 435, 436 n., 437, 439, 440, 441, 447, 453, 459, 461, 466, 471, 476, 477, 478, 480.
VALKENBORGH (Lucas VAN), peintre, 319.
VERE, dans l'île de Walcheren, 222, 263.
VELDRNER (Jean), imprimeur, 300.
VENDOME (le duc DE) [Antoine de Bourbon], 133.

VENISE, 218, 275, 402.
VERVIERS, 245.
VÉSALE (André), 313.
VETKOOPERS, parti en Frise, 98, 99, 100.
VIANEN, prov. de Hollande Méridionale, 476, 478, 479.
VIENNE, 23, 269 n.
VIGLIUS AB AYTTA, président du Conseil privé, 208, 380, 399, 402, 410, 418, 433, 443, 446, 449.
VILLAVICENZIO (Lorenzo DA), moine espagnol, 291, 339, 361, 415.
VILLAVICIOSA, 88.
VILVORDE, 44.
VINCI (Léonard DE), 317.
VIVÈS (Louis), humaniste, 207, 236, 290, 308, 342.
VIVRE (Gérard DE), 330.
VOES (Henri), réformé, 352.
VOLKEGHEM, près d'Audenarde, 250.
VOLTAIRE, 341.
VOORMEZEELE, abbaye près d'Ypres, 467.
VOS (Martin DE), peintre, 318.
VRIENDT (Corneille DE), voy. Floris, Corneille.
VRIENDT (Frans DE), voy. Floris, Frans.

W

WAGHEMAKERE (Dominique DE), architecte, 319.
WALLEWEIN (Adrien), 329 n.
WARBECK (Perkin), 61.
WARNETON, 235.
WARWICK (Richard, comte DE), 98.
WASA (Gustave), 321.
WATTRELOS, dép. du Nord, arr. de Lille, 477.
WEERT, près de Ruremonde, 476.
WELSER (les), marchands allemands à Anvers, 270.
WENCESLAS DE LUXEMBOURG, duc de Brabant, 24.
WESEL, 370.
WESEMBEKE (Jacques DE), diplomate, 207.
WEYDEN (R. VAN DER), peintre, 313.
WICLIF (John), réformateur, 333.
WIELANT (Philippe), jurisconsulte, 11 n., 13 n., 207.
WILLEBROECK (canal de), 262.
WINGFIELD, diplomate anglais, 171.
WITTE (Jean DE), théologien, 312.
WITTE (Pierre), dit Candido, peintre, 318.
WITTENBERG, 308, 344.
WOLSEY (le cardinal), ministre de Henri VIII d'Angleterre, 93.
WOODVILLE (Antoine), beau-frère du roi d'Angleterre Édouard IV, 22.
WORCESTER, 237.
WULLENWEVER (Jürgen), bourgmestre de Lubeck, 110,
WULVERINGHEM, arr. d'Ypres, 234 n.
WYK-BIJ-DURSTEDE, prov. d'Utrecht, sur le Lek, 110.
WYTS (Gilles), érudit, 291.
WYTSCHAETE, arr. d'Ypres, 438.

Y

YPRES, 15, 39, 48, 122, 123, 188, 195 n., 209 n., 230, 232, 233, 234 n., 235, 237, 243, 244, 255, 262, 290, 291, 329 n., 363, 412 n., 413, 445 n., 466, 467, 472 n.

Z

ZALT-BOMMEL, prov. de Gueldre, 300.
ZEVENBERGEN, prov. de Brabant Septentrional, près de Bréda, 166.
ZIPAEUS (Martin), humaniste, 353.
ZUTPHEN (Henri DE), moine augustin, 348.
ZWINGLI, réformateur, 353 n., 371 n.
ZWOLLE, 100, 300.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Page 79, ligne 22, au lieu de « les ducs », lire « les rois ».
Page 84, n. 1, au lieu de « Anne de Beaujeu », lire « Anne de Bretagne ».
Page 141, ligne 8, au lieu de « 1522 », lire « 1552 ».
Page 164, ligne 11, au lieu de « Marie de Hongrie », lire « Marguerite d'Autriche ».
Page 165, ligne 17, au lieu de « Laugius », lire « Langius ».
Page 335, ligne 23, au lieu de « abbé de Saint-Hubert », lire « abbé de Saint-Aubert ».
Page 336, n. 4, au lieu de « t. V, p. 139 », lire « t. VI, p. 366 ».
Page 444, ligne 13, au lieu de « régence », lire « régente ».

UNIVERSITÉ LIBRE BRUXELLES

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos . . . . . p. v.

LIVRE PREMIER

LA CRISE, LA RESTAURATION ET L'ACHÈVEMENT DE L'ÉTAT BOURGUIGNON.

CHAPITRE PREMIER

La crise de 1477.

I. — Situation des Pays-Bas à la mort de Charles le Téméraire, 3. — Projets de Louis XI sur les Pays-Bas, 5. — L'attitude des Gantois, 7. — Réunion des États généraux, 8. — Le Grand Privilège de Marie de Bourgogne et ses tendances, 10. — Privilèges analogues pour certaines provinces, 13. — Les soulèvements urbains, 14. — Les négociations avec Louis XI : la première ambassade, 16. — La seconde ambassade, 17. — Les États généraux veulent forcer Marie de Bourgogne à épouser le dauphin, 18. — Supplice d'Hugonet et d'Humbercourt, 19. — Louis XI dévoile ses plans et attaque les Pays-Bas, 20. — Réveil du sentiment bourguignon dans les provinces, 21.

II. — Mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien d'Autriche, 22. — Ses conséquences pour les Pays-Bas, 24. — Attitude des États généraux, 25.

—Attitude de l'Empire, 26. — Maximilien et Louis XI, 27. — Bataille de Guinegate, 29. — Maximilien parvient à se concilier l'Angleterre, 30. — Mort de Marie de Bourgogne, 31.

CHAPITRE II

La Régence de Maximilien.

I. — La politique monarchique de Maximilien, 32. — Les États généraux, sous l'influence des Gantois, exigent la paix avec la France, 34. — La paix d'Arras, 35. — Les États généraux de 1482, 37. — Les seigneurs du sang font cause commune avec les Gantois, 38. — Mort de Louis XI, 39. — Revirement, en dehors de la Flandre, en faveur de Maximilien, 40. — Guerre de Maximilien contre les Flamands soutenus par Charles VIII, 41. — Soumission de la Flandre, 41.

II. — Maximilien roi des Romains, 42. — Reprise de la guerre contre la France, 43. — Nouveau soulèvement provoqué en Flandre par les Gantois alliés à Charles VIII, 44. — Maximilien prisonnier des Brugeois, 46. — Le traité de 1488, 48. — Maximilien remis en liberté viole sa parole et attaque la Flandre, 49. — Anarchie politique : alliés et adversaires de Maximilien, 50. — Philippe de Clèves prend parti pour les Flamands, 51. — Albert de Saxe, gouverneur des Pays-Bas, 52. — Continuation de la guerre, 53. — La paix de Cadzant, 54. — Pacification générale, 55.

CHAPITRE III

Philippe le Beau.

I. — Conjonctures politiques favorables au commencement du nouveau règne, 57. — Popularité du prince, 58. — Restauration de l'État, 59. — Caractère national du gouvernement, 60. — Il s'explique par l'ascendant de la noblesse belge sur le prince, 60. — Philippe abandonne la politique habsbourgeoise de Maximilien, 61. — L'*intercursus magnus*, 62. — Mariage de Philippe avec Jeanne de Castille et son voyage à Inspruck, 63. — Ses bons rapports avec la France malgré Maximilien, 63. — Charles d'Egmont et la question gueldroise, 64. — Philippe s'en désintéresse par considération pour la France et les États généraux, 65.

II. — Philippe devient héritier des royaumes espagnols, 65. — Orientation nouvelle de sa politique, 66. — L'hostilité de Ferdinand d'Aragon le maintient dans l'alliance française à laquelle il attire Maximilien, 67. — Les traités de Blois, 67. — Philippe attaque la Gueldre, 68. — Ferdinand d'Aragon allié de la France après la prise du titre de roi de Castille par Philippe, 68. — Philippe sacrifie les Pays-Bas à ses intérêts espagnols, 68. — Son départ pour l'Espagne et sa mort, 69.

CHAPITRE IV

Charles-Quint et Marguerite d'Autriche.

I. — Dangers de la situation politique en 1506, 71. — Les États généraux donnent la régence des Pays-Bas à Maximilien durant la minorité de Charles-Quint, 72. — Il la délègue à Marguerite d'Autriche : portrait de celle-ci, 73. — Premières difficultés de la régence, 76. — Marguerite reconnaît la nécessité d'une paix provisoire avec la France : traités de Cambrai, 77. — Hostilité de Guillaume de Chièvres à l'égard de Marguerite, 78. — Reprise de la guerre de Maximilien avec la France; neutralité des Pays-Bas, 79.

II. — Émancipation de Charles-Quint, 80. — Elle substitue l'influence de Chièvres à celle de Marguerite, 82. — Charles-Quint, sous l'influence de Chièvres et des seigneurs belges, reprend la politique nationale de Philippe le Beau, 83. — Il se rapproche de la France malgré les efforts de l'Angleterre, 83. — Il sacrifie ses intérêts dynastiques aux intérêts des Pays-Bas, 84.

III. — Charles-Quint devient roi d'Espagne, 85. — Refroidissement de la France à son égard, 86. — Charles-Quint en Espagne, 87. — Sa complaisance pour ses conseillers bourguignons soulève le mécontentement des Espagnols, mais rallie les seigneurs belges au nouveau régime, 88. — Réconciliation de Chièvres et de Marguerite d'Autriche, 89. — Élection de Charles à l'Empire, 90. — Son retour dans les Pays-Bas en 1520, 90. — Les Pays-Bas sacrifiés désormais à la politique de leur souverain, 91. — Première guerre contre la France, 93. — Annexion de Tournai aux Pays-Bas, 93. — Rupture du lien féodal entre la Flandre et la France, 94. — Traité de Madrid, 95. — Marguerite d'Autriche de nouveau gouvernante des Pays-Bas, 95. — Étendue de ses pouvoirs, 95. — Son attitude vis-à-vis de Charles, 96. — Marguerite et Christian II de Danemark, 97. — Annexion de la Frise aux Pays-Bas, 98. — Annexion d'Utrecht et de l'Over-Yssel, 99. — Nouvelle guerre avec la France : intervention de Charles d'Egmont, 100. — Paix de Cambrai, 101. — Mort de Marguerite d'Autriche, 102.

CHAPITRE V

Charles-Quint et Marie de Hongrie.

I. — Marie de Hongrie, 104. — Elle est moins indépendante que Marguerite d'Autriche, 106. — Installation de Marie par Charles-Quint; mesures prises à cette occasion, 107. — Les prétentions de Christian II impliquent les Pays-Bas dans de graves difficultés avec le Danemark et la Hanse, 108. — Marie de Hongrie soutient énergiquement les intérêts maritimes de la Hollande, 109. — Intervention de Charles d'Egmont, 110. — Paix définitive avec le Danemark, 111. — Paix de Grave avec Charles d'Egmont : réunion de Groningue et de la Drenthe aux Pays-

Bas, 112. — Nouvelle guerre avec la France; triste situation financière, 112. — Invasion de François Ier dans les Pays-Bas; sa retraite. Attitude des États généraux, 113. — Rétablissement de la paix, 114.

II. — Le soulèvement des anabaptistes, 115. — La révolte de Gand, 117. — Ses causes; diminution de la puissance politique des villes, 118. — Mécontentement des métiers, 119. — Situation spéciale de Gand, 120. — La révolte provoquée par l'impôt de 1537, 122. — Elle se transforme en insurrection de prolétaires, 123. — Faiblesse militaire de la ville, 124. — Arrivée de Charles-Quint, 125. — La « concession caroline », 127. — Ses conséquences pour la ville, 128.

III. — Départ de Charles-Quint, 129. — La succession de la Gueldre offerte à Guillaume de Clèves, 129. — Danger qui en résulte pour les Pays-Bas, 130. — Mort de Charles d'Egmont, 131. — Alliances de Guillaume de Clèves contre Charles-Quint, 132. — Guerre avec la France, soutenue par la Gueldre et le Danemark, en 1542, 133. — Incursion de Martin van Rossem dans les Pays-Bas, 133. Arrivée de Charles-Quint: soumission de Guillaume de Clèves et annexion de la Gueldre. 134. — Travaux de fortification contre la France, 135.

IV. — Les Pays-Bas plus directement menacés par les guerres de Charles-Quint avec la France après la mort de François Ier, 136. — Conséquences financières et politiques de cette situation, 136. — Indécision de la situation des Pays-Bas à l'égard de l'Empire, 137. — Projets d'en faire un royaume indépendant, 138. — Le Cercle de Bourgogne, 139. — La transaction d'Augsbourg, 140. — La pragmatique sanction, 141. Voyage de Philippe II dans les Pays-Bas, 142. — Les Pays-Bas pendant la guerre entre Charles-Quint et Henri II, 143. — La trève de Vaucelles, 144. — Abdication de Charles-Quint, 145. — Conclusion, 147.

CHAPITRE VI

Le Pays de Liége.

I. — Retour de Louis de Bourbon, 149. — Situation difficile du pays de Liége pendant le conflit entre Maximilien et Louis XI, 150. — Guillaume de La Marck, 151. — Il s'allie à Louis XI contre l'évêque, 152. — Mort de Louis de Bourbon, 154. — Intervention de Maximilien contre La Marck, 154. — Supplice de Guillaume de La Marck, 155. — La guerre civile, 155. — La paix de 1492 et le rétablissement des prérogatives épiscopales sous Jean de Hornes, 156.

II. — Élection d'Érard de la Marck, 157. — Son alliance avec la France, 158. — Son revirement vers Charles-Quint. Conventions de Saint-Trond, 159. — Leur ratification par le pays, 159. — Érard de La Marck et le gouvernement de Bruxelles, 160. — Transformation de la constitution liégeoise au profit du prince, 161. — Restauration matérielle du pays, 163. — Introduction de la Renaissance à Liége, 164. — Les successeurs d'Érard sous l'influence du gouvernement des Pays-Bas, 165.

LIVRE II

LA CIVILISATION DES PAYS-BAS AU XVIe SIÈCLE

CHAPITRE PREMIER

L'organisation politique.

Introduction, 171.

I. — L'autorité du prince, combattue sous Maximilien, est rétablie sous Philippe le Beau et s'épanouit définitivement sous Charles-Quint, 173. — Le Conseil du prince, 175. — Tendance à la spécialisation de ses pouvoirs, 176. — Les trois Conseils collatéraux, 177. — Les gouvernantes, 179. — Disparition du chancelier de Bourgogne, 180. — L'administration provinciale : Conseils de justice et Chambres des comptes, 181. — Les gouverneurs de provinces, 183.

II. — Caractère fédératif de l'État bourguignon, 184. — Charles-Quint, par politique, respecte les autonomies provinciales, 185. — Le particularisme s'oppose à la centralisation monarchique, 186. — Transformations dans la situation des villes, 187, — du clergé, 190, — de la noblesse, 191. — Rôle national de celle-ci, 194.

III. — Origine et fonctions des États généraux, 195. — Leur manque d'homogénéité, 197. — Le Grand Privilège de Marie de Bourgogne n'a pas cherché à en faire un parlement national, 199. — Leurs assemblées sous Maximilien, 200. — Philippe le Beau et Charles-Quint y ont constamment recours, 201. — Vote de l'impôt par les États généraux, 202. — Provinces représentées, 203. — Les délégués des provinces ne peuvent engager leurs mandants, 204. — Recours aux États provinciaux et aux villes, 204. — Mesures du gouvernement pour vaincre les résistances locales, 205. — Influence croissante du Brabant aux États généraux, 206.

IV. — Excellente administration de l'État bourguignon, 206. — Son caractère national et progressif, 207. — Les édits généraux, 208. — L'organisation militaire, 209. — L'organisation financière, 213. — Dépenses imposées aux Pays-Bas par la politique de Charles-Quint, 214. — Les emprunts, 215. — Progrès de l'unification politique des Pays-Bas, 217.

CHAPITRE II

Le mouvement économique et les transformations sociales.

Introduction, 219.

I. — Le particularisme économique, cause des révoltes urbaines sous Maximilien, 220. — Le déclin de Bruges, 221. — Ses causes commerciales et politiques, 222. — Attitude de la Flandre vis-à-vis de Bruges, 223. —

L'ensablement du Zwin, 224. — Décadence de l'industrie drapière dans les villes de Flandre, 225. — Concurrence de l'industrie anglaise, 226. — Anvers marché des draps anglais, 226. — Échec des mesures protectionnistes prises en faveur de la draperie, 227. — Situation misérable de celle-ci au XVIe siècle, 229. — Le régime corporatif l'empêche de se transformer, 230. — En revanche, la draperie rurale se développe, 233. — Sa prospérité au XVIe siècle, 235. — Son caractère capitaliste, 237. — Genres nouveaux qu'elle fabrique : la laine espagnole, 241. — Elle l'emporte sur l'Angleterre pour les étoffes légères, 242. — Même spectacle à Tournai, Lille, Valenciennes, etc., 245. — La draperie verviétoise, 245. — L'industrie linière, 246. — Son établissement dans le plat-pays, 247. — La tapisserie, 248. — Ses origines, 249. — Elle se transforme au XVIe siècle en industrie capitaliste, 249. — Les tapissiers d'Audenarde, 250. — L'ordonnance de 1554, 251. — La dentelle, 252. — Les débuts de la métallurgie, 253. — Décadence de Dinant, 254. — Les houillères liégeoises, 255. — La fabrication des armes, 256. — Industries diverses, 257. — Conservatisme étroit des corporations de métiers, 258. — Maîtres et compagnons, 259. — Les métiers réduits à la petite industrie locale, 260. — L'influence des capitalistes sur le mouvement économique, 261. — Développement de la marine hollandaise, 262. — L'agriculture et les classes rurales, 263. — Influence du capitalisme sur l'organisation agraire, 265. — Le prolétariat agraire, 267.

II. — Anvers centre économique du grand commerce, 267. — Origine de sa prospérité, 268. — Hostilité des villes flamandes à son égard au début, 268. — Les marchands étrangers s'y installent depuis la fin du XVe siècle, 269. — Caractère cosmopolite et libéral de la ville, 271. — Importance de son commerce, 262. — Chiffre probable de sa population, 274. — L'industrie anversoise, 276. — Anvers débouché de l'industrie belge, 277. — Le commerce de l'argent à Anvers, 278. — Ses banquiers, 279. — Abus de la spéculation, 280. — Signes de déclin, 281.

III. — Diminution de la valeur de l'argent depuis 1550, 282. — Formation d'une classe de « nouveaux riches », 283. — Altération du caractère traditionnel de la bourgeoisie, 284. — Naissance d'un prolétariat industriel, 285. — Le vagabondage, 286. — Nécessité sociale d'une réforme de la bienfaisance, 287. — L'ordonnance d'Ypres, 290. — Son influence, 291. — L'édit de 1531, 291. — Chiffre probable de la population des Pays-Bas pendant la première moitié du XVIe siècle, 292.

CHAPITRE III

La Renaissance

Introduction, 296.

I. — Diffusion de l'imprimerie, 300. — Les écoles des frères de la vie commune, 300. — Laïcisation et diffusion de l'enseignement, 301. — Affinement des mœurs, 303. — Engouement pour l'antiquité et l'Italie, 303. —

Érasme, 305. — Succès extraordinaire de ses idées, 306. — Fondation du Collège des Trois langues, 308. — Influence de la lutte de Charles-Quint contre la Réforme sur les Érasmiens : départ d'Érasme pour Bâle et fin du rôle social de ses disciples, 309. — L'érudition au XVIe siècle, 311.

II. — Vitalité du mouvement artistique, 313. — Anvers en devient le centre. Tendances nouvelles des artistes, 314. — Quentin Metsys, 315. — Premier contact avec l'Italie : Jean Gossart, 316. — Triomphe des romanisants, 317. — Les artistes belges à l'étranger, 318. Continuation des tendances nationales dans l'architecture, 319. — La Renaissance transforme la sculpture, 320. — puis atteint l'architecture, 321. — La musique, 323.

III. — La littérature flamande. Les rhétoriciens, 323. — Anna Bijns, 325. — Stérilité de la littérature française, 326. — Progrès de l'emploi du français, 328.

CHAPITRE IV

La Réforme

Introduction, 333.

I. — Décadence de la discipline et des mœurs dans le haut clergé, 335. — Les abbayes, 337. — Le bas clergé, 338. — Hostilité du peuple et de l'État à l'égard du clergé, 339.

II. — Érasme et son attitude vis-à-vis de l'Église et de la Réforme, 341. — Premières manifestations du luthéranisme dans les Pays-Bas, 343. — Attitude des humanistes et du gouvernement de Bruxelles, 344. — Attitude de Charles-Quint, 346. — L'édit de Worms, son insuccès, 348. — François van der Hulst, inquisiteur, 349. — Intervention de la papauté, 350. — Organisation nouvelle de l'inquisition en 1524, 351. — Les Augustins d'Anvers, 352. — Les humanistes abandonnent la cause de la Réforme, 353. — Progrès de celle-ci dans le peuple, 354. — Impopularité de l'inquisition, 356. — Les placards de 1529-1531, 357. — Leur résultat, 358.

III. — Survivances d'hérésies médiévales, 358. — Introduction de l'anabaptisme dans les Pays-Bas, 359. — Ses tendances, 359. — Répression impitoyable dont il est l'objet, 360. — Sa transformation après la chute de Munster, 362.

IV. — Continuation des progrès du protestantisme, 363. — Ses moyens de propagande, 364. — Placards relatifs à l'imprimerie, aux écoles, au théâtre, etc., 365. — Nouvelle organisation de l'inquisition par le placard de 1550, 366. — Insuccès de ces mesures, 368. — Explication de cet insuccès, 369. — Situation réelle des protestants sous Charles-Quint, 370. — Leur importance numérique, 371.

LIVRE III

LES COMMENCEMENTS DE L'INSURRECTION CONTRE PHILIPPE II

CHAPITRE PREMIER

Philippe II dans les Pays-Bas (1555-1559).

Introduction, 375.

I. — Avènement de Philippe II. Circonstances favorables au milieu desquelles il s'accomplit, 377. — Premières mesures prises par le roi, 378. — Méfiance qu'elles soulèvent, 379. — Impopularité des Espagnols, 380. — Maladresse du roi, 382.

II. — La situation financière, 382. — Reprise de la guerre contre la France, 384. — Les États généraux rejettent les impôts demandés par le roi, 384. — La campagne de France, 384. — Nouvelle demande d'impôts, 385. — Réclamations des États généraux de 1558, 386. — L'aide novennale, 387. — Paix avec la France, 388. — Les États généraux à Gand : manifeste du roi et réponse de l'assemblée, 388. — Mesures prises par Philippe II, avant son départ, 392. — Gravité du malentendu entre le roi et le pays, 393.

CHAPITRE II

Marguerite de Parme et Granvelle. — Les nouveaux évêchés.

I. — Naissance et jeunesse de Marguerite de Parme, 395. — Ses mariages, 396. — La question de Plaisance, 397. — Caractère de Marguerite, 398. — Ses pouvoirs; la *Consulta*, 399. — Granvelle, 400. — Viglius et Berlaymont, 402. — Le comte d'Egmont, 403. — Le prince d'Orange, 404. — État d'esprit de la noblesse, 408. — Sa tiédeur en matière de religion; ses mœurs; son attitude politique, 409. — Irritation provoquée par le retard de Philippe II à rappeler les troupes espagnoles, 411. — L'érection de nouveaux évêchés, 411. — Mécontentement qu'elle provoque, 414.

II. — Haine générale contre Granvelle, 415. — Projet d'intervention de Philippe II dans les affaires de France, 416. — L'opposition politique sous l'influence des seigneurs et des États du Brabant, 417. — La ligue des seigneurs, 418. — Ses tentatives de rapprochement avec l'Allemagne, 419. — Influence des guerres de religion de France sur les Pays-Bas, 420. — Ambassade de Montigny au roi : son insuccès, 420. — Marguerite de Parme abandonne Granvelle, 421. — Adresse des seigneurs à Philippe II, 422. — Réponse du roi, 422. — Gravité croissante de la situation, 423. — Philippe II se décide à rappeler Granvelle, 424.

CHAPITRE III

Les Calvinistes et les Gueux.

I. — Attitudes respectives du luthéranisme et du calvinisme en matière politique, 427. — Commencement de la propagande calviniste dans les Pays-Bas, 429. — Explication de son succès : les pasteurs, 430. — Refuge que leur fournit l'Angleterre, 431. — Apathie des catholiques, 432. — Symptômes alarmants, 433. — Étudiants des Pays-Bas à Genève, 434. — Le capitalisme fraye la voie au calvinisme, 435. — Influence des Huguenots, 436. — Troubles dans les régions industrielles de la Flandre, 437. — Troubles de Valenciennes, 439. — Rétablissement de l'ordre, 441.

II. — Illusions de Marguerite de Parme après le départ de Granvelle, 442. — Elle tombe sous l'influence des seigneurs, 443. — Programme politique de ceux-ci, 444. — Craintes que leur inspire l'émigration des réformés en Angleterre, 445. — L'opinion publique réclame l'adoucissement des placards en matière d'hérésie, 446. — Ambassade du comte d'Egmont en Espagne, 447. — Intransigeance du roi, 448. — Les lettres du bois de Ségovie, 449. — Explosion de fureur dans la nation, 450. — La question religieuse se combine avec la question politique, 451. — Orange voudrait introduire une paix de religion analogue à celle de l'Empire, 451. — L'intransigeance des calvinistes fait échouer ce projet, 452. — Formation d'un parti calviniste, 453. — Le compromis des nobles, 455. — La requête à la régente, 456. — Les Gueux, 457.

III. — Fermentation populaire, 458. — Audace des calvinistes après les concessions de Marguerite aux nobles du Compromis, 459. — Les prêches, 460. — Les Gueux de religion, 460. — Multiplication des prêches, 461. — Perplexité de Marguerite, 462. — Alliance entre le Compromis et les calvinistes, 463. — Nouvelle pétition à la régente, 464.

IV. — Surexcitation produite par les prêches dans les districts industriels, 465. — Le soulèvement des iconoclastes, 467. — Attitude des seigneurs et de la régente, 469. — Concessions apparentes du roi, 470. — Marguerite se résigne à tolérer les prêches, 470. — Les paix de religion, 471. — Marguerite prend le comte de Mansfeld pour conseiller, 473. — Conflits entre catholiques et protestants. Échec des paix de religion, 473. — Egmont se rallie au gouvernement malgré les instances d'Orange, 474. — Marguerite entreprend la lutte contre les protestants, 475. — Siège de Valenciennes, 476. — Bataille d'Austruweel, 478. — Victoire de Marguerite; elle conseille au roi la modération, 479. — Philippe reste inébranlable. Envoi du duc d'Albe dans les Pays-Bas, 480.

Index alphabétique 483

Additions et corrections 501

Imp. J.-E. Goossens, s. a., Bruxelles.

Règles d'utilisation des copies numériques d'oeuvres littéraires, réalisées par les bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques réalisées par les Bibliothèques de l'ULB, d'œuvres littéraires qu'elles détiennent, ci-après dénommées « documents numérisés », implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées dans le présent texte. Celui-ci est accessible sur le site web des bibliothèques et reproduit sur la dernière page de chaque document numérisé ; il s'articule selon les trois axes protection, utilisation et reproduction.

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque document numérisé indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.
Les œuvres littéraires numérisées par les Bibliothèques de l'ULB appartiennent majoritairement au domaine public.
Pour les oeuvres soumises aux droits d'auteur, les Bibliothèques auront pris le soin de conclure un accord avec leurs ayant droits afin de permettre leurs numérisation et mise à disposition. Les conditions particulières d'utilisation, de reproduction et de communication de la copie numérique sont précisées sur la dernière page du document protégé.
Dans tous les cas, la reproduction de documents frappés d'interdiction par la législation est exclue.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des documents numérisés, certaines défectuosités peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -.
Les bibliothèques de l'ULB déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des documents numérisés. De plus, les bibliothèques de l'ULB ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des documents numérisés ; et la dénomination 'bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des documents numérisés mis à disposition par elles.

3. Localisation

Chaque document numérisé dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/*annee*/*nom_du_fichier*.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les bibliothèques de l'ULB encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à un document numérisé.

Utilisation

4. Gratuité

Les bibliothèques de l'ULB mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires appartenant au domaine public : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.
Pour les œuvres protégées par le droit d'auteur, l'usager se référera aux conditions particulières d'utilisation précisées sur la dernière page du document numérisé.

5. Buts poursuivis
Les documents numérisés peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les documents numérisés à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).
Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be

6. Citation
Pour toutes les utilisations autorisées, l'usager s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles - Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition, cote).

7. Exemplaire de publication
Par ailleurs, quiconque publie un travail – dans les limites des utilisations autorisées - basé sur une partie substantielle d'un ou plusieurs document(s) numérisé(s), s'engage à remettre ou à envoyer gratuitement aux bibliothèques de l'ULB un exemplaire (ou, à défaut, un extrait) justificatif de cette publication.
Exemplaire à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be

8. Liens profonds
Les liens profonds, donnant directement accès à un document numérisé particulier, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des bibliothèques de l'ULB ;
b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

9. Sous format électronique
Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans le présent texte le téléchargement, la copie et le stockage des documents numérisés sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre base de données, qui est interdit.

10. Sur support papier
Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans le présent texte les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

11. Références
Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références aux bibliothèques de l'ULB dans les documents numérisés est interdite.